



This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

- + *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
- + *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
- + *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
- + *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at <http://books.google.com/>



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>

The Library
of the



University of Wisconsin

5

CODEX
DIPLOMATICUS RUBENIANUS

CODEx DIPLOMATICUS RUBENIANUS

DOCUMENTS

RELATIFS

A LA VIE ET AUX ŒUVRES

DE

RUBENS

PUBLIÉS SOUS LE PATRONAGE DE

L'ADMINISTRATION COMMUNALE DE LA VILLE D'ANVERS

TOME CINQUIÈME

CORRESPONDANCE
DE
RUBENS
ET
DOCUMENTS ÉPISTOLAIRES
CONCERNANT SA VIE ET SES ŒUVRES

PUBLIÉS, TRADUITS, ANNOTÉS

PAR

MAX ROOSES

CONSERVATEUR DU MUSÉE PLANTIN-MORETUS A ANVERS

ET FEU

CH. RUELENS

CONSERVATEUR DES MANUSCRITS A LA BIBLIOTHÈQUE ROYALE DE BELGIQUE, A BRUXELLES

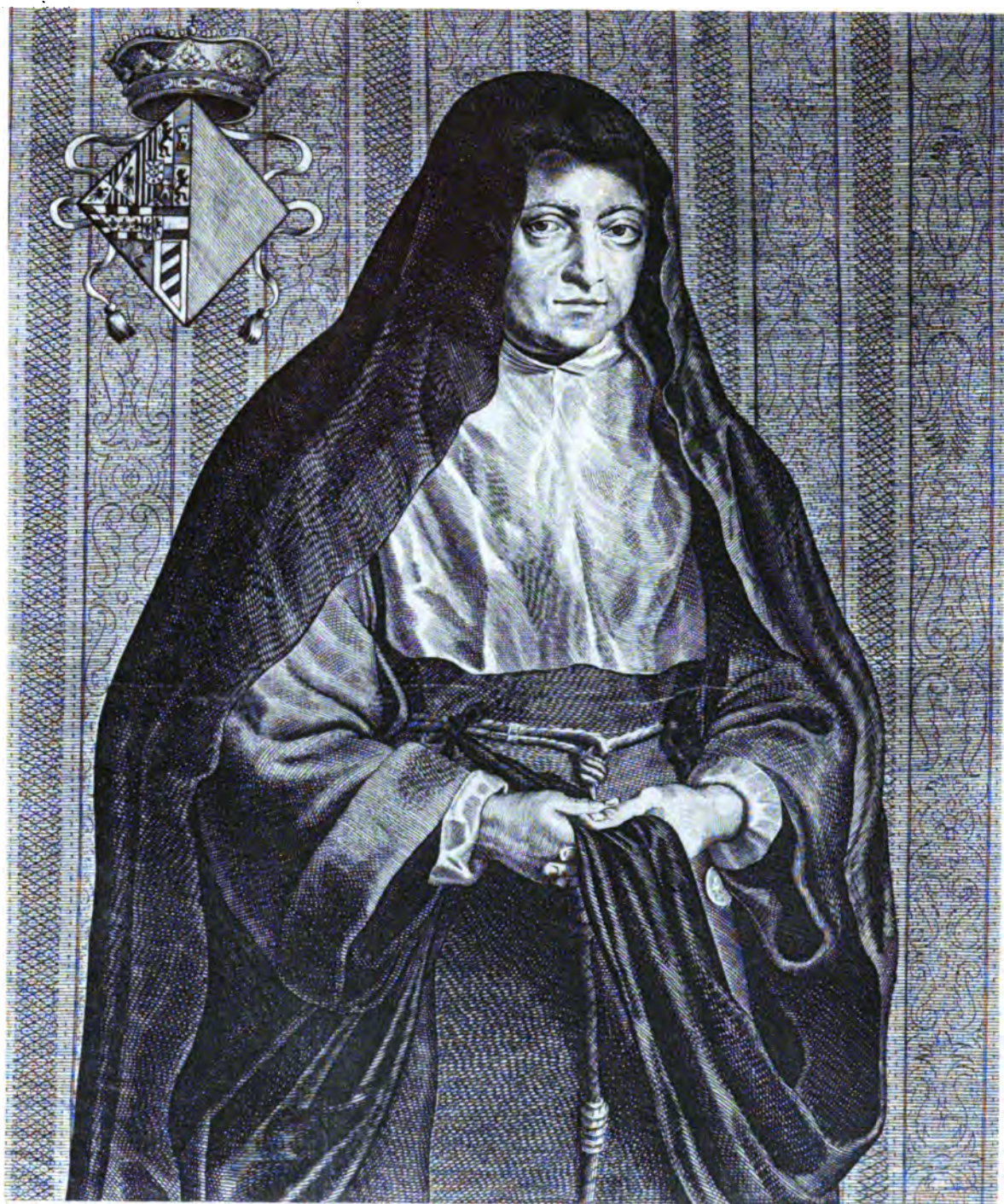
TOME CINQUIÈME

DU 6 SEPTEMBRE 1628 AU 26 DÉCEMBRE 1631

ANVERS

J.-E. BUSCHMANN, ÉDITEUR, 15, REMPART DE LA PORTE DU RHIN

1907



ISABELLA-CLARA-EUGENIA

Gravé d'après Rubens par A. Verhoeven

W10
R 22
X
5

726353

21

DLXI

L'INFANTE ISABELLE A PHILIPPE IV.

6 septembre 1628.

Aquí llegó el otro día el abad Scaglia, embaxador de Saboya, de buelta de Inglaterra, y ha referido lo que mandará V. M^d veer por la relacion que va con ésta. Con él ha venido Garbier, el que tiene correspondencia con Rubens, y ha declarado lo que va notado en la misma relacion, y ha partido con el dicho abad Scaglia la buelta de Saboya, de donde (segun ha dicho) passará á España. Tambien ha venido juntamente don Antonio Porter, el qual va agora á essa córte en compañía de don Francisco Çapata. Remítome á la relacion que harán el uno y el otro quando lleguen por allá, y de lo que aquí ha passado me ha parecido dar quenta á V. M^d, y de que han sido bien recibidos y regalados.

De Brusselas, á 6 de septiembre 1628.

RELATION JOINTE A LA LETTRE DE L'INFANTE.

El abad Scaglia, embaxador de Saboya, que viene de Inglaterra, ha referido lo siguiente :

Que luego que llegó á Inglaterra, hizo oficios con aquel rey para que se pacificase con Su Mag^d Cattólica, pareciéndole que por aquel camino asegurava los intentos del duque de Saboya, y que, después que lo vió reducido al servicio de Su Mag^d, continuó la plática mas apretadamente, y que siempre mostraron inclinacion á ello el rey y Boquingam, y que le pidieron que fuese á España á tratar dello, y él se escusó por razon de su oficio.

6 septembre 1628.

Que en Inglaterra persisten en querer incluir al palatino, Dinamarca y rebeldes de Olanda, por los respectos que se saven, y á los Olandeses en particular, por tener con ellos liga ofensiva y defensiva, por algunos años, contra los que quisieren quitarles su pretensa libertad.

Viendo el abad las dilaciones y dificultades que puede haver en esto, propone que se haga suspension de armas entre Su Mag^d y Inglaterra por algun tiempo, para que, durante él, se trate de la paz y de lo tocante á los interesados y amigos de ambas coronas, dexándoles facultad para entrar en la suspension, si quisieren, y que con éste medio no tendrán causa los unos y otros de quejarse que ambas coronas falten á las obligaciones que les tienen.

Que le dixo Boquingam : « Hágamos nuestra paz con España y el » negocio del palatino, y después harán los Olandeses lo que quisié- » remos. »

Muestra el embaxador saver todas las pláticas que han passado por medio de Rubens, por havérselas dicho Boquingam, y trae consigo á Gerbier, que es el medianero de aquella negociacion.

Encareze mucho que conviene caminar á priesa en este negocio por los accidentes que podrian turbarlo, y particularmente por las pláticas que corren de paz con Francia y por la inconstancia de la córte y cosas de Inglaterra, y aconseja que yendo don Antonio Porter á Spaña, no se le diga solamente que se inclina allá á la paz, sino que se pase á los puntos della ó de la suspension, por ganar tiempo y no dar lugar á mudanzas.

El dicho abad ha declarado que, si agora se tratase del particular de la quietud y libertad de los cathólicos, se romperia todo, y que conviene obmitirlo ; que después se podrá tratar y encaminar mejor.

Dize que el duque de Saboya podrá hazer mucho en este negocio por la confianza que hazen dél en Inglaterra, y que el duque es muy interessado en que aquel rey no se concierte con Francia, y assí procurará de veras la paz con Su Mag^d ; y afirma el embaxador que Boquingam le prometió que no se haria acuerdo con Francia hasta tener respuesta de España.

Dize assimismo que en Inglaterra dessean que se trate de la paz aquí por diversos respectos, y particularmente por ser puesto cómodo para todos los interesados.

Ofrezese el embaxador á venir aquí y yr adonde convenga para facilitar la negociacion, y muestra desseo de intervenir en ella.

6 septembre 1628.

Dize que Olandeses rehusarán que pudieren el dexar sus cosas á disposicion de Inglaterra, porque temen que querrán hazer el negocio del palatino á costa dellos.

Propone que, presupuesto la dificultad que havrá en la restitution del palatino, que se trate casamiento de su hijo mayor con una hija del emperador, y que con ello creerán que son ciertos los ofrecimientos que se les hicieren de restitution, y que se aseguraria la sucesion de Inglaterra en un cathólico, pues se havria de criar como tal, aunque con algun recato, por no alterar á los Ingleses.

Propone que, para asegurarse de Francia, se asista á los hugonotes, y se dé por cabeza de los de Normandía y otras provincias vecinas al duque de Bullon, y se ayude á la Rochela.

Gerbier ha declarado, en gran secreto, recatándose del abad y de Porter, que los del consejo de Inglaterra inclinan todos á la paz con Francia, y persuadieron á su rey que dicesse orden á Boquingam para que si, ántes de intentar el socorro de la Rochella, le propusiesen algo por parte de Francia, lo oyesse, y que el rey vinó en ello. Por cuya causa le pareze será bien que se apresure la plática.

Minute et copie aux Archives du Royaume à Bruxelles, *Correspondance*, t. XXIV, fol. 104 et 106.

Publié par GACHARD, *Histoire Politique et Diplomatique de Rubens*, p. 289.

TRADUCTION.

L'INFANTE ISABELLE A PHILIPPE IV.

L'autre jour est arrivé ici l'abbé Scaglia, ambassadeur de Savoie, revenant d'Angleterre et il a rapporté ce que Votre Majesté verra par la relation ci-jointe. Avec lui est venu Gerbier, celui qui entretient une correspondance avec Rubens, et il a déclaré ce qui est rapporté dans la même relation. Il est parti avec l'abbé de Scaglia pour la Savoie, d'où, d'après ce qu'il dit, il passera en Espagne. Avec eux est venu également Monsieur Antonio (1) Porter,

(1) Dans les documents Porter est nommé tantôt Antonio, tantôt Endymion. Sa famille était anglaise, mais il était né à Madrid et avait même été page du Comte-duc d'Olivarès.

6 septembre 1628. qui se rend dans cette Cour en compagnie de don Francisco Zapata. Je m'en remets au rapport qu'ils feront quand ils arriveront à Madrid et j'ai cru utile de rendre compte à Votre Majesté de ce qui s'est passé ici et de l'informer qu'ils ont été bien reçus et hébergés.

De Bruxelles, le 6 septembre 1628.

RELATION JOINTE A LA LETTRE DE L'INFANTE.

L'abbé Scaglia, ambassadeur de Savoie, qui vient d'Angleterre, a rapporté ce qui suit :

Aussitôt qu'il est arrivé en Angleterre, il fit des démarches auprès du roi pour l'engager à conclure la paix avec Sa Majesté Catholique, convaincu que de cette manière il répondait aux intentions du duc de Savoie. Lorsqu'il vit que le roi était animé de bonnes intentions envers Sa Majesté, il continua la négociation avec plus d'insistance. Le roi et le duc de Buckingham s'y montrèrent toujours bien disposés et le prièrent de se rendre en Espagne, pour s'occuper de cette affaire ; mais lui s'y refusa à cause de la mission dont il était chargé.

L'Angleterre persiste à vouloir comprendre dans le traité l'électeur palatin, le Danemark et les rebelles de la Hollande pour les raisons connues, et quant aux Hollandais en particulier, elle voulait conclure avec eux une ligue offensive et défensive de quelques années de durée, contre ceux qui auraient l'intention de leur enlever leur prétendue liberté.

En voyant les délais et les difficultés qu'il y avait à craindre, l'abbé propose pour quelque temps une suspension d'armes entre Votre Majesté et l'Angleterre, pendant laquelle on négocierait la paix et l'on traiterait des intérêts des parties engagées et des amis des deux couronnes en leur laissant la faculté d'entrer dans la suspension d'armes s'ils le voulaient. De cette manière, on ne donnerait à personne des raisons de se plaindre que les deux couronnes manquent à leurs obligations.

Buckingham lui avait dit : « Faisons notre paix avec l'Espagne et arrangeons » l'affaire du palatinat et ensuite les Hollandais feront ce que nous voudrons. »

L'ambassadeur montra qu'il était au courant de tous les pourparlers qui avaient eu lieu par l'intermédiaire de Rubens parce que Buckingham les lui avait communiqués et il était accompagné de Gerbier qui est l'intermédiaire de cette négociation.

Il insista beaucoup pour que l'on agisse rapidement dans cette affaire à cause des accidents qui pourraient y jeter le trouble et particulièrement à cause des bruits qui courent sur la paix à conclure avec la France, et aussi de

l'inconstance de la Cour et des affaires en Angleterre ; il conseille de faire dire par Antoine Porter qui se rend en Espagne que, non seulement à Londres on est disposé à la paix, mais qu'on n'insisterait pas trop sur les conditions de cette paix ou de la suspension d'armes, afin de ne pas perdre de temps et de prévenir des changements dans les idées. 6 septembre 1628.

Ledit abbé déclara que, si l'on insiste encore spécialement sur la sécurité et la liberté des catholiques, tout sera rompu et qu'il convient de ne point en parler, et qu'en agissant ainsi on pourra traiter et avancer plus facilement.

Il dit encore que le duc de Savoie pourra exercer une grande influence en cette négociation par la confiance qu'en Angleterre on place en lui, que le duc est très intéressé à ce que le roi d'Angleterre ne s'entende point avec la France et qu'ainsi il s'emploiera avec zèle au rétablissement de la paix entre l'Angleterre et l'Espagne. Il affirme avoir reçu la promesse de Buckingham que son souverain ne prendrait aucun engagement envers la France avant d'avoir reçu la réponse de l'Espagne.

Il ajouta qu'en Angleterre on désire que Bruxelles soit le lieu choisi pour la négociation de la paix pour diverses raisons et particulièrement parce que tous les intéressés arriveraient plus facilement dans cette ville.

Il offre de venir ici et d'aller partout où il conviendrait pour faciliter la négociation dans laquelle il voudrait intervenir.

Il dit que les Hollandais refuseront autant que possible d'abandonner le soin de leurs intérêts à l'Angleterre, parce qu'ils craignent qu'elle chercherait à faire les affaires du palatin à leur dépens.

La restitution de ses États au palatin devant faire la principale difficulté de la négociation, il met en avant l'idée de marier le fils aîné de ce prince avec une des filles de l'empereur ; de cette manière on croira que l'intention de restituer au palatin ses États est sérieuse ; on assurerait la succession en Angleterre à un Catholique, mais on devrait se garder de faire connaître cette intention, autrement qu'avec prudence, pour ne pas effaroucher les Anglais.

Il propose que, pour se garantir contre la France, le roi catholique aide les Huguenots, que le duc de Bouillon soit fait chef de ceux de la Normandie et des provinces voisines et qu'on secoure La Rochelle.

De son côté, Gerbier déclara dans le plus grand secret et sans que l'abbé ni Porter en sussent rien, que les membres du Conseil d'Angleterre inclinent unanimement vers la paix avec la France et qu'ils avaient persuadé au roi de donner l'ordre au duc de Buckingham, si les Français lui faisaient des propositions avant qu'il tentât de secourir La Rochelle, d'y prêter l'oreille. Pour ces motifs, il sera bon de hâter l'affaire.

L'abbé de Scaglia revenant d'Angleterre passa par Bruxelles avec Gerbier qui l'accompagnait en Savoie, Endymion Porter et avec don Francisco Zapata. Ces deux derniers se rendaient en Espagne pour suivre les négociations de Rubens et pour y intervenir officieusement au besoin. Dans sa lettre du 6 juillet 1628, le roi avait écrit à l'Infante qu'elle pouvait donner un passe-port à quelqu'un qui serait envoyé par les Anglais dans l'un ou l'autre port de Biscaye.

L'abbé de Scaglia joue en ce moment à l'homme important et il était mieux en position de le faire avec un certain droit qu'auparavant : son maître le duc de Savoie s'était reconcilié avec Philippe IV et les deux souverains s'étaient ligüés pour disputer le Montferrat au duc de Nevers, Charles de Gonzague, successeur de Vincent de Mantoue, le protecteur de Rubens. (1) Les Français se disposant à marcher au secours du duc de Nevers et le roi d'Espagne, craignant qu'ils ne fissent la paix avec l'Angleterre pour avoir les mains libres de ce côté, chargea l'Infante par lettre du 17 août 1628, de donner suite aux ouvertures que Gerbier lui avait faites de la part du duc de Buckingham. (2) Tout concourait donc à favoriser les efforts de Rubens au moment où celui-ci arrivait à Madrid.

C'était, comme nous l'avons dit, dans la première moitié du mois de septembre (Voir plus haut IV, 233) ; il y resta jusqu'au 29 avril 1629. Nous ne savons pas par le détail ce qu'il y fit dans son rôle d'agent diplomatique, aucun document officiel, pouvant nous renseigner à ce sujet, n'étant encore découvert. Mais nous avons la certitude qu'il s'employa en faveur de la paix et que ses efforts furent couronnés de succès.

Le 23 août 1628, le duc de Buckingham avait été assassiné au moment où il alla s'embarquer pour La Rochelle. Cet événement ne changea point les dispositions de la Cour de Londres. Sir Francis Cottington et le grand trésorier Richard Weston, les hommes d'État les plus influents, étaient également favorables à la paix. Le premier des deux continua à promettre de se rendre à Madrid et, du côté de l'Espagne, don Carlos Coloma qui, avant la guerre, avait été ambassadeur d'Espagne à Londres et qui, en ce moment, était gouverneur de Cambrai, secondait les efforts de l'Infante pour faire aboutir les négociations. La seule influence française les contrecarrait. Richelieu cherchait à gagner l'Angleterre et lui faisait des propositions d'alliance ; les ministres de Charles I

(1) GACHARD, op. cit. 99.

(2) Id. op. cit. 101.

y prêtaient l'oreille et retardaient le départ de Cottington. Le 28 septembre 1628, la junte se réunit à Madrid pour délibérer sur les questions se rattachant à la mission de Rubens. Étaient présents : le Comte-duc, président, Don Augustin Mesia, Marquis de Montes Claros, Don Fernando Giron, Marquis de Gelves, Don Juan de Villela et le Marquis de Léganès. Le Comte-duc exposa l'affaire d'après les renseignements obtenus de Rubens et par d'autres voies. Il fit ressortir la mauvaise foi des Anglais, leur attaque contre Cadix, la défaite qu'ils subirent et le changement dans leurs idées qui en fut la suite. Ils se montraient maintenant désireux de faire la paix avec l'Espagne et avaient envoyé comme délégués Cottington et Porter. Olivarez avait donné ordre de bien recevoir l'ambassadeur anglais dans le port où il aborderait et, continue le procès-verbal de la junte, « celle-ci fit venir Rubens en sa présence pour qu'il dise ce qu'il savait et ce qui lui était arrivé. En substance, il raconta la même chose que le Comte-duc et termina en disant qu'à son avis et d'après ce qu'il avait entendu il conviendrait que S. M. en finisse avec cette affaire sagement et énergiquement. »

« Et la Junte ayant discoursu sur le tout avec attention et avec le désir de bien réussir dans un objet aussi important, a été d'avis de représenter à S. M. que, ayant conduit ces négociations jusqu'au point où elles sont maintenant, il conviendrait grandement de ne point les abandonner. (1) » Elle émit l'avis que le roi mandât au Comte-duc de les poursuivre et d'écrire de nouveau pour recommander aux ports la bonne réception de Cottington lorsqu'il arriverait.

Nous sommes mieux informés quant aux travaux de l'artiste à la Cour de Philippe IV. Le monarque espagnol, de même que son père et son grand-père, était grand amateur de peintures et Rubens ne tarda pas à gagner son admiration et à obtenir ses commandes. Si l'activité du diplomate ne porta pas immédiatement ses fruits, le talent de l'artiste fut fortement mis à contribution. Suivant Pacheco (2), il avait apporté huit tableaux qu'il vendit au roi. Lors de son séjour à Madrid, il fit cinq portraits du monarque dont un à cheval, il peignit les portraits de toute la famille royale pour l'Infante Isabelle et cinq ou six portraits particuliers, il fit la copie de nombreux tableaux du Titien. Il exécuta d'autres peintures encore pour le roi et pour les Seigneurs de la Cour. Rubens constate lui-même dans sa lettre à Peiresc du 2 décembre 1628 que le roi venait le voir presque tous les jours. Quand plus tard le monarque voudra orner son palais de chasse de la Torre de la Parada, c'est à Rubens qu'il s'adressera pour lui fournir des tableaux à cet effet. Pour

(1) Archivo general de Simancas. Secretario de Estado Leg. 2517, fol. 107.

(2) *Arte de la Pintura*, Tome I, p. 132. VILLAAMIL, op. cit. p. 137.

6 septembre 1628. d'autres palais encore il acheta du vivant du peintre et dans sa mortuaire un grand nombre de ses œuvres. Par une étrange fatalité, la moitié des tableaux de Rubens que la Couronne d'Espagne a possédés ont disparu. Cruzada Villaamil a trouvé mentionné dans les anciens catalogues des palais royaux 127 tableaux de Rubens dont 64 seulement se sont conservés.

DLXII

12 septembre 1628.

JACQUES DUPUY A PEIRESC.

.
Pour M^r Rubens, on nous a dit qu'il avoit esté envoyé par l'Infante à Venise, pour traitter de quelque affaire qu'on ne pénètre pas, avec le comte de Carlile, et ce qui me le fait croire est qu'il y a trois ordinaires que n'avons reçu de ses lettres, car le voyage dont il vous a escrit estoit de volonté seulement. Je suis bien marry qu'il se soit rencontré hors du Païs au temps que M^{rs} de Thou (1) y sont allez pour passer ces deux mois de vacations. Il leur eust beaucoup servy quand ce n'eust esté que pour avoir sa connoissance et communication de tant de curiositez qu'il a. Ils font estat de passer en Hollande sous la faveur de M^r de Baugy (2) qui leur a donné rendez vous à Bruxelles à la fin de ce mois.

Publié par PH. TAMIZEY DE LARROQUE. *Lettres de Peiresc aux frères Dupuy*. Tome I, p. 908.

(1) Deux des fils du grand historien, Achille-Auguste et Jacques-Auguste, qui voyageaient dans les Pays-Bas pendant que leur frère aîné voyageait en Orient.

(2) Le sieur de Baugy était le résident de France à La Haye.

DLXIII

MORISOT A RUBENS.

13 septembre 1628.

Mitto ad te correctius poema, de tuo nomine etiam illustratum : ut scias me et amore magnum præceptorem, et quæ jussit, exequi. Si quid aliud habes quod jubeas, invenies obsequentem : utinam et poëtam etiam tuis picturis dignum ! Sed jam artes senectute sæculorum debilitatæ homines non reperiunt qui mereantur æternitatem. Solaque hodie omnium artium pictura Rubentem unum jactat miracula penicillo facientem, superba ingenii tui dotibus, et cuncta imitantis penicilli fama. Vale.

Lutetiæ Idibus Septembri anno MDCXXVIII.

Bibliothèque Nationale de Paris. (Voir la lettre du 29 octobre 1626 et les commentaires. Tome IV, p. 1 à 6.)

TRADUCTION.

MORISOT A RUBENS.

Je vous envoie sous une forme plus correcte mon poème, illustré par votre nom, pourque vous sachiez que je suis devenu un grand précepteur par affection pour vous et que j'ai exécuté les ordres que cet amour m'a dictés. Si vous avez quelque chose d'autre à m'ordonner vous me trouverez toujours prêt à obéir. Puissent mes vers être dignes de vos peintures. Mais les arts affaiblis par le grand âge ne trouvent plus d'hommes qui en les cultivant méritent l'éternité. Seule la peinture illustre Rubens dont le pinceau produit des merveilles ; elle se glorifie des dons de votre esprit et de la renommée de votre pinceau qui reproduit tout.

Paris, le 13 septembre 1628.

2 décembre 1628.

RUBENS A PEIRESC.

Molto illustr. Signor mio osservandissimo.

Mi par mill'anni di non aver inteso alcuna nova di V. S. sendo restate interotte tutte le nostre corrispondenze, col mio passaggio in Spagna che la sereniss^a Infanta volse si facesse con tanto silenzio e segretezza, ch'ella non mi permise di veder alcun amico, ne manco il ambasciator di Spagna, ne il secretario di Fiandra residente in Parigi. Certo mi parve durissimo d'esser sforzato a passar una citta tanto amica senza poter baciare le mani a Messieurs Dupuy ne M^r de Saint-Ambroise et altri mei sigⁱ e padroni, con tanto mio disgusto che difficil^e potrei esprimerlo con termini proportionati alla mia passione e martello. Io non posso penetrare gli secreti di Principi e pero vero che il Re di Spagna mi haveva ordinato di venire per la Posta, e forse pensava la ser^{ma} mia Padrona che per la molta servitu ch'io ho colla Regina Madre io sarei facilmente detenuto alquanti giorni in quella corte. Io mi m'attengo qui a dipingere come da per tutto et ho gia fatto il ritratto Equestre di Sua Maesta, con molto suo gusto e sodisfattione, che veramente si diletta in estremo della pittura et al giudicio mio, questo Principe e dotato di bellissime parti. Io gia lo cognosco per pratica poiche havendo stanze in Palazzo, mi viene veder quasi ogni giorno; ho fatto ancora le teste di tutta la famiglia Reggia accurata^{te} con molta commodita nella lor presenza, per servizio della sereniss^{ma} Infante mia sig^{ra} la quale mi ha dato licenza di poter al mio ritorno pigliar la giravolta d'Italia, e percio spero piacendo al sig^r Idio di prevalermi della occasione del passaggio della Regina d'Ungaria da Barcelona a Genoa, che si tiene per certo sara al fine del mese di Marzo prossimo, e potria esser che questa mia Peregrinatione si divertisse un poco della strada Reggia verso la Provenza non per altro che per far riverenza al mio signor Peiresio, e goder qualche giorni della gratissima sua presenza in casa sua propria, che deve essere un compendio di tutte le curiosita del mondo. Io vidi detorgendo un poco il camino, l'assedio della Rochella, che mi parve un spectaculo degno dogni ammiracione, e mi

rallegro con V. S. e con tutta la Francia, ansi con tutta la Cristianita per il successo di questa gloriosissima impresa. E non avendo altro per adesso finiro con baciare a V. S. e al S^r di Valavez di verissimo cuore le mani, e pregarli di conservarmi nella lor buona gracia.

2 décembre 1628.

D. V. S^{ria} molt Illust^{ma}

Devotissimo servitore

PIETRO PAULO RUBENS.

Di Madrid, il 2 di decembre 1628.

Spero che V. S. haveva gia ricevuto il mio ritratto che consignai molti giorni, inanzi la mia partenza d'Anversa, al cogniato del S^r Pycqueri come egli mi haveva ordinato.

Non ho riscontrato sin adesso in questa terra alcun Antiquario, ne visto medaglie ne camei di sorte alcuna che forsi manca per le mie occupacioni, e per cio men inquirero con maggior diligenza, et avisaro V. S. a suo tempo, ma credo ch'io farò questa diligenza in vano.

Il manque une partie de cette lettre, celle relative à Cossiers (Voir plus loin la lettre de Peiresc à de Vries du 2 février 1629), à moins que cela ne se trouve dans une autre lettre perdue.

Autographe à la Bibliothèque de La Haye, Ms. A 132.

Copie dans MOLS, Bibliothèque royale de Bruxelles. MS. 5726^{II}, p. 169.

Publié par CH. RUELENS, *P. P. Rubens, Documents et lettres*, 1877, p. 141, et par AD. ROSENBERG, op. cit. p. 180.

Analysé par GACHET en onze lignes, op. cit. p. 220.

TRADUCTION.

RUBENS A PEIRESC.

Monsieur.

Il y a un siècle, me semble-t-il, que je n'ai reçu de vous aucune nouvelle. Toute notre correspondance a été interrompue par un voyage en Espagne que la Sérénissime Infante m'a ordonné de faire avec tant de mystère et de célérité, qu'elle ne m'a pas permis de voir un seul ami, pas même l'ambassadeur d'Espagne, pas même le secrétaire de Flandre résidant à Paris. Certes, ç'a été pour moi chose très dure que de traverser une ville que j'aime tant sans pouvoir baiser les mains à Messieurs Dupuy, à M. de Saint-Ambroise et à

2 décembre 1628. d'autres personnages qui sont mes protecteurs. Pour vous exprimer le déplaisir que cela m'a causé, je trouverais difficilement des termes proportionnés à mon désir et à mon chagrin. Je ne puis pas pénétrer les secrets des princes : mais il est vrai que le Roi d'Espagne m'avait ordonné de venir par la poste, et peut-être ma sérénissime maîtresse a-t-elle pensé qu'à cause des grandes obligations que j'ai à la Reine-Mère, j'aurais pu être retenu pendant quelques jours dans cette cour. Je m'occupe ici à peindre, comme je le fais partout, et j'ai déjà exécuté le portrait équestre de Sa Majesté le Roi, qui l'a bien goûté et en a été très satisfait. Il semble vraiment prendre un plaisir extrême à la peinture et, à mon jugement, ce prince est doué des plus belles qualités. Je le connais déjà pour m'être entretenu avec lui ; comme j'ai un appartement dans le palais, il vient me voir à peu près tous les jours. J'ai fait aussi les portraits de toute la famille royale, exactement et avec toute facilité, en leur présence, pour le service de la Sérénissime Infante, ma souveraine. Celle-ci m'a donné la permission de prendre par l'Italie pour revenir et j'espère, s'il plaît à Dieu, profiter de l'occasion du passage de la reine de Hongrie de Barcelone à Gênes, qui aura lieu à la fin de mars prochain ; il se pourrait que je me détournasse un peu de la route royale pour aller en Provence rien que pour aller saluer mon cher Peiresc, afin de jouir pendant quelques jours de sa présence si désirée, dans sa propre demeure qui doit être l'abrégé de toutes les curiosités du monde. En me détournant un peu de mon chemin, j'ai vu le siège de La Rochelle qui m'a paru un spectacle digne de toute admiration, et je me réjouis avec vous et toute la France, et aussi avec toute la Chrétienté, du succès de cette glorieuse entreprise.

N'ayant rien de plus à vous dire, je finis en vous baisant les mains à vous et à M. de Valavès du meilleur de mon cœur et vous prie de me conserver dans vos bonnes grâces.

Je suis, Monsieur,

Votre très dévoué serviteur,

PIERRE-PAUL RUBENS.

De Madrid, le 2 décembre 1628.

P. S. J'espère que vous avez reçu déjà mon portrait que j'ai confié, longtemps avant mon départ d'Anvers, au beau-frère de M. Pycqueri, ainsi que vous me l'avez ordonné.

Je n'ai rencontré, jusqu'ici, en ce pays, aucun antiquaire, ni vu des médailles ou des camées d'aucune espèce, peut-être à cause de mes occupations ; ainsi, je vais faire des recherches avec plus d'activité et je vous en tiendrai au courant ; néanmoins je crois que toutes mes diligences seront vaines.

La reine de Hongrie. L'Infante Marie-Thérèse, sœur de Philippe IV, fut fiancée, le 5 avril 1629, au roi de Hongrie, Ferdinand, le futur empereur Ferdinand III. Elle ne fit point le voyage de Barcelone à Gênes dont Rubens parle ici. A cause de la peste, qui régnait dans le Nord de l'Italie, elle prit par Naples où elle arriva le 13 août suivant et d'où elle ne partit pour l'Autriche que le 18 décembre.

Le portrait de Rubens. Dans cette lettre du 2 décembre 1628 Rubens affirme que, longtemps avant son départ, il avait remis son portrait, destiné à Peiresc, au beau-frère de M. Picquery. Nicolas Picquery avait épousé Élisabeth Fourment, le 23 octobre 1627, et s'était établi à Marseille. Son beau-frère devait donc être un Fourment et Rubens doit avoir confié à celui-ci le portrait en question au moment où il se rendait à Marseille. Par une lettre du 24 août 1628, Rubens avait déjà annoncé cet envoi à Peiresc. Au mois d'avril 1629, le portrait n'était pas encore arrivé à Aix. Le 4 juillet 1630, Valavès fait enfin savoir à Rubens que Peiresc vient de recevoir la peinture. Elle se trouve actuellement encore à Aix en Provence en possession de la famille Roux Alphéran de la Lauzière. (*Œuvre de Rubens*, N° 1045.)

DLXV

PEIRESC A PIERRE DUPUY.

19 décembre 1628.

.
 J'ay depuis receu de Seyde un paquet de M^r de Thou qui sera cy joinct, avec une lettre qu'il m'escript du 30 Octobre et celle du sieur Estelle, vice consul de Seyde, où vous verrez son partement pour Hierusalem, ensemble une du sieur Valbelle, lieutenant de l'Admiraulté de Marseille, qui s'attend à le recevoir et loger à son débarquement, comme nous de le gouverner un peu en cette ville en une maison qui luy est entièrement desvoüée, si nous sommes si heureux qu'il vienne par icy, et que les bruicts de la maladie de Lyon ne luy fassent prendre aultre routte, ce que je crains infiniment et pour luy et pour M^r Rubens, de qui j'ay receu depuis 3 jours une lettre du 24 aoust laquelle devoit accompagner son portraict, mais il doibt estre demeuré accroché quelque

19 décembre 1628. part. Il me mande avoir recouvré un heaulme antique tout entier qui avoit esté autres foyz doré, qui estoit l'une des plus belles pièces qui soient demeurés de l'antiquité et des mieux élaborées. Bien est elle grandement rare, car en tous mes voyages, je n'en ay jamais veu aucun.

PH. TAMIZEY DE LARROQUE, *Lettres de Peiresc aux frères Dupuy*, Tome I, p. 759.

COMMENTAIRE.

La lettre du 24 août. Cette lettre, écrite par Rubens à Peiresc peu de jours avant son départ pour l'Espagne, ne s'est pas retrouvée.

Le heaulme antique de Rubens. Cè-casque antique n'a pas laissé de traces bien certaines dans l'histoire de Rubens. Le seul indice possible que nous en retrouvions est « une vue de tête en profil coiffée d'un casque, sur lequel est représenté le combat d'Hercule contre Nessus qui enlève Déjanire » : dessin à la plume retouché à la couleur à l'huile, appartenant au Louvre et provenant de la collection Jabach (*Œuvre de Rubens*, N° 1468).

DLXVI

RUBENS A GEVARTIUS.

29 décembre 1628.

Myn Heere.

Myn antwoorde in duytsche taele zal ghenoech doen blycken dat ick niet en meritere de eere die UE. my aendoet met syne Latynsche brieven. Myn exercitien ende studia bonarum Artium syn soo verre verlopen, dat ick soude moeten veniam præfari solœcismum liceat fecisse. Noli igitur, noli me id ætatis virum iterum cum pueris antiquo includere ludo. Ick hebbe, Mynheere, eenighe diligentien ghedaen om te vernemen oft in eenighe particulier bibliotheken iet meer te vinden waere van uwen Marcus, als tghene tot noch toe bekendt is maer en hebbe tot noch toe niet becomen non desunt tamen qui affirmant se vidisse in inclita illa divi Laurentii penu codices ms^s duos, D. Marci titulum præferentes, sed ex circumstantiis, pondere et facie cod^m (erat enim

mihi cum homine minime Græco negotium), nihil magni aut novi auguror, sed vulgaria reor et quæ jam dudum exstant Marci opera esse. Si qua lux aut sordium eluvies ex illorum collatione erui possit, non est meum perscrutari, quem tempus et vitæ ratio et institutum alio avocant et præ cæteris idiotismus ab intimis istis musarum penetralibus procul arcet. Ick meyne dat UE. sal hebben kennisse ghemaect met sig. Don Francesco Bravo, neve van onsen castillano, die over sommige maenden van hier vertrocken is naer ons landt, den welcken maect groote professie de letrado, et, nisi fallor, Dictaturam in criticis animo concipit aut jam præoccupavit. Ick hebbe hem eens ghegeven de memorie die UE. my mede gaf meynende dat hy soude iet ghevonden ende ghedaen hebben van 'tghene UE. desireerde maer ick en hebbe hem noch UE. memorie noot meer ghesien. Ick bidde UE. believe my die selvighe te vernieuwen ende over te senden. Het is waer dat desen cavaillero groote diligentie ghedaen heeft, ende niet sonder oncost, in de Bibliotheca manuscripta D. Laurentii. Hy seyt ghevonden te hebben wonderdinghen, præsertim in scriptis antiquorum Patrum (1), et quæ multam lucem afferant Tertulliano, in quem multa et mira minatur. In Papinium tuum et tua in illum commenta, nescio quæ cavillari videbatur, sed more potius suo ni fallor et efferendi gracia, quam certa ratione aut giudicio. Sed inspicere præsens et utere hominis ingenio proderit enim aut delectabit et forsitan (quod erit tuæ prudentiæ) præstabit utrumque. Ick hebbe oock kennisse ghemaect cum D. Luca Torrio, welck een seer beleeft ende modest. persoon is ende heeft mij beloofd alle diligentie te doen. Sed ego vellem istud volumen *inscriptionum Africae* coram inspicere, non tantum D. Marci gracia et tibi operam navandi desiderio, quod per alios licet et quidem exactius, sed ut meo præ cæteris genio indulgeam. Cum urgerem per amicos internuntios, nam scribo de lectulo inter dolores podagricos, D. Torrium, respondit ille breviter sua manu quod vides. Ick ben dese voorleden daeghen seer sieck gheweest van flessyn en cortsen, et ut vere fatear quod erat, ægre spiritum duxi inter gemitus et suspiria, sed jam Deo volente respiravi. Van de publicque saecken en can ick niet sekens oft goets affimeren, ick en siender noch geen gat deur. Den marquis is immobil, noch laet

(1) Hæc epistola una litura corrigi deberet, sed ignosce amico laboranti et cum ægritudine sua luctanti. (Note marginale de Rubens).

29 décembre 1628. blycken eenige inclinacie om de voyagie aen te nemen op Neerlandt, niet tegenstaende de groote instance die de Infante doet aenden coninck, seggende dat al verloren gaet in syn absentie. Sed ille, sua conscientia fisus, nescio quid monstri tacite alens (quod in bonam partem accipias precor), obdurat et animo obfirmato jam quantum iterata Regis imperia excipit, et nescio quibus artibus rejicit aut eludit. Quid scit futurum nescio, sed plane perspicio quo animo hæc fiant et in quem finem; cætera in deorum Genibus posita sunt. Plura non licet, nec expedit. Het verlies vande vlote heeft hier groot ramoer ghemaect, maer soo langhe gheen advies en compt van onse syde, en willen het niet vast ghelooven, toch het is naerde ghemeyne opinie niet dan veel te waer, damnum ingens et quod suæ potius stultitiæ et negligentiae imputent quam fortunæ, cum toties et in tempore moniti averroncando malo curam non adhibuerint aut de tutela prospexerint. Videas hic quod mirari licet non plerosque sed omnes fere effuse lætantes, quod calamitatem publicam in contumeliam et invidiam Dominantium merito rejici posse opinentur. Tanta est odii vis ut propria incommoda præ vindictæ dulcedine negligat et ne sentiat quidem. Unius sane Regis me miseret, qui, a natura omnibus corporis et animi dotibus instructus nam intus et in cute quotidiano usu inspexi, nisi sibi diffideret et aliis nimium deferret, esset me Hercle qualiscunque fortunæ et imperii capax. Sed suæ nunc credulitatis et alienæ stultitiæ dat pænas, et odio flagrat non suo, etc. Sic visum superis cum nobis. Sed abrumpo, et finem epistolæ et lassitudini meæ, non affectui impono. Vale, vir eximie et incomparabilis, et pro Rubenio tuo, quem serio et merito ut tuum amas, Fortunæ reduci votis cotidie sacrifica. Iterum vale.

U. E. Ootmoedighe ende gheaffectioneerde dienaer
PIETRO PAULO RUBENS.

Wt Madrit den 29 december 1628.

Desen brief is seer gheclat ende negligentius quam ad te gheschreven; maer UE. moet my excuseren met myn sieckte. Albertulum meum, ut imaginem meam non in sacrario vel larario sed musæo tuo habeas rogo. Amo puerum et serio tibi, amicorum principi et musarum antistiti, commendo, ut curam ejus vivo me vel mortuo juxta cum socero et fratre Brantiis suscipias. De rebus anglicis nihil certi, postquam fatali

illo ictu semel dissiliere. Sed iterum videntur coïre partes abruptæ, et omnia magis in bonam spem propensa quam metum. Sed pendent adhuc, ut futura, omnia ; nec, ut res mundi se habent, ausim nisi ne præteritis, certi aliquid decernere. Vale, vale.

29 décembre 1628.

Ick wensche UE. in goet duyts een goet saligh nieuwe jaer, t'saemen met myjouffrouw, UE. huysvrouwe ende familie.

Autographe. Carpentras. Bibliothèque et Musée Inguibert. *Correspondance de Peiresc*, n° 9543, f° 240.

Copie. Bibliothèque royale de Bruxelles. Manuscrit n° 18964 et MOLS *Rubeniana*, 5926, II, 627.

Publié par E. GACHET, op. cit. p. 221, par AD. ROSENBERG, op. cit. p. 183, et dans (Victor van Grimbergen) *Historische Levensbeschrijving van P. P. Rubens*, Anvers, 1840, p. 444.

TRADUCTION.

RUBENS A GEVARTIUS.

Monsieur.

Ma réponse en flamand fera voir suffisamment que je ne mérite pas l'honneur que vous me faites par vos lettres latines. Mes exercices et mes études d'humanité sont si fort oubliés que je devrais vous demander d'abord la permission de pouvoir faire des solécismes. Veuillez donc, je vous en prie, ne pas renvoyer sur les bancs de l'école un homme de mon âge. J'ai fait quelque diligence pour savoir s'il serait possible de trouver dans les bibliothèques particulières quelque chose de plus que ce qui est connu jusqu'ici de votre Marcus, mais je n'ai encore rien obtenu. Il ne manque cependant pas de gens qui affirment avoir vu dans la célèbre bibliothèque de St.-Laurent, deux manuscrits portant le titre du divin Marcus. Mais d'après les circonstances, d'après le volume et l'apparence des manuscrits (car j'avais affaire à un homme qui ne savait pas un mot de grec), je n'en augure rien de nouveau ni d'important ; je pense même que le tout est connu et ne compose que les œuvres de Marcus depuis longtemps publiées. Il ne m'appartient pas de rechercher si l'on peut, en collationnant les textes, en tirer quelque lumière ou un déluge de fatras, le temps, mon genre de vie, mes études m'entraînent d'un autre côté, et de plus mon génie particulier m'éloigne de ce sanctuaire secret des muses.

Je pense que vous aurez fait la connaissance du sig. Don Francesco Bravo, neveu de notre châtelain, qui est parti d'ici, il y a quelques mois, pour notre pays.

29 décembre 1628. Il fait grand étalage de sa qualité d'homme de lettres, et si je ne me trompe, il aspire à la dictature entre les critiques ou même il l'exerce déjà. Je lui avais remis le mémoire que vous m'aviez confié à mon départ, présumant qu'il aurait pu trouver et faire quelque chose de ce que vous désirez ; mais je ne l'ai plus vu, ni lui ni votre mémoire. Je vous prie de vouloir bien le renouveler et me l'envoyer. Il est vrai que ce monsieur a fait beaucoup de recherches, et non sans frais, dans la bibliothèque manuscrite de St.-Laurent. Il disait avoir trouvé des choses merveilleuses, surtout parmi les ouvrages des anciens Pères (1), et qui jetaient le plus grand jour sur Tertullien, qu'il menace d'une foule de choses neuves et étonnantes. Quant au Papinien que vous avez commenté, il avait l'air d'en faire je ne sais quelles critiques, mais par habitude, si je ne me trompe, et pour se vanter, plutôt qu'avec raison et discernement. Mais voyez-le lui-même et jugez du caractère de l'homme, cela pourra peut-être vous être utile et vous récréer tout à la fois, ce qui dépendra de votre prudence.

J'ai fait aussi la connaissance de don Lucas Torrio, qui est un homme très honnête et très modeste, et qui m'a promis de faire toute diligence. Mais je voudrais examiner ce volume des inscriptions d'Afrique, non seulement pour votre Marcus et dans le désir de vous rendre service (ce que d'autres peuvent faire et même avec plus d'exactitude), mais pour satisfaire à mes goûts particuliers. La goutte me retenant avec douleur sur mon lit d'où je vous écris, j'avais par l'entremise de mes amis fait quelques instances auprès de don Torrio, qui m'a répondu en peu de mots de sa main, laquelle réponse je vous envoie.

J'ai été ces jours derniers fort malade de la goutte et de la fièvre, et à dire vrai, je respirais péniblement dans les gémissements et les soupirs, mais grâce à Dieu, je me suis remis.

Des affaires publiques, je ne puis rien dire de certain ni de bon. Je n'y vois pas encore clair. Le marquis est immobile et ne laisse paraître aucun désir de retourner aux Pays-bas, malgré toutes les instances que l'Infante fasse auprès du roi, en disant que dans son absence tout se perd. Mais lui, fort de sa conscience, et nourrissant en secret (veuillez prendre ce mot dans le bon sens) je ne sais quel projet, il tient ferme, et il a déjà reçu les ordres du roi à quatre reprises, avec la même opiniâtreté, les éludant ou les rejetant par je ne sais quels moyens. J'ignore ce qui en adviendra, mais je vois clairement dans quel esprit tout cela se fait et dans quelle intention. Le reste est à la volonté des dieux. Il ne m'est pas possible et il ne convient pas de vous en dire davantage. La perte de la flotte a fait ici grand bruit ; mais aussi longtemps

(1) Je devrais ne corriger cette lettre que d'une seule rature, mais vous pardonnerai à un ami qui souffre et qui lutte contre son mal. (Note marginale de Rubens.)

qu'on n'en a pas reçu avis de notre côté, on ne veut pas y croire. Il n'est 29 décembre 1628.
cependant que trop vrai, selon l'opinion publique, que la perte est immense, et on l'impute à la folie et à la négligence plutôt qu'à la fortune, puisque, après tant d'avertissements, donnés en temps opportun pour prévenir ces malheurs, on n'en a eu aucun souci et l'on n'a pris aucune mesure. Vous seriez étonné de voir ici presque tout le monde au comble de la joie, en pensant qu'ils peuvent à bon droit tirer partie de cette calamité publique pour en jeter la honte sur leurs gouvernants et pour contenter leur envie contre eux. Tant est grande la violence de cette haine, qui va jusqu'à négliger et même oublier ses propres maux, pour le plaisir de se venger.

Pour moi, je n'ai pitié que du roi. Doué par la nature de toutes les qualités de l'esprit et du corps, car dans les rapports journaliers que j'ai eus avec lui, j'ai pu apprendre à le connaître à fond ; ce prince serait assurément capable de gouverner dans toute espèce de fortune, s'il ne se défiait pas de lui-même et s'il n'avait pas trop de déférence pour ses ministres. Tandis que maintenant il porte la peine de sa propre crédulité et de la folie des autres, et il est victime d'une haine qui ne s'adresse pas à lui, etc. Ainsi l'ont voulu les dieux.

Mais je vous quitte ; je mets fin à cette lettre et à la fatigue qu'elle me cause, et non pas à mon affection pour vous. Adieu, homme excellent et incomparable, adressez chaque jour des vœux à la fortune pour le retour de votre Rubens, que vous avez raison d'affectionner comme votre véritable ami. Encore une fois, adieu.

Votre humble et affectionné serviteur
PIERRE-PAUL RUBENS.

De Madrid, le 29 décembre 1628.

Cette lettre est couverte de ratures et écrite avec plus de négligence qu'il ne me convient d'en montrer en vous écrivant. Mais vous devez m'excuser à cause de ma maladie. Je vous supplie de prendre mon petit Albert, cet autre moi-même, non pas dans votre sanctuaire, mais dans votre chambre d'études. J'aime cet enfant, et c'est à vous le meilleur de mes amis, à vous le pontife des muses, que je le recommande vivement, pour que vous en preniez soin, de concert avec mon beau-père et mon beau-frère Brandt, soit pendant ma vie, soit après ma mort.

Rien de certain au sujet des affaires d'Angleterre, depuis le coup fatal qui a tout rompu. Pourtant les deux parties semblent de nouveau chercher à se rencontrer, et tout fait concevoir plus d'espérance que de crainte ; mais ces affaires-là sont encore incertaines, comme tout ce qui dépend de l'avenir, et

29 décembre 1628. d'après le train des choses de ce monde, je n'ose vous parler avec certitude que de ce qui est passé. Adieu, adieu.

Je vous souhaite, en bon flamand, une bonne et heureuse année, ainsi qu'à mademoiselle votre femme et à votre famille.

COMMENTAIRE.

Les recherches dans les Bibliothèques. La présente lettre nous apprend que, à la prière de Gevartius, Rubens s'était chargé de faire dans les bibliothèques de l'Escorial des recherches sur les auteurs anciens que son ami se proposait de publier. Dans la bibliothèque de St.-Laurent (à l'Escorial), il existait, lui avait-on dit, deux manuscrits de l'empereur Marcus (Aurelius). Gevartius s'était beaucoup occupé de cet auteur, mais n'a pas publié les commentaires écrits par lui. Ils se trouvent dans un manuscrit trouvé à la Bibliothèque Royale de Bruxelles : *Commentarius in M. Aurelii Antonii Tōv εἰς ἑαυτὸν lib. XII*. Nous n'avons pas retrouvé dans les catalogues de la bibliothèque de l'Escorial les deux manuscrits dont parle Rubens. Cependant Miller mentionne des « Extraits de Marc Antonin » (Catalogue des Sirlets. Mss, p. 323, n° 2) et on a pris des manuscrits de D. Marcus de Venise pour des manuscrits de Marc Aurèle. Gevartius avait publié, en 1616, une édition de Stace : *P. Papinii Statii opera omnia J.-C. Gev. recensuit et Papinianorum lectionum libris X illustravit*. Lugd. Bat. ap. Jac. Marcum. C'est cet ouvrage sur lequel Francesco Bravo exerça, au dire de Rubens, une critique si peu sérieuse.

Don Francesco Bravo (de Acuna), chevalier de Calatrava, était un érudit, se distinguant par sa connaissance de plusieurs langues et spécialement du grec. Il écrivit *de Origine et progressu ordinis Calatravensis*. Le gouverneur du château, dont il était le neveu, s'appelait Don Juan Bravo de Lagunas. Il occupa son poste à Anvers de 1624 à 1631.

Le Marquis est immobile. Le roi, ou plutôt Olivarez, voulait tenir Spinola éloigné des Pays-Bas pour soustraire le gouvernement de nos provinces à son influence. Le ministre tout-puissant essaya à différentes reprises de charger l'éminent homme de guerre d'autres missions. Spinola parvint toujours à se soustraire à ces exils déguisés. Enfin, en juin 1629, il se laissa envoyer dans le Nord de l'Italie où il fut chargé de conduire la guerre contre le duc de Savoie. Il y mourut à Castel Nuovo le 25 septembre 1630.

La perte de la flotte. Le 16 novembre 1628, la nouvelle de la prise de la flotte espagnole par Piet Hein fut apporté aux États-Généraux des Pays-Bas. Le 8 septembre, cet amiral avait capturé sans coup férir toute la flotte espagnole à la hauteur de la baie de Matanza dans l'île de Cuba. Elle consistait

en 16 navires, dont cinq étaient chargés d'or, d'argent et de denrées précieuses; les autres transportaient des marchandises de moindre valeur. Le butin fut évalué à 12 millions de florins, environ 72 millions de francs de notre monnaie. L'enthousiasme fut universel dans les Pays-Bas; on prit des précautions pour ramener le butin sain et sauf dans les ports néerlandais, et on y réussit.

29 décembre 1628.

Mon petit Albert. Albert Rubens, le fils aîné de Rubens et d'Isabelle Brant, fut baptisé dans l'église Saint André, le 5 juin 1614. Il reçut sa première instruction au Collège des Augustins à Anvers. De bonne heure, il montra de la prédilection pour l'étude de la philologie latine et des antiquités romaines. A l'âge de 13 ans, il fit imprimer une pièce de vers latins, mais il ne publia plus rien depuis lors. Après sa mort, en 1665, Grævius fit imprimer par Moretus un recueil de ses traités archéologique sous le titre : *de Re vestiaria veterum*. Lors de son absence, Rubens confia son fils à Gevartius, qui dirigea ses études ultérieures. Albert Rubens succéda à son père comme Secrétaire d'État le 19 avril 1640. Cette charge avait été honoraire pour le grand artiste, le fils en remplit les fonctions effectives. Il s'établit à Bruxelles et y mourut le 1^r octobre 1657.

Mon beau-frère Brandt. Henri Brant, le frère de la première femme de Rubens.

Mademoiselle votre femme et votre famille. Gevartius épousa, le 14 mai 1625, Marie Haeckx-de Schott. Il eut d'elle un fils qui mourut à l'âge de douze ans et une fille qui épousa Charles Savori. En 1687, toute sa postérité mourut le même jour empoisonnée par des champignons.

DLXVII

GEVARTIUS A PEIRESC.

15 janvier 1629.

Nobilissime et ampl. Dne.

Post ternas meas nihil me respondi recipisse equidem mirarer, si gravissimas occupationes tuas ignorarem. Nunc cum Cossierius noster ad Nundinas Parisiensium Sangermanas proficisceretur, committere non potui quin unum atque alterum verbum obiter exararem.

Mitto per illum Amplitudini Vestræ munusculum leve genealogicum DOMUS LINDANÆ, utque gratum id, acceptumque sit, rogo : nequi

15 janvier 1629.

id pro maximis tuis in me beneficiis redhostimentum sed exiguam memoris animi testificationem interpretaris.

Adjungo effigiem serenissimæ principis nostræ eo habitu quo nunc utitur : et excell^{mi} Comitis Olivariensis ex præstantissimi Rubenii nostri inventione qui brevi ex Iberia iter in Italiam meditatur.

Cum hodie P. Heribertum Rosweydam, Soc. Jesu Thologum convenissem, meque ad amplitudinem tuam litteras parare indicassem, scedulam mox ad me misit quam hisce præsentibus inclusi.

Desiderat summopere habere copiam Vitæ S. Marii, quæ Sisterone in Abbatia asservatur, aliaque quæ in ejus memoriali continentur.

Vale, amplissime et nobilissime Domine, meque de valetudine tua dum per occupationes licuerit quasi certiolem redde. Et si quid apud te sit, quid editionem Antonini nostri ornatiorẽ reddere queat, rogo illud nobiscum communicare digneris. Præfestinẽ Antverpiæ XV Januarii Anni CD.D.CXXIX quem faustum felicemque tibi decurrere voveo.

Nobilissimæ Amplitudinis Vestræ
observantissimus cultor
CASPAR GEVARTIUS.

Bibliothèque nationale de Paris, f^o 240, n^o 9543, *Correspondance de Peiresc avec divers.*

TRADUCTION.

GEVARTIUS A PEIRESC.

Monsieur.

Je m'étonnerais de votre silence après les trois lettres que je vous ai écrites si je ne savais combien importantes sont vos occupations. Maintenant que notre ami Cossiers se rend à la foire parisienne de St.-Germain, je n'ai pu le laisser partir sans le charger de quelques mots pour vous. Je vous envoie par son intermédiaire un petit cadeau : la Généalogie de la maison de Lynden et vous prie de l'accepter non pas comme un équivalent de tout ce que je vous dois, mais comme un léger témoignage du souvenir que j'en conserve.

J'y ajoute le portrait de notre princesse sérénissime dans le costume qu'elle

porte actuellement et celui du comte Olivarez, tous deux gravés d'après notre éminent ami Rubens, qui compte sous peu passer d'Espagne en Italie.

15 janvier 1629.

Comme je rencontrai aujourd'hui le père Heribertus Rosweyda, théologien de la Société de Jésus, et que je lui disais que j'allais vous écrire, il m'envoya un billet que je renferme dans la présente. Il désire vivement obtenir une copie de la Vie de St.-Marius, qui se conserve dans l'abbaye de Sisteron et quelques autres objets mentionnés dans sa liste.

Adieu, cher et honoré monsieur, informez-moi que vous vous portez bien, si le temps ne vous en manque pas. Et si chez vous, vous trouvez quoique ce soit qui puisse enrichir notre édition de Marc Aurèle, je vous prie de vouloir bien m'en faire part.

A la hâte, d'Anvers le 15 janvier 1629, année que je vous souhaite prospère et heureuse.

Votre tout dévoué serviteur
CASPAR GEVARTIUS.

COMMENTAIRE.

Les portraits d'Isabelle et d'Olivarez. Il s'agit des gravures de ces deux portraits, celui de l'Infante Isabelle-Claire-Eugénie et du ministre espagnol, burinés tous les deux par Paul Pontius, et entourés de riches encadrements dessinés par Rubens (*Œuvre de Rubens*, Nos 970 et 1011). Le premier de ces portraits fut peint en 1625; la princesse porte le costume de religieuse; le second est fait d'après un tableau de Velasquez.

Les projets de voyage de Rubens. Rubens nourrissait depuis longtemps le désir de revoir l'Italie. A l'occasion de son voyage d'Espagne, il espérait pouvoir revenir par l'Italie et par la Provence, en passant par Aix où il comptait revoir son ami Peiresc. Il écrivit dans ce sens à ce dernier, comme nous l'avons vu dans sa lettre du 2 décembre 1628. Cet espoir ne se réalisa pas et il dut retourner de Madrid à Bruxelles par le plus court chemin.

DLXVIII

30 janvier 1629.

RUBENS AU COMTE DE CARLISLE.

Monseigneur.

Jay receu la vostre très agréable du 27 de Novembre de Novara per Monsieur l'Abbé Scaglia vostre grand Amy et Serviteur, lequel at esté très bien venu et receu en ceste Cour, comme je l'avois tousjours assuré par mes lettres. J'espère que nous verrons bien tost les effects de sa valeur et prudence, et que les Interes des Roys nos Maistres se rendront inséparables et leur réputation e gloire tellement unie qu'il ny restera aucun scrupule entre leurs serviteurs du service de l'un à l'aulture. En tous événemens je seray tousjours celluy que je professe d'estre de tout mon cœur

Monseigneur

de vostre Excellence,

Très humble, très affectionné et très obligé Serviteur

PIETRO PAUOLO RUBENS.

Il me déplaist navoir eu le bonheur de vous pouvoir servir de ma petite assistance à vostre passage à Bruxelles, ancor que je suis bien assuré que des aultres piu suffisants et accomplis que moy se seront acquitez dignement à vous servir et honorer comme il appartient à vostre mérite e qualité et selon la très bonne intention de l'Infante ma Maistresse.

De Madrid, le 30 de Janvier 1629.

Londres. Public Record Office. Spain 68.

Publié par SAINSBURY, op. cit. p. 258. ID. traduction anglaise p. 124. ROSENBERG, op. cit. p. 262.

COMMENTAIRE.

Le duc de Savoie venait de nommer l'abbé Scaglia ambassadeur extraordinaire à Madrid. Celui-ci y fut bien accueilli à cause de son zèle pour l'alliance entre l'Espagne et la Savoie et pour la paix entre l'Espagne et l'Angleterre. « Le désir de la paix s'accroît de la crainte des armées de la

France, » disait l'Ambassadeur de Venise dans sa dépêche du 17 février 1629, et, en effet, dans leur entreprise contre le Montferrat, la Savoie et l'Espagne avaient tout à craindre de la France, si celle-ci venait à conclure la paix avec l'Angleterre et à pouvoir tourner ses armes du côté de l'Italie. Ce danger et cette crainte eurent, à n'en pas douter, une sérieuse influence sur Philippe IV et ce fut pour vaincre l'hésitation et mettre fin aux tergiversations de l'Angleterre que Rubens fut envoyé trois mois plus tard à Londres. Le cabinet britannique paraissait également bien disposé. Le 6 mars 1629, le grand trésorier Weston fit savoir à l'Infante Isabelle que son maître enverrait un ambassadeur en Espagne, si l'Espagne de son côté en envoyait un à Londres. L'infante avait transmis cette dépêche à Madrid et les avances faites par l'Angleterre décidèrent Olivarez à hâter le départ de Rubens.

30 janvier 1629.

La mission de Rubens en Angleterre était analogue à celle qu'Endymion Porter remplissait en Espagne. Il devait assurer Charles I du désir de Philippe IV de conclure un traité de paix et préparer la voie à l'ambassadeur officiel. Lui-même ne reçut pas de pouvoirs pour signer le traité. Il accepta volontiers la tâche qu'on lui offrit ; il renonça à son voyage d'Italie et quitta Madrid le 29 avril 1629. Le comte-duc lui remit une instruction sur la conduite qu'il aurait à tenir à Londres et des lettres pour le grand trésorier Weston et pour le secrétaire Cotington qui ne se sont pas retrouvées. Philippe IV écrivit à sa tante deux jours avant le départ de Rubens pour l'informer de la mission dont il venait de le charger et pour recommander à l'Infante de donner ses propres instructions au peintre-diplomate. Nous donnerons cette lettre sous la date du 27 avril 1629.

DLXIX

RUBENS AU COMTE DE CARLISLE.

janvier-avril 1629.

Monseigneur.

Je me suis informé diligemment de ceulx du mestier de la parfumerie s'il y at de quoy vous servir présentement en Madrit mais tous d'accord m'asseurent qu'il n'y a rien que vaille et qu'il fault nécessairement attendre pour estre bien servy au contentement de vostre exquise curiosité, jusques à l'arrivement de la carracque que vient de Goa et

janvier-avril 1629. selon certain advis s'estoit mise à covert en Angola laquelle ne peut tarder longuement et alors on pourrat achatter les parfums parfaictement bons et faire travailler le tout selon vostre ordre et instruction. J'auray soin d'advertir vostre Ex^{te} à temps pour donner tel ordre que vous plaira. Et ce pendant vous baisant bien humblement les mains me recommande en vos bonnes grâces.

Londres. Public Record Office. Spain, N° 68.

Communiqué par NOËL SAINSBURY. La lettre n'est pas signée, mais elle est de l'écriture de Rubens. Carlisle faisait en Espagne le commerce en même temps que la diplomatie et c'est au commerçant spécialement que s'adresse le billet ci-dessus.

DLXX

2 février 1629.

PEIRESC A ADRIEN DE VRIES.

Monsieur.

Je voudrois bien avoir veu le beau pourtraict de vostre frère utérin qui est tant admiré d'un chascun et j'ay esté bien ayse de voir dans vostre lettre que les sieurs de Voz et Cossiers servent comme tesmoings d'un si digne ouvrage, et que le dit S^r de Voz se rend si recommandable à déseingner histoire et pièces d'invention que M^r Rubens et M^r Vandicq en ayant voulu garder quelques pièces dans leurs cabinets.

J'ay enfin receu une lettre que M^r Rubens m'avoit escripte dès le 24 Aoust, laquelle debvoit accompagner son pourtraict, mais il est demeuré en chemin, sans que je sçache où c'est. Il m'escrit qu'il vous avoit visité et que vous faisiez très bien à son jugement, ayant veu chez vous des œuvres d'excellente manière et particulièrement des pourtraicts exquis et exactement ressemblants. Il tesmoigne grand regret de ne vous avoir peu rendre quelque bon service, comme il eut faict très volontiers.

Il m'a encore escript du 2 décembre de Madrid et me promet de me venir voir icy au printemps en passant en Italie et de s'arrêter quelques jours chez moy, ce que j'attends en grande impatience, et vous

asseure que je ne manqueray point de faire tout ce que je pourray pour le disposer en ce que vous désirez de luy, espérant qu'il vous donnera toute sorte de satisfaction. Il me mande qu'il avoit, pour l'amour de moy, octroyé la préférence au S^r Cossiers sur tous les autres qui le voulaient accompagner à ce voyage, mais que le pauvre garçon ne sceut jamais obtenir le congé de ses parents, dont il estoit affligé à l'extrémité et luy bien marry de ne le pouvoir emmener, quant et luy, comme il eust désire.

2 février 1629.

.

demeurant, M. vostre, etc.

DE PEIRESC.

Aix, ce 2 fevrier 1629.

Bibliothèque de Carpentras.

Publié intégralement dans le *Bulletin Rubens*, I, 173.

COMMENTAIRE.

Les Sieurs de Vos et Cossiers. Jean Cossiers (1600-1671) et probablement Simon De Vos (1603-1676), deux peintres anversois bien connus. Peiresc parle d'un De Vos, jeune encore en 1629, ce qui peut difficilement s'appliquer à Corneille De Vos (1585-1651). Rubens ne possédait pas de tableaux de ce dernier, mais l'inventaire de sa collection mentionne un « Enfant prodigue » de Simon De Vos. Dans la lettre suivante, Peiresc affirme qu'il a vu ces deux artistes à Aix.

DLXXI

PEIRESC A PIERRE DUPUY.

3 février 1629.

.

Quant au s^r de Vris peintre, je vous remercie par un million de foyes des caresses et bons offices que vous luy avez rendus et que vous ne cessez de luy rendre, mesmes de l'advis qu'il vous a pleu me donner que j'ay esté infiniment aise d'apprendre, non sans beaucoup de regret que le pauvre homme se laisse ainsin emporter, comme font quelquefoys les poètes en l'admiration de leurs ouvrages, et de leurs heureuses

3 février 1629.

rencontres de rimes, ou autres cadances, quasi inopinées. Il faut qu'il ayt bien changé d'humeur, car il estoit merueilleusement humble en ce païs icy, et d'une conversation douce et complaisante, quasi comme celle de M^r Rubens au reste homme de grande probité et sincérité, et grandement timoré, de sorte que j'aurois peine à me persuader qu'il se laissast porter à des suppositions. Il m'escript qu'on avoit trouvé sa manière si approchante de celle de Antoine More, disciple de Titian, qui vivoit il y a 70 ans qu'on avoit revocqué en doubte si le portraict de son frère n'estoit point de cette main là. Mais il m'allègue en tesmoings deux peintres bien galants hommes que j'ay veus icy, qui le cognoissent luy et son frère utérin qui est représenté en ce portraict. Bien veux-je croire qu'il l'a si longuement pené, et tant à son aise, son frère luy prestant le collet qu'il n'en feroit pas si aisément un pareil, et de faict il me dict que selon le payement on faict plus ou moins de travail, et que pour estre payé à la douzaine il ne seroit pas raisonnable d'y apporter tant d'art et tant de soing. M^r Rubens me parle de luy en une de ses lettres (1), et me dit qu'il a veu de ses portraits si exactement ressemblants, et de si bonne manière, qu'il le louoit grandement, ce qui me faict croire qu'il avoit possible veu la personne mesmes de son frère utérin qui est représentée en ce portraict; tant y a que j'en sçauray la vérité, car j'en feray escrire ces deux peintres qu'il m'allègue. Et quand cette piece ne seroit pas de luy, tousjours seray-je bien aise d'avoir de sa main le portraict de M. Saulmaise (2) et quelqu'autre comme il m'a promis, et me contenterois bien de la bonté de la manière qu'il avoit autres foyes icy, à plus forte raison s'il l'a bonifiée comme il dict. Aydez-moy envers M^r de Saulmaise pour luy faire donner le temps, et prester le collet. Et s'il faict M. Grotius, je le prieray de m'en faire une coppie, car celuy que j'ay ressemble si peu à mon gré que j'avois peine de le recognoistre quand je le receus.

PH. TAMIZEY DE LARROQUE. *Lettres de Peiresc aux frères Dupuy*, T. II, pp. 15-16.

(1) Cette lettre ne nous a malheureusement pas été conservée.

(2) Bénigne de Saumaise, le savant français bien connu, né en 1588, mort en 1653.

Dans la vente de la collection du bibliophile Jacob (Paris, 1840), on vendit une lettre de Rubens à Pierre Dupuy, datée du 25 février 1629. Il appert de la lettre que Peiresc écrivit à Pierre Dupuy le 2 mars 1629 que Rubens avait écrit une lettre de Madrid à Pierre Dupuy avant celle du 25 février 1629. Voici ce passage :

« J'avois oublié par mesgarde de vous accuser la réception de la lettre de M^r Rubens (1), si vous n'en avez trouvé aucune mention dans les miennes comme je pensois avoir faict ; il ne m'escripvoit quasi que la mesme chose que ce que vous m'en touchiez de la vostre, qui fut la cause possible que je négligeay de la vous envoyer ; seulement il disoit qu'il n'y trouvoit aucun curieux de faire des recueils d'antiquitez et que le Roy aymoît fort la peinture et le venoit souvent voir travailler au logement qu'il luy avoit faict donner dans le palais, où il avoit faict un sien portraict à cheval dont il estoit demeuré bien satisfait. Et qu'il s'en venoit à ce moys de mars avec la Royne de Hongrie et faisoit estat de me venir voir en passant et mes bagatelles. » (2)

DLXXII

RUBENS A PIERRE DUPUY.

22 avril 1629.

Molto Illus^{re} sig. mio oss^{mo}.

Ho ricevuto sei giorni sono con quest' ultimo ordinario la sua gratissima del V de febraro sotto coperta del sig^e Ambasciator di fiandra la quale mi mariviglio in che parte possa esserse trattenuta tanto tempo, mi rallegro d'intender la sua salute e quella del suo sig. fratello si come ancora che Il sig^e Peiresco si porta bene et si ricorda de me che veramente merito per la mia devotione verso S. sig^{ia} desser mantenuto vivo nella sua memoria, tanto piu che me ha costretto quasi per forza espugnando la mia ingenuita a dargli per oggietto un mio ritratto che spero avera ricevuto poiche il mandai per via sicura qualq. tempo inanci la mia partenza di Fiandra. Io non so se l'iniquita della staggion corrente mi permetterà de conseguir il mio voto de poterlo vedere e servire come il desídero con tutto il cuore ma bisognerà consigliarsi colle occasioni che forse mi divertiranno altrove e potria esser che

(1) La lettre du 2 décembre 1628 écrite par Rubens à Peiresc.

(2) PH. TAMIZEY DE LARROQUE, *Lettres de Peiresc aux frères Dupuy*, Tome II, p. 35.

prima io venisse a Parigi a correggere di passaggio il mal termino usato colle sig^{re} vostre l'altra volta contra mia volonta. Ringrazio V. S. per quella Heroica inscrizione devictis Rupellanis laquale mostrai al S^e conde d'Olivares et gli parve bellissima come e in effetto. Ben potra il medesimo Autore essercitar il suo stilo a far un'altra di maggior lustro di quanto la Gloria delle vittorie esterne eccede quella delle intestine e saranno a proposito per sua maies^{ta} Christian^{ma} le parole usate da Caio Giulio Cesare nel suo Triumfo Pontico veni, vidi, vici. Abbiamo veduti qui gli Articoli di quel concerto tanto infami per la Corona di Spagna (bisogna confessar il vero) che si dubita se quei ministri habbiano con maggior vituperio amministrato la guerra o trattato la Pace, et se sia maggior il danno o l'infamia. Del sig^r Ducca di Savoya non posso dir altro si non che contra Spagnuoli si porta sempre valorosa^{te} e resta sotto facil^{te} al armi di Francia che non io so se si deve attribuire a qualq. occulta proprieta del suo Genio overo alla fatal nostra socordia si come ancora si perse la flotta della nova Spagna con tanto stupore degli medesimi vincitori che si maravigliono anzi vergognano d'haverla preso con piu sorte che valore non avendo perso un huomo solo in una si notabil fattione si dice che il General con tutti gli officiali si trahe preso da Siviglia per fargli il suo processo con ogni rigore ma colla lor pena non si risarcira il danno sed statuet exemplum in posterum. Questa flotta del Peru (1) e molto ricca perche oltra loro et argento ordinario ha portato il donativo straordinario di quel Regno. E vero il proverbio vulgare che gli disordini fanno gli ordini et sero sapiunt Phruges. Qui si mettono buonissimi ordini da per tutto sendo punti sino al vivo et pare che si vogliono resurgare del suo laetargo. La Caracca ancora col Galion de Goa che si temeva fossero capitati in mano d'Ollandesi sono arrivati final^{te} a salvamento che serve de qualche refrigerio nelle calamita urgenti. E non occorrendome altro di suo servizio mi racomando humil^{te} nella sua buona gracia si come in quella del S^r suo fratello et ad ambidue bacio de vero cuore le mani.

Di Vostra S^r molto Ill.

Servitor devotissimo

PIETRO PAUOLO RUBENS.

(1) En marge : la quale giunse ultimamente a Seviglia, sotto la condotta del General Rasbare.

Supplico V. S. sia servita di
conservarmi nella buona gracia del
Sr Abbate di S^{to} Ambrosio et assicurarlo
della mia servitù si come
ancora al Gentil^{mo} mons^r de la Motte
mio sig^{re}

22 avril 1629.

De Madrit Il 22 d'Aprile 1629.

Lettre originale dans la collection de M. Alfred Huth, Bolney house, Londres.

Vendue par MM. Sotheby et Hodge en avril 1875; offerte en vente dans le Catalogue of books, manuscripts and autographs of letters on sale by J. Rodd Gentlemans Magazine, July 1838.

TRADUCTION.

RUBENS A PIERRE DUPUY.

Monsieur.

J'ai reçu, il y a six jours par le dernier courrier, votre aimable lettre du 5 février, sous le couvert de Monsieur l'Ambassadeur de Flandre; je ne m'explique pas comment elle me soit arrivée avec un retard si considérable. Je me réjouis d'apprendre que vous êtes en bonne santé ainsi que votre frère et que Monsieur Peiresc se porte bien et se souvient de moi. Il est vrai que, par l'affection que je lui porte, je mérite de vivre dans sa mémoire d'autant plus qu'il a pour ainsi dire fait violence à ma modestie en me faisant donner comme gage de notre amitié mon portrait peint par moi. J'espère qu'il l'aura bien reçu vu que je le lui ai envoyé par une voie sûre peu de temps avant mon départ de la Flandre. Je ne sais si la rigueur de la présente saison me permettra de satisfaire mon désir de lui rendre visite en Provence, comme je souhaite de tout cœur de pouvoir le faire, mais il faudra me conformer aux circonstances qui peut-être me feront prendre une autre direction et il pourrait se faire que j'aie d'abord à Paris pour réparer la façon peu aimable dont, bien contre mon gré, je vous ai quitté la dernière fois.

Je vous remercie pour cette inscription héroïque *devictis Rupellanis*. Je l'ai montré au duc d'Olivarez et elle lui a paru très belle comme elle l'est en effet. Le même auteur pourra bien exercer son talent sur un sujet de plus grand éclat le jour où la gloire des victoires sur l'ennemi du dehors surpassera

22 avril 1629.

celle des victoires intestines et que Sa Majesté très chrétienne pourra s'approprier le mot de Jules César lors de son triomphe du Pont : Veni, Vidi, Vici.

Nous avons vu ici les articles de ce traité si infâme pour la Couronne d'Espagne (il faut bien dire la vérité) qu'il est permis de douter si ces ministres se sont conduits plus honteusement en dirigeant la guerre ou en traitant de la paix. Du duc de Savoie, je ne puis dire autre chose sinon qu'il se comporte toujours valeureusement contre l'Espagne et qu'il se laisse battre facilement par la France. Je ne sais s'il faut attribuer ce phénomène à quelque propriété occulte de son caractère ou bien à notre fatale indolence. Ainsi encore s'est perdue la flotte de la Nouvelle Espagne, au grand étonnement des vainqueurs eux-mêmes qui s'étonnaient et se sentaient honteux de l'avoir prise avec plus de bonheur que de valeur et sans avoir perdu un seul homme dans une action aussi importante. On dit que le général et tous les officiers ont été conduits à Séville où on fera leur procès avec sévérité, mais leur punition ne réparera pas le mal, elle servira d'exemple à l'avenir. La flotte du Pérou (1) est fort riche parce que, outre l'or et l'argent qu'elle apporte ordinairement, elle est chargée d'un cadeau extraordinaire de ce royaume. Il est vrai le proverbe qui dit que le désordre engendre l'ordre et que les Grecs deviennent sages sur le tard. Ici on songe à mettre bon ordre aux affaires maintenant que l'on se sent piqué au vif et il paraît que l'on veut se réveiller de sa léthargie. La caraque et le galion de Goa que l'on craignait être tombés entre les mains des Hollandais sont enfin arrivés à bon port, ce qui met quelque baume sur la blessure cruelle. N'ayant rien d'autre à votre service, je me recommande humblement dans vos bonnes grâces et dans celles de votre frère et vous baise les mains à tous deux.

Votre très humble serviteur

PIERRE-PAUL RUBENS.

Je vous prie de me rappeler au bon souvenir
de Monsieur l'abbé de St.-Ambroise et de l'assurer
de mon dévouement; faites de même pour le charmant
Monsieur de la Motte.

De Madrid, le 22 avril 1629.

COMMENTAIRE

Le traité si infâme pour la Couronne d'Espagne. Au commencement de mars 1629, l'armée française avait pénétré dans la Savoie pour appuyer les prétentions

(1) En marge : qui arriva dernièrement à Séville sous la direction du Général Rasbare.

du duc de Nevers sur le duché de Mantoue et sur le Montferrat. Le roi avait rejoint ses troupes. Le 6 mars, un léger combat fut livré à Suze où le duc de Savoie, qui essaya d'arrêter le passage, fut battu ; l'armée française mit le siège devant la citadelle de cette ville. Le 11 mars, les articles de paix furent arrêtés entre le roi de France et le duc de Savoie. Ce dernier promit de livrer passage à l'armée française qui se rendait au Montferrat et de ravitailler la citadelle de Casal ; il remit la citadelle de Suze au roi de France. Celui-ci de son côté promit de faire accorder par le duc de Mantoue toutes les prétentions soulevées par le duc de Savoie sur le Montferrat et s'engagea à défendre le duc contre quiconque s'opposerait à l'exécution du présent traité. Par le même traité, Gonsalve de Cordoue, qui commandait les troupes espagnoles dans le Milanais, s'engagea à lever le siège de Casal et à ne rien entreprendre qui pût troubler le duc de Nevers dans la possession des duchés de Mantoue et du Montferrat. Ces articles de paix, tout en faveur de la France, furent ratifiés par le roi d'Espagne à Madrid, le 3 mai 1629.

22 avril 1629.

DLXXIII

PHILIPPE IV A L'INFANTE ISABELLE.

27 avril 1629.

Serenissima Señora.

La plática de pazes con Inglaterra que se ha yntroduzido como V. A. save, he juzgado por conviniente se continue, y assí he resuelto vaya á Inglaterra Pedro Pablo Rubens, con la instruccion que, con orden mia, le ha dado el conde duque y mostrará á V. A. Y porque en ella se dize que siga la que V. A. le diere, solo se me offreze que adbertir que en caso que no haya aparencia de acomodarse las cosas con Olandeses por el camino que agora se trata (y no de otra suerte), ordenará V. A. á Rubens que en buena ocasion diga al gran thesorero don Ricardo Weston que alguna vez havia oydo referir acá que para ajustar la paz, que puede tener mas largo discurso que parescia en Inglaterra, que era bien huviesse suspension de armas ; que siendo assí, por mi parte no habria dificultad en assentarla con aquel rey y con Olandeses, ni en procurar que el emperador haga la misma suspension con el de Dinamarca. Y viniendo en ella podrá V. A. effectuar la suspension,

27 avril 1629.

acordando que para la paz embie después el rey de Inglaterra persona en la conformidad que se apunta en la instrucion de Rubens. Y por si se encamina la dicha suspension, se embia á V. A. poder para aceptarla y concluirla; y por tenerle ya V. A. para hazerla con Olandeses, no va con estension en quanto á ellos. Y ajustándose esta suspension de armas, el concierto con Olandeses ha de ser en todo en la conformidad que tengo escrito á V. A., con la entrada en el principio della que tiene ajustada Queseler : pero pudiéndose conseguir la suspension con Olandeses por el dicho Queseler, solo ha de tratar Rubens de la suspension con Inglaterra y oficios que se harán con el emperador para que la haga con el rey de Dinamarca, sin mezclar en la materia á Olandeses.

Tambien se ordena, en la instrucion de Rubens, trate con Mos. de Subisa sobre lo que ha propuesto de tomar puesto en Francia; y segun lo que negociare, siendo en conformidad de lo que se le ordena por la instrucion, hará V. A. que se provea luego el dinero que se ha de dar, que con puntualidad y toda brevedad se remitirá á V. A. la cantidad que fuere. Nuestro Señor guarde á V. A. como deseo.

Buen sobrino de Vuestra Alteza
YO EL REY.

D. JU^o DE BILLELA.

De Madrid, á 27 de abril 1629.

Original aux Archives du royaume à Bruxelles.
Publié par GACHARD, op. cit. p. 292.

TRADUCTION.

PHILIPPE IV A L'INFANTE ISABELLE.

Sérénissime Dame.

J'ai jugé convenable que les pourparlers de paix entamés avec l'Angleterre, comme Votre Altesse le sait, se continuent. En conséquence, j'ai résolu que Pierre-Paul Rubens se rende dans ce pays avec l'instruction que, de mon ordre, le comte-duc lui a donnée et qu'il montrera à Votre Altesse. Comme il y est dit qu'il aura à suivre celle que Votre Altesse lui donnera, la seule chose que j'ai à vous recommander est, au cas qu'il n'y ait apparence de

s'arranger avec les Hollandais de la façon qu'on y travaille à cette heure (et non autrement), d'ordonner à Rubens que, profitant d'une occasion favorable, il fasse entendre au grand trésorier Lord Richard Weston qu'il a quelquefois ouï rapporter ici que, pour la conclusion de la paix, laquelle peut exiger plus de temps qu'on ne le suppose en Angleterre, il serait bien de faire une suspension d'armes; que, pour ma part, je ne ferais nulle difficulté d'y consentir avec le roi Charles et avec les Hollandais, ni de tâcher d'obtenir de l'empereur qu'il en usât de même avec le roi de Danemark. Si l'on tombe d'accord sur la suspension d'armes, Votre Altesse pourra l'effectuer, en stipulant que pour la paix le roi d'Angleterre enverra quelqu'un en conformité de ce qui est énoncé en l'instruction de Rubens. Dans l'hypothèse que je viens de dire, un pouvoir est envoyé à Votre Altesse à l'effet d'accepter et de conclure ladite suspension; il n'y est pas parlé des Hollandais, puisque Votre Altesse a déjà un pouvoir pour traiter avec eux. Cette suspension d'armes se faisant, l'accommodement avec les Hollandais doit être en tout conforme à ce que j'ai écrit à Votre Altesse dès le commencement de la négociation de Kessler (1). Mais, si la suspension d'armes avec les Hollandais peut se conclure par ledit Kessler, Rubens se bornera à traiter d'une telle suspension avec l'Angleterre et des démarches à faire auprès de l'Empereur pour qu'il en conclue une semblable avec le roi de Danemark, sans mêler à cela les Hollandais.

Il est ordonné aussi à Rubens, dans son instruction, de traiter avec M. de Soubise sur la proposition que celui-ci a faite de prendre position en France. Selon ce qu'il négociera d'accord avec son instruction, Votre Altesse fera fournir l'argent qui se devra donner; et ce qu'elle aura avancé lui sera remis ponctuellement et avec toute diligence.

Notre-Seigneur garde Votre Altesse comme je le désire !

Bon neveu de Votre Altesse,

De Madrid, le 27 avril 1629.

MOI LE ROI.

COMMENTAIRE.

Soubise, avec lequel Rubens reçut ordre de traiter, est le gentilhomme français, Benjamin de Rohan, seigneur de Soubise, dont nous avons déjà parlé au Tome III, pp. 343, 395.

(1) Jean de Kessler, chevalier, seigneur de Marquette, conseiller au conseil des finances, avait été, en 1627, 1628, 1629, employé par l'Infante Isabelle à des négociations avec Gérard van Borckel, ancien bourgmestre de Rotterdam, délégué des états généraux des Provinces-Unies, où, sous prétexte d'échange des prisonniers faits de part et d'autre, il se traitait aussi de la conclusion d'une trêve. (GACHARD, op. cit. p. 115).

27 avril 1629.

Rubens quitta Madrid le 29 avril 1629. Deux jours avant son départ, le roi le nomma Secrétaire de son Conseil privé dans les Pays-Bas avec droit de réversion sur son fils aîné. La patente lui fut délivrée à Bruxelles et porte la même date que la lettre du roi à sa tante qui lui annonce la nomination.

Par une seconde lettre, le roi informa l'Infante qu'à Madrid Rubens n'avait pas reçu l'argent nécessaire pour le voyage et la pria de lui faire remettre les fonds voulus pour le défrayer de son retour d'Espagne et dans les Pays-Bas et des dépenses qu'il aurait à faire ultérieurement au service du roi. (1)

Rubens passa par la France aussi rapidement qu'il l'avait traversée l'année précédente. Le 10 mai, il était à Paris, le 11 mai au soir, il en partit; dans la matinée du 13, il arriva à Bruxelles et fut reçu par l'Infante à laquelle il remit les lettres du roi qui suivent.

DLXXIV

27 avril 1629.

PHILIPPE IV A L'INFANTE ISABELLE.

Madame ma bonne tante.

Les services et bonnes parties de Pierre-Paul Rubens me font prier V. A. de faire dépêcher à son proffit patente de l'office de secrétaire de mon conseil privé par delà, à condition de ne le desservir et qu'ayant son filz aîné l'eage et souffisance pour exercer ledict estat, et s'en déportant ledict Rubens, luy en serons données lettres patentes de commission, afin de par effect le desservir et en estre mis en possession.

Je prie Dieu, madame ma bonne tante, conserver V. A. en parfaite santé, à longues années.

De Madrid, le 27^e d'avril 1629, M^s LEG^s v^t.

Vostre bon nepveu,
PHILIPPE.

J. O. DE BRITO.

Archives de Simancas, Secretarias provinciales, reg. n^o 2625, fol. 146 v^o.
Publié par GACHARD, op. cit. p. 293.

(1) GACHARD, op. cit. p. 116.

PATENTES DE SECRÉTAIRE DU CONSEIL PRIVE

27 avril 1629.

DÉLIVRÉES A RUBENS.

Philippe, par la grâce de Dieu, roy de Castille, de Léon, d'Arragon, des deux Sicilles, de Hiérusalem, de Portugal, de Navarre, de Grenade, de Tolède, de Valence, de Gallice, de Maillorcques, de Séville, de Sardaigne, de Corduwe, de Corsicque, de Murcie, de Jaën, des Algarbes, d'Algézire, de Gibraltar, des isles de Canarie et des Indes tant orientales que occidentales, des isles et terre ferme de la mer océane, archiducq d'Austrie, ducq de Bourgoingne, de Lothier, de Brabant, de Lembourg, de Luxembourg etc. A tous ceulx qui ces présentes verront, salut. Sçavoir faisons que, pour le bon rapport que faict nous a esté de la personne de nostre chier et bien amé Pierre-Paul Rubens, et de ses sens, idoineté et souffisance, nous confians à plain de ses léaulté, prudhommie et bonne diligence, avons iceluy, par la délibération de nostre très-chière et très-amée bonne tante madame Isabel-Clara-Eugenia, par la grâce de Dieu, infante d'Espagne, etc., retenu et commis, retenons et commençons, par ces présentes, à l'estat de secrétaire ordinaire de nostre conseil privé, et comme tel luy avons donné et donnons plain pouvoir, autorité et mandement especial d'entrer et fréquenter doiz maintenant en iceluy, pour y expédier et signer toutes les lettres et despesches d'office que par nous, ou noz très-chiers et féaulx les chef, président et gens d'iceluy conseil, luy seront commandées et ordinées, et généralement faire bien et deuement toutes et singulières les choses que bon et léal secrétaire ordinaire susdict peult et doibt faire, et qu'audict estat compétent et appertienent, aux gaiges accoustumez et y appertenans, dont voulons et ordonnons qu'il soit payé et contenté par les mains de nostre amé et féal conseiller et receveur général de nos finances, présent et à venir, de demy-an en demy-an, par esgale portion, et ce à rate du temps qu'il servira et sera compté par le commis au contrerolle de nostredict conseil privé, et au surplus aux honneurs, droictz, libertez, franchises, prouffitz et émolumens accoustumez et y appertenans et telz et semblables qu'ont les aultres nos secrétaires ordinaires de nostredict conseil privé,

tant qu'il nous plaira. Sur quoy, et de soy bien et deuement acquicter en l'exercice dudict office, ledict Pierre-Paul Rubens sera tenu de faire le serment à ce deu et pertinent, et en oultre jurer que, pour obtenir ledict estat, il n'a offert, promis ny donné, ny faict offrir, promectre ny donner à qui que ce soit aulcun argent ny aultre chose quelconque, ny le donnera directement ou indirectement, ny aultrement en aulcune manière, saulf et excepté ce que s'est accoustumé donner pour les despeschés, et ce ès mains de nostre très-chier et féal messire Engelbert Maes, chevalier de nostre conseil d'estat et chef président de nostredict conseil privé, que commectons à ce; et luy mandons que, ledict serment faict par ledict Pierre-Paul Rubens, comme dict est, il le mette et institue, de par nous, en possession et jouissance dudict office de secrétaire ordinaire de nostredict conseil privé, et d'iceluy, ensemble des droictz, honneurs, libertez, franchises, prouffitz et émolumens, selon et en la forme et manière que dict est, il et tous noz justiciers, officiers et subjects cui ce regardera le facent, souffrent et laissent plainement et paisiblement jouir et user, cessans tous contredictz ou empeschemens au contraire. Mandons en oultre à noz très-chiers et féaulx les chefs, trésorier général et commis de noz domaines et finances, que, par nostredict receveur-général d'icelles, présent et aultre à venir, et des deniers de sa recepte, ilz facent doresnavant payer, bailler et délivrer audict Pierre-Paul Rubens lesdits gaiges aux termes et tant qu'il nous plaira, comme dict est; auquel nostre receveur-général des finances, présent et aultre à venir, mandons aussi, par cesdictes présentes, ainsy le faire; et, en rapportant ces mesmes présentes, vidimus ou copie autenticque d'icelles, pour une et la première fois, et pour tant de fois que mestier sera, quittance dudict Pierre-Paul Rubens, avecq certification du commis à tenir le contrerolle de nostredict conseil privé, du temps que ledict Pierre-Paul Rubens y aura servy, nous voulons tout ce que payé, baillé et délivré luy aura esté à la cause dicte, estre passé et alloué en la despence des comptes et rabattu des deniers de la recepte de nostredict receveur-général des finances, présent, et aultre à venir qu'il appertiendra, et payé l'aura, par noz amez et féaulx les président et gens de nostre chambre des comptes à Lille, ausquels mandons semblablement d'ainsy le faire sans aulcune difficulté, car ainsy nous plaist-il. En tesmoing de ce, nous avons faict mettre nostre scel à ces présentes. Donné en nostre ville de Bruxelles,

le vingt-septiesme jour d'avril l'an de grâce mil six cens vingt-noef,
et de noz règues le neuvesme. Ma. v^t. *Sur la plicque estoit escript :*
Par le roy, *et plus bas, signé :* Verreycken.

27 avril 1629.

GACHARD, *Particularités et Documents inédits sur Rubens*. Bruxelles, Wouters,
Raepsaet et C^{ie}, 1842, p. 11.

DLXXVI

L'ABBÉ DE SCAGLIA AU COMTE DE CARLISLE.

28 avril 1629.

(EXTRAIT).

Monsieur.

J'ay receu l'honneur de vostre du 26 febv^{er} et suivant ce que le
Roy de la G^e Bretagne désire l'on est icy très disposé à tout ce que
j'ay eu à procurer, et mesme pour plus grand gage le Comte d'Olivarez
a résolu d'envoyer le S^r Rubens pour tesmoigner la disposition qu'il y
a à l'affaire comme vous sçauvez par luy même.

Le Comte d'Olivarez est très obligé de ce que je luy ay dit de
vostre part. Il désire que l'amitié des Roys donne plus d'espérance de
se revoir. Pour ce qui est de la personne du S^r Rubens, vous sçavez
de longue main combien il est affectionné à l'affaire et combien il y a
contribué et est capable d'y contribuer, comme bien informé et en très
bonne estime et crédit auprès de ses maistres. C'est pourquoy j'ay esté
très aisé de cest élection, et je m'assure que vous luy ferez l'honneur
de le recepvoir, suivant son mérite particulier, oultre ce que peult mériter
l'occasion, et la considération de celuy qui l'envoye.

.

Monsieur

V^{re} très h^{le} et très obéiss. serv^r.

Post scriptum

A. DE SCAGLIA.

Monsieur.

Le Roy d'Espagne pour qualifier d'avantage le Sieur Rubens et
pour donner plus de réputation à sa négociation l'a déclaré Secrète de

28 avril 1629. son Conseil privé, c'est en quoy S. M^{te} doibvra tant plus l'estimer, et vous aussy.

De Madrid ce 28 Apvril 1629. St : nuovo.

Londres. Public Record Office. State Papers. Spain 68, 1629.

Traduction anglaise dans NOËL SAINSBURY, op. cit. p. 124.

DLXXVII

28 avril 1629.

L'ABBÉ DE SCAGLIA A GERBIER.

(EXTRAIT).

Ce sera à vous Mons^r de faire ce que l'on attend de vostre prudence en ceste occasion, affin qu'elle ne nous eschappe point. Vous sçaurrez du Sieur Barozi et plus particulièrement du S^r Rubens comme l'on a disposé les choses pour une suspension d'armes, laquelle ne sçauroit estre de plus grande réputation du Roy de la G^e Bretagne : ny de plus d'avantage à ses affaires et à ses amis qu'en ceste occasion pour engager l'Espagne contre la France et l'obliger aux conditions raisonnables.

A. DE SCAGLIA.

Londres. Public Record Office. State Papers. Spain 68, 1629.

Traduction anglaise dans NOËL SAINSBURY, op. cit. p. 125.

DLXXVIII

12 mai 1629.

JACQUES DUPUY A GEVARTIUS.

Monsieur.

Je ne doute point que n'aiez veu les traittez de Tertullian, publiez avec les notes et la correction de M. Rigault. Je vous envoie une

préface qui a esté faite après coup, que je m'asseure lirez avec plaisir pour l'élégance du stîle.

12 mai 1629.

Nous avons veü de deça un livre intitulé *Marmora Arundeliana*, imprimé à Londre, *cum notis Seldeni*, qui contient plusieurs anciennes inscriptions grecques, entre autres, un *foedus antiquum inter Smyrnæos et Magnesios*, fait peu de temps après Alexandre-le-Grand. M. Rubens qui s'est voulu charger de cette lettre nous a grandement surpris, le croiant bien avant dans l'Espagne. Je croi que ne le serez pas moins, car il n'estoit pas encore attendu.

De Paris, ce 12 May 1629.

Autographe à la Bibliothèque royale de Bruxelles.

Publié par E. GACHET. op. cit. p. 228.

DLXXIX

L'INFANTE ISABELLE A PHILIPPE IV.

17 mai 1629.

Copia de otra de carta de la Señora Infanta Doña Isabel a Su Mag^d fecha en Bruselas a 17 de Mayo de 1629.

La carta de V. M^d de 27 del passado he recibido con Pedro Pablo Rubens, y en la conformidad que me manda V. M^d, partirá luego para Inglaterra á tratar lo de la suspension de armas entre la corona de V. M^d y aquella. Y no lleva órden para tratar de incluir en ella á Olandeses, porque el comisario Juan Khessler está platicando de la tregua con ellos en Rosendal, y hasta agora pareze que ay alguna aparencia : pero con lo que he dispuesto y ordenado, se verá presto su intencion y inclinacion, de que daré quenta á V. M^d. Y si acaso se rompiere la plática que Khessler trae con ellos y no se viere aparencia de conseguir lo que se dessea, entónzes se avisará á Pedro Pablo Rubens que, ántes que salga de Inglaterra, trate de que sean incluidos los Olandeses en la suspension de armas con los demás ; y espero que llegará á tiempo la órden que se le embiare. Y yo he dado á Rubens

17 mai 1629.

las instrucciones convinientes, conforme á la mente de V. M^d a quien nuestro Señor &^a.

De Brusselas, á 17 de mayo de 1629.

Minute aux Archives du Royaume à Bruxelles.

Copie aux Archives de Simancas.

Publié par GACHARD, op. cit. p. 294.

TRADUCTION.

L'INFANTE ISABELLE A PHILIPPE IV.

J'ai reçu la lettre de Votre Majesté du 27 du mois passé par Pierre-Paul Rubens et conformément à ce que me mande Votre Majesté il partira aussitôt pour l'Angleterre, afin d'y traiter de la suspension d'armes entre la couronne de Votre Majesté et celle de ce pays-là. Rubens n'a pas ordre de demander que les Hollandais soient compris dans la suspension d'armes, parce que le commis Jean Kessler est occupé à traiter de la trêve avec eux à Rozendaal et jusqu'à présent il y a quelque apparence que l'on s'entendra. Mais bientôt, par les dispositions que j'ai prises, on verra quelles sont leurs intentions et si cette négociation était rompue et qu'il n'y avait pas moyen d'en arriver à nos fins, j'en aviserais Pierre-Paul Rubens, avant qu'il parte pour l'Angleterre, pour qu'il fasse en sorte de faire comprendre dans la suspension d'armes les Hollandais avec les autres. J'espère que l'ordre lui en arrivera à temps. Je lui ai donné les instructions conformément à l'intention de Votre Majesté.

De Bruxelles, le 17 mai 1629.

COMMENTAIRE.

Rubens passa peu de jours dans son pays, il partit avec les lettres de l'Infante; le 18 mai, il se trouva à Dunkerque où il devait s'embarquer. Le 22 mai, Cottington adressa un sauf-conduit pour Rubens à don Carlos de Coloma et lui donna l'assurance que le roi d'Angleterre était très content de l'envoi de Rubens, non seulement eu égard à l'objet de sa mission, « mais encore pour le désir qu'il a de connaître une personne d'un tel mérite. »

Le 24 avril, cinq jours avant le départ de Rubens de Madrid, la paix avait été signée entre la France et l'Angleterre. Après la prise de La Rochelle, le 28 octobre 1628, et le complet insuccès des Anglais devant

la ville assiégée, Charles I n'avait plus de raison pour continuer les hostilités, et il se prêta d'autant plus volontiers à un accord que ses finances étaient épuisées et que le prétexte pour en demander à son parlement venait de disparaître par la chute du boulevard du protestantisme en France. Cette grave nouvelle ne pouvait être connue à la Cour de Madrid au moment où Rubens la quittait, mais elle devait être parvenue à Bruxelles avant qu'il y arrivât et devait être un stimulant pour presser son départ pour Londres.

17 mai 1629.

DLXXX

PIERRE DUPUY A PEIRESC.

18 mai 1629.

.
. . Pendant le peu de séjour que fait ici M^r Rubens, je rendis un petit service à M. Vris qui lui fut assez agréable, car l'ayant adverti de son arrivée, nous nous trouvâmes chez lui et le recommandois fort à mon dit s^r Rubens, et le priai de faire de bons offices pour lui auprès de M^r de St-Ambroise, ce qu'il me promit de faire par lettre, ayant déjà prins congé de lui. Le dit s^r Rubens voulut voir ses derniers ouvrages que le s^r Vris apporta et feurent grandement estimez M^r l'Ambassadeur de Flandres, au logis duquel il demeuroit, les veit aussi, qui en ayant fait récit à celui d'Espagne, il l'est venu visiter chez lui. Je voi qu'il commence à estre fort connu et n'a que faire de chercher des protecteurs, car ses ouvrages le recommandent assez. Je veux mal à M^r Monstier (1) qui continue tousjours à lui faire de mauvais offices; c'est un marault indigne de la cognoissance de gens d'honneur. Nous ne lairrons pas cela sans reproche à la première rencontre. Le dit S^r Rubens veit le palais de la Roine M(ère) avec tout son ameublement et me dit n'avoir rien veu de si magnifique en la Court d'Espagne. La chambre où est son lict qui est renfermée dans un grand pavillon ressemble à ces lieux enchantez descrits dans les Amadis; il n'y a que M^r de Balzac avec ses hyperboles capable d'en faire la description. .

(1) Le peintre Daniel du Monstier dont le caractère, s'il faut en croire les lignes qui vont suivre, était loin de valoir le talent.

18 mai 1629.

Le siège de Bos le Duc continue tousjours. Je n'ai peu voir les derniers advis. Si ceux qu'on m'a dit sont véritables, (1) les Hollandois en seront bientost les maistres, car ils asseurent que le prince est desjà logé dans le marès, duquel costé la ville est moins fortifiée et qu'il se dessèche par quantité de moulins à eaüe faits pour cet effet. Il faut savoir ce que nous mandera M^r Rubens qui désire fort que le commerce de nos lettres se retablisse.

De Paris ce 18 May 1629.

Autographe. Carpentras, registre XLI, tome II, fol. 92.

Publié par PH. TAMIZEY DE LARROQUE. *Lettres de Peiresc aux frères Dupuy*. Tome II, pp. 692, 695.

COMMENTAIRE.

La reddition de Bois le Duc, que l'on annonçait comme prochaine au mois de mai, n'eut lieu que le 17 septembre 1629. La ville capitula et la garnison se retira avec les honneurs de la guerre.

Monsieur de Barozzi, secrétaire du duc de Savoie et créature de l'abbé de Scaglia, arriva à Londres le 5 février 1629.

DLXXXI

20 mai 1629.

DON CARLOS COLOMA AU COMTE DE CARLISLE.

Monsieur.

Depuis que Je ay receu v^{re} dernière par laquelle il vous pleut m'advertir de v^{re} arrivement en Angleterre en santé je suys esté fort désireux de avoir de vos nouvelles et beaucoup de ocasions pour m'employer en V^{re} servise et de estre onoré de vot. commendem^t. Je veux croire que cependant il ne sest présenté chose que m'aportast ce bonheur estant tres aseuré de ce que me tenet au rang de vos très humbles serviteurs veu que par deça nous vous réputons pour l'un des plus passionés au service et conformité de nos bons Roys, il se

(1) Par dessus ces mots Dupuy a écrit : Si les advis qui sont venus.

traite maintenant fort vivement de sela et peuestre que leurs M^{tes}
employeront quelque un de nous en cesi. Je vous suplie de croire que
en ceste et toute autre occurence je vous serviray d'une volonté entière
et très sincère afection et comme Pierre Paul Rubens s'en va vers sele
Court pour le soget que entenderez je me sers de ceste comodité pour
vous rrementonner mon service et vous prier bien humblement de
favoriser le dict Rubens de la courtoisie que vous est si nayfve ce que
rredondera à ma sarge pour vous rreconoître l'obligacion en toute sorte
d'ocasions de ausi bon cœur que je ferey toute ma vie

20 mai 1629.

Monsieur

Vre très humble et
très obéissant serviteur
DON CARLOS COLOMNA.

De Bruseles, ce 20 May 1629.

Londres. Public Record Office. State Papers. Flandres 1629.

Traduction anglaise dans NOËL SAINSBURY, op. cit. p. 125.

DLXXXII

DE BAROZZI AU COMTE DE CARLISLE.

mai 1629.

Monseigneur.

V. E. entendra par Monsieur de Rubens le sujet de sa venue à la
court. Il est très nécessaire tant pour l'affaire et le service de S. M,
que par réputation des intéressez, et des ceux qui s'en meslent, que
Mon^s l'Ambassadeur, lequel sera destiné pour aller en Espagne, s'en
parte sans attendre aucune response de là, d'auttant qu'il (sic) attendent,
et qu'il sera le bien venu. Oultre que il est nécessaire, qu'à mon départ
je porte à mon maistre la certitude de cet affaire et sur tout que Mons :
L'Abbé par plusieurs respects soit compris dans l'autte (l'autorité?) de
conclure. J'auray le honneur de voir V. E. dans deux jours. Cependant
je demeure en luy faisant Révérence de V. E.

très obéissant serviteur
DI BAROZI.

mai 1629.

Au dos :

Barozi 1629

A Monseigneur Le Comte de Carlille.

Londres. Public Record Office. State Papers. Savoy and Sardinia 19. May 1629.

Traduction anglaise dans NOËL SAINSBURY, op. cit. p. 131.

DLXXXIII

27 mai 1629.

DE BAROZZI AU COMTE DE CARLISLE.

Monseigneur.

Je vien de recevoir tout al' heure qui sont cinque heures du soir un paquet de M^r Rubens par un homme exprès dans le quel paquet j'ay trouvé la cy joynte p^r V. E. Il attend avec impatience un navire et un passeport à Donquerque. M^r l'Abbé me comande de le racomander particulièrement à V. E, et m'escrit que ledit Rubens s'envient avec bonne expédition. Demain matin, je seray avec le porteur du paquet vers v^{re} Excell : Cependant je la supplie très humble^{mt} de gagner temps auprès de S. M. si l'affaire donne ocasion à V. E. de traitter avec Sad. M^{te} parcequoy le porteur s'en voudroit retourner demain au soir avec l'expédition. Je la supplie de m'excuser de la continuelle importunité et je demeure

Monseigneur

De V. E. à laquelle je racommande
aussi la lettre que M^r de Cottinton lequel est à la Court
très humble et tres obéissant serviteur

DE BAROZZI : LESSONE.

De Londre ce 27 May 1629.

Au dos : Barozzi

27 May 1629.

Lond :

Londres. Public Record Office. State Papers. Savoy and Sardinia 19. May 1629.

Traduction anglaise, NOËL SAINSBURY, op. cit. 126.

DLXXXIV

HUGHE ROSS A WILLIAM BOSWELL.

28 mai 1629.

Dunquerquen, May $\frac{18}{28}$ 1629.

Rycht Worschipfull and Noble Sir :

Pleis Monsieur Reubines is heir at Dunquerquen and attendis for ane schip of sum force to bring him from hence to ingland for his order is not to hazerd his commission nor his messiwes except that it be in ane schip of ingland, for hie is mychtelie affrayit of the hollanderis, and except ane ship cum to resawe him heir hie is of intentionn to retoure abak hie only dois exspect heir for ane resolut ansueir. Withe the first fair wind the schip may cum befor Dunquerquen or to the fort and send yeir boit aschoir and I will bring Monsieur Reubines aboard of the schip. Your honour sall resawe the incloisit and delyver the ans^r theirot to my servant oliver Ross, who will send it saiffly to my handis, exspecting to heir when the schip salbe heir that I may gif hir attendance.

Your honouris most humble and affectionat serviteur
HUGHE ROSS OF BALLAMOUCHEY.

Londres. Public Record Office, Foreign State Papers, Flanders 56.
Publié par NOËL SAINSBURY, op. cit. p. 127.

TRADUCTION.

HUGHE ROSS A WILLIAM BOSWELL.

Dunkerque, le $\frac{18}{28}$ mai 1629.

Très honorable et noble Seigneur.

Monsieur Rubens est ici à Dunkerque et attend quelque navire d'une certaine importance pour le transporter d'ici en Angleterre. Il a ordre de ne se

28 mai 1629.

confier ni lui ni ses lettres qu'à un vaisseau anglais. Il a grand peur des Hollandais et à moins qu'il ne vienne ici un navire anglais pour le recevoir, il a l'intention de s'en retourner; il attend uniquement ici une réponse décisive. Par le premier vent favorable, le vaisseau peut venir devant Dunkerque ou devant le fort et envoyer sa barquette à terre et je conduirai Rubens à bord. Votre honneur recevra la lettre ci-jointe et remettra la réponse à mon serviteur Olivier Ross, qui la fera parvenir en sûreté entre mes mains. J'attendrai ici que le vaisseau arrive pour me prêter assistance.

De Votre Honneur le très humble et affectionné serviteur
HUGHE ROSS DE BALLAMOUCY.

COMMENTAIRE.

Hughe Ross. Voir Tome IV, p. 209.

William Boswell (Sir William), Secrétaire de lord Carlisle en 1629, Résident à La Haye en 1632-1633, Gardien des papiers d'État en 1633.

DLXXXV

28 mai 1629.

DUDLEY CARLETON AU SECRÉTAIRE L^d DORCHESTER.

Right Hon^{ble} my very singular good L^d.

Advertisement wee have here of Rubens arrivall at Bruxells and his suddaine passage from thence into England by Duinkerck. wth overtures seconding those Inclinations to a good peace and accord betwixt his Ma^{ty} together wth his allies, and the K : of Spaine and the adherents to that Crowne (w^{ch} have bin now these two yeeres pursued in generall termes), but (as wee heare) are at present brought unto certaine heads and articles, befitting a Treaty :

I shall ever rest Y^r L^{ps}
most humbly and most faithfully devoted
DUDLEY CARLETON.

Hagh, this 18th of May 1629.

Londres. Public Record Office. Holland 190.

Publié par NOËL SAINSBURY, op. cit. p. 128.

DUDLEY CARLETON AU SECRÉTAIRE LORD DORCHESTER.

Très honorable et bien aimé Seigneur.

Nous avons reçu ici l'avis de l'arrivée de Rubens à Bruxelles et son départ précipité de cette ville pour l'Angleterre par la voie de Dunkerque, avec des propositions conformes aux dispositions favorables à la paix et à l'accord entre Sa Majesté et ses alliés avec le roi d'Espagne et les adhérents de cette couronne, dispositions que l'on a voulu établir en principe dans le cours de ces deux dernières années, mais qui, d'après ce que nous apprenons, ont maintenant été rédigées par points et articles destinés à former un traité.

Je resterai toujours de Votre Seigneurie
le très humble et très dévoué

La Haye, ce 18 (28) mai 1629.

DUDLEY CARLETON.

COMMENTAIRE.

Cette lettre fut écrite par Dudley Carleton, neveu de Sir Dudley Carleton. A cette époque, le neveu était agent diplomatique à La Haye ; l'oncle, Sir Dudley Carleton, portait alors le titre de Lord Dorchester et remplissait les fonctions de secrétaire d'État.

DLXXXVI

LE ROI CHARLES I AU COMTE DE HOLLAND.

mai 1629.

Holland :

This is onlie to bid you tell M^r de Ville that if he bee not content to goe in my shipp to Dunkerke although it should retarde his journey sume howers that I will complaine of him to Rosabella, for if hee goe not in my shipp Rubens journey will eather be hindered, or I shall ly open to almost a just exception to those that ar no frends to this Treatie. So going to sleepe I rest

Your loving constant frende

CHARLES R.

Publié par NOËL SAINSBURY, op. cit. p. 127.

LE ROI CHARLES I AU COMTE DE HOLLAND.

Holland.

Celle-ci est uniquement pour vous prier de dire à M. de Ville que s'il ne consent pas à aller dans mon navire à Dunkerque, quoique cela puisse retarder son voyage de quelques heures, je me plaindrai de lui à Rosabella, car s'il ne va pas par mon vaisseau, ou bien le voyage de Rubens sera retardé, ou bien je serai exposé aux justes censures de ceux qui ne sont pas partisans de ce traité. Sur ce, je vais me coucher et reste

Votre bon et constant ami
CHARLES ROI.

COMMENTAIRE.

La lettre est sans date et entièrement de la main du roi. Elle est adressée au Comte de Holland, Henry Rich. Celui-ci était le second fils de Robert, Comte de Warwick. Il fut créé baron de Kensington le 3 mars 1622 et fut envoyé par Jacques I en Espagne, en 1623, quand le prince Charles y était allé demander la main de l'Infante. En 1624, il fut envoyé en France pour y négocier le mariage du prince Charles avec la princesse Henriette. Il fut créé Comte de Holland en 1624, fut envoyé à La Haye le 15 octobre 1625 conjointement avec le Duc de Buckingham. Durant le règne de Charles I, il fut attaché à la Cour du roi; il fut décapité, en 1649, par les parlementaires.

Le marquis de Ville avait été envoyé par le duc de Lorraine pour exhorter le roi d'Angleterre à faire la paix avec Philippe IV. En retournant dans son pays, il passa par Bruxelles et y fut reçu par l'Infante à laquelle il rapporta ce que Charles I lui avait confié. A son tour, l'Infante en informa son neveu. Le roi d'Angleterre, dit le marquis de Ville, lui avait déclaré que s'il s'était arrangé avec la France, c'était pour des raisons de grand poids; que, ne recevant pas de réponse d'Espagne, il avait cru qu'on n'y faisait point état des dispositions manifestées par ses ministres. Il l'avait assuré qu'il désirait la paix avec le roi catholique, et que non seulement il la ferait, mais qu'il était prêt à former avec l'Espagne une ligue défensive et offensive, si on lui donnait satisfaction en ce qui concernait le palatin; que de plus il interposerait ses bons offices, afin que le roi de Danemark et les Provinces-Unies fussent compris dans cette paix. Il avait ajouté que les choses venant à s'accommoder ainsi, il chercherait

un prétexte pour rompre son traité avec la France : au cas contraire, il s'entendrait avec la France pour le rétablissement du palatin dans ses États. (1)

mai 1629.

DLXXXVII

LE ROI CHARLES I A JOHN MENNES.

30 mai 1629.

Charles K.

Whereas the Marquis de Ville hath bene employed hether unto us by our Cosen the Duke of Lorrayne about affayres of speciall importance & being now to returne back to the Duke his master & to passe through Flanders, Or Will & Pleasure is in regard of the danger to which the seas are subject that you waft him over to Dunkerke where or at the fort of Mardyke you are to see him safely landed with his company and baggage according as you shall judge most convenient for your ship w^{ch} having performed you are then to attend the coming out of that port of such a person as the bearer hereof shall bring unto you and him to conduct into this o^r kingdome wth such servants & baggage as shall belong unto him with all convenient speede. And for so doing this shalbe yo^r warrant. Given und^r our signet at o^r manor of Greenwich the 20th day of May in the fifth yeare of our raigne.

To o^r trusty & welbeloved
John Mince Esquire Captayne
of o^r ship the Adventure.

Communiqué par NOËL SAINSBURY.

TRADUCTION.

LE ROI CHARLES I A JOHN MENNES.

Charles R.

Comme le Marquis de Ville a été employé ici par notre cousin, le duc de Lorraine, pour des affaires d'importance spéciale et qu'il retourne actuellement

(1) Lettre de l'Infante Isabelle à Philippe IV du 5 juin 1629 citée par GACHARD op. cit. p. 121-122.

30 mai 1629.

auprès du duc son maître en passant par les Flandres, Notre volonté et bon plaisir est que, eu égard au danger que présente la mer, vous le transportiez à Dunkerque ou au fort de Mardyke où vous aurez soin de le débarquer sain et sauf avec sa suite et ses bagages, comme vous jugerez qu'il conviendra le mieux pour votre vaisseau. Ayant fait cela, vous aurez à attendre la sortie du même port de la personne qui vous sera désignée par le porteur de la présente et de la conduire le plus rapidement possible dans notre royaume avec ses domestiques et ses bagages. Et pour ce faire, ceci vous servira de garantie.

Donné sous notre sceau à notre château de Greenwich le 20^e jour de mai dans la cinquième année de notre règne.

A notre fidèle et bien aimé Monsieur John Mince (Mennes), capitaine de notre vaisseau *L'Aventure*.

COMMENTAIRE.

Le John Mince, auquel cette lettre du roi est adressée, est le capitaine de l'*Aventure*, dont il est question plus loin, et la personne qu'il avait à transporter de Dunkerque en Angleterre est Rubens. Par une lettre adressée par John Mennes aux Lords Commissaires de la Haute Cour de l'Amirauté, le 25 mai (4 juin), que nous publions plus loin, John Mennes leur apprend que le 2 juin il débarqua le marquis de Ville à Dunkerque et que le lendemain il transporta Rubens de Dunkerque à Douvres.

DLXXXVIII

2 juin 1629.

PEIRESC A PIERRE DUPUY.

Monsieur.

Vostre despesche du XI may, arrivée fort bien conditionnée avec les livres et papiers qu'il vous avoit pleu d'y mettre, m'a apporté une bien agréable nouvelle, comme vous dictes, d'entendre que M^r Rubens fut de retour sain et sauve d'un grand voyage, mais j'en suis bien demeuré mortifié me voyant frustré de l'espérance que j'avois conceüe de le voir icy et de le gouverner quelques jours, pour y apprendre mille bonnes choses que je me promettois de pouvoir apprendre de luy en luy exposant

mes petites curiositez. Je ne doute point qu'il n'ayt retenu quelque griffonnement de ces vieilles figures Persiennes, dont j'ay veu un peu de description dans une lettre missive imprimée in 8° d'un certain nommé Figuera, si je ne me trompe, que M^r Bignon me monstra autres foyes. S'il fust passé par icy, nous eussions peu voir cela entre ses mains. Le sieur Léger m'avoit parlé, ce me semble, d'une source de fontaine ou de petite rivière, dont la montagne est quasi toute taillée et figurée d'une infinité de belles figures, et si ce n'est luy, il fault que je l'aye ouy raconter à quelqu'autre de ceux qui ont fait ce voyage. C'est sans doute que dans ce païs là, qui ont autresfois esté si puissants, il fault qu'il y soit demeuré de belles vestiges de leur grandeur. Et semble que le terrain de ces païs là ne soit pas si corrosif que celui de deçà, car les médailles et figures de bronze qu'on apporte de tout ce Levant ne sont quasi point rouillées, ne les marbres rongez de l'air. C'est pour quoy ce qui n'a esté brisé volontairement, se doit estre beaucoup mieux conservé que parmy nous. Et le deffault d'habitation a empêché de ruiner une infinité de choses qui seroient déperies par l'usage comme nous voyons advenir tous les jours de pardeçà. Il faudra laisser un peu recognoistre M. Rubens, et puis le sonder sur ce qu'il en aura peu observer, et mesmes pour les thiares et habillements des princes et déitez de ces païs là. Je vous r'envoye sa lettre avec mille remerciements, vous estant bien redevable de la communication et à luy de la continuation de ses bonnes grâces. Je n'ay pas receu son portraict, car l'interdiction du commerce l'a enclavé quelque part, et possible dans Anvers mesmes, comme les livres que vous avez à moy, et les autres portraits qu'il vous plaict me garder.

2 juin 1629.

PH. TAMIZEY DE LARROQUE, *Lettres de Peiresc aux frères Dupuy*, Tome II, p. 107-108.

PEIRESC A RUBENS.

2 juin 1629.

Le 2 juin 1629, Peiresc écrivit une lettre à Rubens, que nous trouvons annotée dans ses *Petits Mémoires* sous la date du 3 juin : « Pour Anvers : à M. Rubens avec lettre du S. Vris ». La minute ne se trouve pas à Carpentras. La lettre de Peiresc fut remise au peintre à Londres. Rubens y répondit le 9 août : « La sua gentilissima de 2 di giugno mi ha dato la vita. »

DLXXXIX

4 juin 1629.

JOHN MENNES A LA COUR DE L'AMIRAUTE.

Right honorable.

May it please your good Lordshippes. On the receipt of his Maties order for the transportation of the Marquis de Ville I set saile for Dunkerke and on the 23 of this present I landed him, the next day I received on board a gentleman whoe is coming toward his Matie whome y^t night I landed at Dover. The time I continewd in the road I employed one of my company to prie into their actions whose verified intelligence assured me of the povertie of that towne, all the shippes of the Kinges of Spaine being there in harbour and the people full of faction for want of pay. There are riding before the towne 9 Hollanders the Admirall of Holland the cheife commander but they purpose shortly to remove for there is noe expectation of the shippes coming out of Dunkirke, the shipp called the Peter and Andrew w^{ch} theis latly tooke from our marchants is fitting for the sea and they have leid out 38 pieces of brass to put into her, this being all the present affords in all humilitie I rest

Your Lordshippes most humble servant

JOHN MENNES.

Dover the 25 May 1629.

Adresse : To the right honorable

Y^e Lordes Commissioners
for the high Court of Admiraltie.

Communiqué par NOËL SAINSBURY.

TRADUCTION.

JOHN MENNES A LA COUR DE L'AMIRAUTÉ.

Très honorables.

Plaise à vos Seigneuries. Au reçu de l'ordre de Sa Majesté pour transporter le Marquis de Ville, je fis voile pour Dunkerque et le 23 du mois courant je

le débarquai. Le lendemain, je reçus à bord un monsieur qui se rend auprès de Sa Majesté et que le soir je débarquai à Douvres. Pendant le temps que j'ai été en route, j'ai employé un homme de mon équipage à épier ce qui se passait à Dunkerque. Son intelligence reconnue, m'assura que la ville était pauvre, tous les vaisseaux du roi d'Espagne se trouvant dans le port et les hommes sont très portés à la révolte parce qu'ils ne sont point payés. Devant la ville, neuf vaisseaux hollandais sont à l'ancre avec l'amiral hollandais pour commandant en chef. Mais ils se proposent de s'en aller bientôt, car il n'y a pas à s'attendre que les vaisseaux sortent du port de Dunkerque. Le bateau, nommé Peter and Andrew, qu'ils ont pris dernièrement à nos marchands, est prêt à prendre la mer; ils ont choisi 38 pièces en bronze pour y être embarquées.

4 juin 1629.

Ceci étant pour le présent tout ce que j'ai à vous mander, je reste en toute humilité

De Vos Seigneuries le très humble serviteur

JOHN MENNES.

Douvres, le 25 mai (4 juin) 1629.

Adresse : Aux très honorables

Lords Commissaires

pour la haute Cour de l'Amirauté.

COMMENTAIRE

Le 3 juin, Rubens s'embarqua donc à Dunkerque sur l'*Aventure*, capitaine John Mennes, et le soir du même jour, il mit pied à terre à Douvres, deux jours plus tard il se trouvait à Londres.

DXC

6 juin 1629.

LE SECRÉTAIRE L^d DORCHESTER A DUDLEY CARLETON.

Greenwich May 27, 1629.

Good Nephew.

Rubens is likewise arrived, but what he brings as yet appears not.

I rest etc.
DORCHESTER.

NOËL SAINSBURY, op. cit. p. 128.

TRADUCTION.

LE SECRÉTAIRE LORD DORCHESTER A DUDLEY CARLETON.

Greenwich, 27 mai (6 juin) 1629.

Bon neveu.

Rubens est également arrivé, mais jusqu'à présent nous ignorons ce qu'il apporte.

Je reste, etc.
DORCHESTER.

DXCI

6 juin 1629.

LE SECRÉTAIRE BAROZZI AU DUC CHARLES-EMMANUEL.

È poi giunto Rubens, dal quale mi è stato consegnato un pliego con molte lettere del abate (1).....

Hò fatto conoscere a Rubens quanto si debba a Vostra Altezza per

(1) L'abbé Scaglia.

la buona parte che hò trovato qua in sostenere gl' interessi del re suo signore. Li ha benissimo confessati, conosciuti, e dettomi che in Spagna li hanno toccati con le mani per le lettere che hò scritto all' abate e che da lui erano communicate a quelli ministri.....

Esso Rubens ha visto il re, al quale ha largamente spiegato le sue commissioni, tanto per la sospensione d'armi che per il trattato di pace e stretta unione tra la Spagna e questa corona, non replicando io minutamente i soggetti del negotio particolarmente.

Sua Maestà, sul principio di discorso, disse a Rubens che l'aggiustamento con Francia non era che una sospensione d'armi, e che romperebbe dalla sera alla mattina contro essa quando si potesse aggiustar con Spagna.....

Circa la sospensione d'armi il re l'escluse subito totalmente, e gli comandò di non farne motto ad alcuno de' ministri, eccetto ch'al gran tesoriere, perchè disse che penserebbero che questo fosse un artificio di Spagna per ingannare l'Inghilterra, e con questa sospensione portar avanti il negotio per far li fatti suoi; che se la Spagna avesse prevenuto la Francia, era cosa fattibile, ma ora no altro che l'assedio di Bolduch la difficolterebbe con grandissime lunghezze.

Per le trattazioni e poteri di conchiudere per la pace totale ed unione tra questa corona e quella di Spagna, mostrò di desiderare che da Spagna si rimettesse il negotio in Fiandra, contro quello che desiderava altre volte.....

Per il Palatinato il re non restò soddisfatto che la soddisfazione proposta per Rubens, di ordine del suo re, consista solamente in officii che per ambasciatore ed altri si faranno da Spagna ed imperatore appresso Baviera ed altri protestanti.

Rubens disse che se si immaginavano qui che Spagna potesse restituirlo presentemente, bisognava disingannarsi, e che la Spagna inganerebbe l'Inghilterra quanto dicesse di poterlo fare; che bisognava guadagnarlo co'l negotio, ed, aggiunse Rubens, che in tempi di maggior' disgusti tra Spagna ed Inghilterra fece una scrittura approvata dal re, per la quale si mostrava di restar contenti che Spagna promettesse di far i sudetti officii, il che Spagna rifiutò allora di fare : la quale scrittura Rubens l'ha portata seco. In oltre ha detto che se Inghilterra pensasse che Spagna volesse far una guerra all' imperatore ed a Baviera

6 juin 1629.

e ad altri per haver il detto Palatinato, che non occorreva pensarvi ; che gl'interessi di Spagna con detti principi erano maggiori di quello che possa avere con questa corona.....

Ha indi detto Rubens detto che Spagna ha la pace di Francia nelle mani, la quale si accetterà quando qui non si faccia cosa alcuna.....

Tutto questo mi disse Rubens esser passato nella sua udienza, sendo dopo stato rimesso al gran tesoriere, dal quale il re voleva intendere di nuovo il tutto, e poi si direbbe al detto Rubens con quali d'altri ministri avrebbe a trattare.....

La serenissima infante si è valsa, per le necessità che apporta Bolduch, del denaro che le ha portato Rubens per Soubise, allegando detta serenissima infante che non poteva credere che qui fossero così perfidi che muovessero contro la Francia tre giorni dopo l'aggiustamento. Scrisi con tutto ciò in Spagna che facessero nuova provisione per detto Soubise, giacchè il tempo della negoziazione di Rubens darebbe tempo, massime tenendo Rubens ordine di non impagnarsi con Soubise che prima qui si risolvino li trattati, etc.

Archives royales à Turin.

Publié par GACHARD, op. cit. p. 295.

TRADUCTION.

LE SECRÉTAIRE BAROZZI AU DUC CHARLES-EMMANUEL.

Ensuite est arrivé Rubens qui m'a remis un paquet contenant plusieurs lettres de l'abbé Scaglia.

J'ai fait connaître à Rubens quelles obligations on devait à Votre Altesse pour le bon accueil qu'on a fait ici à mes efforts pour soutenir les intérêts de son roi. Il l'a reconnu et m'a avoué qu'en Espagne ils en avaient eu les preuves palpables par les lettres que j'ai écrites à l'abbé et que Rubens avait communiquées aux ministres.

Rubens a vu le roi, et lui a largement expliqué le but de sa mission, tant pour une suspension d'armes que pour la conclusion de la paix et d'une ligue étroite entre l'Espagne et l'Angleterre, sans que je puisse reproduire exactement les détails de l'entrevue.

Le roi répondit à Rubens sur le principal point de son discours que

l'accord intervenu entre lui et la France n'était qu'une suspension d'armes et qu'il romprait à l'instant avec elle s'il pouvait s'entendre avec l'Espagne.

Quant à la suspension d'armes entre l'Angleterre et l'Espagne, le roi la rejeta complètement et ordonna à Rubens de ne point en dire un mot à aucun de ses ministres, excepté au grand trésorier, parce que, dit-il, ils envisageraient la proposition comme un artifice de l'Espagne pour tromper l'Angleterre et pour profiter de cette suspension, afin d'obtenir pour elle-même certains avantages. Que si l'Espagne avait prévenu la France, la chose aurait été possible, mais qu'à l'heure actuelle le siège de Bois-le-Duc y apporterait de grandes difficultés et longueurs.

Quant à la manière et aux pouvoirs de conclure une paix complète et une union entre sa couronne et celle d'Espagne, il exprima le désir que l'Espagne choisisse comme lieu de réunion de la négociation la Flandre et non l'Espagne, contrairement au désir exprimé autrefois par lui.

Quant au Palatinat, le roi n'est pas satisfait que la satisfaction proposée par Rubens au nom de son roi consiste seulement dans les bons offices que l'ambassadeur et d'autres feront, au nom de l'Espagne et de l'empereur, auprès de la Bavière et d'autres protestants.

Rubens répondit au roi que l'on devait se détromper en Angleterre si on s'imaginait que l'Espagne pouvait faire rendre au Palatin ses États immédiatement et que l'Espagne, en s'attribuant ce pouvoir, tromperait l'Angleterre ; qu'il ne fallait attendre ce résultat que de négociations. Il ajouta que dans le temps du plus grand désaccord entre l'Espagne et l'Angleterre il avait fait un exposé approuvé par le roi, où il était dit que Sa Majesté se contenterait de la promesse de l'Espagne de faire les démarches en question, ce que l'Espagne refusa de faire alors, et cet écrit, il en est porteur. Il dit encore que si l'Angleterre pensait que l'Espagne voudrait faire une guerre à l'empereur et à la Bavière et à d'autres pour faire restituer le Palatinat, elle se trompait, l'Espagne étant plus intéressée à être en bons termes avec ces gouvernements qu'avec celui de l'Angleterre.

Ensuite Rubens a dit que l'Espagne avait entre les mains la conclusion d'un traité avec la France et qu'elle l'accepterait si sa mission ne produisait aucun résultat.

Tout cela Rubens m'a dit s'être passé dans l'audience royale ; il l'a rapporté ensuite au grand trésorier qui, selon la volonté du roi, devait être informé de tout ; il lui aurait fait savoir ensuite avec quels autres ministres il aurait encore à parler.

La Sérénissime Infante s'est servie de l'argent que Rubens a apporté pour Soubise, à cause du besoin qu'a fait naître Bois-le-Duc en alléguant qu'elle

6 juin 1629.

ne pouvait croire qu'ici on serait assez perfide pour se tourner contre la France trois jours après s'être entendu avec elle. Elle a écrit en Espagne pour que l'on réunisse de nouveau de l'argent pour Soubise, vu que le temps que durera la négociation de Rubens en donnera le loisir, et surtout parce que Rubens a reçu l'ordre de ne pas s'attirer des difficultés avec Soubise aussi longtemps que les traités ne sont pas conclus.

COMMENTAIRE.

La lettre de Barozzi est écrite le lendemain de l'arrivée de Rubens à Londres. Débarqué à Londres, le mardi 5 juin, Charles I le reçut le lendemain matin. Dans le courant de la même journée, Rubens doit avoir communiqué à de Barozzi ce qui s'était dit dans l'entrevue du monarque avec l'artiste. La relation qu'en fournit l'agent du duc de Savoie est indubitablement conforme à la vérité. Le roi d'Angleterre insistait pour obtenir un traité de paix et non une suspension d'armes. Il se méfiait, et non sans raison, des dispositions de l'Espagne qui cherchait à traîner les choses en longueur et qui, au moment où elle entrait en pourparlers avec l'Angleterre pour amener un accord entre les deux pays, traitait avec la France pour faire de commun accord la conquête de la Grande-Bretagne. Rubens prit à tâche de détromper Charles I sur le pouvoir que celui-ci reconnaissait à l'Espagne de faire restituer au Palatin ses États, car la grande préoccupation du roi d'Angleterre semble toujours être la malheureuse position faite à son beau-frère et à sa sœur par la guerre contre l'empereur et les princes allemands. La menace de Rubens concernant le traité que l'Espagne conclurait avec la France, si sa démarche ne réussissait pas, n'était pas vaine, comme nous venons de le rapporter.

Bois-le-Duc avait été investi par Frédéric-Henri dans les premiers jours de mai 1629 ; la ville capitula le 17 septembre suivant.

DXCII

15 juin 1629.

LE SECRÉTAIRE SIR JOHN COKE A JACQUES HAN.

Yours of the two and twentieth of your May came to my handes the second of our June which I was glad to receive for that it gave me notice of two of mine sent by your new direction before which I

was fearfull to write but I caused my newew to write by several wayes in hope that if one missed another would speed well. I muste confesse I am at this time put to extreame straights for money which was not soe scarce in court this hundred yeares for in truth the King and all his followers are in greate necessitie therefore I muste beseech you to use all the speede you can to helpe me and to beleve that if ther were not very great cause I would not presse you in these your great occasions to use money. (1) For the weeke before Withmonday heere came a gentleman sent by Queene mother of Franncce to see our Queene after she had miscarried this gentleman talked very highly of his master's exploits in Italy where he assured us he would finde the King of Spaine soe much to doe as he should not be able to direct the siege at Bolduke. Much other braving speeches he used amonge us by which we collected that the tearmes between Spaine and France are not very good and therefore our French party presse harde that ambassadors may be speedily sent to settle our peace with Franncce which all our Scottish Courtiers and very many English prefer before peace with Spaine and amonge them none playeth the juggler better than doth your faithfull servant the Earle of Carlile who doth discover all he thinkes for Spanies disadvantage to his frendes in Franncce assuring them that the Lordes overheere is all Spanish insomuch as in truth both the Queene heere and the French in Franncce are somewhat jealous of him yeat I doubt not but Ruben will let you know that noe man seemes more glad of his cominge than Carlile doth. Within a few dayes Sir Thomas Edmondes sets forward embassadour into Franncce and Monsieur de Chateau Neuf comes from Franncce hither for our greate Earle when he considered the charge of the journey was put into a fever so that he being staid the great Embassadour that should have come from Franncce is also staid. The Abbott of Scallia doth in his laste letters taxe us for our sudaine concluding the peace with Franncce who as he writeth doth seeke a peace with Spaine w^{ch} wilbe in our power to hinder. But the Duke of Savoy himselfe hath written a very kind letter to the Tresorer without

(1) A partir d'ici, la lettre, traduite en Espagnol, est répétée dans une dépêche qui fut envoyée par l'Infante Isabelle et Pedro de San Juan à Philippe IV et qui fut produite dans la séance du Conseil d'État à Madrid le 24 juillet 1629. Elle s'est conservée à l'Archivo General de Simancas, Secretario de Estado, Legayo 2043, fol. 168 à 175.

15 juin 1629.

touching upon that business. Upon our Whitmonday Sir Harry Vane and young Weston returned home from the Hage having left the Kings sister and her husbände well prepared to a peace with Spaine but the Hollanders are soe high in the instep as they will scarce give eare much less credit to any speech tendinge to a peace betweene Spaine and us. Sir Thomas Roe is going Embassador to the King he stayes chiefly for want of money and to heare whether it be true that the King of Denmarke hath made his peace with the Emperor according to a flying report we hear heere which doth trouble us much for if it should be true we have great cause to feare he will fall upon our English and Scottish shipping that by the Elve shall trade into the northeast partes for satisfaction of the money wee borrowed of him also for the damages he hath suffered for our engaging him in this unfortunate warre which if he shall doe our marchantes muste finde some other waye for their trade which wilbe longe in doing except a peace may be made with the house of Austria or at least with Spain. Upon Tuesday in our Whitson weeke Rubens the painter came to London and was lodged at his familiar frendes house called Jarbier a man well known among you. We understande he is qualified a Secretary du conseil privé but what that is wee doe not yeat well understande. The king having notice of Rubens being come upon Tuesday night ordered that he should come to him at Greenwich wher his Majestie now lyeth before the Wednesday morning wither Ruben came accordingly and was brought to the Kinges Presence who used him graciously and gave him a fair and a full audience. At their parting he willed Rubens that he should goe to London and acquainte the Lorde Tresorer whit that he had sayd to his Majesty. After he came from the King Carlile entertayned him with great affection and as I think invited him to dine with him but I hear Mons: Rubens and Carlile had noe speech of his business for the King had willed him that he should noth speak of it but to the Tresorer to whom Ruben addressed himselfe that afternoon with the same discourse which the King had in the morning and delivered his lordship a very kinde letter from Olivares from whome alsoe he brought another letter to the Chancellour of the Exchequer Sir Francis Cottington but spake not a worde to him of his business at that time. Upon the next day which was Thursday the Lorde Tresorer went to

Court the King as soone as the Tresorer came sent for the Lord Steward Pembroke to whom he had before broken the business with these two the Kinge consulted longe but nothing was then resolved on in particular but that Cottington shoulde be called into the business on Friday Secretary Carlton feasted Mons : Ruben when he was accompanied with my lord Tresorer's eldest sone and Sir Harry Vane on the next day he dined with the Lord Tresorer with whome he had long discourse after dinner. Upon Sunday our laste of May the Tresorer and Cottington went to Courte when it was resolved that Mons : Ruben should meete with them two and Pembroke at the Lorde Tresorer's house at London whither Mons. Ruben came and spent with them somewhat more than an hour and was broughte downe to his coach by the Chancellor Cottington what the passages were at that time I leave to Mons : Rubens owne relation to answer to the demandes you make in your laste and firste I assure you ther is noe exception taken to his person as you may guesse by his entertainment but it is conceaved that what he brings is farre shorte of that his letter formerly written to Sir Francis Cottington promised. What the answere wilbe it is to soone to judge but I doe finde them that have to doe with the business to like better to treat of a peace than a cessation of armes. You see by the few that negotiate the business how few frendes you have in our Courte and one of three named is not to be relyed upon. There is noe more welwishers to the business but Dorset and Arundell who is growen soe froward and discontented as he carès not to attend any business the only man you may hope of is Cottington to whome Ruben may adresse himselfe being a wise and an honest and in very good esteeme with our Kinge. London our fifte of May (June), I pray you faile not as speedely as you can to advertise me of the receite of this. I kisse your handes.

Sur le couvert extérieur :

Au sieur Jaques

Han marchand au

Anvers.

Sur le couvert intérieur :

A Mons " Mons "

Damville

à Liège.

15 juin 1629.

Dans le haut, près du mot « Copia » se trouve écrit par l'honorable George Lamb : « le 5 juin 1629. »

Communiqué par NOËL SAINSBURY.

TRADUCTION..

LE SECRÉTAIRE SIR JOHN COKE A JACQUES HAN.

La vôtre du vingt-deux mai de votre calendrier me parvint le second juin du nôtre. J'ai été heureux de la recevoir, parce qu'elle m'accuse la réception de deux de mes lettres envoyées suivant votre nouvel arrangement. Avant la réception de cette lettre, je n'ai pas osé écrire, mais j'ai fait écrire par mon neveu par différentes voies, dans l'espoir que si l'une des lettres ne parvenait pas, une autre serait plus heureuse. Je dois vous avouer qu'en ce moment je suis fort embarrassé pour trouver de l'argent qui à cette Cour n'a jamais été aussi rare depuis tout un siècle. En effet, le roi et tout son entourage sont dans un extrême besoin, et je dois par conséquent vous prier de faire le plus de hâte possible pour m'aider. Croyez bien que s'il n'y avait pas de raison sérieuse, je n'insisterais pas dans ces circonstances si importantes pour vous de me procurer de l'argent. La semaine avant la Pentecôte, il est arrivé ici un homme envoyé par la Reine-Mère de France pour voir notre reine après ses fausses couches. Ce monsieur vanta beaucoup les exploits de son maître en Italie où, nous assure-t-il, il donnerait tant à faire au roi d'Espagne que celui-ci ne serait point en état de s'occuper du siège de Bois-le-Duc. Il nous fit entendre bien d'autres bravades encore, d'où nous conclûmes que l'Espagne et la France ne sont pas en fort bons termes. Partant de là, notre parti français insiste beaucoup pour que des ambassadeurs soient envoyés le plus tôt possible, afin de conclure la paix entre la France et l'Angleterre, ce que nos courtisans écossais et un très grand nombre parmi les Anglais préféreraient à une paix avec l'Espagne. Parmi eux, il n'y en a pas qui joue mieux le rôle de fourbe que votre dévoué serviteur le comte de Carlisle qui rapporte tout ce qu'il pense de défavorable au sujet de l'Espagne à ses amis de France en les assurant que de ce côté tous les Lords sont partisans des Espagnols, tandis qu'en réalité il n'y a que la reine et les Français en France qui soient quelque peu jaloux de lui. Quant à moi, je ne doute pas que Rubens ne vous informe que nul ne semble plus heureux de son arrivée ici que Carlisle.

Dans peu de jours, Sir Thomas Edmondes partira comme ambassadeur pour la France et Monsieur de Châteauneuf arrivera ici de France. Notre

grand Comte, considérant que les fatigues du voyage lui donnaient la fièvre l'arrêta en route ; en conséquence de quoi, le grand ambassadeur qui devait arriver de France s'est arrêté aussi.

Dans ses lettres, l'abbé de Scaglia nous blâme d'avoir si brusquement conclu la paix avec la France, qui, comme il nous écrit, cherche à faire la paix avec l'Espagne, ce que nous pourrions empêcher. Mais le duc de Savoie lui-même a écrit une lettre très bienveillante au trésorier sans dire un mot de cette affaire. Le Lundi de la Pentecôte, Sir Harry Vane et le jeune Weston sont retournés ici de La Haye, laissant la sœur du roi et son mari bien préparés à la paix avec l'Espagne. Mais les Hollandais sont si prétentieux qu'ils prêteront peu l'oreille à tout discours en faveur de la paix entre l'Espagne et nous.

Sir Thomas Roe est parti comme ambassadeur auprès du roi de Danemark; il s'est arrêté principalement par le manque d'argent et pour s'informer s'il est vrai que ce souverain a fait la paix avec l'empereur, comme le bruit a couru ici. Cette nouvelle nous a causé une grande frayeur, puisque, si elle était fondée, nous aurions fort à craindre qu'il ne tombe sur nos vaisseaux anglais et écossais qui par l'Elbe font le commerce avec les parties septentrionales de l'Allemagne et ne cherche ainsi à rentrer dans les sommes que nous lui avons empruntées et pour les dommages que nous lui avons causés en l'engageant dans cette malheureuse guerre. S'il faisait pareille chose, nos marchands devraient chercher quelque autre voie pour leur commerce, chose qui serait longue à faire, à moins qu'une paix ne soit conclue avec la maison d'Autriche ou du moins avec l'Espagne.

Le mardi de notre semaine de Pentecôte, le peintre Rubens est arrivé à Londres et alla loger chez un de ses amis familiers nommé Gerbier, un homme bien connu chez vous. Nous apprenons qu'il porte le titre de Secrétaire du Conseil privé; mais ce que cela signifie nous ne le comprenons pas fort bien. Le roi, ayant été informé que Rubens arrivait mardi soir, donna ordre de le mander avant le mercredi matin à Greenwich où Sa Majesté réside. Rubens y alla conformément à cette invitation et fut conduit en présence du roi qui le reçut fort gracieusement et lui accorda toute une audience bienveillante. En se quittant, il exprima le désir que Rubens allât à Londres et mit le Lord Trésorier au courant de ce qu'il avait dit à Sa Majesté. Comme il quittait le roi, Carlisle s'entretint avec lui de fort bonne grâce et l'invita, je pense, à dîner. Mais j'apprends que Rubens et Carlisle ne se sont pas occupés d'affaires, car le roi lui a recommandé de n'en parler qu'avec le Lord Trésorier. Dans l'après-midi, Rubens se rendit auprès de ce dernier et eut avec lui le même entretien que celui qu'il avait eu dans la matinée avec

15 juin 1629.

le roi. Il remit à Sa Seigneurie une lettre fort aimable d'Olivarez de la part duquel il a apporté une autre lettre à l'adresse du Chancelier de l'Échiquier, Sir Francis Cottington ; mais en la remettant à celui-ci, il ne dit mot de sa mission. Le jour suivant, qui était jeudi, le Lord Trésorier se rendit au palais. Aussitôt que le Lord Trésorier fut arrivé, le roi envoya chercher le Lord Sénéchal Pembroke, avec lequel il avait auparavant traité de l'affaire. Avec ces deux, le roi tint conseil longuement, mais rien de définitif ne fut conclu si ce n'est que Cottington serait appelé à s'occuper de l'affaire. Vendredi, le Secrétaire Carleton organisa une fête en l'honneur de Rubens où il se rendit avec le fils aîné du Lord Trésorier et avec Sir Harry Vane. Le jour suivant, Rubens dîna chez le Lord Trésorier, avec lequel il s'entretint longtemps après le dîner. Dimanche, le dernier jour de mai de notre calendrier, le Lord Trésorier et Cottington allèrent à la Cour, où il fut résolu que Monsieur Rubens se rencontrerait avec eux deux et avec Mylord Pembroke à la maison du Lord Trésorier à Londres, où Rubens se rendit et passa avec eux plus d'une heure. Il fut reconduit à sa voiture par le chancelier Cottington.

Je laisse à Rubens lui-même le soin de répondre aux questions contenues dans votre dernière et dans votre première lettre. J'assure que l'on n'a point fait d'exception pour sa personne comme vous pourriez le croire par la réception qu'on lui a faite. Mais on remarque que ce qu'il apporte est moins important que ce que promettait d'abord sa lettre à Sir Francis Cottington. Quelle sera la réponse qu'on fera à ses propositions, le moment n'est pas venu d'en juger, mais je trouve que ceux qui ont à s'occuper de l'affaire sont plus disposés à conclure un traité de paix qu'un armistice. Vous voyez par le petit nombre de ceux qui traitent l'affaire, combien peu d'amis vous avez à notre Cour et sur l'un des trois qui sont nommés l'on ne peut pas compter. Il n'y a guère en fait d'hommes bienveillants que Dorset, et Arundel ; mais ce dernier est devenu si bourru et si mécontent qu'il ne se soucie d'aucune affaire. Le seul homme en qui vous pouvez espérer est Cottington à qui Rubens peut s'adresser. C'est un homme sage et honnête que le roi tient en haute estime.

Londres, notre cinq de juin.

Je vous prie de m'accuser réception de la présente le plus vite qu'il vous sera possible. Je vous baise les mains.

COMMENTAIRE.

Cette lettre fort intéressante a été découverte dans les papiers du Secrétaire Sir John Coke à Melbourne Hall, Derby. Elle consiste en 5 feuillets dont quatre sont couverts sur les deux côtés d'écriture à l'encre noire. Elle est

écrite en chiffres et entre les lignes le déchiffrement lettre par lettre est écrite très clairement à l'encre rouge. Le cinquième feuillet sert de couverture et on y lit : *Copia. Au Sieur Jaques Han marchand au Anvers.* A l'intérieur de la couverture on lit : *A Mons « Mons » Damville à Liège.* En tête, à côté du mot *Copia*, se trouve écrit de la main de l'honorable George Lamb *June 5* [15 juin de notre calendrier] 1629. Une copie de la lettre avec les diverses annotations m'a été fort gracieusement transmise par M. Noël Sainsbury.

Celui qui a écrit la lettre, était en relation avec les principaux personnages de la Cour de Londres. Il est remarquablement bien informé, mais sa position est subalterne, puisqu'il demande à être aidé pécuniairement. La lettre porte deux adresses : l'une du Sieur Jacques Han, marchand à Anvers, l'autre de Monsieur Damville à Liège. Ce sont là deux noms inconnus, mais il est clair que la dépêche était destinée à un homme politique influent. Le destinataire n'était pas Anglais, puisque la lettre oppose son calendrier à celui qu'on suit en Angleterre. Il est un des correspondants de Rubens, puisque l'auteur de la lettre lui annonce que le peintre-diplomate l'informerait plus amplement. Il a un intérêt personnel ou représente quelqu'un qui a un intérêt personnel dans les affaires qui se traitent entre l'Angleterre et l'Espagne ; on lui désigne Cottington comme le seul homme en qui il peut espérer, on lui prouve qu'il a peu d'amis à la Cour d'Angleterre. Ce n'est pas un souverain ou un prince étranger ; le texte de la lettre prouve à l'évidence que ce n'est ni le roi d'Espagne, ni le roi de Danemark, ni le comte palatin qui est le destinataire de la lettre. Il est d'un pays où Gerbier est bien connu, c'est-à-dire de la Hollande ou des Pays-Bas Espagnols. Ce n'est pas un agent du premier de ces pays avec lesquels Rubens n'est pas en correspondance. Il faut donc admettre que le destinataire réside aux Pays-Bas espagnols, comme l'indique d'ailleurs la double adresse : Anvers et Liège. On ne se figure pas un particulier réunissant ces titres, ayant un intérêt personnel dans les négociations engagées entre l'Espagne et l'Angleterre et étant en correspondance suivie avec un agent politique à Londres auquel il fournit de l'argent. La seule hypothèse admissible, c'est que la lettre est adressée par le secrétaire Coke, agissant comme agent secret de l'Infante à Londres, à un personnage chargé de recevoir sa correspondance et de la transmettre à l'archiduchesse. Le fait que la lettre traduite en Espagnol fut envoyée à Madrid justifie pleinement cette supposition. Nous en trouvons encore la confirmation dans un billet que Pedro de San Juan écrivit le 9 juillet 1629 au comte-duc d'Olivarez et dans lequel il lui annonça l'envoi de certains avis que l'Infante avait reçus de l'Angleterre. Nul doute qu'il ne s'agisse ici de la dépêche que nous venons de reproduire. Ce billet est ainsi conçu :

15 juin 1629.

« Su Alteza ha recibido los avisos de Inglaterra que van aqui que me ha mandado los embie à V. S. para que dee cuenta de lo que contienen à S. M. y donde convenga que dando yo tan servicio de V. S. como piden mis obligaciones. Guarde nuestro señor a V. S. como sus servidores desseamos.

De Bruselas a 9 de Julio 1629.

PEDRO DE SAN JUAN. »

Archivo general de Simancas. Secretaria de Estado. Legajo 2043, fol. 168 al 175.

TRADUCTION.

Son Altesse (l'Infante) a reçu les avis d'Angleterre qui sont joints à cette lettre et qu'elle m'a ordonné de vous envoyer pour rendre compte de leur contenu à S. M. et à ceux qu'il convient. Je vous demande ce service comme mon devoir m'y oblige. Que Notre Seigneur vous garde comme tous vos serviteurs le désirent.

De Bruxelles, le 9 de juillet 1629.

PEDRO DE SAN JUAN.

L'auteur de la lettre parle de la paix entre l'Angleterre et la France comme devant encore être conclue, quoiqu'elle eût été signée le 24 avril. Il faut entendre ses paroles dans le sens que la paix signée n'avait pas encore été jurée par les deux pays ; cela ne se fit qu'au mois de septembre suivant.

Sir Thomas Edmondes de Devon fut créé chevalier par le roi Jacques I le 20 mai 1603. Il fut ambassadeur en France de 1610 à 1617 et de 1629 à 1630.

Charles de l'Aubespine, Marquis de Chateauneuf, ambassadeur français en Angleterre en 1629.

Le Comte de Carlisle, qui devait se rendre en Espagne, prétexta des fièvres pour ne pas se mettre en voyage.

Sir Harry Vane, naquit en 1589 ; il fut créé chevalier par Jacques I en 1612 et nommé membre du Conseil privé. Il fut chargé à diverses reprises de missions spéciales : en mai 1625, il fut envoyé à la reine de Bohême ; en Hollande, il fut envoyé comme ambassadeur extraordinaire en février 1629 ; il retourna à Londres au mois de mai suivant et reprit le chemin de La Haye au mois d'octobre. Il quitta la Hollande au mois de mars 1631. Il fut ensuite envoyé comme ambassadeur en Suède ; au mois de février 1640, il fut créé secrétaire d'État. Il mourut en 1654.

Le jeune Weston, probablement le fils de Sir Richard Weston, grand trésorier d'Angleterre.

La sœur du roi et son mari : le comte palatin et sa femme, sœur de Charles I.

Sir Thomas Roe fut nommé ambassadeur auprès du grand Mogol le

29 décembre 1614 et reçut les pouvoirs nécessaires pour traiter avec la Perse le 4 février 1617. Ses lettres de créance auprès du sultan sont datées du 6 septembre 1621; il quitta Constantinople le 4 juin 1628. Il fut accrédité comme ambassadeur extraordinaire auprès des États-Généraux le 28 juin 1629. La même année, il fut accrédité auprès d'un roi, comme il est dit dans la présente lettre. D'après Sainsbury (1), il faudrait entendre par là le roi de Suède; d'après ce qui en est dit dans notre lettre, il s'agirait plutôt du roi de Danemark. En juillet 1641, il fut nommé ambassadeur à la Cour de l'empereur. Il mourut le 6 novembre 1644.

La lettre fournit les dates exactes de l'arrivée de Rubens et de ses premières entrevues avec le roi et ses ministres. Il arriva à Londres le mardi de la Pentecôte, le 5 juin (style ancien le 26 mai); il fut reçu par le roi le 6 juin; le 7 juin, il revit le roi avec deux de ses ministres; le 8 juin, Cottington organisa une fête en son honneur.

William Herbert, Comte de Pembroke et de Montgomery, lord Chamberlain, favori de Jacques I, mort en 1630.

Nous trouvons la confirmation de plusieurs faits mentionnés dans cette lettre dans les dépêches ultérieures de Barozzi au duc de Savoie qui en outre complètent le récit de ce que fit Rubens les premiers jours après son arrivée à Londres. Dans sa dépêche du 10 juin 1629, Barozzi raconte que dans la deuxième audience que Charles I accorda à Rubens, il lui annonça qu'il avait désigné trois commissaires avec lesquels il pourrait négocier en toute liberté : lord Richard Weston, le comte de Pembroke et Sir Francis Cottington. Dans sa dépêche du 13 juin, il raconte que Rubens aurait souhaité qu'à ces commissaires fût adjoint le comte de Carlisle, dont il savait les bonnes dispositions pour l'Espagne, et qu'il en parla à Cottington. Ce dernier lui dit qu'il regrettait, comme lui, l'exclusion de Carlisle, mais qu'on n'avait pu le nommer, non que sa personne ne fût très agréable au roi, mais parce que sa femme le gouvernait trop et qu'apprenant par lui quelque chose de la négociation, elle l'aurait découvert à des personnes auxquelles il convenait que cela restât caché.

Dans ses conférences avec les commissaires royaux, Rubens exposa les points sur lesquels il était chargé de négocier. Tout d'abord les ministres anglais rejetèrent la suspension d'armes proposée par lui, en l'assurant toutefois que leur désir était de conclure la paix en aussi peu de temps qu'il en faudrait pour se mettre d'accord sur une cessation d'hostilités. A l'égard du Palatinat, ils lui déclarèrent que le roi n'entendait pas demander à l'Espagne des choses impossibles, mais que l'offre toute simple de démarches qui seraient faites par

(1) NOËL SAINSBURY, op. cit. pp. 280 et 384.

15 juin 1629.

le roi Philippe auprès de l'empereur ne pouvait pas le contenter. Charles I, en recevant Barozzi, prouva que ses ministres n'avaient fait qu'interpréter la pensée du monarque. Celui-ci dit à l'envoyé du duc de Savoie que les moyens mis en avant par le Cabinet de Madrid pouvaient bien être des artifices pour tirer les choses en longueur; qu'il ne prétendait pas que l'Espagne fit la guerre à l'empereur ni à d'autres princes pour avoir le Palatinat; qu'il demandait seulement qu'elle disposât l'empereur à promettre la restitution de la partie de ce pays qui était en son pouvoir; que l'Espagne avait auprès de la Cour de Vienne un tel crédit qu'elle obtiendrait indubitablement cette promesse, et que lorsque Sa Majesté Impériale l'aurait faite, il était certain, tant il avait confiance en elle, qu'elle n'y manquerait pas. (1)

DXCIII

21 juin 1629.

DUDLEY CARLETON AU SECRÉTAIRE L^d DORCHESTER.

Hagh, June $\frac{11}{21}$, 1629.

Right Hon^{ble} my very singular good L^d:

.
Joachimi hath written hither that although Rubens be come, he hath brought wth him no letter of credence, nor the lest thing authentically or substanciall; and yet that there are great ones, that maintaine him in countenance, and will needes make some thing out of no thing. But if this be so, I do wonder at a letter I have had from S^r Henry Vane of the second of this present, wherein he gives me notice, that Rubens being arrived, he doth think he should be here againe wthin a moneth or six weekes at the furthest. I will hope y^r L^{ps} next will give me some light of those misteries w^{ch} the Mynisters of the K. of Denmark catch hold of, and alleage for reason of their shutting up a peace so secrettly wth the Emp^r that his Ma^{ty} had began a Treaty wth Spaine, and likelihood would make a peace before them.

Y^r L^{ps} most devoted servant

DUDLEY CARLETON.

(1) GACHARD, op. cit. pp. 127-128.

From the Hagh the 11th of June 1629.

21 juin 1629

London. Public Record Office, Holland 190.

Publié par NOËL SAINSBURY, op. cit. p. 131.

TRADUCTION.

DUDLEY CARLETON AU SECRÉTAIRE LORD DORCHESTER.

La Haye, $\frac{11}{21}$ juin 1629.

Très honorable et bien aimé Seigneur.

.
Joachimi a fait savoir ici que quoique Rubens soit arrivé à Londres, il n'a apporté ni lettres de créance ni le moindre document authentique ou important, et qu'il existe d'autres pièces qui le tiennent en arrêt et le forceront à faire quelque chose de rien. Mais s'il en est ainsi, je m'étonne d'une lettre que le second de ce mois (1) j'ai reçue de Sir Henry Vane, dans laquelle il me fait savoir que Rubens est arrivé et qu'à son avis il sera de retour ici endéans le mois ou les six semaines au plus tard. J'espère que Votre Seigneurie voudra bien m'éclairer quelque peu touchant ces mystères qui éloignent de nous les ministres du Danemark. Ceux-ci allèguent pour leur raison qu'ils concluent un traité avec l'Empereur, parce que Sa Majesté négocie un traité avec l'Espagne et voudrait également les devancer à faire la paix.

COMMENTAIRE.

Joachimi, ambassadeur des Provinces-Unies à Londres en 1629-1630. Il s'efforçait de contrecarrer de toutes manières Rubens dans le cours des présentes négociations. Le 15 juin 1629, il écrit aux États-Généraux : « A chaque occasion je remontre aux Seigneurs combien il est nuisible pour le bien commun et combien préjudiciable à la réputation du roi d'Angleterre qu'il s'engage dans ce traité avec l'Espagne. (By alle occasien vertoone ick aen de heeren hoe schadelyk dat het is voor de gemeene saecke ende prejudiciabel aen de reputatie van den coningh dat Syne Majesteit haer inlaete in tractaet met Spangien) (2).

(1) $\frac{2}{12}$ juin.

(2) Lettre de Joachimi aux États-Généraux du 15 juin 1629, aux Archives du royaume à La Haye, citée par GACHARD, op. cit. p. 126.

21 juin 1629.

La paix entre l'Espagne et l'Angleterre devait avoir comme conséquence nécessaire pour les Provinces-Unies la suppression de tout secours et de toute diversion de la part de l'Angleterre. On comprend donc de quel œil inquiet le représentant de la Hollande regardait les allées et venues de Rubens.

Non moins mécontent de cette ingérence du peintre-diplomate se montrait l'ambassadeur de Venise Alvise Contarini. Dans sa dépêche du 8 juin 1629, il rapporte que Rubens fut bien accueilli par les ministres du roi Charles I et était tenu en grande estime par eux. Le comte de Carlisle, dit-il, donna un banquet en son honneur (vendredi, 8 juin), le jour même où la dépêche fut rédigée. Contarini s'en prend à la personne même de Rubens et le dépeint comme un homme ambitieux et avide qui songe surtout à faire parler de lui et à obtenir quelque faveur (Il Rubens è huomo ambizioso et avido : onde si può creder che miri più tosto a far parlar di lui et a qualchè buon presente.) (1) Il représenta au roi que l'arrivée de Rubens à Londres aurait pour conséquence d'affaiblir tous les amis de l'Angleterre par suite des jalousies suscitées entre eux ; que tout ce qui plaisait aux Espagnols devait déplaire aux Anglais, puisque leurs intérêts étaient contraires (Che la venuta di Rubens mirava ad indebolir tutti gli amici di questa corona con le gelosie ; che tutto quello che piaceva a Spagnuoli doveva dispiaccer all' Inghilterra, essendo contrarii gli interessi.) (2) Le roi répondit à l'ambassadeur : « J'ai signé la paix avec la France pour l'avantage de la chrétienté et conformément à mes maximes constantes à l'égard du bien public. Maintenant il est au pouvoir des Français, s'ils le veulent, de dissiper toutes ces ombres de peintres et d'autres, dont vous me parlez ; mais je ne sais que penser d'eux, car à l'improviste ils sont entrés en guerre ouverte avec les Huguenots (3) (Ho fatto pace con la Francia per vantaggio di christianità et per continuar le mie solite massime verso il ben pubblico. Hora stà in petto de Francesi, se vogliono, di andar dissolvendo tutte queste ombre de pittori et d'altro che mi avete accennato : ma non sò che creder di loro, perchè subito sono entrati in una guerra aperta contro ugonoti.) (4)

(1) Archives de Venise. Extrait. Publié par GACHARD, op. cit. p. 125.

(2) Autre dépêche de Contarini du 8 juin 1629, Archives de Venise, GACHARD, Ibid. p. 126.

(3) Allusion à l'expédition dirigée par Louis XIII contre les Huguenots du Midi de la France

(4) Même dépêche de Contarini, 8 juin 1629.

DXCIV

L'ABBÉ DE SCAGLIA AU COMTE DE CARLISLE.

23 juin 1629.

(EXTRAIT).

Monsieur.

.
 Pour ce qui est de moy, j'ay veu par vostre dernière (qui est du 27 Avril) l'honneur que le Roy de la G^e Bretagne me faict; lequel je ne sçauois n'y mériter n'y espérer : bien je vous assure que je ne sçauois servir à Mons^r le Pr^{ce} de Piedmont avec plus d'affection et de fidélité de celle que j'auray tousjours envers le Roy de la Gr : Bretagne et de son service, et que je me diraij toute ma vie vostre esclave pour le bien que j'ay receu de vostre main qui a esté de me faire serviteur à un si grand Roy et si bon maistre. Pour ce qui est de l'affaire, je suis en attendant une despeche en responce de celle, que Monsieur Rubens a porté, que j'espère qu'elle sera avec la personne, qu'estoit destinée icy. Et après je partiraij pour l'Italie et peult-estre que je auray le bien de vous voir, et que mesme il sera nécessaire que vous faisiez un bon voyage pour l'accomplissement de ceste grande affaire, laquelle fera de plus grands effectz dans le deça que ceux qui ne le désirent pas ne sçavent attendre.

Monsieur

V^{re} très h^{ble} & très obéiss
 serviteur

[A. DE SCAGLIA.]

Madrid 23 Juin 1629. St: no.

Londres. Public Record Office. State Papers. Spain 1629, N^o 68.

Traduction anglaise dans NOËL SAINSBURY, op. cit. p. 132.

30 juin 1629.

RUBENS AU COMTE-DUC D'OLIVAREZ.

Excellentissimo Signor.

Il 25 de Giunio il Re me fece chiamar a Grienitz et tratto largamente meco solo a solo et me disse poi che vedeva chio portava le mie instruttioni sufficienti et a sua sodisfattione voleva trattar meco liberamente per guadagnar tempo, et pergio se io haveva qualche commission piu particolare riservata sin adesso, chio non doveva piu differire ad aprirglila et se io no l'haveva non voler pergio lasciar de dichiararsi apertamente del canto suo di quanto si stendeva la sua possibilta per far la Pace con Spagna, la quale S. M. prese idio per testimonio de desiderar con tutto il cuore, ma che bisognava che il Re mio signore facesse ancora qualche cosa del canto suo per facilitar il negocio che gli buoni offiti che il Re di Spana promete de fare con l'emperador et il Duque de Babiera sono termini troppo generali che non appuntano nulla di certo, ch'era necessario venire al individuo. Mi juró sua M^a desser legato et impegnato non solo di sangue et di natura, ma per lige e confederacioni strettissime de maniera, che salva la sua fede e coscienza et onore non poteva entrar in alcun accordo con S. M. catolica sin la restitucione de Palatinato. Cognoscendo però esser la verita che non sta in mano del Re di Spana de renderli il Palatinato entiero si contentava perçio de far la Paz con Spana de corona à corona nella forma de la paz del anno 1604 sotto condicionechel Re dispana gli darebbe le Piazze che tiene col suo presidio nel Palatinato.

Questa esser l'ultima sua resolucione ne poter far davantaggio et chio poteva darne parte dove conveniva scusandome io di non haver ordine di trattar di questo et che çio si doveva rimettere a gli Ambasciatori et che richedendo il negocio principale tempo e commodita per trattarlo con intervencione de tutti gli interessati come era giusto io haveva portato la suspension d'armi signata di su M^{ta} cat^a per guadagnar tempo à valerse delle occasioni presenti mi rispose sua M^{ta} che non poteva accetarla por chella era esclusa per tutte le sue confederacioni quanto la paz istesa et havendo gia dato parte da per tutto del suo tratato di

Paz col Re di Spana bisognava far di novo le medesime diligenze con tutti, che causaria molto maggior longhezza di tempo che però desiderava che la Paz si trattasse a Madrid et che S. M. Cat^a procurasse chel Imperator et il duque di Babiera inviassero parimente gli lor ambasciatori a quella volta, per trattar il negocio entiero con intervencione de tutti gli interessati, et che çio si doveva far colla commodita e tempo requisito, mentre che S. M. Cat^a l'assicurase de darli le Piazze, sopradite in mano. Et che con questa sicurezza si potrebbe far la paz anticipatamente senza aspettar lessito del trattato totale vedendo il re cosi riscaldato e risolto io dissi che voluntieri darei parte al Re mio signor di tutto quello che S. M^a mi haveva detto mentre che fratanto non passasse oltra con la Paz tra francia et Inguilterra ma che la tenesse sospesa nel stato chella era di presente il che non mi volse accordare dicendo esser impossibile di farlo dovendo arrivar fra pochi giorni quel Ambasciatore et partir il suo, ma doppo molti contrasti mi diede la sua Real parola y fede che durante il tratato con Spana non stringerebbe alcuna liga ofensiva et defensiva ne renovarebbe alcuna vecchia fatta con francia contra Espana. Questo e quanto si e potuto fare per adesso e credami V. Ex. chio dissi et allegay tutte le ragioni in contrario che si potevano imaginare che saria noioso de riferire à V. Ex^a in cartta et in quanto a me secondo che posso comprendere si fara poco davantaggio poiche il veston et cotinton quando io lor feci rilacione delle cose sopradette tenendo la plattica per rota mi dessero che il Rey si era allargato troppo et che temevano che vinendo dibattuto in consiglio non sarebbe acordato perchè manifestamente ricevedo una parte si esclusiva del tutto per il restante io tornai listesso giorno dal Rey senza mostrar alcun contento, ma sotto il pretesto solo della fiacchezza della mia memoria pregandolo di volermi redire et confirmare le medesime cose che S. M^a mi haveva detto la mattina, si come fece molto distintamente et andando alla sua audienza gli due signori sudetti approvo e confirmo de novo quanto mi haveva detto, le quali cose io non riferisco cosi minuta^{te} per chio creda d'haver conseguito qualche cosa, che possa dar qualche sodisfattione e gusto a V. Ex^a ma perche mi dubito grande^{te} della instabilita de gli humori inglesi che rare volte si fermano in una resolutione ma cangiono dhora in hora et semper di mal in peggio, di maniera che no spero alcun notabil ameglioramento ma che colla

venuta del Ambasciatore et il sforzo grande che fara l'Ambasciatore veneto con tutta la fattion francese il Re sara combattuto de maniera che non mantera ne anco quello che ha da si offerto. Poiche si come in altre corti si cominciano gli negocii da gli ministri et si finiscono con parolla e firma Reale cosi qui si comencia col Re et si achava con gli ministri mi disse il re che ben sen accorgeva dalle letterechel Abbad Scaglia gli scriveva che gli ingannava col suo gran zelo se stesso et ancora il re de Espana et V. Ex. facendole credere che si potrebbe far la paz sopra promessa in termini generali che pero giudicava esser necessario per la reputatione del suo signore et il valor suo propio chegli intravenisse al trattato de Madrid. E dicendo io che la restitutione delle Piazze sopradette non si poteva far senza lassenso del emperador et del Duque de Baviera et chio era ben certo che S. M. Catolica non vorrebbe inimicharse luno ne laltro de quei Principi per haver la Paz con Inghilterra mi rispose S. M. che lo credeva cosi volendolo far al improvviso ma che cio dependeva del tempo e modo che si pigliaria ad effettuarlo che del uno e laltro si rimetteria alla ragione et si concertaria facilmente con S. M. Cattolica essendo assicurato che seguirebbe leffetto a suo tempo io mi sarei ritirato a Bruxelles con questa resolucione per darne parte alla Serenissima infanta, se il cotinton me l'havesso permesso il quale protesta se io mi parto in questa congiuntura che il negocio sara despirato per sempre, et mi promette che fra pochi di potremo far una spedizione de commun parere, il che andando in longo e sapendo che sara sopra il medesimo pie, me ha parso bene di guadagnar tempo et avisar V. Ex^a quanto prima senza la sua saputa. (Poiche conosco que questa spedizione non si fara si non doppo l'esser venuto et udito l'Ambasciator francese). (1) Ho scritto parimente alla serenissima infanta supplicandola de volermi concedere licenza de ritirarmi a casa mia porche il tempo et il stato presente del sitio de Bolduque che tiene luna e laltra parte sospesa oltra la mala dispositione degli negocii per di qua non mi permettono di sperarne alcun buon successo. Penso pero che sara necessario per non disgustar il Rey de Inghilterra et per sodisfattione del veston e cotinton daspettar ancora la risposta de V. E. agli cui ordini sono per obedire puntualmente come di V. Ex^a

humilissimo et obligatissimo servitore
PIETRO PAUOLO RUBENS.

(1) Cette phrase se trouve écrite en marge.

La traduction espagnole qui existe aux Archives impériales de Vienne a été publiée et traduite en français par GACHARD op cit. pp. 129 et 297. ROSENBERG, *Rubensbriefe*, p. 263, a également publié la traduction espagnole. L'original de la lettre en italien n'avait pas encore été imprimé.

TRADUCTION.

RUBENS AU COMTE-DUC D'OLIVAREZ.

Très excellent Seigneur.

Le 25 juin, le roi me fit appeler à Greenwich et m'entretint longuement seul à seul, disant que. comme il voyait que j'étais porteur d'instructions suffisantes et à sa satisfaction, il voulait traiter avec moi librement pour gagner du temps ; qu'en conséquence, si j'avais quelque commission réservée et plus particulière, je ne devais pas différer de lui en donner connaissance ; que si je n'en avais point, il n'en voulait pas moins déclarer ouvertement tout ce à quoi il lui était possible de consentir pour faire la paix avec l'Espagne, laquelle, il prenait Dieu à témoin, il désirait de tout son cœur, mais qu'il était nécessaire que le roi notre seigneur se prêtât à quelque chose de son côté pour faciliter un accommodement ; que les bons offices que le roi d'Espagne promettait de faire auprès de l'empereur et du duc de Bavière étaient des paroles trop générales et qui ne contenaient rien de positif ; qu'il fallait en venir au particulier. Sa Majesté me jura qu'elle était obligée et engagée, non seulement par les liens du sang et de la nature, mais encore par des ligues et des confédérations très étroites, de manière que sa foi, sa conscience et son honneur ne lui permettaient d'entrer en aucun accord avec Sa Majesté Catholique sans la restitution du Palatinat, mais que, reconnaissant qu'il n'était pas au pouvoir de Sa Majesté de lui donner le Palatinat tout entier, elle était contente de faire la paix avec l'Espagne, de couronne à couronne, en la forme du traité de 1604, à condition que le roi lui remit les places du Palatinat où il tient garnison : ajoutant que c'était là sa résolution définitive ; qu'elle ne pouvait faire plus, et que j'en pouvais rendre compte là où il convenait.

Je fis observer au roi que je n'avais pas d'ordre de traiter de telles choses, que cela se devait remettre aux ambassadeurs, et que comme l'affaire principale exigeait, pour être discutée, du temps et de la commodité, avec l'intervention de tous les intéressés, ainsi que la justice le voulait, j'avais apporté la suspension d'armes signée de Sa Majesté Catholique, afin de gagner du temps et de profiter

30 juin 1629.

des occasions présentes. Mais le roi me répondit qu'il ne la pouvait accepter, parce qu'elle était exclue par toutes les alliances comme la paix même; qu'ayant déjà annoncé partout sa négociation de paix avec le roi d'Espagne, il lui faudrait faire de nouveau avec tous les mêmes diligences : ce qui causerait un beaucoup plus long délai; qu'ainsi il désirait que la paix se traitât à Madrid, et que Sa Majesté Catholique fit en sorte que l'empereur et le duc de Bavière y envoyassent leurs ambassadeurs pour négocier l'affaire en son entier, à l'intervention de tous les intéressés; que cela se devait faire avec la commodité et le temps requis, moyennant l'assurance que lui donnerait Sa Majesté Catholique de lui délivrer les places susdites, et que sur cette assurance on pourrait, par anticipation, convenir de la paix sans attendre la fin du traité total.

Voyant le roi si déterminé et résolu, je lui dis que je rendrais volontiers compte au roi, notre seigneur, de tout ce que Sa Majesté venait de me dire, pourvu que, dans l'intervalle, il ne passât outre à la paix avec la France, mais qu'il la suspendit et la tint en l'état où elle était : ce qu'il ne voulut pas m'accorder, prétextant que cela lui était impossible, puisque l'ambassadeur de France devait arriver et le sien partir sous peu de jours. Toutefois, après beaucoup de débats, il me donna sa parole royale et sa foi que, durant la négociation avec Sa Majesté Catholique, il ne conclurait aucune ligne offensive ni défensive ni n'en renouvellerait aucune faite anciennement avec la France contre l'Espagne.

C'est là tout ce qui s'est pu faire pour maintenant; et que Votre Excellence m'en croie, j'ai dit et allégué toutes les raisons imaginables pour défendre l'opinion contraire à celle du roi, mais il serait fastidieux de les rappeler dans cette lettre. Quant à moi, selon ce que je peux comprendre, il ne se fera guère d'avantage: car Weston et Cottington, quand je leur fis part de ce que j'ai rapporté ci-dessus, tenant la négociation pour rompue, me dirent que le roi s'était trop avancé et qu'ils craignaient que, l'affaire venant au conseil, elle ne fût rejetée, parce qu'il était manifeste que, si l'on acceptait une partie du Palatinat, on renoncerait virtuellement au reste.

Je retournai le même jour vers le roi, sans me montrer aucunement satisfait et, sous le seul prétexte de mon peu de mémoire, le suppliant de me redire et confirmer ce qu'il m'avait dit le matin, comme il le fit très distinctement; et les deux seigneurs susnommés étant allés à son audience, il l'approuva et confirma de nouveau.

Si je rapporte ces choses avec tant de détails, ce n'est pas que je croie avoir réussi en rien qui puisse donner quelque satisfaction à Votre Excellence, c'est parce que j'appréhende beaucoup l'instabilité des humeurs anglaises.

Rarement, en effet, ces gens-ci persistent dans une résolution, mais au contraire, ils la changent à chaque instant et toujours de mal en pis : de sorte que, loin d'espérer une amélioration notable, je crains plutôt qu'avec la venue de l'ambassadeur (de France) et le grand effort que fera celui de Venise, secondé par tout le parti français, le roi ne soit combattu de manière qu'il n'accomplisse pas même ce qu'il a offert spontanément : car, si dans d'autres cours les affaires se commencent avec les ministres et s'achèvent par la parole et la signature royales, ici elles se commencent avec le roi et s'achèvent avec les ministres.

Le roi me dit qu'il se rappelait bien les lettres que l'abbé Scaglia lui avait écrites ; que cet abbé avec son grand zèle les abusait, lui et le roi d'Espagne, et Votre Excellence aussi, en leur faisant croire que la paix se pouvait conclure sur des promesses en termes généraux. Sa Majesté ajouta que, par cette raison et aussi pour la réputation de son maître et à cause de son mérite propre, elle jugeait nécessaire l'intervention de l'abbé dans les négociations de Madrid. Et, comme je lui faisais observer que la restitution des places susdites ne pourrait avoir lieu sans le consentement de l'empereur et du duc de Bavière, et que j'étais bien certain que Sa Majesté Catholique ne voudrait s'attirer l'inimitié de l'un ni de l'autre de ces princes pour avoir la paix avec l'Angleterre, elle me répondit qu'elle le croyait aussi, au cas qu'il fût question d'agir à l'improviste, mais que cela dépendait des circonstances et du mode à choisir pour effectuer la chose ; qu'à cet égard elle se conformerait à la raison et qu'elle s'entendrait aisément avec Sa Majesté Catholique, dès qu'elle aurait la certitude que l'effet s'ensuivrait en son temps.

Sur cette résolution je me serais retiré à Bruxelles, pour en rendre compte à la Sérénissime Infante : mais Cottington ne me l'a pas permis, m'affirmant que, si je pars, l'affaire demeurera désespérée pour toujours, et me promettant que dans peu nous pourrions faire une dépêche de commun accord. Comme il est lent en affaires et que je sais qu'il ne changera pas son habitude, il m'a paru que je ferais bien de gagner du temps et d'informer de suite Votre Excellence de ce qui se passe, sans en donner connaissance à Cottington, parce que je prévois que la dépêche dont il parle ne s'expédiera qu'après la venue de l'ambassadeur français et après qu'il aura eu audience.

J'ai écrit aussi à la Sérénissime Infante, la suppliant de vouloir me permettre de retourner chez moi : car le temps et l'état présent du siège de Bois-le-Duc, qui tient en suspens l'une et l'autre parties, outre la mauvaise disposition des affaires d'ici, ne me laissent espérer aucun bon succès. Je pense toutefois que, pour ne pas mécontenter le roi d'Angleterre et pour la satisfaction de

30 juin 1629.

Weston et de Cottington, il conviendra que j'attende la réponse de Votre Excellence, aux ordres de laquelle j'obéirai ponctuellement comme

Son très humble et très obéissant serviteur,

PIERRE-PAUL RUBENS.

DXCVI

30 juin 1629.

RUBENS AU COMTE-DUC D'OLIVAREZ.

Excellentissimo Signore.

Mi ha parso necessario di avisar V. Ex^a di quello ch'occorre sin adesso, videndo che il spaccio chio pensava di fare con assenso et di commun parere del Rey et de li suoi Ministri va in longo et penetrando che ciò si fa con artificio per aspetar la venuta del Ambasciator frances et intender prima le sue propositioni per attaccar si puo a quello che gli parera piu avvantagioso. Hieri mattina partirono le carrozze Reggie per incontrar l'Ambasciator di Francia et l'altrhier di sera si pose in viaggio il signor Edmonds Ambasciator di questo Re in francia et e stata qualche poco di disputa sopra la lontananza del Re di Francia, non potendo arrivar questo Ambasciatore nella istessa brevità di tempo en Languedocq come quello di Francia a Londra per far il juramento nel medesimo giorno, ma si e accomodato questo differente mediante che non ostante la presenza del Ambasciatore francese qui si differira il juramento sino che l'Ambasciator d'Ingliterra dara aviso al suo Re d'esser giunto appresso S. M^a Crist^{ma} et aver aggiustato il giorno determinato per quella solennità fra tanto però ha capitulato l'Ambasciator francesse, *soleva chiamarsi monsignor de Preaux*, (1) chiamato Chasteauneuf ch'avera libero accesso e sarà ammesso como Ambasciatore appresso S. M^a et gli suoi ministri per trattar delle cose contenute nelle sue instruttioni. Egli s'aspetta qui fra quattro giorni, e gia come si sa pubblicamente ha spedito inanci il suo secretario con lettere al Re et a suoi ministri advertendogli di non precipitar alcun trattato con

(1) Les mots soulignés se trouvent en marge.



LE COMTE-DUC OLIVAREZ

D'après le portrait peint par Rubens
et gravé par Paul Pontius

Spagna il cui Rey sendo ridotto alla extremità fara in questa congiuntura ogni sforzo per divertire che la paz tra Francia et Inghilterra non si restringa in una strettissima confederacione de liga offensiva e defensiva a suo pregiudicio e danno (1). Che lui porta poter assoluto di S. M. Crist^{ma} di farla et di trattar particolarmente sopra il Palatinato per trovar modo di congiunger le forze communi di Francia et Inghilterra per recuperarlo. Il Cotinton mi disse in confidenza d'haver visto ancora una carta del Cardenal de Richelieu scritta al gran thesorero che conteneva tutte le cose sopradette ad verbum.

Sono in questa corte piu fattioni diverse, la una vorrebbe la paz con España et la guerra con Francia, di questa e capo il conte Carlil, la seconda e assai maggiore e vorrebbe la paz con tutti et a dir il vero io Credo che il gran tresoriero sia di questo parere et che ancora il conde de Holanda concorrebbe a questo. L'ultima e la peggiore che vorrebbe la guerra contra Spagna et liga offensiva con Francia contra Spagna. E questa piglia gran animo colla venuta di questo Ambasciatore di Francia et fa gran sforzo per via del Ambasciator di Venecia pessimo stromento in questa corte per il disturbo di tutta l'Europa. Gia il M^{archese} de Mirabel mi haveva scritto sopra la commission che lleva questo Ambasciatore di Francia et la serenissima Infanta mi spidi un espresso che non potendo far altro io procurassi di impedir questa liga sopradetta tra Francia et Inghilterra contra Spagna sopra di que ho tratado largamente col Re d'Inghilterra con altro pretesto come V. Ex^a vederà nel papello qui incluso (2) solo diro che S. M^a persiste nella resolutione presa de mandar il suo ambasciatore in Spagna et pensamo che voglia d'adesso nominar il suggietto sopra di che ho conscritto col Cotinton disiderando che cio cadesse nella sua persona ma lui mi parla chiaro et al parer mio dice la verita che nella sua assenza si correra riesgo ch'el negocio si ruini per la fiacchezza di soggietti che lo sostengono, sendo il Veston huomo fredo et pesante nel trattar et che totalmente s'appoggia sopra il Cotinton oltra che vi concorre ancora l'interesse particolare sendo certo che il Cotinton e qui adesso salito ad un posto tanto eminente et é in si gran voga che sta in punto di far la sua fortuna che non mi par huomo tan imprudente de lasciarsila scappar delle mani. Di maniera che

(1) En marge : questo non occorreba scribere in intero sendo notorio a tutti.

(2) Nous n'avons pas ce papier.

la ditta ambasciatta ben potrebbe venir a parar nel Carlile che mostra ogni buon zelo o vero in Don Gualtero Aston ma il Cotinton prefererebbe il primo per conto di valore et efficacia ma teme che gli potrebbe nuocere la spessa eccessiva che fa in simil occasioni. Fra tanto il Soubise va continuando le sue istanze et io ho scritto a V. Ex^a largamente sopra questo particolar colle mie passate del 15 di Giugno, dico bene se tal provisione fosse stata qui pronta il Re d'Inghilterra non haverebbe differito un momento di far del canto suo quanto offereva sia pero sicura V. Ex^a che quando pur io havessi tal provisione in mano io non m'alargarej a spendere un scudo senza proveder prima alla sicurtà del Re N. S^{or}, ma se mi e lecito a dir la mia congettura io non posso credere che non potendo il Re d'Inghilterra salvar quel partito per armi no procurera di farlo per concerti colla occasione della venuta di questo ambasciator di Francia scrivono di Francia et il medesimo Soubise me lo ha assicurato che la Reyna madre d'ordine del Re haveva fatto liberare della carcere Madame de Rohan la madre e mandato al duca suo figliuolo a proporgli alcune condizioni di Pace da parte di S. M. (1) Con tutto cio io giudico esser incertissimo il successo et si la nostre provision fosse qui prima al mio parer non si farebbe giamai, poiche già il Soubise promette di jurar di non entrar in alcun accordo col Rey de Francia senza l'assenso del Rey nuestro señor. Et quando no venesse ad effecto darebbe il poter far tal offerta con gli effetti in mano una reputatione y benevolenza incredibile al partito de España in questa corte et in primis appresso il Re e tutto il Regno. Il Cotinton mi ha detto in secreto d'haver inteso dal gentilhuomo istesso che fu mandato de il Re de Inghilterra in Olanda ch'aveva rapportato l'ultima risposta delle stati et il Principe Dorange che tomando o non tomando Bolduc si contentavano dentrar in trattato col Re di Spagna io credo questo esser vero ma pendente il sitio sara difficile si no m'inganno.

E arrivato qui hieri l'altro un Gentilhuomo di Torino favorito del Principe de Piedemonte che porta lettere di gli suoi signori facendo istanza a questo Re perche il negocio de la Paz tra Spaña et Inghilterra sia rimesso a sua Alteza dicendo che sua Maesta catolica l'ha commesso

(1) En marge : Ma lui non crede che aveva successo perche lor non si possono fidar piu in alcuna promessa o fide del Re di Francia sendo state ingannati tante volte.

con autorità plenaria al Marques Spinola per trattarlo giuntamente in Italia sopra di che sendo io interrogato ho risposto di non saperne cosa alcuna. Non faccia caso V. E. sopra il negoziato del Marques di Ville poiche e senza alcun genere de fundamento essendosi lui allargato tanto sopra il particular del Palatinato che non mi maraviglio che gli rapportasse buona risposta et a dir il vero io credo che colla sua facilità lui habbia guasto il negocio et impeggiato assai la nostra condicione che si io havesse la commissione come lui pensava d'haverla nella faltriquera d'offerir tal cosa mi bastaria di rompere la paz tra Francia et Inghilterra nel spacio di 24 hore a dispetto del ambasciatore francese et de tutta la fattion contraria, poi che il Re d'Inghilterra mi disse di bocca propria che quella paz con Francia si faceva per colpa nostra perche non si volevano risolvere a dargli ogggetto di poter concertarsi con noi salva la sua fe, coscienza et onore che del resto lui odiava gli francesi ne si fidareve giamai de loro che in tutti trattati passati ch'avevano tradito et violato sempre la lor fede.

E per non cansar V. Ex^a davantaggio faccio fine e con raccomandarmi humilissimamente nella sua buona gracia le bacio le piedi.

Di vostra excellenza humilissimo et obligatissimo servitore

PIETRO PAUOLO RUBENS.

De Londra il 30 Giugno 1629.

Al signor Conde Duca.

Copie à l'Archivo general de Simancas. Secretaria de Estado. Legajo 2043, f^o 176.

Traduction espagnole aux Archives Impériales de Vienne. Cette traduction a été publiée avec une traduction française par GACHARD (op. cit. pp. 133 et 301) et par ROSENBERG, op. cit. p. 266.

TRADUCTION.

RUBENS AU COMTE-DUC D'OLIVAREZ.

Très excellent Seigneur.

Il m'a paru nécessaire d'informer Votre Excellence de ce qui s'est passé jusqu'à présent, voyant que la dépêche que je pensais faire avec l'assentiment et le commun accord du roi et de ses ministres subira des retards, et persuadé qu'on la retarde artificieusement pour attendre la venue de l'ambassadeur de

30 juin 1629.

France et connaître préalablement ses propositions, de manière à s'attacher ensuite à ce qu'ils trouveront le plus avantageux. Hier matin, les carrosses du roi allèrent à la rencontre de cet ambassadeur; la veille au soir, M. Edmunds, ambassadeur de Sa Majesté Britannique en France, s'était mis en voyage. On a un peu disputé sur ce que, le roi de France se trouvant si loin, Edmunds ne pourra arriver en Languedoc aussitôt que l'ambassadeur de France à Londres, afin de faire le serment le même jour : mais cette difficulté a été résolue de façon que, nonobstant la présence ici de l'ambassadeur de France, le serment se différera jusqu'à ce que l'ambassadeur d'Angleterre ait fait savoir son arrivée au lieu où est Sa Majesté Très Chrétienne et le jour fixé pour cette cérémonie, et ainsi, entre-temps, il a été convenu avec l'ambassadeur français, lequel se nomme Châteauneuf (on l'appelait ci-devant M. de Préaux), qu'il aura libre entrée et sera admis comme ambassadeur par Sa Majesté et ses ministres pour traiter des choses contenues en son instruction. On l'attend ici dans quatre jours : déjà, comme on le sait publiquement, il a envoyé en avant son secrétaire avec des lettres pour le roi et ses ministres où il les engage à ne pas se presser de conclure quelque traité avec l'Espagne, dont le roi, étant réduit à la dernière extrémité, fera en cette conjoncture tout effort pour empêcher que la paix entre la France et l'Angleterre ne se convertisse en une étroite confédération de ligue offensive ou défensive à son préjudice (1), ajoutant qu'il est porteur d'un pouvoir absolu de Sa Majesté Très Chrétienne pour conclure une telle ligue et pour convenir en particulier des moyens d'unir les forces de la France et de l'Angleterre, afin de recouvrer le Palatinat. Cottington m'a confié qu'il a vu aussi une lettre du Cardinal de Richelieu écrite au grand trésorier, qui contient littéralement les mêmes choses.

Il y a en cette Cour plusieurs partis : l'un, qui a pour chef le comte de Carlisle, voudrait la paix avec l'Espagne et la guerre avec la France; le second, qui est beaucoup plus nombreux, voudrait la paix avec tous : pour dire la vérité, je crois que le grand trésorier est de cette opinion, et le comte Holland aussi. Le troisième est le pire : celui-ci voudrait la guerre à l'Espagne et une ligue offensive contre elle avec la France; il est fort enhardi par la venue de cet ambassadeur français et il fait de grands efforts par le moyen de l'ambassadeur de Venise, très mauvais instrument en cette Cour pour la perturbation de toute l'Europe. Déjà le marquis de Mirabel m'avait écrit touchant la commission dont est porteur cet ambassadeur de France, et la Sérénissime Infante m'expédia un courrier exprès, afin que, si je ne pouvais faire autre chose, je tâchasse d'empêcher ladite ligue entre la France et

(1) En marge : Inutile d'écrire ceci tout au long, la chose étant connue de tous.

l'Angleterre contre l'Espagne. J'ai traité longuement de cette matière avec le roi sous un autre prétexte, comme Votre Excellence le verra dans le papier inclus (1). Ici je dirai seulement que Sa Majesté persiste dans la résolution qu'elle a prise d'envoyer un ambassadeur en Espagne, et nous pensons que dès à présent elle veut le nommer. J'ai correspondu là-dessus avec Cottington. J'aurais désiré que le choix de Sa Majesté tombât sur sa personne ; mais il m'a déclaré clairement, et à mon avis il dit la vérité, que, lui absent, il serait à craindre que l'affaire ne manquât par la faiblesse de ceux qui la soutiennent, Weston étant un homme froid et lourd dans les négociations et qui s'appuie entièrement sur lui. A cela se joignent des raisons d'intérêt particulier : il est certain, en effet, que Cottington s'est élevé maintenant ici à une situation si éminente et à une si grande hauteur qu'il est en train de faire sa fortune, et il ne me paraît pas homme assez imprudent pour la laisser échapper de ses mains : de manière que cette ambassade pourrait bien finir par être confiée à Carlisle, qui montre tout bon zèle, ou à Sir Walter Aston ; Cottington préférerait le premier pour son mérite et son habileté, mais il craint que la dépense excessive qu'il fait en de semblables missions ne lui soit contraire.

Cependant Soubise continue à faire ses instances et j'ai écrit longuement à Votre Excellence le 15 juin, mais je dis que si l'argent avait été prêt le roi d'Angleterre n'aurait différé un moment de faire de son côté ce qu'il avait offert. Mais Votre Excellence peut être bien certain que si j'avais cet argent entre les mains, je n'irais pas en dépenser un écu sans songer d'abord à la sécurité du roi, notre Seigneur. Mais, s'il m'est permis de dire ma pensée, je ne puis croire que le roi d'Angleterre ne pouvant pas se tirer d'affaire par les armes n'essaiera pas de le faire par un accord à l'occasion de l'arrivée de cet ambassadeur de France. On m'écrit de là que la Reine-mère, par ordre de son fils, avait fait mettre en liberté Madame Rohan la mère et l'a envoyée au duc son fils pour lui proposer certaines conditions de paix de la part de Sa Majesté. C'est Soubise lui-même qui me l'a assuré. (2) Avec tout cela, je tiens le succès pour fort incertain, et si l'argent nécessaire nous arrivait ici auparavant, je crois qu'on ne le ferait jamais, parce que déjà Soubise promet de jurer qu'il ne conclura aucun accord avec le roi de France sans le consentement du roi d'Espagne. Et, si l'accord ne se concluait pas, la possibilité de faire de tels offres aux effets assurés donnerait une autorité incroyable au parti d'Espagne dans cette Cour et serait principalement agréable au roi et à tout le royaume.

(1) Nous n'avons pas ce papier.

(2) En marge : Mais il ne croit pas qu'on y donne suite, parce que l'on ne peut se fier à aucune promesse ou parole du roi de France qui les a trompés si souvent.

30 juin 1629.

Cottington m'a dit en secret avoir appris du gentilhomme même que le roi d'Angleterre a envoyé en Hollande (1), qu'il a rapporté la dernière réponse des États et du prince d'Orange, laquelle est que, prenant ou ne prenant point Bois-le-Duc, ils sont contents d'entrer en négociation avec le roi d'Espagne. Je crois que c'est la vérité : mais, durant le siège, cela sera difficile, si je ne m'abuse.

L'autre jour arriva ici un gentilhomme de Turin, favori du prince de Piémont, qui apporte des lettres de ses maîtres où l'on fait des instances à ce roi pour que la négociation de la paix entre l'Espagne et l'Angleterre se remette au duc, disant que Sa Majesté Catholique a commis le marquis Spinola, avec une autorité plénière pour en traiter en Italie. On m'a demandé ce qu'il en était ; j'ai répondu n'en savoir absolument rien.

Votre Excellence ne doit point faire cas de la négociation du marquis de Ville, car elle n'a aucune espèce de fondement : il a fait tant de concessions relativement au Palatinat que je ne m'étonne point qu'il ait emporté une bonne réponse. A dire vrai, je crains que par sa facilité il n'ait été cause que l'affaire ait manqué, et que notre condition se soit beaucoup empirée. Si j'avais eu la commission, comme il pensait que je l'avais en poche, d'offrir une chose semblable, j'aurais eu la hardiesse de rompre la paix entre la France et l'Angleterre dans les vingt-quatre heures, malgré l'ambassadeur français et tout le parti contraire : car le roi d'Angleterre me dit, de sa propre bouche, que cette paix avec la France se faisait par notre faute et parce que nous ne voulions pas nous résoudre à lui donner le moyen de s'arranger avec nous, en sauvegardant sa foi, son honneur et sa conscience ; qu'au surplus il détestait les Français et ne se fierait jamais à eux, qui l'avaient trompé dans tous les traités passés et avaient toujours violé la foi promise.

Je termine pour ne pas fatiguer davantage Votre Excellence, et me recommandant très humblement à sa bonne grâce, je lui baise les pieds.

PIERRE-PAUL RUBENS.

De Londres, 30 juin 1629.

COMMENTAIRE.

Un mot sur la partie de cette lettre se rapportant à Soubise. Rubens était chargé de remettre à Soubise, qui à cette époque se trouvait à Londres, l'argent destiné par le roi très catholique d'Espagne à soutenir les Huguenots dans leur lutte contre le roi de France. Il avait laissé cet argent à l'Infante

(1) Le chevalier Vane. Il était revenu à Londres dans le même temps que Rubens y arrivait.

Isabelle qui voulait s'en servir pour la guerre contre les Provinces-Unies. L'archiduchesse ne pouvait pas s'imaginer que Charles I, qui venait de conclure la paix avec la France, aurait été assez déloyal pour permettre que Soubise enrôlât des hommes et se procurât des navires en Angleterre dont Soubise devait se servir dans la guerre des Huguenots contre Louis XIII, et cependant il résulte des informations fournies par Rubens que Charles I n'aurait pas hésité à favoriser les projets de Soubise si l'argent avait été prêt. Rubens donc, par sa dépêche du 15 juin, dont nous ne connaissons pas le texte, avait demandé à Olivarez de remplacer les lettres de crédit retenues par la gouvernante des Pays-Bas espagnols. Olivarez avait prévenu ses désirs par sa dépêche du 11 juin et lui avait annoncé l'envoi de nouvelles lettres de change ; mais avant que celles-ci n'arrivassent à Londres, on y avait appris la nouvelle de la paix conclue à Alairs, le 28 juin 1629, entre Louis XIII et les Huguenots. Notons que Philippe IV s'était engagé quelques jours après le départ de Rubens de Madrid à fournir au duc de Rohan, frère de Soubise, trois cent mille ducats par an, à condition qu'il entretînt six mille hommes de pied et six cents chevaux qui agiraient dans le Midi de la France ; il lui assurait en outre une pension de quarante mille ducats et une de huit mille à Soubise. (1) Rubens ne pouvait se dessaisir des fonds apportés que si le gouvernement anglais donnait à Soubise le moyen de se procurer des hommes et des vaisseaux.

Quand Rubens arriva à Londres, il se trouvait vis-à-vis de Soubise dans une position fausse. Soubise se plaignit qu'on l'abandonnait (2) et insista auprès de Charles I et de ses ministres, afin de les faire intervenir pour lui faire remettre l'argent par Rubens et afin d'obtenir l'autorisation de se pourvoir dans le royaume d'hommes et de navires. On lui répondit que le roi ne voulait s'engager que pour autant que l'Espagne le ferait elle-même. (3)

(1) Traité du 3 mai 1629 dans DUMONT, *Corps diplomatique*, t. V, partie II, p. 582, cité par GACHARD, op. cit. p. 136.

(2) Soubise, al quale l'abate ha scritto, in credenza di Rubens, d'esser provisto di tutto quello ch'egli desiderava per l'esecuzione delle sue proposizioni, e che però debba dal suo canto sollicitare Sua Maestà per l'assistenza, sgrida sino al cielo et non lascia pietra che non muova per venire al suo fine, e procura che Sua Maestà facci chiamar Rubens, e gli permetta lo sborsamento del danaro per l'effetto sudetto, sopra la sicurezza che Sua Maestà doni di lasciar correre le provisioni necessarie. (Dépêche de Barozzi du 13 juin 1629, citée par GACHARD, op. cit. p. 137.)

(3) Dopò aver Soubise fatto grandissime istanze perche il re disponesse Rubens a dar il denaro per il suo impiego, e che la Maestà Sua dichiarasse che permetterebbe la levata delle provisioni, il re gli ha finalmente risposto che non voleva ingaggiarsi che a ciò che Spagnuoli volevano. (Dépêche de Barozzi du 22 juin 1629, citée par GACHARD, op. cit. p. 138.)

30 juin 1629.

RUBENS AU COMTE-DUC D'OLIVAREZ.

Excellentísimo Señor.

Ho inteso del Cotinton che la proposta fattami del Re di Inghilterra sendo vinuta a noticia dalcuni pochi ministri e stata dispreggiata e tenuta per imprudente poich'era cosa certa che aquel modo lui non riceveria quella parte si non doppo longissime dilacioni e forse giamai, poiche non mancharanno pretesti al rey nostro signor per collusione del emperador et il Duque de Babiera di proponer sempre novi modi e condiccioni per tirar il negocio in infinito et quando pur alla fine ricevesse questa parte restaria totalmente esclusa con buona ragione di tutto il restante, perche el rey nuestro señor haverà sodiffato e quei principi no s' haverano obligato a niente, ma quando si volesse sperar ne qualche profito piu tosto per la discretione di la parte che per obligo del concerto si doveva al meno perfigere un termino limitato di tempo competente alla grandezza del negocio et per conseguenza alla restitutione delle piazze, sopra di che il Re mi haveva pressato molto, ma io lo scusai con dire che la dilacione non procederebbe del canto del rey nuestro señor ma degli altri che dovevano intravenire in quella conferenza et che era cosa injusta voler che lui respondesse e sobligasse per altri, che non dependono della sua volonta.

Hanno tenuto ancora discorsi qui et il Re medesimo men ha parlato con affetto che saria bene di proponer qualche casamento entre gli figliuoli del Palatino e del fratello del Duque de Babiera ma nessuno ha noticia della età e qualita di questi fanciulli ma quando ci fosse conformita tutti l'approvano.

Le due memorie incluse sono luna del Soubise sopra una impresa particular di un terzo come v. excellenza vederà nel suo billieto.

Laltra e del conde de la Val cogniato del Duque de Bullon v. excellenza vederà il contenuto e potra giudicharne conforme il suo prudente giudicio certo e chegli e principalissimo in quel partito et di gran seguito. Io non ho potuto scusar de mandar queste papelle a vostra excellenza per l'istanza che mi facevano e sara bene che al manco venga qualche risposta di complimento.

Protestava il Re che non fu giamai per il passato daltro pensiero ne haverebbe potuto per le cause sudette far davantaggio di quello che offensusse di far adesso, anzi che la sua inclinacione erà migliore adesso che quando stava in España con speranza d'haver la sua pretensione dessere cogniato de S. M^d Catolica.

30 juin 1629.

PIETRO PAUOLO RUBENS.

Londres, á 30 de junio 1629.

Copie. Archivo general de Simancas. Secretario de Estado. Leg. 2043, fol. 175.

Traduction espagnole aux Archives Impériales de Vienne, publiée par GACHARD, op. cit. p. 305, et par ROSENBERG, *Rubensbriefe*, p. 269. Le texte original italien n'a pas encore été publié.

TRADUCTION.

RUBENS AU COMTE-DUC D'OLIVAREZ.

Monseigneur.

J'ai appris par Cotington que la proposition que m'a faite le roi étant venue à la connaissance de quelques-uns de ses ministres, elle a été blâmée et considérée comme imprudente, parce que c'était chose certaine que de cette manière le roi n'aurait les places du Palatinat qu'après des délais très longs et que peut-être il ne les recevrait jamais, car les prétextes ne manqueraient pas à la Cour d'Espagne avec la collusion de l'empereur et du duc de Bavière pour mettre toujours en avant de nouveaux arguments et des conditions nouvelles au moyen desquels l'affaire serait indéfiniment ajournée; dans le cas même où à la fin elles lui seraient remises, il demeurerait exclu et à bon droit de tout le reste du Palatinat, attendu que le roi d'Espagne aurait alors satisfait à ses engagements et que les autres princes ne seraient obligés à rien. Mais, s'ils voulaient espérer quelque chose d'utile, plutôt par discrétion de leur part que pour les besoins de l'accommodement, il faudrait au moins assigner un terme limité, proportionné à l'importance de la négociation et comme conséquence à la restitution des places, sur quoi le roi a beaucoup insisté. Mais je me justifiai en disant que le retard ne proviendrait pas du roi d'Espagne mais des autres princes qui devaient intervenir dans cette conférence et que c'était chose injuste de désirer qu'il répondit et s'engageât pour ceux qui ne dépendaient pas de lui.

Ils en ont encore délibéré ici et le roi lui-même m'a dit amicalement qu'il

30 juin 1629.

serait désirable de proposer quelque mariage entre les enfants du Palatin et ceux du frère du duc de Bavière, quoique personne ne s'inquiète de l'âge et des qualités de ces jeunes gens : mais, si entre eux la conformité existait, tous approuveraient l'alliance.

Les deux mémoires ci-joints sont : l'un de Soubise sur une entreprise particulière d'un tiers comme Votre Excellence le verra par la pièce.

L'autre est du comte de Laval, beau-frère du duc de Bouillon. Votre Excellence verra ce qu'il contient et en pourra juger conformément à sa grande prudence. Il est certain que celui-ci est d'importance dans cette affaire. Je n'ai su me défendre d'envoyer ces papiers à Votre Excellence à cause de leur insistance et le moins sera qu'il leur vienne une réponse gracieuse. Le roi a affirmé qu'il n'a jamais été d'une autre opinion et n'aurait pu pour lesdites raisons faire davantage que ce qu'il offre maintenant et que plutôt ses dispositions sont meilleures que quand il se trouvait en Espagne avec l'espoir de devenir le beau-frère de Sa Majesté Catholique.

PIERRE-PAUL RUBENS.

Londres, le 30 juin 1629.

DXCVIII

2 juillet 1629.

LE SECRÉTAIRE L^d DORCHESTER A SIR ISAAC WAKE.

My very good Lo^d:

.
Barozzi doth attend here to receive answer of such letters he writes upon this occasion, and I beleve it is in expectation to bee conferred here till the coming of the Spannish Amb^r. Meane while Rubens stayes here likewise, and Cize makes no hast away, who had good lucke to stay behinde Barozzi on Tuesday last (16-26 June) when in shooting London Bridge he had his boate overturned by the frightfull stirring of one of his companie (a churchman) as then employed to Rubens from Brussells whome Barozzi was conducting to Greenwich and was there drowned. Barozzi himself being hardly saved at his third and last coming up to the top of the water by one of his spurres. Your acquaintance little Oliver who was one of that companie went up and

downe like a Divedapper, and at length was taken up neare the Towre.

2 juillet 1629.

.
I wish yo^r L^p health with all happines ever resting &c.

DORCHESTER.

Au dos : To S^r Isaac Wake the 22th of June (2 juillet) 1629 by Hans Benns.

Londres. Public Record Office. Savoy and Sardinia, 19.

NOËL SAINSBURY, op. cit. p. 133.

TRADUCTION.

LE SECRÉTAIRE LORD DORCHESTER A SIR ISAAC WAKE.

Mon très bon Lord.

.
Barozzi attend ici pour recevoir la réponse aux lettres qu'il a écrites concernant cette affaire, et je crois qu'il le fait dans la prévision d'être maintenu ici jusqu'à l'arrivée de l'ambassadeur espagnol. Pendant ce temps Rubens séjourne également ici et Cize (1) ne se presse pas pour partir. Celui-ci a eu la bonne chance de se trouver derrière Barozzi, mardi dernier (16-26 juin) quand en passant sous le pont de Londres sa barquette chavira par le violent mouvement que fit quelqu'un de sa société, un prêtre envoyé à Rubens de Bruxelles, que Barozzi conduisait à Greenwich et qui se noya dans cet accident. Barozzi lui-même fut sauvé avec grande peine, quand pour la troisième et dernière fois il vint sur l'eau, on réussit à le saisir par un de ses éperons. Votre jeune ami Olivier, qui était de la société, remonta et redescendit comme un plongeur et fut enfin repêché près de la Tour.

.
Je souhaite à votre Seigneurie une bonne santé et toute prospérité en restant, etc.

DORCHESTER.

Au dos : A Sir Isaac Wake le 22 juin (2 juillet) 1629 par Hans Benns.

(1) Le secrétaire Lord Dorchester écrit encore à Sir Isaac Wake le 11 août suivant : Le secrétaire Barozzi est venu à Woking avec Cize. le prince des gentilshommes du Piémont; le premier avec une copie de votre ouverture touchant la restitution de Susa sur la promesse faite aux Français de leur permettre de passer par la Savoie et par le Piémont dont Sa Majesté se porterait garant, le second avec des nouvelles des heureuses couches de Madame. (Élisabeth, reine d'Espagne, sœur de Henriette-Marie, reine d'Angleterre.) NOËL SAINSBURY, op. cit. p. 133.

2 juillet 1629.

RUBENS AU COMTE-DUC D'OLIVAREZ.

Ex^{mo} Sig^r.

Ho fatto un dispaccio il 30 del passato et inviato alla Ser^{ma} Infanta per ispedirlo subito in spagna con un espresso col quale ho dato largamente conto a V. Ex^a di tutto il mio negoziato in questa corte et in che termini stava il caso principale del trattato, Il quale questi pochi giorni tramesso non si va impegnando anzi pare che per buon opera di gli nostri Amici S. M^a si vada confirmando nella resolutione avisata a V. Ex^a della quale potendo ottener qualq. certessa io penso, non sara male chio me trasporti con aviso de Cotinton a Bruselas per darne relacion minuta a la infanta il che faro molto piu voluntieri di bocca a V. Ex^a propria ma la distanza de luochi e tanta grande et il tempo che corre fin messo di tanta consideracione che non si potrebbe fare senza pergiudicio del negocio ma stando a Bruselas io potro sempre in pochi giorni repassar in Inghilterra si V. Ex^a lo giudichara a proposito ma toccante tutto quello che si e scritto col passato io l'approvo di novo e spero di poterlo confirmare con un despaccio piu particolare et piu certo sia pochi giorni sopra di che V. Ex^a potra pigliar resolutione assicurandola che per quanto io posso penetrare et intendere dal Veston et Cotinton non occorre sperar altro da questo canto, et che quelli che danno speranza de potersi conçertare il negocio sopra termini generali di buoni officii etc^{ra}. inganno se stesi et gli lor amici insieme. Ho pero pressato molto sopra la nominatione del Embasator il che il Re de inglieterra mandara in Espana et il tempo che partira sopra luno et altro su Mag^d me ha dato resolutione hieri per il suo secretario di stato il S^r Carlethon et non ostante che Cotinton ha fatto quello que ha saputo per escusarsi il Re de Inghilterra non ha voluto far altra elettione che della sua persona et ha dichiarato il tempo per la sua partenza il primo de Agosto prossimo. Questo é un termino misurato per aver qualq. risposta prima sopra il dispaccio che faremo di consenso commune di qua che sará della medesima sostanza ma fosse con piu certessa, come il passato di 30 di Giugno me ha

confirmato ancora il S^r Cotinton da parte del gran tesorero che sta male a nome del Rey durante il trattato col España non fara ne renovera alcuna lega offensiva con francia contra España. Questo e quanto io posso scrivere a V. Ex^a sopra questo particolare eccetto chel Secretario Carlethon me disse ancora che S. M. no trovavo buono lespediente proposto dal duque de Savoya di rimitere la conferenza a Torino ma che converra di facersse a Madrid e quando pur si volesse tratar por medio de un terzo che preferrebbe la Señora Infante ad ogni altro messano et Bruselas per la vicinanza a Torino. E con questo faro fine et bacciando a V. Ex^a con ogni summiss^{ne} gli piedi me raccomando humilmente nella sua buona gracia.

2 juillet 1629.

Di vostra Excell^{ta}
Humiliss^{mo} servitore
PIETRO PAUOLO RUBENS.

Questa va con un straordinario che il Agente de Savoya spedisce a Thurino per la via di Pariggi sopra gli punti sopraditti.

Di Londra, il 2 Giulio 1629.

Copie. Archivo general de Simancas. Secretaria de Estado. Leg. 2043, f^o 174.

Traduction espagnole aux Archives Impériales de Vienne, publiée avec traduction française par GACHARD, op. cit. pp. 143 et 307, et par AD. ROSENBERG, op. cit. p. 271. Le texte original n'avait pas encore été publié.

TRADUCTION.

RUBENS AU COMTE-DUC D'OLIVAREZ.

Très excellent Seigneur.

Le 30 juin, je fis une dépêche que j'envoyai à la Sérénissime Infante pour la faire passer de suite en Espagne par un courrier exprès : j'y rendais compte longuement à Votre Excellence de toute ma négociation en cette cour et de l'état où en était l'objet principal du traité, lequel, dans ce peu de jours qui se sont écoulés depuis, n'a pas été en empirant : au contraire, il paraît que par les bons offices de nos amis, Sa Majesté va se confirmant en la résolution dont j'ai instruit Votre Excellence. Si je pouvais en acquérir la certitude, je pense, et Cottington est également de cet avis, qu'il ne serait pas

2 juillet 1629.

mal que je me rendisse à Bruxelles, pour faire à l'Infante une relation détaillée de tout. Je le ferais beaucoup plus volontiers de bouche à Votre Excellence : mais la distance des lieux est si grande et le temps qui se consumerait dans l'intervalle est d'une telle importance que je ne pourrais entreprendre le voyage d'Espagne sans préjudice pour la négociation, tandis qu'étant à Bruxelles il me serait facile, en peu de jours, de revenir en Angleterre, si Votre Excellence le jugeait à propos. Quant à tout ce que j'ai écrit dans ma dépêche précédente, je le confirme de nouveau, et j'espère pouvoir le confirmer, d'ici à quelques jours, dans une dépêche plus explicite et plus certaine, d'après laquelle Votre Excellence sera en état de se résoudre. Je l'assure, selon tout ce que je puis pénétrer et apprendre de Weston et de Cotington, qu'il n'y a, pour maintenant, d'autre résultat à attendre, et que ceux qui donnent l'espoir d'un arrangement basé sur les termes généraux de bons offices, etc., s'abusent eux-mêmes et abusent leurs amis.

J'ai beaucoup insisté sur la nomination de l'ambassadeur que le roi d'Angleterre doit envoyer en Espagne et sur le temps où il partira. Sa Majesté me fit donner connaissance, hier, de sa résolution sur ces deux points par son secrétaire d'État Carleton. Quoique Cotington ait fait tout ce qui a été en son pouvoir pour s'excuser, Sa Majesté n'a pas voulu en nommer un autre, et elle a arrêté son départ pour le 1^{er} août prochain. C'est le délai qui a paru convenable pour avoir quelque réponse sur la dépêche que nous avons à faire ici de commun accord, laquelle sera de la même substance, mais par aventure plus positive, que celle du 30 juin. Cotington, au nom du roi, m'a certifié aussi, de la part du grand trésorier, qui est indisposé, que durant la négociation avec l'Espagne, Sa Majesté ne fera ni ne renouvellera aucune ligue offensive avec la France contre l'Espagne.

C'est là tout ce que j'ai à écrire à Votre Excellence sur cette affaire, excepté que le secrétaire Carleton me dit aussi que Sa Majesté ne trouvait pas bon l'expédient proposé par le duc de Savoie, de tenir les conférences à Turin, mais jugeait convenable qu'elles eussent lieu à Madrid, et que, s'il fallait négocier par le moyen d'un tiers, elle préférerait madame l'Infante à tout autre médiateur, et Bruxelles à Turin, à cause du voisinage.

Sur ce, je finirai en vous baisant les pieds, me recommandant humblement dans vos bonnes grâces.

De Votre Excellence le très humble serviteur,
PIERRE-PAUL RUBENS.

Londres, le 2 juillet 1629.

DC

SIR ISAAC WAKE AU SECRÉTAIRE LORD DORCHESTER.

4 juillet 1629.

Right Honorable my singular good Lord.

Concerning y^e negotiation begunne by y^e Abbate Scaglia & now pursued in England by Rubins, his Hig^{ns} doth not know what to say, wondering much at the delayes of y^e Spanyards & beginning to suspect their coldnesse : Rubins hath complayned unto Baroci of y^e little satisfaction he hath receaved in England, but his High^s doth much approve of y^e answer returned by his M^{tie} unto his proposition, w^{ch} he doth account to be not onely impertinent, but contrary unto y^t w^{ch} had been signified unto him by y^e Abbate Scaglia, who had alwayes protested against a suspension of armes & perpetually insisted upon a categorricall conclusion of peace : It is not possible for his High^s to assist his Ma^{tie} wth any Counsell in this important businesse, for really *rebus sic stantibus*, he doth not know how to governe himselfe, expecting dayly y^e Marquis Spinola (who is suspected as a Genoese) & the Abbate Scaglia, whose credit is something weakened, by his having so confidently assured many things on y^e behalfe of y^e Spanyards who have fayled in performance, as Clausel hath to his cost found at Milan (where he hath got nothing but palabras) & M. de Soubize in England, where Rubins hath payed him wth monny of y^e same alloye : These omissions in such important occasions do make his Hig^h suspect y^t y^e Spanyards do not proceed sincerely, & although he is content to suspend his judgement untill y^e coming of y^e Marquis & y^e Abbot, yet knowing y^t y^e Spanyards do envy at his retayning Trin & y^e Canavese, he doth doubt y^t some secreate agreement is underhand treating betwixt France & Spaine to y^e prejudice of all y^t are interested in y^e publique libertye.

.
I take leave and rest

Y^r L^{ps} most humble & most obedient servant

Turin 4 July 1629 st^o n^o.

I. WAKE.

Londres. Public Record Office, Savoy and Sardinia 19. Publié par NOËL SAINSBURY, op. cit. p. 133.

SIR ISAAC WAKE AU SECRÉTAIRE LORD DORCHESTER.

Très honorable et bien aimé Seigneur.

Concernant la négociation entreprise par l'Abbé Scaglia et poursuivie maintenant en Angleterre par Rubens, Son Altesse (le duc de Savoie) ne sait que dire et s'étonne beaucoup des retards des Espagnols tout en commençant à suspecter leur froideur. Rubens s'est plaint à Barocci du peu de satisfaction qu'il a reçu en Angleterre; mais Son Altesse approuve beaucoup la réponse faite par Sa Majesté à sa proposition, qu'elle estime être non seulement impertinente, mais encore contraire à ce qui lui avait été communiqué par l'abbé Scaglia, qui a toujours protesté contre une suspension d'armes et a toujours insisté pour obtenir une conclusion de paix formelle. Son Altesse ne saurait assister Sa Majesté de ses conseils dans cette importante affaire, car réellement dans l'état où se trouvent les choses, il ne sait comment se conduire lui-même. Il attend tous les jours le Marquis Spinola, que l'on suspecte en sa qualité de Génois, et l'abbé Scaglia, dont le crédit s'est affaibli pour avoir affirmé tant de choses à l'avantage des Espagnols qui n'ont pas été suivies d'effet, ainsi que Clausel l'a éprouvé à ses dépens à Milan, où il n'avait recueilli que de vaines paroles, et comme M. de Soubise s'en est aperçu à Londres, où Rubens l'a payé de monnaie du même aloi. Ces manquements de parole dans des circonstances si importantes font soupçonner à Son Altesse que les Espagnols n'agissent pas sincèrement et quoiqu'elle suspendra volontiers son jugement jusqu'à l'arrivée du Marquis et de l'Abbé, pourtant sachant que les Espagnols voient de mauvais œil qu'elle détient Trin et le Canavois, elle soupçonne qu'un secret accord se traite sous main entre la France et l'Espagne au préjudice de tous ceux qui s'intéressent à la liberté publique.

Je prends congé et reste

De Votre Seigneurie le très humble et très obéissant serviteur

I. WAKE.

Turin, le 4 juillet 1629.

COMMENTAIRE.

Sir Isaac Wake, fils d'Arthur Wake de Jersey, naquit vers 1575. En 1610, il fut nommé secrétaire de Sir Dudley Carleton, alors ambassadeur à Venise. Lorsqu'en septembre 1615 Carleton fut rappelé, Sir Isaac Wake resta à Turin

comme agent auprès du duc de Savoie. Il occupa ce poste jusqu'en novembre 1618, lorsqu'il retourna en Angleterre. Il fut créé chevalier par Jacques I le 9 avril 1619 et envoyé en mission extraordinaire auprès du Comte palatin. En 1625, Sir Isaac Wake fut nommé membre du parlement pour l'Université d'Oxford; la même année, il fut désigné comme ambassadeur en Italie, la Suisse et le canton des Grisons. Il fut rappelé le 5 décembre 1629, et nommé ambassadeur en France, où il n'arriva cependant que le 13 avril 1631. Il mourut le 10 juin 1632.

4 juillet 1629.

L'arrivée du Marquis Spinola et de l'Abbé Scaglia. Le Marquis Spinola, accompagné de l'Abbé Scaglia, arriva à Gênes au mois de juillet 1629.

Trin et le Canavois. Le Duc de Savoie s'était rangé du côté des Espagnols contre la France dans les hostilités au Montferrat; ils s'étaient emparés de cet État et, en 1628, le Duc avait fait fortifier Trin et Montcalve. Au mois de mars 1629, le roi de France se rendit au Piémont et s'empara de Suze. Les articles de la paix conclue à la suite de cette victoire entre le roi de France et le duc de Savoie comprenaient la reddition de Trin à la France. Le duc de Savoie, comme on le voit par la présente lettre, n'avait pas rendu Trin au mois de juin et il sut se faire adjuger une partie du Montferrat en 1631.

DCI

SIR THOMAS EDMONDES AU SECR^{re} L^d DORCHESTER.

4 juillet 1629.

(EXTRAIT)

Paris, July 4, 1629.

My very good Lord:

I finde that they are here very jealous of Mons^r Rubens negotiation in England, many havinge spoken to mee therof, to whome I have made answere, that his Ma^v cannot forbeare to hearken to propositions which, in a faire kinde, are made unto him, wherof hee will afterwards judge as they shall deserve

Yo^r Lo^{ps} humble and most affectionate Servant
T. EDMONDES.

Publié par NOËL SAINSBURY, op. cit. p. 137.

4 juillet 1629.

TRADUCTION.

SIR THOMAS EDMONDES AU SECRÉTAIRE LORD DORCHESTER.

(EXTRAIT)

Paris, le 4 juillet 1629.

Mon cher Seigneur.

Je trouve qu'ici on est très jaloux de la négociation de Rubens en Angleterre. Plusieurs m'en ont parlé. Je leur ai répondu que Sa Majesté ne peut se refuser à écouter des propositions qui lui sont faites de manière courtoise, et dont il jugera plus tard si elles sont acceptables.

De votre Seigneurie l'humble et dévoué serviteur
T. EDMONDES.

DCII

6 juillet 1629.

RUBENS AU COMTE-DUC D'OLIVAREZ.

Excellentissimo Signor.

Ho scritto à V. Ex^a largamente il 30 del passato et il primo di questo mese de tutto quello che mi occorreva d'avisarli, solo dirò adesso, che questo Re continua nelle propositioni avisate et chemi ha commandato di darne aviso à V. Ex^a, che ho dissimulato d'haver fatto sin adesso per molte ragioni che non occorre allegar per maggior brevità. Il signor 81 (1) me ha promesso de scriver à V. Ex^a, ma lo veggo tanto occupato in negocii d'importanza che non penso potrà essere con questo corriero : et il gran tresoriero sta male de pietra, di maniera che bisogna tenerlo per iscusato per questa volta, che veramente ne a l'uno ne l'altro manca la buona intentione. Il principal soggetto del mio scrivere e questo che il Rey de Inghilterra mi ha commandato di avisar V. Ex^a, che ha bene nominato al suo embaxador per Spagna. Il quale e il signor Cotinton, come ho avisato a V. Ex^a. il primo de

(1) Cottington.

Giulio, et determinato il primo d'agosto per la sua partenza, sotto condizione però, che in quel mentre sia avisato che S. M. Cattolica habbia fatto il midesimo del suo canto, toccante la persona et il tempo; ma sopra tutto dice il Re de Inghilterra che desidera di saper qual sia l'intentione di sua M. cattolica circa le sue propositioni inanzi che partira il signor Cotinton, a fine che possa dargli miglior et piu particolar instruzione, che per ciò se non intendera niente de questo, fratanto potria causar qualche dilacione alla partenza del suo embajatore. Questo e quanto mi occorre per adesso. Rimettendomi del resto a quello che ho scritto colle mie antecendenti, solamente aggiungerò che facendo io gli giorni passati istanza al Re de Inghilterra di potermi retirar á Bruselles, per portar queste sue propositioni la signora Infanta, mi disse che ciò si poteva far per lettere et che si poteva tanto spedir de qui quanto da Bruselles per Spagna, et che se trovava esser piu necessario, per levar ogni ombra e sospetto al Rey de Spagna, ch'io restassi qui per esser testimonio di quanto passaria fra lui et il embaxator de Francia, de che mi darebbe parte per poterne asicurar gli mei padroni et per levar a francesi il modo de guastar con falsi et artifiziosi rumori, secondo il lor costume, la nostra Pratica. Con che mi confermò de novo tutto quello che ho avisato á V. Ex.^a colle mie precedenti, e particolarmente che non farebbe ligo con Francia contra Spagna. El embaxator de Holanda domanda aiuto al Re de Inghilterra de sey mille fanti pagati, ma non gli otterrà. Por si (come il Cotinton mi disse) e entrato in discorso come lamentandosi che S. M. trattasse con Spagna senza la lor interventione, et gli fu risposto che gia se haveva dato aviso piu volte a gli stati et il Principe Doranges di questo con persona espressa da parte de S. M., con che pensava d'haver sodiffatto; se pero si volevano dichiarare et entrar ancora in trattato con Espagna ch'el Rey de Inghilterra s'intrometterebbe volantieri. A che ripose l'embaxatore de Holanda che si, et che S. M. faria cosa grata ali stati, ma che bisognaria far la paz de maniera che potessero dissarmare dambe la parti, per sgravar gli lor populi de tante cotte, imposte et Gabbelle che furono costretti de continuar per tutto il tempo de la tregua passata. Sopra questo si e spedito in fiandra per il comis Kessler in Olanda; ma in questa materia io non ardisco de aprire qui la bocca, per che la Serenissima Infanta me l'ho ha proibito, et spero che gia

6 juillet 1629.

questo negotio deve esser ridotto a buon termino ; si a dir il vero questa congiuntura del assedio de Bolducq e molto a proposito mentre che pende l'impresa sta la sperranza et il timori d'ambe le parti. Il Re de Inghilterra mi disse solo una parolla sopra questo particular, che non ostante che il Re de Dinamarca haveva fatta la paz col emperador, senza il parer de gli suoi confederati, ch'egli era ben sicuro che li holandesesi non la farrano giamai senza la sua interventione et che me darebbe da far qualche messaggio da fare alla serenissima Infanta; ma io passai queste cose liggiermente non sapendo per le cause sopraditte come governarmi. Hoggi é arrivato in questa citta Mons. de Chasteauneuf, ambasciator de Francia, con poco applauso e tanto mal incontrato che la maggror parte delle carrozze fu sola, che pur non passavano il número de 20.

Scrivo á V. Ex.^a ancora queste minutizze porchi mi commando al mio partir de Madrit di fargli relazione dogni cosa pur minima che fosse. Ho ricevuto hoggi la sua gratissima del 11 de Giunio alla quale non sò che rispondere havendo gia pervenuto colle mie antecedeni d'avisar V. Ex.^a quello che occorreva ; de maniera ch'ella averà inteso sopra il particular de Mons. de Subisse, in che para il suo negotio, et a suo tempo havero cura de quello che V. Ex.^a me accenna : ma sopra tutto bisogna penetrar bene il secreto da quanto trattara l'ambaxator de Francia con questo Rey, de che darò á V. Ex.^a continuamente aviso, poi che non mi mancara il mezzo d'esser ben informato : y non avendo altro per adesso bacio a V. Ex.^a con ogni summissione e riverenza gli piedi et humilmente mi racomando nella sua buona gracia.

Di Londra il 6 de Giulio 1629.

Di vostra Eccellenza, humillissimo servitore,
PIETRO PAUOLO RUBENS.

Autographe aux Archives de Simancas.

Publié par G. CRUZADA VILLAAMIL. *Rubens Diplomatico Español*, p. 154, et par AD. ROSENBERG, op. cit. p. 272.

RUBENS AU COMTE-DUC D'OLIVAREZ.

Très excellent Seigneur.

J'ai longuement écrit à Votre Excellence le 30 du mois passé et le premier de ce mois sur tout ce que je croyais devoir lui communiquer ; je dirai seulement aujourd'hui que le roi d'Angleterre persiste dans les propositions que je vous ai fait connaître et qu'il m'a chargé de transmettre à Votre Excellence, chose que j'ai différée jusqu'à présent pour beaucoup de raisons que je ne vous expliquerai pas, parce que ce serait trop long à faire. Monsieur Cottington m'a promis d'écrire à Votre Excellence, mais je vois qu'il est tellement occupé d'affaires importantes que je pense qu'il ne pourra le faire par le présent courrier : et le grand-trésorier souffre de la pierre, de sorte qu'il faudra l'excuser pour le moment. La bonne volonté ne fait réellement défaut ni à l'un ni à l'autre. Le principal objet de ma lettre est de vous faire savoir que le roi d'Angleterre m'a chargé d'informer Votre Excellence qu'il a nommé son ambassadeur en Espagne. C'est Monsieur Cottington, comme j'en ai prévenu Votre Excellence le premier juillet, et il a fixé le premier août pour le jour de son départ, à condition toutefois que dans l'intervalle Sa Majesté catholique de son côté ait pris le même arrangement concernant la personne de son ambassadeur et la date du départ de celui-ci. Le roi d'Angleterre insiste surtout pour connaître quelles sont les intentions de Sa Majesté catholique sur ses propositions avant le départ de M. Cottington, afin de pouvoir lui donner des instructions meilleures et plus précises. Il insiste encore sur la nécessité que rien ne transpire de tout ceci, parce que cela pourrait faire remettre le départ de son ambassadeur. Voilà ce que j'ai appris jusqu'à présent. Je m'en réfère d'ailleurs à ce que j'ai écrit dans mes lettres précédentes ; j'ajouterai seulement que ces jours derniers, comme je priai le roi de pouvoir me rendre à Bruxelles, afin de porter ses propositions à l'Infante, il me répondit que cela pouvait se faire par lettres et qu'on pouvait envoyer ces lettres en Espagne aussi bien de Londres que de Bruxelles. Il était en outre nécessaire, disait-il, pour enlever toute raison de prendre ombrage ou de concevoir quelque soupçon au roi d'Espagne, que je reste ici pour être témoin de ce qui se passerait entre lui et l'ambassadeur de France, ce dont il me ferait part, afin que je puisse rassurer mes maîtres et ôter aux Français le moyen de gâter les négociations en répandant des bruits faux et malveillants, selon leur habitude. Sur ce, il me confirma tout ce que j'ai rapporté à Votre

6 juillet 1629.

Excellence dans mes précédentes lettres et spécialement qu'il ne se liguerait pas avec la France contre l'Espagne.

L'ambassadeur de Hollande demande au roi d'Angleterre un subside pour payer la solde de six mille fantassins, mais il ne l'obtiendra pas. Cependant, comme me dit Cottington, lorsque dans le courant de la conversation, il se plaignait que Sa Majesté traitait avec l'Espagne sans leur intervention, le roi répondit que déjà plusieurs fois il en avait informé, par un envoyé spécial (1), les États et le prince d'Orange et qu'il croyait avoir ainsi satisfait à son devoir; que si cependant ils voulaient entrer encore en pourparlers avec l'Espagne, il s'entremettrait volontiers. L'ambassadeur de Hollande répondit affirmativement et que Sa Majesté ferait par là chose agréable aux États, mais qu'il faudrait faire le traité de paix de telle manière que des deux côtés on pût désarmer pour pouvoir dégrèver leurs concitoyens de toutes les charges, impôts et gabelles, qu'ils avaient été forcés de continuer à leur faire supporter pendant toute la durée de la trêve passée. Sur ce, on a fait écrire en Flandre par le commissaire Kessler de Hollande. Mais sur cette matière je désire ne pas ouvrir la bouche ici, parce que la Sérénissime Infante me l'a défendu. J'espère bien que cette affaire se terminera favorablement. Et, à vrai dire, la coïncidence du siège de Bois-le-Duc vient fort à propos : tant qu'il dure, les deux partis sont suspendus entre l'espoir et la crainte. Le roi d'Angleterre ne me dit qu'un mot sur cette affaire, c'est que, nonobstant que le roi de Danemark ait fait la paix avec l'empereur sans l'assentiment de ses alliés, il était bien certain lui que les Hollandais ne la feront jamais sans son intervention et qu'il me donnerait un message à faire à l'Infante dans ce sens. Mais je glissai légèrement sur ce point, ne sachant pas pour les causes susmentionnées comment me comporter.

Aujourd'hui est arrivé à Londres Monsieur de Chasteauneuf, ambassadeur de France (2); il fut reçu avec peu d'empressement et l'accueil fut si froid que la majeure partie des carrosses allant à sa rencontre restèrent vides, quoique leur nombre ne dépassât pas la vingtaine.

Je fais part de ces détails à Votre Excellence, parce qu'elle m'a commandé à mon départ de Madrid de lui rendre compte de toutes choses, quelque minimes qu'elles fussent. J'ai reçu aujourd'hui votre très gracieuse lettre du 11 juin, à laquelle je ne sais quoi répondre, ayant déjà informé Votre Excellence par mes précédentes lettres de ce qui est arrivé, de manière qu'elle aura reçu

(1) Le chevalier Vane.

(2) Barozzi donne la date du 5 juillet. Il est donc probable que la dépêche de Rubens, datée du 6 juillet, fut rédigée la veille.

des nouvelles concernant l'affaire de Monsieur de Soubise; au moment voulu, j'aurai soin de ce que Votre Excellence m'indique. Avant toutes choses, il faut pénétrer le secret de ce que l'ambassadeur de France vient traiter ici avec le roi, ce dont je vous donnerai constamment avis, les moyens d'être bien informé ne me manquant pas. N'ayant rien d'autre à vous dire, je vous baise les pieds en toute soumission et révérence et me recommande humblement à vos bonnes grâces.

6 juillet 1629.

D'Anvers, le 6 juillet 1629.

De votre Excellence le très humble serviteur
PIERRE-PAUL RUBENS.

COMMENTAIRE.

Rubens raconta son entrevue avec le roi à Barozzi et celui-ci rendit compte de cette confidence par une dépêche au duc de Savoie, datée du 6 juillet, comme la lettre de Rubens à Olivarez : « Rubens, écrit Barozzi, est resté très satisfait de la sincérité avec laquelle le roi lui a parlé, et il s'est laissé aller à me dire que, quant au Palatinat, l'Espagne pourrait donner satisfaction en remettant au Palatin les villes que Jacques I avait pour ainsi dire données en dépôt aux Espagnols à condition qu'ils les restituent. Ces places ne furent pas conquises par la force des armes espagnoles ni par quelque traité. » (1)

Philippe IV partageait cette manière de voir et croyait qu'il ne pouvait refuser ces places sans soulever un juste mécontentement; il espérait que le roi Charles s'en contenterait. (2)

(1) Rubens è restato sodisfatissimo della sincerità con la quale il re gli ha parlato, e meco detto Rubens è uscito a dire che Spagna circa il Palatinato potrebbe dargli soddisfazione con rimettere alcune piazze del Palatinato che dal re Giacomo furono rimesse como in deposito a Spagnuoli, con obbligo di restituirle, le quali piazze non furono tolte nè per composizione nè per forza dell' armi di Spagna. (Dépêche de Barozzi du 6 juillet, citée par GACHARD, op. cit. p. 147.)

(2) Dépêche de Philippe IV au marquis d'Aytona du 6 avril 1629, en copie aux Archives de Bruxelles, citée par GACHARD, op. cit. p. 145.

DCIII

10 juillet 1629.

L'INFANTE ISABELLE A PHILIPPE IV.

Bruselas á 10 de Julio 1629.

Señor.

A V. M. di quenta de haver passado á Inglaterra Pedro Pablo Rubens, y que quedava esperando aviso suyo de lo que allí negociava, con deseo de asentar la suspension de armas conforme á la órden y voluntad de V. M., y el poder que me ha embiado. — El dicho Rubens me ha escrito en sustancia, que en Inglaterra muestran buen deseo de hazer la paz con V. M. y estrechar la amistad y buena correspondencia mas que nunca, pero desean cosa segura y cominar de una vez á la paz, dando á entender que se ha de restituir con efecto al Palatino, y que no es necessaria suspension de armas, aviéndose de concluyr la paz conforme á la dicha restitucion, como mas en particular lo ha representado Rubens, y escribe de nuevo á que me remito. V. M. mandará considerarlo y tomar la resolucion que más convenga á su Real servicio. Nuestro Señor, etc.

Copie d'une lettre chiffrée aux Archives de Simancas. Secretaria de Estado.
Legajo 2043, fº 169.

Publié par G. CRUZADA VILLAAMIL, op. cit. p. 152.

TRADUCTION.

L'INFANTE ISABELLE A PHILIPPE IV.

Bruxelles, le 10 juillet 1629.

Sire.

Celle-ci est pour informer Votre Majesté que Pierre-Paul Rubens a passé en Angleterre et qu'il y est resté attendant votre avis sur ce qu'il a négocié là. Il désire conclure une suspension d'armes conformément à l'ordre et à la volonté de Votre Majesté et aux pouvoirs que vous m'avez envoyés pour lui. Rubens m'a écrit en substance qu'en Angleterre on montre grande envie de

faire la paix avec Votre Majesté et de renforcer plus que jamais l'amitié et les bonnes relations, mais ils désirent marcher sur un terrain solide et obtenir tout d'un coup la paix. Ils donnent à entendre qu'il faut restituer réellement le Palatinat, qu'il ne faut pas de suspension d'armes, qu'on doit conclure la paix sur la base de cette restitution, comme Rubens l'a écrit plus en détail et comme il écrit de nouveau dans la lettre à laquelle je me réfère. Votre Majesté ordonnera de considérer ceci et de prendre la résolution qui convient le mieux à son royal service.

10 juillet 1629.

Que Dieu vous ait en sa sainte garde.

COMMENTAIRE.

A cette lettre de l'Infante, le roi Philippe IV répondit par sa dépêche du 6 août. Il pria sa tante d'ordonner à Rubens de ne pas rompre la négociation, mais de la continuer avec la dextérité et la circonspection qu'on se promettait de sa prudence. Il mandait de plus à l'Infante que dès qu'elle aurait la certitude de la destination de Sir Francis Cottington pour Madrid, elle pourrait déclarer en son nom que don Carlos Coloma serait envoyé à Londres où il se rendrait lorsqu'on aurait appris l'embarquement de Cottington, mais pas plus tôt. (1)

Coloma, blessé de ce qu'on ne l'avait pas chargé de secourir Bois-le-Duc, avait écrit à Madrid pour qu'il lui fût permis de retourner en Espagne, en offrant toutefois d'aller en Angleterre, au cas où quelqu'un dût y être envoyé pour traiter de la paix. Philippe IV, ne voulant pas se priver de ses services, invita l'Infante Isabelle à lui annoncer confidentiellement que c'était à lui qu'il avait résolu de confier cette négociation. (2)

(1) Dépêche du 6 août 1629 du roi Philippe IV à l'Infante Isabelle, aux Archives du royaume à Bruxelles, citée par GACHARD, op. cit. pp. 145-146.

(2) Lettre du 10 juillet du roi Philippe IV à l'Infante Isabelle, aux Archives du royaume à Bruxelles, citée par GACHARD, op. cit. p. 146.

13 juillet 1629.

GERBIER (AU SECRÉTAIRE LORD DORCHESTER?)

Monsieur.

Je n'ay pas si tost receu le Brevet signé de la main du Roy que l'ayant faict portter à l'office du Seau privé l'on en a donné advisement à Madame la Duchesse laquelle prétend à ce que Sr Robert Pey a dict d'y donner empeschement, ce quy ne s'accorde avec plusieurs belles parolles qu'elle m'avoist donnée, me promettant d'accomplir envers mon endroit tout ce quy avoist esté de l'intention de feu Monseigneur le Duc lequel ne m'a donné pour aultre récompense et entretien de douse ans de servisse que cest annuité, la vieille maison dens laquelle je suis logé, et la garde de Yorck House qui n'est qu'une servitude sens profit, de laquelle je ne me vouldrois toutes fois point desfaire pour ne recevoir un public affront et quitter à un aultre ce quy m'appartient, le tenant comme un gage et témoignage de l'opinion que feu Monseigneur le Duc [avait] de ma fidelité de laquelle Sa Maj^{te} a pleu bénignement prendre cognoissance et aiant esté adverti par Sr Francis Cottington que Sr Robert Pey (un des Exécuteurs du Duc défunt) prétendoit que j'estois incapable de pocéder ce qu'il avoist pleu au Duc me donner, parce qu'il me manque une Donnisation. Sa Ma^{te} y a proveue par ces lettres pattentes, et par ces dernières me remest en possession de tout ce qu'ils me prettendoient oster. Si Madame la Duchesse ou tels qu'elle pouroit emploier de sa part ne ce prévalent de l'autorité de ceux quy la pouroient retarder cest affaire aiant esté favorablem^t porrtée par vostre main et si près de sa perfection j'espère Monsieur quils n'auront le pouvoir de se servir d'icelle pour oster le pain de la bouche d'une grande Famillie, encore qu'ils croient à ce que je puis apprendre que leur grandeur pourra cela et beaucoup plus, ce quy contrarieroit toutesfois fort au tiltre de Noble quils portent et seroit trop insupportable à un povre homme quy joynt aux charges ordinaires reçoit peu de secours pour les extraordinaires comme de celle que j'ay eu de Mons^r de Ville et la présente du Sr Rubens pour laquelle l'on ne m'a donné nij considération et en suis aussi esloigné je croy comme je suis homme

pour n'en jamais demander, toutes ces raisons n'estant toutesfois de si grand pois que la bonne volonté que vous pouvez aveoir de bien honorer de vos grâces un de ceux quy a eu l'honneur de servir ce bon Duc quy estoit à Vous. C'est pourquoy ne me confiant qu'en vostre générosité je m'asseureray que mon parttij contraire ne s'en prévallera à mon desavantage, espérant que je demeureray tousjours en vostre estime comme un de vostres, estant véritablement

13 juillet 1629.

Monsieur
Vostre très humble
très obéissant et très obligé
serviteur

B. GERBIER.

De vostre Maison à la Strand
ce 3 Juillet 1629 (13 juillet 1629).

Au dos : 2 July 1629
Mon^s Gerbier.

Londres. Public Record Office. State papers domestic, Charles I. Vol. 146, N° 25.
Traduction anglaise publiée par NOËL SAINSBURY, op. cit. p. 135.

COMMENTAIRE.

Robert Pey. Un des comptables du Trésor de 1620 à 1624, fut créé chevalier par Jacques I le 13 juillet 1621. Il fut chargé, en 1626, avec dix autres commissaires, d'avoir soin des revenus de Charles I. Le duc de Buckingham, avant son fatal voyage à Portsmouth, avait désigné comme ses exécuteurs testamentaires Lord Savage, Sir Robert Pey et deux de ses domestiques Olivier et Fotherty.

Gerbier est un homme continuellement occupé à faire valoir ses droits et titres aux faveurs du roi et de l'État, droits éternellement méconnus selon lui. Il est le fidèle serviteur à qui l'on rogne les appointements, le père de famille dont on lèse les intérêts, et auquel on enlève le pain de la bouche. D'après ce qu'il fait entendre dans la présente lettre, le duc de Buckingham lui avait par son testament accordé une pension, la maison dans laquelle il logeait et la garde de l'hôtel du duc de Buckingham. La donation était contestée parce qu'il n'existait pas d'acte de donation; le roi l'avait confirmée, mais Gerbier, craignant que de puissantes influences ne parviennent à rendre vain l'acte royal, s'adresse à un homme politique, que Monsieur Sainsbury suppose être Lord Dorchester, pour que celui-ci empêche la spoliation dont il se dit menacé.

13 juillet 1629.

ÉCRIT REMIS A RUBENS PAR LE GRAND TRÉSORIER
D'ANGLETERRE, RICHARD WESTON.

Londres, 13 juillet 1629.

Le roy d'Espagne ayant faict offre, par monsieur Rubens, son secrétaire du conseil privé au Pays-Bas, d'une suspension d'armes par la signature de la sérénissime infante donna Isabel, autorisée par la signature de Sadicte Majesté, et le roy, mon maistre, n'ayant trouvé convenable, pour quelques raisons fondées en l'estat présent de ses affaires, d'accepter ladicte offre, et ayant ledict Rubens faict des autres ouvertures en vertu de ses instructions, tendantes à un traicté de paix entre les deux roys, l'on n'a pas trouvé bon de renvoyer ledict Rubens sans luy bailler quelque response qui puisse servir à l'avancement d'une affaire si bonne, utile et nécessaire au bien publicq des deux couronnes et de toute la chrestienté.

Il se déclare doncques que ledict Rubens ayant asseuré, par ses instructions suffisamment exhibées et approuvées, la bonne intention du roy d'Espagne, son maistre, à contracter une parfaite paix et amitié perpétuelle avecq le roy de la Grande-Bretagne, qui de sa part est porté, de la mesme affection et bonne volonté, à faire ledict accord durable et inviolable à jamais, et voyant que les intérestz et différens touchants les deux couronnes en leur particulier ne sont pas de si grande considération, lesquels pourroyent estre aucunement vuidez et accommodez, mais que la plus grande difficulté sera au regard de ses parens et amys, ausquels, outre l'obligation de sang et de nature, le roy mon maistre se trouve obligé et engagé par traictez et confédérations très-estroites à ne négliger pas leurs intérestz, et que partant ne les pouvoit abandonner, sa foy, honneur et conscience sauve, ne faire aucun traicté avec le roy d'Espagne à leur désavantage et exclusion ; et puisque le roy catholique ne peut aucunement disposer des choses d'autrui et qui ne sont pas en son pouvoir, mais bien promet toutesfois de faire tous ses devoirs et bons offices qu'il pourra avec l'empereur et le ducq de

Bavière pour le contentement et satisfaction des parents de Sa Majesté touchant le Palatinat, le roy mon maistre n'a pas voulu manquer d'envoyer son ambassadeur en Espagne, faisant ledict roy catholique le mesme envers luy. Aussi il s'est trouvé très-nécessaire que le roy d'Espagne procure, pour l'avancement de l'affaire, que l'empereur et le ducq de Bavière envoient pareillement leurs ambassadeurs en Espagne, avecq pouvoirs requis pour accommoder promptement ce différent, avecq l'intervention de tous les intéressés à Madrid. Mais, considérant que ceste négociation, non obstant tous les devoirs qu'on pourra faire pour la diligenter, requiert temps et commodité compétente à la grandeur d'icelle, le roy mon maistre déclare, par cette lettre, sa volonté royale de ne faire la susdite paix sans estre asseuré, à tous événements, que le roy d'Espagne luy délivrera les places qu'il tient en sa main par ses garnisons au Palatinat, et estant esmeu du seul respect de ne retarder pas le bien publicq, et seulement pour anticiper le fruit que ceste paix pourroit apporter présentement aux intérestz des deux couronnes, déclare que la promessse et foy royale que le roy d'Espagne luy donnera, qu'en cas que ledict roy, par son intercession, autorité et employ de tous ses bons offices, ne pourroit réduire l'empereur et le duc de Bavière à la raison qu'eux deux trouveront raisonnable sur le subject du Palatinat, au contentement de ses parens, de luy délivrer les places susdictes qu'il tient au Palatinat, sera un des grands et principaux motifs à induire une bonne et prompte paix entre les deux couronnes.

De quoy ledict sieur Rubens pourra donner part au roy son maistre. Et pendant qu'il se donnera ordre pour l'expédition des ambassadeurs d'un costé et d'autre, et pour oster au roy d'Espagne tout ombrage que luy pourroit rendre la paix faicte entre le roy de la Grande-Bretagne et celluy de France, le roy mon maistre promet, de sa part et sur sa foy royale, de ne faire, durant ce traicté, aucune ligue avec la France contre et au préjudice de l'Espagne.

WESTON.

Original chiffré en partie et déchiffré, aux Archives de Simancas, Secretaria de Estado, leg. 2519.

Publié par GACHARD, op. cit. p. 309.

18 juillet 1629.

SIR ISAAC WAKE AU SECRÉTAIRE LORD DORCHESTER.

Right Honorable my singuler good Lord:

.

This Treaty of Spayne being now divulged both by y^e Venetian Amb^r in England, and by y^e open treating of Rubens in England, His Highness is of opinion that it will not be fit to conceale any longer from y^e French Ministers y^t w^{ch} they do already knowe; and therfore for feare least they should quarrel wth him for his employing himselfe therein, he hath resolved to confesse it unto them freely & to let them know that y^e Spanyards having desyred him, a yeare since & more, to mediate a peace betwixt y^e two Crownes, he had their request employed some Ministers of his, whose offices having found gracious acceptance of his Mat^{ie} he had been incouraged to pursue y^e negotiation, at w^{ch} y^e French could not justly formalize, in regard y^t it was begunne long before any misunderstandings (w^{ch} have since risen) betwixt France & Spayne were thought uppon.

.

Y^r L^{ps}

Most humble & most obedient Servant

I. WAKE.

Turin 18 July St^o n^o 1629.

Londres. Public Record Office. State Papers. Savoy and Sardinia 19.

Publié par NOËL SAINSBURY. op. cit. p. 137.

TRADUCTION.

SIR ISAAC WAKE AU SECRÉTAIRE LORD DORCHESTER.

Très honorable et bien aimé Seigneur.

.

Ce traité avec l'Espagne étant maintenant divulgué par l'Ambassadeur de Venise en Angleterre et par la négociation ouverte de Rubens, Son Altesse (le duc de Savoie) est d'avis qu'il ne convient pas de cacher plus longtemps

aux ministres français ce qu'ils savent déjà. C'est pourquoi, de crainte qu'ils ne lui reprochent de s'être employé dans cette affaire, il a résolu de le leur avouer librement et de leur faire savoir que les Espagnols ayant exprimé le désir, il y a un an et plus, qu'il s'entremette pour rétablir la paix entre les deux couronnes il a à leur requête employé quelques-uns de ses ministres, dont les offices ayant été gracieusement acceptés par Sa Majesté, il fut encouragé à poursuivre cette négociation, ce que les Français ne pouvaient prendre de mauvaise part, vu qu'il avait commencé à intervenir longtemps avant qu'il fût question des malentendus entre la France et l'Espagne qui se sont élevés depuis.

18 juillet 1629.

.

De Votre Seigneurie

le très humble et très obéissant serviteur

I. WAKE.

Turin, le 18 juillet, Style nouveau, 1629.

DCVII

RICHARD WESTON AU COMTE-DUC D'OLIVAREZ.

20 juillet 1629.

Excellentísimo Señor.

Recebi la carta que V. E. me escribió por el señor Rubens y estimo en mucho la honra que en ella me hizo y sobre todo lo que me dice il Señor Rubens de su buena inclinacion de V. E. al bien público y de ambos nuestros amos. El mismo dará parte a V. E. en sus despachos de lo que acá se ha hecho despues de su llegada y a su relacion me remito, que por ella vera V. E. ser verdad lo que de parte de aca se ha escrito y las grandes diligencias que el dicho señor Rubens ha hecho que le han cobrado estimación no solamente por su buen talento, mas por su buena disposicion y tambien V. E. entenderá como el señor Don Francisco Cottington está ya nombrado para embajador y de partir para Madrid por principio del mes que viene mas tambien el Rey mi señor está resuelto de no tenerlo lexos de su persona sino por pocos dias y pues embiar un otro en su lugar y pero no puedo dijar de suplicarle a V. E. procurar que su vuelta sea acelerada que

20 juillet 1629.

asi realmente conviene no solamente al servicio del Rey mi señor en lo general pero tambien para la efectiva conclusion de lo que tenemos entre manos.

Lo demas le dirá à V. E. el señor don Francisco Cottington quando llega y así no será muy largo en esta.

Nuestro señor guarde à V. E. como deseo en Londres 10 de Julio 1629. stilo vetus.

De V. E.

su muy humilde y muy aficionado servidor
RICARDO WESTON.

Archivo general de Simancas. Secretaria de Estado. Legajo 2519, fol. 26.

Cette lettre et la suivante furent envoyées par Rubens au Comte-duc d'Olivarez le 22 juillet 1629.

TRADUCTION.

RICHARD WESTON AU COMTE-DUC D'OLIVAREZ.

Excellence.

J'ai reçu la lettre que Votre Excellence m'a écrite et fait remettre par Monsieur Rubens et j'apprécie hautement l'honneur que vous m'avez fait surtout en ce que Monsieur Rubens me dit de votre zèle pour le bien public et pour nos deux souverains. Rubens, dans ses dépêches, vous fera part de ce qui s'est fait ici depuis son arrivée et je m'en réfère à son rapport, par lequel Votre Excellence verra que ce qu'on lui a écrit d'ici est conforme à la vérité et combien Rubens s'est donné de peine et s'est acquis l'estime, non seulement par son beau talent, mais encore par ses grandes aptitudes. Votre Excellence entendra également comment le Seigneur don Francis Cottington a déjà été nommé ambassadeur à Madrid et s'apprete à se rendre dans cette ville au commencement du mois prochain. Cependant, comme le roi mon Seigneur est résolu à ne le tenir éloigné de sa personne que pendant peu de jours, il enverra à sa place un autre et ne peut que prier Votre Excellence de faire en sorte que son retour soit accéléré, ce qui est désirable, non seulement pour le service du roi mon Seigneur en général, mais aussi à l'avancement de l'affaire, que nous avons entre les mains.

Le Seigneur Francis Cottington dira le reste à Votre Excellence quand il sera arrivé, et ainsi je ne prolongerai pas la présente.

Que Notre Seigneur vous garde selon vos souhaits.
Londres, le 10 juillet 1629. (Style ancien.)

20 juillet 1629.

De Votre Excellence
le très humble et très affectueux serviteur
RICHARD WESTON.

DCVIII

COTTINGTON AU COMTE-DUC D'OLIVAREZ.

20 juillet 1629.

Hoy me ha dado el Señor Rubens la de V. E. de 2 de este mes y beso a V. E. los pies por tanto favor. Confieso que no merezio tan grande estimacion con todo esto en el deseo y voluntad de servir a su magestad catholica y á V. E. me parece que pudiera pretender algo de su buena opinion.

Por los despachos del señor Rubens vera V. E. lo que acá se ha negociado y solo diré que el enviarle aqui ha sido muy acertado que no solamente es muy habil y diestro en negociar sino sabe tambien grangear la buena opinion de todos y particularmente del Rey mi señor.

Por la carta que escribió el gran tesorero á V. E. entenderá como mi viaje esta ya declarado y que ha de ser por el mes que viene estoy todavia resuelto de desembarcarme en Lisboa que ya los Franceses rabian por entender que yo me voy a españa y así no fue seguro por Francia en desambarcándome pienso dar toda la prisa posible de besar a V. E. las manos y así lo suplico que haya pasaportes para Elves y Badajoz.

Tambien verá V. E. por la carta del señor tesorero quan poco tiempo me dejan para quedarme en Madrid y en verdad pienso que para el bien del y para el servicio de su Magestad católica seré aqui de mas provecho como vuestra excelencia la juzgará quando yo le he hablado.

Lo que es de mas importancia hallará vuestra excelencia en la carta del señor Rubens y asi no le quiero causar mas en esta.

20 juillet 1629.

Nuestro señor guarde à V. E. como este su servidor lo desea en
Londres 20 de Julio 1629 stilo novo.

FRANCISCO COTTINGTON.

Archivo general de Simancas. Secretaria de Estado. Legajo 2519, fol. 25.

Cette lettre et la précédente furent envoyées par Rubens au Comte-duc d'Olivarez
le 22 juillet 1629.

TRADUCTION.

COTTINGTON AU COMTE-DUC D'OLIVAREZ.

Monsieur Rubens m'a remis aujourd'hui votre lettre du 2 de ce mois et
je remercie vivement Votre Excellence pour cette marque de faveur. J'avoue
que je ne mérite pas une si grande distinction, quoique le désir et la volonté
de servir Sa Majesté Catholique et Votre Excellence me paraissent donner
quelque titre à votre bonne opinion.

Par les dépêches de Monsieur Rubens, Votre Excellence verra ce qui a
été négocié ici, et je dirai seulement que le fait de l'avoir envoyé ici a été
fort approuvé, parce qu'il n'est pas seulement fort habile et adroit pour
traiter les affaires, mais il a su encore gagner l'estime de tout le monde et
spécialement du roi mon maître.

Par la lettre qu'a écrite le grand-trésorier, Votre Excellence apprendra
que mon voyage a déjà été fixé au mois prochain. Je suis toujours résolu à
débarquer à Lisbonne. Les Français sont irrités d'apprendre que je me rends
en Espagne et il ne serait donc pas sûr pour moi de traverser la France. En
débarquant, je me hâterai d'aller saluer Votre Excellence et vous prie de me
préparer des passe-ports pour Elves et Badajoz.

Votre Excellence verra encore par la lettre du trésorier combien peu de
temps je pourrai rester à Madrid et, en vérité, je pense que pour le bien
de et pour le service de Sa Majesté Catholique, je serai de plus d'utilité
ici, comme Votre Excellence le trouvera également quand je lui aurai parlé.

Ce qu'il y a de plus important, Votre Excellence le trouvera dans la
lettre de Monsieur Rubens et je ne vous en entretiendrai donc pas plus
longtemps dans la présente.

Que Notre Seigneur garde Votre Excellence comme votre serviteur le désire.
De Londres, le 20 juillet 1629. Style nouveau.

FRANÇOIS COTTINGTON.

Excellentissimo Signor :

Questa serve solamente per accompagnar le due incluse del gran tesorero et del signor Cotinton, delle quali V. Ex.^a cognoscera la buona dispositione di questi signori. Il Cotinton si va disponendo al viaggio che spaventa grandemente la faction francese, il cui embaxator fa ogni sforzo per impedire questa andata et negocia strettamente sopra una liga offensiva y defensiva fra Francia et Inghilterra contra Spagna, ó per dir meglio contra la casa de Austria, como gia ho piu volte avisato à V. Ex.^a L'ambasciator di Francia conferisce del suo negocio con sey commissarii, che sono gli conti di Carleil et de Hollanda, il Mayorduomo mayor Pembrocq, che sin adesso non e comparso, et il gran tesoriero, il gran marischal Conte de Arundel et il secretario de Stato Carlethon, che lui ha proposto che questo Re debba congiungere le sue forze con quelle del Re suo signore per la recuperatione del Palatinato et per liberar l'Allemagna della oppressione della casa d'Austria, della quale viene usurpato l'imperio tiranicamente con pergiudicio de tutti gli Re et Principi cattolici e protestanti d'Europa, come si sa pubblicamente et se ne parla nelle piazze et strade di Londra. Ma dipoi ha cominciato a rimostrare per l'instruction dalcuni grandi de questa corte, e particolarmente come ho inteso da buona parte del conde de Holanda, la necessita che ha il Re d'Inghilterra de convocare el Parlamento, senza il quale S. M. restara sempre in mala corrispondenza con gli suoi sudditi nè havera giamai danari ne forze per poter assistere gli suoi amici nè offendere gli nimici; ma la sua intentione non si funda nella utilita del Re d'Inghilterra; ma perche cognosce potersi per quella via conciliare la benevolencia del populo e divertire infallibilmente la paz con Spagna. Ma pare odioso et impertinente à molti che un ministro de un nimico apena reconciliato si voglia intromettere di gia nelle cose intestine et domestiche de questo Regno. L'autore però di questo consiglio, come dissi il conde de Holanda, persona popolare e capo de puritani, de quali consiste quasi il corpo del Parlamento, il cui disigno proprio è di ruynar per mezzo del Parlamento

22 juillet 1629.

il gran tesoriero, il qual e di fattion contraria e non potrebbe in tal caso mantenersi per esser odiosissimo à gli parliamentary, nò per altro sino che lo sospettano per catolico. Mi pare esser certo judicio che il conde de Holanda sia contrario á Spagna, che il Rey col quale lui priva tanto non gli hà sin adesso comunicato le propositione contenute nel papelo, del quale spero V. Ex.^a havera ricevuto la copia mandata gli il 13 de Julio per via de Brusselles, il qualo é stato pero consultato col conde carlil oltra il Weston et il Cotinton, et ancora col Pembrucq con grandissima secretezza, de maniera che il Rey non mi permise di comunicar queste sue propositione ne manco il papelo sudetto col Barroizzi, Agente di Savoya. Gia s'aviçina tanto il giorno destinato per la partenza del Cotinton, per la quale non si fa piu istanza considerando la breuita del termino. Come credo V. Ex.^a vederà nelle lettere incluse di questi signori, che la risposta si potrà rimettere al suo arrivo in Spagna per tratarne con maturita et in forma competente alla gravita del negocio. E questo e quanto poso dire a V. Ex.^a toccante il negocio. Hora sara bene advertirla della condicione de questa corte, ove e da notare *in primis* che tutti questi signori principali fanno una vita molto splendida e grandissimi gastì de maniera che la mayor parte è fuori de modo indebitate, trà quali sono li primi il conde Carlil, et il conde de Holanda, che col buon trattamento della lor tavola si mantengono il cortegio e seguito della nobilta, sendo il splendore e liberalita di grandissima consideracione in questa corte; ni intendo de parlar solo di questi modi molti altri signori é ministri li quali havendo la mayor parte poca intrata da sustentarse, sono sforzati a buscarsi la vita como possono, et per çio qui si vendeno gli negoçi publici et privati a dinari contanti. Et ho di buona parte che il Cardinal di Richeliu e liberalissimo et molto pratico a guadagnar amici di questa maniera, como V. Ex.^a vederà per l'avisò che va qui giunto. Questa fu scritta inanci l'arrivo del despacho de V. Ex.^a per accompagnar le due incluse.

Et si tiene per certo che in aquesto modo se face la paz con Francia et si faranno delle altre cose se no m'inganno che potrà servire à V. Ex.^a daviso, alla quale humilmente bacio gli piedi di V. Ex.^a

Humilissimo servitore

PIETRO PAUOLO RUBENS.

Di Londra il 22 di Giulio 1629.

TRADUCTION.

RUBENS AU COMTE-DUC D'OLIVAREZ.

Excellence.

La présente sert uniquement pour accompagner les deux lettres incluses du grand-trésorier et de Monsieur Cottington, par lesquelles Votre Excellence apprendra la bonne disposition de ces Seigneurs. Cottington se prépare au voyage qui épouvante grandement la faction française. L'ambassadeur de France fait tous ses efforts pour empêcher ce voyage et négocie vivement en vue d'une ligue offensive et défensive entre la France et l'Angleterre contre l'Espagne, ou, pour mieux dire, contre la maison d'Autriche, comme j'en ai déjà plus d'une fois avisé Votre Excellence. L'ambassadeur de France confère sur ces négociations avec six commissaires, qui sont les comtes de Carlisle et de Hollande, le premier majordome Pembroke, qui jusqu'à présent n'a pas encore comparu, le grand-maréchal comte d'Arundel et le secrétaire d'État Carleton, qui lui a fait entendre que le roi de France devrait joindre ses forces à celles du roi d'Angleterre pour récupérer le Palatinat et pour délivrer l'Allemagne de l'oppression de la maison d'Autriche, qui a usurpé un pouvoir tyrannique au grand préjudice des rois et princes catholiques et protestants de l'Europe, comme tout le monde le sait et comme on le dit ouvertement dans les lieux publics et dans les rues de Londres. Mais depuis lors il a commencé pour l'instruction de quelques Seigneurs de cette Cour et spécialement, comme je l'ai entendu, pour celle du comte de Holland, à démontrer la nécessité pour le roi d'Angleterre de convoquer le parlement. Aussi longtemps que le roi ne prendra pas cette mesure, dit l'ambassadeur, il ne s'entendra pas bien avec ses propres sujets et n'aura ni l'argent, ni les forces nécessaires pour assister ses amis et pour attaquer ses ennemis. Mais son intention n'est pas de rendre service au roi d'Angleterre, mais bien de se concilier la faveur du peuple et de faire échouer inmanquablement la paix avec l'Espagne. Mais bien des gens regardent comme une chose odieuse et impertinente que le ministre d'un souverain ennemi fraîchement reconcilié veuille intervenir aussitôt dans les affaires intérieures et domestiques de ce royaume. L'auteur de ce conseil, comme dit le comte de Holland, est un homme populaire, le chef des puritains,

22 juillet 1629.

qui constituent pour ainsi dire eux seuls le parlement, et son but réel est de ruiner au moyen du parlement le grand-trésorier, qui appartient au parti opposé et qui dans le cas d'une alliance avec la France ne pourrait se maintenir comme étant fort odieux aux parlementaires, uniquement parce qu'on le soupçonne d'être catholique. Il me paraît certain que le comte de Holland est contraire à l'Espagne, parce que le roi, auprès duquel il est en faveur, ne lui a pas encore jusqu'ici communiqué les propositions contenues dans le document, dont j'espère que Votre Excellence aura reçu la copie envoyée le 13 juillet par Bruxelles. Il a été délibéré sur ces propositions avec Carlisle, Weston et Cottington et encore avec Pembroke, mais cela s'est fait dans le plus grand secret, de manière que le roi ne m'a pas permis de communiquer ces propositions et encore moins le document susdit à Barozzi, agent de Savoie. Déjà s'approche le jour fixé pour le départ de Cottington, pour lequel on ne fait plus d'instances vu la courte distance du terme ; comme Votre Excellence le verra, je crois, par les lettres ci-jointes de ces Seigneurs, la réponse pourra être retardée jusqu'à son arrivée en Espagne, afin de traiter cette affaire avec maturité et dans la forme exigée par sa gravité. Voilà ce que je puis dire à Votre Excellence touchant cette affaire. A présent, il sera bon de vous avertir de l'état des choses dans cette Cour, au sujet duquel il convient de noter en premier lieu que tous les principaux Seigneurs mènent une vie somptueuse et font de grosses dépenses, de manière que la plupart d'entre eux sont extrêmement endettés. Parmi ceux-ci se trouvent en premier lieu le comte de Carlisle et le comte de Holland, qui par le train de leur table conservent leur entourage et leur suite parmi la noblesse, le faste et la libéralité étant grandement considérés à cette Cour. Je n'entends pas parler de tant d'autres Seigneurs et ministres, qui pour la plupart ayant peu de revenus pour soutenir leur rang sont forcés de pourvoir à leurs besoins comme ils peuvent, et voilà pourquoi les intérêts publics et privés se vendent ici à deniers comptants. Et je tiens de bonne part que le Cardinal de Richelieu est fort libéral et fort entendu à gagner des partisans de cette manière, comme Votre Excellence le verra par l'avis ci-joint. Celui-ci fut écrit avant l'arrivée de la dépêche de Votre Excellence et pour accompagner les deux lettres y jointes.

On regarde comme certain que de cette manière la paix se conclura avec la France et qu'il se fera encore d'autres choses, si je ne me trompe, qui pourront servir d'avertissement à Votre Excellence. Sur quoi, je baise humblement les pieds de Votre Excellence.

Votre très humble serviteur

De Londres, le 22 juillet 1629.

PIERRE-PAUL RUBENS.

RUBENS AU COMTE-DUC D'OLIVAREZ.

22 juillet 1629.

Excellentissimo Signor :

Ho ricevuto il despacchio di V. Ex.^a del 2 di Julio e visto l'ordine chella me da, al quale io non penso d'haber contravenuto, sendomi governato puntualmente secondo la instruttion che V. Ex.^a mi diede al mio partir de Madrid. Sa il signor Idio e questi signori e particolarmente il gran tresoriero et il Signor Cotinton mi saranno fede di non haver giamai proposto ne dato occasione a questo Re ne a gli suoi ministri de far alcuna apertura d'alcun altro trattato che de un suspension de armi; ma si come ho avisato V. Ex.^a il Rey mi fece chiamar espressamente á Gruenwyts et mi propose le condizioni, gia avisate col mio despacchio di 30 de Gunio et 2 de Gulio, e dicendo io che si dovevano rimettere queste cose a gli embaxador, mi rispose che la mia instruttione esibita a Veston era bastante per intendere gli sui discorsi e darne aviso dove conveniva por guadagnar tempo, mentre che gli embaxador si metterebbono al ordine d'una parte e d'altra. Io non ho dato alcun indizio al Rey se le sue proposicione sarebbono trovate buone o male, accettate ó ruscate in Spagna, ma solamente promeso di darne parte a V. Ex.^a sotto condicione che fra tanto che durarebbe il tratato con Spagna non farebbe alcuna liga con Francia contra Spagna : e questo ho fatto con ordine della Serenissima Infanta che mi spedi un espresso per cio a Duynerckque, et era ben necessario per il sforzo grande che fa l'embaxador de Francia, et per altra via ancora il cardenal Richeliu, come V. Ex.^a vedra nel papel qui incluso. Ho pero insistito sempre sopra tuto che s' inviasse quanto prima persona autorisata in Spagna, la qui nominacione era rimessa quasi in obliccione al mio arrivo, non obstante che il Cotinton havesse scritto a V. Ex.^a che partirebbe subito, che fu solamente per il dubbio che si haveva qui che il negocio si fosse traversato colla paz de Francia. Ho procurato con buona assistenza del Barotzi — sa bene il Signor Barrozzi quante diligenze si sono fatto e quante difficulta superate per ottener questa nominacione in questa congiuntura della venuta del embaxador de Francia — e ottenuto la

nominatione della persona et il giorno che doverà partire, di che ho avisato V. Ex.^a con lettere de 2 de Julio; e po faccendo mi istanza il Re d'Inghilterra, si come ho scritto piu volte a V. Ex.^a, per haver risposta sopra le sue propositone, prima della partenza del Cotinton, ho portato il negoçio de maniera avanti soto pretesto di volerle in scritto prima d'avisarle a V. Ex.^a, che non çi e piu tempo per mezzo ad aspettar la risposta, et mi sono adoperato de maniera che per quella causa la partenza non sara differita de un giorno, come V. Ex.^a vedera dalle lettere del gran tesoriero et del signor Cotinton, il quale me disse l'altieri che andarebbe per mare e pensava disenbarcar piu tosto a Lisboa che a la Coruna, per alcune ragioni che mi allegava, no parendogli piu lunga l'una strada che l'altra e gia se e concertato il naivo e fatte le polizze de cambio; ma ben penso, che la infinità de gli suoi negocii lo potrebbero ritardar de qualche giorno sendo lui in tutte le materie di stato e hacienda, si non in apparenza çerto in sostanza et effecto, la prima persona de questa corte; dico per çio, che nissuna altra cosa lo ritarderà si non sono le sue occupationi delle quali temo non potrà sbregarsi cosi presto come il Veston mi disse, che però parerà in pochi giorni et aquesto io non posso far davantaggio di quello si e fatto. Ben parerà strano però al Re d'Engletera si il quel mentre non viene la nominacione de la persona che doverà venir in Inghilterra. Yo non penso d'haver impiegato male il tempo che sono stato qui, ni d'haver exceduto in niente gli termini della mia commissione, ma d'haver servito al Rey nostro signor col zelo e giudicio che conveniva alla grandezza del negocio che mi fu confidato. Ricordasi V. Ex.^a, di gracia, che la instruttion chella mi diede contiene questi articoli : ch'io doveva assicurar al Re d'Inghiltera che S. M. cattolica tiene la misma buona voluntad al accomodamento che tiene S. M., etcetera; et che *siempre què el Rey de Inglaterra embiare a España persona autorizada para tratar de la paz embiara el Rey nuestro señor otra persona a Inglaterra, etcetera*, a gli quali duoi punti mi pare de haver sodisfatto puntualmente.

E, *toccante a los intereses de los parientes y amigos del Rey d'Inglaterra, que se hará de parte de Su Majestad católica con el emperador y el duque de Bavier los oficios que pudiere* : io l'ho fatto in termini generali et ho riferito a V. Ex.^a fidelmente la risposta del Re d'Inghilterra como io era obligato de fare con tutte le particolarita

alle quali lui venne dal suo propio motivo nella quale si il Re d'Inghilterra si e obligato a qualche cosa di sua parolla et in scritto con intiera nostra liberta, io non penso esser ni da nascere inconveniente alcuno. Por che per ciò non si ritardarà di un giorno la partenza del signor Cotinton et per quanto che V. Ex.^a mi incarga nella medesima instruttion, *que procure de desviar en quanto pudiere los conziertos que se platicaren alli con Francia*; io penso d'haver sodisfatto intieramente.

Non farò mencion del negocio de Mons. de Soubisa poiche cessa totalmente con la paz del Rey de Francia con Hugonotti.

Ho avisato ancora V. Ex.^a come mi incargava de fare de tutto quello che pervenuto diligentemente inquirendo alla mia noticia, ne mi ricordo d'haverli riferitto qualche cosa falsa temerariamente creduta ne cosa fuori de proposito.

Con che havendo sodisfatto a gli ordini che il Re nostro signor e V. Ex.^a mi fecerò l'honore di darmi, la supplico sia servita de trovar buono ch'io mi retiri à casa mia, al cui interesse perferirò sempre il servizio de S. M. : ma videndo che qui non occorre altro per adesso saria dannosa a me maggior dilacione. Intendo pero di fermarmi qui ancora quel poco di tempo ch'il Re d'Inghilterra giudicharia esser necessario per poter render conto a V. Ex.^a de quanto negoziarebbe seco l'embaxador de Francia, si come ha gia dato mi parte di sua bocca propria delle prime sue propositioni; e continua di fare per via del signor Cotinton : e fra tanto supplico V. Ex.^a sia servita di farmi saper la sua volunta per potermi ritirare, salva la sua buona gracia, quanto prima in fiandra : et in quel mentre mi raccomando humilissimamente nella sua benevolenza et de verissimo cuore e col debito rispetto le bacio y piedi di V. Ex.^a humilissimo e devotissimo servitore

PIETRO PAUOLO RUBENS.

Di Londra il 22 di Julio 1629.

L'i agente di Savoya mi ha detto che il signor don Francisco Capata viene per Ambasciatore in Inghilterra, et supplico V. Ex.^a mi faccia sapere de certo per poter ne dar parte dove conviene.

Ho dato al signor Cotinton la carta di V. Ex.^a che la lesse in presenza mia et si maravigliava che fosse stato aspettato cosi de repente in Spagna, ne si ricordava d'haver scritto de quella maniera, ma io

credo che allora si scrivesse qualche cosa piu di quello si pensava temendo che la paz con Francia causasse qualche alteracione nella buona inclinacione di Spagna alla paz con Inghilterra, come il Re d'Inghilterra proprio mi confessò. Certo e che al mio arrivo si stava irresoluto se lui doveva andare o alcun altro et si andava friddamente alla resolutione, e si non fossero stati spintida me e del Barozzi forse non se sarebbe nominato ancora alcuno, et il Cotinton ancora. Pur considerando nel buon stato che le cose sono adesso et che sopra le cose avisate da me, colle mie precedenti, V. Ex.^a o il signor abbatte Scaglia potrebbero scrivere a questi signori non sapendo la disposicion presente alcuna cosa che potrebbe alterarla, io credo che V. Ex.^a mi dara licenza et havera per bene che, considerando del contenuto di quelle che si scrivevano a me, quasi quello se potranno inferire le altre, io ne disponga secondo che mi parera piu a proposito de ricapitarle o ritenerle appresso di me per maggior sicurezza del negocio, sin che V. Ex.^a havera ricevuto questa et havera ordinato di novo quello giudichara doversi fare. Il meglio sarebbe et il piu sicuro mandarmi quelle lettere soto il sigillo volante.

Yo sarei stato de parer de ritenere quelle che il signor Abbate ha scritto al Rey et altri molti signori con questo dispachio del 3 di Julio, ma havendole veduto il signor Barozzi non stava piu in mia mano di retenerle.

Certo e che si non fanno danno non possono ridurre il negocio in miglior stato di quello che sta adesso.

Autographe aux Archives de Simancas. Publié par G. CRUZADA VILLAAMIL, op. cit. p. 168, et par AD. ROSENBERG, op. cit. p. 281.

TRADUCTION.

RUBENS AU COMTE-DUC D'OLIVAREZ.

Excellence.

J'ai reçu la dépêche de Votre Excellence du 2 juillet et vu l'ordre qu'elle me donne et auquel je ne crois pas avoir contrevenu, m'étant conduit ponctuellement selon l'instruction que Votre Excellence me donna à mon départ de Madrid. Dieu et les seigneurs, et particulièrement le grand-trésorier et Monsieur

Cottington me seront témoins que je n'ai jamais proposé au Roi ni à ses ministres de faire aucune ouverture d'aucun traité, sinon d'une suspension d'armes. Mais, comme j'en ai informé Votre Excellence, le roi m'a fait appeler expressément à Greenwich et m'a proposé les conditions, que j'ai déjà mentionnées dans ma dépêche du 30 juin et du 2 juillet. Je lui ai dit que ces affaires devaient se traiter avec l'ambassadeur; il me répondit que mes instructions remises à Weston étaient suffisantes pour entendre ses communications et d'en informer qui de droit pour gagner du temps, en attendant que les ambassadeurs se mettent en règle de part et d'autre. Je n'ai donné aucun renseignement au roi sur la question de savoir si ses propositions seraient bien ou mal reçues, acceptées ou refusées en Espagne; je lui ai seulement promis d'en faire part à Votre Excellence, à condition que tant que dureraient les négociations avec l'Espagne, il ne contracterait aucune alliance avec la France contre l'Espagne. J'ai agi ainsi sur l'ordre de la Sérénissime Infante qui m'a expédié un exprès à Dunkerque pour me l'enjoindre, et cela était bien nécessaire, vu le grand effort que fait l'ambassadeur de France et d'autre part également le Cardinal de Richelieu, comme Votre Excellence le verra par le document ci-joint. J'ai toujours insisté pour qu'on envoie le plus tôt possible en Espagne une personne autorisée; mais la nomination d'un ministre a été pour ainsi dire remise en oubli à mon arrivée, nonobstant que Monsieur Cottington eût écrit à Votre Excellence qu'il partirait sans retard, ce qui se faisait seulement parce qu'on craignait ici que la négociation ne fût contrariée par la paix avec la France. Je suis parvenu avec l'assistance de Monsieur Barozzi — et Monsieur Barozzi sait bien quelle diligence j'ai faite et combien de difficultés j'ai surmontées pour obtenir cette nomination au moment de l'arrivée de l'ambassadeur de France — à obtenir la nomination de l'envoyé et à faire fixer le jour de son départ, ce dont j'ai averti Votre Excellence par les lettres du 2 juillet. Et puis, le roi d'Angleterre insistant auprès de moi, comme je l'ai écrit plusieurs fois à Votre Excellence, pour obtenir une réponse à ses propositions avant le départ de Cottington, j'ai fait avancer les négociations sous prétexte que je voulais avoir ces propositions par écrit avant d'en entretenir Votre Excellence, de façon qu'il ne reste plus de temps pour attendre la réponse et je me suis arrangé de façon que tout cela ne fera pas différer d'un jour le départ de l'ambassadeur. Comme Votre Excellence le verra par les lettres du grand trésorier et de Cottington, qui me dit avant-hier qu'il irait par mer et préférerait débarquer à Lisbonne plutôt qu'à La Corogne, pour certaines raisons qu'il me communiqua. Il croit que la route n'est pas plus longue de l'un port que de l'autre, il a déjà arrêté le navire et fait les contrats de change. Je pense cependant que le nombre infini de ses occupations

pourraient bien retarder son départ de quelques jours, puisque dans toutes les affaires politiques et matérielles il est, sinon ouvertement, du moins effectivement la première personne de cette Cour. Je dis donc que rien ne retardera son départ si ce n'est ses occupations, dont je crains qu'il ne pourra se débarrasser aussi rapidement, comme Weston me l'a dit. Tout ceci d'ailleurs sera décidé dans quelques jours et je ne puis rien y faire de plus que ce que j'y ai fait. Mais il paraîtra étrange au roi d'Angleterre si dans l'intervalle la personne qui doit venir en Angleterre n'était pas désignée. Je ne pense pas avoir mal employé mon temps depuis que je suis ici, ni avoir excédé en rien les termes de ma commission; mais je crois avoir servi le roi notre Seigneur avec le zèle et la prudence qui convenaient à une négociation de l'importance de celle qu'on m'a confiée. Que Votre Excellence se rappelle, de grâce, ces deux articles contenus dans l'instruction qu'elle me donna, selon lesquels je devais assurer le roi d'Angleterre que Sa Majesté Catholique avait la même volonté que lui de parvenir à un accommodement et que « lorsqu'il enverrait en Espagne une personne autorisée à traiter de la paix, Sa Majesté Catholique, à son tour, en enverrait une en Angleterre », or, il me paraît que j'ai satisfait ponctuellement à ces deux points.

Et « quant aux intérêts des parents et amis du roi d'Angleterre, Sa Majesté Catholique, l'empereur et le duc de Bavière feront ce qu'ils pourront. » J'ai parlé dans ce sens en termes généraux au roi d'Angleterre et j'ai rapporté fidèlement sa réponse à Votre Excellence, comme j'étais obligé de le faire en y ajoutant tous les détails que le roi y ajoutait de son propre mouvement. Si lui s'est engagé par ses paroles et par écrit à faire quelque chose, pleine liberté nous est laissée; je ne crois pas que de ceci naisse ou puisse naître quelque'inconvénient. Puisque le départ de lord Cottington n'en sera pas retardé d'un jour et que Votre Excellence me charge dans la même instruction « d'empêcher autant que possible l'accord qui pourrait se conclure entre l'Angleterre et la France, » je crois avoir entièrement rempli mon devoir.

Je ne parlerai pas de l'affaire de Monsieur Soubise, puisqu'elle disparaît complètement par la paix conclue entre le roi de France et les Huguenots.

J'ai en outre avisé Votre Excellence comme elle m'avait chargé de le faire de tout ce qui était parvenu à ma connaissance à la suite des informations prises avec soin et je ne me rappelle pas avoir rapporté à Votre Excellence quelque nouvelle fausse à laquelle j'aurais cru témérairement ni aucune chose hors de propos.

Ayant donc exécuté les ordres que le roi notre Seigneur et Votre Excellence m'ont fait l'honneur de me donner, je la supplie de trouver bon que je retourne chez moi, non que je ne préfère toujours à mes intérêts le service

de Sa Majesté : mais, voyant que pour le moment il n'y a rien à faire ici, je trouve qu'un plus long séjour m'y serait dommageable. Je compte toutefois y rester encore le peu de temps que le roi d'Angleterre jugera nécessaire pour que je puisse rendre compte à Votre Excellence de ce que Sa Majesté négociera avec l'ambassadeur de France : déjà elle m'a fait part de sa propre bouche, des premières propositions de celui-ci et elle continuera de le faire par l'entremise de Cottington. Et sur ce je supplie Votre Excellence d'avoir la bonté de me faire connaître sa volonté sur mon désir de retourner en Flandre le plus tôt qu'il sera possible et qu'elle le trouvera bon. En attendant, je me recommande humblement à sa bienveillance et de tout cœur et avec tout le respect dû je baise les pieds de Votre Excellence, dont je suis le très humble et très dévoué serviteur

PIERRE-PAUL RUBENS.

Londres, le 22 juillet 1629.

L'agent de Savoie m'a dit que don Francisco Zapata vient en Angleterre comme Ambassadeur, je supplie Votre Excellence de me faire savoir ce qu'il y en a au juste, pour que je puisse en donner connaissance là où il convient.

J'ai communiqué à Sir Cottington la lettre de Votre Excellence ; il l'a lue en ma présence et s'étonnait qu'il fût attendu si tôt en Espagne. Il ne se rappelait pas avoir écrit en ce sens ; mais je crois qu'il a écrit quelque chose de plus qu'il ne pensait, craignant que la paix avec la France n'altérât en quelque manière le penchant de l'Espagne pour la paix avec l'Angleterre, comme le roi d'Angleterre lui-même me l'a avoué. Il est certain qu'à mon arrivée il était indécis sur le point de savoir s'il devait aller lui ou un autre ; on ne se pressait pas de prendre une résolution et si moi et Barozzi nous n'y avions poussé, peut-être que personne n'aurait encore été nommé, Cottington pas plus qu'un autre. Mais, considérant dans quel bon état les affaires sont actuellement et que sur les choses sur lesquelles je vous ai renseigné par mes précédentes lettres, Votre Excellence ou Monsieur l'abbé Scaglia pourraient écrire à ces messieurs, qui ne sont pas au courant de la disposition présente, l'une ou l'autre chose qui pourrait l'altérer, je crois que Votre Excellence m'autorisera et trouvera bon que, considérant le contenu des lettres qu'elle m'a écrites, d'où l'on pourrait inférer celui des autres, je décide d'après ce qui me paraît le plus à propos de les envoyer ou de les retenir en ma possession pour plus de sûreté, dès que Votre Excellence aura reçu la présente et aura ordonné de nouveau ce qu'elle jugera devoir être fait. Le mieux serait et le plus sûr de m'envoyer ces lettres sous le sceau volant.

J'aurais désiré retenir celles que l'abbé Scaglia a écrites au roi et à

22 juillet 1629.

beaucoup d'autres Seigneurs avec la dépêche du 3 juillet, mais Monsieur de Barozzi les ayant vues, il ne m'est plus possible de les garder devers moi.

Il est certain que si elles ne peuvent faire du mal, elles ne peuvent rendre l'état de la négociation meilleur qu'il ne l'est actuellement.

COMMENTAIRE.

Cette lettre prouve que Rubens avait reçu d'Olivarez une missive critiquant sa manière de faire. Olivarez était de caractère soupçonneux. Lui et les grands seigneurs de Madrid voyaient de mauvais œil le rôle important que l'artiste jouait dans ces négociations. Selon eux, il ne devait que sonder le terrain, faire des propositions de nature à amener un armistice, un état provisoire ; toute démarche de sa part qui pouvait entraîner une paix définitive leur paraissait une usurpation. Ajoutez à cela que leur politique en ce moment était de tergiverser, qu'ils voulaient se réserver la double solution de se liguier avec la France contre l'Angleterre, ou bien de se reconcilier avec ce dernier pays et d'enlever ainsi à la Hollande son plus puissant allié. Ce calcul devait leur faire désapprouver toute démarche tendant à brusquer les choses. Rubens, au contraire, de concert avec l'archiduchesse, désirait la paix et portait en lui la conviction que sa conclusion était un bienfait pour son pays aussi bien que pour l'Angleterre : tout acte du roi Charles qu'il parvenait à provoquer et qui menait à son but était pour lui un triomphe. De cette différence de points de vue devait naître le froissement que trahit la présente lettre.

DCXI

22 juillet 1629.

RUBENS AU COMTE-DUC D'OLIVAREZ.

Excellentissimo Signor :

Non posso tralasciar d'avisar a V. Ex.^a quello che il signor Cotinton mi ha detto in gran confidenza toccante un ingles Furston venne qua per la posta gli giorni passati mandato del Cardenal de Richeliu il quale porto al gran tresoriero un papel di questo tenore ; che stante l'amicitia presente voleva dar segnali della sua sincerita e realta si come del Rey de Francia suo senor al Re de Inghlaterra con advertirlo

de gli inganni delli espanoli, che cerchavano, sotto il pretesto di una paz de tradir e ruynarlo offerendo li delle cose che non volevano ne potevano mantener giamai, poi che la restitucione del Palatinato che il Re de Espana promette, non sta nella sua mano ma depende del consenso di tutto l'imperio e particolarmente del Duque de Baviera col quale il Re de Francia puo piu assai, in vertu della stretta amicitia seco che non il Rey de Espana del quale egli e disgustatissimo che pero stando risoluto il Rey de Francia di attaccar il Rey de Espana da tutte le bande et di marchiar in persona verso Litacia (l'Italia) in soccorso de gli suoi confederati fra quale nomina il Duque de Savoya, a battere le genti cessarea e quelli che borrebbero opporsi, sendosi concertato col olandesi di fare nel medesimo tempo altrettanto del canto suo, et che lui faria ancora marchiar una altra armata verso la franche conte de Borgona, no dimandava altro del Re de Inghilterra si non l'assistenza de una armata navale per infestar in compagnia de gli olandesi la Espana; che si il Re de Inghilterra voleva lasciar di fare la infame paz con Espana il Re de Francia gli mandarebbe carta blanca per domandar tutto quello che fosse in poter suo di conzederli, che il Rey de Francia mandava a la Reyna de Inghilterra sua sorella de amar e rispettar il Rey suo marito come conveniva. Bisogna notar chel Re de Inghilterra sta inamoratissimo de la Reyna su mujer et che ella po assai appresso di S. M. et ella e grandemente contraria a Espana. Et in fine assicurava che per remetere la sorella di S. M. nel Palatinato valerebbe piu la forza et amicitia del Re de Francia che del Re de Espana, quando pur havesse intention de farlo, la quale non ho giamai avuto per il passato ni l'havera per l'havere; che il Re suo señor non haveva fatto la paz con suoi Ribelli per altra causa che per poter assistere a gli suoi amici e far con tutte le sue forze la guerra a Espana. Et in fine offeriva una grossa somma de dinero al gran tresoriero in capitale o in pensione come piu voleva. E strano che costui haveva ordine di non communicar questo papel col embaxador di Francia che sta qui, comme mi dise Cotinton, il qual diede subito questo papel al signor Cotinton, che le porto subito al Rey, che non face altro que ridersi e disse che ben conosceva gli inganni e tradimento del Cardenal de Richeliu et che farebbe piu tosto liga con Espana contra la Francia che altrimenti. Questo scritto me ha rivelato il senor Cotinton con

22 juillet 1629,

tanto incarico de silencio che apena mi volse concedere licenza di darne aviso a V. Ex.^a E non havendo altro bacio a V. Ex.^a con humilissima reverenza gli piedi et di novo mi raccomando nella sua buona gracia.

Di vostra Eccellenza, humillissimo servitore,

PIETRO PAUOLO RUBENS.

Di Londra il 22 de Julio 1629.

Copie aux Archives de Simancas.

Publié par CRUZADA VILLAAMIL, op. cit. p. 178, et par AD. ROSENBERG, op. cit. p. 277.

TRADUCTION.

RUBENS AU COMTE-DUC D'OLIVAREZ.

Excellence.

Je ne puis négliger d'informer Votre Excellence de ce que Sir Cottington m'a dit en grande confidence touchant un Anglais, nommé Furston, qui est venu ici par la poste ces jours derniers, envoyé par le Cardinal de Richelieu, et qui a apporté au grand-trésorier un document de la teneur suivante : vu l'amitié qui liait les deux souverains, il voulait donner des témoignages de la sincérité et de la réalité de cette amitié de sa part et de la part de son maître, le roi de France, envers le roi d'Angleterre en l'avertissant des fourberies des Espagnols, qui cherchaient sous le prétexte d'une paix à conclure à le trahir et à le ruiner, en lui faisant des offres qu'ils ne voulaient et ne pouvaient jamais tenir ; d'ailleurs la restitution du Palatinat que le roi d'Espagne promet ne dépend pas de lui, mais du consentement de tout l'empire et spécialement du duc de Bavière, sur lequel le roi de France a plus d'influence en vertu de l'étroite amitié qui lie les deux princes, que le roi d'Espagne qui lui est extrêmement antipathique ; cependant comme le roi de France est résolu d'attaquer le roi d'Espagne de tous côtés et de marcher en personne contre l'Italie au service de ses alliés, parmi lesquels il nomme le duc de Savoie, pour combattre les troupes impériales et celles qui voudraient s'opposer à lui, comme il s'est entendu avec les Hollandais qui de leur côté feraient en même temps la même chose, et que lui ferait encore marcher une autre armée contre la Franche-Comté, il ne demandait au roi d'Angleterre que l'assistance d'une flotte pour ravager les côtes de l'Espagne de concert avec

les Hollandais ; si le roi d'Angleterre voulait ne pas conclure la paix infâme avec l'Espagne, le roi de France lui enverrait carte blanche pour lui demander tout ce qu'il serait en son pouvoir de lui accorder ; le roi de France avait enjoint à sa sœur, la reine d'Angleterre, de respecter son mari comme c'était son devoir. Il est à remarquer que le roi d'Angleterre est extrêmement amoureux de la reine sa femme, qu'elle a beaucoup d'influence sur lui et est grandement opposée à l'Espagne. Et à la fin, il assura que pour rétablir la sœur de Sa Majesté dans le Palatinat la puissance et l'amitié du roi de France valaient plus que celles du roi d'Espagne, quand même ce dernier aurait l'intention de le faire, laquelle il n'a jamais eue dans le passé et n'aura jamais dans l'avenir ; que le roi son maître n'avait fait la paix avec les rebelles que pour pouvoir aider ses amis et tourner toutes ses forces contre l'Espagne. Et enfin il offrait une grosse somme d'argent au grand-trésorier en capital ou sous forme de pension, comme il le préférerait. Il est étrange que cet envoyé avait ordre de ne pas communiquer ce document à l'ambassadeur de France qui réside ici, d'après ce que Cottington m'a dit, mais qu'il le remit à Cottington qui le porta immédiatement au roi, qui se contenta d'en rire et dit qu'il connaissait bien les ruses et la déloyauté du cardinal de Richelieu et qu'il ferait plutôt une alliance avec l'Espagne contre la France qu'autre chose. L'existence de cet écrit m'a été révélée par Sir Cottington en me recommandant le silence d'une façon si absolue qu'il voulut à peine me donner l'autorisation d'en informer Votre Excellence. Et n'ayant rien d'autre à vous communiquer, je baise les pieds de Votre Excellence avec un très humble respect et me recommande de nouveau dans sa bonne grâce.

De Votre Excellence le très humble serviteur
PIERRE-PAUL RUBENS.

De Londres, le 22 juillet 1629.

DCXII

RUBENS AU COMTE-DUC D'OLIVAREZ.

Excellentissimo Signor :

Spero che a V. Ex.^a saranno capitate tutte le mie lettere scrite de Londra il 15 et 30 de Giugno et il primo et 6 de Giulio per lequale restara intieramente informata di tutto quello ch'io poteva dirgli toccante

il negocio, che si conferma sin adesso nel medesimo stato : solo aggiungerò che vedendo io tanta instabilità et diversità de parere fra questi ministri e temendo qualche mutatione per il sforzo che farebbe l'embassador de Francia, pensé risolverme de domandar al Rey che mi desse en scritto tutto quello che S. M. mi haveva detto de bocca sua propria il che finalmente non senza molta difficulta ho ottenuto, scritto con ordine et a nome del Rey, ma parlando in persona del gran tesoriero et firmato de sua mano, de che mando a V. Ex.^a la copia in zyffera, non parendomi raggione de arrisigar el originale con un corriero che potrebbe esser svaligiato in qualche parte; basta che io lo tengo en mano e ben vero ch'el Rey non ha voluto meterlo cosi chiaro in scritto come me lo dice di bocca, pur si V. Ex.^a considererà ben il senso delle parolle, che in apparenza apportano qualche ambiguità, troverà la sostanza esser la medesima, de che mi rimetto alla sagacità y prudenza de V. Ex.^a Desidera pero S. M. d'haver qualche risposta sopra questo, inanci la partenza del signor Cotinton, per che venga piu particolarmente instrutto, sendo la sua intentione de venire solamente in Espana per far questa paz, anticipata sopra la promessa di S. M. cattolica, che potendo o non potendo persuader et indurre l'Emperador et il duque de Baviera alla restitutione del Palatinato rendera in ogni caso il Re d'Inghilterra le piazze che tiene en il Palatinato, al fine de la conferenza che si tendra a Madrid, colla intervencione de gli embaxatori del Emperador e del Duque de Baviera, nella che resta determinata per il primo de Agosto, secondo il stilo vechio, ma secondo il stilo novo sara il dezimo. Potria esser, pero, che vinesse differito per la tardanza de la risposta de Espana, come il Rey de Inghilterra me ha detto quale non potra tratenersi il signor Cotinton como lui et il gran tesoriero mi dicono; il quali mi hanno promesso de scrivere a V. Ex.^a Mi disse pero il Re de Inghilterra il 11 de Giulio ch'io dovessi avisar V. Ex.^a che lui si confide nella generosità sua e discretione piu di quello farebbe col Cardinal de Richeliu, al quale no darebbe giamai un tal papello in mano per che lo communicarebbe subito alla parte contraria per farne il suo profitto, che questa sua propositione deve in tutti modi esser tenuta secretissima per ogni, verso de che se rimette alla prudenza e buon giudicio de V. Ex.^a Certo e che quando S. M. cattolica si resolvesse a far la paz sopra questo piede, saria neçessario che le condizioni

sopradette fossero concertate secretamente senza publicarle, per non offendere l'imperator et il Duque de Baviera. Mi disse di piu il Re de Inghilterra ch'el embaxator de Francia non si era lasciato ancora intendere particolarmente sopra gli punti principali della sua commissione, per che il principal suggieto della sua seconda audienza fu sopra le cose de Alemania, et che gli haveva dato commissary per tratar con essi; che pero la sua negociacione qual ella si fosse non impedirebbe giamai alcun punto contenuto in questa scrittura: mi protestò ancora di non haver avuto alcuna parte nella pace fatta fra il Re de Francia et Hugonotti et che non credeva che questa dovesse alterar de niente il nostro negotio. Yo gli dissi che V. Ex.^a mi aveva assicurato colla sua lettera de 11 de Giunio, de la qual lettera io diedi subito che l'hebbi parte al medesimo Subise, la provisione per l'assistenza de Subissa et che io l'haveva in pronto. Mi rispose d'haverlo inteso et che per l'obbligo che haveva a quel partito stimava molto questa pronteza e buona volonta de S. M. catolica, ben che lor stessi si erano resi incapaci di questo et ogni altro sussidio. Non si presta fede qui a quel articulo della sudetta pace che si debbono demolire tutte le fortificationi nove e vechie de tutte le citta e piazze de gli Hugonoti: ma che Tresmes, Montauban e Chartres resteranno nel modo che sono fortificate adesso in mano de gli Ugonotti, per la lor sicurtà. Io non me stendo sopra le particolarita de questa pace sapendo V. Ex.^a esser meglio e piu tosto avisata di me per il signor Marchese di Mirabel et altri che sono vicini. Strano e che monsignor de Soubise non ha alcun aviso del duca de Rohan, suo fratello, de questo accordo, nel quale si dice lui esser compreso et che havera in Hollanda il regimento de monsignor de Haulterive, fratello de questo ambasciator Chasteauneuf. Yo non ho scritto ad alcun altro che á V. Ex.^a ne fatto menttione de questo papelo, havendo mi proibito il Re de Inghilterra di darne parte al señor Barozzi agente di Savoya, et per questa causa io non ardisco di mentionnarlo tanpoco nella mia lettera al abate Scaglia, il quale però non bisogna mettere in diffidenza, ma bastara comunicarli la sostanza senza parlar del papelo de che mi rimetto pero alla prudenza de V. Ex.^a che non ha de bisogna d'alcun mio povero consiglio; alla quale humilmente bacciando gli piedi mi raccomando in gracia come se desidera de vivere et morire.

22 juillet 1629.

Di vostra Eccellenza devotissimo et humilissimo servitore,

PIETRO PAUOLO RUBENS.

Di Londra il 22 de Giulio 1629.

Questo Re parti colla Reyna il 11 de Giulio de Groenytyz a far il suo Annuo progresso, nel quale se discostara poco di Londra et ritornara sia pochi giorni a Gruenytyz et una o doi volte a Londra.

A cette lettre était joint le billet suivant :

Non posso lasciar de dire a V. Ex.^a che l'ambasciator de Francia disse pubblicamente che il Re suo signor non haveva alcuna question sua particolare col Re de Spagna ma solo per l'interesse et protettione de gli suoi confederati che sono il Papa, la Signoria de Venecia, il Ducca de Mantua et il Ducca de Savoya.

Intendo che gli fa ogni gran sforzo per impedire l'andata del signor Cotinton yn Spagna et che sopra questo negocio scretamente col gran tresoriero, il quale mi haveva promesso insieme col signor 81 (1) di mandarmi hoggi le lor lettere a V. Ex.^a, ma non essendo comparse sino adesso non mi ha parso necessario per questo detener il dispaccio potendosi mandare colla prossima occasione che sara fra otto giorni.

Copie aux Archives de Simancas.

Publié par CRUZADA VILLAAMIL, op. cit. p. 182, et par AD. ROSENBERG, op. cit. p. 278.

TRADUCTION.

RUBENS AU COMTE-DUC D'OLIVAREZ.

Excellence.

J'espère que Votre Excellence aura reçu toutes mes lettres écrites de Londres le 15 et le 30 juin, le premier et le 6 juillet, par lesquelles elle aura été complètement informée de tout ce que je pouvais dire touchant la négociation qui, jusqu'à ce moment, est restée dans le même état. J'ajouterai seulement que, voyant l'instabilité et la variation dans les idées des ministres et craignant quelque changement par suite des efforts que ferait l'ambassadeur de France, je me décidai à demander au roi de me donner par écrit tout ce que Sa

(1) Cottington.

Majesté m'avait dit oralement, ce que j'ai enfin obtenu non sans beaucoup de difficultés. La pièce est faite par ordre et au nom du roi, mais c'est le grand-trésorier qui l'a rédigée et signée de sa main. Je vous en envoie une copie chiffrée, ne voulant pas risquer de confier l'original à un courrier qui pourrait être dévalisé en route ; il suffit que je l'aie en main. Il est vrai que le roi n'a pas voulu s'exprimer aussi clairement par écrit qu'il l'a fait oralement quand il m'a parlé ; mais, si Votre Excellence veut bien faire attention au sens des paroles, qui en apparence présentent quelque ambiguité, il trouvera qu'en substance les deux versions sont pareilles. Je m'en remets pour en juger à la sagacité et à la prudence de Votre Excellence. Sa Majesté désire avoir quelque réponse, avant le départ de Cottington, pour que celui-ci emporte des instructions plus précises. Le seul motif de son départ pour l'Espagne est de conclure la paix ; et on escompte ici la promesse du roi d'Espagne par laquelle celui-ci s'est engagé, qu'il puisse ou ne puisse pas persuader et amener l'empereur et le duc de Bavière à restituer le Palatinat, à rendre en tout cas au roi d'Angleterre les places qu'il détient dans le Palatinat, à la fin de la Conférence qui se tiendra à Madrid, avec l'intervention des ambassadeurs de l'empereur et du duc de Bavière. Le départ de Cottington resté fixé au premier août selon le vieux style, mais selon le nouveau ce sera le dix ; cependant il se pourrait qu'il fût retardé par la réponse attendue d'Espagne, comme le roi d'Angleterre me l'a dit. Cette attente ne pourra pas empêcher Sir Cottington de partir, comme lui-même et le grand-trésorier me l'ont dit. Ceux-ci m'ont promis d'écrire à Votre Excellence. Le 11 juillet, le roi d'Angleterre m'a dit que je devais informer Votre Excellence qu'il se confie à votre générosité et à votre discrétion plus qu'il ne le ferait pour le cardinal de Richelieu, auquel jamais il ne remettrait pareil document, parce qu'il le communiquerait aussitôt à la partie adverse pour en faire son profit ; il a ajouté que sa proposition devait en tout cas être tenue entièrement secrète, et qu'à cet effet il s'en remettait à la prudence et à la sagesse de Votre Excellence. Il est certain que si Sa Majesté Catholique se résolvait à faire la paix sur ce pied, il serait nécessaire que les conditions susdites fussent discutées secrètement sans les livrer à la publicité pour ne pas offenser l'empereur et le duc de Bavière. Le roi d'Angleterre me dit en outre que l'ambassadeur de France ne s'était pas encore prononcé spécialement sur les points principaux de sa commission, parce que le principal sujet de sa seconde audience étaient les affaires d'Allemagne et que lui avait nommé des commissaires pour traiter avec eux, mais que de son côté nulle négociation ne changerait jamais rien à aucun des points contenus dans sa déclaration écrite. Il protesta encore que d'aucune façon il n'avait eu la main dans la paix faite par le roi de France avec les

22 juillet 1629.

Huguenots et qu'il croyait que celle-ci ne devait influencer en rien sur notre négociation. Je lui dis que Votre Excellence m'avait garanti par sa lettre du 11 juin, dont j'ai fait part à M. Soubise aussitôt que je l'eus reçue, le subside accordé à M. Soubise et que j'avais ce subside à ma disposition. Il me répondit qu'il le savait et que par l'obligation qu'il en devait il prisait très haut cette promptitude et cette bienveillance de Sa Majesté Catholique, quoique lui-même fût resté incapable d'accorder ce subside ou quelque'autre. On n'ajoute pas foi ici à cet article de la susdite paix aux termes duquel toutes les fortifications anciennes ou nouvelles de toutes les villes et places fortes des Huguenots devraient être démolies, mais que trois d'entre elles, Tresmes, Montauban et Chartres resteraient fortifiées comme elles sont maintenant entre les mains des Huguenots pour garantir leur sécurité. Je ne m'étends pas sur les particularités de cette paix, sachant que Votre Excellence est plus complètement et plus tôt informée par le marquis de Mirabel et d'autres qui sont plus rapprochés, que par moi. Il est étrange que Monsieur de Soubise n'a aucun avis du duc de Rohan, son frère, sur cet accord, dans lequel, dit-on, il est compris et puisqu'il commandera en Hollande le régiment de Monsieur de Hauteville, le frère de l'Ambassadeur Chasteauneuf. Je n'ai écrit à personne d'autre qu'à Votre Excellence ni fait mention de ce document, le roi d'Angleterre m'ayant défendu d'en donner connaissance à Monsieur Barozzi, l'agent de Savoie ; c'est pourquoi je ne me permets point de le mentionner dans ma lettre à l'abbé de Scaglia. Il est vrai qu'il ne faut pas susciter la défiance de celui-ci, mais qu'il suffira de lui communiquer la substance des propositions sans lui communiquer le document. Sur ce point, je m'en remets à la prudence de Votre Excellence qui n'a pas besoin de mon pauvre conseil. Je lui baise humblement les pieds et me recommande à sa bonne grâce dans laquelle je je désire vivre et mourir.

De Votre Excellence le très dévoué et très humble serviteur

Londres, le 22 juillet 1629.

PIERRE-PAUL RUBENS.

Le roi et la reine sont partis de Greenwich le 11 juillet pour faire leur tournée annuelle, au cours de laquelle ils s'éloigneront peu de Londres et retourneront dans quelques jours à Greenwich et rentreront une ou deux fois à Londres.

A cette lettre était joint le billet suivant :

Je ne veux pas omettre de dire à Votre Excellence que l'ambassadeur de France a dit publiquement que le roi, son maître, n'avait aucune affaire particulière à traiter avec le roi d'Espagne, si ce n'est dans l'intérêt et pour la protection de ses confédérés qui sont le pape, la Seigneurie de Venise, le duc de Mantoue et le duc de Savoie.

J'apprends qu'il fait tous ses efforts pour empêcher le voyage de Sir Cottington en Espagne et que là-dessus il négocie avec le grand-trésorier, qui m'a promis ainsi que Sir Cottington de m'envoyer aujourd'hui ses lettres à Votre Excellence, mais, comme ils n'ont pas encore donné de leurs nouvelles, il ne m'a pas paru nécessaire pour cela de détenir la dépêche, que je pourrai vous envoyer à la première occasion, qui sera endéans les huit jours.

22 juillet 1629.

L'écrit remis par Weston au nom du roi Charles a été publié plus haut sous la date du 13 juillet et à la page 108.

DCXIII

La Junta que se haze en el Aposento del Conde-Duque, sobre las materias de Inglaterra, en Madrid a 24 de Julio de 1629. Con las cartas que ha escrito al Conde Duque Pedro Pablo Rubens.

24 juillet 1629.

Señor.

Como V. M^d fue servido de mandarlo se juntaron con el Conde Duque en su aposento el Marques de los Balbases, el Conde de Oñate, el Padre Confesor Don Juan de Villela y el Marques de Leganes y vieron las inclusas cartas de Pedro Pablo Rubens para el Conde Duque de San Lucar, en que da cuenta de lo que se ofrecia en la materia de conciertos con Inglaterra y lo que en razon desto havia passado con aquel Rey y sus ministros y se voto como se sigue.

El marques de los Balbases, que el Conde Duque responda a Rubens como V. M^d ha dado orden a su Alteza para que declare la persona que abra de yr por Embaxador de V. M^d al Rey de Inglaterra y que en sabiendo que aya partido Continton para venir aca, partira tambien la dicha persona para Inglaterra, que V. M^d en conformidad de lo que dessea el Rey de la Gran Bretaña hara officios con el Emperador y Duque de Baviera para que embien persona aqui a asistir al Tratado que se abra de hazer, que Rubens en llegando la persona que embia V. M^d despues de haverle dado cuenta de todo lo que ha passado con aquel Rey y con sus ministros se podra bolver y dar a su Alteza de la Señora Infanta relacion de todo.

El Conde Duque de San Lucar, que se conforma con el Marques de los Balbases, en lo que se ha de escribir a Rubens remitiendose a lo que se le ha escrito ultimamente, advirtiendole que no diga alla que ha escrito en lo que le propusieron de que embiasen aca personas El Emperador y Baviera, pues esto lo remitieron al despacho que ha de venir y parecele al Conde

que se remitan al Marques de Aytona y Conde de Castro las propuestas de Priaus y Richilieu y las cartas de Rubens todas para que digan al Emperador y al Duque de Baviera que es necessario tomar en estas cossas medio para que se acomoden sin que sea todo el daño nuestro y la guerra entera llueva sobre nosotros, y que de una manera o de otra es menester ajustar la liga del Imperio no pudiendo V. M^d sobre llevar tantas guerras y con tantos enemigos por las causas solas del Imperio, governandose en este punto con Baviera conforme alla les parexiere mejor pues conocen el umor y lo que mas le ha de mober, y entiendan si querran embiar aqui personas con comission, pero sin preguntarlo formalmente hasta que se vea en lo que para lo de Inglaterra solo con el motibo que daran para esto la misma carta de Rubens y estar atentos a lo que ellos mismos diran, o insinuarán, y podria se les dezir que quiza el Rey de Inglaterra se contentara con solo aquellas plazas que dicho Rey entrego y que no se puede negar tomado en todo rigor que el negarles esto como se les niega siempre las da aparente causa de sentimiento contra nosotros particularmente y nosotros no se lo podemos conceder, por que si tomasen pie alli ingleses seria perjudicialisimo y que assi conviene atajarlo todo y que el Emperador y el Duque de Baviera se dispongan a ver en que forma podriamos juntos salir destos empreños y guerras, pues qualquiera cossa se puede hazer por salir deste negocio de una vez, y dexarle en estado que se puedan quietar los parciales del Palatino, remitiendo el negocio al Marques de Aytona para governalle como le pareciere para que todas estas gueras no nos caygan a cuestras.

El Conde de Oñate, que se conforma con lo que viene votado añadiendo que en lo que se escriviere a Rubens se le de alguna mas esperanza de que en los tratados que aqui huviere hara V. M. conocer al Rey de la Gran Bretaña quan desinteresadamente trata este negocio de su parte y los buenos officios que ha hecho y hara con el Emperador aqui en principalmente toca este negocio por lo qual V. M. hasta saber su voluntad, y que en el tratado que aqui se tuviere se vea la intencion del Emperador y del Imperio no puede ablar en esto con la claridad y precision que El Rey y sus ministros piden, esto a fin de que el Rey se resuelva a embiar aca su Embaxador sin que Rubens dificulte ni facilite la materia, sino ordenenandole que se contenga en los limites precisos de lo que El Conde Duque le respondiере.

Al Emperador por medio de los Embaxadores de V. M^d se le de noticia muy particular de lo que escribe Rubens y de lo que V. M^d agora le manda responder, representando a su M^d cess^a que V. M^d ha oydo las platicas de acomodamiento con el Rey de Inglaterra que ha propuesto aqui un Embaxador del Duque de Saboya sabiendo las que Francia trae con aquella

Corona en perjuicio de la cassa de Austria, y desseando si fuesse possible que il Emperador y V. M^d tengan en esta occasion este enemigo menos y introducir este tratado para asentar las cosas si es possible y concluir la paz y sino lo fuere que de comun acuerdo con su M^d Cess^a Duque de Baviera y liga catolica se de forma para proseguir la guerra como conviene, y que en sabiendo que El Rey de Inglaterra embia a esta Corte embaxador le embie Su M^d Cess^a o comisiones al ordinario con instrucciones particulares para tratar de la paz, y si esta no se concluyere ajustar la forma de continuar la guerra y porque sino viene el Embaxador esta sera cierta convendra que su M^d Cess^a en qualquier casso embie comisiones para concertar la forma de proseguirla por via de union liga, o en la forma que su M^d Cess^a con acuerdo del Duque de Baviera y liga catolica hablare partidos mas convinientes, que con acuerdo de su M^d Cess^a acompañando el aviso que le embiare al Duque de Baviera se le vaya a dar Jaques Bruneau en nombre de V. M^d de todo proponiendole lo mismo que al Emperador y pidiendole embie persona instruida suficientemente para que de comun acuerdo se puedan ajustar estas cossas per via de composicion, o se de forma como proseguir la guerra y si El Duque de Baviera difficultare el embiar persona publica a esto, se la puede dar intencion que la embie secreta, representandole que V. M^d no pasara de buena gana con este tratado adelante sin saber en el la opinion y voluntad del Duque no solo por el interes que en el tiene su casa, sino tambien por lo mucho que V. M. estima su valor y prudencia, y tambien porque si la paz no se concluyese y se huviese de llegar a la guerra es conviniente y necesario que esta se disponga y se haga de comun acuerdo.

El Padre Confesor, que a Rubens se le apruebe lo que ha tratado con el Rey de Inglaterra y le parece que en particular si se ofreciese la platica del casamiento del Palatino con los de Baviera, como de su parte se los podria representar por possible y conviniente y en lo que toca a franquendal le podria ablar en la misma conformidad, ofreciendose la platica, pero ablando como de suyo.

Conformase con el Conde Duque cerca de escribir a los Embaxadores de Alemania remitiendolo todo a su discrecion conforme el tiempo y las ocasiones lo pidieren.

Tambien se conforma en que se escriba a la Señora Infante que declara la yda de Don Carlos Coloma a Inglaterra en la forme que va votado.

Don Juan de Villela que se conforma con el Conde Duque y con el Marques de los Balbases, y que se podria representar al Emperador y al Duque de Baviera que queriende ceder V. M^d la parte que tiene del Palatinato el Rey de Inglaterra hara liga offensiba y deffensiba con V. M^d cossa que

24 juillet 1629.

estava tambien a V. M^d y sus regnos, y que estos beneficios los dexa V. M^d por El Emperador que alla vean lo que en esto se les offrece.

El Marques de Leganes que se conforma con el Marques de los Balbases y lo añadido por el Conde Duque, y que tiene por conviniente que se escriba a Rubens este atento a procurar diestramente atrasar la negociacion del Embaxador de francia, y de hazer en esto quanto se pueda.

V. M^d lo mandara ver y provar lo que mas convenga a su servicio. En Madrid a 24 de Julio 1629.

Va con solo mi señal por mas brevedad = Hay una rubrica.

Al margen hay el decreto sigt^e :

« A Alemaña se escribe como pareze y se embien las cartas de Rubens que conviniere y embiense los motibos y consideraciones de los votos del Conde Duque y Conde de Oñate y de los demas diziendo al Marques de Aytona y Conde de Castro que gobiernen este negocio conforme les pareziere a los que tienen conocimiento mas individual del Duque de Babiera en que sera gran voto et de Bruneo que sera el instrumento mejor para tratar con el Duque despues que se huviere acordado lo que se huviere de tratar empezando le todo por el Emperador y sus ministros y diziendo al Marques que mi fin es que esta guerra no me caiga aquestas solo y para paz y para guerra siendo siempre conveniente dilatar la guerra pareze que seria buen medio que embiassen comisarios aqui si Inglaterra embia Embaxador. A Rubens escriba el Conde Duque que me remito a lo que se le escrivio con el otro despacho y que deziendo el que no ha dado quenta desto despacho que aora ha llegado no tiene que responder mas de las generalidades y lo que se le escrivio ultimamente y que se espera que el Emperador y el Duque de Babiera embiaran personas aqui, partido que sea de Inglaterra el Embaxador que han señalado para acha y como a mi Tia se le he avisado que embie a Don Carlos Coloma luego que haya partido Cotinton y llegado Don Carlos se podra venir Rubens el qual ira avisando siempre de todo quanto entendiere alli mientras se distuviere en Londres y a mi Tia quanto supiere offrezze Francia contra el Emperador y Babiera para que lo avise a los Embaxadores de Alemana = Hay una rubrica =.

Archivo general de Simancas. Secretaría de Estado. Leg. N^o 2043, f^o 36.

Compte-rendu du Conseil d'État qui s'est tenu à Madrid le 24 juillet 1629 dans les appartements du Comte-duc concernant les affaires d'Angleterre. Avec les lettres que Pierre-Paul Rubens a écrites au Comte-duc.

Sire.

Comme il a plu à V. M. d'ordonner, le Conseil d'État s'est tenu dans les appartements du Comte-duc où se réunirent avec lui le marquis de los Balbases, le comte de Oñate, le père confesseur don Juan de Villela et le marquis de Léganès. Ils prirent connaissance des lettres ci-jointes de Pierre-Paul Rubens adressées au comte-duc de San Lucar, dans lesquelles il rend compte de ce qui est arrivé par rapport à l'entente avec l'Angleterre et ce qui dans cette négociation s'est passé entre le monarque de ce pays et ses ministres et ils ont opiné comme suit :

Le marquis de los Balbases est d'avis que le Comte réponde à Rubens, comme V. M. a donné ordre à Son Altesse, qu'elle aura à désigner la personne qui se rendra comme ambassadeur de V. M. auprès du Roi d'Angleterre et lorsqu'elle aura entendu que Cottington est parti pour Madrid, cette personne partira aussi pour l'Angleterre. En outre il est d'avis que V. M., conformément au désir du roi de la Grande Bretagne, interviendra auprès de l'empereur et du duc de Bavière pour qu'ils envoient quelqu'un à Madrid pour assister à la conclusion du traité qui devra se faire. A l'arrivée de la personne qu'envoie V. M. et, après lui avoir rendu compte de tout ce qui s'est passé entre lui, ce monarque et ses ministres, Rubens pourra retourner et rendre compte de tout à son Altesse Madame l'Infante.

Le Comte-duc de San Lucar dit qu'il se conforme à l'avis du marquis de los Balbases sur ce qu'il y a lieu d'écrire à Rubens; il s'en rapporte à ce qui lui a été écrit en dernier lieu; on le préviendra de ne pas parler à Londres de ce qu'il a écrit touchant la proposition de faire envoyer ici des délégués par l'empereur et par le duc de Bavière, attendu qu'on lui a ordonné de se conformer à la dépêche qui suivra. Le comte-duc est d'avis de remettre au marquis d'Aytona et au comte de Castro les propositions de Préaux et de Richelieu ainsi que toutes les lettres de Rubens, afin qu'ils disent à l'empereur et au duc de Bavière qu'il est nécessaire de prendre dans ces affaires des mesures pour qu'ils se mettent d'accord sans que tout le dommage en retombe sur nous et pour que nous n'ayons pas seuls à supporter la guerre; en outre, que de l'une manière ou de l'autre il est nécessaire de régler la ligue de l'empire, puisque V. M. ne saurait seule faire des guerres si nombreuses contre tant

d'ennemis pour des causes qui intéressent l'empire seul et il désire que l'empereur s'arrange sur ce point avec la Bavière, conformément à ce qui leur paraît le plus avantageux. Puisqu'ils connaissent la disposition d'esprit et les motifs qui pourraient en outre les faire agir, ils décideront s'ils veulent envoyer ici des personnes commissionnées; mais on ne le leur demandera pas formellement avant qu'on ne voie clair en ce qui concerne l'Angleterre. Ils ne feront valoir que les raisons données dans ladite lettre de Rubens et ils feront attention à ce qu'ils diront et insinueront, et on pourrait leur dire que peut-être le roi d'Angleterre se contenterait uniquement des places qu'il nous a livrées et que prise en toute rigueur on ne peut rejeter cette proposition, parce qu'en lui refusant ces villes ce serait comme si on l'avait toujours rejetée et ce serait donner une cause apparente d'animosité particulièrement contre nous. Nous ne pouvons consentir à cela, parce que si les Anglais prenaient pied là, ce serait fort préjudiciable. Il faut empêcher tout cela et il convient que l'empereur et le duc de Bavière tâchent de voir de quelle manière nous pouvons tous ensemble sortir de ces embarras et de ces guerres, car on doit faire quelque chose afin de sortir d'un coup de ces difficultés et pour les terminer d'une manière qui pourrait apaiser les différends du Palatinat en remettant la négociation au marquis d'Aytona pour qu'il la mène à sa convenance, afin que toutes ces guerres ne nous tombent sur le dos.

Le comte de Oñate dit qu'il se conforme à l'opinion qui vient d'être émise, ajoutant que dans la lettre qui sera écrite à Rubens il faut donner un peu plus d'espoir dans les traités qui seraient faits ici. Votre Majesté fera savoir au Roi de la Grande Bretagne avec quel désintéressement il traite cette affaire et les bons offices qu'il lui a rendus et rendra encore auprès de l'empereur qui est le principal intéressé dans cette affaire. Aussi longtemps que Votre Majesté ne connaît pas la volonté et l'intention de l'empereur et de l'empire touchant ce traité, il ne peut parler avec la clarté et la précision que le Roi et ses ministres désirent; c'est pour cela que le roi doit se résoudre à envoyer là-bas son ambassadeur sans que Rubens facilite la chose ou la rende plus difficile; il faut seulement lui donner l'ordre de se tenir dans les limites précises que le comte-duc lui prescrira.

Que, par l'entremise des ambassadeurs, V. M. veuille donner à l'empereur notification toute particulière de ce que Rubens écrit et de ce qu'aujourd'hui Votre Majesté lui ordonne de répondre, en représentant à S. M. Impériale que V. M. a appris les négociations concernant un accommodement avec le Roi d'Angleterre qu'a proposées ici un ambassadeur du duc de Savoie et qu'il connaît celles dont la France s'occupe avec ladite Couronne au préjudice de la maison d'Autriche. Votre Majesté fera connaître son désir que, s'il est possible, l'empereur et V. M. aient dans cette occurrence cet ennemi en moins

et que ce traité soit conclu pour s'entendre sur cette affaire, si c'est possible, et pour conclure la paix. Faute de quoi, on ferait en sorte que, de commun accord avec S. M. Impériale, le duc de Bavière et la ligue catholique, on se mette en état de continuer la guerre comme il convient. Il faut encore que Sa Majesté impériale, sachant que le roi d'Angleterre envoie à cette Cour un ambassadeur, en envoie un autre ou qu'elle donne des instructions particulières à son représentant ordinaire pour traiter de la paix. Dans le cas où elle ne se conclurait pas, il faudrait s'entendre sur la façon dont la guerre se continuerait et, comme celle-ci serait certaine si l'ambassadeur n'arrivait pas, il conviendra que S. M. Impériale envoie en tout cas des pouvoirs pour concerter de quelle manière la guerre se continuerait par le moyen d'une union, d'une ligue ou de la façon que S. M. Impériale, de concert avec le duc de Bavière et la ligue catholique, déclareront être la plus convenable. D'accord avec S. M. Impériale et en même temps que l'avis qui en sera donné au duc de Bavière, on enverrait à celui-ci Jacques Bruneau, au nom de V. M., pour lui proposer entièrement la même chose qu'à l'Empereur et pour lui demander d'envoyer une personne pourvue de pouvoirs suffisants afin de régler ces affaires de commun accord par voie d'arrangement ou pour s'entendre sur la manière de continuer la guerre. Si le duc de Bavière s'oppose à envoyer une personne officielle, on peut lui suggérer d'envoyer un agent secret. Il faut faire ressortir que Votre Majesté ne s'engagera pas volontiers dans ce traité sans connaître la volonté et l'opinion du Duc, non seulement à cause de l'intérêt que Sa Maison a dans cette affaire, mais encore à cause du grand prix que Votre Majesté attache à la valeur et à la prudence du Duc, et parce que si la paix ne se conclut pas et qu'on en arrive à la guerre, elle doit être préparée et conduite de commun accord.

Le Père confesseur dit qu'il approuve ce que Rubens a négocié avec le roi d'Angleterre et il lui semble surtout que, si l'on venait à toucher la question du mariage entre la fille du Palatin et le frère du duc de Bavière, Rubens pourrait le représenter comme possible et convenable. Quant à la question de Frankenthal, il pourrait en parler dans le même sens, si l'on venait à en parler, mais toujours comme s'il n'exprimait qu'une opinion personnelle.

Il se rallie à l'opinion du Comte-duc d'écrire aux ambassadeurs d'Allemagne. Il s'en remet entièrement à sa discrétion quant au temps et aux circonstances qui l'exigeront.

Il se rallie également à l'idée d'écrire à l'Infante qu'elle annonce le départ pour l'Angleterre de don Carlos Coloma dans la forme recommandée.

Don Juan de Villela déclare se conformer à l'opinion du Comte-duc et du Marquis de los Balbases et croit que l'on pourrait remontrer à l'empereur

24 juillet 1629.

et au duc de Bavière que Votre Majesté désirant céder la partie du Palatinat qu'elle occupe, le roi d'Angleterre conclura avec Votre Majesté une ligue offensive et défensive, chose qui serait favorable à Votre Majesté et à ses pays; on ajouterait que Votre Majesté se désiste de ces avantages par considération pour l'empereur, qui peut voir ainsi quels sacrifices on lui fait.

Le marquis de Léganès dit qu'il se rallie à l'opinion du marquis de los Balbases et à ce que le Comte-duc y a ajouté. Il croit convenable d'écrire à Rubens de faire le possible pour traîner en longueur, d'une manière habile, les négociations de l'ambassadeur de France et de faire dans cette affaire tout ce qui sera possible.

V. M. ordonnera de voir et d'essayer ce qui conviendra le mieux à son service.

Revêtu de ma seule signature pour plus de concision. Il y a un paraphe.
Madrid, le 24 juillet 1629.

En marge se trouve le décret suivant :

Écrire à l'Allemagne comme il a été décidé et envoyer les lettres de Rubens qu'il conviendra; envoyer aussi les motifs et les considérations des votes du comte-duc, du comte d'Oñate et des autres, en recommandant au marquis d'Aytona et au comte de Castro de conduire cette affaire comme il semble le plus favorable à ceux qui connaissent plus personnellement le duc de Bavière, dont l'avis sera le plus important, et dire que Bruneau sera le meilleur instrument pour traiter avec le duc, après qu'on sera tombé d'accord sur les points à traiter. Il faudra commencer le tout par l'empereur et ses ministres et dire au marquis d'Aytona que mon désir est que cette guerre ne tombe pas sur mes seules épaules et que tant pour la paix que pour la guerre, vu qu'il convient toujours de différer celle-ci, il me semble que le mieux serait que l'Allemagne envoie des commissaires, si l'Angleterre nous envoie un ambassadeur.

Que le comte-duc écrive à Rubens que je m'en remets à ce qui lui a été écrit dans la dépêche précédente et que puisqu'il dit qu'il n'a pas rendu compte de cette dépêche qui lui est parvenue aujourd'hui, il ne peut se prononcer davantage sur les questions générales ni sur ce qui lui a été écrit dernièrement; le comte-duc ajoutera que l'on espère que l'empereur et le duc de Bavière enverront ici des agents dès que l'ambassadeur d'Angleterre désigné pour venir ici sera parti; comme il en a été avisé par ma Tante, don Carlos Coloma sera envoyé dès que Cottington sera parti et dès que don Carlos sera arrivé, Rubens pourra revenir. Celui-ci donnera toujours avis de tout ce qu'il entendra pendant son séjour à Londres. Il écrira à ma Tante tout ce qu'il saura au sujet de ce que la France offre son amitié contre l'empereur et le duc de Bavière pour qu'elle en avise les ambassadeurs d'Allemagne.

DCXIV

Copia de junta sobre lo que contienen dos cartas de la Infanta y Pedro de San Juan acerca de la negociacion de Rubens en Inglaterra. Madrid 24 Julio 1629.

24 juillet 1629.

Señor.

Los de la Junta que tratan de las materias que tocan a la paz de Inglaterra han visto como V. M. fue servido de mandarlo las tres incluidas cartas, una de la señora Infante en que dize el estado en que le aviso Rubens que dava el tratado de conciertos con aquel Rey que en suma es dessear que se restituya al Palatino con effecto su estado. (1) Otra avisos que embia Pedro de San Juan de Inglaterra en que se dize que corria con espacio alli esta materia. (2) Otra de Jaques Bruneau que da quenta que el duque de Baviera le havia dicho que Francia y Inglaterra estan de acuerdo de hazer restituir al Palatino sus estados con exercito poderoso (3) y se voto en todo come se sigue.

El Marques de los Balbases que ha entendido que el Re de Inglaterra havia nombrado a Continton para venir aqui, y le parece que se puede escrivir a su Alteza que siendo cierto este nombramiento declare que por la parte de V. M. yra alla Don Carlos Coloma al qual podra su Alteza encaminar quando sepa que Cotinton aya partido para aca y no antes.

En lo que toca a las pretenciones de restituir al Palatino, cosa clara es que no lo puede hacer V. M. sin consentimiento del emperador y del Duque de Baviera, y assi abra dificultad en concertar esto con Inglaterra, pero con todo eso no se pierde nada, que pasen adelante las platicas, pues mientras la negociacion esta en pie alguna vez se abre camino por donde no se ha pensado, pero bien sera yr con recato de no darles esperanzas en lo del Palatino, pero pasarse siempre con palabras generales en lo que toca a este punto.

El conde de Oñate y D. Juan de Villela, que se remiten a lo que han votado acerca desta materia en otra consulta de la datta desta.

El marques de Selbes que el particular de la paz de inglaterra conforme a lo que escribe su Alteza le aviza Rubens juzga el Marques que ha alterado mucho la resolucion que tenian tomada en Inglaterra y agora parece la altera

(1) Lettre du 10 juillet 1629.

(2) Lettre du 15 juin 1629.

(3) Lettre non retrouvée.

con la novedad de la restitution del Palatinato. La dilacion d'este negocio, el ruin estado en que se han puesto despues aca con los sucesos que ha tenido el Rey de francia en lombardia, el estado en que se halla Bolduque ha afloxado esta causa para querer aventaxar su partido el Ingles con la qual correra hasta veer el fin desta causa, que qual fuere los movera a la conclusion de lo tratado, en que por ningun casso se deve admitir la pretension de la restitution y espera en Dios que los buenos sucesos que con su ayuda han de tener las armas de V. M. en Italia y flandes los ha de obligar a venir a rrogar lo que agora pretenden ser rogados.

El Padre confesor que en lo de la paz de Inglaterra le parece que no se puede atar firmemente lo que toca al Palatinado aunque no sea mas de la parte que V. M. alli possee, porque si en esto se tomase firme resolucion sin dar quenta al emperador y Duque de Baviera parece que tendrian justa razon de queja, y estando los tiempos con tantas dependencias como tienen podrian encaminar algunas cosas y desencaminar otras que a V. M. le estuviesen bien, y assi le parece convendria dar quenta al emperador y a Baviera y tambien al Rey de Inglaterra para que todos embiase sus embaxadores con plenarios poderes para poder assentar lo tocante a este punto, los quales si se conviniesen en el, convendria que V. M. no se discordase por lo que por su parte le tocasse, con lo qual da bastante satisfacion a todas las partes y no quedava a ninguna della, justa razon para poderse quejar de V. M. ni al de Inglaterra para dexar de hazer las pazes que dize dessea y pues difficulta hazer suspension de armas le parece que en esto no se hagan con el mas instancias.

El marques de Leganes, que la paz de Inglaterra sin mezclar otros particulares es effecto que por muchas razones se deve dessear y en que se podia venir y ajustar con muy certos lances, mas haviendo de entrar en ella el ajustamiento de los negocios del Palatino y la restitution de sus estados juzga no ser materia que puede V. M. por si solo componerla y acabar por la parte grande que en ella tiene Su M. C^a por ser contra quien conspira y ser el su señor natural sin las mezclas que ay despues en materias de estado, assi con su dicha M. C^a como con el Duque de Baviera impedimentos bastantes para que no se pueda encaminar el fin desto por las manos de Rubens, sino por las de personas muy grandes y en mucho tiempo, mas con todo juzga no es bien se rompa la platica sino que se vaya caminando en ella, sino empeñandoles en ella lo mas que se pueda.

El Marques de Santa Cruz que juzga que el pedir la restitution del Palatinado es por este camino es querer dar largas al negocio de la paz que trata Rubens pues sin tocar en este articulo han tratado hasta aqui de hazer

la paz y si bien juzga que conviene que no se rompa este tratado le parece al marques que los buenos sucesos que tuvieren en Italia las armas de V. M. seran la causa principal para que se concluya y mas si se hiziesse la tregua con olandeses y paz en Italia con condiciones de reputacion pues los ingleses no querran quedar solos en guerra con V. M. que mandara lo que mas fuere servido. En Madrid a 24 de Julio de 1629.

24 juillet 1629.

Archivo general de Simancas. Secretaría de Estado. Legajo 2043, fol. 168 à 175.

TRADUCTION.

Compte-rendu du Conseil d'État sur le contenu de deux lettres de l'Infante et de Pedro de San Juan concernant la négociation de Rubens en Angleterre. Madrid, le 24 juillet 1629.

Sire.

Les membres du Conseil d'État qui traitent les questions touchant la paix avec l'Angleterre ont pris connaissance, conformément au désir de V. M., des trois lettres ci-jointes, l'une de Madame l'Infante, dans laquelle elle fait connaître des avis reçus de Rubens sur l'état du traité avec le roi d'Angleterre et qui tend à faire restituer au comte Palatin ses états; la seconde contenant les avis envoyés d'Angleterre par Pedro de San Juan, dans laquelle il dit que cette affaire fait là-bas l'objet de toutes les conversations; la troisième de Jacques Bruneau avisant que le duc de Bavière lui a dit que la France et l'Angleterre sont d'accord pour faire restituer au Palatin ses états au moyen d'une puissante armée. Il a été voté là-dessus comme suit :

Le marquis de los Balbases dit avoir appris que le roi d'Angleterre avait désigné lord Cottington pour se rendre à Madrid. Il est d'avis qu'on pourrait écrire à S. A. que cette nomination étant certaine, don Carlos Coloma ira à Londres de la part de V. M.; Son Altesse pourra lui donner ordre de partir quand elle saura que Cottington est parti pour Madrid et non avant.

En ce qui touche le désir de restituer ses états au comte Palatin, il est évident que V. M. ne peut le faire sans le consentement de l'empereur et du duc de Bavière, et ainsi il y aura de la difficulté à s'entendre là-dessus avec l'Angleterre. Il croit que malgré tout cela on ne perdra rien à continuer les négociations, car une fois qu'elles sont entamées, il se pourrait qu'on découvre un biais quelconque auquel on n'avait pas pensé auparavant; mais il faudra s'avancer avec prudence pour ne rien faire espérer en ce qui regarde le Palatinat et se contenter toujours de paroles générales en ce qui touche ce point.

Le comte d'Oñate et Don Juan de Villela disent qu'ils s'en réfèrent à

ce qu'ils ont voté au sujet de cette affaire dans une autre réunion qui a eu lieu aujourd'hui.

Le marquis de Selbes dit au sujet de la paix, selon ce qu'écrit Son Altesse, d'après les informations de Rubens, qu'il estime que les intentions de l'Angleterre se sont fortement modifiées et que, à présent, les intentions se modifient de nouveau par la question de la restitution du Palatinat. Le retard subi par cette affaire, le triste état auquel nous sommes réduits par les succès que le roi de France a remportés en Lombardie, l'état dans lequel se trouve Bois-le-Duc ont diminué l'empressement de l'Angleterre à réaliser ses projets, et l'Angleterre, pour favoriser le Palatin qu'elle soutiendra jusqu'à la fin, quelle qu'elle soit, produira ses prétentions à la restitution lors de la conclusion du traité dans lequel on ne pourra d'aucune façon les admettre. Il espère que les bons succès que, avec l'aide de Dieu, les armées de V. M. remporteront en Italie et en Flandre forceront les Anglais à venir nous demander ce que maintenant ils ont la prétention que nous allions leur demander.

Le Père confesseur dit : pour ce qui regarde la paix de l'Angleterre, il lui semble que l'on ne peut pas la relier à celle du Palatinat, bien que V. M. n'y ait pas grand intérêt, parce que si on s'arrête à une résolution définitive sans en rendre compte à l'empereur et au duc de Bavière, ils auraient un juste motif de se plaindre et, puisque les temps sont tellement troublés, ils pourraient faire avancer certaines choses et en retarder d'autres qui pourraient être avantageuses à V. M. et ainsi il lui paraît qu'il conviendrait de rendre compte à l'empereur, au duc de Bavière et aussi au roi d'Angleterre pour que tous envoient leurs ambassadeurs avec pleins pouvoirs, afin de pouvoir s'entendre sur ce qui touche le Palatinat. Si ceux-ci se mettaient d'accord, il conviendrait que V. M. ne se sépare pas d'eux pour ce qui la regarde et ainsi elle donnera une satisfaction suffisante à toutes les parties et il ne restera à aucune d'elles un juste motif de se plaindre de V. M.. L'Angleterre, de son côté, ne pourra pas refuser de faire la paix qu'elle dit désirer et quant à la difficulté de conclure une suspension d'armes, il lui paraît qu'il n'y faut pas trop insister.

Le marquis de Léganès dit que la paix avec l'Angleterre sans y mêler d'autres affaires doit être désirée pour plusieurs raisons et que l'on y peut arriver de plusieurs manières certaines. Mais comme on doit y faire entrer le règlement de l'affaire du Palatin et la restitution de ses états, il juge que c'est là une affaire que V. M. ne peut pas arranger et terminer à elle seule à cause de la grande part que S. M. impériale y a, puisque c'est contre elle que le Palatin a conspiré et en outre parce qu'elle est le seigneur naturel du pays.

Sans parler des intrigues qui peuvent surgir en matière d'État, tant avec S. M. impériale qu'avec le duc de Bavière, il y a des empêchements suffisants pour que l'on ne puisse confier la conclusion de cette affaire aux mains de Rubens, mais il faut la remettre à des personnes de rang plus élevé et y consacrer plus de temps. Il juge avant tout qu'il ne conviendrait pas de rompre cette négociation, mais qu'il faut la continuer sans s'y engager plus qu'il ne faut.

24 juillet 1629.

Le marquis de Santa-Cruz dit qu'il juge que la demande de la restitution du Palatinat de cette manière est de nature à faire traîner l'affaire de la paix que traite Rubens. Jusqu'ici l'on a essayé de faire la paix sans toucher à ce point et selon lui, il convient de ne pas rompre cette négociation. Il est d'avis que les succès que remporteront les armes de S. M. en Italie seront la cause principale pour la faire conclure. Et surtout, si la trêve avec les Hollandais et la paix en Italie se concluent à des conditions honorables, les Anglais ne voudront pas faire seuls la guerre contre V. M. qui ordonnera alors ce qui lui plaira le mieux.

Madrid, le 24 juillet 1629.

DCXV

RUBENS A PIERRE DUPUY.

8 août 1629.

Molto illus^{re} sig^r mio osser^{mo}.

Il veder tanta varietà de paesi e corti in sì poco tempo mi sarebbe stato più proprio et utile nella mia gioventù che nella età presente perche il corpo sarebbe più robusto per tolerar gli disaggi della posta e l' animo colla esperienza et uso de diversissime nationi si poteria rendere idoneo per l' avvenire a cose maggiori, ma adesso io consumo le forze corporali che da se vanno declinando ne mi resta tempo da cavar il frutto di tante fatiche, nisi ut, cum hoc resciero doctior moriar. Fra tanto mi vado consolando, e compensando col solo diletto de bei spettacoli che mi rappresenta la mia peregrinacione tra quali questa isola mi pare un theatro degno della curiosita dogni galanthuomo non solo per lamenita del paese e bellezza della nazione e splendore e nitore del culto esteriore che mi pare estremo come di un populo ricco e lussuriante in alta pace, ma ancora per la quantita incredibile di pitture

8 août 1629.

eccellenti statue et inscriptions antiche che si ritrovono in questa corte. Non farò mentione de marmoribus Arundelianis de quali V S mi diede la prima noticia e confesso che non ho visto cosa al mondo piu rara per conto d' Antiquita, quam foedus ictum inter Smyrnenses et Magnesios cum duobus earumdem civitatum decretis et victoriis Publii Citharædi. Mi dispiace chel Seldino al quale habbiamo l' obbligo della publicatione e del commentario s'aparte dalla contemplatione et immisçet se turbis politicis che mi pare professione tanto aliena del nobilissimo suo genio et essattissima dottrina, che manco deve accusar la fortuna se per contumacia popolare, provocando regis indignantis iram l'ha gettato in una carcere con altri parlamentarij. Io penso di trattenermi qui poco con desiderio di respirar qualq. tempo in casa mia che veramente ha di bisogno della mia presenza perche al mio ritorno di Spagna mi fermai soli tre o quattro giorni in Anversa. Ho ricevuto una lettera qui del sig^r Peyresco del 2 di junio colla quale si lamenta molto di questa mia diversione dal disegno chio mi haveva proposto di riveder al mio ritorno di Spagna l' Italia et de camino la sua Provenza che desidero di poter fare ancor chè fosse solo per goder per qualq. giorni della beatissima sua conversatione. Supplico V S sia servita di fargli capitare questa inclusa la quale e la prima doppo un silencio quasi di un anno intiero. Con che faccendo fine baccio a V S et al sig^r suo fratello con ogni affetto le mani et di verissimo cuore mi raccomando nella lor buona gracia.

De V. S^r Molto Illus^{re} Servitor affect^{mo}

PIETRO PAUOLO RUBENS.

Di Londra, il 8 d'Agosto 1629.

Au bas de la première page se trouve écrit de la main de Rubens :

Monsieur du Puy.

Autographe à la Bibliothèque nationale de Paris.

Publié par E. GACHET, op. cit. p. 228, et par AD. ROSENBERG, op. cit. p. 185.

RUBENS A PIERRE DUPUY.

Monsieur.

Si j'avais dans ma jeunesse visité en aussi peu de temps des contrées et des cours si différentes, cela m'aurait été alors bien plus utile qu'à l'âge où je suis. Mon corps serait un peu plus robuste pour endurer les incommodités de la poste, et mon esprit, par l'expérience et la connaissance des peuples les plus divers, aurait pu se rendre capable de plus grandes choses dans l'avenir. Au lieu que mon corps consume aujourd'hui ce qui lui reste de forces, et que je n'aurai plus le temps de jouir du fruit de tant de fatigues. Je n'y aurai gagné que de pouvoir mourir plus savant.

Pourtant je me console en songeant avec délices à toutes les belles choses que j'ai rencontrées sur ma route. Cette île, par exemple, me semble un théâtre tout à fait digne de la curiosité d'un homme de goût, non seulement à cause de l'agrément du pays et de la beauté de la nation, non seulement à cause de l'apparence extérieure qui m'a paru d'une recherche extrême, et qui annonce un peuple riche et heureux au sein de la paix, mais encore par la quantité incroyable d'excellents tableaux, de statues et d'inscriptions antiques, qui se trouvent dans cette cour. Je ne vous parlerai pas des marbres d'Arundel, dont vous m'avez donné connaissance le premier. Je n'ai rien vu au monde, je le confesse, de plus rare, pour ce qui concerne l'antiquité, que le traité entre ceux de Smyrne et ceux de Magnésie, avec les décrets de ces deux cités et le récit des victoires de Publius Citharædus. Je regrette beaucoup que Selden, à qui nous devons cette publication ainsi que le commentaire, ait abandonné l'étude pour se mêler aux dissensions politiques. C'est là une détermination qui s'accorde si peu avec la noblesse de son génie et avec ses connaissances profondes, qu'il ne doit pas en vouloir à la fortune, si dans les troubles populaires qui provoquent la colère d'un monarque indigné, elle l'a précipité dans un cachot avec les autres membres du parlement.

Je compte séjourner ici quelque temps, malgré le désir que j'ai de pouvoir enfin respirer dans ma maison, qui a bien besoin de ma présence, car je ne me suis arrêté à Anvers que trois ou quatre jours en revenant d'Espagne. J'ai reçu de M. Peiresc, en date du 2 juin, une lettre dans laquelle il se plaint bien fort de ce que j'ai changé le projet que j'avais formé de revoir l'Italie à mon retour et de revenir par sa Provence. Je le désire bien vivement encore, ne fût-ce que pour jouir pendant quelques jours du charme de sa société.

8 août 1629.

Veillez avoir l'obligeance de lui transmettre la lettre ci-incluse; c'est la première que je lui écrive, après un silence de presque une année entière. Sur ce je termine en vous saluant affectueusement vous et votre frère et en me recommandant de tout cœur à vos bonnes grâces.

De Votre Seigneurie le très affectionné serviteur

PIERRE-PAUL RUBENS.

Londres, le 8 août 1629.

COMMENTAIRE.

Selden et les marbres d'Arundel. Thomas Howard, Comte d'Arundel, fut le premier et le plus célèbre des collectionneurs de marbres antiques en Angleterre. Il passa plusieurs années sur le continent pour étudier les arts et, revenu dans sa patrie, il fut chargé par Jacques I de la direction des constructions royales. Dans le cours de ses voyages, il avait recueilli mainte œuvre d'art. Plus tard, il chargea les hommes les plus compétents d'enrichir ses collections et acquit ainsi d'incalculables trésors en peintures, dessins, pierres gravées et surtout en sculptures et inscriptions antiques. Edward Norgate, le peintre, et John Evelyn, l'érudit, firent pour lui d'heureux achats en Italie. William Petty recueillit à Paros et à Delos un grand nombre de sculptures et d'inscriptions, qui malheureusement se perdirent dans un naufrage. Néanmoins, le duc reçut en 1627 une grande quantité de marbres antiques, connus sous le nom de « Marbres d'Arundel, » qui avaient été achetés par William Petty et John Evelyn en Italie, en Grèce et en Asie Mineure, collection qu'il réunit dans sa maison à Londres et dans son jardin de Lambeth et qui comprenait 37 statues, 128 bustes, 250 marbres avec des inscriptions, sans compter les sarcophages, les autels, les fragments de diverse nature et les pierres gravées. En 1629, Jean Selden publia la description des marbres à inscriptions sous le titre de *Marmora Arundeliana, sive saxa græcè incisa, ex venerandis priscae Orientis gloriæ rudibus, auspiciis et impensis Thomæ, Comitæ Arundellia, etc. Accedunt Inscriptiones aliquot veteres.* (Londini, J. Bilius, in-4°).

Jean Selden naquit le 16 décembre 1584, à Salvington, dans le comté de Sussex. Il publia de nombreux ouvrages d'histoire, de jurisprudence et d'archéologie anglaises et hébraïques et mérita ainsi le titre de « la Gloire de de l'Angleterre, » qui lui fut décerné par Hugo Grotius. Dans un de ses ouvrages *Mare clausum*, il chercha à réfuter le *Mare liberum* du savant hollandais. Selden mourut le 30 novembre 1654. Ses œuvres complètes furent publiées en 1726 par David Wilkins, en 3 volumes in-folio. Selden s'occupa de politique durant une grande partie de sa vie et bon nombre de ses ouvrages y sont consacrés.

En 1618, il attaqua vigoureusement la doctrine du droit divin des dîmes. Il composa une dissertation sur les privilèges des barons et un traité sur les fonctions judiciaires du parlement. En février 1624, il fut élu député au parlement pour le bourg de Lancaster; plus tard, il fut élu par le Wiltshire; en 1628, il fut de nouveau élu par le comté de Lancaster. Il fit partie du comité chargé de dresser l'acte d'accusation contre le duc de Buckingham.

En 1629, il fut arrêté pour avoir défendu l'illégalité des droits de tonnage établis par le roi sans le consentement du parlement et se trouvait encore en prison quand Rubens se trouvait à Londres, comme il est dit dans la lettre suivante. En 1640, il fut élu député d'Oxford et ne cessa de jouer un rôle important à la maison des communes; mais à aucune époque de sa vie il ne justifia les regrets exprimés par Rubens et ne renonça à l'étude; d'année en année et jusqu'aux approches de la mort, il publia des ouvrages sur des sujets divers, mais témoignant tous d'études approfondies.

Arundel ne jouit pas jusqu'à la fin de sa vie des trésors artistiques recueillis par lui. En 1642, il dut quitter sa patrie, à cause de la guerre civile qui venait d'éclater et ne put emporter que ses pierres gravées et ses tableaux qui furent transportés à Anvers; il s'établit à Padoue où il mourut en 1646. Son fils aîné, le duc de Norfolk, hérita des marbres avec inscriptions et les laissa à son fils Henri Howard, Comte d'Arundel, plus tard sixième duc de Norfolk. En 1667, celui-ci en fit don à l'Université d'Oxford qui depuis lors les possède. Les statues tombèrent en partage au second fils d'Arundel, le comte de Stafford. Elles furent confisquées par le gouvernement de Cromwell et une partie en fut achetée par l'ambassadeur espagnol don Alonzo de Cardenas. Ce qui en resta fut vendu en 1678 lorsqu'on traça des rues à travers Arundel House et ses jardins. Les plus importantes de celles qui se trouvaient dans la maison furent achetées par le comte de Pembroke pour son château à Wilton, où elles se trouvent encore. Les statues qui ornaient les jardins furent achetées par Lord Lamster, le père du premier comte de Pomfret, pour son parc de Easton-Neston. En 1755, la comtesse de Pomfret les offrit également à l'Université d'Oxford. Les pierres gravées devinrent la propriété des Marlborough et le restèrent jusqu'à la dispersion des collections de Blenheim.

Lettre de Peiresc à Rubens du 2 juin 1629. Voir plus haut (pages 52, 53) ce que Peiresc écrit à Dupuy au sujet de ce changement du projet de Rubens et voir, sous le N° DCXVI et sous la date du 9 août 1629, la réponse de Rubens à la lettre de Peiresc. Cette dernière ne nous a pas été conservée.

9 août 1629.

RUBENS A PEIRESC.

Molto ill^{re} sig^r mio osse^rmo.

Se mi fosse lecito di disporre delle cose mie à mio modo et sponte mea componere curas, io già mi sarei trovato, ò mi troverei adesso con V. S. ma non sò qual genio buono ò malo mi tira a traverso contra il filo degli mei disegni in parti molto diverse. E ben vero ch' io ricevo qualche gusto in queste mie peregrinationi di veder tante varietà de paesi et multorum hominum mores et urbes. Certo in quest' isola iò non trovo la barbarie che si presuponerebbe dal suo clima tanto remoto dalle eleganze italiche, anzi confesso che per conto di pitture eccellenti delle mani de maestri della prima classe, non ho giamai veduto una sì gran massa insieme, come nella casa real et del già duca di Buckingham et appresso il conde d' Arundel una infinita di statue antiche et inscrittioni graeche et latine le quali V. S. haverà vedute essendo publicate per Joannem Seldenum è commentate per eumdem assai dottamente secondo il valore di quel virtuoso e politissimo ingegno. Il cui trattato de Diis Syris, V. S. averà veduto stampato di nuovo, recensitum iterum et auctius, ma io vorrei che si limitasse negli termini de la vita contemplativa senza intricarsi nelle rumori politici per gli quali sta preso con alcuni altri accusati di contumacia contra il Re nel ultimo Parlamento. E quì ancora il cavaglier Cottone gran antiquario et insigne in varie scienze et dottrine, et il secretario Bozuel (1) de quali V. S. deve haver essatta noticia ansi corrispondenza con essi come l' ha con tutti gli galanthuomini del mondo. Quest' ultimo mi disse gli giorni passati d'haver et mi promese di comunicar il supplemento d'alcune lacune nella editione della storia anechdota de Procopio toccante le libidini di Theodora tralasciate forse per modestia e pudore del Allemanno e ritrovate poi e cavate del M. S. nel Vaticano. Di Spagna non posso dire a V. S. gran cose benche non vi mancano huomini dotti sed plerumq. severioris Minervæ & more Theologorum

(1) Dans la lettre du 15 juin 1628, le nom du secrétaire Bozuel s'écrit Bossuel (évidemment Boswell).

admodum superciliosi. Ho visto la Bibliotheca di San Lorenzo, ma visto sola^{te}. E pero venuto in Fiandra un certo cavagliero chiamato Don Francisco Bravo, il quale ha fatto cavar copia di una infinita de M. S. et mi ha detto a Madrit d'haver trovato piu di sessanta libri de padri antichi non veduti ne cognosciuti per il passato, e penso che habbia qualq. cosa sub prelo in officina Plantiniana. Il famosiss^o filosofo Drebbel non ho visto si non d' incontro parlandosi tre o quattro parolle di camino ancora per star lui fuori in campagna alquanto discosto di Londra costui e tra quelle cose come dice il Maschiavello che di lontano nella opinione degli huomini paiono maggiori che d' appresso, poiche mi dicono quì non essersi veduto da lui in tanti anni altro effetto che di quel canon optico che stando à perpendiculo aggrandisce fuori di modo gli oggetti che se gli pongono sotto. E quel moto perpetuo nel anello di vetro che veramente e una bagatella. Fece ancora per il soccorso della Rochella alcune machine et ingegni che non fecero effetto alcuno. Pur io non voglio credere alla fama publica à pregiudicio di un uomo tanta illus^{re} ma vederlo in casa sua y praticarlo se sara possibile familliarmente. Io non mi ricordo d'haver visto una Physionomia piu stravagante che la sua et nescio quod admirandum in homine pannoso elucet neque enim crassa lacerna ut solet in re tenui deridiculum facit. Io spero di poter ben presto colla buona gracia de superiori ritirarmi à casa mia, nella quale al mio ritorno di Madrit mi fermai quattro giorni non intieri che richercha grandem^{te} doppo una si longa assenza la mia presenza. Non sono però fuori di speranza di compyr il mio voto del viaggio Italico anzi mi cresce la voglia d' hora in hora. E protesto che se la fortuna non me lo permette non vivero ne moriro giamai contento. E s'assicuri V. S., che o nel andar o nel tornare ma più tosto nel andare venerò a far riverenza à V. S., nella sua benedetta Provenza. Che sara la maggior felicità che mi possa accadere in questo mondo. Se io sapessi chel mio ritratto fosse ancora in Anversa io lo farei ritenere per aprir la cassa et vedere se sendo stato rinchiuso tanto tempo in una cassa senza veder l' aria, non sia guasto, et si come suole accadere agli colori freschi ingialdito di maniera che non parirà più quello che fu. Il remedio però, se arriverà così mal trattato, sarà di metterlo più volte al sole che sa macerare questa ridundanza del oglio che causa questa mutanza, e si per intervalli torna ad imbrunirse

9 août 1629.

bisogna di novo esporlo ai raggi solari che sono l' unico antidoto contra questo morbo cardiaco. E non avendo altro per adesso bacio le mani a V. S. con ogni affetto et di verissimo cuore mi raccomando nella sua buona gracia et in quella del gentilissimo sig. di Valavez offerendo ad ambiduoï l'humiliss^o servizio gli resto in eterno

Humilissimo & affectuo^{mo} Servit^r

PIETRO PAUOLO RUBENS.

Non posso lasciar di raccomandar ogni volta chio scrivo in clientelam il mio amiciss^o Mons^r de Pichery (1), che si loda in estremo della gentilezza di V. S.

La sua gentilissima de 2 di giunio mi ha dato la vita.

Di Londra, il 9 d'Agosto 1629.

Au dos de la 4^{me} page : L^{re} de M^r Rubens a

M^r de Peiresc du 9 Aoust de Londres 1629.

Copie à la Bibliothèque nationale de Paris, Collection du Puy, M. S. 714.

Publié par E. GACHET, op. cit. p. 232, et par AD. ROSENBERG, op. cit. p. 187.

TRADUCTION.

RUBENS A PEIRESC.

Monsieur.

S'il m'étais permis de disposer mes affaires selon mon goût et d'arranger à ma guise mes occupations, il y a longtemps que je serais allé auprès de vous, ou bien j'y serais à l'heure qu'il est. Mais je ne sais quel génie bon ou mauvais, dérangeant toujours le fil de mes projets, me pousse dans des directions toutes contraires. Il est bien vrai que je goûte quelque plaisir à voir dans mon pèlerinage tant de pays variés, tant de villes et tant de peuples de mœurs différentes. Certes je suis loin de trouver dans cette île la barbarie que le climat pourrait y faire supposer, si éloignée qu'elle est de la délicieuse Italie; et il faut même l'avouer, sous le rapport de la peinture, je n'ai jamais vu nulle part une aussi grande quantité de tableaux de maîtres, que dans le palais du roi d'Angleterre et dans la galerie du feu duc de Buckingham. Le comte

(1) Mons^r Picquery, parent de Rubens, était le frère de Nicolas Picquery, le futur beau-frère du peintre; il était établi à Marseille comme négociant. (Voir plus haut IV, pp. 353, 392, 415.)

d'Arundel possède une infinité de statues antiques et d'inscriptions grecques et latines, que vous aurez vues, puisqu'elles se trouvent publiées par Jean Selden et fort savamment commentées par le même auteur, ainsi qu'on avait le droit de l'attendre de son talent si puissant et si cultivé. Vous aurez sans doute vu son traité *De Diis Syris*, qu'on vient de réimprimer revu et augmenté. Mais je voudrais bien qu'il se renfermât dans les bornes de la science, sans aller se mêler à tous ces désordres politiques qui l'ont privé de sa liberté, ainsi que plusieurs autres membres du parlement, accusés d'avoir offensé le roi dans la dernière session du Parlement.

Il y a encore ici le cavalier Cotton, qui est un grand antiquaire, fort remarquable par la variété de ses connaissances, et puis le secrétaire Boswell, tous personnages que vous devez parfaitement connaître et avec lesquels vous êtes même probablement en correspondance, comme vous l'êtes avec tous les hommes distingués du monde. Ce dernier m'a fait part, ces jours passés, qu'il avait à sa disposition et qu'il me communiquerait même le supplément de plusieurs lacunes de l'histoire anecdotique de Procope touchant les débauches de Theodora, passages omis dans l'édition d'Allemannus, par modestie et par pudeur sans doute, et que l'on a retrouvés depuis et extraits d'un manuscrit du Vatican.

Je ne saurais vous dire beaucoup de choses de l'Espagne, quoique les savants n'y manquent certainement point, mais en général ils professent une doctrine trop sévère et selon l'habitude des théologiens ils sont trop maussades. J'ai vu la bibliothèque de San Lorenzo, mais je n'ai fait que la voir. Il est bien vrai qu'un chevalier, nommé Don Francisco Bravo, est venu naguères en Flandre, et qu'il a fait prendre copie d'un grand nombre de manuscrits. A Madrid, où je l'ai vu, il m'a assuré qu'il avait trouvé plus de soixante livres des anciens Pères, jusqu'ici restés inconnus. Je crois qu'il a quelque chose sous presse chez les Plantins.

Je n'ai vu le très fameux philosophe Drebbel que dans la rue, et je n'ai échangé avec lui que trois ou quatre paroles en chemin. Il est encore à la campagne, dans un endroit assez éloigné de Londres. C'est une de ces choses dont parle Machiavel, et qui dans l'opinion vulgaire paraissent beaucoup plus grandes de loin que de près. On m'assure en effet que, depuis tant d'années, il n'a produit rien d'autre que cet instrument d'optique, dont le canon est perpendiculaire, et qui agrandit démesurément les objets qu'on place au-dessous, et puis le mouvement perpétuel de l'anneau de verre, qui n'est en vérité qu'une bagatelle. Il a construit aussi pour secourir La Rochelle plusieurs machines et engins qui sont demeurés sans effet. Je ne veux pourtant point me fier à la renommée, au préjudice d'un homme aussi célèbre, mais je le

9 août 1629.

verrai dans son intérieur, et je causerai familièrement avec lui, si c'est possible. Je ne me rappelle pas avoir jamais vu de physionomie plus extravagante que la sienne ; il y a dans cet homme mal vêtu et dans ses vêtements grossiers, je ne sais quoi qui vous étonne, et qui rendrait ridicule un autre que lui.

Je compte, avec la permission de mes supérieurs, pouvoir bientôt me retirer au logis, où je ne me suis pas arrêté quatre jours entiers, en revenant de Madrid. Après une si longue absence, il doit désirer ma présence bien ardemment. Je n'ai point perdu l'espoir d'accomplir mon pèlerinage en Italie ; mon désir ne fait même que s'accroître d'heure en heure, et je vous assure que si la fortune ne me le permet pas, je ne saurai vivre ni mourir content. Vous pouvez être sûr qu'en allant et en revenant, mais plutôt en allant, je viendrai vous présenter mes civilités dans votre fortunée Provence, et ce sera le plus grand bonheur qui puisse m'arriver en ce monde.

Si je savais que mon portrait fût encore à Anvers, je le ferais retenir, pour qu'on ouvre la caisse, afin de voir s'il n'a point été gâté, après un aussi long espace de temps passé dans une caisse, sans être exposé à l'air, et si, comme cela arrive souvent aux couleurs fraîches, il n'a point pris un ton jaune qui lui aurait fait perdre tout son premier effet. Le remède pourtant, si cela est arrivé, ce sera de l'exposer à plusieurs reprises au soleil, dont les rayons savent réprimer cette superfluité de l'huile qui cause ce changement, et si par moment il tourne encore au brun, il faudra de nouveau l'exposer au soleil. La chaleur, voilà le remède unique à cette grave maladie.

Et n'ayant rien d'autre pour aujourd'hui, je vous salue bien affectueusement et me recommande aux bonnes grâces de M. de Valavès et vous offre à tous deux l'expression de mon éternel dévouement.

PIERRE-PAUL RUBENS.

Je ne puis m'empêcher toutes les fois que je vous écris, de recommander en votre patronage, mon excellent ami M. de Picquery qui se loue si fort de vos procédés à son égard.

Votre aimable lettre du 2 juin dernier m'a rempli de joie.

Londres, le 9 août 1629.

COMMENTAIRE.

La présente lettre répond à celle que Peiresc adressa d'Aix à Rubens, le 2 juin 1629, et qui ne nous a pas été conservée. Nous savons seulement que Peiresc y exprimait son regret de n'avoir pas reçu la visite de son ami lorsque celui-ci retourna de Madrid dans sa patrie.

Les collections du roi d'Angleterre, du duc de Buckingham, du duc d'Arundel.

Charles I devint propriétaire de la collection modeste qu'avait formée son frère aîné Henri, prince de Galles, qui mourut en 1612, avant d'avoir atteint l'âge de 19 ans. Charles n'en avait en ce moment que 12. Ce ne fut que plus tard, vers 1620, qu'il commença à collectionner des œuvres d'art. Nous avons vu plus haut (Tome II, p. 277) qu'en 1621 il possédait déjà un tableau de Rubens : *Judith et Holopherne*, et que Lord Danvers insistait auprès de Rubens pour qu'il en fit un second destiné à être offert au prince. Dans la même lettre, Lord Danvers atteste que ce dernier possédait en ce moment mainte œuvre excellente des meilleurs maîtres de la chrétienté. En 1623, au cours de son voyage en Espagne, Charles recueillit un grand nombre de tableaux de valeur. Philippe III lui fit don de la *Vénus du Pardo*, que le jeune prince avait beaucoup admirée. Peu après, il obtint de Rubens un portrait du peintre exécuté de sa propre main, et possédait des tableaux de Quentin Massijs, de Holbein, du Titien, d'Antonio Moro et d'autres. En 1628, il acheta la collection célèbre entre toutes du duc de Mantoue et Rubens doit avoir vu à Londres cette acquisition d'une importance exceptionnelle. Ce fut sur les conseils et par l'intervention de Rubens que le roi Charles I acheta les cartons des *Actes des Apôtres* de Raphaël. Rubens lui-même peignit pour lui le tableau allégorique : *Minerve protégeant la Paix contre la Guerre*, actuellement à la National Gallery de Londres (*Œuvre de Rubens*. N° 825) et le *Saint Georges dans un paysage*, actuellement à Buckingham Palace (*Œuvre de Rubens*. N° 435). En 1635, il peignit les plafonds de Whitehall, dont probablement la commande lui fut faite par le roi lors de son séjour à Londres. Nous ne pousserons pas plus loin l'histoire de la formation de la galerie de Charles I. Tout le monde sait qu'à partir de 1632 jusqu'à la fin de la vie du peintre, Van Dyck exécuta pour lui de nombreux portraits. Un livre intéressant, *The Picture Gallery of Charles I* par Claude Philips, donne sur l'histoire de cette galerie tous les détails désirables. Rappelons seulement qu'après la mort de l'infortuné monarque ses tableaux furent vendus par ordre du Parlement à l'exception de quelques pièces qui pouvaient servir à la décoration de Hampton Court, la résidence de Cromwell. C'est à cette décision que l'Angleterre doit la conservation du *Triomphe de Jules César* par Mantegna et des cartons des *Actes des Apôtres* par Raphaël. La vente se fit de 1650 à 1653. Parmi les acquéreurs de tableaux figurent en première ligne l'archiduc Léopold-Guillaume, alors gouverneur des Pays-Bas espagnols et le roi Philippe IV, qui fit acheter nombre de chefs-d'œuvre par son ambassadeur Don Alonzo de Cardenas. La collection de Charles I comprenait, en œuvres de Rubens, outre son portrait, *la Paix et la Guerre* et le *Saint Georges dans un paysage*,

mentionnés plus haut, *Daniel dans la fosse aux Lions*, appartenant actuellement au duc de Hamilton (*Œuvre de Rubens*. N° 130).

La collection du duc de Buckingham aussi était merveilleusement riche. A la mort du duc, une partie des tableaux avaient été achetés par Charles I et par le comte de Northumberland. Ce qui en restait fut envoyé à Anvers où résidait alors le fils du duc de Buckingham et y fut vendu à son profit en 1649. Le catalogue des tableaux, figurant à cette vente, a été conservé et publié par Brian Fairfax, (Londres, 1758). Il comprend entre autres 19 œuvres du Titien, 17 du Tintoret, 21 du Bassan, 2 de Jules Romain, 2 de Giorgione, 13 de Paul Veronèse, 8 de Palma, 3 du Guide, 13 de Rubens, 2 de Léonard da Vinci, 2 du Corrège, 3 de Raphaël, 1 d'Albert Durer, 1 de Michel Ange, 8 de Holbein, 1 de Quentin Massys, 6 d'Antonio Moro, 6 de Guillaume Key.

De Diis Syris de Selden. Le traité *De Diis Syris syntagmata* fut publié par Selden en 1617 et venait d'être réimprimé en Hollande en 1627. Il fut encore réédité à Leipzig en 1662 et en 1680.

Cotton. Robert Bruce Cotton, né à Denton, le 22 janvier 1570, mort à Westminster, le 6 mai 1631. Il possédait une bibliothèque riche surtout en manuscrits anciens, relatifs spécialement à l'histoire de l'Angleterre. Rubens ne se trompait pas en supposant que Peiresc connaissait le savant anglais. En effet, Gassendi, dans la Vie de Peiresc (p. 121) rapporte que celui-ci fit la connaissance de Cotton à Londres en 1606, il l'appelle *inter curiosos, optimeque animatos conspicuus*. Rien ne prouve cependant que les deux savants aient entretenu une correspondance.

Boswell. Sir William Boswell. Voir plus haut p. 48. Peiresc le connaissait bien et était en correspondance avec lui.

Procopé. L'édition des *Anecdotes* de Procope, dont il est question ici, parut à Lyon en 1623 par les soins de Nic. Allemannus. Une édition subséquente plus complète parut dans la collection des historiens byzantins, à Paris, en 1662.

Bravo. Franciscus Bravo de Acuna, chevalier de Calatrava, orateur et philologue distingué. Il écrivit *De Origine et Progressu ordinis Calatravensis*.

Drebbel (Corneille) naquit à Alkmaar en 1572. Dans sa jeunesse, il fut l'élève du graveur Hubert Goltzius et exécuta lui-même quelques gravures. Mais, de bonne heure, il s'occupa avec prédilection de la physique et de ses applications pratiques. Il ambitionna l'honneur de toutes sortes de découvertes et d'inventions. En 1604, il se rendit en Angleterre et sut se faire accorder une pension par Jacques I, qui s'amusait de ses études et de ses rêveries. L'empereur Rudolphe II l'appela à Prague, où Drebbel se rendit, mais n'eut pas grand succès. En 1619, il revint en Angleterre ; l'année suivante, il retourna à Prague où, il assista au siège de la ville. Il revint encore en

Angleterre où il mourut en 1634. Il s'attribua plusieurs inventions : un appareil réalisant le mouvement perpétuel, un bateau sous-marin, le microscope, le télescope, le thermomètre et bien d'autres encore. On fit beaucoup de bruit autour de ses découvertes vraies ou fausses, mais peu de tout cela est resté à l'actif du personnage excentrique que Rubens rencontra à Londres. Nous ne savons si le peintre donna suite à son projet de revoir Drebbel ; en tout cas il n'en parle plus. Nous avons déjà traité plus au long du mouvement perpétuel dans les commentaires sur la lettre de Rubens du 18 janvier 1625, commentaire fourni d'abord par Ch. Ruelens dans son livre *P.-P. Rubens, Documents et Lettres*, 1877, p. 33.

9 août 1629.

Le portrait de Rubens. Dès l'année 1627, Rubens avait promis son portrait peint de sa main à son ami Peiresc. Il en avait annoncé le prochain envoi, mais en partant pour Londres, l'expédition ne s'était pas encore faite. Ce ne fut qu'en juillet 1630 qu'il arriva à Aix en Provence. (Voir plus haut p. 13).

DCXVII

PEIRESC A DUPUY.

11 août 1629.

.
Mais pour les nouvelles M^r Valois dict que l'empereur occupe et fortifie non seulement la Valteline, mais tous les Grisons, excepté fort peu de chose, que la paix d'Italie est meshuy achevée d'exécuter, mais il y a là un gros os à ronger dans cez Grisons. Que Monseigneur le Cardinal a mandé à M^r le Mareschal de Créquy qu'au moindre avis qu'il aura de luy, il luy enverra sur le champ 30 mille hommes pour s'en faire à croire. Que le duc de Savoye s'est entremis fort avant par son ambassadeur, pour commancer un traicté de paix entre l'Angleterre et l'Espagne ; qu'un ecclesiastique envoyé pour cet effect vers la Royne d'Angleterre par l'Infante, avec afforce reliques, ayant sallué le Roy d'Angleterre, estant dans un batteau pour aller salluer la Royne d'Angleterre, accompagné du dict Ambassadeur de Savoye et d'un seigneur Anglois, le batteau se renversa sous le pont de Londres, et ce pauvre prebstre se noya, les autres estant eschappez comme ils peurent. Mais que M^r Rubens y est allé à mesmes fins, et y est tous

11 août 1629.

les jours mené en carosse par le conte de Carlile, et qu'on en est venu si avant que le premier jour de ce moys il debvoit partir d'Espagne un ambassadeur et d'Angleterre un autre pour aller sur les lieux vérifier si les propositions faictes sans charge seront advouées, mais que le dict Ambassadeur d'Angleterre en Savoye disoit que si le Roy vouloit, il romproit bien tost tout ce traicté en sa naisçance. Voila des nouvelles de bien loingtain païs pour venir d'un lieu assiégé comme celuy ci et interdit comme M^r nostre Gouverneur vouldroit faire de tous secours et raffraischissements.

PH. TAMIZEY DE LARROQUE, *Lettres de Peiresc aux frères Dupuy*, Tome II, p. 157-158. Paris, Imprimerie Nationale, 1888.

COMMENTAIRE.

Voir pour l'épisode du prêtre noyé sous le pont de Londres la lettre de Lord Dorchester à Sir Isaac Wake (page 91). Nous notons que Rubens ne se trouvait pas dans le bateau chaviré, contrairement à ce que dit Gachard (*Histoire politique et diplomatique de Pierre-Paul Rubens*, p. 142).

DCXVIII

11 août 1629.

PEIRESC A DE VRIES.

Monsieur.

.

Au reste, je n'avois pas laissé d'escrire à M. Rubens, dès que je fus adverty de son passage et des bons offices qu'il vous avoit rendus, dont je le remerciay fort affectueusement et le suppliay de continuer. Mais il ne s'est pas arrêté aux Pays-Bas, à ce qu'on m'a mande; aussy n'ai-je point eu de responce de mes lettres. Mais si tost qu'il sera de retour chez luy, je m'asseure qu'il nous donnera de ses nouvelles et vous pouvez croire que je luy escripray pour vous, selon vos intentions, en sorte que vous en verrez des effects. Car je crois avoir assez de crédit sur la bonté de son naturel pour le faire agir partout



CÆSAR-ALEXANDRE SCAGLIA
Gravé d'après van Dyck par Paul Pontius

où je le désireray avec raison, comme sera vostre affaire, que je trouve très juste et très honorable et glorieuse pour luy et pour moy, puisque vous avez si bien faict et jetté de la poudre aux yeux de l'Envie si à propos. Quant à M^r de S^t Ambroise je congnois son humeur de longue main et sçais la peine que ferez à sa confiance en faveur de Rubens.

11 août 1629.

.
. . . Pour l'autre proposition que vous faisiez du costé d'Espagne, vous pourriez l'essayer quelque jour, mais je ne vous en oserois pas promettre une issue fort à vostre goust, encores que, certainement, ce Roy-là ayme la peinture, lui qui prend la peine d'aller voir travailler M. Rubens une fois le jour ; mais hors d'une prise de réputation, vous verriez qu'on vous tiendrait tost après comme une charge. Vous voulez bien que je vous en dise mon sentiment avec le bien.

.
DE PEIRESC.

D'Aix, le 11 Aoust 1629.

Bibliothèque de Carpentras.

Publié par M. C. RUELENS dans le *Bulletin Rubens*, I, pp. 182 et 184, sous la date erronée du 4 août 1629.

DCXIX

LE MARQUIS DE MIRABEL AU COMTE-DUC D'OLIVAREZ.

13 août 1629.

Ex^{mo} Señor :

Este gentil hombre que para de Inglaterra vá con tanta priesa que no e podido detenerle, y assi solo diré a V E el aver reçivido sus despachos de 25 de julio, a los quales y a los de su M^d respondere en la primera ocasion.

Por lo que he entendido de Ruvens pareze que el Embaxador de este Rey que esta en Inglaterra haze los offçios que siempre se pueden esperar de esta gente para que aquel Rey açepte los offçios que le haze para que entre en la liga offensiva y defensiva contra su M^d offreçiendo desde luego la rotura declarada de parte de su Amo. Tambien puede

13 août 1629.

ser que adelanten los Ingleses esto par obligar á mayor brevedad y mejores partidos en la Paz con S. M^d.

Por la relacion inclusa veera V. E. lo tratado con el Duque de Orlens de lo qual se servira V. E. de mandarme avisar la voluntad de su M^d que yo yre continuando la buena correspondencia, fomentando los designios del Duque segun la orden de S. M^d que viendole aora inclinado a lo de lorena, le dexo en estos propositos conformandome con lo que Su M^d manda.

La Reyna cristianissima Infante esta con salud (a dios gracias) y en S^t Ger^{an} con el Rey, el Cardenal de Richiliu esta todavia en Lenguadoc que aun no sean compuesto los cosas de Montalban.

El pliego que remito a V. E. es del Secretario Juan de Necolalde en que dara quenta a V. E. del estado que tienen las cosas de flandes espero en Dios que muy presto yran nuevas de algun buen effecto hecho por las Armas de su M^d en lo que trae entremenos el conde Henrique, guarde Dios a V. E. como deseo de Paris a 13 de Agosto 1629.

Ex^{mo} Señor besa los manos a V. E. su mayor servidor = El Marques de Mirabel = Rubrica. =

Copie. Archivo general de Simancas. Secretaria de Estado. Leg. 2043, p. 81.

TRADUCTION.

LE MARQUIS DE MIRABEL AU COMTE-DUC D'OLIVAREZ.

Eminent Seigneur.

Ce gentilhomme qui revient d'Angleterre voyage avec tant de rapidité que je n'ai pu le retenir, je dirai donc seulement à V. E. que j'ai reçu ses dépêches du 25 juillet auxquelles, ainsi qu'à celles de S. M., je répondrai à la première occasion.

Quant à ce que j'ai appris de Rubens, il paraît que l'ambassadeur du Roi de France, qui est en Angleterre, a fait les démarches auxquelles on peut toujours s'attendre de la part de cette nation, pour que le Roi accepte son intervention tendant à le faire entrer dans la ligue offensive et défensive contre le roi d'Espagne en promettant dès à présent que son maître déclarera la guerre.

Il se pourrait aussi que les Anglais aillent de l'avant pour obliger le roi d'Espagne à marcher plus vite et pour obtenir de lui de meilleures conditions de paix.

Par la relation incluse, V. E. verra le traité avec le duc d'Orléans. V. E. s'en servira pour me faire connaître la volonté de S. M., à laquelle je me conformerai en continuant les bonnes relations et en favorisant les projets du duc suivant l'ordre de S. M.. Le duc se montre aujourd'hui favorable au duc de Lorraine, je le laisse dans cette disposition, me conformant à ce que S. M. m'ordonne.

La reine très chrétienne infante est en bonne santé (grâce à Dieu), elle se trouve à St.-Germain avec le roi; le Cardinal de Richelieu est toujours en Languedoc, parce que les affaires de Montauban ne sont pas encore arrangées.

Le pli remis à V. E. est du secrétaire Juan de Necolalde; il y est rendu compte à V. E. du point où en sont les choses en Flandre. J'espère en Dieu que bientôt nous aurons de grandes nouvelles de quelque succès obtenu par les armes de S. M. dans l'affaire qui est confiée aux mains du comte Henri. Que Dieu garde S. E. comme je le souhaite. De Paris, le 13 août 1629.

Je baise les mains de V. E. et reste son serviteur dévoué

MARQUIS DE MIRABEL.

COMMENTAIRE.

Le duc d'Orléans. Gaston d'Orléans, troisième fils de Henri IV et de Marie de Médicis, naquit à Fontainebleau, le 25 avril 1608. Il porta d'abord le titre de duc d'Anjou; après son mariage avec M^{lle} de Montpensier, en 1626, il prit celui de duc d'Orléans, qui avait d'abord été porté par son frère, le second fils de Henri IV et de Marie de Médicis, mort en 1611. De bonne heure, il se brouilla avec le cardinal de Richelieu qui contrecarra les visées ambitieuses des favoris de Gaston et le mécontenta lui-même. Lorsque Richelieu se fut également aliéné la reine-mère Marie de Médicis, Gaston d'Orléans se ligua avec sa mère contre le ministre tout-puissant. Il quitta le royaume en 1629 et se rendit à Nancy auprès du duc de Lorraine. Le roi Louis XIII le sollicita de revenir; en effet, Gaston revint et, en avril 1630, il fut nommé lieutenant-général du royaume. Lorsque bientôt après commencèrent les violentes dissensions entre Marie de Médicis et Richelieu soutenu par le roi, Gaston choisit le parti de sa mère et, pendant des années, sa vie ne fut qu'une suite d'intrigues et de luttes contre son frère et contre le cardinal, dont nous trouverons plus loin l'écho dans la vie de Rubens. A diverses reprises,

13 août 1629.

la mère et le fils invoquèrent le secours de l'Espagne contre le cardinal et la présente lettre du marquis de Mirabel prouve que, dès les premiers jours de leurs dissensions, ils firent appel à l'intervention de Philippe IV.

Le comte Henri. Le comte Henri van den Berg qui, en ce moment-là, commençait déjà à être suspect, sentit le besoin de faire preuve de zèle. Il passa la Meuse à Mook, le 22 juillet 1629, et établit son camp près de Kranenburg. Le même jour, un de ses lieutenants passa l'Yssel à Westervoort. Cette invasion dans leur pays causa un effroi incroyable dans les Provinces-Unies. Frédéric-Henri qui assiégeait Bois-le-Duc ne voulut point interrompre ses travaux et le pays dut s'imposer des efforts et des sacrifices considérables pour tenir tête à l'ennemi. L'espoir que l'on conçut dans les Pays-Bas espagnols ne fut pas moins excessif. L'anxiété d'un côté et les prévisions heureuses de l'autre ne durèrent pas longtemps. Les États-Généraux et leurs troupes ne perdirent pas courage ; ils continuèrent les sièges entrepris ou en commencèrent d'autres et coup sur coup Wesel tomba entre leurs mains le 19 août 1629 et Bois-le-Duc le 13 septembre. Le comte Henri van den Berg dut se retirer et l'on recommença, comme jadis, à parler des négociations entre les Pays-Bas du Nord et les Pays-Bas espagnols.

DCXX

20 août 1629.

RAPPORT AU ROI SUR LA RÉUNION DE LA JUNTE

DU 20 AOUT 1629.

Señor.

Con el Conde Duque se juntaron en su aposento (como V. M. fue servido de mandarlo) el Conde de Oñate, el Marques de Selbes, el Padre Confesor y el Marques de Leganes y se vieron las inclusas cartas de Pedro Pablo Rubens sus datas de 6 y 22 de Julio pasado, en que da cuenta del estado en que quedava la platica con Inglaterra en la materia de la paz, y de como vendria con brevedad aqui a esto Don Francisco Cotinton y haviendose platicado acerca de lo dicho en la junta ha parecido representar a V. M. que este despacho de Rubens tiene poco que votar, aunque es mucho lo que ay que discurrir y pensar, que para esto se deve esperar á la llegada de Cotinton y entonzes sobre todo se yra discurriendo con el, y entiende la junta que si las cosas de

flandes suceden bien que han de afloxar en Inglaterra en las pretensiones de los parientes, y que para creer que alli dessean la paz tiene por buena señal la venida de Cotinton, aunque por otra parte no es bueno la brevedad con que se dize ha de bolver, y para en este casso parece à la Junta que por mano de Don Carlos Coloma quando pase a Inglaterra y por la del mismo Rubens se procure diestramente y con mucho secreto que en lugar del dicho Cotinton venga aqui Don Waltero Haston que ha sido en esta corte Embaxador ordinario de aquel Rey.

Que a Rubens se le apruebe y den gracias de lo que ha hecho y escribe y del acierto con que ha procedido en esta materia encargandole que asista en Inglaterra hasta la llegada de Don Carlos Coloma.

Que aunque se ha escrito a los embaxadores de V. M. en Alemania que encamine que el emperador y el Duque de Baviera embien aqui personas con poderes para tratar de la composition de la pretension del Rey de Inglaterra, convendra bolverselo a encargar de nuevo diziendo les den à entender alla quan conveniente sera negociar per mano de Cotinton.

Que supuesto que se sabe que en Inglaterra se vende todo convendra que Don Carlos Coloma quando passe alla lleve algun dinero y se le encargue que procure grangear voluntades y facilitar la negociacion teniendo por cierto la junta que lo que no se comprare no se tendra.

Que a Francisco Cotinton se le prevenga cassa y se le agasaje mucho y que a la señora Infante se de cuenta de lo que contiene este despacho de Rubens.

V. M. lo mandara veer y proveer lo que mas convenga a su servicio, en Madrid a 20 de Agosto 1629.

Va con solo mi señal por mas brevedad.

Archivo general de Simancas. Secretaria de Estado. Legajo 2519, fol. 17.

TRADUCTION.

RAPPORT AU ROI SUR LA RÉUNION DE LA JUNTE

DU 20 AOUT 1629.

Sire.

Avec le Comte-duc se sont réunis dans sa demeure (comme il a plu à Votre Majeste de l'ordonner) le comte d'Oñate, le marquis de Selbes, le père confesseur et le marquis de Léganès et ils prirent connaissance des lettres

20 août 1629.

ci-jointes de Pierre-Paul Rubens datées du 6 et du 22 juillet dernier, dans lesquelles il rend compte de l'état où il a laissé les pourparlers avec l'Angleterre au sujet de la paix et de l'arrivée prochaine à Madrid de Sir François Cottington. Ayant délibéré là-dessus, la junte a été d'avis de remontrer à Votre Majesté que cette dépêche de Rubens contient peu de matière sujette à un vote, mais qu'il y a ample matière à discourir et à réfléchir. Il en ressort qu'il faut attendre l'arrivée de Cottington et alors on parlera de toutes ces choses avec lui. La Junte est d'avis que, si les choses de Flandre vont bien, l'Angleterre doit se relâcher de ses prétentions en faveur des parents du roi, quoiqu'il faille croire que l'arrivée de Cottington est une preuve qu'ils désirent la paix, bien que d'autre part il n'y ait pas lieu d'être content de la courte durée de son séjour ici ; c'est pourquoi la junte est d'avis que par l'intermédiaire de don Carlos Coloma, quand il ira en Angleterre et par l'intervention de Rubens lui-même, il faudrait chercher à obtenir habilement et en grand secret qu'au lieu dudit Cottington on envoie ici Sir Walther Haston, qui a été ambassadeur ordinaire du roi d'Angleterre à cette Cour.

Quant à Rubens, la junte l'approuve et lui rend grâces de ce qu'il a fait et écrit et du tact avec lequel il a agi en cette affaire; elle le charge de rester en Angleterre jusqu'à l'arrivée de don Carlos Coloma.

Bien que l'on ait écrit aux ambassadeurs de Votre Majesté en Allemagne de conseiller à l'empereur et au duc de Bavière d'envoyer ici des chargés de pouvoirs pour traiter de l'arrangement à prendre sur la prétention du roi d'Angleterre, il sera bon de leur donner de nouvelles instructions et de les charger de faire entendre là-bas combien il serait opportun de négocier par l'intervention de Cottington.

En supposant connu le fait qu'en Angleterre tout se vend, il faudra que Don Carlos Coloma en s'y rendant emporte avec lui des fonds et qu'il soit chargé de gagner des partisans et de faciliter ainsi la négociation, la junte étant persuadée que l'on n'aura que ce que l'on achète.

Quant à Francis Cottington, on aura à lui préparer une maison et à lui faire bon accueil, et quant à Madame l'Infante, il faut lui rendre compte de ce que contient cette dépêche de Rubens.

Votre Majesté ordonnera de voir et de prévoir ce qui convient le mieux à son service.

Madrid, le 20 août 1629.

Expédié avec ma seule signature pour abrégé.

DON JUAN DE VILLELA AU COMTE-DUC D'OLIVAREZ.

23 août 1629.

He tenido cartas de Ingalaterra de Rubens y parece segun lo que dice le ha avisado su Alteza que no ha declarado la jornada de Don Carlos Coloma á Ingalaterra y que aguarda para hacerlo a que haya partido Cotinton de alli que seria gran hierro. V. S. mande ver lo que en esta razon se ha escrito por que la resolucion à lo que entiendo fue que en declarándose por cierto el nombramiento in Ingalaterra se declarase en Bruselas lo de Don Cárlos y en partiendo Cotinton que parta tambien Don Carlos de Brusselas será bien por si o por no que se haga luego una cartica en esta conformidad para que vaya con este correo.

Dios guarde á V. S. como deseo. Del aposento á 23 de Agosto 1629.

SEÑOR DON JUAN DE VILLELA.

Archivo general de Simancas. Secretaria de Estado. Leg. 2043, fol. 167.

TRADUCTION.

DON JUAN DE VILLELA AU COMTE-DUC D'OLIVAREZ.

J'ai reçu d'Angleterre des lettres de Rubens ; il paraît, suivant ce qu'il dit, que son Altesse l'a avisé qu'elle n'a pas fait connaitre le voyage de Don Carlos Coloma en Angleterre et qu'elle attendait de le faire jusqu'à ce que Cottington serait parti de là-bas, ce qui serait une grande faute. Il faut que V. S. ordonne de voir ce qui dans ce sens a été écrit, parce que la résolution, à ce que je comprends, fut qu'en déclarant comme certaine la nomination de Cottington en Angleterre, on déclarerait à Bruxelles celle de Don Carlos, et que, au départ de Cottington, don Carlos partirait aussi de Bruxelles. Oui ou non, il sera bon qu'on envoie une petite lettre à ce sujet, pour qu'elle parte par le même courrier.

Dieu garde V. S. comme je le souhaite. De la maison, le 23 août 1629.

MONSIEUR DON JUAN DE VILLELA.

24 août 1629.

RUBENS AU COMTE-DUC D'OLIVAREZ.

Excellentissimo mio Signor:

Havendo ricevuto il dispaccho di V. Ex.^a del 26 di Julio il 17 de Agosto, yo me n'andai il giorno siguento a trovar il signor gran tresoriero e D. Francisco Cotinton che stavano in campagna alle lor ville, si come ancora il Re in una casa discosta di Londra 7 leghe che si chiama Outland, et havendo dato conto a S. M. della nominacione de D. Carlos Colonna, mi rispose che restava sodisfatissimo et si rallegrava molto di questa elettione de la persona de D. Carlos, per che lo conosceva por cavagliero de buonissime parti e ben affettionato al negocio; e domandando io si il signor D. Francisco Cothinton era in ordine de partir presto, per che non si poteva far altro del canto nostro inanci la sua partenza, della quale io aviserey subito la Serenissima Infanta, per che fàcesse venir quanto prima D. Carlos, mi rispose il Re che per certi imbarazzi del suo cargo non potrebbe spedirsi prima del fin d'Agosto, si che per il piu tardo parterebbe al principio del mese di Settembre, secondo il stilo vechio. Che mi viene confermato ancora del gran tresoriero e del istesso signor Cotinton, il quale mi festeggio quella notte nel suo palazzo di villa, nel quale fa una vita di Principi con tutte le commodita imaginabili, qui mi tenne longi discorsi sopra il suo viaggio, solo a solo e non ostante ch'io non gli habbia detto d'haver fatto alcuna rilacione a V. Ex.^a *delle propositioni gia avisate, mi demando se io pensava che vineria alcuna risposta sopra il papel sopra di che, ancora mi haveva pressato molto il gran tresoriero.* Mi dise il tesorero che il contenuto di questo papel restava tanto secreto ch'el embaxador de Francia, ni de Holanda, ni alcun altro non ne sapevano niente sin adesso. Ma io rispose a l'uno e l'altro ch'io non poteva saperlo de certo, ma considerando che V. Ex.^a diceva in tutte le sue lettere che non si poteva tratar di lontano, dovendo con molto incommodo e perdita de tempo spedir sopra ciascuna parolla corrieri, io pensava remitteria il tutto per l'arrivo di esso signor Cotinton in Spanna, che saprebbe miglio dichiarare la intentione di S. M., sendo posto il papel in termini assai

oscuri et ambigui: mi rispose che il papel era assai intelligibile et che io havendo trattato col Re proprio et inteso di sua bocca il senso del papel, non haveva come pensava tardato sin adesso ad interpretarlo chiaramente colle mie lettere á V. Ex.^a Yo dissi che ben che S. M. mi havesse fatto istanza di procurarme la risposta (presupponendo che il papel andaria col dispaccio de la nominacione del ambasciatore e del tempo della sua partenza), tardando poi ad interrogarmelo piu de 15 giorni, non mi parve bene tanto piu che non remanava quasi tempo per mezzo per poter haver risposta inanci il primo d'Agosto, che fu determinato per la sua partenza, de rivocar in dubbio sotto alcun pretesto il tempo della partenza del ambasciatore ma di lasciar alla discrezione e prudenza de V. Ex.^a de rispondere o non. Di maniera che non mi replicarono altro, et si V. Ex.^a risponde o non, sara preso in buona parte. S'allargo pero il señor a parlar sopra il contenuto del papel et disse che si dubitava che en Espana s'ingannarebbono in una cosa pensando che *si Rubens ha saccado esto, los embaxadores saccaran mucho mas, y me juró* che credeva certamente che non gli darian altra instruccion che di proporre le cose contenute nel papel, e forse ancora con qualche limitation che non vi e mentionata, come faria del tempo, a sapere ch'el Re nostro signor promettera de render le piazze nel termino de un anno, o quel tempo che saria stipulato, et che io rispose ch'io non poteva dir niente a questo, non havendo ordine alcuno de imbarcarmi piu oltra in alcune condizioni; che pero il Rey de Inghilterra ne di bocca ne in scritto haveva concertato alcun tempo, ben che lo haveva domandato. Ma rispondendo io che il Re de Espanna dovendo trattar con altri cio e el Emperador et il Duque de Baviera come S. M. voleva, non poteva limitar un certo tempo alle negociationi che dependerebbono la mayor parte d'altri, ne rispondere per l'altrui dilazioni e longezze; et che per queste raggioni non si era fatto alcuna mentione di tempo nel papel, restandone il Re nostro signor sodisffato senza replicar davantaggio. In somma mi continuo de dire che lui non portarebbè altro ordine che se il Re nostro signor non accettaria le condizioni comprese nel papel de bolverse luego a Inghilterra, ó al contrario, si el Rey nostro signor fara la detta promessa di rinovar al instante la paz del anno 1604, et in un tempo publicarla e con questo ritornarsene a casa, per che il suo cargo di Hazienda che tiene non suffre sua assenza. E sopra questo il gran

tesoriero mi domando caso che dovesse allora come deveria necessariamente andare un altro ambasciator de qui a Spagna, per intravenire en el ulterior trattato, si parimente il Re de Spagna mandaria subito un altro ambasciator in cà et che saria bene di pervenir la nominaçione desde adesso de la persona. Io risposi non saper niente di questo, ma che saria tempo da provederçi non potendo nascere inconveniente nessuno fra tanto, stando D. Carlos in questa corte, che andando de qui qual sorte di personaggio che forse non poteva di tanto ecçedere le qualita de D. Carlos che non bastasse da parte del Re nostro signor di continuarlo ancora doppo il ritorno del signor Cotinton; con che il tesoroiero resto contento. In tanto il signor Cotinton mi ha incargato de scrivere alla Serenissima Infanta per un passaporto de S. A. per poter entrar liberamente in ogni porto di Spagna o Portugal, per che sin adesso mi par risolto di andare per qualche suo particular disegno o interes come V. Ex.^a ben comprendera a sbarcar a Lisboa mi disse in fine *que no saliendo bien con este negocio, esta jornada lo echaria a perder sin algun remedio, et que desde agora V. Ex.^a devia tener lastima del, pues que lo hazia solo por su mandado y por las obligaciones que le tiene, que con los demas y particularmente con el Rey de Inglaterra fácilmente se excusara, que bien podrá si quiere V. Ex.^a facilitar las cosas, mas porque tiene miedo que hallaran ay mil dificultades y no le prestaran fe en las cosas de su propio servicio, le pareze demuestra* (sic) *su muerte;* (1) e facendo io difficulta di scriver queste cose a V. Ex.^a credendo che parlasse di quella maniera per incargar il negocio et accrescerlo tutto a conto di V. Ex.^a, mi disse de novo che pigliava il Signor idio per testimonio *que hablava de veras et que el tiempo diria la verdad, que se havia hecho milagro a sacar este papel del Rey de Inglaterra y de ser aprobado de su consejo, en esta congiuntura que los franceses offrezan carta blanca al Rey de Inglaterra solo por impedir esta paz con España. Que la promesa sola de no hazer cosa con Francia a prejuicio de España contenida en los postreros renglones del papel es de tanta importancia, que traviesa y quiebra todos los artificios y machinas de la parte contraria.* Il gran tesoroiero mi disse ancora che

(1) Les passages en espagnol intercalés dans le texte italien doivent avoir été écrits en chiffres, et déchiffrés en espagnol. Ils manquent de clarté par endroits.

al arrivo del signor Cotinton in Espana se faria la paz in una hora ò non si faria giamai : ansi saria forza di far delle cose del tutto contrarie poiche le cose non potevano durar piu nel stato presente.

Di tutto questo mi ha parso bene d'avisar V. Ex.^a refirendole semplicemente quello che mi viene detto da questi signori de che V. Ex.^a podra usar secondo la sua prudenza. Alla quale baciando humilmente gli piedi mi raccomando con ogni summisione nella sua buona gracia.

Di V. Ex.^a humillissimo y devotissimo servitore.

PIETRO PAUOLO RUBENS.

Di Londra il 24 d'Agosto 1629.

Qui daranno casa apparecchiata e fornita a D. Carlos Colonna e sara bene di proveder per tempo similmente una per D. Francisco Cotinton a Madrid.

Copie aux Archives de Simancas. Legajo 2519, folios 40 et 41.

Publié par CRUZADA VILLAAMIL, op. cit. p. 190, et par AD. ROSENBERG, op. cit. p. 284.

TRADUCTION.

RUBENS AU COMTE-DUC D'OLIVAREZ.

Excellence.

Ayant reçu, le 17 août, la dépêche de Votre Excellence datée du 26 juillet, je m'en allai le jour suivant trouver le grand-trésorier et Sir François Cottington, qui habitaient leurs maisons de campagne, ainsi que le roi qui résidait dans un de ses châteaux, éloigné de Londres de sept lieues et nommé Outland. Ayant rendu compte à Sa Majesté de la nomination de don Carlos de Coloma, il me répondit qu'il était très satisfait et se réjouissait beaucoup de cette élection de don Carlos, parce qu'il le connaissait comme un cavalier d'excellente réputation et bien disposé pour cet accommodement, et comme je demandais si Sir François Cottington était prêt à partir bientôt, parce que de notre côté nous ne pouvions rien faire avant son départ, dont j'informerais immédiatement la Sérénissime Infante pour qu'elle fasse venir le plus tôt possible don Carlos, le roi me répondit qu'à cause de certains embarras de sa charge il ne pourrait se mettre en route avant la fin d'août ou le commencement de septembre, vieux style. Ceci me fut encore confirmé par le grand-trésorier et par Sir Cottington lui-même qui cette nuit-là me reçut à une fête dans son palais

de la ville, où il mène une vie de prince avec tout le luxe imaginable. Il me tint en tête-à-tête un long discours au sujet de son voyage, quoique je ne lui eusse pas dit que j'avais fait quelque rapport à Votre Excellence des propositions que je vous ai fait connaître. Il me demanda s'il arriverait quelque réponse sur la déclaration au sujet de laquelle le grand-trésorier m'avait questionné aussi d'une manière fort pressante. Le trésorier me dit que le contenu de cet écrit était resté tellement secret que ni l'ambassadeur de France ni celui de Hollande ni aucune autre personne n'en savait rien jusqu'à présent. Mais je répondis à l'un et à l'autre que là-dessus je ne savais rien de certain, mais considérant que Votre Excellence disait dans toutes ses lettres que cette affaire ne pouvait pas se traiter à distance, puisque pour chaque parole on devait expédier un courrier, ce qui causait un grand dérangement et une considérable perte de temps, je pensais qu'on remettrait le tout jusqu'à l'arrivée de Sir Cottington en Espagne, qui serait à même de mieux expliquer les intentions de Sa Majesté, la déclaration étant rédigée en termes assez obscurs et ambigus. Il me répondit que le document était fort intelligible et que moi ayant traité avec le roi et ayant appris de sa propre bouche le sens de l'écrit, il pensait que je n'avais pas attendu jusqu'à présent pour l'interpréter clairement à Votre Excellence dans mes lettres. Je dis que bien que Sa Majesté eût insisté auprès de moi pour que je me procure la réponse (supposant que l'écrit partirait avec la dépêche annonçant la nomination de l'ambassadeur et le moment de son départ), comme elle avait tardé plus de quinze jours à m'interroger sur l'affaire et considérant qu'il restait à peine le temps nécessaire pour avoir une réponse avant le premier août, vu qu'elle devait être déterminée par le départ de Cottington, je ne désirais mettre en doute sous aucun prétexte le moment du départ de l'ambassadeur, mais que je préférais de laisser à la discrétion de Votre Excellence de répondre ou non. Il s'en suivit qu'ils n'insistèrent point et que si Votre Excellence répond ou ne répond pas on prendra de bonne part ce qu'elle fera. Sir Richard Weston se mit ensuite à parler du contenu de l'écrit et dit qu'il doutait qu'en Espagne on se trompât là-dessus et qu'on pensât que si Rubens avait obtenu pareille concession, les ambassadeurs obtiendraient bien davantage et il me jura qu'il croyait bien certainement qu'on ne donnerait d'autre instruction à Cottington que de proposer les conditions consignées dans la déclaration et peut-être bien avec quelque restriction qui n'y est point mentionnée et qui aurait rapport au temps, à savoir que le roi notre Seigneur promettrait de rendre les villes du Palatinat dans le délai d'un an ou d'un autre laps de temps qui serait stipulé; je répondis que je ne pouvais rien répondre à cette conjecture, n'ayant aucun ordre de m'embarquer plus avant dans la discussion d'aucune condition à stipuler; que cependant le

roi d'Angleterre ni de vive voix ni par écrit n'avait déterminé aucun délai bien que je lui eusse demandé de le faire. J'ajoutai que le roi d'Espagne devant traiter avec d'autres princes, notamment avec l'empereur et le duc de Bavière, comme le roi d'Angleterre le désirait, il lui était impossible de déterminer le temps que dureraient des négociations qui, en majeure partie, dépendraient d'autrui et qu'il ne pouvait donc répondre ni de leur durée ni des retards qui pouvaient se produire et que pour cette raison il n'était fait mention dans le papier d'aucun terme, le roi d'Espagne restant satisfait sans répliquer davantage. En somme, il s'en tint à dire que Cottington ne serait porteur d'aucune autre instruction; que si le roi d'Espagne n'acceptait point les conditions contenues dans l'écrit, il retournerait aussitôt en Angleterre et que si, au contraire, le roi notre Seigneur tenait sa promesse, la paix de 1604 serait renouvelée à l'instant, qu'elle serait publiée et qu'il en rapporterait le texte en Angleterre, parce que les affaires d'État, dont il a la direction, ne souffrent point qu'il s'absente. Et là-dessus le grand-trésorier me demanda si dans le cas, qui certainement se présentera, qu'un autre ambassadeur devait se rendre en Espagne pour négocier le futur traité, le roi d'Espagne enverrait également sans tarder un autre ambassadeur à Londres et ajouta qu'on ferait bien de faire connaître dès à présent son nom. Je répondis que je ne savais rien de la question, mais qu'on avait le temps de régler cela, aucun inconvénient ne pouvant résulter du retard, puisque don Carlos Coloma résidera en cette cour, et que, si lui partait, aucun autre homme d'État ne pouvait le dépasser beaucoup en qualité et qu'il n'y aurait donc aucun inconvénient à le maintenir ici jusqu'au retour de Sir Cottington. Cette réponse satisfit le trésorier. En attendant, Sir Cottington m'a chargé d'écrire à la Sérénissime Infante pour obtenir un passe-port qui lui permettrait d'aborder librement dans quelque port d'Espagne ou de Portugal que ce soit. Il me semble ressortir de ces paroles que jusqu'à présent il est résolu à débarquer à Lisbonne pour l'un ou l'autre motif, comme Votre Excellence le comprendra bien. Il me dit à la fin de notre entretien que s'il ne se tirait pas bien de cette affaire, ce voyage aurait pour effet de le perdre sans remède et que dès à présent Votre Excellence devait avoir pitié de lui, puisqu'il n'a accepté la mission que parce qu'elle l'avait ordonné et à cause des grandes obligations qu'il lui avait. Auprès des autres et auprès du roi d'Angleterre il s'excusera facilement. Votre Excellence pourra bien, si elle le veut, faciliter les choses. Il l'espère surtout parce qu'il craint qu'ils y trouveront mille difficultés et qu'ils n'ajouteront pas foi à la réalité de son mandat. Sa perte lui paraît inévitable. Et, comme je faisais difficulté de rapporter ces choses à Votre Excellence, croyant qu'il parlait ainsi pour exagérer les difficultés de l'affaire et mettre toutes choses sur le compte de

24 août 1629.

Votre Excellence, il me dit de nouveau qu'il prenait Dieu à témoin qu'il disait la vérité et que le temps le prouverait. Il prétendait qu'il avait fait un miracle en obtenant du roi d'Angleterre cet écrit et en le faisant approuver par son Conseil, surtout que les Français offraient carte blanche uniquement pour empêcher cette paix avec l'Espagne. La promesse seule, disait-il, de ne rien traiter avec la France au préjudice de l'Espagne, contenue dans les dernières lignes de l'écrit, était d'une importance telle qu'elle suffisait pour empêcher et déjouer toutes les intrigues et toutes les machinations de la partie contraire. Le grand-trésorier me dit encore que l'arrivée de Sir Cottington ferait conclure la paix en une heure ou bien qu'elle ne se ferait jamais. Il y aura donc nécessité absolue de faire les choses de façon autre qu'on ne les a faites jusqu'ici, puisqu'elles ne peuvent rester dans l'état actuel.

De tout ceci il m'a paru bon d'aviser Votre Excellence. Je ne vous rapporte que ce que je tiens de ces seigneurs; Votre Excellence en fera l'usage que lui dictera sa prudence. Sur ce, je baise humblement vos pieds et me recommande en toute soumission à votre bonne grâce.

De Votre Excellence le très humble et très dévoué serviteur,

PIERRE-PAUL RUBENS.

Londres, le 24 août 1629.

Ici l'on donnera à Don Carlos Coloma une maison toute préparée et meublée; il sera bon d'en agir de même à Madrid pour Sir Francis Cottington.

DCXXIII

24 août 1629.

RUBENS AU COMTE-DUC D'OLIVAREZ.

Excellentissimo mio signore :

Per sodisfar a gli commandamenti di V. Ex.^a, diro quel tanto che ho potuto penetrar toccante le negotiacioni del Embasador de Francia che persevera a cerchar de storbar in tutti modi l'andata del signor Cotinton in Spaña, o de rendirla inutile, ma sin adesso non ha potuto con tutta la sua industria far breschia nel animo constante del Rey de Inglaterra che persevera nel suo buon proposito; et a dir il vero la nominacione di Don Carlos Colonna ha risuscitati gli animi della nostra fattione e mortificato assai la parte contraria. V. Ex.^a lo creda pure

come l'Evangelio. Ho inteso di buona parte ch'el su detto embajador offerisce al Rey de Ingalaterra carta bianca a far liga offensiva y deffensiva contra España e tutta la casa de Austria, senza domandar assistenza nella guerra de Alemaña de gente ò dinari del Rey de Ingalaterra, ne flota per deffesa de Francia ó offesa de Espana, obligandosi il Rey de Francia de recuperar il Palatinato e di sostener la liberta de Alemana colle sue forze et à spese proprie et daltri confederati, sotto condicione pero che il Rey de Ingalaterra permettera a gli suoi vasalli di formar compagnie con Hollandesi per andar juntamente a damni delle Indie Orientale et Occidentale, de che si trata qui con gli deputati venuti a questo effetto gia molti mesi sono, ne secondo che posso intendere viene ritardato per altra causa che per non discutir il trattato con Espana. Et a questo credami V. Ex.^a esser de grandissimo effetto la promessa del papel de no innovar cosa alcuna a pregiudicio de Espana, e senza fallo s'affretta tanto il ritorno del signor Cotinton de España à fine che no venendo acçettate le propositioni avisate, possino subito pigliar resolutione di abbracciar le oferte de francesi, et in ciò concorre questo Embajador de Francia, vedendo de non poter impedir la jornada del Cotinton, procura che vada quanto prima sotto condicione de tornar subito, caso che il Rey de Espana non voglia obbligarse á far rendere subito tutto il Palatinato, potendo disporre S. M. cattolica come lui diçe assolutamente del Emperador, che in questa congiuntura sendo il Rey nostro signor tanto basso et imbarazzato con la guerra de Flandes non deve il Rey de Ingalaterra contentarse de poca cosa, poiche se non alcanza adesso tutto quello che vuole sara culpa e dappoccagine sua, vedendo la España infestata da tutte le parti per mare e per terra da Holandesesi et aspettando di peggio per l'armi francesi in Italia e per la Picardia in Artoys et Haynault. S'obliga questo Embaxador de Francia de mantener queste sue offerte sino al ritorno del signor Cotinton de Espana che si ritornara *re infecta*. Io credo certamente che saranno abraçerate le condizioni sopradette senza alcuna defficulta, non per che spero il Rey de Ingalaterra ch'el Rey de Francia sia per mettere in essecutione alcune de queste sue proposte ò mantener le sue promesse piu di quello che giamai ha fatto per il passato, ma per che potra far quel trattato con reputacione et apparenza de gran vantaggio appresso il mundo. Mi ha protestato piu volte S. M.

che si potesse salvar la sua reputatione et onore d'altra maniera che in conformita delle condicioni avisate, contenute nel papel, non differirebbe un hora di conchiudere la paz con Espana de corona à corona senza alcun vantaggio piu che la passata. E so certo che nel animo suo stima mille volte piu l'amicitia semplice con España che tutte le offerte de Francia, e maledice il giorno che giamai il Palatino venne alla sua noticia. Questo e quanto posso dire a V. Ex.^a in questa materia.

L'Ambasciator d'Ollanda ebbe gli giorni passati udienza del Re e fù remesso a comissarii fra quali furono il gran tresoriero et il signor Cotinton, a gli quali fece una predica quasi de una hora, essagerando grandimente il periculo grande nel quale si ritrovano le provincie confederate si non venivano soccorse prontamente de gran somma de danari e numerosa gente da gli lor confederati ; che lui non trovo giamai buona l'impresa di Bolducq, ma poiche se erano impegnati sotto quella piazza contante le spese e travagli, non potevano abandonarla senza la lor total rovina, per che il populo sendo esausto per tanti sussidii si alborotterìa se non venisse ad effetto che tutti gli dinari spesi nel apparato e dal primo giorno de quel assedio furono tolti da particulari interesse, che per la longa durata della impresa oltra le spese straordinarie se presupone da quelli che cognoscono l'humor de questo Ambasciator et de gli stati, che essaggerasse nel supremo punto le lor necesita e forse piu de la verita per muovere il Re a compassione et a dargli soccorso. Pur se crede la mayor parte di quello che dise esser vera che sono sforzati di fare per resistere al conte Henrico et a fortificar il Paese de la Belulba, con trinçere e canali montan a tal somma che pare sia impossibile de continuar il gasto o de poterla pagar giamai. Per ciò domandano come ho ditto soccorso de dinari et de gente diciendo che per tante diversioni bisognava proveder da per tutto il circuito della Belulba et ogni luoco e fortezza oltra le citta, poste sopra l'Issel et a confini de la frisa. E certamente che per questo et la continuatione del assedio de Bolducq sia necessario un essercito de sessanta mille combattenti, si fece il computo che stavano adesso a servizio de stati, colle levate fatte per suetia, che gli stati hanno ritenute al suo servizio, che pero non viene ben inteso qui ne dal Re di Suetia et si crede saranno sforzati a lasciargli passar oltra con promessa che s'inviaranno altrettanti de qui et le compagnie delle Indie da dieci a

dodici mille fanti ; non si ha potuto per ciò scusar di permettere al Ambasciator di far qualche levata in questo Regno che non fu accordata sin adesso. Al fine del suo discorso si rivolto l'Ambasciator al signor Cothinton et li disse che gli pareva strano che in veçe de assistere gli suoi confederati, il Re volesse trattar de pace col nimico commune, che solo il suo viaggio in Spagna darebbe una tal apprensione al mondo che quelli ch'ebbero qualche speranza nella amicitia de S. M., se perderebbono d'animo, et ch'era ben apparente che faccendo il Re una demonstratione tanto perniziosa al suo partito de mandar y ricevere Ambasciatore pubblicamente, il negocio doveva esser piu avanzato che non si pensava. Ansi conchiuso, gli fu risposto che nel medesimo tempo S. M. enviarebbe Don Henry vien (Vane) per complir colli stati conforme al obbligo delle lor confederazioni, etc.

Yo non ho talento ne qualita de dar consiglio à V. Ex.^a, ma ben considero de quanta conseguenza sia questa pace, che mi pare il nodo della catena de tutte le confederacioni d'Europa, la cui apprehensione sola causa hormai de grandi effetti et ancora quasi comprendo quanta alteratione et acerbita risultaria de la rottura della Prattica, et si ella fosse totalmente desperata se vederebbe in breve tempo voltar e mutarsi la forma del stato presente ; et ancor ch'io confesso che per il Rey nostro signor saria piu importante la paz con Holandesi, mi dubito che non si fara giamai quella senza l'intervencione del Rey de Inghilterra, ma forse questa fra España et Inghilterra senza gli Ollandesi che daria da pensar et faria risolvere ancora gli altri. E questa sta in mano de V. E. de maniera che colla promessa de rendere alcune poche piazze si potria far un gran colpo, essendo certo secondo la speculatione dogni huomo prudente che facendosi questa paz si faranno tutte le altre. E potria essere che non ostante la promessa, intravenisse nel spacio di un anno o duoi, che forse anzi come io credo s'ottenerà quel termino, un incidente di tal peso che con buona y justa raggione il Rey nostro signor non potesse far la detta restitucione, havendo fra tanto goduto delle commodita e conseguenze che particolarmente si sarebbe tirata dentro nel principio questa paz, e trovandosi imbarcato il Rey de Inghilterra e scappateli l'occasioni di far il fatto suo altrove, si contenterà forse di ricevere qualche altra sodisfattione de S. M. cattolica, tal qual ella si fosse, prima de tornar a nuva rottura; e quando pur si dovesse

24 août 1629.

venir a far la restitution de le dette piazze con alcune restrittioni se redimerebbe ancora, secondo il parer del Cotinton, con una parte tutte il restante. Mi perdoni V. Ex.^a si mi sono per zelo soverchio forze allagarto troppo, pur la supplico di credere che il pensiero non sia totalmente mio ma la mayor parte de persona della qual V. Ex.^a deve fidarsi e far stima del suo parer e consiglio ; con che faro fine et di novo mi raccomando nella buona gracia di V. Ex.^a et. le bacio gli piedi.

Di vostra Eccellenza, humillissimo servitore,

PIETRO PAUOLO RUBENS.

Di Londra il 24 d'Agosto 1629.

Il Soranzo, novo Ambasciator de Venecia, e venuto qui ultimamente della sua residenza d'Ollanda e ha presentato a S. M. una gran scrittura contra la pace con Spanna, ma sen ha fatto poco caso.

Copie aux Archives de Simancas. Estado. Leg. 2519, f. 37.

Publié par G. CRUZADA VILLAAMIL, op. cit. p. 199, et par AD. ROSENBERG, op. cit. p. 287. La traduction fournie en partie par GACHARD, op. cit. pp. 161-164.

TRADUCTION.

RUBENS AU COMTE-DUC D'OLIVAREZ.

Eccellenze.

Pour satisfaire aux instructions de Votre Excellence, je lui dirai tout ce que j'ai pu apprendre concernant la négociation de l'ambassadeur de France, qui continue a empêcher de toute manière le voyage de Cottington pour l'Espagne, ou de le rendre inutile, mais qui jusqu'à présent n'a pas encore réussi avec toutes ses menées à battre en brèche l'esprit bien déterminé du roi d'Angleterre, qui persévère dans ses bonnes dispositions. Et, à dire vrai, la nomination de don Carlos Coloma a ranimé l'esprit de notre parti et fortement abattu celui du parti contraire. Votre Excellence peut le croire comme l'Évangile. J'ai appris de bonne part que cet ambassadeur offre au roi d'Angleterre carte blanche pour faire une ligue offensive et défensive contre l'Espagne et contre toute la maison d'Autriche, sans demander au roi d'Angleterre nulle assistance ni d'hommes ni d'argent pour faire la guerre en Allemagne, ni aucune flotte pour défendre les côtes de France ou infester celle d'Espagne ; le roi de France s'obligerait à récupérer le Palatinat et à défendre la liberté de l'Allemagne par ses propres forces, à ses propres dépens et à ceux de ses

confédérés, à condition toutefois que le roi d'Angleterre permît à ses sujets de former avec les Hollandais une compagnie qui attaquerait les Indes orientales et occidentales. On traite ici avec les députés venus à cet effet depuis plusieurs mois et la conclusion de l'accord a été retardée, d'après ce que je suis parvenu à savoir, pour ne pas discuter le traité avec l'Espagne. Votre Excellence peut m'en croire, la promesse, contenue dans la déclaration de ne rien innover au préjudice de l'Espagne, a été d'un très grand effet, et sans aucun doute le retour de Sir Cottington d'Espagne sera hâté afin que, si les propositions venaient à ne pas être acceptées, on pût immédiatement prendre la résolution d'accepter les offres des Français. Dans ce sens agit l'ambassadeur de France; voyant que l'on ne peut empêcher le voyage de Cottington, il fait son possible pour le faire partir au plus tôt, à condition de retourner immédiatement, dans le cas où le roi d'Espagne ne voudrait pas s'engager à faire rendre sans délai tout le Palatinat. En effet, dit-il, Sa Majesté catholique peut disposer absolument de l'empereur et dans cette occurrence le roi notre seigneur étant fort embarrassé par la guerre de Flandre, le roi d'Angleterre ne doit pas se contenter de peu, puisque s'il n'obtient pas à présent tout ce qu'il veut, ce sera par sa faute et par son indolence, maintenant qu'il voit l'Espagne attaquée de tous côtés, par mer et par terre, par les Hollandais et menacée en outre par les armées françaises en Italie et par la Picardie dans l'Artois et dans le Hainaut. L'ambassadeur de France s'engage à maintenir ses offres jusqu'au retour de Sir Cottington d'Espagne, si celui-ci retournait sans avoir réussi.

Je crois fermement que les conditions susdites seront acceptées, non que le roi d'Angleterre espère que le roi de France accomplisse quelque-une de ses offres ou maintienne ses promesses plus qu'il ne l'a jamais fait par le passé, mais parce qu'il traiterait ainsi avec la réputation et l'apparence de grands avantages aux yeux du monde. Plusieurs fois Sa Majesté m'a protesté que, si elle pouvait sauvegarder sa réputation et son honneur autrement qu'en conformité de ce qui est contenu dans le papier qui m'a été remis de sa part, elle ne différerait pas un instant de conclure la paix avec l'Espagne, de couronne à couronne, sans aucun avantage de plus que ne lui en accordait la paix dernière; je sais même avec certitude qu'au fond du cœur elle fait mille fois plus de cas de la simple amitié de l'Espagne que de toutes les propositions de la France, et qu'elle maudit le jour où le palatin vint à sa connaissance. Voilà ce que je puis rapporter à Votre Excellence sur cette matière.

L'ambassadeur de Hollande a été reçu en audience par le roi ces jours derniers et a été renvoyé à une commission dont faisaient partie le grand-trésorier et Sir Cottington; il leur a fait un prêche qui a duré près d'une heure, exagérant considérablement la grandeur du péril dans lequel se trouveraient les Provinces-

Unies si leurs alliés ne venaient promptement à leur secours à grand renfort d'argent et de troupes. Il n'approuvait pas la prise de Bois-le-Duc, mais, puisqu'ils s'étaient engagés autour de cette place avec tant de dépenses et de travaux, ils ne pouvaient abandonner le siège sans se ruiner totalement. En effet, le peuple épuisé par tant d'impôts se révolterait si tout cet argent dépensé dans l'entreprise et pris à intérêt dès les premiers jours chez les particuliers ne produisait aucun effet, ces charges étant encore aggravées par la longue durée de l'entreprise et par les autres dépenses extraordinaires que les États avaient à supporter. Ceux qui connaissent le caractère de cet ambassadeur et des États supposent qu'il exagère au suprême degré leurs besoins et s'écarte de la vérité pour exciter la compassion du roi et l'engager à lui accorder des secours. Mais on croit que la majeure partie de ce qu'il dit est vrai quant aux sacrifices qu'ils ont à faire pour résister au comte Henri et pour fortifier le pays de la Veluwe, ce qui avec les dépenses des tranchées et des canaux monte à une somme tellement élevée qu'il paraît impossible qu'ils continuent à faire ces frais ou à jamais les payer. C'est pourquoi ils demandent, comme je viens de le dire, des secours en argent et en hommes en alléguant que dans la diversité du danger il faut prévoir à toute la frontière de la Veluwe et à tout endroit ou forteresse, sans compter les villes situées sur l'Yssel et aux confins de la Frise. Il est certain que pour ce motif et pour continuer le siège de Bois-le-Duc une armée de 60.000 combattants est nécessaire. On compte qu'aujourd'hui pareilles forces sont au service des États-Unis en y comprenant les levées faites par la Suède et que les États ont retenu à leur service, ce qui cependant n'est pas pris de bonne part ici, ni par le roi de Suède, et on croit qu'ils seront forcés de les laisser partir sous promesse qu'on en enverra un même nombre de l'Angleterre et 10 ou 12.000 fantassins des compagnies des Indes. On n'a pas pu s'empêcher de permettre à l'ambassadeur de faire quelques levées dans ce royaume, ce que l'on n'avait pas accordé jusqu'ici. A la fin de son discours, l'ambassadeur se tourna vers Sir Cottington et lui dit qu'il trouvait étrange qu'au lieu d'assister ses alliés le roi voulait traiter de la paix avec leur ennemi commun, que son seul voyage en Espagne inspirerait au monde une telle défiance que ceux qui avaient quelque espoir dans l'amitié de Sa Majesté en seraient découragés et qu'il était bien clair que si le roi faisait une démonstration aussi nuisible à son parti d'envoyer et de recevoir publiquement un ambassadeur, l'affaire devait être plus avancée qu'on ne le pensait. Telle fut sa conclusion ; on répondit que Sa Majesté enverrait en même temps Sir Henry Vien (Vane) pour s'entendre avec les États-Unis au sujet des devoirs de leur alliance.

Je n'ai ni le talent ni la qualité qu'il faudrait pour donner des conseils

à Votre Excellence. Mais je considère de quelle importance est cette paix, qui me paraît le nœud de toutes les confédérations d'Europe, et dont l'appréhension seule produit dès maintenant de si grands effets. Je comprends encore l'émotion et l'aigreur qui résulteraient de la rupture des négociations ; et si celles-ci venaient à être entièrement désespérées, on verrait en peu de temps se changer la face des affaires. J'avoue que, pour le roi, notre seigneur, la paix avec les Provinces-Unies importerait davantage ; mais je doute que celle-ci se fasse jamais sans l'intervention du roi de la Grande-Bretagne, tandis que la paix entre l'Espagne et l'Angleterre peut se faire, et elle donnerait à penser aux Hollandais ; peut-être même ferait-elle prendre une résolution par les autres puissances. Or, cette paix est dans les mains de Votre Excellence, et avec la promesse de rendre un petit nombre de places, on obtiendrait un grand résultat : car il est certain, selon le jugement de tout homme doué de perspicacité, que, cette paix faite, toutes les autres se feront. Et il pourrait être que, nonobstant l'engagement qui serait pris par l'Espagne, il survînt, dans l'espace d'une ou de deux années (terme qui sera accordé, à ce que je crois), quelque incident de telle nature qu'avec bonne et juste raison le roi, notre seigneur, pût se dispenser de faire ladite restitution, après avoir, dans l'intervalle, recueilli les fruits de cette paix. Alors le roi d'Angleterre, ayant laissé échapper l'occasion de traiter à son avantage ailleurs, se contenterait peut-être de recevoir une compensation, quelle qu'elle fût, de Sa Majesté catholique, plutôt que d'en venir à une nouvelle rupture. Et quand bien même Sa Majesté devrait restituer lesdites places, suivant l'avis de Cottington, au moyen d'une partie elle se rachèterait de tout le reste.

Que Votre Excellence me pardonne si, par un zèle excessif, je suis allé trop loin. Je la supplie de croire que la pensée n'est pas totalement mienne, mais qu'elle vient, pour la plus grande partie, de quelqu'un en qui Votre Excellence doit se confier et dont elle doit avoir en estime l'opinion et le conseil.

Sur ce, je termine en me recommandant de nouveau aux bonnes grâces de Votre Excellence et en lui baisant les pieds.

De Votre Excellence le très humble serviteur,

PIERRE-PAUL RUBENS.

Londres, le 24 août 1629.

Soranzo, le nouvel ambassadeur de Venise, est arrivé ici ces jours derniers en venant de sa résidence en Hollande et a présenté à Sa Majesté un écrit étendu contre la paix avec l'Espagne qui n'a produit que peu d'impression.

24 août 1629.

RUBENS AU COMTE-DUC D'OLIVAREZ.

Excellentissimo Signore :

Ho inteso per via de persona degna de fede che il 18 d'Agosto il Conde de Carlil propose nel Consiglio Real, presente il Re, che sendo nominato Don Carlos Colonna per Ambasciator del Re di Spagna in questa corte, e considerando la gravita e multiplicita del negocio che si doveva trattar in Spagna, et che la principal disputa sarebbe circa le cose de Alemaña, le pareva convenire che per dar maggior rispetto a l'Ambasciata si mandasse juntamente col signor Cotinton un Conte et un Dottor de leggi, e nomino il conte de Rutland suocero del ja Duque de Buquingam et il Dottor Marten ; de quali lui sapeva bene che il primo sarebbe rijettato per esser cattolico e cognosciuto per tale. Ma la sua intention fu che potendo ottener la resolutione de mandar un conte, e sendo rijettato il Conte da lui nominato, de subintrar nel suo luoco, con che veniva ad ottener quello che lui desidera unicamente in questo mondo, d'esser impiegato in questa Ambasciata. Piacque alla mayor parte del consiglio la proposta del Conte e particolarmente che andasse un jurisperito che fosse ben versato nelle leggi imperiali e constitutione e privilegi de gli elettori, et in somma ben pratico delle cose d'Allemagna. Ma il gran tresoriero contradisse allegando esser prematura questa diligenza y spesa, poiche il signor Cotinton non andava per trattar sopra le cose d'Allemagna ne a disputar le raggioni del Palatino, ma solo a far la proposta contenuta nel papel ; che si veniva accettata sariano sempre a tempo per mandar altri de tal qualita che ricercarebbe la materia ; et si ella non sarebbe acçetata non era de bisogno di farne altro. Con questo parer si conformò il Re e fu determinata l'andata del signor Don Francisco Cotinton solo per questa volta. Mi sono informato qual sia il Dottor Marten et intendo esser un villano partialissimo contra España et il peyor che potrebbe trovarsi fra mille.

Copie aux Archives de Simancas. Estado. Leg. 2519, f. 36.

Publié par G. CRUZADA VILLAAMIL, op. cit. p. 209, et par AD. ROSENBERG, op. cit. p. 291.

RUBENS AU COMTE-DUC D'OLIVAREZ.

Excellence.

J'ai appris d'une personne digne de foi que le 18 août le comte de Carlisle a proposé au Conseil royal en présence du roi que, puisque Don Carlos Coloma était nommé ambassadeur du roi d'Espagne dans cette Cour et en considération de la gravité et de la complication de l'affaire qu'il y avait à traiter en Espagne, affaire qui principalement roulera sur des intérêts allemands, il lui paraissait convenir pour donner plus de relief à l'ambassade qu'on devait adjoindre à Sir Cottington une personne portant le titre de comte et un docteur en droit. Il désigna le comte de Rutland, beau-père de feu le duc de Buckingham et le docteur Marten. Il savait que le premier était catholique, et connu comme tel, ce qui le ferait rejeter. Mais son intention était que si on décidait d'envoyer un comte et que son candidat était rejeté, la mission lui serait confiée et il comptait obtenir ainsi d'être employé dans cette ambassade, la chose qu'il ambitionnait le plus en ce monde. La proposition du comte de Carlisle fut adoptée par la majorité du Conseil et spécialement l'idée d'envoyer un jurisconsulte versé dans les lois de l'empire, dans les constitutions et privilèges des électeurs, en un mot bien au courant des choses de l'Allemagne. Mais le grand-trésorier fut d'un avis contraire, faisant valoir que cette hâte et ces dépenses étaient prématurées, puisque Sir Cottington n'était pas envoyé pour traiter des affaires de l'Allemagne ni pour discuter les arguments du Palatin, mais uniquement pour faire les propositions contenues dans l'écrit. Si, disait-il, ces propositions venaient à être acceptées, il serait toujours temps d'envoyer des hommes compétents que réclamait la négociation ; et si elles n'étaient pas acceptées, il était inutile de s'en occuper autrement. Le roi partagea cet avis et on résolut d'envoyer Sir Francis Cottington seul pour commencer. Je me suis informé ce qu'est le docteur Marten et j'apprends que c'est un coquin très partial contre l'Espagne et le pire qui pourrait se trouver entre mille.

RUBENS AU COMTE-DUC D'OLIVAREZ.

Exellentissimo Signor :

E certissimo ch'el 16 d'Agosto fu esibito y dibattuto nel consiglio de stato col intervento del Re un papel mandato da Torino per l'ambasciator d'Inglatera residente appresso il duque de Savoya, che venne in gran diligenza con un suo servitore. Era questo papel stipulato del Ambasciator sudetto e del Principe de Piemonte, essendo primo approvato del cardenal de Richeliu, il cui contenuto era questo ; che il Rey de Francia si contentava di restituyr susa al Duque de Savoya, si el Re de Inglatera se voleva obligar per respondente e cautionario al Rey de Francia che il Duque de Savoya concedera il paso libre al Rey de Francia et a gli suoi esserciti ogni hora che S. M. havera di bisogno di repassar in Italia per socorrere gli suoi amici et confederati. Sopra questo papel fu gran disputa e varietà de pareri e fu approvato da buona parte de consiglieri, dicendo esser cosa onorevole per il Re d'esser in tal concetto apresso gli altri Re e principi che lo pigliavano per arbitro e cautionario delle lor Tratatti, et un amico nostro disse che bisognava considerar prima si questa Paz staria bene al Re d'Inglitera, e poi mettere in deliberacione per qual mezzo S. M. potrebbe astringere il Duque de Savoya a mantener la sua promessa quando mancasse a la sua parolla, stando tanto discosto e fuori dogni offesa dalle forze d'Inglitera.

Ma il Re, che veramente mi par puntualissimo ad osservar la sua promessa, fu di parere e disse chiaramente che non poteva intravenire in questo trattato come cautionario senza contravenire alla sua promessa fatta a España in vertu del papel consigniato a Rubens di non far alcuna novita a suo pregiudicio con francesi durante il Trattado. Con che si rimesse il negocio a piu matura deliberatione e furono gran discorsi della poca fede di quel Principe che d'una parte simulava de unirsi totalmente con España et in quel mentre trattava a parte con Francia. E fu considerato quanto al ingrosso s'inganna il señor abbate Scaglia nelle sue opinioni che ha principalmente toccante la persona del Principe de Piamonte.

Questo passo me ha parso degno della noticia di V. Ex.^a e forse seria ben aproposito che sene desse parte al signor Marques, con che di novo mi raccomando, etc.

24 août 1629.

Archivo general de Simancas. Secretaria de Estado. Leg. N° 2519 f° 38.

Publié par G. CRUZADA VILLAAMIL, op. cit. p. 211, et par AD. ROSENBERG, op. cit. p. 292.

TRADUCTION.

RUBENS AU COMTE-DUC D'OLIVAREZ.

Excellence.

Il est certain que le 16 août on a présenté et discuté au conseil d'État, en présence du roi, un document envoyé de Turin par l'ambassadeur d'Angleterre résidant auprès du duc de Savoie et apporté en grande diligence par un de ses domestiques. Ce document était signé par l'ambassadeur susdit et par le prince de Piémont, après avoir été approuvé par le cardinal de Richelieu. Son contenu était le suivant : le roi de France consentirait à restituer la ville de Suze au duc de Savoie, à condition que le roi d'Angleterre se chargeât de garantir au roi de France que le duc de Savoie accorderait au roi de France libre passage à lui et à ses armées à tout moment où Sa Majesté aurait besoin de passer en Italie pour se porter au secours de ses amis et alliés. Une grande discussion s'éleva au sujet de cette proposition, des opinions différentes se firent jour ; une bonne partie des conseillers était d'avis d'accepter en disant que c'était chose honorable pour le roi d'être pris pour arbitre et garant de leur traité par les autres rois et princes. Un de nos amis émit l'avis qu'il fallait examiner d'abord si pareil accord conviendrait au roi d'Angleterre et qu'il fallait examiner ensuite comment Sa Majesté pourrait forcer le duc de Savoie à tenir sa promesse dans le cas où il viendrait à manquer de parole, puisqu'il y avait tant de distance entre les deux pays et que la Savoie était hors de l'atteinte des forces de l'Angleterre. Mais le roi qui me paraît réellement être fort scrupuleux à tenir sa promesse, fut d'avis et le déclara clairement qu'il ne pouvait intervenir dans cet accord comme garant sans manquer à sa promesse faite à l'Espagne et inscrite au document remis à Rubens de ne pas s'unir aux Français pour nuire aux Espagnols tant que dureraient les négociations. Là-dessus on renvoya l'affaire pour examen plus approfondi et on s'éleva beaucoup contre la mauvaise foi de ce prince qui d'une part feignait de s'unir complètement avec l'Espagne et qui en même temps négociait à part

24 août 1629.

avec la France. On fit observer combien l'abbé Scaglia se trompait dans sa manière de voir en général et spécialement, quant à la personne du prince de Piémont. Cet incident me parut digne d'être rapporté à Votre Excellence et il sera peut-être utile qu'elle en donne connaissance à M. le marquis (de Spinola). Sur ce, je me recommande de nouveau, etc.

DCXXVI

24 août 1629.

RUBENS AU COMTE-DUC D'OLIVAREZ.

Excellentissimo Signor :

Devo rimostrare a V. Ex.^a distintamente come e passato il negocio, a sapere, quando il Rey mi commando de avisar a V. Ex.^a et che desiderava d'haver risposta sopra le sue proposicione inanzi la partenza del signor Cotinton et che la tardanza di questa potria apportar dilacione à quella, per che desiderava che andasse piu particolarmente instrutto et certo, come ho avisato V. Ex.^a il 6 di Julio. Allora S. M. mi disse ancora che mi daria il tutto in scritto, che non segui se non il 13 di Julio, ne mi ha giamai domandato se io habbia dato alcun aviso in Spana sopra questa materia ò non, prima d'haver ricevuto la scrittura, et quando il gran tresoriero mi consigno il detto papel mi disse de voler scrivere a V. Ex.^a et il signor Cotinton ancora, et io ho disimulato d'havere mandato il papel sin adesso. De maniera che non sanno altro si non che l'aviso et il papel insieme colle lor lettere vada tutto col presente correo, ne ho mancato di remostrargli che per la lor dilacione il tempo e scorso de tal maniera che e impossibile d'haver qualche risposta inanzi il giorno prefisso per la partenza del signor Cotinton, che mi confesano esser vero, ben sanno pero che il signor Baroizzi et io habbiamo dato aviso in Spagna il 2 di Julio della nominacione del signor Cotinton per embaxator in Spagna e del tempo della sua partenza, de maniera che si viene qualche risposta da V. Ex.^a sopra la materia, che forse sara necessaria di communicar con essi o col Rey proprio, io potrò sempre dire d'aver con questa occasione dato ancora qualche aviso a V. Ex.^a et si ella lo rimettera tutto alla venuta de gli Ambassator

ancora stara benissimo nel modo che le cose stanno adesso colla vicinanza del giorno prefisso alla andatta del signor Cotinton.

24 août 1629.

Copie aux Archives de Simancas. Estado. Leg. 2519. f. 28.

Publié par CRUZADA VILLAAMIL, op. cit. p. 213, et par AD. ROSENBERG, op. cit. p. 293.

TRADUCTION.

RUBENS AU COMTE-DUC D'OLIVAREZ.

Excellence.

Je me vois obligé d'expliquer exactement à Votre Excellence comment s'est passé la négociation, c'est-à-dire quand le roi me commanda d'informer Votre Excellence et manifesta le désir d'avoir une réponse à ses propositions avant le départ de Sir Cottington. Il me fit observer que le retard apporté à cette réponse pourrait faire remettre le voyage de l'ambassadeur, qui devait être bien informé et recevoir des instructions déterminées, comme j'en ai avisé Votre Excellence le 6 juillet. Sa Majesté me dit encore qu'il me donnerait tout cela par écrit, ce qu'il ne fit que le 13 juillet. Il ne m'a jamais demandé si, oui ou non, j'avais envoyé quelqu'avis sur cette matière en Espagne avant d'avoir reçu l'écrit, et quand le grand-trésorier me remit ce document, il me demanda de vouloir écrire à Votre Excellence, et Sir Cottington se joignit à lui pour le demander. Quant à moi, jusqu'à présent, je leur ai caché que j'avais expédié l'écrit. De façon qu'ils ne savent rien d'autre sinon que le papier, ainsi que leurs lettres, partent avec le présent courrier. Je n'ai pas manqué de leur faire observer que par leur lenteur nous avons perdu du temps, de manière qu'il est impossible de recevoir quelque réponse de Madrid avant le jour fixé pour le départ de Sir Cottington. Ils m'avouèrent que c'est la vérité ; mais ils savent que M. Barozzi et moi nous vous avons informé le 2 juillet de la nomination de Sir Cottington comme ambassadeur en Espagne et du jour de son départ, de manière que si je reçois quelque réponse de Votre Excellence sur ce point et, si je dois la communiquer à ces Messieurs ou au roi lui-même, je pourrai toujours dire que par le présent courrier j'ai donné quelques nouvelles informations à Votre Excellence et si elle remet toute réponse jusqu'à l'arrivée de l'ambassadeur, rien ne sera compromis dans l'état où les choses se trouvent maintenant, à l'approche du jour fixé pour le départ de Sir Cottington.

DCXXVII

24 août 1629.

RUBENS AU COMTE-DUC D'OLIVAREZ.

Excellentissimo Sr. mio collendissimo :

Rendo a V. Ex.^a mille grâces per avermi dato licenza di tornar in fiandra doppo l'arrivo del signor Don Carlos Colonna in questa corte, nella quale ben che me ritrovo con ogni commodità e gusto et onorato universalmente piu che non comporta la qualità mia, non posso trattenermi devantaggio di quello che il servizio di sua maestà richiede et il stato delle cose mie domestiche comporta, al cui interesse però preferirò sempre non solamente gli commandamenti del Re nostro signore, ma di V. Ex.^a ancora, per il servizio suo particolar come che professo d'essere sua creatura, per obbligo e volontà di servirla mentre averò vita. E con tal animo la supplico di accettarmi per tale e conservarmi nella buona gracia di sua maestà e sua propria. E con summa devotione le bacio gli piedi.

Di vostra Eccellenza humilissimo servitore
PIETRO PAUOLO RUBENS.

Spero che l'istesso naviglio di guerra che verisilmente condurra il signor Don Carlos potrà pochi giorni doppo servire per ricondurmi a Dunkercque.

Archives de Simancas. Estado. Leg. 2519, f. 30.

Publié par CRUZADA VILLAAMIL, op. cit. p. 216, et par AD. ROSENBERG, op. cit. p. 294.

TRADUCTION.

RUBENS AU COMTE-DUC D'OLIVAREZ.

Eccellenze.

Je vous rends mille grâces de m'avoir bien voulu accorder l'autorisation de retourner en Flandre après l'arrivée dans cette Cour de don Carlos Coloma. Bien que je me trouve ici avec toute commodité et satisfaction, et que j'y sois

honoré universellement plus qu'il n'appartient à ma qualité, je ne puis cependant faire un plus long séjour que ne l'exige le service de Sa Majesté et que ne le permet l'état de mes affaires domestiques, à l'intérêt desquels néanmoins je préférerai toujours non seulement ce que me commandera le roi notre seigneur, mais encore ce que Votre Excellence réclamera de moi pour son service particulier, comme celui qui fait profession d'être sa créature avec la volonté de le servir tant qu'il vivra, et dans cette disposition je la supplie de m'accepter pour tel et de me conserver les bonnes grâces de Sa Majesté et les vôtres.

24 août 1629.

Et avec un entier dévouement je Vous baise les pieds.

De Votre Excellence le très humble serviteur

PIERRE-PAUL RUBENS.

Londres, le 24 août 1629.

J'espère que le même navire de guerre, qui amènera ici Don Carlos, pourra, peu de jours après, me ramener à Dunkerque.

Dans la vente du 14 mai 1845, tenue, à Paris, par Charavay, parut une lettre ainsi décrite :

26 août 1629.

« 91. — 315. L. aut. sig. (en italien), datée d'Anvers, 26 août 1629. 2 pages in-fol. avec un long post-scriptum d'une page in-fol. Très belle lettre d'une parfaite conservation. On y a joint la traduction. »

Rubens était en Angleterre à cette date et la lettre par conséquent était fausse, à moins que la date n'ait été mal transcrite.

PEIRESC A PICQUERY AVEC UNE LETTRE DE RUBENS.

2 septembre 1629.

Sous la date du 2 septembre 1629, Peiresc annote dans ses *Petits Mémoires* :
« Au S. Pichery, avec la lettre de M. Rubens. »

Peiresc avait reçu de Rubens une lettre datée de Londres, 9 août 1629, dans laquelle ce dernier recommandait à Peiresc son ami Picquery qui habitait Marseille. Il est probable que Peiresc lui fit part de cette gracieuseté de l'artiste et joignit à sa lettre une copie de celle de Rubens.

DCXXVIII

2 septembre 1629.

PEIRESC A DUPUY.

.
Je suis marry que n'avez ouvert la lettre de M^r Rubens (1) et vous prie d'en user ainsin à l'advenir quand vous en recevrez pour moy de sa part, et de gents curieux, car je sçay bien que vous n'aurez pas dézagréable d'y voir ce qu'il m'escript, où il entremesle tousjours quelque galanterie digne de n'estre pas négligée. Si mon homme en peult deschiffrer une copie à temps, je la feray joindre icy, réservant l'original pour luy respondre un peu plus à loisir, et pour ne l'exposer au danger des chemins dans l'incertitude où nous sommes encores si les despeschés continueront de passer ou non. Il m'escript de la debtention du pauvre Seldenus que je plains grandement, et dict que le sieur Bosweld luy avoit faict feste de cez suppléments du Procope que vous avez veuz, lesquels il luy fauldroit envoyer en tout cas, si on ne les luy avoit communiquez en ce païs là.

PH. TAMIZEY DE LARROQUE, *Lettres de Peiresc aux frères Dupuy*, Tome II, p. 175. Paris, Imprimerie Nationale, 1888.

DCXXIX

2 septembre 1629.

RUBENS AU COMTE-DUC D'OLVAREZ.

Excellentissimo Signor :

Gia comincianno qui, quelli che sono participi del secreto, a perdere la speranza vedendo che non viene alcuna risposta da V. Ex.^a o al meno l'accusa della ricevuta del papel ; et ancor ch'io lo vado scusando sopra la brevità del tempo e colle ragioni che V. Ex.^a allega nelle sue lettere precedenti, che non si po negociar per lettere e dispachi, ma

(1) Lettre écrite de Londres le 9 août 1629 et publiée plus haut, page 152.

per maggior breuita se devono mandar Ambasciatori, e poichè siamo venuti a questo non occorre pensar ad altra risposta il medesimo signor Cotinton e di quel parere et che il suo viaggio di España non servirà ad altro che a precipitar la rotura, perchè non porterà altro che il contenuto del papel et il Re de Inghilterra vuole che le medesime navi che lo porteranno si tratengano a Lisboa per il suo ritorno. La causa de tanta fiera e ch'el Embaxator de Francia promette de tener in vigore durante l'absenza del signor Cotinton le sue offerte già avise colla mia precedente (a saperla) la carta bianca per le condizioni de liga offensiva contra Espana, sino il ritorno del signor Cotinton de Espana, et perciò non havendo potuto impedire la sua andata et alcuni credono che lui se tratenera fra tanto qui per aspettarlo procura adesso il detto Embaxator de Francia che vada quanto prima per che il Rey de Inghilterra sia tanto più presto desingannato, assicurandolo che questa jornada del Cotinton è una fatica de niente né servirà ad altro che a perdita di tempo, essendo lui certamente avisato de Espana che S. M. Cattolica non vuole intendere de dover rendere per cosa del mondo una sola piazza che tiene nel Palatinato et come sanno de certo che il Rey de Inghilterra non può in vertu delle sue confederazioni far la Paz con Espana senza toccar questa corda. Già tengono il negocio per escluso e roto. Mi disse l'altr'hieri il signor Cotinton che già se facevano le sue istruzioni et me ne comunicò buona parte a saper, che doveva portar seco tutte le lettere originali scritte in ogni tempo da Spagna sopra questa materia al Rey Jacobo, con tante promesse evidenti e chiari di farla pretesa restituzione, et ancor che si voglia forse rispondere colla guerra sia cessato tutto, questo dice esser ben de ragione che con la paz riprendino vigore et le cose si rimettono nel stato de prima, et ancora haverà il Cotinton assoluto poter, cosa che S. M. cattolica voglia far la paz colla pretesa promessa di passar più avanti et di rompere di novo con Francia e far liga offensiva y deffensiva con Espana contra Francia, della quale se poteva sperar ogni gran successo si ella s'incaminasse della maniera che lui la proponerebbe. Mi disse ancora in confidenza che venendo a questo lui sperarebbe di far d'avantaggio per che videva il Re d'Inghilterra già mal affetto contra Olandesi, per la insupportabil lor insolenza, et che perciò facilmente trovandosi ben stabilito con Espana si voltarebbe a reprimerla congiuntamente. Certo

2 septembre 1629.

è che il Rey de Inghilterra ricevette la nova de Wesel colle lachrime à gli occhi, tanto e ben inclinato verso Espana, ben che tutti gli altri sono di contrario parere, e credami V. Ex.^a che lui solo ha gran speranza nella generosità di V. Ex.^a e crede che la considerará la una necessita et impossibilita di far altrimenti la paz che ricevendo qualche apparenza di sodisfattione per velar al meno la sua reputatione con quella promessa che del resto gli importano poco o niente le sudette piazze et io credo fermamente che in caso ch'el signor Cotinton, queste sono le sue parole, riportara la triste sentenza de la rotura del tratado, che ne sentira grandissimo dispiacere e sarà sforzato a pigliar altro partito che non vorrebbe; lui solo ha tenuto sospeso sin adesso contra ogni sforzo del Parlamento, l'accordo della compagnia delle Indie Occidentali con Olandesi, si come fa ancora contra l'istanza del Embaxator di Polonia et Olanda che non domandano altra condicione che questa per complimento della lor liga con S. M.; ma tutte queste resolutioni si pigliaranno d'una maniera ò d'altra subito al ritorno del signor Cotinton di España; e non avendo da dire altro in questa materia mi raccomando con ogni devotione nella buona gracia di vostra Eccellenza et humillissimamente gli bacio gli piedi.

Di vostra Eccellenza humillissimo servitore
PIETRO PAUOLO RUBENS.

Di Londra il 2 di Settembre 1629.

Mi dubito che la causa de la mutatione del Duca de Savoya sia che avera inteso per lettere del Abatte Scaglia di España che non si acçettaranno costi le condicione del Re de Inghilterra proposte et che perçio il tratado non havera effecto.

Copie aux Archives de Simancas. Estado. Leg. 2519, f. 42.

Publié par CRUZADA VILLAAMIL, op. cit. p. 218, et par AD. ROSENBERG, op. cit. p. 295.

TRADUCTION.

RUBENS AU COMTE-DUC D'OLIVAREZ.

Eccellenze.

Ceux qui sont dans le secret ici commencent à perdre l'espoir en voyant qu'il n'arrive aucune réponse de Votre Excellence, pas même l'accusé de

réception de l'écrit ; j'ai beau en jeter la faute sur le peu de temps qui s'est écoulé et sur les raisons que fait valoir Votre Excellence dans ses lettres précédentes, à savoir qu'on ne peut négocier par lettres et par dépêches, mais que, pour gagner du temps, on doit envoyer des ambassadeurs de part et d'autre et que, puisque nous en sommes venus à ce point, il ne faut s'attendre à aucune autre réponse. Sir Cottington est du même avis et pense que son voyage en Espagne ne servira à autre chose qu'à précipiter la rupture, parce qu'il ne sera porteur d'autres propositions que de celles contenues dans l'écrit, et le roi d'Angleterre veut que les mêmes navires qui l'amènent l'attendent à Lisbonne pour le ramener. La cause de cette querelle est que l'ambassadeur de France promet de maintenir, durant l'absence de Sir Cottington, les offres qu'il a faites et que je vous ai fait connaître dans ma lettre précédente, à savoir carte blanche pour les conditions d'une alliance offensive contre l'Espagne jusqu'au retour de Sir Cottington de l'Espagne et, comme il n'a pas pu empêcher son départ, d'aucuns croient qu'il s'arrêtera ici pour l'attendre. Maintenant cet ambassadeur s'efforce de faire partir Sir Cottington le plus tôt possible, pour que le Roi d'Angleterre soit d'autant plus tôt détrompé et s'assure que ce voyage est une peine inutile que l'on se donne, vu qu'il ne servira de rien qu'à perdre du temps, puisque, comme on l'en a informé d'Espagne, Sa Majesté Catholique ne veut pour rien au monde entendre parler de rendre aucune des places qu'elle occupe dans le Palatinat et que le Roi d'Angleterre ne peut, en vertu de ses engagements, faire la paix avec l'Espagne sans toucher à cette corde. Déjà on regarde les pourparlers comme finis et rompus. Sir Cottington me dit l'autre jour qu'on commençait déjà à rédiger ses instructions et il ajouta savoir de bonne part qu'il devait emporter toutes les lettres originales jadis écrites d'Espagne au roi Jacques sur cette affaire avec nombre de promesses formelles et claires de faire cette restitution. Il dit encore que, si on veut recommencer la guerre, toutes ces places seront cédées. Il est conforme à la raison, dit-il, que par la paix on retrouvera ses forces et qu'ainsi les choses seront remises dans leur état antérieur. Cottington aura également plein pouvoir dans le cas où Sa Majesté Catholique voudrait faire la paix, sur la base de cette promesse, d'aller plus loin, de rompre de nouveau avec la France et de faire contre elle une ligue offensive et défensive avec l'Espagne, dont on peut espérer le plus grand succès si elle était conclue comme il le proposerait. Il me dit encore en confidence que quand il s'agirait de traiter ce point, il espérait faire davantage, parce qu'il voyait le roi d'Angleterre déjà mal disposé pour les Hollandais à cause de leur insolence insupportable et que s'étant reconcilié avec l'Espagne, ensemble on les réprimerait facilement. Il est certain que le roi d'Angleterre a reçu la nouvelle de la prise de Wesel les larmes

2 septembre 1629.

2 septembre 1629. aux yeux, tant il est bien disposé envers l'Espagne, quoique tous ses conseillers soient d'un avis contraire. Votre Excellence peut m'en croire, Sa Majesté seule a grand espoir dans la générosité de Votre Excellence ; il croit que Votre Excellence prendra en considération la nécessité où il se trouve et l'impossibilité de faire la paix sans qu'il obtienne quelque semblant de satisfaction pour ménager au moins son amour propre par cette promesse, mais que du reste ces places du Palatinat lui importent peu ou rien. Je crois fermement encore que si Sir Cottington, telles sont ses propres paroles, rapporte la triste décision de rompre le traité, le roi en sentira beaucoup de regrets ; il sera forcé de prendre un autre parti que celui qu'il préférerait. Lui seul a empêché jusqu'à présent contre toutes les forces du Parlement l'accord entre la Compagnie des Indes Occidentales et les Hollandais ; il fait de même encore contre l'insistance des ambassadeurs de Pologne et de Hollande, qui ne posent pas d'autre condition que celle-là pour contracter une alliance avec Sa Majesté. Mais toutes ces résolutions se prendront d'une manière ou de l'autre aussitôt après le retour de Cottington d'Espagne. Et n'ayant rien d'autre à dire sur cette question, je me recommande en toute soumission aux bonnes grâces de Votre Excellence et lui baise humblement les pieds.

De Votre Excellence le très humble serviteur

PIERRE-PAUL RUBENS.

Londres, le 2 septembre 1629.

Je crois que la cause du changement du duc de Savoie est qu'il aura appris d'Espagne, par les lettres de l'abbé Scaglia, que l'on n'accepterait pas là les conditions proposées par le roi d'Angleterre et que pour ce motif le traité ne serait pas conclu.

COMMENTAIRE.

La nouvelle de Wesel. Le 19 août 1629, la place forte de Wesel fut surprise par le colonel baron van Dieden et conquise sur les Espagnols. Cette ville avait été rétrocédée à l'Espagne en 1614. Ceux des habitants qui penchaient pour le culte réformé avertirent van Dieden, gouverneur d'Emmerik, qu'un des bastions de Wesel était en mauvais état de défense. Le prince Frédéric-Henri accorda à van Dieden l'autorisation, que celui-ci désirait, d'entreprendre un attentat contre la ville et mit à sa disposition les troupes nécessaires. A quatre heures du matin, conduit par deux habitants, il monta à l'assaut du bastion et, après un combat d'une heure, il s'empara de la ville. Il fit 1200 prisonniers et du côté des Espagnols 200 hommes périrent, un grand butin tomba entre les mains des Hollandais. La nouvelle de ce fait d'armes fit grand bruit et consterna les Espagnols et leurs amis.

Le changement du duc de Savoie. Pendant quelque temps, Charles-Emmanuel s'était montré favorablement disposé pour l'Espagne. Au commencement de l'année 1629, il crut de son intérêt de s'entendre avec le roi de France. Le 11 mars, un traité fut signé par lequel le duc accordait le passage à l'armée française qui se dirigeait sur le Montferrat et s'engagea à fournir les vivres nécessaires au ravitaillement de Casal. Le roi de France promettait en retour que le duc de Mantoue céderait à Charles-Emmanuel, en échange de ses prétentions sur le Montferrat, la ville de Trino avec un district valant quinze mille écus d'or de rente. La ville et la citadelle de Suse avaient été livrées aux Français en garantie du traité. Voilà les faits qui marquèrent le changement du duc de Savoie quittant le parti de l'Espagne pour celui de la France.

2 septembre 1629.

DCXXX

BALTHASAR MORETUS A JEAN VAN VUCHT.

6 septembre 1629.

En Amberes a 6 de Setiembre 1629.

.
 . . . U. L. sal believen mijne groetenisse te doen aen el R. P. Fr. Lucas de Alcala, ende wederom te grueten mynen seer besonderen ende ouden vriendt S^r Louis Perez de Baron. Aen S^r Pedro Rubens, die haest hier verwacht wordt, sal desgelijckx van U. L. weghen geschieden. Vale.

Minute au Musée Plantin-Moretus. Copie de lettres en langues modernes de 1625 à 1635, p. 88.

TRADUCTION.

BALTHASAR MORETUS A JEAN VAN VUCHT.

Anvers, 6 septembre 1629.

.
 . . . Vous voudrez bien saluer de ma part le Révérend Frère Lucas de Alcala et rendre son salut à mon ami très particulier et très ancien M^r Louis Perez de Baron. Je saluerai de votre part M^r Pierre Rubens qui est attendu ici sous peu. Adieu.

Jean van Vucht était un négociant flamand établi à Madrid, avec lequel Balthasar Moretus était en correspondance régulière et auquel il fournissait de temps en temps de petites quantités de livres. Nous aurons l'occasion de revenir sur lui. Van Vucht avait chargé Moretus de saluer Rubens. L'imprimeur anversoise fut obligé d'attendre longtemps avant de pouvoir s'acquitter de cette tâche.

Le 30 octobre 1629, il écrivit à Jean van Vucht : « Monsieur Rubens est encore en Angleterre; quand il sera revenu, je lui présenterai vos salutations. » (1)
 Le 6 décembre suivant : « Monsieur Rubens réside toujours en Angleterre. » (2)
 Le 6 avril 1630, il peut écrire : « Monsieur Rubens est enfin arrivé d'Angleterre et vous salue amicalement. » (3)

DCXXXI

15 septembre 1629.

RUBENS A GEVARTIUS.

Myn Heere !

UE. maect professie van my altyt te prevenieren ende te overwinnen met courtoysie, sonder te willen acht nemen op myne fauten ende cortheyt, in UE. te eeren ende dienen naer myne obligatie. Toch Godt is bekendt dat ick alleenlyck manquere in wtterlyke demonstratien, maer niet aende estime ende innerlycke devotie, die ick UE. toedraeghe ghelyck ik met der daet sal bewysen als UE. my sal eenighe occasie tot synen dienste voorwenden daer ick seer naer ben verlangende. Ick hope dat mynen sone te minsten in dese myne obligatie tot UE.waerts sal mynen erfghenaem wesen, ghelyck hy oock een groote part deelachtich is in

(1) Myn heer Petro Paulo Rubens is noch al in Enghelandt : hier wedergecomen zynde, sal niet laten U. L. groetenis te doen (Archives du Musée Plantin-Moretus, Copie de lettres 1625-1635, p. 93).

(2) Mons^r Rubbens blijft noch in Enghelandt (Ibid. p. 99).

(3) Mr Reubens ist den lesten van Engeland gekomen dot U. L. seer groeten (Ibid. p. 116). Les minutes de lettres citées ici sont écrites de la main d'un commis; la dernière est d'une main différente de celle des autres.

UE. faveur ende sculdich is aen UE. goede instructie het beste deel van hem selven. Ick sal hem te meer achten om dat UE. hem estimeert, wyens jugement ghewichtigher is als het myne; toch ick hebbe altyts in hem ghemerckt seer goede wille. My is seer lief dat hy nu beter is Godt lof ende ick bedancke UE. grootelycx voor de goede tydinghe ende voor de eere ende consolatie, die UE. hem ghegeven heeft met syne visites, gheduerende syn sieckte. Hy is jonck (*si natura ordinem servet*) om voor ons te gaan, Godt gheve hem leven om wel te leven, *neque enim quam diu, sed quam bene agatur fabula refert*. Ick vreesse te vermaenen van het verlies van UE. lieve huysvrouwe, welck myn devoir was terstont te doene, ende nu sal wesen niet anders, *quam extortum et intempestivum officium et importuna doloris tui refricatio: cum juvanda sit potius oblivio præteritorum quam interpellanda. Nam si qua solatia a philosophia speranda sunt, abunde domi tibi superest unde petas. Ad Antoninum tuum te ablego, cujus e divite penu, tanquam promuscondus, amicis etiam quod distribuas habes. Unum hoc miserandum solatii genus addam, quod in ea tempora incedimus, quibus ut expeditior quisque sine sarcinulis ad natandum ita et ad vivendum est*. Ick en wete niet wat segghen van onze publike saecken, als *fatīs imputare* (*ne Deos et homines accusem*) het verlies van Wesel ende al wat daer wt sal volgen. De Hollanders die hebben nu ghelyck haer te laeten duncken te wesen *Populus Electus*, ende aen Godt te seggen: *Nos autem populus tuus et oves pascuæ tuæ*, want het schynt te syn eenen slach van de Goddelycke Providencie, *quæ certe laborat apud imperitos quoties bonæ causæ secus quid accidit*. Ick vreesse dat het den Bosch oock niet lange meer sal connen wthouden, hoewel nog sommighe hope hebben in de waeteren die beginnē van boven te vallen, maer ick meyne dat dit water-volck daer ook al in versien heeft. Ick verlanghe seer naer myn wedercomste, toch met eenen schroom van te comen in sulcken quaeden congiunture, maer en sal daerom niet eenen dach dilayeren, soo haest als Don Carlos Coloma alhier sal ghearriveert wesen, welck haest wesen sal, mits den ambassadeur die van hier moet gaen naer Spagnien op syn vertreck staet, ende meynt binnen 14 daeghen, ten lanchsten, de reyse aen te nemen, ende den selfden dach moet ik eenen expressen expedieren aen Don Carlos, die stracx sal vertrecken herwarts. Ick wete wel dat UE. grootelyck gheincommodeert is door

15 septembre 1629. de langhe absentie van myn swaeger Brandt, te meer dat mynheer de Pape oock soo ick hoore van cant is, waer door allen den last op UE. hals meest aencompt. Ick schaeme my te seggen *non putavi*, toch het is waer naer alle apparentie die moghelyck was te imagineren en behoorde dese saecke niet meer als twee maenden aen te loopen, ende ick soude hem niet gheyrne om soo luttel tyts dat resteert voor 't huys senden, welck nochtans soude gheschieden om UE. te soulaggeren (hoewel syn gheselschap my aenghenaem is ende syne assistencie nootsaeckelyck), ten waere dat hy soude peryckel loopen om in de Hollanders handen te vallen, die heel starck syn in het Canal; waer in versien wordt door de conduite van een desen coninckx orloogh schijp, welck om synen persoon alleen niet en soude ghesonden worden. Daerom bidde ick UE. believe een weynich te pacienteren, en mits UE. het meeste ghedaen heeft om mynent willen, noch dit weynich wthouden waer voor ick my verobligeren voor my selven, als oock voor monfreer Brandt, danckbaere te wesen, ende UE. wederom te dienen in alle andere als oock dierghelyke occasien, blyvende voor altyts

Myn Heere
UE. gheaffectioneerde ende
verobligeerde dienaer
PETRO PAUOLO RUBENS.

P. S. Mon frere Brandt ghebidt hem seer in UE. goede gracie wt ganscher harten.

Wt Londen den 15 September 1629.

Autographe à la Bibliothèque royale de Bruxelles, II, 627.

Copie. Ibidem MOLS, 5786, p. 107. Idem NELIS.

Publié par E. GACHET, op. cit. p. 238, et par AD. ROSENBERG, op. cit. p. 189.

Un fragment imprimé dans SMIT & VAN GRIMBERGEN : *Historische Levensbeschrijving van P.-P. Rubens*, p. 447.

TRADUCTION.

RUBENS A GEVARTIUS.

Monsieur.

Vous avez l'habitude de me prévenir toujours, et de me surpasser en courtoisie sans vouloir faire attention à mes fautes ni au peu d'empressement

que je mets à vous honorer et à vous servir comme je le devrais. Dieu sait pourtant que je manque seulement à votre égard dans les démonstrations extérieures, et que j'ai toujours pour vous la même estime et la même affection cordiale, ainsi que je vous le prouverai par des faits, dès que vous me procurerez pour vous servir une occasion que j'attends avec impatience. J'espère au moins que mon fils, qui a eu aussi une grande part à vos faveurs, et qui doit à la bonne instruction que vous lui avez donnée, la meilleure partie de lui-même, sera mon héritier et s'acquittera de toutes mes obligations envers vous. J'aurai pour lui d'autant plus d'estime que vous lui en montrerez davantage, car votre jugement a plus de poids en cela que le mien. Pourtant j'ai toujours trouvé en lui de la bonne volonté. Il m'est très agréable d'apprendre que, grâce à Dieu, il se porte mieux maintenant, et je vous remercie infiniment de cette bonne nouvelle, ainsi que de l'honneur et de la consolation que vous lui avez apportés en le visitant pendant sa maladie. Il est jeune, et si la nature suit son cours, il ne mourra pas avant nous. Dieu veuille lui accorder de vivre honorablement ! Car, comme dit la fable, il n'importe pas de vivre longtemps, mais de bien vivre.

Je crains de vous rappeler la perte de votre chère compagne ; j'aurais dû le faire immédiatement, et maintenant ce ne sera plus autre chose qu'un devoir d'obligation très intempestif et un renouvellement importun de votre douleur, puisqu'il vaut mieux engager à oublier qu'à rappeler sans cesse le passé. Si l'on doit espérer de la philosophie quelque consolation, il vous en reste une source abondante dans votre intérieur. Je vous renvoie au riche trésor de votre Antoninus, où vous avez, en conservateur libéral, de quoi distribuer même à vos amis. Je n'ajouterai plus que ce pauvre genre de consolation, c'est que nous sommes à une époque, où la vie n'est possible qu'en se débarrassant de tout ce qui accable, ainsi que fait le navigateur, lorsque dans la tempête il s'appête à nager.

Je ne sais que dire à propos des affaires publiques, sinon d'imputer au destin (pour ne pas en accuser les Dieux et les hommes) la perte de Wesel et tout ce qui s'en suivra. Les Hollandais ont maintenant raison de s'imaginer être le peuple élu, et de dire à Dieu : « Nous sommes votre peuple et les brebis de votre troupeau. » Car il semble que ce soit un coup de la Providence divine, qui, en vérité, vient en aide à l'inexpérience, toutes les fois qu'il arrive malheur à une bonne cause.

Je crains que Bois-le-Duc ne puisse pas non plus tenir longtemps, bien que plusieurs aient encore espoir dans les pluies qui commencent à tomber. Je pense, quant à moi, que ce peuple aquatique aura pris ses précautions à cet égard. J'aspire beaucoup après mon retour, et je crains cependant de revenir

15 septembre 1629. dans d'aussi mauvaises conjonctures. Néanmoins je ne resterai pas un jour de plus, aussitôt que Don Carlos Coloma sera venu ici, et ce sera bientôt, puisque l'ambassadeur qui doit partir d'ici pour l'Espagne, est sur le point de partir; il compte se mettre en route dans quinze jours au plus tard, et je dois expédier ce jour-là même un exprès à Don Carlos, qui partira immédiatement pour Londres. Je sais bien que vous êtes fortement gêné par la longue absence de mon beau-frère Brandt, d'autant plus que M. De Pape s'est aussi absenté, à ce que j'apprends, ce qui fait retomber sur vous tout le poids des affaires. J'ai honte de devoir avouer que je n'y avais pas pensé; il est vrai que, d'après toutes les apparences et d'après tout ce qu'il était possible de s'imaginer, ces affaires ne devaient pas se prolonger au delà de deux mois; et pour le peu de temps qui restait, je n'aurais pas aimé de renvoyer mon beau-frère à la maison. Je l'aurais fait pourtant afin de vous soulager (quoique sa compagnie me soit agréable et son assistance nécessaire), s'il n'avait eu à craindre de tomber entre les mains des Hollandais, qui ont de grandes forces dans le canal; car le navire de guerre du roi d'Angleterre, qui est destiné à nous faire passer au milieu d'eux, ne mettrait pas à la voile pour lui seul. C'est pourquoi je vous prie de patienter un peu et, puisque vous avez déjà tant fait par amitié pour moi, de vouloir bien encore supporter ceci.

Je m'oblige, tant en mon nom qu'en celui de mon frère Brandt, à vous en être reconnaissant, et je vous promets de vous servir encore dans toute autre ou dans semblable occasion, restant pour toujours

Monsieur

Votre affectionné et obligé serviteur

PIERRE-PAUL RUBENS.

P. S. Mon beau-frère Brandt se recommande de tout son cœur à vos bonnes grâces.

Londres, le 15 septembre 1629.

COMMENTAIRE.

Mon fils. Le fils aîné de Rubens, Albert, que le père avait confié à son ami pendant ses voyages diplomatiques.

La femme de Gevartius. Gevartius avait épousé, le 14 mai 1625, Marie Haecx de Schott.

Votre Antoninus. Gevartius s'est beaucoup occupé des écrits de Marc-Aurèle, il en laissa un commentaire : *Commentarius in M. Aurelii Antonini Tōv eis éavtōv* lib. XII, qui n'était pas publié au moment de sa mort. J.-B. Steenberg, conseiller à la Haute Cour de Malines, qui s'était chargé de la publication, en fut empêché par la mort.

Wesel et Bois-le-Duc. Comme nous l'avons vu plus haut, Wesel fut pris par les Hollandais le 19 août 1629; Bois-le-Duc se rendit le 13 septembre. 15 septembre 1629.

Brant. Henri Brant, le frère d'Isabelle Brant, accompagna Rubens dans son voyage en Angleterre. Il avait succédé, en 1622, à son père Jean Brant comme greffier de la ville d'Anvers. Il était donc le collègue de Gevartius et son absence devait allourdir la besogne de ce dernier. Il mourut le 25 mai 1634.

De Pape. Jean De Pape, nommé greffier de la ville d'Anvers en 1619.

DCXXXII

RUBENS AU COMTE-DUC D'OLIVAREZ.

21 septembre 1629.

Excellentissimo mio signore :

Ho ricevuto il 14 di questo mese il dispaccho de V. Ex.^a del 23 del passato che mi ha animato grandemente al servizio de S. M. vedendo che V. Ex.^a resta al quanto sodisfatta del modo che ho tenuto nella mia negoçiatione in questa corte, che non tanto si deve attribuire ad alcuna mia suffiçenza quanto alla bonta e generosa inclinacione di V. Ex.^a a stimar ogni minimo altrui talento. Non mancarò di far quanto potrò per servir à suo tempo V. Ex.^a nel particolar de Don Gualtero Aston, ma bisognerà che si faccia con grandissimo secreto per non offendere e truncar ogni speranza al conde Carlille, che tuttavia aspira a quel boccone, ne habbiamo altro per tenerlo in buona alena. Del resto non veggo cosa che possa impedire la cosa sudetta, si non che il detto Don Gualtero e tenuto qui in concetto d'essere de poco valore nella occasione che si trattava de diversi seggietti a questo effetto, et ho sentito dire una volta ad un gran ministro, che V. Ex.^a era troppo fina per lui et sen era sempre trovato bene, potendo disporne á suo modo. Spero, però, che per mezzo del gran tresoriero si potra negociar questo. Gli giorni passati il figliolo del sudetto Haston sposato la sua figliola, e fu da notare che la cerimonia de persone tanto eminenti si fece al uso catholico per mano de sacerdoti. Mi parve bene di veder il Re, che venne l'altrieri per un giorno solo à Londra, con dargli parte che

21 september 1629. V. Ex.^a mi haveva avisato la ricevuta del papel, et aspetava ogni hora aviso (in conformita che si scrisse d'ordine di S. M., che il signor Don Francisco Cotington partirebbe il primo d'Agosto) del suo arrivo a Lisboa, de maniera che sarebbe stato una impertinenza grande di dar alcuna risposta sopra il papel, per il mio mezzo a S. M. dovendo, secondo il nostro aviso, pochi giorni dipoi giungere costì l'ambasciatore de S. M. et che io non aveva fatto alcuna istanza per tal risposta, come S. M. mi haveva comandato di fare, per che il detto papel mi fu consignato piu de 15 giorni doppo la speditione del coriero che portava la nominacione del Ambasciatore e del giorno prefisso ala sua partenza, che non mi pareva convenire di revocar indubbio, con qualche nova condicione non compresa nella prima advertenza, che con raggione habberekbe dato gran ombraggio e sospetto di qualche novita o repentimento a V. Ex.^a Della qual escusa, il Re restò intieramente sodisfatto et approvò che non era raggion di fare daltra maniera et mi promise di far partire il signor Cotinton fra pochi giorni, e mostrò di esser poco contento di tanta dilacione, attribuendola più tosto a particolar affari del signor Cotinton che al suo consenso, sia secondo che vado penetrando il signor gran tesoriero si trova imbarazzato con questa partenza del maggior suo assistente, et aveva da spiannar molti intrichi seco, per conto delle lor carchi che sono quasi annessi insieme. Et io, considerando le cose accadute in quel mentre, giudico che questa sua dimora sia stata non solamente utilissima ma necessaria per la conservatione del nostro negocio, il quale e stato combattuto della parte contraria terribilmente, come dirò a V. Ex.^a con maggior particolarità a parte. Successe ancora un caso gli giorni passati che mi turbo grandemente, che fu chel gran tesorero mi disse apertamente che non conveniva che Cotinton sen andasse prima che vinese la risposta sopra il papel : et passando oltra a discorrere sopra il contenuto de quello, volse sostener con gran pertinacia che l'intentione di S. M. non era di far la paz con España sopra la promessa de S. M. catholica per anticipatione, ma solamente al fine della negociatione de Madrid, et non ostante che si vedesse et esaminasse il papel in sua presenza. Et il Cotinton sentisse meco non fu altro remedio se non che il Cotinton andasse in persona a trovar il Re che stava in campagna per intendere la sua mente, il qual diede la sentenza in favor de Rubens claramente,

et si maravigliava donde fosse venuto questo dubbio in testa a quel suo ministro, che se era sempre mostrato bene affetto al negocio. Io vidi allora, prima che S. M. si fosse dichiarata, il Cotinton in pena e dubitassimo che questa novita fosse per istinto del embaxator de Francia, che però non fu vero, sendo certissimo che sin adesso non sia venuto a lui alcuna noticia del papel, ma piu tosto se mosse del disgusto ch'ebbe de vedersi privo per alcun tempo della assistenza del Cotinton, sopra la quale lui funda è si riposa totalmente. Ma dipoi pare che si sia acquidato e disposto totalmente a procurar il buon successo del negocio, soto condicione, pero, che il Cotinton sia constretto di fermarsi poco in Espana, come gia ho scritto a V. Ex.^a, de maniera che havendo fatto la sua proposta in conformita del papel al instante del primo suo arrivo e non venendo accettata subito da V. Ex.^a, debba liçenziarse quanto prima e ritornar con le medesime nave che lo averebbono levato Lisboa, le quali si dovevano lui in quel mentre a questo effeto; a che ebbe il embajador de Francia per gagliardissimo coadiutore, che vedendo de non poter impedire la jornada del Cotinton procurava di guastar il negocio per la maniera di meterlo in opera, offerendo, caso che il Cotinton ritornasse presto, di mantener fra tanto in vigore le offerte Rey de Francia, a che io mi sono opposto gagliardamente protestando che questo modo tanto limitato e ristretto à tempo preçiso, era più proprio per denunçiar la guerra che a trattar pace, et che si buttaria à perdere questo negocio per la manifattura; et in somma, mediante il valore e privanza del Cotinton si e ottenuto che nelle sue instruzione si rrimeta il tempo a la sua discrezione y prudenza, con questa clausula, che S. M. se confide in lui che procurara colla maggior brevità che possibile sarà, senza perjuicio del negocio, di penetrar gli senzi et intention di Spana per disenganar S. M. quanto prima o per concludere la paz in conformita delle condizioni gia avisate, delle quali sara difficil cosa secondo l'istesso Cotinton mi afferma alterar niente; ma ben se aggiungeranno delle consequenze assai favorevoli di questo tratto, piu particolarmente aparte come ho gia avisato a V. Ex.^a toccante di far liga con España contra Francia et di abandonnar olandesi, facendo il Re de Inghilterra un argumento fundato in ogni ragione che ben si trova obligato in vertu delle considerationi rinovate e ristrite maggiormente ultimamente per il Duque de Boquingam, de

21 septembre 1629.

21 septembre 1629. dar loro assistenza contra soppressione di Spana : ma caso che S. M. catholica si contenta di far con essi alcun accordo in forma di tregua ò Paz, secondo l'equita e raggione e salva la lor subsistenza et che essi non vogliano accettarli con intentione in veçe della sua conservatione far guerra offensiva al suo Rey, si trova sciolto e libero dogni obbligo delle sudette confederacione.

Il Principe palatino si e rimesso totalmente al arbitrio di S. M. et si ha stipulato qui una summissione a S. M. cessarea nella meglio forma che si e potuto imaginare, che il Continton levarà seco. Si e Domenica ultimamente passata, che fu il 16 de Setembre, à Windisore jurata e ratificata da questo Re la pace con Francia, restando ancora d'aggiustar alcune cavillacioni de non poco momento. Il bancheto fu assai lauto, mangiando L'Ambasciatore col Re e Regina alla medesima tavola, ma in luoco assai remoto; ma fu l'apparato assai ordinario senza credenza o alcun altro Real splendore. Il 17 venne nova che gli Francesi havevano preso sette navi Inglesi. Di queste sette navi scappo una molto malttrata, che ha portato questo aviso, sotto l'isola di San Cristoffano verso la virginia, ricamente cargate, non ostante che ivi fosse gia intimata e publicata la pace fra le due corone, che çio non ostante gli françesi si siano per forza inpadroniti de quel isola. Il General de francesi se chiama monsignor de Cusacq et ha sei navi di guerre del Re et sei altri con provisioni de guerra e viveri; la qual possideva in dono di S. M. il Conde Carleil che per çio si trova irritato de maniera contra françesi che ha quasi perduto il rispetto al Ambasciatore, videndo d'esser cosi mal ricompensato per le carezze fattegli tutto il tempo del suo soggiorno in questa corte. Si tiene questo esser fatto non a caso da particolari, ma con disegno et spressa commissione del Cardenal de Richelieu, che ha causato in tutti generalmente una grandissima alteracione tanto piu che venne la nova il giorno siguiante della ratificatione della pace. Sei giorni sono che parti il signor Barozzi, il Secretario et Agente del Ducca de Savoya in questa corte, verso Torino per la via de Brusselles, e dissimulando meco la sua ultima negociatione, volse delle mie lettere a S. A. per testimonio del suo buon zelo con che si a affaticato nella materia di questa paz, che non ho voluto recursali, havendo pero dato un poco de luce a S. A. colle mie preçedenti. Il signor Abbate Scaglia mi fa

istanza con lettere de Barcellona e Nizza de procurar che Re de
Inghilterra ricerchi il Duque suo signore di remandarlo in España quanto
prima, per intravenire al trattato con qualita et potere al pari del
Cotinton, ma il Cotinton non vuole compagno, et S. M., considerando
quanto sia diversa la mente del Duque di quello lui si persuade, non
se ne cura piu del uno che del altro, che, per esser particolar sua vertu
la constanza et eguanimita, odia et aborrisce grandemente la qualita
contrarie ; di maniera che per le cose gia avisate a V. Ex.^a questo
Duque non haveva piu credito appresso de S. M. E arrivato in questa
corte un Ambasciatore del Ducca de Nevers che si chiama il Conte
Francisco de Dondolara et e di casa Gonzaga, che deve passar ancora
in Danimarca et Suetia. Costui non porta altro che querele lamenti et
esclamocioni contra S. M. cesaria e S. M. catholica, per che il suo
signore non po per la lor collusione et violenza (come parla) ottener
l'investitura de gli suoi stati. Il Soubise ha ratificato la sua pace col
Re di Francia in mano di questo Ambasciatore, con che finisco e bacio
a V. Ex.^a con humilissima riverenza gli piedi.

21 septembre 1629.

Di vostra Eccellenza, humillissimo servitore,

PIETRO PAUOLO RUBENS.

Di Londra il 21 di Settembre 1629.

Copie aux Archives de Simancas. Estado. Leg. 2519, f. 31.

Publié par G. CRUZADA VILLAAMIL, op. cit. p. 224, et par AD. ROSENBERG,
op. cit. p. 297.

TRADUCTION.

RUBENS AU COMTE-DUC D'OLIVAREZ.

Excellence.

J'ai reçu le 14 de ce mois la dépêche de Votre Excellence du 23 du
mois passé qui m'a grandement encouragé à servir Sa Majesté en me prouvant
que Votre Excellence reste jusqu'à présent satisfaite de la manière dont j'ai
conduit les négociations auprès de cette Cour. Je n'attribue pas tant votre
approbation à mes capacités personnelles qu'à la bonté et aux dispositions
généreuses de Votre Excellence à apprécier jusqu'au moindre talent d'autrui.
Je ne manquerai pas de faire tout ce qu'il me sera possible pour servir à

21 septembre 1629. l'occasion Votre Excellence, spécialement dans l'affaire de Sir Walter Haston, mais cela doit se faire dans le plus grand secret, pour ne pas blesser ou désespérer le comte Carlisle, qui aspire toujours à cette bonne aubaine et pour le tenir ainsi en haleine. D'ailleurs je ne vois pas ce qui pourrait faire manquer cette affaire, sinon que Sir Walter fût gardé ici parce qu'il ne serait pas à la hauteur dans une circonstance où tant d'intérêts divers étaient en jeu. Moi-même j'ai entendu dire un jour par un grand ministre que Votre Excellence était trop fine pour lui et que toujours elle avait eu beau jeu avec lui parce qu'elle faisait de lui à sa guise. J'espère cependant que, par l'intermédiaire du grand-trésorier, cela pourra s'arranger. Ces jours derniers, le fils de cet Haston a fiancé sa fille, et on a remarqué que la cérémonie entre tant de personnes de si haute qualité s'est célébrée selon le rite catholique et par des prêtres.

J'ai cru bien faire en allant trouver le roi qui avant-hier est venu à Londres pour une journée seulement, pour l'informer que Votre Excellence m'a accusé la réception de l'écrit et attendait à tout instant l'avis de l'arrivée de Sir Cottington à Lisbonne, conformément à ce qu'on lui avait écrit par ordre de Sa Majesté, notamment que cet ambassadeur partirait le premier août. J'ai cru que ce serait tout à fait déplacé de donner à Sa Majesté une réponse à son écrit par mon intermédiaire, lorsque peu de jours après l'ambassadeur du roi d'Espagne devait arriver ici. J'ajoutai que je n'avais nullement insisté pour obtenir cette réponse, comme Sa Majesté m'avait recommandé de faire, parce que l'écrit m'avait été remis plus de quinze jours après l'envoi du courrier qui annonçait la nomination de l'ambassadeur et le jour fixé pour son départ. Il ne me paraissait pas convenable de révoquer en doute ces nouvelles, en transmettant quelque nouvelle condition non comprise dans le premier avis, ce qui, à juste titre, aurait donné fortement ombrage à Votre Excellence et lui aurait fait soupçonner quelque changement d'avis ou quelque regret. Le roi se montra entièrement satisfait de cette explication et fut d'accord qu'il n'y avait pas de raisons pour faire autrement ; il me promit de faire partir sir Cottington dans quelques jours et se montra mécontent d'un si long retard qu'il attribua plutôt aux affaires particulières de sir Cottington qu'à son propre consentement.

D'après ce que j'en découvre, le grand-trésorier se trouve embarrassé par le départ du meilleur de ses collaborateurs et désirait terminer avec lui plusieurs affaires compliquées ressortissantes à leurs charges qui sont pour ainsi dire intimement unies l'une à l'autre.

Et moi, réfléchissant aux événements survenus dans l'intervalle, il me semble que ce retard n'a pas été seulement très utile, mais nécessaire pour la bonne marche de notre négociation, qui a été en butte à de terribles

attaques du parti adverse, comme je le dirai à Votre Excellence plus en détail dans une lettre particulière. 21 septembre 1629.

Ces jours derniers, il est encore survenu un incident qui m'a fortement troublé, c'est que le grand-trésorier me dit ouvertement qu'il n'était pas convenable que Cottington s'en allât avant que la réponse à l'écrit ne fût arrivée ; et continuant à discourir sur le contenu de cet écrit, il soutint obstinément que l'intention de Sa Majesté n'était pas de faire la paix avec l'Espagne en se fondant sur la promesse de S. M. Catholique faite avant les pourparlers, mais seulement à la fin de la négociation de Madrid et cela nonobstant que j'avais vu et examiné l'écrit en sa présence. Et Cottington fut de mon avis qu'il n'y avait pas d'autre remède que d'aller trouver lui-même le roi qui se trouvait à la campagne pour connaître son intention. Sa Majesté se prononça ouvertement en faveur de Rubens et se demanda tout étonnée d'où ce doute pouvait venir à l'esprit de son ministre qui toujours s'était montré favorable au traité. Je vis alors avant que S. M. se fût déclarée que Cottington était fort en peine et nous soupçonnions que ce revirement est causé à l'instigation de l'ambassadeur de France ; ce qui pourtant n'était pas vrai puisqu'il est certain que jusqu'à présent celui-ci n'a pas eu la moindre connaissance de l'écrit, mais que plutôt il provient du déplaisir qu'a le grand-trésorier d'être privé pour quelque temps de l'assistance de Cottington sur lequel il se fondait et se reposait entièrement. Mais il paraît que depuis lors il s'est complètement apaisé et se montre disposé à contribuer à la réussite de la négociation, à condition toutefois que Cottington sera tenu de ne rester que peu de temps en Espagne, comme je l'ai déjà écrit à Votre Excellence, de manière que, après avoir fait ces propositions conformément à l'écrit, immédiatement après son arrivée, il devait prendre congé le plus tôt possible, si ses propositions venaient à ne pas être admises et partir par les mêmes navires qui l'avaient amené et qu'il aurait laissés à Lisbonne pour l'y attendre.

L'ambassadeur de France se montre son déterminé collaborateur ; voyant qu'il ne pouvait empêcher le voyage de Cottington, il fit en sorte de gêner la mission par la manière dont elle serait organisée et offrit, dans le cas où Cottington reviendrait à bref délai, de maintenir les conditions offertes par le roi de France. Je m'y suis opposé énergiquement en protestant que cette manière de limiter et de restreindre le temps des pourparlers était plus propre à déclarer la guerre qu'à traiter de la paix et qu'on s'efforçait à faire échouer la négociation par des artifices ; en somme eu égard au talent de Cottington et à la faveur dont il jouissait, j'ai obtenu que dans ses instructions la question du temps soit laissée à sa discrétion et à sa prudence avec cette

21 septembre 1629. clause que S. M. se fie à lui pour arranger l'affaire dans le plus bref délai possible, sans préjudice de la négociation et qu'il ait à pénétrer les projets et les intentions de l'Espagne pour détromper S. M. le plus tôt possible ou pour conclure la paix aux conditions déjà communiquées, auxquelles il sera difficile de changer quoi que ce soit, d'après ce que Cottington lui-même affirme. Mais de ce traité découleront des conséquences très favorables, plus spécialement, comme j'en ai déjà informé Votre Excellence, concernant l'alliance à faire avec l'Espagne contre la France et l'occasion d'abandonner les Hollandais à leur sort. Le roi d'Angleterre alléguerait comme un argument fondé en tous points qu'il se trouve bien obligé, en vertu des considérations renouvelées et résumées en grande partie et en dernier lieu par le duc de Buckingham, à assister les Hollandais contre l'oppression de l'Espagne, mais dans le cas où S. M. catholique consentirait à faire avec eux un accommodement en forme de trêve ou de paix équitable et raisonnable qui sauvegarderait leur existence et si eux ne voulaient pas l'accepter et que, au lieu de combattre pour défendre leur indépendance, ils voulaient déclarer une guerre offensive à leur roi, l'Angleterre se trouverait dégagée et libre de toute obligation envers les Provinces-Unies.

Le Prince palatin s'est soumis entièrement à l'arbitrage de S. M. et sa soumission à l'empereur a été signée ici ; elle a été rédigée dans la meilleure forme qui puisse s'imaginer et Cottington l'emportera avec lui.

Dimanche dernier, le 16 septembre, le roi a juré et ratifié à Windsor la paix avec la France ; il ne reste plus que quelques détails d'une certaine importance à arranger. Le banquet fut très somptueux, l'ambassadeur était assis à la même table que le Roi et la Reine, mais à une assez grande distance de L. M. L'apparat n'avait rien d'extraordinaire, il n'y eut ni vaisselle ni aucun autre luxe royal. Le 17 arriva la nouvelle que les Français avaient capturé sept navires anglais richement chargés ; de ces sept navires un seul, fort endommagé, parvint à échapper et à en apporter la nouvelle. Cette prise eut lieu près de l'île de Saint Christophe, du côté de la Virginie. Quoique dans ces parages la paix entre les deux couronnes eût déjà été signifiée et publiée, les Français se sont emparés de force de cette île. Le Général français s'appelle Monseigneur de Cussac, il a le commandement de six navires de guerre de la marine royale et de six autres transportant les provisions de guerre et les vivres. Cette île avait été donnée par S. M. au comte de Carlisle, qui de cette manière se trouve tellement irrité contre les Français qu'il a été sur le point de manquer de respect à leur ambassadeur en se voyant si mal récompensé de toute l'amitié qu'il lui avait faite pendant son séjour. On croit que ceci s'est fait non pas par des particuliers et par hasard, mais

à dessein et sur l'ordre exprès du Cardinal de Richelieu et le fait a causé une dispute générale et d'autant plus vive que la nouvelle en arriva le jour après la ratification de la paix. 21 septembre 1629.

Il y a six jours, M. Barozzi, secrétaire et agent du duc de Savoie auprès de cette Cour, est retourné à Turin par la voie de Bruxelles et en me cachant sa dernière négociation. Il me demanda des lettres à son Altesse pour témoigner du zèle qu'il a déployé pour favoriser le traité de paix en préparation; je n'ai pas voulu les lui refuser, mais par mes lettres précédentes, j'avais mis S. A. quelque peu au courant de ce qu'il avait fait.

L'abbé Scaglia me prie par ses lettres de Barcelone et de Nice de faire en sorte que le roi d'Angleterre recommande au duc son souverain de le renvoyer en Espagne le plus tôt possible pour intervenir dans le traité avec les mêmes qualités et pouvoirs que Cottington. Mais Cottington ne veut pas de collègue et Sa Majesté, considérant combien l'esprit du duc diffère de celui de l'abbé, ne se soucie pas plus de l'un que de l'autre et, comme ses qualités à lui sont la constance et l'égalité d'âme, il hait et abhorre vivement les défauts contraires, de manière que pour les raisons que j'ai déjà fait connaître à V. E., le duc de Savoie ne jouit d'aucun crédit auprès de S. M.

Il est arrivé dans cette Cour un ambassadeur du duc de Nevers qui s'appelle le comte François de Dondolara; il est de la maison de Gonzague et doit passer encore en Danemark et en Suède. Il ne fait entendre que des plaintes, des lamentations et des exclamations contre l'empereur et contre le roi d'Espagne, parce que par leur collusion et par leurs violences, comme il l'appelle, son maître ne parvient pas à obtenir l'investiture de ses États.

Soubise a ratifié sa paix avec le roi de France entre les mains de l'ambassadeur de ce pays.

Sur ce, je finis en baisant humblement les pieds de Votre Excellence.

De Votre Excellence le très humble serviteur,

PIERRE-PAUL RUBENS.

Londres, le 21 septembre 1629.

COMMENTAIRE.

Sir Walter Haston. La mission, que Rubens était chargé de remplir concernant Sir Walter Haston, est expliquée dans le rapport de la junte du 20 août 1629. On y décida de charger Rubens d'obtenir, par des démarches secrètes, qu'au lieu de Cottington ce fût Sir Walter qui fût envoyé à Madrid. Au témoignage de Rubens, Olivarez regardait Haston comme un adversaire peu redoutable. On se rappelle que Rubens dévoila dans une de ses précédentes lettres l'intrigue

21 septembre 1629. par laquelle le comte de Carlisle espérait se faire nommer à Madrid à la place de Cottington. La nomination de Haston aurait donc causé une grande déception à Carlisle.

La paix jurée à Windsor. La paix jurée le 16 septembre 1629 par Charles I fut également jurée le même jour par Louis XIII à Fontainebleau, elle avait été signée le 24 avril précédent. Après la prise de La Rochelle, Charles I fut obligé d'abandonner les Huguenots à leur sort. Son intervention n'avait servi à rien, il n'y avait recueilli que défaites et honte. La France, de son côté, n'avait aucun motif pour continuer la guerre dont elle s'était tirée à son honneur.

Barozzi. Barozzi avait vécu sur un pied de la plus grande intimité avec Rubens dans les premiers temps du séjour de celui-ci à Londres. Ils se voyaient tous les jours et Rubens allait entendre tous les matins la messe dans la maison de l'envoyé du duc de Savoie. (1) On a pu remarquer que Barozzi était toujours informé de tout ce que Rubens faisait immédiatement après l'événement. Cette intimité se refroidit après le changement de politique du duc de Savoie.

Le duc de Nevers. Charles, fils de Charles II, comte de Nevers, épousa, le 24 décembre 1627, Marie, fille du duc François IV de Mantoue, et nièce du duc Vincent de Gonzague. Par suite de ce mariage, il devint duc de Mantoue. L'empereur et le duc de Savoie s'opposèrent fortement à son entrée en possession du duché. Il fut soutenu par la France qui réussit à le faire triompher. Les derniers obstacles furent levés par le traité de Quierasque conclu le 19 juin 1631.

DCXXXIII

21 septembre 1629.

RUBENS AU COMTE-DUC D'OLIVAREZ.

Excellentissimo Signore :

La dilacione del Signor Cotinton e stata de gran vantaggio al negocio non solo per risistere e dissipar gli machinamenti de francesi, ma per rimeterlo in molto miglior stato di quello che fu al principio, et mi ha fatto sempre l'honore de communicar meco intrinsecamente

(1) Questo è la libertà colla quale Rubens mi parla, avendo occasione di viderci ogni giorno a causa della messa ch'egli viene a sentire nella camera mia. (Lettre de Barozzi au duc de Savoie du 2 juillet 1629. Citée par GACHARD, op. cit. p. 168.)

tutti gli suoi concetti et servirsi ancor de gli mei. Certo que V. Ex^a si deve confiar totalmente nella sua sincerita e buona fede, che non potria essere maggiore se lui fosse consigliere di stato del Rey nuestro señor. E jurado servidor de V. Ex^a et mi assicura sopro la salute della sua anima, si V. Ex^a gli vorra prestar fede che questa paz se farà con gran vantaggio del Re nostro signor e con onore e gusto de V. Ex^a, perche si e ridotto il negocio a buon signo poco à poco, rimostrando al Rey de Inghilterra piu volte di commun nostro parere, che gli istessi Embaxator de Francia et Holanda dicono non esser fundato in alcuna raggion verisimile di credere, chel Re nostro signor voglia comprar una paz semplice con Inghilterra colla restitugione del Palatinato, et si alleganno sopra cio le sequenti raggionni : che avendo S. M. fatto la paz con Francia e sendosi accomodate le cose fra l'Emperador et il Re de Dinamarca e volendo S. M. continuar le sue confederacioni con Holandesi, no potra servire la paz de España et Inghilterra ad altro che a rimettere il commercio tra gli sudditi delle due corone, che tanto importa a l'una quanto l'altra ; et toccante al Palatinato, non ostante che da principio no si pigliasse con intentione di retenerlo et le promesse fatte di poi piu volte di renderlo, eser stata giustificata poi la presa e retencione di quello con la guerra seguente, mossa et intentata da gli istessi Inglesi sotto il titolo e pretesto del Palatino à Espana in virtù della quale si poteva, si non era stato gia fatto, conquistar giustamente di novo, e colla medesima raggione e legge de guerra ritenerlo, che perçio, considerando che nelle negocii de stato se deve sempre per arrivar alla sua intentione compensar *quid cum quo* e far con qualche notabil vantaggio per España il contrapeso della bilancia, dritto et uguale, et poi che non manchano giustissimi scappatorii per annular a suo tempo la paz con Francia, si doveva risolvere S. M. a dar al Cottinton un ordine secreto di offerire al Re nostro signor di far seco liga offensiva contra Francia, et che doveva parimente offerire de intromettere la sua autorita con ogni equita per indurgli a Olandesi qualche raggionevol accordo con S. M. catolica, et quando non potesse ridurgli alla raggione, doveva obligarse S. M. abbandonarli totalmente, o per maggior encarico de assistere il Rey nostro signore contra essi, poiche la lor potenza et insolenza cresce de maniera per mare e per terra che se rendono formidabili a tutti Re e principi de Europa, che

doverebbono per la sua conservatione propria conspirar ad abbasarli e sopra tutti doveva haver apprehensione delle lor forze la Ingalaterra, essendo piu vicina et opportuna alla lor inimici, e per esser gli Holandesi di gran longa superiori a lui in forze maritime, de maniera che quasi sta a lor discrezione de rendersene un giorno padrone colla intelligenza de Puritani, che tutti stanno a la devocione delli Hollandesi e malissime contenti e quasi alborotati contra S. M., e fanno la maggior parte del Regno : colli quali discorsi si e avanzato tanto che il signor Cottinton assicura chelle cose passeranno bene, se farà creduto da V. Ex.^a et che porterà assoluto poder, caso che S. M. catholica non voglia far solamente la paz in superficie ma stringere col Rey de Ingalaterra un nodo de vera amicitia e rendere communi gli interessi delle lor corone, di fare una liga tra España et Ingalaterra offensiva et defensiva contra Francia, nel modo e sotto le condizioni che il Cotinton giudicarà convenire al servizio del suo Re. E toccante le suo istruzioni non voleva S. M. particolarisarle ma solamente con una parola raccomandarli la sua reputatione a far questa paz a la mano ; et che nel particolar de gli Holandesi non sara difficulta nissuna nel modo che si e dichiarato di sopra : et per ciò mi dice il signor Cotinton che arrivando a la presenza de V. Ex.^a parlara in due manere diverse, delle quali l'una sara in qualita de Embaxator de Ingalaterra et l'altra come consigliere di stato del Rey nostro signore e servitor fidelissimo de V. Ex.^a, et gli rimostrara chiaramente tutte le utilita e buone consequenze che si potranno sacar di questa paz e liga chel Rey suo signore desidera, si facera colla maggior strettezza et unione che possibil sia delle lor forze et animi, indissolubilmente, et al incontro farà toccar colla mano à V. Ex.^a gli gran inconvenienti che nasceranno si il Rey de Ingalaterra sara contra sua voglia sforzato a congiungersi con Francia et Holandesi et il Rey de Suecia et altri Principi de Alemania, fra quale se deve computar il Duque de Baviera et in Italia y Veneciani, il Ducca de Nevers e molti altri, che non ostante che dissimulanno per adesso scopriranno a tempo, venendosi a rottura la lor mala intentione contra España. Che ne anco non si deve fidar piu del Duque de Savoya che de alcun altro, e sopra tutto si deve far caso che il Rey de Ingalaterra tiene sospesa a gran fatica e con malevolenza de gli suoi sudditi, la unione delle compagnie delle Indie de Ingalaterra con quelle de Holanda, le

quale unite insieme saranno potentissime et andando congiuntamente a danni del Rey de España faranno cattevisimi effeti. Sopra diche prime grandemente il Cardenal de Richeliu col papel che va qui giunto e questo Embaxador de Francia non tratta quasi d'altra materia che questa ; il quale, non havendo potuto ottenere alcuna delle cose avisate colle mie precedenti, propone adesso una liga defensiva de Francia y Inglaterra solamente; ma si e representato a S. M. che questa include insensibilmente anco la offensiva, per che, caso che venesse per le cose de Italia o per altra cagione rottura fra Francia y Espana, sarebbe ancora con quel pretesto la Inglaterra sforzata de venire per quella difesa de Francia alla offesa de Espana. E venuto a tal impudenza questo Embaxator de Francia che per rabbia perde il rispetto dovuto a gli Re e parla de maniera che fa danno a la causa del suo signore, e dice tutto quello che gli pare possa impedire o differire la jornada del Cottinton, ben che del altro canto vuole parere de accelerarla, et fu per qualche suo dissigno tre giorno sono a dire al Re ch'egli haveva avisi certissimi da Brusselas che non ostante che il Cottinton sen andasse in Espana, non percio venerebbe in ça Don Carlos Colonna : e del altro canto disse a la Regina che il Cottinton differiva maliciosamente per intelligenza con Espana la sua partenza, per guadagnar tempo e far perdere fra tanto le buone occasioni che se offeriscono.

Gli infelici successi della guerra di Fiandra causano una insolenza insoffribile nelli animi della fattion contraria, ma per dire il vero questo Rey ne sente una grandissima afflittione, si come ancora il gran tesoriero et il señor Cottinton sene dolgono con tutto il cuore e la nova venuta adesso de la perdita de Bolducq a causato un pianto publico de catholici, che sono infiniti in questo Regno, che veramente hanno un grandissimo zelo, ne possono dissimular il suo cordoglio essendo tanto affettionati a Espana como se fossero vassalli di S. M. catholica ; de maniera che bisogna confortargli con sparger voze che queste perdite irritaranno il Re de Spagna de sorte que impiegarà tutte le sue forze et quelle del imperatore per vindicarsene, et, poiche le cose d'Italia se vanno accommodando per via de trattato, che il marchese Spinola calara alla prima vita prosima con tutte le sue provisioni et, forze in fiandra, et il duca de Jutlandt da parte del imperatore, et forse S. M. catholica in persona, come in minor occasioni haveva determinato di

21 septembre 1629. fare per il passato ; che per facilitar questo bisogna pregar il signor Idio de felicitar il parto della Reyna nostra signora con un figliuol maschio ; colle quali speranze restano al quanto appagati.

Monsieur de Montague va in Francia per congratular a quel Re il suo felice ritorno et di sotto mano per operar che la Duchessa de Chevreuse sia rimissa nel suo loco in corte, e potria essere che fusse venuto ancora a questo effetto un gentilhuomo del Ducca de Lorrena che con stupore dogniuno non sia portato lettere del marches Ville al conde d'Ollande ne a Gerbier, ma viene indrissato al conde Carlille. E non avendo piu cosa de momento bacio di novo gli piedi a V. Ex.^a et gli resto

Humilissimo servitore

PIETRO PAUOLO RUBENS.

Di Londra il 21 di Settembre 1629.

Autographe de Rubens aux Archives de Simancas. Estado. Leg. 2519, f. 32.

Publié par CRUZADA VILLAAMIL, op. cit. p. 234, et par AD. ROSENBERG, op. cit. p. 300. Traduit en partie par CACHARD, op cit. pp. 172-174.

TRADUCTION.

RUBENS AU COMTE-DUC D'OLIVAREZ.

Excellence.

Le retard apporté au départ de Sir Cottington a été d'un grand avantage pour la négociation, non seulement parce qu'il a permis de résister aux machinations des Français et de les réduire à néant, mais encore pour améliorer les conditions dans lesquelles les pourparlers avaient lieu au commencement. Il m'a toujours fait l'honneur de me communiquer au grand complet tous ses projets et d'utiliser les miens.

Votre Excellence doit certainement avoir toute confiance dans la sincérité et la bonne foi de Cottington, lesquelles ne sauraient être plus grandes, s'il était conseiller du roi notre seigneur et serviteur juré de Votre Excellence. Il m'assure, sur le salut de son âme, que, si Votre Excellence veut le croire, la paix se conclura au grand avantage du roi notre seigneur et à l'honneur et satisfaction de Votre Excellence. L'affaire a été peu à peu amenée à de bons termes par les représentations qui, de notre commun avis, ont été différentes fois faites à Sa Majesté Britannique au sujet de ce que les ambassadeurs français

et Hollandais eux-mêmes disent du peu de vraisemblance qu'il y a que le roi notre seigneur veuille acheter une simple paix avec elle au prix de la restitution du Palatinat. Et là-dessus on a allégué les raisons suivantes : que Sa Majesté Britannique ayant traité avec la France, l'empereur et le roi de Danemark s'étant arrangés (1), et Sa Majesté voulant continuer sa confédération avec les Provinces-Unies, la paix entre l'Espagne et l'Angleterre ne pourra servir qu'au rétablissement du commerce entre les sujets des deux couronnes, lequel importe autant aux uns qu'aux autres. A l'égard du Palatinat, bien que dans le principe l'Espagne ne l'ait point pris avec l'intention de le garder, et qu'elle ait plusieurs fois promis de le rendre, on considère que la prise et la détention en ont été justifiées depuis par la guerre que les Anglais ont faite à l'Espagne à cause et sous le prétexte du Palatinat. En vertu de ce principe, l'Espagne pourrait toujours conquérir cette contrée si elle ne l'avait déjà fait ou par la même loi de la guerre la garder si elle l'avait conquise. En conséquence, et comme dans les affaires d'État il faut toujours, pour parvenir à ses fins, compenser *quid cum quo* ; qu'il convient donc de rendre, par quelque notable avantage pour l'Espagne, le contre-poids de la balance égal, et puisque de très justes prétextes ne manqueront pas pour annuler en son temps la paix de France, Sa Majesté Britannique devrait donner à Cottington un ordre secret d'offrir au roi notre seigneur de faire avec lui une ligue offensive contre cette dernière, de lui offrir également d'employer son autorité pour induire les Hollandais à quelque accord raisonnable avec l'Espagne, et, s'ils s'y refusaient, de les abandonner entièrement, même d'aider le roi notre seigneur contre eux, puisque leur puissance par mer et par terre et leur insolence croissent de telle sorte qu'ils se rendent formidables à tous les rois et princes de l'Europe et que ceux-ci, dans l'intérêt de leur propre conservation, doivent s'entendre pour les abaisser. L'Angleterre surtout a des motifs de les craindre, étant leur plus proche voisine et la plus exposée à leurs injures, et leurs forces maritimes étant de beaucoup supérieures aux siennes, de manière qu'il dépend presque d'eux de se rendre un jour les maîtres du royaume avec l'aide des puritains, qui tous sont à leur dévotion, qui se montrent on ne peut plus mécontents du roi et, pour ainsi dire, en révolte contre lui, et qui forment la majeure partie de la nation.

Ces discours ont fait une telle impression sur le roi, que Cottington ne doute pas que les choses n'aillent au mieux si Votre Excellence veut ajouter foi à ses paroles. Il sera porteur d'un pouvoir absolu (pour le cas que Sa Majesté Catholique soit disposée, non seulement à faire la paix, mais encore à former avec le roi d'Angleterre les nœuds d'une véritable amitié et à rendre

(1) Par le traité conclu à Lubeck le 12/22 mai 1629. (Du Mont, *Corps diplomatique*, t. V, partie II, p. 584).

21 septembre 1629. communs les intérêts des deux États) de conclure une ligue offensive et défensive des deux couronnes contre la France de la manière et sous les conditions que Cottington croira convenir au service de son roi. Quant à ses instructions, Sa Majesté Britannique ne particularisera rien; elle se bornera à lui recommander, en un mot, le soin de sa réputation dans les conditions de la paix. En ce qui concerne les Hollandais, il n'y aura aucune difficulté à obtenir ce qui est déclaré ci-dessus.

Cottington m'a dit, à ce propos, que lorsqu'il se trouvera avec Votre Excellence, il vous parlera de deux façons différentes : l'une en qualité d'ambassadeur d'Angleterre, l'autre comme s'il était conseiller d'État du roi notre seigneur et serviteur très fidèle de Votre Excellence. D'une part, il exposera clairement à Votre Excellence tous les avantages qui se pourront retirer de cette paix et de cette ligue, si, comme le roi son maître le desire, elle se fait de manière à produire la plus étroite union possible, et une union indissoluble, des forces et des sentiments des deux souverains. De l'autre, il fera toucher au doigt à Votre Excellence les grands inconvénients qu'il y aurait à craindre si le roi d'Angleterre se voyait forcé de s'allier avec la France, les Hollandais, le roi de Suède et les princes d'Allemagne (le duc de Bavière y compris), et en Italie avec les Vénitiens, le duc de Nevers et plusieurs autres qui, quoiqu'ils la dissimulent en ce moment, découvriraient à temps leur mauvaise intention contre l'Espagne, en cas de rupture de cette couronne avec l'Angleterre. Il ne faut se fier au duc de Savoie pas plus qu'à aucun autre; surtout il faut faire état que Sa Majesté Britannique tient en suspens, à grand'peine et au mécontentement de ses sujets, l'union des compagnies des Indes d'Angleterre avec celles de Hollande, lesquelles, si cette union venait à s'accomplir, seraient très puissantes et causeraient les plus grands dommages à la monarchie espagnole.

Tout cela contrarie vivement le Cardinal de Richelieu, ainsi que l'écrit que je joins à ma lettre, et l'ambassadeur de France ne parle pour ainsi dire pas d'autre chose. Ce dernier, n'ayant pu obtenir aucune des choses qu'il désirait et que je vous ai signalées dans mes lettres précédentes, propose à présent une ligue défensive entre la France et l'Angleterre seules. Mais on a fait observer à Sa Majesté que pareille alliance amènerait insensiblement une ligue offensive, puisque si, à cause des affaires de l'Italie ou pour une autre raison, une rupture venait à se produire entre la France et l'Espagne, dans cet arrangement l'Angleterre serait forcée pour défendre la France de prendre l'offensive contre l'Espagne. Cet ambassadeur de France en est venu à une impudence telle qu'il oublie dans sa rage le respect dû aux têtes couronnées et qu'il parle de manière à nuire à la cause même de son maître.

Il débite tout ce qui lui paraît pouvoir empêcher ou retarder le voyage de Cottington, quoique, d'un autre côté, il fasse montre de vouloir hâter ce voyage. Il y a trois jours, il alla dire au roi qu'il avait des avis certains de Bruxelles que, Cottington allât-il en Espagne, don Carlos Coloma ne viendrait pas à Londres. A la reine il a tenu des propos différents, lui donnant à entendre que Cottington, malicieusement et d'accord avec le parti espagnol, différerait son départ, afin de faire perdre au roi les occasions favorables qui pourraient se présenter pour ses intérêts. 21 septembre 1629.

Les insuccès de la guerre de Flandre causent une insolence insupportable dans l'esprit du parti contraire à l'Espagne. Mais, à dire vrai, le roi en est douloureusement affecté, de même que le grand trésorier et Sir Cottington qui s'en attristent de tout cœur. La nouvelle récemment arrivée de la perte de Bois-le-Duc a occasionné des regrets publics chez les Catholiques qui sont innombrables dans le royaume et ont un grand zèle pour les intérêts de leurs corréligionnaires. Ils ne peuvent cacher leur tristesse et sont aussi attachés au roi d'Espagne que, s'ils étaient les sujets de Sa Majesté Catholique. Il faudra donc les reconforter en faisant courir le bruit que ces pertes irriteront le roi d'Espagne à tel point qu'il réunira toutes ses forces et celles de l'empereur pour se venger et que, puisque les affaires d'Italie vont s'arranger par voie de traité, le marquis de Spinola tombera bientôt avec toutes ses provisions et toutes ses forces sur la Flandre, que le duc de Jutland fera de même par ordre de l'empereur, que peut-être le roi Catholique en personne se rendra sur le théâtre de la guerre, comme dans le passé il l'a déjà fait dans des occasions de moindre importance et que, pour faciliter cette résolution, il faut prier Dieu d'accorder que la Reine dans ses prochaines couches mette au monde un fils. Ces espérances suffiraient pour calmer en ce moment les esprits.

Monsieur de Montagu se rend en France pour congratuler le roi de son heureux retour et pour obtenir en secret que la duchesse de Chevreuse reprenne son rang à la Cour. Il se peut que dans la même intention un gentilhomme du duc de Lorraine soit encore venu, qui à la grande surprise de tout le monde n'était pas porteur des lettres du marquis Ville ni au comte de Hollande ni à Gerbier, mais qui était adressé directement au comte Carlisle. N'ayant plus rien d'important à vous dire, je baise de nouveau les pieds de Votre Excellence et reste

Son très humble serviteur
PIERRE-PAUL RUBENS.

Londres, le 21 septembre 1627.

Monsieur de Montagu. Walter Montagu, le second fils de Henri, comte de Manchester. Il fut employé par Charles I comme agent politique en Savoie et en France. Il se convertit au catholicisme et entra au service de Louis XIV qui le nomma abbé de Pontoise et membre du Conseil de la reine-régente Anne d'Autriche.

La duchesse de Chevreuse. Marie de Rohan, duchesse de Chevreuse, née en 1600, épousa, en 1617, Charles d'Albert, duc de Luynes, connétable de France; en 1621, elle contracta un second mariage avec Claude de Lorraine, duc de Chevreuse. Elle se rendit célèbre par sa beauté, ses nombreux amours et son esprit d'intrigues. Elle se fit exiler par Louis XIII et fut exceptée du nombre des exilés que le roi rappela. Elle ne revint en France qu'après la mort du Cardinal de Richelieu.

Le marquis Ville. Charles, marquis de la Vieuville, surintendant des finances de France, né à Paris vers 1582, tomba en disgrâce en 1626 et fut emprisonné au château d'Amboise. Il parvint à s'échapper de sa prison treize mois après et se retira dans les pays étrangers. Il lui fut permis de rentrer en France en 1626. Il s'engagea dans les intrigues contre le Cardinal de Richelieu et, en 1631, il rejoignit Gaston d'Orléans à Bruxelles. Il fut condamné à mort en 1632. Après la mort du Richelieu, il rentra en France, fut nommé duc et pair et remis à la tête des finances. Il mourut à Paris, le 2 janvier 1653.

Le comte de Hollande. Henry Rich, comte de Hollande, ancien ambassadeur d'Angleterre à Paris et à La Haye.

DCXXXIV

RUBENS AU COMTE-DUC D'OLIVAREZ.

Excellentissimo signore :

Il signor Don Francisco Cotington mi ha fatto scrivere alla Serenissima Infanta per aver duoi passaporti del medesimo tenore per le due navi che lo hanno de levar a Lisboa per che ciascuna abbia il suo à parte, caso che venissero per fortuna a separarsi l'una del altra;

et ha voluto si faccia particolar mentione delle mercantie di gran valore che si cargaranno con permission di questo Re, sopra l'una di quelle navi et parimente mi ha incargato il sudetto signor Cotinton di supplicar a V. Ex.^a de sua parte di volerlo pigliar per bene e favorirlo di concedere a lui, per gracia particolare, che queste mercantie possino esser ben ricevute, distratte e vendute in quella piazza liberamente, senza molestia alcuna toccante le merçi et le persone de mercanti che potria dargli il maistro de Campo Don Fernando de Tolledo e altro ministro di S. M., eccetto che saranno obligati a *pagar los costumbres del Rey*, come faranno prontamente, et per esser piu sicuro che questi mercanti et le lor merci che lui ha presso à su cargo et s'obliga per cautionario et rispondente de dar a V. Ex.^a buon conto et intiera sodisfattione di questo suo motivo a fargli venir seco, non ricevino alcun affronto ò danno, supplica V. Ex.^a sia servita di far di maniera chè al suo arrivo a Lisboa trovi la un ordine de S. M. in buona forma che le sudette mercantie si possino vendere subito con essemptione de ogni altro cargo, diffulta ò molestia che di *pagar los costumbres de S. M.* et che inviando quest'ordine a Lisboa si mandi subito dar noticia de quello a Juan Questel, mercante inglese, però vezino di quella citta e catolico, con che V. Ex.^a obligara infinitamente il signor Cotinton, che veramente merita questa et ogni maggior gracia di quella per se et altri a sua requisitione, per che come V. Ex.^a po vedere nelle lettere qui giunte gli buoni officii che fa et è per fare mediante il suo valore buon zelo e privanza col suo Re sono tali che sene deve fare grandissimo conto, particolare in questa congiuntura ; ma non occorre dirne davantaggio a V. Ex.^a che sarebbe far tosto alla sua prudenza et percio finisco con far gli humilissima riverenza.

Di vostra Excellenza humilissimo servitore

PIETRO PAUOLO RUBENS.

Di Londra il 21 di Settembre 1629.

Copie aux Archives de Simancas. Estado. Leg. 2519, f. 34.

Publié par CRUZADA VILLAAMIL, op. cit. p. 244, et par AD. ROSENBERG, op. cit. p. 304.

RUBENS AU COMTE-DUC D'OLIVAREZ.

Excellence.

Sir Francis Cottington m'a fait écrire à la Sérénissime Infante pour obtenir deux passe-ports de même teneur pour les deux navires qui doivent faire voile pour Lisbonne, afin que chacun ait le sien à part, pour le cas où ils viendraient à être séparés l'un de l'autre. Il a voulu qu'il soit fait une mention particulière des marchandises de grande valeur que l'un des deux a embarquées avec l'autorisation du roi. Il m'a encore chargé de demander à Votre Excellence, comme une faveur spéciale, de permettre que ces marchandises soient bien reçues, débarquées et vendues librement dans cette ville, sans aucune des difficultés que pourrait susciter aux marchandises et aux marchands le Maître de Camp don Ferdinand de Tolède ou un autre ministre du roi, sauf toutefois qu'ils seront obligés de payer les impôts du roi, ce qu'ils feront immédiatement. Pour être certain que ces négociants et leurs marchandises que Cottington a embarqués, et pour lesquels il s'engage par caution et garantie de rendre bon compte et entière satisfaction à Votre Excellence des motifs qui les lui ont fait emporter, ne souffrent ni désagrément ni dommage, il prie Votre Excellence qu'à son arrivée à Lisbonne il trouve un ordre de Sa Majesté en due forme, permettant à ces négociants de vendre immédiatement les susdites marchandises sans devoir payer aucun autre impôt que les douanes du roi, sans subir aucune difficulté ou embarras. Il vous prie encore, en envoyant cet ordre à Lisbonne, d'en donner avis à Jean Questel, négociant anglais, mais habitant de cette ville et catholique. Votre Excellence obligera par là infiniment Sir Cottington, qui réellement mérite cette faveur et de plus grandes encore pour lui-même et pour ceux en faveur desquels il pourrait les solliciter. Votre Excellence pourra voir par les lettres jointes à la présente quels bons services il nous a rendus et comment par son talent, son zèle et l'affection que lui porte le roi il se fait notre médiateur, toutes choses dont il faut tenir grandement compte dans la présente occasion. Mais il me semble inutile d'en dire davantage là-dessus à Votre Excellence qui saura tout arranger avec sa prudence habituelle. C'est pourquoi je finis en vous présentant mes très humbles salutations.

De votre Excellence le très humble serviteur

PIERRE-PAUL RUBENS.

Londres, le 21 septembre 1629.

Excellentissimo mio signore :

E tornato in questa Corte quel Ingles chiamato Furster et ha portato un altro papel del Cardenal de Richeliu al gran tesoriere, quasi del medesimo tenore come il passato, del qual ho dato parte a V. Ex^a a su tempo, ecetto che oltre mille invettive contra España và rimostrando con che façilita si potrebbe in questa congiuntura di tanti prosperi successi de gli holandesi nella Flandria e la brava resistenza del Rey di Suecia in Alemania, dar un gran golpe giungendo le lor armi e forze la Francia et Inghilterra a questa monarchia, si stringe piu particolarmente a voler impedire la jornada del Cotinton in España, con tanta vehemenza che rinfacera al gran tesoriere esser lui che fomenta questo negocio come amico intrinseco del Cotinton ; esclama poi esser obligato il Rey de Francia, come interessato per il matrimonio della sua sorella, de rimostrare al Re de Inghilterra il torto che ha a lasciarsi scappar delle mani cosi belle occasioni di rimettere à spese d'altri la sua sorella e nepoti, nelli lor Stati esser insofribrile a tutti gli suoi amici e vergognoso a lui che mentre il Rey de Francia arma con ogni sforzo contra España e tutta l'Europa, cerca secovar il giogo della tirannide della casa d'Austria, lui solo, sendo piu offeso et interessato dogni altro, stia oçioso : ansi con questa ambasciata importuna del Cotinton si voglia mettere a rischio d'esser di novo burlato e schernito da spagnoli, che la sua propria jornada in España, riuscita a tanto suo disavantaggio e scorno lo dovrebbe rendere piu savio et accorto ; et ancor che si sa de certo che questo trattato non haverà alcun effetto, essendo gli spagnoli risolutissimi di non dargli alcuna sodisfattione ne in parte ne in tutto toccante il Palatinato, de che dice esser certamente avisato da buonissima parte. Niente di manco esser questa Ambasciata di gran pergiudicio alla causa commune ponendo gran gelosia e diffidenza a tutti gli suoi amici et confederati, et che ben si scuopre quanta volonta S. M. abbia de compiaccer a spagnoli, poiche manda loro una persona appassionata e quasi naturalizzata per la longa demora in quelle parti, havendo *al revers*

21 septembre 1629. fatto l'agravio al Re de Francia de mandargli un huomo mal affetto et che cerca in quanto a se piu tosto de muovere le difficulta che aggiustarle. Ma tutti questi sono discorsi che ogni giorno si sentono dal embaxator di Francia, non solo appresso il Rey ma in publico con tutti, conformandosi in tutto col contenuto del sudetto papel, ecçetto che çì e un punto al parer mio molto notabile toccante al Duque de Babiera, il quale offerisce et s'obliga il Rey de Francia di far entrar in liga contra casa d'Austria, et di piu assicura di star in sua mano d'indur quel Duque a restituyre al Principe Palatino o per il manco alli suoi figlioli tutto quello che delli lor stati tiene in mano ; et che lui pò assicurar ancora il Re de Inghilterra che il duque de Baviera non fara giamai tal cosa a requisitione del Emperador o del Rey de España, sendo disgustatissimo del uno et inimiçissimo del altro e tutto risoluto de moverli l'armi contra, come buon patriotto in favor della affitissima Alemaña, questo e il prinçipal soggetto di quel longissimo discorso che occupa piu di duoi piegli di carta, et il embaxator de Francia tiene il medesimo langaggio, con tal sicurta et efficacia che si deve presupporre che habbia alcun fundamento, essendo la conclusione de tutti gli suoi discorsi il supplicar S. M. di voler piu tosto riçevere de mano del Duque de Baviera (che lo tiene quasi tutto) il Palatinato ad interçessione del Rey de Francia, che domandarlo in vano al Emperador et Rey de España, che non hanno volunta ne potere di compiaçerlo che per una picciol parte. Essendo questo papel presentato al Rey et havendolo ben considerato non disse altro si non : « spedicasi quanto prima il Cotinton vada subito il Cottinton » : ne penso che riportaran altra risposta poiche S. M. mi disse di bocca sua propria che non si era innovato cosa alcuna in questa paz con Francia, et per çio haveva giudichato esser necessario che restassi qui per esser testimonio delle sue attioni col Embaxator de Francia, et ch'io poteva assicurar con verita gli mei padroni della sua sincerita poiche con un sforzo tanto stremo non havevano potuto indurlo a far qualche minimo punto di quanto volevano et per quanto gli hanno offerto a pregiudicio de Spaña e contra la promessa contenuta nel papel, de che lo ringraçiai humilmente, dicendo que si questo Atto era finito ch'io sperava che ben presto si farebbe altro tanto e d'avantaggio per conto nostro, mi rispose. Piacera

al signor Idio : con che finisco e bacio gli piedi di verisimo cuore a 21 septembre 1629.
V. Ex.^a et humilmente mi raccomando nella sua bona gracia.

Di vostra Eccellenza humillissimo servitore
PIETRO PAUOLO RUBENS.

Di Londra il 21 di Settembre 1629.

Copie aux Archives de Simancas. Estado. Leg. 2519, f. 33.

Publié par CRUZADA VILLAAMIL, op. cit. p. 246, et par AD. ROSENBERG, op. cit.
p. 305.

TRADUCTION.

RUBENS AU COMTE-DUC D'OLIVAREZ.

Eccellenze.

Dans cette Cour est revenu l'Anglais nommé Furster (Furston?); il a apporté un autre écrit du Cardinal de Richelieu, adressé au grand-trésorier et à peu près du même contenu que le précédent, dont j'ai fait part à Votre Excellence dans le temps, excepté que, outre mille injures adressées à l'Espagne, il cherche encore à prouver avec quelle facilité on pourrait, dans la présente occasion, au moment des brillants succès des Hollandais en Flandre et de la brave résistance du roi de Suède en Allemagne, frapper un grand coup à l'Espagne en joignant les forces et les armées de la France et de l'Angleterre. Il s'efforce plus particulièrement d'empêcher le voyage de Cottington en Espagne et cela avec tant d'insistance qu'il reproche au grand-trésorier d'avoir arrangé cette affaire avec Cottington, qui est son ami particulier. Il proclame en outre que le roi de France, par le mariage de sa sœur, est intéressé à remonter au roi d'Angleterre qu'il a tort de laisser échapper cette belle occasion de rétablir au dépens d'autrui sa sœur (1) et ses neveux dans leurs États. Il est en effet, dit-il, insupportable à tous ses amis et honteux pour lui que, tandis que le roi de France s'arme de toutes ses forces contre l'Espagne et que toute l'Europe l'imite afin de secouer le joug de la tyrannie de la maison d'Autriche, lui seul, qui est le plus gravement lésé et le plus intéressé, reste inactif. Par cette ambassade inopportune de Cottington, il s'expose de nouveau à être dupé et berné par les Espagnols. Son propre voyage en Espagne qui ne lui a rapporté que des désavantages et des affronts aurait dû le rendre plus clairvoyant et plus prudent. D'ailleurs on sait avec certitude que cette

(1) La comtesse palatine.

21 septembre 1629. négociation n'aura aucun effet, puisque les Espagnols sont très résolus à ne lui accorder de satisfaction en tout ou en partie touchant le Palatinat, ce dont, dit-il, il est informé de bonne part. Il n'y a pas de doute que cette ambassade ne cause un grand préjudice à la cause commune, puisqu'elle inspirera une grande jalousie et une grande méfiance à tous ses amis et alliés, elle démontrera combien Sa Majesté est disposée à complaire aux Espagnols, puisqu'il leur envoie un homme passionné pour eux et pour ainsi dire naturalisé en Espagne par suite de son long séjour dans leur pays, tandis que, au contraire, elle fait au roi de France l'injure d'envoyer un homme mal disposé envers lui et qui cherchera autant que cela dépend de lui de susciter des difficultés plutôt que de les aplanir. Mais ce sont là des raisons que tous les jours l'ambassadeur de France fait valoir, non seulement auprès du roi, mais en public, en présence de tout le monde, en se conformant entièrement au contenu de l'écrit. Celui-ci en diffère en un seul point qui, à mon avis, est fort important et concerne le duc de Bavière. Il y est dit en effet que le roi de France offre et s'engage à faire entrer ce duc dans la ligue contre la maison d'Autriche et, de plus, il assure qu'il ne tient qu'à lui de l'amener à rendre au prince palatin ou du moins à ses fils tout ce qu'il détient de leurs États. Richelieu prétend encore qu'il peut assurer au roi d'Angleterre que le duc de Bavière ne fera jamais pareille restitution à la demande de l'empereur ou du roi d'Espagne, vu qu'il est indigné contre l'un et grand ennemi de l'autre et entièrement résolu à prendre les armes contre lui, en sa qualité de bon patriote en faveur de l'Allemagne étroitement unie. Voilà le principal sujet de ce long discours qui occupe plus de deux feuilles de papier et l'ambassadeur de France tient le même langage avec tant d'assurance et d'énergie qu'il est à supposer qu'il a quelque fondement. La conclusion de tous ces discours est de supplier Sa Majesté de recevoir plutôt par l'intercession du roi de France le Palatinat des mains du duc de Bavière, qui le détient presque entièrement, que de le demander en vain à l'empereur et au roi d'Espagne qui n'ont la volonté et le pouvoir que de lui en rendre une minime partie. Lorsque cet écrit fut communiqué au roi et qu'il l'eut bien parcouru, il ne dit autre chose sinon : « que Cottington se dépêche, que Cottington s'en aille à l'instant. » Je ne crois pas qu'ils obtiendront une autre réponse, Sa Majesté m'ayant affirmé personnellement que rien ne sera changé dans le traité avec la France. C'est pourquoi il a cru nécessaire que je reste ici pour être témoin de ses rapports avec l'ambassadeur de France et pour pouvoir rassurer mes patrons sur sa sincérité, puisqu'avec cet effort suprême on n'a pas pu l'amener à faire quoique ce soit de ce qu'on voulait, et que, malgré les offres qu'on lui a faites, il n'a rien consenti au préjudice de l'Espagne et contre la promesse contenue

dans son écrit. Je lui en ai humblement rendu grâces et en disant que s'il 21 septembre 1629.
avait agi ainsi, j'espérais que bientôt il se ferait encore autre chose et davantage
en notre faveur. Il me répondit : « Plaise à Dieu. » Sur ce, je baise de tout
cœur les pieds de Votre Excellence et me recommande humblement dans ses
bonnes grâces.

De Votre Excellence le très humble serviteur

PIERRE-PAUL RUBENS.

De Londres, le 21 septembre 1629.

DCXXXVI

RUBENS AU COMTE-DUC D'OLIVAREZ.

21 septembre 1629.

Excellentissimo Signor :

Certo e che il Barozzi Agente de Savoya in questa corte sta continuamente fuori seguitando il Re nel suo progresso per sollecitar la sua risoluzione sopra il papel gia avisato colle mie lettere de 24 d'Agosto, che fu visto nel consiglio Real il 16 d'Agosto, il qual Barrozzi vedendo che non gli succedeva il negocio sotto il nome del Embajador Vaquen, per via del quale desiderava il Duque de Savoya di trattar questo col Re d'Inghilterra come cosa stipulata dal proprio suo embaxador, ha presentato finalmente una lettera, la quale haveva ritenuta per l'ultimo sforzo, del istesso Duque de Savoya al Rey de Inghilterra, colla quale fa grandissima istanza usando di molti raggioni e persuasioni per indurre S. M. a far questa cautione per lui al Rey de Francia, che vendendo gli Susa (come ho scritto io repeto questo per che serva de duplicato caso il primo mio aviso non fosse capitato ancora) gli dara il passo libero insieme a gli suoi excerciti per ripassar in Lombardia per il Piemonte ogni hora e tante le volte che sarà necessario per soccorrere gli suoi amiçi e confederati; in somma appare per le raggioni che allega questo Duque in quella sua lettera, secondo l'opinione de questo Re e tutti gli altri che sono intravenuti nel consiglio, che gli ha voltato la casaca e si a devenuto del tutto frances, e credami V. Ex.^a che quando al arrivo del Marques e del Abad Scalia in Italia non

21 septembre 1629. avendo potuto qui ottener la sua intentione mutasse di novo de partito, non haverà giamai più credito appresso questo Rey, che resta molto scandalizato de questa liggerezza e disse al Barrozzi questo esser direttamente contrario aquello che il Duque suo Padrone gli aveva sempre consiglato per il passato et a la causa del viaggio del suo Embaxador Scaglia in España, et che non poteva intendere questa novita è dà notare che nel medesimo tempo l'embajador de Francia e andato a far la medesima propositione et istanza al Re con istruzioni del Cardenal de Richeliu et e stato rimesso al gran Tesoriero e non riporterà miglior risposta ch'el altro al manco peradesso.

Il 27 d'Agosto à mezza notte arrivo un servitore del Ambasciatore inglese da Pariggi per la posta, con querelle che gli francesi trattano seco molto scrupolosamente et si mostrano disgustati de cose de poco momento, pigliando à male che le lettere del Re fossero scritte in lingua latina et che lui havesse parlato nella sua audienza publica in lengua inglese, et che havesse nominato il suo Re non come s'usa communmente, il Re della Gran Bretagna, ma il serenissimo Re, senza alcuna adjectione del suo Regno, e per cio pare questo un titolo troppo generale che si po applicar a piu Regni, e sopra questa disputa si era in Francia prorogato il giorno della ratificatione della pace altri sei giorni. Gli francesi continuano ancora di pigliar le navi d'inglesi con molto danno e vilipendio de tutta questa nazione che sene risente al estremo, e perçio questa Pace non pare ancora de tutto punto sicura e durabile per molto tempo si il Rey de Inghilterra potra in alcun modo concertarsi con España.

Copie aux Archives de Simancas. Estado. Leg. 2519, f. 39.

Publié par G. CRUZADA VILLAAMIL, op. cit. p. 252, et par AD. ROSENBERG, op. cit. p. 307.

TRADUCTION.

RUBENS AU COMTE-DUC D'OLIVAREZ.

Excellence.

Il est certain que Barozzi, agent de Savoie dans cette Cour, est continuellement en route, suivant le roi dans son voyage pour obtenir la décision de

S. M. sur l'écrit que je vous ai fait connaître dans ma lettre du 24 août et 21 septembre 1629. qui fut présenté au conseil royal le 16 août. Ce Barozzi, voyant que l'affaire ne réussit point sous le nom de l'ambassadeur Wake, par l'intermédiaire duquel le duc de Savoie désirait la traiter avec le roi d'Angleterre comme une chose signée par son propre ambassadeur, a présenté enfin une lettre qu'il avait gardée devers lui à cause du dernier effort que le même duc de Savoie désirait faire auprès du roi d'Angleterre. Par cette lettre, il fait les plus vives instances et fait valoir une multitude de raisons et de moyens de persuasion pour amener S. M. à se porter garant pour lui auprès du roi de France que le duc en lui vendant la ville de Susa (comme je l'ai écrit et comme je le répète pour que ceci serve de duplicatum dans le cas où mon premier avis ne vous serait pas encore parvenu) lui donnera passage libre à lui et à ses armées pour passer par le Piémont en Lombardie à toute heure et autant de fois que cela sera nécessaire pour secourir ses amis et ses alliés. En somme, il appert par les raisons qu'allègue le duc dans cette lettre et selon l'opinion du roi d'Angleterre et de tous ceux qui étaient présents au conseil que le duc a tourné casaque et est devenu entièrement partisan de la France. V. E. peut m'en croire que si à l'arrivée en Italie du marquis Spinola et de l'abbé Scaglia, qui n'a pas pu obtenir ici sa volonté, le duc a de nouveau changé de parti, il n'aura plus jamais aucun crédit auprès du roi d'Angleterre qui est fort scandalisé de cette versatilité et dit à Barozzi que cela est entièrement contraire à ce que le duc, son maître, lui avait conseillé dans le passé et aux motifs du voyage de son ambassadeur Scaglia en Espagne. Le roi ajouta qu'il ne pouvait comprendre ce changement. Il est à noter que dans le même temps l'ambassadeur de France est venu faire la même proposition et les mêmes instances au roi sur l'ordre du cardinal de Richelieu et a été renvoyé au grand-trésorier dont il n'obtiendra pas une meilleure réponse qu'auparavant, quant à présent du moins.

Le 27 août, à minuit, un serviteur de l'ambassadeur anglais de Paris est arrivé par la poste en apportant des plaintes contre les Français qui se montrent très susceptibles dans leurs rapports avec lui et irrités pour des choses de peu d'importance; ils prennent de mauvaise part que les lettres du roi soient écrites en latin et que l'ambassadeur eût parlé anglais dans une audience publique et eût nommé son roi non, comme c'est l'habitude, le roi de la Grande Bretagne, mais le Roi Sérénissime, sans ajouter le nom du Royaume, ce qui paraît un titre trop général et peut s'appliquer à plus d'un royaume. Sur cette querelle, le jour de la ratification de la paix a été prorogé de nouveau par la France pour six jours. Les Français continuent encore à capturer les navires anglais au grand dommage et mépris de toute cette nation

21 septembre 1629. qui en est fort irritée et ainsi cette paix ne paraît pas encore entièrement certaine et ne durera pas longtemps si le roi d'Angleterre parvient de façon ou d'autre à s'entendre avec l'Espagne.

COMMENTAIRE.

Cette lettre, datée du 21 septembre 1629, relate des événements bien antérieurs à cette date : l'arrivée d'un serviteur de l'ambassadeur anglais de Paris le 27 août et les allées et venues de Barozzi qui quitta Londres le 15 septembre. En réalité, la lettre a donc été rédigée une semaine au moins avant la date qu'elle porte.

L'ambassadeur Vaquen (Wake). Isaac Wake, né vers 1575, secrétaire de Sir Dudley Carleton; plus tard, de 1615 à 1618, avec le titre de Sir Isaak Wake, ambassadeur auprès du duc de Savoie et successivement ambassadeur du roi d'Angleterre auprès de l'électeur Palatin, du duc de Savoie, de la Suisse, de la république de Venise, du roi de France. Il mourut à Paris le 10 juin 1632.

DCXXXVII

21 septembre 1629.

RUBENS AU COMTE-DUC D'OLIVAREZ.

Exellentissimo Signore :

Mi e caduto in mano casualmente un billietto di un cavagliero inglese che si chiama il comendator Don Guilhelmo Moisson che sindricciava al agente di Savoya por domandar liçenza à quel Duque di poter mantener sotto il suo titolo quatro navi di guerra en el Puerto de Villafranca per andar in corso come lui diceva contra Turchi e mori d'Algieri, Tunesi e bescita ; ma considerando io il puesto tanto advantageouso per infestar il golfo di Leon et impedir il passaggio da Barzelona a Genova mi parve bene de dar ne parte al signor Cotinton che non aveva inteso cosa alcuna di questa trazza, e la stimo de grandissima consideracione poiche quèste 4 nave ben presto sacresce-rebbono sino à 20 e potriano causar grandissimo disturbo a España, et mi promise de darve parte al Re et impederlo in tutti modi.

V. Exc.^a intendera per altra via che Filippo Burlamachi porte in Olanda (come fara) gran quantita d'Artigliaria di ferro; non lo deve pigliar per altro vieso che de una mera vendita per riscuotere le goze (*lisez* gioje) de S. M. che stano sino del tempo ch'il Ducca de Bucquingam fu in quelle parti impegnati per sessanta mille lire de sterlini in Amsterdam à particolari, e per che questa artiglieria se fa con tanto vantaggio per servizio del Re in questo paese che guadagna piu de duoi terzi vendendo al peso la detto artiglieria tanto caro che gli danno 30 lire de sterlini per quello che gli costa 9 solamente, non ha trovato miglior mezzo per il pagamento di questo impegno che la vendita della artiglieria sudetta. Questo mi ha riferito il signor Cotinton.

Copie aux Archives de Simancas. Estado. Leg. 2519. f. 35.

Publié par CRUZADA VILLAAMIL, op. cit. p. 255, et par AD. ROSENBERG, op. cit. p. 308.

TRADUCTION.

RUBENS AU COMTE-DUC D'OLIVAREZ.

Excellence.

Le hasard a fait tomber entre mes mains un billet d'un Anglais qui s'appelle le commandeur Guillaume Moisson, qui s'est adressé à l'agent de Savoie pour demander au duc de ce pays l'autorisation de pouvoir équiper en son nom quatre navires de guerre dans le port de Villafranca pour aller en course, comme il dit, contre les Turcs et les Maures d'Alger, de Tunis et de Bougie, mais, considérant que ce point de la côte est fort avantageux pour infester le golfe de Lion et empêcher le passage de Barcelone à Gênes, il m'a semblé qu'il valait mieux ne pas en donner connaissance à Sir Cottington qui n'a rien entendu de ce projet. J'estime que cette affaire est de grande importance puisque ces quatre navires pourraient facilement s'accroître jusqu'au nombre de vingt et causer de grandes difficultés à l'Espagne et je me suis promis d'en donner connaissance au Roi et de m'efforcer de toute manière de l'empêcher.

Votre Excellence apprendra d'autre part que Philippe Burlamachi envoie en Hollande (ce qu'il fera) une grande quantité d'artillerie. Il ne faut voir là-dedans qu'une simple vente pour recouvrer les bijoux de S. M. qui sont engagés depuis le temps du duc Buckingham pour soixante mille livres sterling chez

21 septembre 1629. des particuliers d'Amsterdam et, comme la vente de cette artillerie se fait avec un si grand profit pour le roi qu'en la vendant au poids, il gagne plus des deux tiers, puisqu'on lui paie trente livres sterling ce qui lui en coûte seulement neuf, il n'a pas trouvé meilleur moyen pour se libérer de cet engagement que la vente de cette artillerie. Voilà ce que me rapporte sir Francis Cottington.

COMMENTAIRE.

Philippe Burlamachi était un riche négociant de Londres, banquier de Charles I.

DCXXXVIII

28 octobre 1629.

COPIA DE UNA JUNTA CELEBRADA EN EL APOSENTO DEL CONDE DUQUE EN MADRID A 28 DE OCTUBRE DE 1629.

Señor.

Con el Conde Duque de san lucar se juntaron en su aposento, el Conde de Oñate, el Marques de Gelbes, Don Juan de Villela y el Marques de Leganes, y vieron las cartas inclusas, una de la Señora Infante Doña Isabel y las demas de Pedro Pablo Rubens, que todas tratan de la venida de Don Francisco Cotinton a España y de la yda de Don Carlos Coloma a Inglaterra y sobre los puntos contenidos en ellas se voto como sigue.

El Conde Duque de San lucar con quien se conforme la Junta, que le parece que a Don Francisco Cotinton se le prevenga casa, como ya V. M. lo tiene resuelto y que se le aderezen un par de aposentos y que en esto no se pierda tiempo, pues se puede creer que haura llegado ya o llegara presto à lisboa.

Que se de orden para que puedan entrar los navios que trae y las mercadurias que vinieren en ellos sin molestarles pagando los derechos à vuestra magestad acostumbrados.

Que se envien al marques de Aytona ó a Jaques Bruneau copia de las cartas de Pedro Pablo Rubens con orden que de lo que contienen den cuenta al Emperador y al duque de Baviera para que tengan entendido lo que

contienen y la brevedad con que aqui se espera a Cotinton reforzando la orden para que envien perzona a esta corte que se halle presente al tratado supuesto que el fin principal del Rey de Inglaterra es que se restituya al Palatino sus estados y que es bien y conveniente asentar una paz general ó hacer una guerra comun asegurando al duque de Baviera que vuestra magestad no ha dado ni da crédito a lo que en estos avisos se dice del acerca de las pláticas que trae con Francia y la mucha confianza que se tiene de su persona y que el haber vuestra magestad mandado que se le den estas noticias no es por mas de decirle que asi como aqui no se da crédito a estas cosas no lo de el duque a lo que le dicen de aca.

Que tambien es conveniente dar noticia destas cartas al embajador de Alemania diciéndole lo mismo y que ha mandado vuestra magestad que se communique a Baviera.

Que se escriba à S. A. que parta don Carlos en sabiendo que lo ha hecho Cotington y que a Don Carlos se le advierta de à entender el buen ánimo con que vuestra magestad está de asentar una paz firme con aquel Rey sin ofrecer de parte de vuestra magestad cosa ninguna en las materias del Palatino y que en esta parte hoiga lo que le digeren y sin desconfialles como de suyo les ponga dificultades de parte del Emperador, y del duque de Baviera y que caso que Francisco Cotinton no traiga poderes amplios procure que se le envien para quanto puede ocurrir en el negocio tratado y no tratado.

Que será bien proveer a Don Carlos de hasta 8000 ducados para los gastos de la embaxada y que por el consejo de estado se le señale sueldo y alguna ayuda de costa.

Que a Rubens le responda el conde duque dándole gracias del cuidado conque aviza de quanto se ofrece y aprobándole el acierto con que ha procedido.

Vuestra magestad mandara lo que mas fuere servido. En Madrid à 28 de Octubre 1629.

Va con solo mi señal por mas brevedad.

Archivo general de Simancas. Secretaria de Estado. Leg. 2519.

RAPPORT AU ROI SUR LA JUNTE DU 28 OCTOBRE 1629
TENUE DANS LA MAISON DU COMTE-DUC A MADRID.

Sire,

Avec le Comte-duc de San Lucar se sont assemblés dans sa maison le Comte de Oñate, le marquis de Gelbes, don Juan de Villela et le marquis de Léganès. Ils ont pris connaissance des lettres ci-jointes, l'une de la Sérénissime Infante Doña Isabelle et les autres de Pierre-Paul Rubens, qui toutes traitent de l'arrivée en Espagne de Sir Francis Cottington et du départ de don Carlos Coloma pour l'Angleterre et sur les points qu'elles contiennent les décisions suivantes ont été prises :

Le Comte-duc de San Lucar, à l'opinion duquel se rallie la junte, est d'avis qu'il faut préparer un logis à Sir Francis Cottington, comme déjà Votre Majesté l'a décidé, et y garnir une couple de chambres le plus tôt possible, puisque l'on peut croire qu'il est déjà arrivé ou arrivera bientôt à Lisbonne.

Que l'on donne ordre que ses navires puissent entrer ainsi que les marchandises, dont ils sont chargés, sans être importunés, à condition qu'ils paient à Votre Majesté les droits ordinaires.

Que l'on envoie au marquis d'Aytona ou à Jacques Bruneau copie des lettres de Pierre-Paul Rubens avec ordre de rendre compte de leur contenu à l'empereur et au duc de Bavière, pour qu'ils en connaissent le contenu et sachent que Cottington est attendu à bref délai et pour qu'ils insistent sur l'ordre d'envoyer à cette Cour quelqu'un qui soit présent aux négociations, puisque le but principal du roi d'Angleterre est que l'on restitue au comte palatin ses états et qu'il est bon et désirable qu'une paix générale soit conclue ou de faire une guerre commune en assurant au duc de Bavière que Votre Majesté n'a jamais ajouté foi et n'ajoute pas encore foi à ce qui est dit dans ces lettres des pourparlers qu'il entretient avec la France et l'assurant aussi de la grande confiance qu'il inspire et en lui disant que, si Votre Majesté a ordonné qu'on lui transmette ces avis, c'est uniquement pour lui prouver qu'on n'ajoute pas foi à ces choses ni à ce que de là-bas on rapporte ici du duc.

Qu'il convient cependant de donner avis de ces lettres à l'ambassadeur d'Allemagne en lui disant la même chose et en lui faisant savoir que par ordre de Votre Majesté les lettres ont été communiquées au duc de Bavière.

Que l'on écrive à Son Altesse (l'Infante Isabelle) que don Carlos doit

partir dès que l'on saura que Cottington fait de même et que l'on prévienne don Carlos qu'il fasse comprendre les bonnes dispositions dans lesquelles Votre Majesté se trouve pour établir une paix solide avec le roi d'Angleterre, qu'il se garde d'offrir de la part de Votre Majesté quoique ce soit au sujet du Comte Palatin et que dans ce point il fasse ce qu'on lui dira et que sans hésiter il fasse valoir comme siennes les difficultés soulevées par l'empereur et par le duc de Bavière et que, dans le cas où Francis Cottington ne serait pas pourvu de pouvoirs suffisants, il tâche de lui en faire envoyer pour tous les points qui pourront se rencontrer dans cette affaire, qu'elle aboutisse ou non.

28 octobre 1629.

Qu'il sera bien de mettre à la disposition de don Carlos une somme pouvant s'élever à 8000 ducats pour couvrir les frais de l'ambassade et que le Conseil d'État lui assigne des honoraires et un subside pour supporter les frais.

Quant à Rubens, que le Comte-duc lui réponde en le remerciant du soin avec lequel il l'a avisé de tout ce qui s'est passé et en approuvant la prudence avec laquelle il a agi.

Votre Majesté ordonnera ce qui lui plaira.

Madrid, le 28 octobre 1629.

Signé par moi seul pour gagner du temps.

Conformément à la résolution de la junte, Philippe IV ordonna le jour même au Comte-duc de remercier Rubens au nom de Sa Majesté. La lettre suivante, adressée à Olivarez, en fait foi.

DCXXXIX

DON JUAN DE VILLELA AU COMTE-DUC DE SAN LUCAR.

30 octobre 1629.

S. M. ha resuelto, en consulta de 28 de Otubre, que V. Ex.^a responda á las cartas que ha escrito á V. Ex.^a Pedro Pablo Rubens desde los 24 de Agosto hasta los 21 de Septiembre en las materias de Inglaterra, dándole V. Ex.^a gracias de parte de S. M. de su celo y del cuydado y atencion con que avisa y advierte de todo quanto se le ofreze en la materia, y encargándole lo continúe hasta llegar allí Don Cárlos Coloma. Dios guarde, etc.

Archivo general de Simancas. Secretaria de Estado. Legajo 2236, fol. 208 2º.

Publié par G. CRUZADA VILLAAMIL, op. cit. p. 262.

DON JUAN DE VILLELA AU COMTE-DUC DE SAN LUCAR.

S. M. a résolu dans la séance du conseil du 28 octobre que V. E. répondra aux lettres que Pierre-Paul Rubens a écrites à V. E., depuis le 24 août jusqu'au 21 septembre, concernant les affaires d'Angleterre et le remerciera au nom de Sa Majesté du zèle, de la sollicitude et de l'attention avec lesquels il informe et avertit de tout ce qui se passe dans cette affaire. V. E. le chargera de continuer jusqu'à l'arrivée à Londres de Don Carlos Coloma.

Dieu garde etc.

COMMENTAIRE.

Après cette décision de la junte et cet ordre du roi, on pouvait s'attendre à voir arriver sans délai les deux ambassadeurs à leur poste, ce qui aurait mis fin à la mission de Rubens. Il y eut encore des tergiversations et des retards. La commission de Cottington avait été signée le 30 octobre et quatre jours après celui-ci se mit en route (1). On s'attendait à Londres que don Carlos Coloma ne tarderait point à traverser le détroit et un navire de guerre anglais avait été envoyé à Dunkerque pour le prendre à bord. Le mécontentement de Charles I fut très vif lorsque, au mois de novembre, on apprit que Coloma n'avait pas encore reçu d'instructions et ne faisait donc aucun préparatif de départ. Le roi fit immédiatement expédier à Sir Francis la dépêche que l'on trouve sous la date du 19 (29) novembre 1629. Nous verrons, sous la date du 24 novembre, en quelles plaintes amères le grand-trésorier se répandit devant Rubens au sujet des démentis que la Cour d'Espagne donnait à ses promesses et en quels termes indignés Rubens lui-même se plaignait de ce malencontreux retard.

(1) Dépêche de l'ambassadeur vénitien Soranzo au doge, datée du 2 novembre 1629 et mentionnée par GACHARD, op. cit. p. 177.

DCXL

LETTRE DÉLIVRÉE PAR CHARLES I D'ANGLETERRE A COTTINGTON L'ACCRÉDITANT COMME SON AMBASSADEUR SPÉCIAL POUR STIPULER LE TRAITÉ DE PAIX AVEC L'ESPAGNE

30 octobre 1629.

Cárlos, por la gracia de Dios, rey de la Gran Bretaña, Francia é Irlanda, defensor de la fe, etc., á todos y á cada uno de los que las presentes nuestras letras vieren, salud. Por quanto ha durado felizmente muchos años la paz y amistad entre nuestro buen padre el rey Jacobo, de feliz memoria, y los serenísimos príncipes el rey Felipe III, ya difunto, y nuestro muy amado hermano Felipe IV, al presente rey de las Españas, hasta que sucedieron algunas intempestivas interrupciones; y para quitar estas diferencias y restablecer entre ambas partes la antigua amistad, se han interpuesto algunos principes asegurándonos que el dicho rey de las Españas, nuestro muy amado hermano, se inclina muy de véras á la paz; y para renovarla y establecerla con justas condiciones, sólo falta que se embien de una y otra parte ministros y embajadores idóneos y con bastante autoridad para ello: por tanto, no habiendo jamás tenido el ánimo opuesto á la paz, antes bien, deseando unir y asegurar aquella antigua amistad con más firme y estrecho vínculo, si fuese posible, y no dudando que esto se puede llevar á la feliz conclusion que se desea para el bien público, salud y conveniencia de nuestros amigos y confederados, y para la comun utilidad nuestra, y ambos nuestros reinos, hemos querido manifestar nuestra prontitud y disposicion á promover una cosa tan importante. Salud, pues, que teniendo mucha confianza en la prudencia, fidelidad y destreza del noble baron nuestro fiel y muy amado Francisco Cotinton, caballero Baroneto, de nuestro consejo, y canciller de nuestro Exchequer, hemos hecho, constituido, ordenado y diputado, como por las presentes hacemos, constituimos, ordenamos y diputamos al dicho Francisco Cotinton, embajador, procurador y diputado para el referido negocio; dándole y concediéndole plena facultad y autoridad, y asimismo poder especial y general para que en nuestro nombre comunique, trate y concierte con el susodicho serenísimo rey de los españoles, nuestro muy amado hermano, y sus procuradores, diputados y nuncios que tengan

30 octobre 1629. bastante autoridad y facultad para ello, todas y cada una de las cosas que conduzcan y convengan para hacer y asentar una firme paz y amistad entre nosotros, y nuestras coronas, parientes, amigos y confederados, con el dicho nuestro muy amado hermano el rey de las Españas, y para que sobre ellas haga los articulos, escrituras é instrumentos necesarios, y los pida y reciba de la otra parte; y finalmente, para que haga y despache todo aquello que para las cosas susodichas, ó en razon de ellas, fuere necesario y conveniente : prometiendo de buena fe y en palabra real, que tendremos por grato rato y firme y cumpliremos de nuestra parte todo lo que en órden á las susodichas cosas, ó alguna de ellas, se tratare, hiciere ó concluyere entre el dicho nuestro muy amado hermano el rey de las Españas y sus procuradores, diputados y nuncios, y el expresado Francisco Cotinton, nuestro comisario embajador y deputado. En testimonio de lo cual hicimos poner el gran sello de nuestro reino de Inglaterra á las presentes firmadas de nuestra real mano. Dadas en nuestro palacio de Westminster á veinte de Octubre el año de Cristo mil seiscientos veinte y nueve y de nuestro reinado el quinto. = Carlos, rey.

Archives de Simancas.

Publié par G. CRUZADA VILLAAMIL, op. cit. p. 262.

TRADUCTION.

LETTRE DÉLIVRÉE PAR CHARLES I D'ANGLETERRE A COTTINGTON L'ACCRÉDITANT COMME SON AMBASSADEUR SPÉCIAL POUR STIPULER LE TRAITÉ DE PAIX AVEC L'ESPAGNE

Charles, par la grâce de Dieu roi de la Grande-Bretagne, de France et d'Irlande, défenseur de la Foi, etc. à tous et à chacun de ceux qui verront les présentes lettres, salut. Puisque, pendant de longues années, la paix et l'amitié ont régné entre notre bon père le roi Jacques d'heureuse mémoire et les sérénissimes princes feu le roi Philippe III et notre bien-aimé frère Philippe IV, le présent roi d'Espagne, jusqu'à ce qu'elle fût troublée par certains incidents malheureux; et que, pour aplanir ces différends et rétablir entre les deux partis l'ancienne amitié, quelques princes se sont entremis, nous assurant que ledit roi d'Espagne, notre bien-aimé frère, est réellement fort disposé à la paix et que, pour renouveler celle-ci et la rétablir à des conditions

équitables, il suffira d'envoyer de part et d'autre des ministres et des ambassadeurs compétents et pourvus de pouvoirs suffisants à cet effet : c'est pourquoi, n'ayant jamais été opposé à la paix, mais au contraire désireux d'unir et d'assurer cette ancienne amitié par un lien plus solide et plus étroit si possible et ne doutant pas que cela peut mener à une fin désirable pour le bien public, pour le salut et l'avantage de nos amis et alliés et pour notre commune utilité et celle de nos deux royaumes, nous avons voulu montrer notre empressement et notre désir de faire aboutir une affaire aussi importante. Or donc, comme nous avons grande confiance dans la prudence, la fidélité, l'habileté du noble homme, notre fidèle et bien-aimé François Cottington, chevalier baronnet, membre de notre Conseil et Chancelier de notre Echiquier, nous avons fait, nommé, ordonné et délégué comme par les présentes nous faisons, nommons, ordonnons et déléguons ledit François Cottington ambassadeur, procureur et délégué pour l'affaire en question en lui donnant et concédant plein pouvoir et autorité et aussi un pouvoir spécial et général pour qu'en notre nom il communique, traite et règle avec le susdit roi sérénissime des Espagnols, notre bien-aimé frère et ses procureurs, délégués et envoyés pourvus d'une autorité et de pouvoirs suffisants à cet effet, toutes et chacune des choses qui conduisent et conviennent à faire et conclure une paix et une amitié durables entre nous, nos couronnes, nos parents, nos amis et alliés avec ledit notre bien-aimé frère le roi d'Espagne, et pour que dans ce but il fasse les articles, actes et instruments nécessaires et les demande et les reçoive d'autre part; et pour que, en un mot, il fasse et termine tout ce qui serait nécessaire et convenable pour les choses susdites ou en rapport avec elles : promettant de bonne foi et sur notre parole royale que nous regarderons pour agréable, approuvé et confirmé et que de notre part nous accomplirons tout ce qui, en rapport avec les susdites choses et chacune d'elles, se traitera, fera et conclura entre lesdits notre bien-aimé frère, le roi d'Espagne et ses procureurs, envoyés et délégués et le nommé François Cottington, notre commissaire, ambassadeur et délégué. En témoignage de quoi nous avons fait apposer le grand sceau de notre Royaume d'Angleterre sur les présentes, signées de notre main royale. Donnée en notre palais de Westminster, le vingt (trente du style nouveau) octobre de l'an du Christ mil seize cent vingt-neuf et de notre règne le cinquième. Charles, roi.

30 octobre 1629.

PEIRESC A RUBENS.

6, 18, 20 nov. 1629.

Peiresc annote dans ses *Petits Mémoires*, sous les dates du 6, 18 et 20 novembre, une lettre écrite à « M. Rubens ». Il n'en existe pas de minute à Carpentras.

DCXLI

19 novembre 1629.

PEIRESC A GEVARTIUS.

Monsieur.

.
J'escriptz à Mess^{rs} Vendelin et Puteanus et vous recommande leurs lettres ensemble celles des S^{rs} Cossiers et Tonquerloy, n'ayant osé les adresser à M. Rubens, de crainte qu'il ne soit encor absent; vous m'en excuserez s'il vous plaist pour ce coup et nous ferez la faveur de nous faire procurer un mot de responce dudit S^r Vendelin pour le moins, s'il est possible de le trouver et si le voyez, aydez moy à le persuader de se laisser portraire pour l'amour de moy et pour que je le puisse joindre aux vostres avec vostre congé.

Original, avec cachets. Bibliothèque royale de Bruxelles. Correspondance de Gevartius. Ms. 5989, f. 122.

DCXLII

21 novembre 1629.

PEIRESC A VENDELINUS.

. Je me suis advisé de vous demander cependant la même faveur que les dicts S^{rs} Puteanus et Gevartius m'ont octroyée c'est à sçavoir qu'il vous plaise permettre qu'un peintre de mes amis qui a faict leurs portraits, me fasse aussy le vostre, afin que je les puisse loger un jour tous ensemble dans mon estude auprez de celui de N. S. P. le pape, heureusement séant et ceux de Messieurs Bignan, Rigault, Saulmaize, Grotius, Holstenius, Pignoria et aultres personnes de lectres qui me font l'honneur de m'avoir pour leurs serviteurs et m'aymer plus que je vaulx. Je m'asseure que vous ne m'en voudrez pas esconduire non plus qu'eux et que Messieurs Chiffletius et Rubens qui m'ont pareillement promis les leurs, et les ont deja mis en estat de me les envoyer bientost.

Bibliothèque de Carpentras.

Myn Heere.

Desen dient alleenlyck om UE. te laeten weten, hoe dat ick op heden hebbe aen myn heer Montfort gerecommandeert, achtervolgende UE. begheerte, de pretensie van Monsieur Louys de Romere met alle instantie. Het waer my leet dat mynen compere van iemant anders ghepreoccupeert ware, ghelyck lichtelyck soude gheschieden, want apparentelyck dese officie sal van diversche ghepretendeert worden ghelyck my indachtich is veel daer naer solliciteerden in 't leven van sig^r Robbiano, te weten om syn survivancie te hebben. In dese saecken ben ick wel gheverseert door experiencie, ende en sal niet laeten myn wterste devoir te doen om UE. te dienen. Wy verwachten nu van daeghe tot daeghe don Carlos Coloma, die syn bagagie al voorghesonden heeft op Duynkerque, ende wachten alleenlyck advis van het vertreck van den ambassadeur van Enghelant naer Spagnien, welck hy nu al ontfanghen heeft soo dat ick hope dat wy UE. ende andere vrienden haest sullen comen dienen presentelyck. Myn swaegher verliest syn patientie, dat hy mynheeren syne confraters soo langhe in den druck moet laeten, als ook de conversatie van de jouffrouwen van Antwerpen quelt hem zeer soo langhen tyt te derven. Sy souden hem daerentusschen wel altemael ontsnapt worden. Van den treves spreeckt men hier zeer, ende de avisen van Hollandt gheven al meest hope, dat hy sal tot effect comen. Ick bekenne, al ist dat ick my seer verblyde met de gheboorte van onsen prince van Spagnien, dat ick met meerder vreucht soude vieren over onsen pays oft treves, als over eenighe andere saecke in dese weyrelt. Ick soude te liever t' huys comen ende blyven voor alle myn leven. Het is seer spaede, daerom bidde UE. believe my te vergheven de cortheyt ende negligentie in 't schryven. My is bovenmaeten lief de meglioratie van Haere Hoocheyt, want haer leven is ons seer nootsaeckelyck voor de ghemeyne welvaert. Ick beclaeghe het verlies van Don Francisco Bravo, die beter hadde syn studien ghecontinueert, als de ongheluckighe waepenen van dit jaer aenveert. Hoc habet et

23 novembre 1629. merito (cum indignatione loquor), qui a musis ad ferrea ista rudimenta transfugit. Godt gheve dat wy alle de vrienden moghen met ghesontheyt vinden. Waer mede ick my ghebiede, als oock myn swaeger, wt ganscher harten in UE. goede gratie, en blyven voor altyts

Myn Heere

UE. gheaffectioneerden dienaer

PIETRO PAUOLO RUBENS.

Wt Londen, desen 23 november 1629.

P. S. Ick bidde, Myn Heere, believe te doen myn ootmoedighe ghebeedenisse aen mynheere Roukox wt ganscher harten, als oock aen mynheeren Halmaele ende Clarisse, met alle affectie.

Autographe au département des manuscrits de la Bibliothèque nationale de Bruxelles, II, 627.

Ibid. Copie dans MOLS 5726, p. 113, et dans NELIS, *Copie des lettres de Gevartius*.

Publié par E. GACHET, op. cit. p. 243, et par AD. ROSENBERG, op. cit. p. 191.

TRADUCTION.

RUBENS A GEVARTIUS.

Monsieur.

La présente n'a pas d'autre but que de vous faire savoir comment j'ai recommandé aujourd'hui à M. Montfort, avec toutes sortes d'instances, selon vos désirs, la demande de M. Louys de Romere. Il me serait désagréable que mon compère eût songé à quelque autre, comme il pourrait facilement arriver, puisque, selon toute apparence, cet office ne manquera pas de solliciteurs : je me rappelle qu'il y en eut beaucoup, pendant la vie du sieur Robiano, qui demandèrent sa survivance. J'ai une grande expérience de ces sortes d'affaires et je ferai tous mes efforts pour vous être utile.

Nous attendons maintenant d'un jour à l'autre l'arrivée de Don Carlos Coloma, qui s'est fait précéder de ses bagages à Dunkerque, et nous n'attendons que l'avis du départ de l'ambassadeur d'Angleterre pour l'Espagne ; il a maintenant reçu l'ordre de se mettre en route. J'espère donc que nous pourrons bientôt venir en personne vous servir, vous et nos autres amis. Mon beau-frère perd patience de devoir laisser encore Messieurs ses confrères dans la peine, et il se désole aussi beaucoup d'être privé depuis si longtemps de la société des demoiselles d'Anvers. Elles pourraient bien entre-temps lui être toutes enlevées.

On parle beaucoup ici de la trêve, et les avis de Hollande donnent tous grand espoir de la voir conclure. Malgré le plaisir que me fait éprouver la naissance de notre prince d'Espagne, je dois avouer que la nouvelle de notre paix ou trêve m'en ferait éprouver beaucoup plus que toutes les autres affaires du monde. Mon retour ne m'en serait que plus agréable, et je resterais désormais dans ma maison. 23 novembre 1629.

Il est très tard, c'est pourquoi je vous prie de vouloir bien me pardonner la brièveté et la négligence de cette lettre.

Je me félicite beaucoup du retablisement de Son Altesse, car sa vie nous est très nécessaire pour le bien public. Je déplore la perte de Don Francisco Bravo, qui aurait mieux fait de continuer ses études, que de prendre part cette année à nos armes malheureuses. Mais cet homme, qui a déserté les muses pour ces exercices meurtriers, n'a que ce qu'il mérite (je parle avec indignation).

Dieu veuille que nous puissions trouver tous nos amis en bonne santé. Et ainsi je me recommande à vos bonnes grâces, moi et mon beau-frère, et nous demeurons pour toujours

Monsieur
Votre affectionné serviteur
PIERRE-PAUL RUBENS.

Londres, ce 23 novembre 1629.

P. S. Je vous prie, Monsieur, de vouloir bien faire mes humbles et sincères salutations à M. Rockox, ainsi qu'à MM. Halmaele et Clarisse, en leur témoignant toute mon affection.

COMMENTAIRE.

Montfort. Jean de Monford, ou Montfort, était un sculpteur et graveur de grand mérite qui occupa des fonctions importantes à la Cour d'Isabelle et était à cette époque maître général des monnaies de Brabant. Les de Romere et de Robiano étaient deux familles notables d'Anvers. Gaspar de Robiano était contre-waradin à l'hôtel des Monnaies d'Anvers dans les premières années du XVII^e siècle. Louis de Romere et sa femme Catherine Haeck, avec son frère Gaspar et sa sœur, qui demeurait au couvent des Falcons à Anvers, fondèrent dans l'église de ce monastère une riche chapelle en marbre en l'honneur de St.-Joseph. La femme de Gevartius s'appelait Marie Haecx et était probablement une parente de la femme de Louis de Romere. Nous ne savons pour quelle charge Gevartius avait invoqué la recommandation de Rubens en faveur de Louis de Romere, mais tout permet de supposer que

23 novembre 1629. c'était pour l'office de contre-waradin à la Monnaie d'Anvers, devenu vacant par la mort de Gaspar de Robiano. Son nom ne figurant point parmi les officiers de la Monnaie, on peut en conclure qu'il n'obtint pas la charge sollicitée. Dans une lettre écrite à Gevartius, le 28 décembre 1629, que nous publions plus loin, Henri Brandt, beau-frère de Rubens, revient sur cette affaire.

Naissance du prince d'Espagne. Philippe IV n'avait eu jusque là de sa femme Elisabeth, fille de Henri IV de France, que des filles qui ne vécurent point. Le 17 octobre 1629 leur naquit un prince, Balthasar Carlos. Cette naissance fut célébrée dans toute l'Espagne avec des transports de joie. Malheureusement le jeune prince, qui avait fait concevoir les plus hautes espérances, n'atteignit pas l'âge vériel ; il mourut le 9 octobre 1646.

Don Francisco Bravo. Voir plus haut page 158.

Halmale, Clarisse. Les Halmale et les Clarisse étaient deux des familles les plus notables d'Anvers. De 1600 à 1650, nous rencontrons à différentes reprises les noms de Jean-Paul van Halmale et de Henri van Halmale parmi les échevins et bourgmestres d'Anvers. En 1659, le peuple pillla la maison de Henri van Halmale, alors bourgmestre de la ville. Plusieurs tableaux de prix y périrent. Ils appartenaient non seulement au bourgmestre, mais encore à son frère, le chanoine Guillaume van Halmale, qui possédait aussi divers tableaux de Rubens représentant des épisodes de la vie de Saint Bavon, les Vierges sages et une Sainte Cécile, sans compter des dessins de Rubens, de van Dyck et d'autres maîtres flamands et italiens. (Voir A. PINCHART, *Archives des Arts et des Lettres*, II, 184). Nous savons encore par d'autres documents que par la présente lettre que Rubens était lié d'amitié avec les membres de la famille Clarisse. La femme de son ami Jean Woverius s'appelait Marie Clarisse ; Vorsterman dédia une de ses gravures d'après les tableaux de Rubens à la femme de Louis Clarisse, échevin de la ville d'Anvers et à la femme de Roger Clarisse, aumonier de la ville. Rubens lui-même dédia la gravure faite par Vorsterman d'après un autre de ses tableaux aux frères Louis et Roger Clarisse, capucins.

Señora Serenísima mi Señora :

La Isla de San Cristóval está en el Occéano junto á otra que llaman La Bermuda, y á lo que entiendo ay muchas Isletas en aquel distrito entre la Florida y la Isla de Cuba y la Española, pero que miran algo mas al Setentrion. Esta de San Cristóval es pequeña, y la alcançó de este Rey para poblarla y plantarla el señor Conde Carleil, el qual la habia ya reducido á términos que podia esperar della una gran renta, aunque poseyan los franceses una parte ; los quales vino aquí nueva muy cierta quatro meses há (como el mismo Conde Carleil me dixo) que con grande astucia de órden espressa del Cardenal de Richelieu con sus navíos reales gobernados por el Cusacq havian ocupado la fortaleza de los Inglesses, tomado sus navios y héchosse señores de toda la Isla; y algunos dias despues se templó el rigor deste aviso, sin saber las particularidades del caso. (No será por ventura fuera de propósito que V. A. me mandase hacer algun cumplimiento de su parte con el señor Conde Carleil, ofreciéndole hacer buen oficio con S. M. católica para la compensacion deste daño, porque verdaderamente él se ha comportado siempre bien con nosotros desde que yo estoy en esta corte, y muy picado contra Francia). Aora ha llegado á uno de los Puertos de este Reyno un gran navio con mas de 300 Ingleses, los quales refieren que la *armada* de España (deve ser la de Don Fadrique) que iba por la flota, se havia accostado á la dicha Isla de San Cristóval y echado della franceses é Inglesses igualmente, demolido las fortalezas y arrancado las plantaciones del Tabaco (porque muchos mercaderes son interessados), pero que el General avia tratado á los Ingleses con toda cortessia y respeto, proveyéndoles de un muy buen navio, bastimentos y todo lo demas necessario para tan largo viage. Este *accidente* causa algun rumor en esta coyuntura del tratado, si bien el buen tratamiento usado con los Inglesses le mitiga en parte, pero me pessa mucho por respeto del Conde Carleil, que por un daño tan considerable estara indignado contra España, como con la nueva precedente lo havia estado

23 novembre 1629. contra franceses. Yo lo escuso lo mejor que puedo, diciendo que los nuestros no han hecho mas que recuperarla de franceses que la avian nuevamente ocupado, y que no pudiéndose defender de ellos los Inglesses, no era razon que España (aun quando estuvieran acomodadas las dos naciones) dexara este nido abierto á discrecion de franceses, tan cerca á los Estados de S. M. católica en aquella parte. Yo bien entiendo que el Rey, ni el gran Thessorero no hacen caso ninguno de esto negocio, y el Señor Don Francisco Cotinton deve de estar ya cerca de España con el buen viento que ho soplado estos dias, aunque aora se ha buuelto contrario. Nuestro Señor, etc.

(Londres, le 23 novembre 1629.)

Traduction espagnole aux Archives de Simancas. Leg. 2510, f. 144.

Publié par CRUZADA VILLAAMIL, op. cit. p. 260, et par AD. ROSENBERG, op. cit. p. 309.

TRADUCTION.

RUBENS A L'INFANTE ISABELLE.

Madame Sérénissime.

L'île de Saint Christophe se trouve dans l'Océan près d'une autre qu'on appelle la Bermude et, d'après ce que j'entends, il y a beaucoup d'ilots dans ce détroit entre la Floride, l'île de Cuba et l'Espagnole, mais qui sont un peu plus au nord. L'île de Saint Christophe est petite et le Comte de Carlisle l'a obtenue du roi pour la coloniser et la planter. Il l'a déjà amenée au point qu'il peut en espérer un grand revenu, bien que les Français en possèdent une partie. Il y a quatre mois, on reçut ici la nouvelle (comme le même comte de Carlisle me l'a dit) que les Français, par ordre exprès du Cardinal de Richelieu, et avec une grande fourberie sont venus avec des navires royaux, sous le commandement de Cusacq, ont occupé la forteresse des Anglais, se sont emparés de leurs navires et se sont rendus maîtres de toute l'île. Quelques jours après, la portée de cette information fut atténuée sans qu'on sache au juste les particularités de l'affaire. (Il ne serait peut-être pas hors de propos que V. A. me charge de faire les compliments de sa part au comte de Carlisle et de lui offrir ses bons offices auprès de S. M. catholique pour l'indemniser de cette perte, puisque véritablement il s'est toujours bien conduit envers nous depuis que je suis dans cette Cour et qu'il est fort animé contre la France). Il est arrivé à présent dans un des ports de l'Angleterre un grand navire

avec plus de 300 Anglais, qui rapportent que la flottille espagnole (ce doit être celle de don Fadrique), qui allait rejoindre la flotte, a abordé dans cette île, en a chassé les Français aussi bien que les Anglais, a démoli les fortifications et arraché les plantations de tabac (dans lesquelles beaucoup de marchands sont intéressés), mais que le général a traité les Anglais avec beaucoup d'amabilité et d'égards, leur procurant un bon navire, des provisions et tout ce qui est nécessaire pour un si long voyage. Cet incident cause quelque bruit au moment de la négociation de la paix, quoique les bons procédés, dont on a usé à l'égard des Anglais, en mitigent le mauvais effet. Mais je regrette beaucoup que le comte de Carlisle sera vivement indisposé contre l'Espagne pour le dommage si considérable qu'il a souffert, de même que, suivant l'avis précédent, il l'a été contre les Français. J'excuse le mieux que je puis ce qui est arrivé en disant que les nôtres n'ont fait que reprendre aux Français ce que ceux-ci avaient enlevé peu de temps auparavant et que, si les Anglais ne pouvaient se défendre contre les Français, ce n'était pas une raison que l'Espagne (quoique les deux nations se trouvent reconciliées) abandonnât ce nid ouvert à la discrétion des Français, et cela dans un endroit aussi rapproché des états de S. M. catholique. J'apprends que le roi d'Angleterre et le grand-trésorier n'attachent aucune importance à cette affaire et sir François Cottington doit déjà être près de l'Espagne par le bon vent qui a soufflé ces jours derniers, quoique pour le moment il se soit tourné en sens contraire. Que le bon Dieu, etc.

23 novembre 1629.

(Londres, le 23 novembre 1629.

DCXLV

RUBENS A L'INFANTE ISABELLE.

24 novembre 1629.

Serenísima Señora :

Ayer escribí á V. A. largamente con el ordinario, y oy despacho un extraordinario para alcançarle en Dobla, ó que sino le encontrare passe hasta Bruselas ; la causa es que el gran Thesorero me ha hablado en este instante con grandissima alteraçion y afecto, mostrándome una carta del Tailler de los 16 deste que dice haver entendido de propia boca de Don Cárlos Coloma, que sus instrucciones no han llegado aun de España, y que no puede venir sino es haviendo llegado, pero que

24 novembre 1629. se aguardava el correo dentro de pocos dias que sin duda ninguna las trayria. Esta nueva ha hecho tal llaga en el corazon del Thesorero, que me dixo claramente que desde esta ora tiene el negocio por roto, y que sin duda los franceses, y particularmente este Embaxador Chasteauneuf, tienen razon de decir que los Espanoles se burlan del Rey de Inglaterra, y que no tienen intencion de enviar Embaxador ninguno á esta corte, sino solo llevar con vanas promessas al señor Cotinton á España y entender sus propossiciones, y conforme á ellas se gobernaràn y resolveràn enviar Embaxador á Inglaterra ó no. Dixome el Thesorero que estava arrepentido de haverse embarcado tan adelante en este negocio, y haver empeñado de la misma suerte á su Rey contra el parecer de la mayor parte de su consejo, de que todo el disgusto les lloveria áuestas á él y al señor Cotinton. Mas que aun era tiempo de impedir y remediar semejante engaño con despachar mañana un correo espresso (como se hará indubitablemente) al señor Cotinton á España, que sin duda le encontrará en alguna parte antes de llegar á Madrid, con órden de su Rey que no passe adelante ó huelva atrás hácia Lisboa, y se entretenga allí hasta nueva órden de S. M. con aviso cierto de que Don Cárlos aya llegado á esta corte. Quisso el Thesorero que yo diese este aviso á V. A. quanto antes, y que muestre mañana las cartas que he tenido del mismo Conde-Duque y de V. A. con el nombramiento de Don Cárlos para el Rey mismo. Tengo por tan mala esta tardanza en esta ocasion, que maldigo la ora en que vine á este Reyno. Plegue á Dios que yo salga del con bien. No diré mas que supplicar á V. A. haga toda la diligencia possible para obviar el inconveniente dicho. Nuestro Señor, etc.

Lóndres 24 de Noviembre 1629.

Traduction espagnole aux Archives de Simancas. Leg. 2510, f. 151.

Publié par CRUZADA VILLAAMIL, op. cit. p. 258, et par AD. ROSENBERG, op. cit. p. 310.

TRADUCTION.

RUBENS A L'INFANTE ISABELLE.

Madame sérénissime.

Hier, j'ai écrit longuement à Votre Altesse par le courrier ordinaire et je vous envoie aujourd'hui un courrier extraordinaire pour le rattraper à Douvres

et, s'il ne le rencontre pas, de poursuivre sa route jusqu'à Bruxelles. La cause en est que le grand-trésorier vient de me parler avec grande colère et émotion en me montrant une lettre de Tailler du 16 de ce mois qui l'informe avoir appris de la bouche même de Don Carlos Coloma qu'il n'a pas encore reçu ses instructions d'Espagne et qu'il ne peut se mettre en route avant qu'elles ne soient arrivées, mais que dans les premiers jours le courrier est attendu qui, sans aucun doute, les apportera. Cette nouvelle a causé un tel chagrin au trésorier qu'il m'a déclaré ouvertement que dès ce moment il tient la négociation pour rompue et que les Français, et particulièrement leur ambassadeur Chateauneuf, avaient certainement raison de dire que les Espagnols se moquaient du roi d'Angleterre, qu'ils n'avaient aucune intention d'envoyer un ambassadeur à sa Cour et qu'ils n'avaient voulu qu'attirer par de vaines promesses Cottington en Espagne, entendre ses propositions et se décider en conséquence à envoyer un ambassadeur en Angleterre ou non.

Le trésorier me dit qu'il se repentait de s'être avancé si loin dans cette affaire et d'y avoir également engagé son souverain contre l'avis de la majorité du Conseil, tout le blâme devant en retomber sur lui et sur Cottington. Mais il dit qu'il était encore temps d'empêcher cette fourberie et d'y remédier en envoyant demain un courrier exprès à Cottington en Espagne (ce qui se fera certainement), qu'il rencontrera sans aucun doute avant son arrivée à Madrid ; il lui remettra un ordre du Roi de ne pas continuer sa route, mais de retourner à Lisbonne et de s'arrêter là jusqu'à l'arrivée d'un nouvel ordre de S. M. et de l'avis certain de l'arrivée de Don Carlos dans cette Cour. Le trésorier a voulu que j'envoie cette information à V. A. le plus tôt possible et que je lui montre demain les lettres que j'ai reçues du comte-duc et de V. A. et qui contiennent la nomination de Don Carlos par le roi lui-même. Je tiens ce retard dans la présente conjoncture pour si mauvais que je maudis l'heure où je suis venu en ce royaume. Plaise à Dieu que j'en sorte bien ! Je termine en suppliant V. A. de faire toute la diligence possible pour obvier à la faute signalée. Que le bon Dieu, etc.

Londres, le 24 novembre 1629.

COMMENTAIRE.

Cette lettre de Rubens arriva à peu près en même temps à l'Infante que l'ordre du roi de faire partir Coloma pour Londres. Philippe ayant été informé par les lettres de Rubens que Cottington était sur le point de se rendre en Espagne avait expédié cet ordre le 5 novembre 1629. Isabelle envoya un courrier à Rubens pour qu'il avise le roi d'Angleterre que l'ambassadeur

24 novembre 1629. espagnol serait à Dunkerque le 20 décembre (1). Coloma écrit également à Rubens pour lui annoncer sa prochaine arrivée à Londres et pour lui dire qu'il était animé des meilleures intentions l'autorisant à en donner connaissance à qui il voulait (2).

Rubens s'empresse de communiquer ces bonnes nouvelles au gouvernement anglais. Leur effet ne se fit pas attendre : le 15 décembre, Charles I envoya une dépêche à Cottington que nous reproduisons ci-après sous DCXLVIII.

DCXLVI

29 novembre 1629. LE ROI CHARLES I A SIR FRANCIS COTTINGTON.

Whitehall, November 19, 1629.

Right trustie and well-beloved wee greete you well :

There is nothing we have in more special recomendation then punctually to observe ovr Royal word and promise wth Princes towards whom we are that way obliged. This making us expect the like faire and free dealing from others withowt change or alteration, is the cause of the expresse dispatch of this Currier (wth charge to make diligence, and meete wth you at y^r first arrival at Madril) springing from an unexpected delay of the cumming of Don Carlos de Colonna ; w^{ch} by advertisments from Bruxells, we understand to be excused ; one while, by expectaōn of Instructions from Spaine, not yet arrived there, though looked for by the next Currier ; an other while, by dowbt whether he should be the man employed unto us to correspond wth ovr sending you into Spaine, or some other in his roome ; the Marquis de Mirabell

(1) He despachado correo à Rubens para que signifique á aquel Rey y sus ministros ... que don Cárlos Coloma se hallará en Dunkerque á los 20 deste, para passar en Inglaterra en el vaxel del dicho rey. (Lettre de l'Infante à Philippe IV du 13 décembre 1629. Correspondance, t XXVI, fol. 290. Citée par GACAARD op. cit. p. 180.)

(2) Dans une dépêche du 14 décembre, l'ambassadeur vénitien Soranzo fait savoir au doge que Coloma : « ha scritto lettere a Rubens dell' ottima volontà con che viene, et con toti amplificationi sopra ciò che da Rubens sono state publicamente mostrate per prepararle buono concetto. » (Citée par GACHARD op. cit. p. 181).



CHARLES I, ROI D'ANGLETERRE

Gravé d'après van Dyck

being in speach for that purpose. Why sufficient order and instruction should not be allready at Bruxells concerning the cumming of Don Carlos (considering all w^{ch} hath passed abowt this mutual sending, w^{ch} you can readily call to minde) we can not well comprehend : and though the Marquis of Mirabell be a person of honor, and every way without exception, yet is it obvious to every man's understanding wath time will be required for his preparaōn and what to putt this change in effect, part of Don Carlos traine being already at Dunkerke, as we understand by the Captain of owr Ship of warre, sent over expresly to transport him hether : and though making judgment of others by owr owne sinceritie, we are not easely jealous of any sinister intention, yet because owr honor is too deare unto us to expose it to adventure, untill you receave knowledge from us that we have satisfaction in sending unto us from that side, owr pleasure is after y^r arrival at that Court you should, (1) *instead of asking audience of that King, send to him or Olivares (as you shall think fitt) a message to this porpose. That ye wer sent thither by us full fraughted with Powers & Instructions to beginn & if need wer to end a Treatie of Peace betwine the two Crounes & for the establishing of peace in Christendom, but that it was ever understood by us & promised by them, as well for point of honnor as convenience for treating theas greate affaires, that a reciprocall Ambassage should come from them to answer yours, of which we fynding a delay, have commanded you nether to demand audience nor to beginn anie treatie, though it bee offered by them, till wee have sent you word of our satisfaction in this Point. This is what ye ar to delyver to them at your first coming & punctually observe till further commands : but though we have stoped both your month & eares as a Publique Minister, yet we expect of your industrie, by communications with dyvers as a Privat Parson, both what is the caus of this delay on there syde of sending an Ambassador, and what may bee hoped of ther good intentions to give us satisfaction.*

Given under our Signet at owr Court at Whitehall, the ... of November, 1629.

(1) Toute la partie imprimée en italique est écrite de la main de Charles I, qui a barré le texte écrit de la main du Secrétaire Lord Dorchester.

29 novembre 1629.

Autographe du Secrétaire Lord Dorchester, corrigé par le roi Charles I. Londres.
Public Record Office. Foreign State Papers, Spain 68.

Publié par NOËL SAINSBURY, op. cit. p. 138.

Comme on le voit, la dépêche royale n'est pas datée. Sainsbury lui donne la date du 19 novembre. Si cette date se justifie par quelque document, il est clair qu'elle doit être comprise selon le calendrier anglais et qu'elle équivaut au 29 novembre du style nouveau.

TRADUCTION.

LE ROI CHARLES I A SIR FRANCIS COTTINGTON

Whitehall, 19 [29] novembre 1629.

Très fidèle et bien-aimé, salut !

Il n'y a rien que nous tenions en plus haute estime que de garder notre parole et notre promesse royales envers les princes auxquels nous les avons engagées. Cela nous fait attendre pareille conduite honnête et correcte des autres sans infraction ni altération. C'est pourquoi, nous envoyons la dépêche expresse par le présent courrier (auquel nous recommandons de faire diligence pour vous rencontrer à votre première arrivée à Madrid). Elle nous est inspirée par le retard inattendu de l'arrivée de Don Carlos de Coloma. Nous apprenons par des renseignements venus de Bruxelles que ce retard trouve son explication d'un côté dans l'attente d'instructions devant venir de l'Espagne, et non encore arrivées, mais attendues par le prochain courrier; d'un autre côté par le doute s'il serait l'homme correspondant à vous que nous envoyons en Espagne, ou si un autre devrait être désigné à sa place, question sur laquelle le Marquis de Mirabel est en pourparlers. Nous ne comprenons pas bien comment il se fait que les ordres et les instructions nécessaires ne soient pas encore arrivés à Bruxelles concernant l'envoi de don Carlos, eu égard à tout ce qui s'est passé concernant cet envoi mutuel d'ambassadeurs, choses dont vous vous souviendrez aisément. Et, quoique le marquis de Mirabel soit un homme d'honneur de tous points et à tous égards, cependant tout le monde comprendra qu'il ne lui faut pas beaucoup de temps pour se décider et qu'on produirait un singulier effet en changeant d'ambassadeur au moment où une partie des bagages de don Carlos est déjà prête à Dunkerque, comme nous l'apprenons par le capitaine du navire de guerre que nous avons envoyé expressément pour le transporter ici. Quoique jugeant des autres d'après notre

sincérité, nous ne soupçonnons pas aisément quelque'intention déloyale, 29 novembre 1629.
cependant, comme notre honneur nous est trop cher pour l'exposer à
quelqu'aventure, aussi longtemps que vous n'aurez pas reçu de nous l'avis que
nous avons reçu satisfaction sur la mission que nous attendons de l'autre côté
du détroit, notre volonté est que, après votre arrivée à cette Cour, *au lieu de
demander une audience au Roi, vous envoyiez à Sa Majesté ou au duc d'Olivarez,
comme vous le croirez opportun, un message de cette teneur : que vous êtes envoyé
là par nous, chargé de pleins pouvoirs et d'instructions pour commencer et si c'était
nécessaire pour terminer les négociations en vue d'un traité de paix à conclure entre
les deux couronnes et du rétablissement de la paix dans la Chrétienté, mais qu'il a
toujours été entendu par nous et promis par eux, aussi bien eu égard au point
d'honneur qu'aux conditions requises pour traiter une affaire si importante, qu'une
ambassade réciproque viendra de leur côté pour répondre à la nôtre, que, en conséquence,
nous vous avons commandé de surseoir à toute démarche et de ne demander audience
ni de commencer aucune négociation, quand même ils vous en feraient la proposition,
avant que nous ne vous ayons fait savoir que nous avons reçu satisfaction sur ce
point. Voilà ce que vous aurez à faire immédiatement après votre arrivée et à observer
ponctuellement en attendant des ordres ultérieurs. Cependant, quoique nous vous ayons
fermé la bouche et les oreilles comme ministre d'État, nous attendons de votre habileté
que, par des entretiens privés avec l'un et l'autre, vous appreniez pourquoi ils tardent
de leur côté d'envoyer un ambassadeur et ce que nous pouvons espérer de leurs bonnes
intentions à nous donner satisfaction.*

Donné sous notre seing à notre Cour de Whitehall, le ... de novembre
1629.

DCXLVII

RUBENS AU COMTE-DUC D'OLIVAREZ.

14 décembre 1629.

Excellentissimo mio Signore :

Io mi vado mettendo in ordine per il ritorno a casa mia in conformità
della licenza concessami da V. Ex^a di poter andarmene qualche giorni
doppo l'arrivo del signor don Carlos in questa corte, perchè veramente
non posso più differirla senza gran pregiudicio delle cose mie domestiche,
che per la mia longa assenza de dieciotto mesi vanno in perdizione,
nè si possono rimettere in buon stato se non mediante la mia presenza.

14 décembre 1629. Io supplico humilmente V. Ex^a sia servita di conservarmi nella sua buona gracia e protettione, et tenermi per escusato se non si è fatto davantaggio nel negocio incargatomi, considerando che arrivai in questa corte de pessima staggione, trovando la fattion contraria nel colmo per la pace fatta inmediateamente con Francia e rinforzata per la presenza di quel ambasciatore : che non fù poco di sostener la nostra pratica in piedi, et attacar il negocio in qualche forma con quella poca facultà che mi restò in mano, sendo mancato il principal soggetto della mia commissione, oltra che si sono spianate difficoltà grandissime toccante l'andata del signor don Francesco Cotinton in Spagna, e doppo la sua partita sopra la venuta di don Carlos. Di maniera che non mi resta altro che di sperare che la mia rettitissima intentione et buon zelo verso il servizio de S. M. se non agradecimiento, al ménò meritarà perdono. Yo sarò in ogni luoco sempre prontissimo a ricevere i commandamenti di S. M. et di V. Ex^a et a spendere la vita e robba per il lor servizio ogni hora che si dignaramo d'impiegarmi. E con quest' animo bacio humilissimamente con ogni affeto e rispetto gli piedi di Vostra Eccellenza, come

Humilissimo e devotissimo suo servitore,
PIETRO PAUOLO RUBENS.

Di Londra, il 14 di dicembre 1629.

Autographe original aux Archives de Simancas. Estado. Leg. 2148.

Publié par GACHARD op cit. p. 311. Traduction Ibid. p. 181. AD. ROSENBERG, op. cit. p. 312.

TRADUCTION.

RUBENS AU COMTE-DUC D'OLIVAREZ.

Très excellent Seigneur.

Je fais mes dispositions pour retourner chez moi en conformité de la permission que Votre Excellence m'a donnée de partir d'ici quelques jours après l'arrivée du seigneur don Carlos Coloma dans cette cour : car véritablement je ne saurais différer davantage sans un grand préjudice de mes affaires domestiques, lesquelles vont se ruinant par ma longue absence de dix-huit mois, et ne pourront se remettre en bon état qu'au moyen de ma présence. Je supplie humblement Votre Excellence de daigner me conserver en sa bonne grâce et protection,

et de me tenir pour excusé s'il ne s'est pas fait davantage dans l'affaire dont j'ai été chargé, en considérant que j'arrivai ici au milieu des circonstances les plus défavorables : car la paix récemment conclue avec la France avait donné la prépondérance au parti qui nous était contraire, et l'arrivée de l'ambassadeur de cette couronne vint le renforcer encore. Ce ne fut pas peu de chose que de maintenir notre position et d'entamer l'affaire avec ce peu de ressources qui m'était resté entre les mains, le principal objet de ma commission étant venu à manquer⁽¹⁾. En outre, de très grandes difficultés ont été aplanies touchant le voyage de sir Francis Cottington en Espagne et la venue ici de don Carlos Coloma. De sorte qu'il ne me reste qu'à espérer que ma très loyale intention et mon bon zèle pour le service de Sa Majesté mériteront, sinon des remerciements, au moins quelque indulgence. Je serai en tous lieux toujours très prompt à recevoir les commandements de Sa Majesté et de Votre Excellence, et à sacrifier ma vie et mes biens pour leur service chaque fois qu'elles daigneront m'y employer. Et dans ces sentiments, je baise très humblement, avec toute affection et respect, les pieds de Votre Excellence, comme

14 décembre 1629.

Son très humble et très dévoué serviteur,

Londres, 14 décembre 1629.

PIERRE-PAUL RUBENS.

DCXLVIII

CHARLES I AU SECRÉTAIRE F. COTTINGTON.

15 décembre 1629.

Westminster, Dec. [15], 1629.

Right trusty & welbeloved Counsellor wee greete you well :

By o^r letters of the 19th of the last, sent by an expresse, wee gave you direction to suspend all manner of proceeding, by way of publique audience in any thing w^{ch} concerne^s o^r service in that Court till new order ; & this upon such advertisement wee had from Bruxells of causeles delay (as wee had reason to conceive) of the comming of Don Carlos de Colonna ; w^{ch} was promised to correspond wth our sending of you into Spayne. Since, wee have receaved sufficient satisfaction from thence

(1) Il veut probablement parler de l'affaire qu'il avait été chargé de négocier avec le duc de Soubise.

15 décembre 1629. by letters from the Infanta to Rubens, w^{ch} give us assurance that Don Carlos shalbe at Dunkerke by the 10th of this present to take his passage, against w^{ch} day wee are desired to send such of our shipps as are necessary for his transport, in w^{ch} wee will not fayle. And in regard the cause of stay of your proceeding is therby taken away, wee have thought fitt wth the soonest to cease the effect likewise; & therefore have commaunded this second expresse messenger to be dispatched unto you wth these our letters, to sett you in the same state you were before o^r countermaund; & to authorise you to followe yo^r former commission according to yo^r instructions, with this onlie reservation, that you make no further use of yo^r credentiall letters, but in giving knowledge that such you have in yo^r hands (whereof you may shewe the copie to whome you thincke fitt) & that the stay of the delivery of them proceeds of this, that wee are informed Don Carlos comes w^{thout} any from the King of Spayne : for w^{ch} this raison is alleadged, that whilst Princes are actually in warre it is not proper credentiall letters should passe betwixt them : & the same reason holding on our side as on that King's must be a rule equally to both : but yf you should find that, out of affection to the publique peace, they have there past by usual formes & sent credentialls to Don Carlos (as Rubens sayth it is very likely they have done upon second thoughts) wee then leave it unto you w^{thout} scruple to deliver yo^{rs}; & howsoever yo^r commission (w^{ch} serves as letters patents) you may shewe & make use of as may most advantage the acceleration of the treaty : of w^{ch} a principall fruit consists in the well manadging of tyme : & in that regard wee use this diligence in sending this express, who, in all apparance wilbe in that Court before Don Carlos arrivall here, & is likely enough to meete you there at yo^r first arrivall. For further particulars, w^{ch} may concerne yo^r negotiation, wee refer you to the letters of the Viscount Dorchester, one of o^r principall Secretaryes.

Given under o^r Signett at o^r Pallace of Westminster the

La minute de cette dépêche ne porte pas de date. Au dos on lit :

His Majesty to S^r Francis Cottington the ... of December 1629 by Dunker...

Londres. Public Record Office. Foreign State Papers, Spain 68.

Publié par NOËL SAINSBURY. op. cit. p. 140.

LE ROI CHARLES I A SIR F. COTTINGTON.

Westminster, le 5 décembre 1629.

Très fidèle et bien-aimé Conseiller.

Par nos lettres du 19 du mois passé, envoyées par un exprès, nous vous avisions de suspendre toute espèce de démarche sous forme d'audience publique pour tout ce qui concerne notre service à la Cour d'Espagne, jusqu'à nouvel ordre, et cela à la suite d'un renseignement qui nous était parvenu de Bruxelles touchant le sursis non motivé (comme nous avons lieu de le croire) du passage de don Carlos de Coloma que l'on avait promis de nous envoyer en conformité de votre mission en Espagne. Depuis lors, nous avons reçu une satisfaction suffisante par des lettres de l'Infante à Rubens qui nous donnent l'assurance que don Carlos sera à Dunkerque vers le $\frac{10}{20}$ du présent mois pour y effectuer son passage. Nous avons été invités d'envoyer vers cette date les vaisseaux nécessaires pour le transporter ; ce que nous ne manquerons pas de faire. Comme par là, la cause du sursis de votre démarche vient à disparaître, nous croyons juste que l'effet cesse le plus tôt possible. C'est pourquoi nous avons ordonné que ce second courrier vous soit expédié avec ces lettres pour vous remettre dans l'état d'avant notre contr'ordre, et pour vous autoriser de suivre votre première commission, conformément à vos instructions, avec la seule réserve que vous ne fassiez plus usage de vos lettres de créance. Vous pouvez faire savoir que vous les possédez et en montrer la copie à qui vous croyez convenable de le faire, mais vous direz que ce qui vous empêche de les remettre c'est que nous sommes informés que don Carlos vient sans en apporter du Roi d'Espagne. On allègue comme raison de ceci que pendant que des princes sont en guerre entre eux, il n'est pas d'usage qu'ils échangent des lettres de créance ; mais la même raison existant pour nous comme pour le roi d'Espagne, la même règle doit servir pour tous les deux. Cependant, si vous trouvez que, par amour de la paix publique, ils ont passé par-dessus les formes ordinaires et ont envoyé des lettres de créance à don Carlos (comme Rubens dit que probablement ils ont fait après y avoir réfléchi), nous vous laissons juge de remettre les vôtres sans scrupule. En tout cas, vous pouvez montrer votre commission (qui vous sert de lettres patentes) et en faire tel usage qui puisse accélérer le mieux la conclusion du traité. La principale raison qu'il y a d'agir ainsi c'est qu'il faut bien employer le temps, et dans

15 décembre 1629. cette intention nous usons de cette diligence en vous envoyant cette dépêche expresse qui, selon toute apparence, sera parvenue à Madrid avant l'arrivée de don Carlos ici et pourrait bien vous y trouver immédiatement après votre arrivée. Pour de plus amples détails, concernant votre négociation, nous vous renvoyons aux lettres du Vicomte Dorchester, un de nos principaux secrétaires.
Donné sous notre seing à notre palais de Westminster, le ...

COMMENTAIRE

Le comte-duc d'Olivarez écrivit le 15 décembre 1629 à Sir Francis Cottington qui se trouvait encore à Lisbonne :

« Con este correo que viene de Inglaterra he recebido cartas de Rubens en que me dice que les ha movido alla adespacharle a V. S. » (Londres. Public Record Office. Foreign State Papers, Spain 68).

« Par le courrier, qui vient d'arriver d'Angleterre, j'ai reçu des lettres de Rubens qui m'annonce qu'il les a amenés à vous adresser une dépêche. »

C'est évidemment la dépêche ci-dessus dont il s'agit.

DCXLIX

15 décembre 1629.

PEIRESC A PIERRE DUPUY.

Je ne sçaurois maintenant escrire à M^r du Puy vostre frère comme j'eusse désiré, me trouvant tout destriqué, mais ce sera par le premier. Cependant il trouvera icy mes trez humbles recommandations, et me fera, s'il luy plaict, la faveur d'avoir soing de faire tenir le paquet à M^r Rubens promptement par quelque voye bien assurée, s'il est possible, d'amy, de crainte que par la poste la voicture n'en fust de trop grand prix, qui diminuast la grace des desseins du Tripos dont je luy envoie un duplicata, et ceux de l'anneau de Tecla, et aultres bagatelles qui ne méritent pas d'estre payées si chèrement que la poste les feroit payer, si ce n'est qu'il peut aller sous l'envelope de cet amy qu'il avait au faulxbourg S^t Michel. Je luy recommande encores les aultres lettres pour les amys, et particulièrement celles de Lorraine, et le supplie et vous aussy d'excuser l'excez de mes importuneitez.

PH. TAMIZEY DE LARROQUE, *Lettres de Peiresc aux frères Dupuy*, Tome II, p. 212.

Voir pour les commentaires la lettre de Rubens à Peiresc du 10 août 1630.

DCL

PEIRESC A GEVARTIUS.

20 décembre 1629.

Monsieur.

Ce mot, un peu à la haste, ne sera que pour accompagner le dessein que je vous avois promis de la route des Sarmates tirée de la colonne Antonine de Rome, que M^r Rubens vous baillera, si tant est que vous veuillez vous en servir et vous fera voir par mesme moyen, une autre image d'un vent avec des aisles en teste, qui a bien besoin d'estre deschiffrée. Je suis marry de n'avoir encores peu rencontrer chose plus digne de vous entre les papiers que j'ay apportez icy, mais je ne les ay encores peu voir et ranger comme je désirois, espérant d'y rencontrer quelque chose de plus, Dieu aydant. Il vous pourra faire voir encores, si vous voulez, des desseins et griffonnements d'un Tripie antique de bronze, qui s'est retrouvé depuis peu en cez quartiers de deça et m'a esté apporté fraichement en ce lieu cy, où il y a bien de quoy discourir et dont je vouldrois bien voir vostre advis et celui de M. Vendelin, s'il vous va voir à Anvers, A qui je vous prie faire mes humbles recommandations à la première veue, ou lors que vous luy escrivez, comme aussy au S^r Eurycius Puteanus. Et de me tenir toujours Monsieur, pour

Vostre très humble et très obligé serviteur,
DE PEIRESC.

à Boisgency, ce 20 Décembre 1629.

Original à la Bibliothèque royale de Bruxelles. Correspondance de Gevartius, Ms. 5989, f. 124. Adresse et cachet.

21 décembre 1629.

BALTHASAR MORETUS A BALTHASAR CORDERIUS.

R^u in Christo Pater.

.
 . . . Posset, si non ipsum Opus, saltem Præfatio cum Titulo ad nuptias Regis præparari, et offerri. Sed de Titulo, ut æneâ imagine illustretur, fieri item haud potest, D. Rubenio iamdudum in Anglia Legati Regij vicem obeunti : nec opus est uniuscujusque libri Titulum aliquâ imagunculâ, et non potius typis augustioribus exornari ; ut in Opusculis P. Lessij τοῦ μαχαρίτου factum.

Antverpiæ in officina plantiniana 21 dec. 1629.

Archives du Musée Plantin Moretus. Copies de lettres. Registre 1628-1633 p. 74.

TRADUCTION.

BALTHASAR MORETUS A BALTHASAR CORDERIUS.

On pourrait préparer et offrir aux noces du roi sinon l'ouvrage entier du moins la préface et le titre. Mais on ne pourrait réussir à illustrer le titre d'une planche gravée sur cuivre, puisque Rubens se trouve en Angleterre pour remplacer l'ambassadeur du roi. Il n'est pas nécessaire non plus que le titre de chaque ouvrage soit illustré d'une figure au lieu d'être orné de caractères plus décoratifs, comme nous l'avons fait pour les petits traités du feu père Lessius.

COMMENTAIRE.

Moretus parle du frontispice du livre de Balthazar Corderius, *Catena Patrum græcorum in Sanctum Joannem*. Antverpiæ. Ex officina plantiniana Balthasaris Moreti. M.DC.XXX. In folio.

Le dessin du frontispice fut remis jusqu'après le retour de Rubens. Il fit comme vignette, ornant le titre, les armoiries de Ferdinand roi de Hongrie et de Bohême, tenues par un aigle et par un paon portant un flambeau nuptial, allusion au mariage de Ferdinand III et de Marie-Anne, fille de Philippe III, qui allait se conclure et à l'occasion duquel l'auteur voulait dédier son livre au royal fiancé (1).

(1) Voir MAX ROOSES, *L'Œuvre de Rubens*, N° 1265.

DCLII

NOTE POUR L'ENVOI DES CORRESPONDANCES.

21 décembre 1629.

The letters of importance that is send to Flanders to be send to Spaine by the thesorer and them of the faction of Spaine are delyverit to M^r Robyns and he sends them in hes paccate to the king of Spains secretair callit Petro de Sant Juan and the ans^r tharof att their bak comyng from Spaine are send to Dunkirk to M^r Hewgo Ross and he sends them in his paccatt with one barck expresly from Dunkirk to the Margatt and upon the supperscrip of the paccate it is directed to Robert Ross to be delyverit to M^r Roobyns and thesorer with the rest of that faction.

La pièce porte au dos : Conveiance of letters to Bruxels and thence.

En marge de la main du Secrétaire Coke : Hugh Ross, Robert Ross, M^r Rubens.

London. Public Record Office. Domestic 1629. Communiqué par NOËL SAINSBURY.

TRADUCTION.

NOTE POUR L'ENVOI DES CORRESPONDANCES.

Les lettres d'importance envoyées en Flandre pour être expédiées en Espagne par le trésorier et celles du parti de l'Espagne sont délivrées à M^r Rubens et il les envoie dans son paquet au secrétaire du roi d'Espagne appelé Petro de San Juan et les réponses revenant d'Espagne sont envoyées à M. Hugo Ross à Dunkerque qui les envoie dans son paquet par barque expresse de Dunkerque à Margate et le paquet est adressé à Robert Ross pour être remis à M^r Rubens et au trésorier avec les autres lettres du parti d'Espagne.

DCLIII

PHILIPPE IV A L'INFANTE ISABELLE.

22 décembre 1629.
22 septembre 1630.

Serenissima Señora, Pedro Pablo Rubens trajo aquí algunas pinturas para mi servicio. Debésele el precio dellas y lo que gastó

22 décembre 1629.
22 septembre 1630.

en Inglaterra el tiempo que assistió allí per órden mia, y fuera desto lo que ha de haver de su sueldo. Encargó á V. A. que de todo le haga dar justa satisfacion, de manera que quede contento, que yo holgaré dello. Y en las buenas partes de Rubens, y en zelo que tiene de mi servicio, cabe bien lo que por él se hiziere. Nuestro Señor guarde á V. A. como desseo. De Madrid, á 22 de settiembre 1630.

Buen sobrino de V. A.

YO EL REY.

Dépêche de Philippe IV citée par GACHARD, op. cit. p. 184.

TRADUCTION.

PHILIPPE IV A L'INFANTE ISABELLE.

Sérénissime Dame, Pierre-Paul Rubens apporta ici quelques peintures pour mon service. Le prix lui en est dû ainsi que le paiement de la dépense qu'il a faite en Angleterre pendant le temps qu'il y a été par mon ordre et ce qu'il a à recevoir pour son traitement. Je charge Votre Altesse de lui faire donner satisfaction pour le tout, de façon qu'il soit content. J'en serai charmé. Le mérite de Rubens, le zèle qu'il a de mon service justifient tout ce qu'on peut faire pour lui. Notre Seigneur garde Votre Altesse comme je le désire.

De Madrid, le 22 septembre 1630.

Bon neveu de Votre Altesse

MOI LE ROI.

COMMENTAIRE.

Le 22 décembre 1629, le Conseil des finances avant d'ordonnancer le compte de Rubens pour les huit tableaux qu'il avait portés en 1628 à Philippe IV et dont il n'avait pas encore été payé, compte qui se montait à 7500 florins, crut devoir faire des représentations à la gouvernante et demanda dans son rapport si elle était contente des peintures en question « et de l'estimation d'icelles faite par personnes entendues en cette matière et en jugeant sans réflexion d'amitié et neutralement. » (1)

La gouvernante répondit : « Le prix de ces peintures a été convenu avec Rubens avant qu'il les fit; elles sont déjà en Espagne à la grande satisfaction

(1) Rapport du 22 décembre 1629. Original aux Archives de Bruxelles, cité par GACHARD, op. cit. p. 183.

du roi qui a ordonné qu'on les paye promptement. Et comme Rubens devra revenir ici à l'arrivée en Angleterre de don Carlos Coloma et qu'il a besoin d'argent pour quitter Londres, il sera bien que le paiement s'en fasse de suite. » (1)

22 décembre 1629.
22 septembre 1630.

Dix mois après, Philippe IV ignorait encore cette décision de sa tante ; le 22 septembre 1630, il lui écrivit le billet ci-dessus.

DCLIV

COTTINGTON AU SECRÉTAIRE LORD DORCHESTER.

23 décembre 1629.

Lisbon, Dec. $\frac{13}{23}$, 1629.

My good Lord :

To-morrow Godwilling I shall be on my way for Madrid butt before to enter into any negotiation or see the king I wyll expect a farther signification of his M^{ties} pleasure. This Post coming through Madrid, delivered ther (as it seemes) some lr̄s from Rubins ; wheruppon the Conde of Olivares wrote me (by the same post) the lr̄ w^{ch} yo^r L^p shall find here inclosed : In which, though he indevors to excuse the deferring of Don Carlos his going into Eng^d, yet am I nott therwth all soe well satisfied, but that I must still beleeve, the cheefe fault was in Madrid ; howsoever he imputes it to Brussells. He seemes confident (as yo^r L^p wyll find by y^e lr̄) that Don Carlos is by this tyme in Eng^d. If it be soe I doubt nott butt yo^r L^p wyll soone give me notise of it, and (as I have said) I wyll expect yo^r farther directions.

.
wishing you all ho^r and happiness doe rest

Yo^r L^p to be commaunded

FRA COTTINGTON.

Londres. Public Record Office. Foreign State Papers. Spain 68.

Publié par NOËL SAINSBURY, op. cit. p. 141.

(1) Estas pynturas se concertaron con Rubens por este precyo ántes que las ycyese, y están ya en España con mucha satysfacion del Rey ; y asy a mandado se le paguen luego. Y como abrá de venyr en llegando don Cárlos y a menester dynero para salyr de Londres, será byen se le pague este luego

COTTINGTON AU SECRÉTAIRE LORD DORCHESTER.

Lisbonne, le $\frac{13}{23}$ décembre 1629.*Mon cher Seigneur.*

Demain, s'il plaît à Dieu, je serai en route pour Madrid, mais avant d'entamer aucune négociation ou de voir le roi, je veux attendre les ordres ultérieurs de Sa Majesté. Cette poste venant par Madrid a remis ici (paraît-il) des lettres de Rubens ; sur quoi le Comte d'Olivarez m'écrit (par la même poste) la lettre que vous trouverez ci-jointe. Quoiqu'il y cherche à excuser le retard de don Carlos à se rendre en Angleterre, je n'en suis pas cependant entièrement satisfait, mais je crois toujours que la faute principale en est à Madrid, quoique lui l'impute à Bruxelles. Il semble être assuré (comme Votre Seigneurie le verra par la lettre) que don Carlos est actuellement en Angleterre. S'il en est ainsi, je ne doute pas que Votre Seigneurie ne m'en avise bientôt et (comme je l'ai dit) j'attendrai vos ordres ultérieurs.

.
En vous souhaitant toutes sortes de prospérités, je reste

de Votre Seigneurie le dévoué serviteur

FR. COTTINGTON.

COMMENTAIRE.

Cette lettre était écrite avant que Cottington eût reçu la dépêche du roi datée du 15 décembre 1629. Cottington partit de Lisbonne le 24 décembre 1629. Il arriva à Madrid au commencement du mois de janvier 1630. Le nonce Monti annonce sa présence dans une dépêche du 23 janvier au Cardinal Secrétaire d'État : « Trovasi in Madrid un Francesco Codington, Segretario del re d'Inghilterra, con potere e commissione di pace con questa corona. (1) (François Cottington, Secrétaire du roi d'Angleterre, se trouve à Madrid, muni de pleins pouvoirs de traiter de la paix avec la couronne d'Espagne.)

Une lettre, datée de Londres, le 20 février 1630, dit : « Le courrier de Madrid apporte la nouvelle de l'arrivée de l'ambassadeur à la Cour d'Espagne et la très honorable réception qu'on lui a faite. Il a commencé à traiter avec trois commissaires : le Comte-duc d'Olivarez, le Comte d'Oñate, qui a été longtemps ambassadeur à Vienne, et un autre Seigneur de distinction. » (2)

(1) Dépêche dans la Bibliothèque Barberini à Rome, citée par GACHARD, op. cit. p. 192.

(2) NOËL SAINSBURY, op. cit. p. 141, en note.

Myn Heere,

Wel wetende dat men syn vrienden wel can soo veel moeyelyck vallen dat men die importuneert hebbe geresolveert geweest dese daeghen te quiteren de compagnie van mon frere, ende alleen over te comen, om UE. te comen subleveren van de groote ende excessive moeyte, die myn absentie UE. is causerende, te meer overmits ick niet en ignorere dat UE. mits het sterfhuys van jouff. UE. huysvrouw saeligher geen andere importante affairen en mancqueren, ende sonder twyfel soude ick het selve hebben gedaen, ten waere dat mon frere over eenighe daeghen eenen expressen heeft gecreghen, met brieven van Haere Hoocheyt, onderteeckent met haer handt, by de welcke sy mon frere ordonneerde aen desen coninck van haeren weghe te assureren, dat Don Carlos de Coloma dit jaer soude vertrecken van Brussel, om rechts herwaerts te comen in qualiteyt van Ambassadeur, sulcx dat hy hier binnen corte daeghen wordt verwacht, het coninx schip om hem tot Duynkerken te gaen haelen vertrocken synde, ende alles in order om hem hier te ontfanghen; naer wiens compste wy geen acht daeghen hier vernachten en sullen; maer dencken te vertrecken met het selfste schip, daer mede Don Carlos hier comen sal, sulcx dat my niet en dochte de pyne weerdich voor soo luttel daeghen als hem hier resteert hem te abandonneren. Te meer, overmits hy my heeft geasseureert dat hy hem soo veel betrouwt op UE. goede gratie ende courtoisie, dat UE. niet quaelyck afnemen en sal die moeyte die ick UE. gheve om synen wille; nemende d'obligatie tot synen last van hem daer van te acquiteren in alle 't ghene UE. hem sal believen te commanderen. Waer op ick my betrouwende, hebbe noch hier durven blyven voor luttel daeghen, niettegenstaende dat myn rollen syn ingaende, vreesende dat ick op den precisen dach van het uytgaen van de vacantien daer niet en sal connen wesen, maer luttel daegen daer naer. Hebbe oversulx geschreven aen myn heere De Pape, dat hem soude believen myn rollen te beghinnen, ende continueren tot dat ick daer sal wesen, waer inne, oft hy groote

28 décembre 1629.

swaericheyte maekte, soo bidde ick UE. de selve moeyte te aanveerden, denckende dat ick de selve niet en begheere geschoncken, maer alleenlyck geleent, met obligatie van de selve moeyte vier dobbel te restitueren. Luttel importeren oft UE. de rolle in januario doet, oft in september oft in october, wanneer UE. van de selve daer mede sal wesen ontlast principalyck, als het is om iemand daermede soo grootelyck te obligeren als UE. sal doen aen my ende aen mon frere t'saemen. Doch sal UE. believen te dencken dat diergelycke occasien van absentie UE. soudén connen overcomen oft van siekten oft anderssints (daer Godt UE. af wil bewaeren), in welcke gevallen niemant in de weirelt vlijtiger en soude wesen om UE. diergelycken ende anderen dienst te doen als ick. Doch om onder ons familierlyck te spreken, ick meyne dat aen dese myn absentie dependeert een groot deel van myn welvaeren ende avancement, d'welck, soo ick my vastelyck laet voorstaen, UE. om soo luttele saeke niet en soude willen beletten.

Mon frere heeft ontfanghen UE. leste schryven van den 13 deser, waer op hy UE. soude geantwoort hebben, dan heeft het geremitteert tot betere occasie, overmits hy nu belet is ten huysen van den grooten tesorier in saecken van importantie. Heeft my gecommendeert UE. grootelycx te bedanken van de goede tydinghen daer UE. hem mede is participerende, ende UE. te laeten weten dat hy brieven heeft gecregen van myn heere Montfort, die hem schryft den brief van mon frere daer by hy hem recommandeerde de saecke van Monsieur de Roomere gethoont te hebben aen haere Hoocheyt, haer grootelycx recommanderende de selve saecke, die daer toe seer geinclineert is, ende soo hy meyndt het selve sal effectueren. Hier mede my recommanderende in UE. goede gratie, UE. wenshende een gelucksaelich nieuw jaere, soo ook doet mon frere Rubens, sal blyven

Mynheere UE. ootmoedighe dienaar en Confrere
HENR. BRANDT.

Londen, 28 december 1629.

Autographe à la Bibliothèque royale de Bruxelles. *Lettres de Gevartius* 5988, 59.

Copie. A. MOLS. Ibid. 5726, p. 59.

Publié par E. GACHET, op. cit. p. 246.

HENRI BRANDT A GEVARTIUS.

Monsieur.

Sachant bien qu'on peut finir par importuner ses amis à force de leur être à charge, j'avais ces jours derniers résolu de quitter la compagnie de mon beau-frère et de retourner seul, pour venir alléger le poids excessif des affaires, que vous portez depuis mon absence, d'autant plus que je n'ignore pas que, par suite du décès de votre épouse, il ne vous manque point d'autres importantes affaires. Sans aucun doute, j'aurais exécuté ce projet, si mon beau-frère n'avait reçu il y a quelques jours un exprès, apportant des lettres signées de la main de Son Altesse, par lesquelles elle lui ordonne d'assurer de sa part au roi d'Angleterre, que l'année ne s'écoulera point sans que Don Carlos Coloma parte de Bruxelles, pour se rendre directement à sa Cour en qualité d'Ambassadeur. A tel point qu'il est attendu ici dans peu de jours, le vaisseau royal qui doit aller le prendre à Dunkerque étant déjà parti, et tout se trouvant disposé ici pour le recevoir. Nous ne séjournons pas huit jours ici après son arrivée. Nous comptons partir avec le même vaisseau qui amènera ici Don Carlos, de manière que je n'ai pas pensé qu'il valût la peine d'abandonner mon beau-frère pour le peu de temps qu'il restait ici, et il m'a assuré qu'il comptait assez sur votre complaisance et votre amabilité, pour que vous ne preniez pas en mauvaise part l'embarras que je vous donne à cause de lui. Il prend sur lui de s'acquitter envers vous de tout ce qu'il vous plaira de lui commander.

Comptant là-dessus, je n'ai pas craint de rester encore quelques jours, bien que mon tour de rôle commence. Je crains ne pas pouvoir être sur les lieux au jour précis de la fin des vacances, mais peu de jours après. J'ai écrit en conséquence à M. De Pape pour le prier de me remplacer et de continuer jusqu'à mon retour. Dans le cas où il ferait trop de difficultés, je vous prie de prendre vous-même cette peine ; je ne prétends pas que ce soit un don de votre part, mais seulement un prêt, que je m'oblige à vous restituer au quadruple. Il importe fort peu que vous preniez le rôle en janvier, en septembre ou en octobre, pourvu que vous vous soyez acquitté de votre tâche, surtout s'il s'agit d'obliger grandement quelqu'un par là, comme vous le ferez pour mon beau-frère et pour moi-même à la fois. Veuillez réfléchir que si vous vous trouviez dans la nécessité de vous absenter, soit par maladie (ce dont Dieu

28 décembre 1629. vous préserve), soit pour tout autre motif, personne au monde dans ce cas ne serait plus empressé que moi de vous être utile pareillement. Mais pour vous parler en confidence, je pense que de mon absence actuelle dépend en grande partie ma fortune et mon avancement, et j'ai la ferme confiance que vous ne voudrez pas, pour si peu, y mettre obstacle.

Mon beau-frère a reçu votre lettre du 13 de ce mois, et il a remis à une meilleure occasion de vous répondre, car il est retenu chez le grand-trésorier pour des affaires d'importance. Il m'a recommandé de vous remercier beaucoup des bonnes nouvelles dont vous lui avez fait part, et de vous faire savoir qu'il a reçu une missive de M. Montfort, qui lui apprend qu'il a remis à Son Altesse la lettre par laquelle mon beau-frère lui recommandait l'affaire de M. De Roomere, que Son Altesse y a paru favorable, et qu'ainsi on a lieu de croire à la réussite. Sur ce je me recommande à votre bonne grâce, vous souhaitant conjointement avec mon beau-frère Rubens, une bonne et heureuse année et restant

Monsieur, votre humble serviteur et confrère
HENRI BRANDT.

Londres, le 28 décembre 1629.

DCLVI

PEIRESC A DUPUY.

17 janvier 1630.

.
Pour les images que Vosterman tient en vente, vous m'avez faict plaisir singulier d'achepter cez beaux portraits d'hommes illustres. Mais pour ce qui est des desseins de M^r Rubens, où il va tant d'argent, il n'y a point de mal d'avoir différé à un aultre temps, qu'il fauldra faire le recueil bien entier et bien assorty, pour le mettre en livre. Je vouldrois qu'il luy eust prins fantaisie de graver comme cela les tableaux du dict sieur Rubens de la Galerie de la Royne mère. Les desseins primitifs que M^r de S^t Ambroise a par devers luy viendroient bien à propos à cela, et la Royne en feroit, je m'asseure, la despence plus volontiers que l'on ne pourroit penser. En la dernière lettre que je receus de M^r Rubens, il tesmoignoit désirer de voir cez petits suppléments des Anecdota de Procope dont le sieur Bosweld lui avoit

faict grande feste. Si j'en eusse eu icy ce que j'en avois retenu sur mon exemplaire, je lui en eusse envoyé coppie et pense que vous ferez bien de la luy envoyer, pour luy en faire passer l'envie au cas qu'il ne l'eust encore eüe. Il me laisse encores quelque espérance de repasser en Italie, et de se laisser voir icy comme il m'avoit cy devant promis, et crois qu'il l'eusse bien plus asseurement faict que M^r de Thou, s'il eust passé à 30 lieües d'icy. Mais je n'estois pas digne de ce contentement, non plus que de celuy que j'euse eu si M. de Thou nous eust honoré de sa visite en ce lieu cy.

PH. TAMIZEY DE LARROQUE, *Lettres de Peiresc aux frères Dupuy*. T. II, p. 222.

COMMENTAIRE.

Les images que Vorsterman tient en vente. Pierre Dupuy avait acheté pour Peiresc des portraits gravés par Luc Vorsterman le père. Peiresc l'en remercie, mais il l'approuve de ne pas avoir acheté « les dessins de Rubens qui se paient si cher. » Par ces dessins il faut entendre, à n'en pas douter, la collection des planches gravées d'après Rubens que les amateurs réunissaient en un volume. Vorsterman venait de rentrer de Londres et doit avoir passé quelque temps à Paris, car le portrait de l'abbé de Saint Ambroise, d'après Philippe de Champagne, est daté de 1630 et le portrait de Malherbe figure en tête des œuvres du poète publiées à Paris la même année. (1) Lors de ce séjour, il doit avoir offert en vente des exemplaires de ses gravures. Peiresc aurait voulu voir graver par Vorsterman la galerie de Marie de Médicis dont, comme il le constate, les dessins primitifs, c'est-à-dire les esquisses, appartenaient à M^r de St Ambroise. Ce vœu ne fut pas accompli, comme on le sait. La galerie ne fut gravée qu'au commencement du XVIII^e siècle par Nattier et d'autres graveurs et publiée en 1710.

La visite de Rubens à Peiresc. Le 9 août 1629, Rubens avait écrit à Peiresc : « Je n'ai point perdu l'espoir d'accomplir mon pèlerinage en Italie ; mon désir ne fait même que s'accroître d'heure en heure, et je vous assure que, si la fortune ne me le permet pas, je ne saurais mourir content. Vous pouvez être sûr qu'en allant ou en revenant, mais plutôt en allant, je viendrai vous présenter mes civilités dans votre fortunée Provence et ce sera le plus grand bonheur qui puisse m'arriver en ce monde. »

(1) H. HYMANS, *Lucas Vorsterman*, p. 38.

DCLVII

20 janvier 1630.

LE SECRÉTAIRE LORD DORCHESTER A COTTINGTON.

(EXTRAIT)

Jan. $\frac{10}{20}$, 1629-30.

My very good L^d:

Don Carlos De Coloma had his publike audience jointly wth the K. & Q. at y^e Banquetting house on Wednesday last the 6th of this p^{nt}, being Twelft day, & separatly afterwards y^e same day in both theyr private wth drawing Chambers, all wth as much splendor, hono^r & good order as ever I sawe any; & one thing I believe he will confesse, y^t he never in his lyfe found such pretty porters in a publike sale, for y^e number of Ladyes was so great, they being divided from y^e Lordes & standing downe in fyle on y^e Q's side from y^e State to y^e lower ende of y^e banquetting house where y^e Amb^r entred, y^t they reached to y^e very dore, & yet were there many fallings out for spoiling one anothers ruffles by being so close ranked.

(DORCHESTER.)

Londres. Public Record Office. Foreign State Papers. Spain 69.

Publié par NOËL SAINSBURY, op. cit. p. 142.

TRADUCTION.

LE SECRÉTAIRE LORD DORCHESTER A COTTINGTON.

(EXTRAIT)

Le $\frac{10}{20}$ janvier 1629-30.

Mon très cher Seigneur.

Don Carlos de Coloma a été reçu en audience publique par le roi et la reine dans la salle des Banquets mercredi dernier, le 6 de ce mois, le jour des Rois, et plus tard, dans la même journée, séparément par chacun des Souverains dans leurs appartements privés. Tout cela avec autant d'éclat, d'honneur et de

bon ordre que jamais j'en ai vu. Il avouera, je crois, une chose, c'est qu'il n'aura jamais de sa vie vu dans une salle publique tant de jolis huissiers. En effet, le nombre des ladies était si grand que, séparées des lords et rangées en file à côté de la reine, depuis le trône jusqu'au fond de la salle des banquets par lequel l'ambassadeur entra, elles atteignaient la porte, quoique plusieurs d'entr'elles eussent dû quitter, parce qu'elles s'étaient arrachées leurs fraises, tellement elles étaient serrées l'une contre l'autre.

20 janvier 1630.

(DORCHESTER.)

DCLVIII

PEIRESC A CHIFFLET.

30 janvier 1630.

.
Je vs remercie pareillement bien fort de la faveur du portrait que j'attendray avec impatience puisqu'il vous plaist me le promettre et si faisiez scrupule d'en faire l'adresse audit Sig^r Bagni qui possède une occasion de s'en retourner bientôt à Rome prendre le chapeau, vous le pourriez adresser à Paris à M. du Puy, chez M. de Thou qui le retirera pr me le garder conjointement avec le Ms de Lalaing qu'il a encores et me le fera tenir seurement aussy tost qu'il y aura des moyens. J'ay pensé depuis que pour vous décharger de ce soucy il seroit meilleur si vous le trouviez bon qu'il vous plaise d'envoyer votre portrait à Anvers au S^r Arnaud Lundens qui me doibt envoyer au premier jour un autre portrait de M^r Rubens sous des adresses de marchands avec lesquels il me fait espérer de les faire passer jusques icy plustost que je ne pensois. Ils pourroient venir ensemble fort commodément.

Boisgency, 30 Janvier 1630.

Bibliothèque de Carpentras.

COMMENTAIRE.

Le portrait de Rubens. Il s'agit de son propre portrait promis par Rubens à Peiresc depuis trois ans et qui arriva enfin au mois de juillet 1630 à Lyon. Arnaud Lundens était le mari de Susanne Fourment, la femme au chapeau de paille et la sœur d'Hélène Fourment qui bientôt alla devenir la seconde femme de Rubens.

DCLIX

9 février 1630.

PHILIPPE CHIFFLET A GUIDI DI BAGNO.

Bruxelles, le 9 février 1630.

M^r le M^s de Mirabel s'est retourné par delà et nous faict croire que n/ le saurons dans q.q. temps. Le C^{te} de Castro s'en va aussy. Il n'a point passé ici et n'a tenu aucune poste à cause qu'il n'avoit à rendre aucune ambassade. S. A. luy a faict présent d'une belle tapisserie d'invention de Rubens.

Paris. Bibliothèque nationale, Fonds Baluze, N° 162.

Publié par A. CASTAN. *Opinions des érudits de l'Autriche sur les origines et les dates du Saint-Ildefonse de Rubens*, p. 43.

DCLX

26 février 1630.

RAPPORT FAIT AU ROI.

Señor.

El secretario Jerónimo de La Torre refirió que el conde duque le había mandado supiese del consejo si respecto de aver ya pasado a Inglaterra don Carlos Coloma y estar aquí don Francisco Cotinton podría Pedro Pablo Rubens retirarse de Londres y volverse a Flandes pues había acabado ya lo que había sido enviado y al consejo parece que siendo vuestra magestad servido se podría escribir a Don Carlos que vea si habra menester allí al dicho Rubens y que teniendo necesidad de su persona le detenga y sino la tuviere le diga que vuestra magestad le permite y tiene por bien que pueda volverse a Flandes.

Vuestra magestad mandará lo que mas fuere servido.

En Madrid a 26 de hiego 1630.

(Hay cuatro rubricas.)

Archivo general de Simancas. Secretaría de Estado. Leg. 2044, fol. 178.

RAPPORT FAIT AU ROI.

Le Secrétaire Jeronimo de la Torre rapporte que le Comte-duc lui a ordonné de s'informer auprès du Conseil si, prenant en considération que don Carlos Coloma est passé en Angleterre et que Sir Francis Cottington est arrivé ici, Pierre-Paul Rubens pourra quitter Londres et retourner en Flandre, ayant achevé ce qu'il avait mission de faire et le Conseil a été d'avis que, s'il plaît à Votre Majesté, on pourra écrire à don Carlos qu'il voie s'il a besoin là-bas de Rubens et que s'il a besoin de lui il le retienne et que sinon il lui dise que Votre Majesté lui permet et approuve qu'il retourne en Flandre.

Votre Majesté ordonnera ce qui lui plaira le mieux.

Madrid, le 26 février 1630.

(Il y a quatre paraphes.)

DCLXI

BALTHASAR GERBIER A LORD COTTINGTON. (1)

$\frac{17}{27}$ février 1630.

Monsieur.

J'ay receu une lettre de votre main dattée du 24 janvier, le principal article auquel je me suis aresté est celui où il vous plaist me faire l'honneur de me commander de vous escrire librement m'assurant que mes lettres ne vous seront désagréables.

La première publique et seconde privée audience de *Don Carlos* vous aura esté amplement déduite et toutes les sircumstances d'icelles, que les discoureurs icij avoient j'a faict courir un bruict que *D. Carlos n'estoit venu que pour un compliment* et par ainsi vouloient tirer en conséquence que c'estoist au grand désavantage du *roy* que *vous estiez* envoié comme pour *aller rechercher la paix*. Vous aurez aussi sceu la difficulté que l'on a voulu faire aveoir *au roy d'accepter la lettre de l'Infante au roy* tout procédant d'une *Carlillada*, le *roy* l'a toutesfois

(1) Les mots en italique sont en chiffres dans l'original et ont été déchiffrés par Lord Cottington.

¹⁷/₂₇ février 1630.

acceptée après luy avoir esté promis que *l'Infante* estoist acoustumée de traiter *le roy de France* de la mesme façon. (1) *Monsieur Rubens* par sa prudente conduite a surpassé ces petitts diffigultés et *reporte une letre du roy à l'Infante* quy est une responce siville et pleine de respects.

Le Sr Rubens a pris congé du Roy et de la Reyne, faict estast de partir dens quatre ou cinq jours, nonobstant qu'un chasqu'un souhaite sa demeure pour beaucoup de raisons et n'estoist que cest une vanité de vouloir les choses après quelles ne sont plus possibles, je souhaitterois que le Conde Duque n'eust pas seulement mandé à *Rubens* qu'il demeurast s'il le creust nécessaire, mais qu'il luy eust expressément commendé de la part du *roy* et qu'il luy eust envoyé *calité* équipollantte pour estre *jointe avec Don Carlos*, car selon que je remarque la constalation de certaines personnes icij *qui font* tout ce *qui peuvent* pour *enpescher* ceste *affaire*, il est plus que nécessaire d'aveoir des *bons aides* et le plus qu'il ce peut pour *soutenir les foibles* et reparer d'arguments eficatieux les subtiles objections des uns et malicieuses menées des aultres dont le nombre est grand, le succès des *holandois* du costé desquels les *Puritains* se joignent faict parler ceux qui sont transportéz d'un zelle aussi violent que dangereux les fougues et impétueuses espérances que *le Cardinal* faict que *le roy de France* pousse *les holandois* à la continuation de *la guerre* leur promettant toute assistance ce qu'ils confirment par la ratification du Traitté.

l : Tio (Le Lord Trésorier) a esté en extremme peine à la réception de vostre lettre parce que vous luy aviez fort peu escribt referrant à la lettre de *Dorchester* laquelle estoist en chiffre, et a esté besoin que *Rubens* l'aye remis en meilleur estast, car il estoist du tout désespéré ne sachant le content de la lettre de *Dorchester* ny se qu'il s'en pouvoist promettre, aussy à la premiere ouverture que *Rubens* luy en faisoit il ce conporttoit comme si toust estoist rompu, mais appres a bien gousté que cest folle de croire qu'en l'affaire *du Palatin* il ce puisse faire aucune chose sans *l'Empereur* et *le Duc de Baviere* et de ce sentiment sont tous les aultres Ministres, hormis ceux quy ont esté les principaux *du traité de France* quy font

(1) Il s'agit de la lettre écrite par l'Infante à Rubens, pour être communiquée au roi, dont il est question dans la lettre de Charles I à Cottington datée du [15] décembre 1629.

le Diable par malice autant que par Ignorance jusques à un tel point
que j'en suis las, ce que je dis *en confidence* parce que vous m'escrivez
que je vous escrive librement, m'assurant que vous le prendrez en bonne
part j'ay ceste confidence et que vous attribuerez à mon zelle ce que je
dis sur ce subject encore que cela touche *à celui à qui j'ay de l'obligation*
pour mon affaire particulière.

.
Seulement je prendray la librtté de vous dire librement puis que vous
me le commendez que j'ay grande Ocasion de me plaindre pour plusieurs
particularitez, expérimentant estre véritable qu'il n'a pas tenu à vostre
bonne disposition que *Gerbier* aye esté plus employé, *Gerbier* ne cédant
à personne au monde de fidellité et de disposition, laquelle est née
avecque luy et a donne des preuves sy signalées qu'il ne cede en
secretesse à personne du monde que comme il a eu l'honneur d'aveoir
commencée c'este affaire, l'on ne le devoit aveoir laissé ainssi à servir
de Signor Jeronimo cest à dire estre tavernier de *Rubens* et non seulement
fier les passages quy entreviennent en ceste affaire à aultres (contre
lesquels je ne fais nulle exception) mais que ces personnes là ayant à
ce conportter avec *Gerbier* en la présence de *Rubens* comme s'il ne
falloit en nulle façon se fier de *Gerbier* quy a avallé ces pilulles amères
patiamment toutesfois avec un Esprit offensé veu qu'il a donné des preuves
si clairs que l'on ce pouvoist fier de luy, de quoy je feray récitt d'un
argument.

Gerbier a sceu depuis la première heure que *Rubens* a négocié
jusques à present tout ce quy cest passé, *Rubens* ne luy ayant rien
cellé, lequel n'a pas eu de mauvais advis de *Gerbier* quy ce comporttant
en ceste façon c'est rendu capable de l'advertir de plusieurs choses et
Gerbier ayant tout sceu depuis le commencement et du papier que
le Lo : Tres. (Lord Trésorier) avoist signé et le contenu d'Icelluy,
quavec Vérité *Rubens* et *Gerbier* avoient premièrement projecttez
ensemble, demeurant en mesme essence, et fort peu de parolles changées,
et depuis ainssi envoyé. De sorte que l'on faisoit grand tort à *Gerbier*
de craindre que la privance qu'il avoist avec *les Holl[andais]* pouvoist
estre désavantageuse qu'il n'estoit pas possible qu'il ne se laissât
eschapper quelque parolle et que pour cela le Lo[rd] Tres[orier] ne
ce pouvoist résoudre de ce fier de luy ; c'estoist un pouvre argument

$\frac{17}{27}$ février 1630.

contre la fidellité de *Gerbier* quy sçait faire différence des personnes et des affaires; et quoyque *Gerbier* aye Obligation aux *Hollandois* pour l'aveoir assisté en ces affaires particulières et aveoir este l'amij de *Son Maistre* sy est ce que [les] *Holland[ois]* n'ont jamais sceu tirer de *Gerbier* la moindre particularité, *Gerbier* aiant dès son aage de discrétion eu ceste qualité de secretesse; en ces passages particul[ièrement] *Gerbier* ne demende aultre tesmoing que *Rubens* et le temps quy a peu faire cognoistre que tout ce quy cest passé entre [le] L[ord] Tres[orier], *Rubens* et vous personne n'en a rien sceu. *Gerbier* ne faict cest relation pour aultre fin sinon d'aléger sa douleur en se plaignant à vous, et s'en sera la fin. Je croy aussi que la dernière lettre que j'ay envoyé sous couvertte du Lo[rd] Très[orier] a esté ouvertte parse que le Lendemain que je l'avois donnée le roy me vint demender en secret si *Carlile* m'avoist dist que le roy vouloist faire *Rubens* Chevallier. Je sçay que Ame vivante ne sçavoit c'este particularité et que le roy ne men pouvoist parler sy [le] Lo[rd] Très[orier] n'avoist faict ouvrir ma lettre; tout cela procedde de mesfiance pour laquelle il n'a nulle cause; quant à ce quy est de *Rubens* le roy l'avoist promis secrettement et quand il prist congé il ne l'a pas faict, quoy que je croie qu'il le pouroist encore parce que le roy a réservé une Bague qu'il luy veust donner de sa main propre. Je suis bien aise que *Rubens* n'a rien sceu de la résolution que le roy avoit parce que ce seroit une honte s'il ne le faict d'aveoir changé et on pouroist atribuer la cause à celuy quy pour n'en aveoir eu cognoissance l'a plustost enpesché que portter de la facillité. Le roy a pris de *Gerbier* un cordon de Diamant et une Bague pour donner à *Rubens*. Dieu sçait quand *Gerbier* en sera païé, et aussy des charges de 10 mois d'entretennement pour *Rubens*; c'este une pauvre récompensse destre chargé et encore exclus de la confiance.

Monsieur, vous m'avez donné une liberté d'escrire franchement, j'ay ceste confiance que je le fais à une personne généreuse et à celuy quy me fera l'honneur de me donner la libertté que je me puis nommer toute ma vie,

Monsieur de Vot. Excell.

le très humble et tres obéissant serviteur

B. GERBIER.

Ce 17 [27] Febvrier 1630.

Au dos : Gerbiers letter written to my Lo : Cottington and by him
deciphered.

¹⁷/₂₇ février 1630.

Feb. 26. 1630. Recep. Sep. 12 1633.

Londres. Public Record Office. Foreign State Papers, Spain 69.

Traduction anglaise d'une partie dans NOËL SAINSBURY, op. cit. p. 142.

COMMENTAIRE.

Gerbier n'eut pas à attendre longtemps le paiement de la bague, du cordon de chapeau en diamants et de l'entretien de Rubens. Le 20 février (2 mars) 1630 ; le roi lui fit remettre un mandat de 500 livres sterling pour les deux bijoux et le 29 (sic) février (11 mars) suivant un autre de 128 livres 2 shillings 11 pence pour l'entretien de Rubens, de son beau frère M. Brant et de leur suite, depuis le 7 décembre 1629 jusqu'au 3 mars 1630, la dernière période du séjour de Rubens à Londres.

Voici le texte de ces deux mandats :

Mr Gerbiere. A warrant for a privie seale of 500 li unto Mr Balthasar Gerbiere for a diamond ring and a hatband by him sold to his Matie to be presented unto Signor Piere Paolo Rubens Secretary and Councillor to the King of Spain. Feb. 20 1629-1630.

Mr Gerbiere. The Charges & Entertaynment of Sigr Piere Paulo Rubens, Secretary & Councillor of State to the King of Spain by his Maties expresse command defrayed at Balthasar Gerbiere, Esq. his Maties servants house with Mr Brant the sayd Sigr Rubens brother in law & their men from the 7 of december last to the 22 of Feb^r. 1629-1630.

L. 128-2-11

Allowed the 29 of Feb^r. 1630.

(HOOKHAM CARPENTER. *Pictorial Notices consisting of a Memoir of Sir Anthony Van Dyck* etc. p. 168).

Le 3 Mars 1630 (21 février 1629, style anglais), le roi conféra à Rubens la dignité de Chevalier. Dans la liste des chevaliers créés par Charles I ce jour-là, on lit : Feb. 21. 1629-1630. Sir Peter Paul Rubens, ambassador from the archdutchesse at Whitehall. (Ibid. p. 168).

DCLXII

2 mars 1630.

G. GAGE A ENDYMION PORTER.

(London, February 20, 1629-30.)

Sir,

I have been twice at y^r house to wayte on y^w, and to tell y^w that Sig^r Rubens parteth very well satisfied of y^r favour and affection to him, and is very sorrye for the affliction which Got hath sent y^w; but wee hope both that by this time y^r comforte is well-advanced, which I shalbee extream glad to understande, as likewise of all occasions wherin I may shew myself

Y^r most affectionnat
humble servant

This Saturday morning.

G. GAGE.

To my honourable friend, M^r Endymion Porter.

Original. Londres, Public Record office. NOËL SAINSBURY, op. cit. p. 146.

TRADUCTION.

G. GAGE A ENDYMION PORTER.

Londres, 20 février (2 mars) 1629-30.

Monsieur,

Je suis allé deux fois chez vous pour vous voir et vous dire que Monsieur Rubens part très satisfait de la faveur et de l'affection que vous lui avez montrées et qu'il prend vivement part aux afflictions que Dieu vous a envoyées. Tous deux nous espérons que maintenant votre santé s'est beaucoup améliorée, ce qu'il me sera très agréable d'apprendre, de même que je serai heureux chaque fois que je pourrai me montrer

Votre très affectionné et humble serviteur,

Ce samedi matin.

G. GAGE.

A mon honorable ami, M^r Endymion Porter.

G. Gage. Voir sur Gage la note Tome II, p. 90.

Endymion Porter. Endymion Porter était un des valets de chambre du roi (one of the grooms of his Ma^{ty} bedchamber). Il jouissait de la confiance de son maître, qui l'employa spécialement dans les négociations avec les artistes. Le 25 mai 1623, le roi lui accorda une pension annuelle de 500 livres sterling. Les condoléances que G. Gage lui adresse se rapportent à la mort d'un enfant.

DCLXIII

JOACHIMI AUX ÉTATS GÉNÉRAUX DES PROVINCES-UNIES.

5 mars 1630.

Hooge ende Mogende Heeren,

Mynheeren, eene onverwachte sake geeft my subject om desen aen Uwe Hoog Mogende te scriven.

De schilder Gerbier is desen naermiddagh gecomen aen mijn logement ende heeft gesegt dat monsieur Rubbens, die mede in het dorp was, mij begeerde te begroeten voor sijn vertreck ende sekere sake te recommanderen; hij heeft al over eenige dagen sijn afscheid van den coningh ende van de coninginne ende meent morgen te vertrecken. De voors. Rubbens met Gerbier voors. gecomen sijnde, droegh voor dat seker schip van Duinkercke aen Engelant gestrand sijnde, het volck twelck daerop was bij de Engelsche overgelevert is aen de schepen van oorloge van Uwe Hoog Mogende ende vervoert tot Rotterdam ten getaele van dertich persoonen, die aldaer seer qualick werden getracteert, soo sijlieden hadden te kennen gegeven ofte laten gheven aen don Carlos Coloma, ende versocht dat ick wilde scriven aen de heeren van het collegie ter admiraliteit tot Rotterdam, ten eynde de voors. Duynkerckers, voor soo vele als van henlieden noch in leven sijn (want eenige waeren gestorven van ongemack, soo aengegeven was), mochten werden ontslagen, oock voor het besluyt van de handelinghe op de verlossinge van de gevangenis van wedersijden, daermee men doende is, sonder dat hij eenige naerdere specificatie dede, waer, wanneer ofte met wat

5 mars 1630.

schip de voors. Duynkerckers waeren gestrand, ofte door wye ende aan wye sijlieden sijn overgelevert. Daerop ick hem heb geantwoord dat ick van die advertentie niet heb gehoort, hoewel ick meene kennisse te hebben van alle de schepen die de onse binnen een jaer herwaerts hebben doen stranden op de custen van Engellant, ende dat ick ook niet konde gelooven dat de gevangene van d'andere sijde reden hebben om te claegen van het quaed tractement, twelck henlieden in Hollant in de gevangenissen werd aengedaen, doch alsoo de gevangenen gerekent werden onder de miserabele personen ende haere sake daarom favorabel is, dat ick desen aangaende wel eens soude scriven aen de gemelde heeren van het collegie van Rotterdam : daerover hij mij danck seijde, ende beloofde dat hij des versocht sijnde mij in gelijcke sake mede alsoo soude bejegenen. Waernaer is hij gevallen in proposit van verscheidene saken, als van het bederff van het platteland van Brabant, van sijn emploi ende kennisse van den hertoge van Buckingham, van de goedheit van de infante, van de goede qualiteiten van den coningh van Spaegnien ende desselfs reyse naer Saragossa met sijne suster, item van de commissien van Peckius omtrent het eynde van den treve, mitsgaeders van de expeditie van den cardinael van Richelieu, ende mengde onder de propositen ende discoursen dat de Spaegniaerden den vrede met Engellant seker sijn, als sij maer willen, alsoo hij gesien heeft dat Cotinton bij sijne instructie last heeft om dien te besluyten, daerbij hij noch voechde dat van dese sijde eenen stilstant is versocht, ende dat de laetste courier had tijdinge gebracht datter hope is van goed succes, ende dewijle aen Uwe Hoog Mogende gheene communicatie is gedaen van de instructie van Cotinton, soo hij seijde, soo wilde hij gelooven dat Uwe Hoog Mogende niet soudent laten voort te gaen in de handelinghe met den coningh van Spaegnien, sonder te letten op den coningh van Engellant. Ick heb onbeantwoord ende ongedebatheert gelaten hetghene dat hij had gesegt van de sekerheit van den vrede met Engellant, ende op het vordere hem bejegent met een vrage off hij meent dat bij soo verre als Engellant yet wat had gedaen buten het contract, Uwe Hoog Mogende daerom van het contract soudent wesen gelibereert : daerop eenige sachte debathen gevallen sijn ende is dat proposit daerbij gebleven. Lestelick, naer dat

hij veel verhaelt had van de goede qualiteiten van mijnheere den prince van Orangien, ende dat hij d'eere had van gekent te wesen van Zijne Excellencie, heeft hij versocht dat ick, aen deselve scrivende, soude vermelden de aanbiedinge van sijnen willigen ende genegen dienst, soo veel als met eere ende ede kan bestaen. Ik vermoede dat van zijn eerste voorstel niet en is, de waerheit daervan kan geweten werden door de heeren raeden ter admiraliteit tot Rotterdam, ende Uwe Hoog Mogende kunnen naer haere hooge wijsheijt wel verstaen, wat hij met sijne voorscreven propositen ende discoursen heeft voorgehad.

Hiermede, mij onderdanichlijck aen Uwe Hoog Mogende gebiedende, bidde ick Godt, hooge ende mogende heeren, dat hij Uwe Hoog Mogende regieringe wil segenen.

Tot Chelsey, den vijffden martij 1630.

Uwe Hoog Mogende onderdanichste dienaar,
ALB. JOACHIMI.

Original, aux Archives du royaume, à La Haye.

Publié par GACHARD, op. cit. p. 312.

TRADUCTION.

JOACHIMI AUX ÉTATS GÉNÉRAUX DES PROVINCES-UNIES.

Hauts et puissants Seigneurs,

Mes Seigneurs, une raison inattendue fournit le sujet de ma présente lettre.

Le peintre Gerbier est venu cette après-midi à mon logis et m'a dit que Monsieur Rubens, qui était également dans le village, désirait me saluer avant son départ et me recommander certaine chose. Il a déjà, depuis quelques jours, pris congé du roi et de la reine et se propose de partir demain. Rubens étant venu avec Gerbier, me dit qu'un navire de Dunkerque ayant échoué sur les côtes d'Angleterre, l'équipage en avait été livré par les Anglais aux navires de guerre de Vos Seigneuries et conduit à Rotterdam au nombre de trente personnes. Ils y avaient été fort maltraités, comme ils l'avaient fait savoir à don Carlos Coloma. Rubens me pria d'écrire aux membres du Collège de l'amirauté à Rotterdam, afin que lesdits marins de Duynkerque, pour autant qu'ils soient encore en vie, (car quelques-uns, dit-on, sont morts de tout ce

5 mars 1630.

qu'on leur a fait endurer) soient mis en liberté, même avant la conclusion de l'accord sur la délivrance des prisonniers des deux côtés dont on traite. Il ne m'a point spécifié où, quand et sur quel vaisseau les Dunkerquois avaient échoué, ni par qui et à qui ils ont été livrés.

Là-dessus, je lui ai répondu que je n'ai pas appris cette nouvelle, quoique je croie avoir connaissance de tous les navires que, depuis un an, les nôtres ont forcés de s'échouer sur les côtes de l'Angleterre et que je ne crois pas davantage que les prisonniers du parti ennemi aient lieu de se plaindre du mauvais traitement qu'ils auraient à subir dans les prisons de la Hollande. Cependant, comme les prisonniers sont comptés parmi les malheureux et que par là leur sort est digne de pitié, je promis d'en écrire aux membres du Collège de Rotterdam. Il m'en remercia et me promit que dans une circonstance pareille il ferait la même chose pour moi.

Ensuite il a parlé de choses différentes, telles que de la dévastation du plat pays du Brabant, de ses relations avec le duc de Buckingham, de la bonté bonté de l'Infante, des bonnes qualités du roi d'Espagne, du voyage de ce roi à Sarragosse avec sa sœur, de la mission de Pecquius au sujet de la fin de la trêve, ainsi que de l'expédition du cardinal de Richelieu ; il mêlait à tous ces propos et discours l'affirmation que les Espagnols sont sûrs de la paix avec l'Angleterre s'ils la veulent, puisqu'il a vu que Cottington, dans ses instructions a reçu mission de la conclure ; il y ajouta que l'Angleterre demandait un armistice et que le dernier courrier avait apporté la nouvelle qu'il y avait espoir d'y réussir et, comme à Vos Seigneuries il n'a pas été fait communication, d'après ce qu'il dit, des instructions de Cottington, il aimait à croire que Vos Seigneuries ne manqueraient pas de continuer à traiter avec le roi d'Espagne, sans se soucier du roi d'Angleterre. J'ai laissé sans réponse et sans discussion ce qu'il m'a dit de la certitude de la paix entre l'Espagne et l'Angleterre, et sur le reste je lui ai répondu par la question s'il croit que dans le cas où l'Angleterre aurait fait quoique ce soit en dehors du traité, vos Seigneuries auraient été déliés de ce traité. Là-dessus une légère discussion s'est élevée et nous en sommes restés là.

A la fin, après qu'il eut beaucoup raconté des bonnes qualités du prince d'Orange, et dit qu'il avait l'honneur d'être connu de Son Excellence, il m'a prié, quand j'écirais au prince, de l'informer de l'offre de ses services volontaires et affectionnés, autant que le comporte l'honneur et le serment juré. Je présume que le premier point traité par lui est une invention, dont on peut connaître la vérité par Messieurs les Conseillers de l'amirauté à Rotterdam, et Vos Seigneuries comprendront bien dans leur sagesse où il voulait en venir avec le reste de ses propos et discours.

En me recommandant humblement à Vos Hautes Seigneuries, je prie Dieu qu'il veuille bénir votre gouvernement.

5 mars 1630.

Chelsea, le 5 mars 1630.

De vos Hautes Seigneuries le serviteur le plus obéissant.

ALB. JOACHIMI.

COMMENTAIRE.

La lettre de Joachim nous fait connaître que Rubens, qui prit congé du roi Charles I le 3 mars, partit de Londres le 6 du même mois. Son passeport avait été signé le 10 février précédent (1). Ce passeport renfermait la clause particulière que les Etats des Provinces-Unies étaient priés de ne l'inquiéter en aucune façon, si son navire était rencontré par un vaisseau hollandais (2).

On verra par les lettres qui vont suivre que sa sortie du royaume fut encore retardée.

DCLXIV

DON CARLOS COLOMA AU SECRÉTAIRE COKE.

11 mars 1630.

Monsieur.

Aiant entendu qu'une damoiselle de cette ville, laquelle s'en alloit vers le Pais Bas en compagnie de mon gendre le S. Don Jean Vasquaz et le Se^{re} Rubens a dessein de se marier par delà avec un cavalier.... principal seroit arrestée avec une vieille servante et deux gentilshommes quy l'accompagnoient, par ordre du Conseil de sa

(1) Dans le Council Register Carolus I, vol. V, p. 633, on lit : Januari 31, 1629-1630. A Pass for Pietro Paulo Rubens, one of the Councell of the King of Spaine, his Secretarie in his Previe Councell of Flanders, and one of the Gent. of the Houshold to the Archduchesse, to retourne back to the Low Countries, and to take with him his gent., servants, truncks of apparrell, and other things that he hath to carrie with him with out Search. Signed by the Lord President and twelve of the privy Council. (NOËL SAINSBURY, op. cit. p. 147.)

(2) Rubens ha ottenuto un passaporto del re con clausula particolare con la quale vengono pregati li signori stati di non inferirli alcuna molestia in ogni caso che li loro vascelli lo incontrassero nel viaggio. (Dépêche de Soranzo au Doge de Vénise du 25 janvier 1630. GACHARD, op. cit. p. 188.)

11 mars 1630.

Majesté sur la présupposition du Lieut^t de Douvre disant qu'il y avoit douze damoiselles qui vouloient passer la mer et comme je me tiens du tout assuré de v^re bienveillance et faveur je vous prie très affectueusement d'interposer v^re autorité afin que la dite damoiselle soit non seulement mise en liberté mais qu'elle puisse suivre son voyage ce sera une œuvre digne de v^re courtoisie quy m'obligera à la reconoitre en toutes sortes d'occasions auxquelles il vous plaira m'employer soubz assurance que je me porteray en v^re service avec autant d'affection et vérité que je suis

Monsieur

V^re tres affect^{ue} et
humble serviteur

De Londres ce 11 Mars 1630.

DON CARLOS COLOMA.

Monsieur le Secretaire Cooke

Indorsed by Sec. Sir John Coke

1629 March ¹²/₂ Don Carlos Colonna.

Ambassador for Spaine.

Manuscripts de Coke à Melbourne Hall, Derby.

Communiqué par M. NOËL SAINSBURY.

DCLXV

12 mars 1630.

LE SECRÉTAIRE JOHN COKE
AU SECRÉTAIRE LORD DORCHESTER.

Right honorable.

I receaved an advertisement that above a dozen young women and boies attended at the ports to get passage under the protection of the Spanish Ambassadors sonne in law and M^r Rubens. And because I found it was donne wthout his M^{tes} knowledge, or anie licence sowght from the State I thought it my dutie to prevent it & not to suffer such an affront to bee cast upon us that Ambassadors or Agents of Foren Princes should assume such a libertie w^{ch} is not

permitted in those contries from whence they are imployed nor was indured here in former times. I did therefore give notice therof by letter to the Lord Warden of the Cinq Ports whose careful ministers in his absence gave order for their stay. Now this night I received a letter from the Spanish Ambassador taking knowledge that an English gentelwoman was going over in the companie of his sonne in law Don Jean de Vasques & Mon^r Rubens, wth a maidservant and two other gentelman that had passes from the Lords of the Council to the end that the said gentelwoman should bee ther married to a Chevalier of good accompt : in regward wherof his Lordship desired mee to take order for their release & free passage. I answered that his Lordship wel understood that by our lawes none but merchants could pas beyond the seas wth out licence from his M^{te} or his Council under six of their hands. If hee pleased to make kwown the names and qualities of theis women I would move the Lords who I dowted not would proceed wth due respect to his Lordship if they fownd no just cawse for his M^{tes} service to refuse their allowance. But this gave him not content & hee purposeth (as his Messinger tould mee) to send presently to his Ma^{te} for his commands. In regward wherof I thought fit to give his M^{te} this accompt, and then to obey what hee shall direct. The advertisement I receaved was that theis women were sent over with good portions to bee put into nunneries wth they cale mareage w^{ch} is the ordinarie style of al their letters & this is ment by the mareage of this gentelwoman. The young boies are sent to the schooles of the Jesuites & go not emptie handed. I thought it a good service to interrupt this libertie in regward of the consequence.

So I rest
Your Lordships
humble servant
JOHN COKE.

London 2 March 1629.

Addressed :

Fór his M^{tes} espetial affairs
To the right honorable the Lord
Viscount Dorchester principal
Secretarie of State to his M^{te}
give this at Newmarket

JOHN COKE.

12 mars 1630.

hast hast
hast post hast.

London 2 March at seven in the morning.

London. Public Record Office. Dom. Charles I, vol. 162, n° 9.

Publié par NOËL SAINSBURY dans *Notes and Queries*, 2^d S. IX Feb. 11, 1860.

TRADUCTION.

JOHN COKE A LORD DORCHESTER.

Très honorable,

J'ai reçu avis que plus d'une douzaine de jeunes filles et de jeunes gens attendent, dans les ports de la Manche, pour passer la mer sous la protection du beau-fils de l'ambassadeur d'Espagne et de Monsieur Rubens. Comme j'ai trouvé que cela se faisait à l'insu de Votre Majesté, et sans aucune autorisation demandée au Gouvernement, j'ai cru de mon devoir de l'empêcher et de ne pas souffrir que l'affront nous soit fait que, des ambassadeurs ou des agents de princes étrangers, prennent la liberté de faire ce qui n'est pas permis dans les pays qui les emploient et ce qui n'a pas été toléré auparavant ici. J'en ai donc donné connaissance au lord gardien des Cinq Ports, dont les officiers délégués ont donné ordre, en son absence, d'arrêter ces voyageurs. Cette nuit, j'ai reçu une lettre de l'ambassadeur d'Espagne me faisant savoir qu'une demoiselle anglaise allait passer le détroit dans la société de son beau-fils don Juan de Vasques et de Monsieur Rubens, qu'elle était accompagnée d'une domestique et de deux autres messieurs qui possèdent des passeports des Lords du Conseil, et qu'elle va épouser sur le Continent un chevalier de bonne réputation, pour lesquelles raisons Sa Seigneurie me pria de les mettre en liberté et de leur permettre de passer la mer. J'ai répondu que Sa Seigneurie n'ignorait pas que d'après nos lois, en dehors des négociants, nul ne pouvait passer la mer sans une autorisation de Sa Majesté ou de Son Conseil, signé, dans le dernier cas, par six des lords; que, s'il voulait me faire connaître le nom et les qualités de ces demoiselles, je ferais des démarches auprès des Lords, qui, je n'en doute pas, agiraient avec tout le respect dû à Sa Seigneurie, s'ils ne trouvaient pas dans l'intérêt du service de Sa Majesté que l'autorisation devait être refusée. Mais cela ne le satisfît point et il se proposa, comme le rapporte son messenger, d'envoyer prendre les ordres de Sa Majesté. Eu égard à ses faits, j'ai cru utile de faire ce rapport à Sa Majesté, pour obéir ensuite à ce qu'il ordonnera. L'avis

que j'ai reçu portait que ces femmes voulaient partir avec beaucoup d'argent pour entrer en religion, ce qu'elles appellent contracter un mariage; le terme employé dans toutes leurs lettres pour dire qu'elles entrent dans un couvent est qu'elles se marient. Les jeunes garçons sont envoyés aux écoles des Jésuites et ne partent pas les mains vides. J'ai cru bien faire en empêchant cet abus eu égard aux conséquences. Sur ce, je reste

12 mars 1630.

de votre Seigneurie, le très humble serviteur.

Londres, le $\frac{2}{12}$ mars $\frac{1629}{1630}$.

JOHN COKE.

Adresse :

Pour les affaires particulières de Sa Majesté,

Au très honorable Lord Vicomte Dorchester,

Secrétaire principal d'Etat de Sa Majesté, donné à New Market.

Urgent, Urgent,

Urgent, poste urgente.

Londres, le 2 mars à 7 heures du matin.

COMMENTAIRE.

Le 6 mars 1630, Rubens quitta Londres pour s'embarquer à Douvres. Mais le dernier des obstacles, qui s'opposaient à son retour à la patrie, n'était pas encore surmonté. Plusieurs jeunes anglais catholiques, des deux sexes, voulaient profiter du départ du délégué du roi d'Espagne, pour faire en sa société et sous son égide le trajet de la Manche. Les jeunes gens allaient étudier à Douai au Collège des Jésuites, les jeunes filles voulaient entrer au couvent. Seulement la loi anglaise défendait à tout sujet de Sa Majesté Britannique, autre que les négociants, de quitter le pays sans une autorisation spéciale de Sa Majesté ou de son Conseil. A Douvres, on ne permit pas que les jeunes Catholiques s'embarquassent avec Rubens, et le départ de celui-ci fut retardé par les négociations qui furent entamées par don Carlos Coloma avec le Secrétaire du roi, pour faire lever la défense. Nous ignorons si l'autorisation nécessaire fut accordée et si Rubens put ou non emmener ses jeunes compagnons de voyage. Toujours est-il qu'il fut retenu à Douvres durant une quinzaine de jours, et ne put partir que le 23 mars 1630.

DCLXVI

13 mars 1630.

LE VICOMTE DORCHESTER A SIR JOHN COKE,
SECRÉTAIRE DE SA MAJESTÉ.

Right honorable.

Y^r letter concerning the companie wich would have stolen over with Rubens came oportunely to meete with one from y^e Sp. Amb^r to my L^d of Suffolke desiring either their pasport to goe over seas or libertie here at home. His Majesty is not pleased to graunt either of them till his coming to London when he will advise what to do about them meanwhile hath given order to my L^d of Suffolke to have them brought up. My L^d Treasurer and my L^d Marshal returne towarde London this day. I intend (God willing) so to followe as to be at London on Saturday night, which day his Majestie intendeth to goe through as he came in a day. Concerning the place of Surveyor of the Ordinance his Maj^{ty} doth persist in his good purpose not to permitt in that or any other belonging to his service buying and selling.

Thus I rest Y^r H^{rs}

humble servant
DORCHESTER.

fro Newmarket
the $\frac{3^{rd}}{13}$ of March $\frac{1629}{1630}$.

Docquet by Secretary Sir John Coke.

« 1629 — March 3. L^d Visc. Dorchester from Newmarket.

Adresse sur la couverture :

To the right honorable

S^r John Coke Kn^t One of
the principal Secretaries to his Majestie

Communiqué par M^r NOËL SAINSBURY.

LE VICOMTE DORCHESTER A SIR JOHN COKE
SECRÉTAIRE DE SA MAJESTÉ.

Très honorable.

La lettre concernant la compagnie, qui aurait voulu passer secrètement le canal avec Rubens, se rencontre heureusement avec une autre que l'ambassadeur d'Espagne adresse à Mylord Suffolk demandant leur passe-port pour passer la mer ou l'autorisation de rester librement ici chez eux. Sa Majesté désire ne leur accorder ni l'un ni l'autre avant son arrivée à Londres. Alors il avisera ce qu'il y a à faire pour eux, en attendant, il a donné ordre à Mylord Suffolk de les faire arrêter. Mylord Trésorier et Mylord Maréchal retournent à Londres aujourd'hui. J'ai l'intention, si Dieu le permet, de les suivre de façon à être à Londres samedi soir. Sa Majesté se propose d'arriver et de partir ce jour-là. Concernant la place d'inspecteur de l'ordonnance, Sa Majesté persiste dans sa louable intention de ne pas permettre que de cet emploi ni d'aucun autre appartenant à son service il se fasse quelque trafic.

Ainsi je reste de Votre Honneur

l'humble serviteur
Dorchester.

De Newmarket, ce $\frac{3}{13}$ Mars $\frac{1629}{1630}$.

Marqué par le Secrétaire Sir John Coke

« 1629 Mars 3. Lord Vicomte Dorchester. De Newmarket ».

Adresse sur la couverture :

« Au très honorable Sr John Coke chevalier, un des principaux secrétaires de Sa Majesté, etc. »

DCLXVII

LETTRE ANONYME.

16 mars 1630.

In a letter in the Museum dated March, 6 (16), 1630, it is said :

« My lord Carlisle hath twice in one week most magnificently feasted the Spanish ambassador, and Mons. Rubens also, the agent who prepared the way for his coming : who in honour of our nation hath drawn with his

16 mars 1630.

pencil the History of St George, wherein (if it be possible) he hath exceeded himself, but the picture he hath sent home into Flanders to remain as a monument of his abode and employment here. »

Mr Walpole ajoute : « This I suppose was a repetition of the picture he draw for the king. One of them is now in the collection of the Earl of Lincoln. »

HORACE WALPOLE. *Anecdotes of painting in England*. London, 1871, p. 163, au bas de la page en forme de note, sur la vie de Rubens.

TRADUCTION.

LETTRE ANONYME.

Dans une lettre conservée au Musée Britannique, datée du 6 mars 1630, il est dit :

« Mylord Carlisle a traité très splendidement deux fois dans une semaine l'ambassadeur d'Espagne ainsi que Monsieur Rubens l'agent qui fraya le chemin de sa venue. Lequel pour l'honneur de notre nation, a exécuté de son pinceau l'Histoire de St George, dans laquelle (s'il est possible) il s'est surpassé ; mais il a envoyé le tableau chez lui en Flandre, pour y rester comme un monument de son séjour et son emploi en ce pays. »

Walpole ajoute : « Ceci je suppose était une copie du tableau qu'il fit pour le Roi. L'un des deux exemplaires se trouve actuellement (1761) dans la collection du comte de Lincoln. »

DCLXVIII

21 [31] mars 1630.

LE SECR. LORD DORCHESTER A SIR F. COTTINGTON.

EXTRAIT.

My very good L^d :

.

I must lett you knowe, for conclusion, that Rubens, before his departure, made a visitt to Joachimi, and (as Joachimi hath related to his Ma^{ty} and myself) used such discourse as yf his (Rubens)

proposition of a suspension of armes (w^{ch} you may call to minde was the chiefe subject of his employm^t to his Ma^{ty}) were o^{rs}, and the peace betwixt the two Crownes apart were proposed and desired by his Ma^{ty}; wishing the States would doe theyr affayres apart likewise.

21 [31] mars 1630.

Joachimi replied, he could not believe his Ma^{ty} had made any such motion, or so much as given consent therunto; and, though he had, the States were not disobliged therby of theyr contract to his M^{ty}, forbidding them to treate or conclude anything of that kinde wthout him.

Upon further discourse, Rubens telling Joachimi the States might make peace yf they would, and therby bring quiett and rest after long warre to all the 17 Provinces, Joachimi answered, there was but one way, and that was at this tyme very faysable, by chasing the Spanyards from thence : w^{ch} Rubens acknowledged to be the ground of the pacification of Gant, but sayd that peace was worse then warre. What credit to give herunto is hard to judge, because Rubens hath wonne the reputation here amongst us of too honest a man to speake untruths contrary to his owne knowledge; and Joachimi is a person of approved sincerity; wherfore, leaving the men to the justification of theyr owne consciences, I will say this only of the matter, that the expulsion of the Spanyards out of those Provinces is in more men's mouthes then one; and I will assure you, I have at this day a project in my hands presented to his Ma^{ty} for this purpose.

I rest

(DORCHESTER).

Publié par NOËL SAINSBURY, op. cit. p. 148.

Londres. Public Record Office. Spain 69.

TRADUCTION.

LE SECRÉTAIRE LORD DORCHESTER A SIR F. COTTINGTON

EXTRAIT

Mon cher Seigneur.

Pour finir, je dois vous faire savoir que Rubens avant son départ rendit

21 [31] mars 1630. visite à Joachimi (comme Joachimi l'a raconté à Sa Majesté et à moi-même) et lui fit entendre que sa proposition (celle de Rubens) de conclure un armistice (qui, comme vous le savez, était le principal objet de sa mission auprès de Sa Majesté) provenait de nous, et que le traité de paix entre les deux Couronnes seules avait été proposé et désiré par Sa Majesté, qui souhaitait que les États des Pays-Bas traitassent séparément de leurs affaires.

Joachimi répondit qu'il ne pouvait croire que Sa Majesté avait fait une proposition pareille, ou y aurait donné son consentement; et quand même il l'aurait fait, les États n'étaient pas dispensés par là de leur convention avec Sa Majesté, qui leur défend de conclure quelque traité de ce genre sans son intervention.

En continuant l'entretien, Rubens dit à Joachimi que les États pouvaient faire la paix quand ils le voudraient et amener ainsi aux 17 provinces la paix et la tranquillité après une longue guerre. Joachimi répondit qu'il n'y avait qu'un moyen, qui était fort praticable dans le présent et qui consistait à chasser les Espagnols du pays. Rubens reconnut que c'était là la base de la pacification de Gand, mais que pareille paix était pire que la guerre. Il est difficile de dire quelle importance il faut attacher à ces propos, car Rubens a gagné parmi nous la réputation d'un homme trop honnête pour dire sciemment des contrevérités et Joachimi est une personne d'une sincérité éprouvée. C'est pourquoi, laissant aux hommes le soin de se mettre d'accord avec leur propre conscience, je dirai seulement à propos de cette affaire que l'expulsion des Espagnols de ces provinces est dans plus d'une bouche et je vous assure qu'en ce moment j'ai entre les mains un projet proposé à Sa Majesté dans ce but.

.

Je reste
(DORCHESTER).

DCLXIX

BALTHASAR MORETUS A PIERRE LINSSELIUS.

8 avril 1630.

R^d in Christo Pater.

.
. . . Dnus Rubenus ex Angliā redux de pace cum Anglo plurimū
sperat.

Antverpiæ, in officinā Plantinianā 8 Aprilis 1630.

Archives du Musée Plantin-Moretus. Copie de lettres 1628-1633, p. 94.

TRADUCTION.

BALTHASAR MORETUS A PIERRE LINSSELIUS.

Révérénd Père.

.
. Rubens, qui est de retour d'Angleterre, a le meilleur espoir
concernant la paix avec les Anglais.

Anvers, Officine Plantinienne, 8 avril 1630.

DCLXX

NOTE DE LA MAIN DE RUBENS.

1630.

ΣΟΣΤΡΑΤΟΣ

Toccante la gemma Romana inscritta *COCTPATOC* mi duole in
estremo il mancā^{to} della testa perche mi persuado chella sia dun artificio
sovrano in conformita di un Cameo divino chio gia di qualq. anni mi
retrovo e cho salvato per la sua excellenza della vendita al Ducca di
Buckingham che non contiene altro che la Testa de Ottaviano Augusto
meta provetta bianca in fondo sardonio colla girlanda d'alloro per

sardonia di gran rilievo et di un artificio tanto esquisito che non mi ricordo d'haver visto il simile sin adesso et de dietro della testa nel fondo e scritto, assai distincta^{te} *COCTRATOR*. questa e la gemma favorita fra quante mi capitarono giamai per le mani.

Le robbe del duca de Buckingham sono ancora tutte in essere tanto le pitture quante le statue gemme e medaillie et il palazzo e mantenuto in ordine della sua vedova come fu nella sua vita.

Bibliothèque Nationale de Paris. Manuscrits de Peiresc, Fr. 9532. Manuscrit ayant pour titre : *Statues antiques et autres Gemmæ ou pierres gravées.*

TRADUCTION.

NOTE DE LA MAIN DE RUBENS.

SOSTRATOS.

Concernant la gemme romaine, portant le nom de Sostratos, je regrette extrêmement que la tête y manque, parce que je suis persuadé qu'elle devait être d'un art extrême, conformément à un camée divin que déjà il y a quelques années j'ai retrouvé et que, à cause de son excellence, j'ai réservé de la vente de mes antiquités au duc de Buckingham. Celui-ci ne contenait rien d'autre que la tête d'Octavien-Auguste, la moitié de la petite pièce était blanche sur fond de sardoine avec une guirlande de lauriers en sardoine de haut relief et d'un travail tellement exquis que je ne me rappelle pas avoir jamais vu la pareille. Au revers de la tête, dans le fond, était gravé très distinctement *COCTRATOR*. C'est là la pierre gravée que je préfère parmi toutes celles qui jamais m'ont passé par les mains.

Les collections du duc de Buckingham sont toutes conservées, aussi bien les tableaux que les statues, les pierres gravées et les médailles ainsi que le palais que sa veuve a gardé dans l'état où il se trouvait du vivant du duc.

COMMENTAIRE.

La note ci-dessus ne porte pas de date ; elle est évidemment adressée à Peiresc par Rubens après son retour d'Angleterre. Pendant son séjour à Londres, il avait visité la collection du duc de Buckingham et il écrivit à Peiresc, le 9 août 1629, que jamais il n'avait vu « une aussi grande quantité de tableaux de maîtres que dans le palais du roi d'Angleterre et dans la

galerie du feu duc de Buckingham. » Les tableaux de la main de Rubens, que renfermait cette collection, se trouvent mentionnés dans le catalogue écrit par Brian Fairfax et publié à Londres en 1758 ; ils sont au nombre de 13. Dans le courant de l'année 1906, M. Randall Davies a découvert un catalogue de la collection du duc de Buckingham, fait en 1635, et renfermant un nombre beaucoup plus considérable d'œuvres de Rubens : elles sont au nombre de 30 et sont ainsi décrites : 1. One Winter piece (n° 3 de la liste de Brian Fairfax) ; 2. A great piece for the cieling of my Lords closet ; 3. My Lord Duke on horseback ; 4. The Saviour on the Cross ; 5. The Torments of Hell ; 6. A great landskip (n° 1) ; 7. The hunting of the Boar (n° 7) ; 8. A little landskip, a morning ; 9. A little landskip, an evening (n° 12) ; 10. The Archduchess of Brabant ; 11. The Dutchess of Crin ; 12. Marquess Spinola ; 13. A faire picture of the Virgin Mary in a garland of flowers (Rubens and Brughel) ; 14. Leander and Hero ; 15. Children tying up fruitage about a statue ; 16. The Picture of Paracelsus ; 17. The 3 Graces sacrificing (Rubens & Brughel) ; 18. Three Graces with a basket of flowers (n° 11) ; 19. The picture of the Marquess d'Este in Armour ; 20. A Portugese Lady ; 21. Medusa's head with Snakes (R & Subter [Snyders?]) (n° 8) ; 22. The picture of Mars ; 23. A centaur & Diana ; 24. A Hermit with a naked Woman (n° 9) ; 25. Two little old mens heads ; 26. The Duchess of Brabant & her Lover (n° 10) ; 27. Drunken Silvanus ; 28. The Hunting of Lyons ; 29. A great piece with fishes (n° 6) ; 30. Chimon with Iphigenia & naked ladies sleeping (n° 5).

1630.

PEIRESC A RUBENS.

29 avril 1630.

Les *Petits Mémoires de Peiresc* renseignent, sous la date du 29 avril 1630, une lettre « Peiresc à Rubens du Tripos. » Il ne s'est pas conservé de copie à Carpentras.

DCLXXI

BALTHASAR MORETUS A JEAN VAN VUCHT.

27 mai 1630.

En Amberes a 27 de Mayo 1630.

.
Myn heer Rubbens bedanckt U.L. vande gruetenisse, seght U.L.

27 mai 1630.

dickmaels gegruet te hebben in brieven aen mijn heer Louiz Perez de Baron, die UL. van mynen 't weghen sal believen te Grueten.

Aengaende den treves, ditto myn heer Rubbens heeft mij van daghe verhaelt goede hope nu te wesen, mits mijn heer Kessler van Haghe wedergekeert zijnde brengt voor tydinghe de Staten nu te willen in tractaet van treves te komen, dwelck Godt geve, en UL. in langhduerighe gesontheydt bewaere.

Archives du Musée Plantin-Moretus. Copie de lettres 1625-1635, p. 133.

TRADUCTION.

BALTHASAR MORETUS A JEAN VAN VUCHT.

Anvers, le 27 mai 1630.

.
Monsieur Rubens vous remercie pour les salutations que vous lui avez fait faire. Il dit qu'il vous a souvent fait saluer dans ses lettres à Monsieur Louis Perez de Baron que vous voudrez bien saluer de ma part.

Quant à la trêve, Monsieur Rubens m'a raconté aujourd'hui qu'il y a bon espoir, puisque Monsieur Kessler est revenu de La Haye, apportant la nouvelle que les États veulent maintenant traiter de la trêve. Que Dieu fasse qu'il en soit ainsi et vous conserve en santé.

COMMENTAIRE.

Jean van Vucht. Comme nous l'avons dit à la page 196, Jean van Vucht était un négociant flamand, établi à Madrid, avec lequel Balthasar Moretus était en correspondance régulière. Rubens l'avait rencontré à Madrid en 1628 et resta en relation avec lui. Pendant le séjour de Rubens en Angleterre, Balthasar Moretus envoya des nouvelles de Rubens à Jean van Vucht; lorsque le peintre fut de retour à Anvers, des négociations s'établirent entre lui et Jean van Vucht directement ou par l'intermédiaire de leur ami commun Balthasar Moretus au sujet de tableaux à exécuter par Rubens. L'œuvre principale que Rubens lui fournit est le *Martyre de St. André* que van Vucht lui commanda pour l'autel de l'Hôpital des Flamands à Madrid. Dans son testament, fait le 24 avril 1639, Jean van Vucht légua à divers couvents et églises de Madrid et spécialement à l'Hôpital des Flamands des sommes

importantes et au sujet du tableau que nous venons de nommer, il inséra dans sa dernière volonté la clause suivante : « J'ordonne qu'au dit hôpital (des Flamands à Madrid) soit offert le tableau du Martyre du glorieux St. André que j'ai fait venir de Flandre et qui est l'œuvre de la main du célèbre maître Pierre-Paul Rubens et qu'audit tableau il soit fait un cadre comme il convient, de la meilleure sculpture possible, au choix d'Abraham Lers et de Julien Beymar, menuisier, sujet de Sa Majesté ; ainsi que les colonnes et les corniches nécessaires, également au choix des personnes susdites, et que le tableau soit placé sur le maître-autel dudit hôpital et que tout ce qu'il coûtera soit prélevé sur les sommes que je lègue audit hôpital par ma dernière volonté. » (Voir pour plus de détails mon article : De Schenker der *Martelie van den H. Andreas* aan het Gasthuis der Vlamingen te Madrid. *Bulletin Rubens*, Tome V, page 121.)

27 mai 1630.

Louis Perez de Baron était le descendant d'un associé de Plantin, qui avait séjourné à Anvers et était retourné en Espagne où il s'était fixé à Madrid.

Kessler. Kessler était un fonctionnaire supérieur du gouvernement central à Bruxelles. En 1632, il était commis des États-Généraux et fut chargé d'importantes missions diplomatiques.

DCLXXII

CERTIFICAT DÉLIVRÉ PAR RUBENS A GUILLAUME PANNEELS.

1^{er} juin 1630.

Universis et singulis præsentis litteras visuris vel audituris, Consules et Senatus civitatis Antverpiæ salutem. Notum facimus et tenore præsentium attestamus die in calce præsentium scripto coram nobis personaliter comparuisse magnificum virum D. Petrum Paulum Ruebens Celsitudinis suæ serenissimæ domesticum nobilem et Majestatis suæ catholicæ Domini nostri clementissimi in suo privato Consilio a Secretis etc. et solemni suo juramento in manibus nostris præstito ad instantiam et requisitionem probi juvenis Guilielmi Panneels ætatis triginta annorum, dixisse, asseruisse et affirmasse eundem Guilielmum Panneels a se affirmante, quinque annis et dimidio, pingendi artem addidicisse et tyrocinium suum probe et honeste perfecisse, et cum eidem arti gnaviter

1^r juin 1630.

incumberet, in ea non parum profecisse ; nec non, cum prædictus affirmans nuper in Hispaniam se contulisset et Majestatis suæ Catholicæ publica negotia in Anglia navaret, eidemque Guilielmo domum resque suas et supellectilem custodiendum hic Antverpiæ tradidisset, præfatum Guilielmum summa cum fidelitate id munus gessisse et actorum suorum perfectissimam rationem sibi affirmanti in patriam reverso cum summo suo beneplacito reddidisse. Pariter quoque coram nobis in eodem instanti, personaliter constitutus fuit Cornelius vander Geest, hujus urbis vir honestissimus, mercator perprobus et antiquitatum amator studiosissimus, quæ se prædictum Guilielmum recte novisse omniaque præmissa vera et ex summa familiaritate quæ cum prædicto domino Petro Paulo Rubens usus est in diesque utitur, sibi comperta esse suo juramento attestatus est. Cum autem ex parte præfati Guilielmi Panneels expositum nobis sit illum variarum regionum peragrationem sibi statuisset, idcirco obnixè rogamus et requirimus universos et singulos dominos judices justiciarios, officarios ceterosque omnes ad quos spectare poterit et præsentés pervenerint quatenus prædictum Guilielmum Panneels in eorum aut cujuslibet ipsorum dominia et jurisdictiones appellantem aut inhabitantem omni favore juvenibus probis et honestis exhibere solito, benignius prosequi dignentur, paria et majora a nobis officia erga se suosque præstolaturi, sine dolo malo. In quorum fide etc.

Prima Junii 1630.

Publié par P. GÉNARD, *Bulletin Rubens*, I, p. 222. *Petrus-Paulus Rubens en Willem Panneels*. Extract uit de Scabinale protocollen der Stad Antwerpen van het jaar 1630 sub van Huffel Junior et Herman Duys, fol. 269 berustende ter Stedelijke archieven van Antwerpen.

TRADUCTION.

CERTIFICAT DÉLIVRÉ PAR RUBENS A GUILLAUME PANNEELS.

A tous et à chacun de ceux qui verront ou entendront les présentes lettres, les bourgmestres et échevins de la ville d'Anvers, salut. Nous faisons savoir et certifions par la présente qu'au jour inscrit au bas de la présente a comparu devant nous personnellement l'homme illustre Monsieur Pierre-Paul Rubens, noble serviteur de Son Altesse Sérénissime et secrétaire du Conseil privé de Sa Majesté Catholique, notre Seigneur très clément. Et ayant

prêté solennellement serment entre nos mains, il a, à l'instance et à la requête de l'honorable jeune homme Guillaume Panneels, âgé de trente ans, déclaré, révélé et affirmé que le même Guillaume Panneels a pendant cinq ans et demi appris son art chez lui déclarant, et qu'il a terminé dûment et honnêtement son apprentissage et que, comme il s'appliquait assidûment à son art, il y a fait des progrès considérables; en outre, comme ledit déclarant l'a affirmé que, s'étant naguère rendu en Espagne et ayant dû traiter les affaires publiques de Sa Majesté Catholique en Angleterre, il a donné à garder audit Guillaume Panneels sa maison d'Anvers et tout ce qu'elle renfermait, ce dernier s'est acquitté de cette charge avec la plus grande fidélité et a rendu un compte parfait de sa gestion, à l'entière satisfaction du déclarant, lorsque celui-ci est retourné dans sa patrie. En même temps s'est également présenté en personne devant nous Corneille van der Geest, homme très honorable, négociant très probe et amateur très zélé d'antiquités, qui a attesté sous serment qu'il a bien connu le susdit Guillaume Panneels et que par la grande intimité qu'il a entretenue et entretient encore tous les jours avec Monsieur Pierre-Paul Rubens, il peut attester la vérité de tout ce que ce dernier a déclaré. Comme, d'un autre côté, Guillaume Panneels nous a exposé qu'il a résolu de voyager en différents pays, nous prions instamment et requérons tous et chacun des seigneurs, des juges justiciers, des officiers et de tous autres que la chose pourra concerner et auxquels ces lettres parviendront, que chaque fois que ledit Panneels en appellerait à leur autorité ou juridiction, ou habiterait leur territoire, ils daignent lui accorder toute faveur montrée aux jeunes gens probes et honnêtes, pouvant eux, de leur côté, attendre de notre part des services pareils ou plus grands envers eux-mêmes et les leurs, sans fraude. En foi de quoi, etc.

Le premier juin 1630.

COMMENTAIRE.

Guillaume Panneels est le peintre-graveur anversoïse bien connu. Il naquit à Anvers en 1600. En 1627-1628, il fut reçu maître dans la Corporation de St. Luc; il s'est fait inscrire dans les registres de la Gilde avec la mention: « peintre chez Rubens, » constatant ainsi qu'il était l'apprenti du grand maître. On voit par le certificat ci-dessus à quel degré il jouissait de la confiance de Rubens. En quittant Anvers, Panneels alla s'établir à Cologne d'où il date une de ses eaux-fortes en 1630; en 1630 et en 1631, il se trouve à Francfort sur le Main; en 1631, à Bade et à Mayence, où il est attaché au service du prince-évêque; en 1632, à Strasbourg. Après cette dernière date, nous ne trouvons plus trace de lui. Panneels eut une grande vénération pour son maître

1^r juin 1630.

et il a l'habitude de signer ses eaux-fortes de son nom suivi du qualificatif : « jadis élève du célèbre peintre Pierre-Paul Rubens. » En changeant quelque peu l'inscription des planches, un éditeur postérieur peu délicat, François van den Wyngaerde, a profité de cette habitude pour mettre sous le nom de Rubens la plus grande partie des eaux-fortes de son élève.

DCLXXIII

18 juin 1630.

RUBENS AU SECRÉTAIRE LORD DORCHESTER.

Monsieur.

Auparavant de la réception de votre dernière du 27 de May selon votre style, (1) je n'avois aucune cognoissance de ce saufconduit qu'on desiroit pour Mons^r Rustorf pouvant estre que V. Ex^e en fit seulement mention en ses lettres s'adressantes à Mons^r L'Audiençier pour le moins je ne me puis imaginer la cause du manquement de ceste dépêche, car jay trouvé la Sér^{me} Infante fort volontaire et Mons^r L'Audiençier très-bien disposé à la faire promptement, et je la baillay incontinent à votre courier avecq la lettre du Seig^r don Carlos à Mons^r Bruneau. Le terme du Passeport est de six moys, le quel on pourra tousjours renoveller, aultant de foix qu'il vous plaira mais touchant sa demeure en Allemagne durant la Diète S. A. nen faict aucunement mencion ne dépendant d'elle mais cela se négociara au lieu mesme, à l'instance de la lettre du Seig^r don Carlos Coloma, par laddres de Monsieur Bruneau avecq le Ducq de Tursis. Cependant, son Passage (2) sera très assuré en vertu du Passeport de S. A. Les nouvelles que votre Courier nous porta de bouche de l'heureux accouchement de la Reyne d'un Prince de Galles, furent receues de la Sérénis^{me} Infante avecq. tout le contentement et joye quelle pourroit monstrier en semblables occasions des Roys ses plus proches parens et alliez. Et quant à moy, je confesse que la passion extrême que jay d'estre et de paroistre très zélant serviteur de S. Ma^{te} de la Grande Bretagne, meust transporté a quelque exçès, se la disposicion

(1) En marge : qui me fust livrée le 14 de Juing selon nostre stile.

(2) En marge : allant ou venant.

extérieure de l'Etat présent me l'eust aucunement permis. J'espère que le retour du Secrétaire de Mons^r Cotinton aurt avansé l'affaire d'un grand pas le quel on dit estre arrivé le 28 ou 29 de May (1) à Londres. Nous attendons icy par momens une dépesche d'Espagne, la quelle ne marche pas si viste comme est de coustume pour ce que la porte un Cavaglier de qualité l'accusant l'ordinaire (arrivé avanthier) destre party avant luy. Je ne manqueray aussi tost que je me trouveray chez moy en Anvers davoit soin de vostre Tableau, en conformité de sa mesure prenant à ma charge de faire servir V. Ex. exactement, et avecq desir d'avoir plusieurs occasions pour monst^rer mon zèle et devocion envers son service. Je demeure à jamais

18 juin 1630.

De Vostre Excellence,
très humble e très obéissant Serviteur,
PIETRO PAUOLO RUBENS.

De Bruxelles, le 18 de Guing de l'An 1630.

Au dos : Bruxelles 18 Juny 1630. Mons^r Rubens à Monseig^r le viscomte de Dorchester.

Londres. Public Record Office. Foreign State Papers. Flanders 56.

Publié par NOËL SAINSBURY, op. cit. p. 259, Ibid Traduction anglaise, p. 149, et par AD. ROSENBERG, op. cit. p. 313.

COMMENTAIRE.

Le duc de Tursis. Carlos Doria. Le secrétaire Dorchester écrit à Sir Isaac Wake à Turin, le 15 avril 1630 : « Don Carlos Doria est envoyé avec une commission et des instructions comme ambassadeur à Gênes par le roi d'Espagne. C'est un homme que le roi Charles I a bien connu en Espagne (en 1623) sous le nom de duc de Tursis. » (NOËL SAINSBURY, op. cit. p. 149.)

Arthur Hopton. Sir Arthur Hopton, secrétaire de Sir Francis Cottington en Espagne, plus tard, de 1631 à 1635 et de 1638 à 1644, ambassadeur en Espagne.

Le tableau de Lord Dorchester. Le tableau dont il s'agit ne devait pas être exécuté par Rubens; celui-ci n'agissait que comme intermédiaire, ce qui résulte de sa promesse de « faire servir » exactement Son Excellence et du texte de la lettre écrite par Balthasar Gerbier à Lord Dorchester, le 22 juillet 1631, dans laquelle il dit : « Monsieur Rubens m'a donné les noms de ceux qui, dans cette contrée, sont dignes de peindre les tableaux que votre Excellence désire. »

(1) En marge : stilo veteri.

25 juin 1630.

BALTHASAR MORETUS A JEAN VAN VUCHT.

En Anveres a 25 de Junio 1630.

.
 Hebbe ontfanghen U.L. aengenen van 28^{en} voorleden met den ingeslotenen aen S^r Petro Paullo Rubens, den welcken eerst van daghe hebbe konnen leveren, mits de voorleden daghen tot Brussel is geweest : doet U.L. ende mijn heer Perez de Baron seer grueten (aen den welcken U.L. mijne gruetenisse sal believe te doen) ende bidt geexcuseert te wesen van dat hij met dezen ordinario U.L. brieven niet en beantwoordt, mits hem vindende seer geoccupeert, nu thuys komende van syne reyse. Hebbe hem gerecommandeert U.L. begeerte; maer en vinde niet geraeden hem van den prijs iet te kennen te gheven. Want alsoo hem dickmaels voor mij hebbe geemployert, en hebbe noot te vooren accordt gemaect van den prijs, maer naer het voleynden hem gecontenteert volgens syne begheerte. Oock wete wel dat voor 200 oft 250 gl. niet vele van hem en wordt gedaen, ten waere U.L. van hem begeerde eenighe materie van een oft twee personagien. Alsoo sal U.L. believe te bedencken, ende sal hem niet spreken vanden prys al eer ontfanghen hebbe naerder advis.

Archives du Musée Plantin-Moretus. Copie de lettres 1625-1635, p. 138.

TRADUCTION.

BALTHASAR MORETUS A JEAN VAN VUCHT.

Anvers, le 25 juin 1630.

.
 J'ai reçu votre aimable lettre du 28 du mois dernier avec la lettre incluse à M^r Pierre-Paul Rubens, que j'ai seulement pu remettre aujourd'hui, puisque les jours précédents il a été à Bruxelles. Il vous salue ainsi que M. Perez de Baron (que je vous prie de saluer également de ma part); il vous prie de l'excuser s'il ne répond pas à vos lettres par ce courrier, puisqu'il

se trouve fort occupé en revenant de voyage. Je lui ai fait connaître votre désir, mais je n'ai pas trouvé à propos de lui faire parler du prix. En effet, je l'ai souvent employé, mais je n'ai jamais fait d'accord avec lui; après l'achèvement du travail, je lui ai payé, selon son désir. Je sais cependant que pour 200 ou pour 250 florins il ne fait pas grand'chose, à moins que vous ne désiriez de lui une composition avec une ou deux figures. Réfléchissez-y, je ne lui parlerai pas du prix avant d'avoir reçu plus ample avis.

25 juin 1630.

DCLXXV

BALTHASAR MORETUS A BALTHASAR CORDERIUS.

5 juillet 1630.

.
. Dnus Rubenius huc redijt : Arma Regis, quæ Titulum
exornent, ipsi parergo aliquo illustranda commisi. Promisit se intra paucos
dies curaturum, incisio deinde mihi curæ.

Antverpiæ, in officina plantiniana, 5 Quintil. 1630.

Archives du Musée Plantin-Moretus. Copie de lettres latines 1628-1633, p. 106.

TRADUCTION.

BALTHASAR MORETUS A BALTHASAR CORDERIUS.

.
. Monsieur Rubens est revenu ici d'Angleterre. Je l'ai chargé
d'entourer de quelqu'ornement les armoiries du roi pour en orner le titre. Il
a promis de terminer ce travail en peu de jours. J'aurai soin de le faire
graver ensuite.

Anvers, Officine plantinienne, le 5 juillet 1630.

COMMENTAIRE.

Il s'agit de la vignette destinée à orner la *Catena patrum Græcorum in S. Joannem* de Balthasar Corderius. Voir plus haut p. 258.

7 juillet 1630.

BALTHASAR MORETUS A LOUIS-JOSEPH D'HUVETTER.

R^{de} et Clar^{me} Domine.

Gratias R.V. ago, quod R^{di} admodum Dni Pantini, patri olim meo mihi que amicissimi, imaginem benigne offerat, at vereor ut pictor isthic non eandem formam imitetur, quæ cæteris in aula mea imaginibus respondeat, quæ pleræque sunt a D. Rubenij ævi nostri Appellis manu. Itaque gratias mihi R. V. fecerit, si suum prototypum transmittere haud gravetur, remittendum a me, ubi aliam ex eo effigiem Rubenius expresserit.

Librum pro concessio prototypo, quem völes, reponam. Vale R^{de} et Clar^{me} Dne, et si vicissim inservire hic possim manda.

Antverpiæ, in officina Plantiniana, 7 Julij 1630.

Archives du Musée Plantin-Moretus. Copie de lettres latines 1628-1633, p. 108.

TRADUCTION.

BALTHASAR MORETUS A LOUIS-JOSEPH D'HUVETTER.

Révérend et illustre Seigneur.

Je vous remercie d'avoir bien voulu m'offrir le portrait de Monsieur Pantin, un grand ami de mon père et de moi-même. Mais je crains que le peintre là-bas ne le copie pas de façon à correspondre aux tableaux qui ornent mon salon et qui sont pour la plupart de la main de l'Apelle de notre siècle, Monsieur Rubens. Vous me feriez donc plaisir si vous vouliez m'envoyer votre tableau original, je vous le renverrais lorsque Rubens aurait fait d'après lui un autre portrait.

Je vous ferai parvenir le livre que vous désirez en échange de votre peinture. Je vous salue, révérend et honoré Seigneur, et je vous prie de disposer de moi si je pouvais vous rendre quelque service

Anvers, de l'Officine plantinienne, le 7 juillet 1630.

Balthasar Moretus fit orner le salon de l'imprimerie plantinienne d'une série de portraits placés au-dessus de la boiserie et représentant les hommes distingués qui avaient travaillé pour la maison ou qui s'étaient distingués comme protecteurs des belles lettres. Comme il le dit dans la lettre qui précède, la plupart de ces peintures étaient de la main de Rubens. D'après les comptes de la maison plantinienne, elles étaient divisées en deux séries : la première comprenait Christophe Plantin, Jean Moretus, Juste Lipse, Platon, Sénèque, le pape Léon X, Laurent de Médicis, Pic de la Mirandole, Alphonse, roi d'Arragon. Ces neuf portraits coûtèrent chacun 14 florins 8 sous et furent payés entre 1614 et 1618, très probablement en 1616. La seconde série comprenait Pierre Pantin, Arias Montanus, Abraham Ortelius, Jacques Moretus, grand-père de Balthasar, Jeanne Rivière, femme de Plantin, belle-mère de Jean I et grand-mère maternelle de Balthasar Moretus, Martine Plantin, mère de Balthasar Moretus et Adrienne Gras, femme de Jacques Moretus. Ces sept portraits sont portés à un compte d'avoir du peintre, qui court de 1617 jusqu'au 12 avril 1636, et où ils sont inscrits d'un seul trait avec les autres articles copiés d'une minute que nous ne possédons plus. Le seul, dont nous sachions avec certitude à quelle date environ il fut fait, est le portrait de Pantin, dont Moretus demanda le modèle original le 7 juillet 1630; cet original se trouvait égaré dans la maison de Rubens le 21 septembre 1632 : il avait été retrouvé et copié le 29 juillet 1633. Les autres sont faits à un moment qu'il serait difficile de déterminer, d'autant plus que la manière, dont ils sont traités, ne permet pas de leur assigner une date même approximative. La seule indication, que nous puissions utiliser dans cette recherche, c'est qu'ils sont inscrits dans le compte après le tableau de St. Just fait en 1630 ou 1631, ce qui permet la supposition qu'ils lui sont postérieurs et ont été exécutés vers la même époque que le portrait de Pantinus, c'est-à-dire vers 1633. Comme Pantinus est nommé le premier dans la série, il est probable qu'il a précédé les autres, ce qui confirme l'hypothèse. (Voir encore le commentaire de la lettre du 7 janvier 1623.)

DCLXXVII

13 juillet 1630.

BALTHASAR MORETUS A JEAN VAN VUCHT.

En Ambereres a 13 de Julio 1630.

.
. Aen myn heer de Baron mijne gruetenisse; aen den
welcken, alsoock aen U.L hadde beloeft myn heer Rubens te schrijven.

Archives du Musée Plantin-Moretus. Copie de lettres 1625-1635, p. 145.

TRADUCTION.

BALTHASAR MORETUS A JEAN VAN VUCHT.

Anvers, le 13 juillet 1630.

.
. Veuillez saluer de ma part Monsieur de Baron, Monsieur
Rubens avait promis de lui écrire ainsi qu'à vous-même.

COMMENTAIRE.

Il s'agit, dans la lettre que Rubens avait promis d'écrire à Jean van Vucht et à Louis Perez, d'un tableau que ce dernier avait l'intention de commander à ce peintre. Voyez à ce même sujet les lettres de Moretus à van Vucht du 13 août, du 31 août et du 22 octobre 1630.

DCLXXVIII

GODEFROID WENDELINUS A GASPAR GEVARTIUS.

21 juillet 1630.

Clarissime Vir.

Evocatione fiscali satis repentina raptor Bruxellam, biduum illic triduumve hæsurus. Quod ego condixi Rubenio nostro differendum erit in reditum meum quo me utrique vestrum sistam.

Æternum devotus

Præfestine 21 Julii 1630.

G. WENDELINUS.

Carpentras. Bibliothèque et Musée Inguibert. G. Wendelinus à Gevartius.

TRADUCTION.

GODEFROID WENDELINUS A GASPAR GEVARTIUS.

Monsieur.

Appelé à Bruxelles assez subitement pour une affaire fiscale, je pars de suite. Je resterai dans cette ville deux ou trois jours. Je dois donc différer de remplir ma promesse envers notre cher Rubens jusqu'à mon retour. Alors, je m'arrêterai auprès de vous et de lui.

Votre dévoué

A la hâte, le 21 juillet 1630.

G. WENDELINUS.

DCLXXIX

BALTHASAR MORETUS A BALTHASAR CORDERIUS.

2 août 1630.

R^u in Christo Pater.

Duernionibus Catenæ folium P. Hermanni Hugonis jungo. Illa hodie absolvitur præter præfationes, quas omitto, donec de Titulo Regis R. V. significet : cujus Arma nuptiali parergo ævi nostri Appelles

2 août 1630.

Rubenius illustravit, quæ in æs jam incidenda, in frontispicio apponentur....

Antverpiæ, in officinâ plantinianâ, postrid. Kal. Aug. 1630.

Archives du Musée Plantin-Moretus. Minutes de lettres latines. Registre 1628-1633, p. 116.

TRADUCTION.

BALTHASAR MORETUS A BALTHASAR CORDERIUS.

Révérénd Père.

Je vous envoie, en même temps qu'une feuille du père Herman Hugo, les doubles feuilles de la *Catena*. Celle-ci est achevée aujourd'hui à l'exception des préfaces, dont je remets l'impression jusqu'à ce que vous me renseigniez sur le titre du roi. L'Appelles de notre siècle, Rubens, a orné les armoiries du souverain d'une allégorie du mariage; je les ferai graver pour les imprimer sur le titre....

Anvers, de l'Officine plantinienne, le 2 août 1630.

COMMENTAIRE.

La *Catena*, dont il s'agit, est le livre *Catena Patrum Græcorum in Sanctum Joannem* par Balthasar Corderius. Le livre du père Herman Hugo, dont Balthasar Moretus envoie une feuille est très probablement l'*Obsidio Bredana*, dont il publia une première édition latine en 1626, une édition espagnole en 1627, une seconde édition latine en 1629 et une édition française en 1631.

REQUÊTE DE RUBENS AUX MAGISTRATS DE LA VILLE
D'ANVERS, DEMANDANT EXEMPTION
DES ACCISES, CONTRIBUTIONS ET AUTRES CHARGES.

8 août 1630.

*Aen mynen Eerweerde Heeren Borgemeesteren, Schepenen
ende Raedt der stadt van Antwerpen.*

Verthoont reverentelyck Petro Paulo Rubens, Secretaris van den secreten Rade van Sijne Majesteyt etc., hoe dat hij bij U. E. over de twintich jaeren in vrye ende paisible possessie is gestelt van te genieten vrydomme van alle imposten, accijsen, wachten, contributien ende alle andere gemeyne ende borgelijcke lasten ende qualiteyt, als wesende doen ter tyt alleenlyck domesticque ordinaer van Haere Doorluchtichste Hoocheden, welcken vrydomme al ist saecke dat nu ter tyt niet en behoorden worden vermindert maer vermeerderd, als hebbende hy suppliant tsedert totte voors. qualiteyt noch geacquireert ende vercregen te syn Edelman van den huyse van Haere Hoocheyt met particuliere permissie van niettegenstaende sijn residentie binnen dese stadt te genieten sulckdanigen vrydom als syn genietende deghene die resideren by Haeren Doorluchtichsten persoon, ende daerenboven by Syne Conincklycke Majesteyt noch synde vergunt Entretienement van viertich croonen ter maent, als oock den staet van Secretaris van den Secreten Raede van den welcken hy oock heeft possessie genomen ende gedaen den eedt daertoe staende, hier toe gevueght dat syn reysen soo naer Spaingnien als Engellant door expresse ordre van Syne Majesteyt eenich faveur behoorden te meriteren; soo ist nochtans ter contrarien dat hem in syn oude ende paisible possessie van vrydomme by eenige obstacle ende beleth wort gedaen. Bidt daeromme dat U. E. gelieve te ordonneren allen deghenen die het selve soude mogen aengaen dat sy den voors. suppliant laeten genieten alle sijne voors. vrydommen ende exemption, in conformiteyt van de ordonnantie van Hare Doorluchtigste Hoocheyt hier annex. Dwelck doende &c.

Op de requeste van Pietro Paulo Rubens, Secretaris van den Secreten Rade van Syne Majesteyt &c^a, hebben mynen Heeren Borgemeesteren ende Schepenen met advis van de Tresoriers ende Rentmeestere geordonneert ende ordonneren mits desen allen denghenen die het selve sal aengaen dat sy den suppliant laeten genieten synen ouden vrydomme ende exemptie van allen accysen, wachten, contributien ende allen andere gemeyne ende borgelycke lasten deser stadt, behoudelyck alleenlyck dat hy suppliant gehouden sal sijn mede te betaelen de acht stuyvers onlanx op elcke tonne witte poortersbieren gestelt. Actum in Collegio 8 Augusti 1630. C. Gevarts.

Geordonneert den collecteurs van de vier gulden op elcke ame wyns Joncker Pietro Paulo Rubens, Secretaris van den Secreten Raede van Syne Majesteyt &c^a, te laten passeren ende volgen de wijnen voor hem ende syne familie vry van de voors. vier guldens. Actum in Collegio den 8 Augusti 1630.

Archives de la ville d'Anvers. Communiqué par l'archiviste M. F.-JOS. VAN DEN BRANDEN.

TRADUCTION.

REQUÊTE DE RUBENS AUX MAGISTRATS DE LA VILLE
D'ANVERS, DEMANDANT EXEMPTION
DES ACCISES, CONTRIBUTIONS ET AUTRES CHARGES.

*Aux honorables Seigneurs les Bourgmestres, Échevins
et Conseillers de la Ville d'Anvers.*

Remontre avec révérence Pierre-Paul Rubens, Secrétaire du Conseil Secret de Sa Majesté, etc. comment il y a plus de vingt ans il a été mis par vous en possession de la dispense de tous impôts, accises, gardes, contributions et tous les impôts communs et civils comme étant à cette époque seulement au service personnel de Leurs Altesses Sérénissimes, laquelle franchise ne devrait pas, en ce moment, être diminuée mais augmentée, puisque le requérant a depuis lors encore acquis et obtenu d'être gentilhomme de la maison de Son

Altesse avec autorisation, malgré sa résidence dans cette ville, de jouir des mêmes franchises dont jouissent ceux qui résident auprès de Sa personne Sérénissime et ayant, en outre, été favorisé par Sa Majesté royale d'un traitement de quarante écus par mois, ainsi que du rang de Secrétaire du Conseil Secret, dont il a pris possession et dont il a prêté le serment compétent ; à quoi s'ajoute que ses voyages en Espagne et en Angleterre, exécutés par ordre exprès de Sa Majesté, devaient lui mériter quelque faveur. Et néanmoins, au contraire, il lui est suscité quelque'obstacle et empêchement dans son ancienne et libre possession des franchises. C'est pourquoi il vous prie d'ordonner à tous ceux que la chose concerne qu'ils laissent jouir le prédit requérant de toutes ses prédites franchises et exemptions en conformité de l'ordonnance de Son Altesse Sérénissime ci-jointe. Ce que faisant etc.

8 août 1630.

DÉCISIONS DES MAGISTRATS.

A la requête de Pierre-Paul Rubens, Secrétaire du Conseil Secret de Sa Majesté etc., Messieurs les Bourgmestres et Échevins, de l'avis conforme des Trésoriers et des maîtres des Rentes, ont ordonné et ordonnent par la présente à tous ceux que la chose concerne qu'ils laissent jouir le requérant de son ancienne franchise et exemption et de toutes autres contributions communes et civiles de cette ville, excepté seulement que le requérant devra contribuer les huit sous frappés sur chaque tonneau de bière blanche des bourgeois. Fait en Collège le 8 août 1630. C. Gevaerts.

Ordonné aux collecteurs des quatre florins sur chaque aîme de vin de permettre à Messire Pierre-Paul Rubens, Secrétaire du Conseil Secret de Sa Majesté etc., de laisser passer et suivre tous les vins nécessaires à lui et à sa famille libres des susdits quatre florins. Fait en Collège le 8 août 1630.

DCLXXXI

RUBENS A PEIRESC.

10 août 1630.

Molto Illus^{re} Sig^r mio osse^rmo.

Mi e capitato finalmente il desideratissimo Pacchetto di V. S. con gli disegni essatissimi del suo Tripode e molte altre curiosità per le quale rendo a V. S. il solito pagamento de mille ringraziamenti. Ho dato al

10 août 1630.

Sig^r Gevartio il disegno de Jove Pluvio e comunicato ancora tutto il resto si come ancora al dottissimo Signor Vendelino che per sorte si trova in Anversa et me venne veder hieri col Signore Gevartio. Non ho pero havuto tempo questi giorni solo d'hieri et hoggi di poter leggere il suo discorso sopra il Tripode che senza dubbio in quella materia deve toccar tutto quello che cade sotto l'intelletto humano, ma non voglio lasciar percio de dire secondo la mia temerita solita ancora il parer mio che so certo V. S. col solito candore pigliara in buonissima parte. Tutti, inprimis, gli utensili che poggiavano sopra tre piedi si chiamavano



anticamente Tripodi, ancor che servissero a diversissimi effetti, come tavole, sedie, candelabra, pigniatti etc. Et tra gli altri ebbero un stromento da mettere sul fuoco sotto Lebiti (chaudrons en francese) a

cuocere le carni, che s'usa ancora hoggidi in molte parti d'Europa, poi si e fatto un componimento del lebete e del Tripode come noi facciamo le nostre pigniate de ferro e bronzo con tre piedi; ma gli Antichi lhanno fatto con bellissime proportioni et, al parer mio, questo fu



il vero Tripode mentionato in Homero et altri poeti et historici Greci che adoperavano *in re culinaria* a cuocere le lor vivande, e rispetto le viscerationi usate nelli sacrificij si cominçio havere *inter sacram supellectilem ad eundem usum*. Ma il Tripode Delphico io non credo che dirivasse di questo genere,

ma che fosse una sorte di sedia posata in tre piedi come s'usano ancora vulgar^{te} in tutta Europa, laquale non haveva il bacile concavo, o si era concavo per conservarvi dentro le spoglie di Pythone (1) era coperto in cima e sopra questo poteva sedere la Pythonissa con qualche pertuggio sotto, ma ch'ella sedisse colle natiche sino nel fondo del concavo non mi par verisimile per l'incomodita e taglio del orlo del bacile.

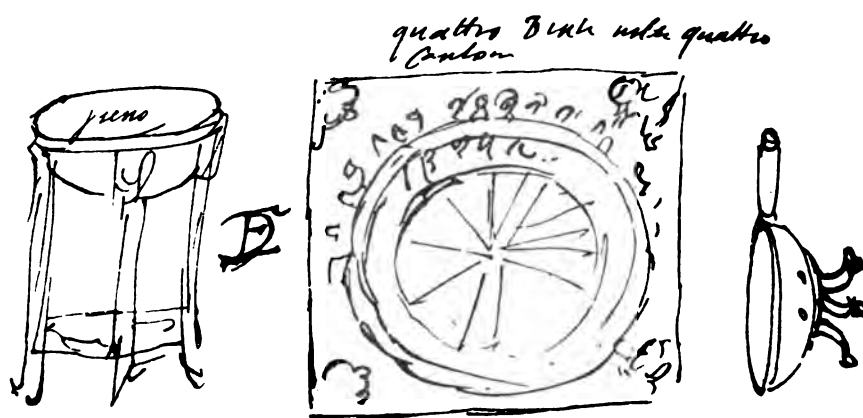


(1) En marge : Si trovano nelli monumenti antichi sedie di quattro piedi ut sella Jovis ma ancora alcuni scabelle, o sedie a tre piedi come gli nostri scabelli.

D Potria ancora essere, che sopra questo Cratere fosse distesa come sopra un Tamburro la pelle di Pythone et percio si chiamasse Cortina, e ch' ella fosse forata insieme col lebete. Certo e che in Roma

10 août 1630.

E V. S. vederà in alcuni luoghi citati qui sotto, posar tal volta delle statue dedicate a diversi Dei sopra gli medesimi Tripodi che non poteva essere si non in fondo sodo e ripieno, et si deve credere che ad imitatione del



Tripode Delphico s'applicassero ancora ad altri Dei et che il Tripode significasse ogni sorte d'oraculo e misterio sacro onde si vede ancora in mimis M. Lepidi, P. M. Ma quello che fa piu al proposito nostro, dirò con piu attentione cioè che gli antichi usassero una certa foggia de riscaldatio o *rechau*, come si dice in francese, fatto di bronzo (1) questi sadopiano in ogni parte per resistere al fuoco in forma di Tripode del quale si servivono negli lor sacrificij e forse ancora nelle lor convitti, non e pero dubbio che questo non fosse il Tripode *aeneo* tante volte mentionato nella storia ecclesiastica d'Eusebio et altri che forniva a gli suffumigij degli Idoli, come V. S. vederà negli luoghi sotto allegati. Et si non m'inganno al ingrosso questo Tripode aeneo de V. S. considerando bene la materia, la parvita e simplicità del lavoro, fu uno di questi che sadoperavano nelli sacrificij per lincenso et il buso in mezzo forniva per spirarglio ad accender maggiormente gli carboni, come e necessario, che tutti li *rechau* moderni habbeno ancora qualche pertuggio o molti a questo effetto, et secondo si po comprendere dal disegno il fondo del bacile o Cratere e rotto e consumato del fuoco (2). Questo e quanto io posso dire cald^{te} sopra questo particolare lasciando a V. S. libera la sua censoria autorita, almeno il Sig^{ri} Vendelino ne Gevartio mi alleganno delle ragioni bastanti in contrario anzi penso

(1) En marge : Sono duo *rechaus* d'argento fatti in Parigi di questa sorte.

(2) En marge : V. S. [sa] che la sua quantita non eccede la grandezza di un *rechau* ordinario che usiamo hoggidi e la figura e tanto propria a questo effetto che quando io havessi di bisogno d'uno vorrei far lo de quella maniera.

10 août 1630.

che poco a poco inclinaranno a questa sentenza. Quella Camina plumbea e notabilissima che si dovrebbe proporre *Saturnalibus optimo dierum*. Il fragmento ancora e bisarro con quelli dei Egyttij et il vento che al parer mio deve esser stato qualche Calendario rustico per saper le feste principale et altri misterij delle stagioni, del anno e sono da notare gli cerchi attorno le teste dei more Egyptio come si vede in Tabula Isiaca. Ma sopra tutto mi parono gentilissimi quei anelli Nuptiali cosi gentilmente iscritti che l'istessa Venere con tutte le sue Gracie non potrebbe far meglio. Questi vagliono un Tesoro anzi sono inestimabili al parer mio, si maravigliano tutti che V. S. in tanta calamita publica stia col animo tanto riposato che possa col gusto solito continuar la sua nobilissima curiosita nella osservacione *rerum antiquarum*. *Specimen animi bene compositi et vera philosophia imbuti*. Spero però che al arrivo di questa havera cessato il male e chella sara hormai di ritorno nel suo sacro museo che piacera al Sig^r Dio sia con ogni felicità e contentessa per molti anni come questo suo devotissimo servitore desidera con tutto il cuore et gli bacia le mani.

Di V. S. molto Illustre

Servitor affectuoso

PIETRO PAUOLO RUBENS.

D'Anversa, il ... d'Agosto 1630.

Si ha qui una funestissima nova d'Italia che agli 22 di Giulio sia stata presa per escalata la citta di Mantova da gli Imperiali con morte della maggior parte degli habitanti, che mi duole in estremo per haver servito molti anni casa Gonzaga e godato della delicosissima residenza di quel paese nella mia gioventù. *Sic erat in fatis*.

Questi disegni sono esquisitamente ben fatti e certo in questo genere non si potrebbe far meglio, sara bene che V. S. tenga questo virtuoso giovane appresso di se per essecutore degli suoi bellissimi concetti. Il ritratto di V. S. e stato gratissimo a me et a questi Signori che l'hanno veduto e restono interramente sodisfatti della somiglianza ma io confesso non mi parere di relucere in questa faccia non so che di spiritosa, et una certa emphasi nel sembiante che mi pare propria del Genio di V. S. laquale però non si acerta facilmente in pittura da ogniuno. Rendo a V. S. di novo mille gracie per tanti regali e la prego voler bacciar le mani con tutto il cuore da mia parte al

gentilissimo Sig^r di Valaves verissimo suo fratello che mi ha scritto di Lyone agli quattri di Julio dandomi nova d'haver ricevuto il mio ritratto che me dubito sara mal trattato per il longo viaggio et in tutti modi indegno del museo di V. S. sinon in qualita di servitore.

10 août 1630.

Hos locos, pro sententia mea firmanda, subministravit mihi filius Albertus, qui rei antiquariæ graviter operam dat, et in literis græcis mediocriter profecit et in primis nomen di V. S. veneratur, et nobilem genium devotus adorat, in qua humanitate et in clientelam accipe et fave.

Autographe dans la collection du père de M. NOËL SAINSBURY.

Publié par NOËL SAINSBURY op. cit. p. 260, et par AD. ROSENBERG op. cit. p. 192. GACHET (op. cit. p. 251) en a publié une traduction française, faite par THOMASSIN DE MASAUGUES.

La lettre parut dans la vente Charon à Paris, le 16 avril 1846. Elle est décrite en ces termes : « Rubens à Peiresc. L. aut. Sig. (en ital.) Al molto ill. Sig. D'Anvers 10 août 1630. Précieuse lettre de 4 pages in f° dans laquelle il parle longuement d'art, d'antiquité etc. En marge se trouve un grand nombre de petits dessins à la plume également de la main de Rubens représentant des meubles, des trépieds, des rechauds etc. » Nous ne savons où l'auteur du catalogue a trouvé la date du 10 août, l'autographe porte simplement le ... d'août.

TRADUCTION.

RUBENS A PEIRESC.

Monsieur.

J'ai reçu finalement votre paquet bien désiré avec les dessins très exacts de votre trépied et plusieurs autres curiosités, dont je fais le payement ordinaire par mille actions de grâce. J'ai donné à M. Gevartius le dessin du Jupiter Pluvius, et je lui ai communiqué également tout le reste, ainsi qu'au très savant M. Wendelin, qui se trouve par hasard à Anvers, et qui vint hier me rendre visite avec M. Gevartius. Je n'ai pas eu cependant, dans les deux jours d'hier et d'aujourd'hui, le temps de lire votre discours sur le trépied, lequel, je n'en doute pas, doit toucher sur cette matière tout ce qui peut se présenter à l'intelligence humaine. Mais je ne veux pas cependant manquer de dire avec ma témérité ordinaire, mon opinion à ce sujet, étant certain qu'avec votre habituelle candeur, vous le prendrez en bonne part.

D'abord, tous les ustensiles qui étaient portés sur trois pieds, s'appelaient anciennement trépieds, quoiqu'ils servissent à des usages très divers, comme tables,

sièges, candelabres, marmites; et entre autres, les anciens avaient des instruments à mettre sur le feu, sous les *Lebetes* (en français chaudrons), pour cuire les viandes, dont on fait encore usage aujourd'hui dans divers pays de l'Europe. Ensuite, on fit un assemblage du *lebes* et du trépied, ainsi que nous avons fabriqué nos marmites de fer ou de bronze avec trois pieds. Mais les anciens ont donné à cette composition de très belles proportions et, à mon avis, c'est là l'ustensile qu'il faut regarder comme le trépied, dont parlent Homère et d'autres poètes et historiens grecs, et qu'ils employèrent *in re culinaria*, pour cuire les viandes; et à cause de l'usage que l'on faisait des entrailles dans les sacrifices, on commença de les avoir *inter sacram supellectilem, ad eundem usum*. Mais je ne crois pas que le trépied de Delphes fût de ce genre. Je crois plutôt que c'était une espèce de chaise, placée sur trois pieds, comme celles dont on se sert encore vulgairement dans toute l'Europe. Cette chaise n'avait pas le bassin concave, ou s'il était concave pour y conserver intérieurement la dépouille du Python (1), on le recouvrait par-dessus, et la Pythonisse s'asseyait sur cette couverture, qui pouvait avoir quelque petit trou. En effet, il me paraît impossible qu'on pût s'y asseoir jusqu'au fond, à cause de l'incommodité de la profondeur et du tranchant des bords du bassin.

Il pouvait se faire encore que sur ce cratère on étendît, comme sur un tambour, la peau du serpent Python, qu'on appelait à cause de cela *cortina*, et qu'elle fût percée, ainsi que le *lebes*. Il est certain qu'on trouve à Rome plusieurs trépieds de marbre qui n'ont aucune concavité, et l'on était aussi dans l'usage, comme vous le verrez par quelques citations ici dessous, de placer quelquefois sur ces mêmes trépieds des statues dédiées à diverses divinités, ce qui ne pouvait avoir lieu que sur un fond plein et solide. On doit croire qu'à l'exemple du trépied de Delphes, on en faisait usage pour les autres divinités, et que le mot Trépied signifiait toute espèce d'oracles et de mystères sacrés, comme on le voit encore dans les pantomimes de feu Marcus Lepidus.

Ce qui a plus de rapport à notre affaire et ce qui demande plus d'attention, c'est que les anciens faisaient usage d'une espèce de *riscaldatio*, ou réchaud en français, (2) de bronze, qu'ils redoublaient de toutes parts pour qu'il résiste au feu, faite en forme de trépied, dont ils se servaient dans leurs sacrifices, et peut-être aussi dans leurs festins. Il n'y a pas de doute que ce ne soit le trépied de bronze, qui est tant de fois cité dans l'*Histoire ecclésiastique* d'Eusèbe et dans d'autres auteurs, et qui servait aux fumigations pour les idoles, comme vous

(1) En marge : Dans les monuments anciens, on trouve des sièges à quatre pieds comme la *Sella Jovis*, mais non pas des escabeaux ou des sièges à trois pieds comme nos escabeaux.

(2) En marge : Il y a à Paris deux réchauds de ce genre faits en argent.

le verrez dans les citations ci-après ; et, si je ne me trompe encore, après avoir bien examiné la matière de votre trépied, la petitesse et la simplicité du travail, ce doit être un de ceux qui servaient à brûler l'encens dans les sacrifices. Le trou, qui est au milieu, servait de soupirail pour mieux allumer les charbons, comme il est nécessaire que tous les réchauds modernes, ou du moins un grand nombre, aient quelque petit trou pour cet effet ; et autant qu'on peut en juger par le dessin, il paraît que le fond du bassin ou cratère est rompu et consumé par le feu. (1)

Voilà tout ce que je puis pour le moment vous dire à ce sujet, vous laissant votre pleine et libre autorité de le censurer. M. Wendelin et Gevartius n'opposent rien de satisfaisant contre mon opinion. Je crois même que peu à peu ils l'adopteront tout à fait. Cette cheminée en plomb est très remarquable ; on la donnerait à proposer *Saturnalibus optimo dierum*.

Je trouve bizarre le fragment avec les dieux des Égyptiens et avec le vent ; à mon avis, ce doit avoir été quelque calendrier rustique, pour connaître les fêtes principales et autres mystères des saisons de l'année. Les cercles qui sont autour des têtes des dieux à la façon des Égyptiens, tels qu'on en voit dans la table Isiaque, sont dignes de remarque. Mais je trouve surtout infiniment gentilles ces bagues nuptiales, si agréablement entrelacées que Vénus elle-même avec toutes ses grâces, ne pourrait rien faire de mieux. Je les regarde comme un trésor impayable.

Tout le monde est surpris, qu'au milieu d'une telle calamité publique, vous ayez l'esprit si tranquille, que vous puissiez comme de coutume continuer de donner cours à votre noble curiosité dans l'observation *rerum antiquarum ; specimen animi bene compositi et vera philosophia imbuti*. J'espère néanmoins qu'à l'arrivée de la présente le mal aura passé et que vous serez enfin de retour dans votre musée sacré. Puisse Dieu, comme je l'espère, permettre que ce soit pour bien longtemps, avec toute sorte de félicités et de contentements, comme votre serviteur le souhaite de tout son cœur, et vous baise les mains.

De Votre Seigneurie le très affectionné serviteur
PIERRE-PAUL RUBENS.

Anvers, ... août 1630.

Nous avons reçu ici une très mauvaise nouvelle d'Italie, c'est que le 22 juillet, la ville de Mantoue a été prise d'assaut par les impériaux, et qu'on a mis à mort la plus grande partie des habitants, ce qui m'afflige

(1) En marge : La contenance de votre cratère ne dépasse pas celle d'un réchaud ordinaire dont nous nous servons aujourd'hui et la forme est si bien appropriée à l'usage que nous en faisons que si vous aviez besoin d'un ustensile pareil vous le feriez faire de la même manière.

10 août 1630.

infiniment, ayant servi bien des années la maison de Gonzague, et joui dans ma jeunesse du séjour délicieux de ce pays. *Sic erat in fatis.* (1)

Les dessins sont faits d'une manière très exquise, et je crois que dans ce genre, on ne saurait mieux faire ; vous ferez bien de garder ce jeune homme auprès de vous, pour être l'exécuteur de vos très belles conceptions.

Votre portrait m'a fait le plus grand plaisir, ainsi qu'à tous ces messieurs qui l'ont vu et qui sont très contents de la ressemblance. Quant à moi, je confesse qu'il ne me semble pas voir briller sur cette figure je ne sais quoi de spirituel et une certaine emphase dans la physionomie, qui me paraît propre à votre génie, et qu'il n'est pas facile à chacun de pouvoir rendre en peinture.

Je vous remercie de nouveau pour tant de présents que vous me faites. Je vous prie de vouloir bien de ma part baiser les mains de tout votre cœur, au très gentil M. de Valavez, votre frère, qui m'a écrit de Lyon le 4 juillet, en me donnant la nouvelle de l'arrivée de mon portrait, que la longueur du voyage aura sans doute gâté, et qui, de toute manière est indigne de votre musée, mais digne seulement de la qualité de votre serviteur.

Les passages d'auteurs anciens ont été ajoutés par mon fils Albert, qui s'occupe sérieusement d'antiquités et fait des progrès dans les lettres grecques. Il vénère avant tout votre nom et révère votre noble génie. Agréez son travail fait dans cet esprit et admettez-le au nombre de vos serviteurs.

COMMENTAIRE.

La lettre de Rubens porte en marge des dessins de trépieds, réchauds etc. que nous reproduisons d'après la lithographie que Noël Sainsbury en fit faire pour son livre. Rubens ajouta à sa lettre une page de citations d'Isidore, de Julius Pollux, de Pausanias et de Surlius relatives aux trépieds, recueillies et transcrites par son fils Albert.

Nous donnons ici le texte du mémoire que Peiresc envoya à Rubens. Cet envoi eut lieu entre le 8 et le 18 décembre 1629. A cette date, Peiresc annota dans ses « Petits Mémoires » : « A M. Rubens, A M. Gevartius avec la route sarmatique pour M. Gevartius et le vent austral. Les dessins et discours du Tripos et des Manubria, les desseins de l'anneau de Tecla, l'inscription ithiphallique de Vincenzo a Porta, les desseins de Livia, M. Marcellus, et Livilla du Sr. Perdreau. » D'après la présente lettre, Rubens ne paraît l'avoir reçu qu'au mois d'août 1630. Peiresc fit faire d'autres copies encore de son mémoire.

(1) La ville de Mantoue fut prise par les Impériaux le 13 juillet 1630. Le sac dura trois jours

Celle que nous reproduisons se trouve dans les Manuscrits Buoncompagni n° 7 aux Archives nationales de Paris, et porte le titre : « Discours de Monsieur Nicolas de Peiresc, Gentilhomme et titulaire d'Aix, métropole de la Provence, où il était Conseiller au Parlement, littérateur insigne, sur le sujet des Trépieds antiques en usage chez les Anciens et particulièrement pour servir d'oracle. Adressé à Monsieur Claude Menestrier, antiquaire éminent, à l'occasion d'un trépied en bronze retrouvé il y a peu d'années non loin de la cité d'Aix. »

10 août 1630.

DCLXXXII

MÉMOIRE DE PEIRESC SUR UN TRÉPIED DE BRONZE.

10 août 1630.

Discorso del Sr Nicolo di Peyresc Gentilh^o e Titol^o d'Aix Metropoli della Provenza, del cui parlamento era Consigliero, Letterato insigne, sopra la materia de Tripodi, o Trepiedi Antichi usati ne tempi da Gentili e particolarment^e per serv^e degl'oracoli. Havuto da Monsu Claudio Menestrier Antiq^o insigne con occ^{ne} d'un Tripede di bronzo ritrovato non moltolont^o della sud^a Città d'Aix.

Le TRIPOS ou Tripied de bronze antique, desterré sur la coste maritime de provence en l'an 1629 dans les ruines et mazures d'un vieil temple, & tost aprez apporté au Sr de peiresc pendant son sesjour de Boysgenry, est assez bien conservé pour faire cognoistre, qu'il est de manière Grecque vraysemblablem^t.

Et que l'ouvrier qui l'a forgé & élaboré semble y avoir affecté en la structure, & aux proportions, ornementz & enrichissementz; certaines petites particularitéz qui en rendent la symmétrie fort gentile & fort convenable à l'usage auquel telles pièces estoient comuném^t employées ou destinées, et à la primitive origine & introduction d'icelles dans les mystères fatidiques. Voire beaucoup plus conforme que l'on ne penseroit, & de plus de rapport à ce grand Tripied du Temple de Delphes, qui y avoit autrefois servy à couvrir la guelle ou l'orifice & soubzpirail de l'anre, où les Pythonisses alloient humer le vent ou la vapeur soubsterraine & concevoir l'esprit & la furie qui leur faisoit rendre les oracles si célèbres dans l'antiquité. Duquel Grand Tripied

tous les autres moindres faisoient la représentation, par tout où l'on les mettoit dans les Temples cōme pouvoit faire celui cy.

Il n'est composé que de cinq pièces tant seulem^t dont l'une sert de fondem^t de base, ou de soubzbassem^t sur quoy se posent trois des aultres qui servent de jambages ou pillastres pour soustenir & supporter la cinquiesme qui est en forme de bassin ou d'escuillon, le tout de cuivre jaulne ou de latton jetté en fonte ou moullé et assez négligemment réparé.

Mais néantmoins tout y est si bien dressé & ajusté que ces trois jambages se peuvent tenir debout de leur seul équilibre, & encores mieux, quand le bassin y est posé par dessus, qui leur sert de liaison, cōme en ces reliques de la meilleure architecture ancienne, dont les pierres estoient si bien dressées & esquarryes, qu'elles se portoient & s'entrelioient parfaitem^t bien, sans aucun autre ciment ne mortier, que la justesse, & le fardeau qu'elles portoient. Or cez pièces icy sont si bien jettées, polies & enduictes du verniz ou lustre verdastre, tel que produict la seule antiquité : quil n'y reste point de vestiges, que lesdictes pieces ayent esté jamais souldées affichées ne clouées ou rivées ensemble; ains seulem^t sont elles disposées à estre assemblées ou eslevées quand on veult, et au contr^e dezassemblées ou desmontées si on veut, quasi au moindre vent qu'on y fasse souffler dessus. Il n'y a que l'endroit ou chacun jambage souloit appuyer sa patte sur le soubzbassem^t où cest que le vernix ou la rouille est de couleur un peu différente de tout le reste en sorte que le pied ou patte dun jambage semble y avoir laissé quelque marque et quelques vestiges d'avoir este posé quelque temps dessus.

Et semble que ceste structure destachée ayt esté ainsy faicte à dessein par l'ouvrier, & que l'usage en fust tel. Car feu M^r Aleandro asseuroit qu'il fut trouvé de son temps à Rome quelques années y a un aultre Tripos de bronze (tombé depuis ez mains du Cavalier Gualdo) lequel est flexile, & ployant; en sorte quil se peut dresser & eslargir, (en esloignant les jambages les uns des aultres pour le mettre en sa juste posture) & puis ployer, en rapprochant les jambages (ce qui le faict restressir & occuper beaucoup moins de place que devant) demeurantz néantmoins les jambages réciproquem^t attachéz par je ne scay quelz petitz liens ployables qui servent à le retenir en debvoir & en sa vraye

figure quand on le veut redresser. Ils s'en est aultresfois veu un petit dessain taillé en cuivre mais en si petite forme qu'il n'estoit pas guères facile de bien comprendre ce que c'estoit.

Tant est que cela monstre que ce n'est pas par hazard que celuy cy se trouve composé de pièces ainsy destachées, ne pour estre demeuré imparfait ou non achevé, de cloüer, river ou soulder : ains que ce pouvoit estre l'usage pour le moins de ceux qui debvoient servir d'instrument de cez mystères fatidiques à cez personnes qui se mesloient de rendre des oracles.

Possible affectoit on que la subsistance de toute la structure de cez pieces assemblées, ou amoncellées tint je ne scay quoy de merueilleux dans l'agitation qui y estoit requise : & qu'à un petit souffle de vent, elle fust subjecte à cheoir par terre, pour marque de la cessation de la présence de ce vent ou de cet esprit qui la mantenoit debout, & en son entier, voire que non seulement elle fust subjecte à choir ou crouller à terre, mais à estre ployée (comme en celluy du Caval. Gualdo) ou desmontée (cōme en celluy cy), et les pieces espandues & parsemées, cà & là, pour mieux quadrer à ce qu'en escript Lucain en ces termes SPARGITQUE vaganti obstantes TRIPODAS.

Estant bien certain qu'il avoit quelque agitation en cez Tripiedz pendant cez mystères. Car en vain, si cela n'estoit, le mesme Lucain auroit tesmoigné qu'on trouvase estrange la curiosité & importunité d'Appius quand il dict, tempore longo IMMOTOS sentit TRIPODAS vastaeque silentia rupis sollicitat CESSARE &c. si les Tripiedz n'avoient esté meuz aultresfois ou agitez en quelque façon capable vraysemblablem^t de rendre quelque son, par le heurt ou entrechoc du bassin contre les pillastres ou jambages à mesure que le vent pouvoit aulcunem^t enlever ce bassin, & le faire heurter tantost contre l'un des pillastres tantost contre l'autre. Et c'estoit ce son qui le pouvoit avoir faict nommer & qualifier par Nonnus *ΚΥΚΛΟΝ ΕΙΠ' ΑΤΤΟΒΟΗΤΟΝ* quand Il parle de l'aracle rendu à Ladmus, aprez quoy fut arrestée & cōme estouffée (ce dict il) la voix furieuse des Tripiedz. Et possible estoit ce aussy le mesme son des Tripiedz qui aydoit à mettre en furie cez Pythonisses, cōme le son ou le bruict des cymbales, aux mystères orgiaques, animoit & mettoit en furie les Bacchantes & jusques aux tigres & panthères. De faict ce bassin icy est si tenue & si délié, qu'il n'est

pas plus espois qu'une peau de parchemin, & rendroit sans doute un son fort clair et fort aigu sans que par la trop grande antiquité la rouille l'a percé d'oultre en oultre, & l'a faict refendre en quelques endroitz, y aiant de la merveille qu'une matière si tenüe & si délicate, ne soit allée toute en pouldre longtemps y a. Aussi un aultre bassin qui a esté faict de pareille grandeur et proportions & de pareille matière que celluy là à peu prez, est fort résonant, & à un ton fort aigu fort haultain, & fort pénétrant.

Mais ce bassin n'est pas si gasté, qu'il n'y aye eu de quoy prendre les justes dimensions de sa circonférence & de sa profondeur, et que l'on n'ayt recogneu qu'il y avoit anciennem^t un trou ou pertuis dans le fondz qui estoit de forme ronde, la question est de scavoir à quel usage ce trou y pouvoit estre, ce qui a de besoing d'estre examiné de bonne main. Cependant il ne manque pas des conjectures à y employer.

Quand ce ne seroit que la signification du mot de *KPATHP* qui est prins aussy bien pour les souspiraulx & ouvertures du Mont *Ætna*, du *Vesuve* & autres semblables qui vomissent souvent & des flammes & du vent, & ressemblent à des entonnoirs ou vases percéz par le fondz; comē pour les *TRIPOS*, et autres sortes de vases qui ont de la concavité à peu prez pareille. Car cela présupposeroit que le *Tripes* désigné par le mot de *KPATHP*, deubst estre tout de mesme percé au fondz, et que tel trou au fondz de ce bassin, deubt, à son tour, vomir de ces ventz & challeurs fatidiques & soubsterraines, qui non seulem^t eschauffoient, mais qui animoient & mettoient en furie cez *Pythonisses*.

Tout ce qui pourroit faire de la difficulté seroit si on vouloit dire qu'il n'y eust eu que le grand Tripied dont on couvroit l'ancre de Delphes, qui produisoit de telz ventz ou espritz fatidiques : Car il est certain qu'à Delphes mesmes il y avoit plusieurs autres moindres Tripiedz, qui vraysemblablem^t estoient tous esgalem^t agitez & résonantz en mesme temps les uns que les aultres, au dire de *Lucain*, et que la plus part des autres petitz Tripiedz de bronze, dont les temples de toute la Grèce estoient remplis, estoient faictz à peu prez de la mesme forme que celluy qui estoit le principal entre tous ceux de Delphes, ainsy qu'asseure *Diodorus Siculus* qu'estoient quasi tous ceux de son temps.

Et possible que dans les autres lieux où se rendoient des oracles qui

avoient esté quasi infiniz aultresfois bien quilz ayent depuis esté réduitz à bien petit nombre (au moins les plus célèbres) si les personnes employées à tels mystères, se servoient de Tripiedz, il ne seroit pas inconueniant de dire que l'humidité, froideur ou chaleur, ou enfin la température de l'air en cez lieux soubzterains (ou l'on s'alloit cacher, pour y procéder) et peut estre aussy les espritz malins, qui y estoient souvent invoquéz, y produisoient du vent capable d'agiter leurs Tripiedz, & de les faire tinter & résonner, pour mettre cez gentz aveuglez en furie, & imiter tant mieux ce qui se practiquoit à Delphes.

Puis que les grandz charmes & enchantementz ne se font guières, ce dict on, sans qu'on y sente de vent et qu'on y entende bien du bruict, et que les démons fassent par illusion paroistre quelque chose de semblable (sans comparaison) ou d'approchant à ce qui est escript de l'advenem^t du S^t Esprit, lors que Factus est repente de coelo sonus tanquam advenientis Spiritus vehemētis, qui replevit totam domum. Et puis mesmes que tous les jours les simples sorciers, font venir la gresle & la tempeste sur leur quartiers que bon leur semble au moins se persuadent ilz de le pouvoir faire. Car c'est sans doubte que tous ces mystères fatidiques estoient pleins de magie de sorcellerie & d'imposture, au dire mesme des anciens philosophes, et à ce que les p̄miers pères de l'église en ont fidèlement rapporté pour dézabuser le monde.

Mais quand cela n'auroit jamais esté, qu'il s'y fust meslé aucun vent ailleurs que dans le temple de Delphes, tousjours suffiroit il, pour saulver la figure & construction de ce Tripied icy, de dire qu'on l'avoit voulu conformer & rendre de telle figure qu'il peult en petite proportion représenter, tout ce qui se trouvoit en plus grand volume en celluy de Delphes.

Et pour ce qui estoit du son il falloit bien que les Tripiedz en rendissent tousjours peu ou prou, soit que l'agitation du vent ou des espritz les fit retentir, ou que cez enchanteurs les touchassent eulx mesmes pour cest effect avec leurs baguettes ou aultrem^t veu qu'on ne parle guières de leurs enchantementz sans qu'il se parle aussy de leurs baguettes.

Et sans quelque meslanges de son & de bruict, veu mesmes qu'ilz y affectoient comē on dict le choix de certains tons exprèz plus haultz plus clairs & plus aiguz, ou plus bas & plus sombres, telz quilz estimoient

estre dédiez & plus agréables à leurs démons, à quoy les Tripieds leur pouvoient servir d'instrument aussi bien que leur chant & leur voix, ou séparém^t & apart l'un de l'autre ou concurremm^t & par accord & concert de l'un avec l'autre, jusques là qu'aucuns philosophes appelloient le son que rendoit l'ærain heurté une voix de certain démon enfermée dans l'ærain.

Doù procédoit vraysemblablem^t l'erreur de cez premiers hérétiques Basilidiens Gnostiques, & aultres semblables imposteurs & p̄stigiateurs qui s'estoient figuréz toutes ces déitez monstrueuses, entre lesquelles ilz mettoient les cieux et les distinguoient par les sept tons de musique, et par les sept voyelles de l'alphabeth Grec, soubz les noms empruntéz d'autant d'anges, ou intelligences mouvantes ausquelz ilz approprioyent ces tons et ces lettres Grecques lesquelles ilz assembloient & réitéroient sept fois et les multiplioient les uns par les aultres, pour y chercher des mystères plus abstruz, & des multiplications de déitez & de leur p̄tendüe vertu.

Doncques revenant au destail l'une des principales pièces de ce Tripod estoit celle qui servoit de fondement et de soubzbassem^t à toutes les aultres (à laquelle Plutarque semble avoir accōmodé le nom d'*HTPOCRATERIDION*) qui estoit faicte à l'imitation de la figure & représentation de la machine qui fut originairement mise sur le soubzpirail de l'ancre Delphique, pour empescher (à ce que récite Diodorus Siculus) que les personnes agitées de l'esprit fatidique ne s'y peussent plus aller précipiter & perdre comme avoient faict plus^{rs} avant cest obstacle. Laquelle machine estoit construite en telle façon néanmoins, qu'elle n'empeschoit pas que le vent, la vapeur ou l'esprit que vomissoit l'ancre, ne passast à travers icelle, & que les Pythonisses sans courir de danger de s'y perdre, ne s'y peussent aller exposer à ce vent soubzterrain quand elles jugeoient quil fut temps d'y aller monter comme sur un marchepied ou espèce d'eschauffault, pour y pouvoir plus comōdément humer le vent & se mettre en estat d'en estre animées pour rendre les oracles.

N'estimant pas, quelque interptation différente que daultres y aient voulu donner, que les Pythonisses Delphiques montassent jamais plus haut que cela, pour aller chercher leur siège, ne qu'elles allassent grimper jusques sur le bassin, qui n'eust peu estre que bien hault et dans lequel leur siège eust esté beaucoup plus incōmode ains croirois je bien facilém^t que les bassins (s'il y en avoit sur les soubzpirails mesmes de l'ancre Delphique) & les trois pillastres ou jambages qui

le portoient, eussent esté adjoustéz par succession de temps, et possible bien long temps aprez la construction & employ de lad. machine sur l'orifice & soubzpirail de l'antré, et qu'il y pouvoit servir quasi comme d'un daiz & d'une courtine.

Or ceste machine, au dire du mesme Diodore, avoit trois bases, d'où l'on tiroit, ce dit-il, l'origine du nom de Tripas, ce qui ne convient pas mal à cette pièce icy, tant pour ce que la figure triangulaire aboutissant à trois bras, ou trois jambes quasi en forme de Trinacrie, ne semble pas mal propre à traverser l'embouscheure d'un antré ou d'un abysme, que pource qu'on y void affichéz par dessoubz trois petitz pattins faictz justem^t comē la base ou plustost comē les basses mouleures & tout le bas bout d'une colonne.

Lesquelles trois bases en ceste pièce icy monstrent d'avoir esté vidées & puis remplies d'un gros noyeau ou cheville qui les perce d'outre en outre perpendiculairement, & les retient par la riveure de dessoubz estant ce semble icelluy noyeau enchassé contre la superficie inférieure delad^{te} machine, si ce n'est quil ayt esté fondu tout d'une pièce avec icelle machine; car il se trouveroit en despouille, et en ce cas n'auroit esté faicte la base de deux pièces, que pour ne pouvoir estre ses mouleures de despouille.

Mais ce qui est plus considérable en la structure de ceste machine icy est, que, come (à l'imitation de celle de Delphes) elle est composée de trois grandz quartz de cercle fort massifs & solides, tournez l'un contre l'autre par leur convexité, & assembléz par les boutz de leurs bras, formant une figure triangulaire: il demeure un vuide au centre de leur assemblage de forme triangulaire aussy, par lequel vuide, pouvoit vraysemblablement en la Delphique, monter & eslever du fondz de l'antré & de l'abysme, le vent ou l'esprit soubsterrain qui saisissoit & mettoit en furie ces Pythonisses, quand elles s'alloient mettre dessus.

Et pour y faire plus de façon & y affecter des mystères plus cachéz dans les proportions, productions et assemblages des principaux nombres & des figures géométriques, ce vuide en figure triangulaire (composé non de lignes droictes, ains de lignes courbes, ou de trois arceaux & portions de cercle) est enfermé dans un cercle entier, qui est marqué d'une seule ligne circulaire, fort distinctement gravée sur la superficie de ceste machine, lequel cercle embrasse justem^t les trois points du triangle de ce vuide.

et semble avoir esté aultresfois divisé en douze portions esgales come le zodiaque.

D'avantage hors de ce cercle, a esté tirée une ligne droicte partant du point auquel concourent la pointe de ce vuide avec led. cercle, & a esté conduite sur l'un des bras de ceste machine, d'une longueur justem^t proportionnée à la haulteur que pourroit avoir le triangle de ce vuide s'il estoit levé debout : & la mesme longueur de ceste ligne prinse par un compas & portée sur led. cercle, le divise en quatre parties esgales ; ou bien faict le costé d'un quarré tel qui pourroit justem^t entrer dans led. cercle.

Que si on vouloit rapporter à toutes cez figures là, ce que Platon, Pythagore & aultres anciens Philosophes ont voulu s'imaginer pour les principes de la nature et pour le rapport qu'elles pouvoient avoir avec les attributz que l'on donnoit aux pñcipales déitez de leur temps, il s'y trouveroit de merveilleux mystères, et qui possible quadreroient fort bien à la structure & usage de ceste grande machine Delphique, & des aultres qui se fabriquoient à l'imitation de celle là.

Car tout ce qu'ilz disoient, tant de l'unité & rotundité du monde (pour estre la figure du Créateur) & de sa circonférence (qui cōprenoit les causes & les restraingnoit dans le milieu) que de ce grand triangle æquilatéral qui cōprenoit les trois élémentz du feu, de l'air, & de l'eau, lesquelz estoient faictz disoient ilz de triangles composéz & se resolvoient en triangles, cōme aussy du rapport de la figure cubique à la terre et de la superficie unie ou plaine, à la divine providance, & aultres choses semblables, n'a rien d'incōpatible, ains qui ne soit grandem^t convenable à ces plus secretz mystères Pythoniques.

Non plus que ce que daultres disoient de cette superficie triangulaire quilz appelloient le champ de la vérité, ou estoient en réserve les raisons, les formes & les idées de tout ce qui avoit esté et qui devoit estre laquelle estoit entourée de l'æternité & bordée de ceste grande multiplicité de leurs mondes imaginaires.

Et qui sçait si ce ne seroit point à cause de ces figures géométriques & de leurs secretz mystères, que l'oracle consulté par les pescheurs qui avoient tiré de la mer un Tripied doré à un coup de fillet, respondit, quilz le debvoient porter au plus haut, ce qui fut déferé a Thalès Milésien & par luy à daultres philosophes qui s'estantz renvoiéz l'estude

de l'un à l'autre les renvoient enfin à la déité mesme qui avoit rendu cet oracle, au à aultre capable d'en rendre comme celle là. Car hors de ceste considération il ny avoit guières d'apparence que ceste pièce destinée p̄cipalem^t aux oracles & au culte divin, fusse divertie de son usage plus propre pour estre baillée à ung philosophe, attendu que les philosophes ne s'amusoient pas aux superstitions prestyges & enchantementz des Pythonisses & aultres ministres qui se mesloient de rendre des oracles.

Mais possible que toutes ces figures lignes & circulations entières & brisées, mises à droict sens, (cōme ce cercle entier, & cette ligne droicte) & renversées à contresens (cōme pouvoient estre ces Triangles de lignes courbes) n'estoient que les marques des circulations practiquées par les enchanteurs avec leurs baguettes, pour leurs charmes & enchantementz, pour servir à leurs invocations d'espritz et à les violenter & contenir dans les bornes de leurs cercles & triangles de lignes circulaires et peut estre pour leur frayer quelque chemin précis du costé de ceste ligne droicte. Dequoy Porphyre tesmoigne au rapport d'Eusèbe, præparationes Evang. que cez misérables deitez estoient si souvent en peine & en trance.

Or pour monstrar combien ces gentz avoient esté scrupuleux voire superstitieux en la construction & fabrique de ce Tripied icy, & en toutes ses proportions & dimensions, le pertuis qui estoit au fondz du bassin mentionné cy dessus, est de forme ronde, dont la grandeur & circonférence ne pourroit que justement entrer dans la capacité du triangle de ce vuide, qui est au centre de ceste grosse machine, de sorte que s'il y eust eu un tuyau rond attaché au trou de ce bassin, comme à ung entonnoir, il eust justement peu entrer dans led. triangle et y aller recepvoir le vent s'il en fust venu par dessoubz ladicte machine, comme venoit vraysemblablement le vent du plus profond de l'ancre Delphique, passant premièrement par l'ouverture du milieu de la grande machine, et successivement par le trou qui estoit par dessus au fondz du grand bassin, au quel on donnoit les noms de creater, *ΟΛΜΟC*, cortina & plusieurs aultres qui auroient besoing d'estre examinéz un peu plus à loisir, pour voir s'ilz ont rien d'incompatible à toutes cez conjectures & auctoritéz, ou qui y fust plus convenable.

Restent les trois pillastres ou jambages faitz en forme de termes

ou de consoles, qui portent & soubstiennent le bassin, et ont leur assiette dessus les trois bouts de lad. machine de l'Hypocrateridion, aux endroictz qui respondent sur lesdictes trois bases ou pattins, où ilz se maintiennent debout tous seulz de leur seule libration & bon æquilibre.

Ces pillastres se trouvent estre de la haulteur justement esgale à la longueur de la spitama des anciens Grecs, qui est le dodrans du pied Romain : toutes les aultres proportions & dimensions des membres particuliers de cez pillastres, & du Tripied mesmes, estant relatives à la mesme mesure de la spitama, & aux subdivisions d'icelle, en ses moitiés double tierce, quarte, sixiesme, douziesme, & aultres moindres parties.

Les ornementz et enrichissementz de cez pillastres sont faconnéz & disposéz d'une bien belle symmétrie, et toutes les façons qui s'y voient n'ont pas moins de rapport que tout le reste à la qualité & origine de cez mystères delphiques, & sortilèges qui y estoient mesléz & encores à lambiguité des oracles (subjectz à interpr̄tations prises à contresens les unes des aultres) & à leurs appartenantes.

Car la membrure principale de ces pillastres est enrichie de trois striges dont l'homonymie du mot n'est peut estre pas sans affectation à cause des sorcières qui estoient ainsy appellées) lesquelles striges cōposent un double triglyphe, divisé par un rang de trois petitz cailloux ou calculz & scrupules enferméz dans des lignes ou tenies & bandelettes, qui pourroient appartenir aux sortilèges (dont les Pythonisses se mesloient com̄e les *ΘΠΙÓΒΟΔΟΙ*,) & faire encore quelque allusion aux aultres signification que pouvoit souffrire le mot de scrupule.

Et possible que ce n'est pas sans quelque mystère part^{er} (auquel se puisse rapporter l'employ des calculz aux oracles) ce que dict Haye de l'un des Anges Séraphins, qui print avec des tenailles sur l'autel un calcul qu'il emporta en la main, dont il toucha ses lèvres avant sa mission de la part de Dieu vers son peuple, com̄e ci ceste impression ou attouchem^t de calcul sur les lèvres luy avoit conféré le don de prophétie.

Le chapiteau attaché par dessus lad. membrure & lesd. striges & triglyphes est composé de deux ancones, hélices ou volutes, & prothyrides ou rouleaux contournéz par les deux boutz à contresens, com̄e les oracles le pouvoient estre d'ord^{re} en double sens tout au

contraire l'ung de l'autre. A quoy ne respondoit pas mal l'homonymie & différente interprétation des paroles *ΕΑΙΕ*, et *ΕΙΑΙΕ*, ou *ΙΑΙΕ*, pour vortex, gyrys, involucrum, dubitatio aussy bien que pour les contours des oreilles & les menottes des vignes, & pour cez ornementz d'architecture.

Tout au milieu de ces volutes il y a des carcasses ou testes de chèvre couronnées ou bandées sur le front de leurs bandelettes & lemnisques pendantes aux deux costéz qui font soubz le menton deux petitz repliz ou petites boucles accommodées comē si l'on avoit affecté de les y mettre pour tenir la place & faire un peu de représentation de la barbe des chèvres, si ce n'est qu'on eust affecté de laisser leur naturelle barbe attachée ausd. carcasses comē les cornes. Et pour ne pas laisser revoquer en doubte que ce ne soient des testes de chèvre plustost que des bœufz, celles cy ont le museau fort poinctu & un peu de voulseure sur le prophyle du nez qui ne peult aucunem^t escheoir aux testes de bœufz comē en celles de chèvre.

Et de faict c'estoient les chèvres principalem^t que l'on affectoit de sacrifier à Delphes avant que d'y consulter l'oracle, à ce qu'en dit le mesme Diodore, qui en rapporte l'origine à ce qu'auparavant la construction du temple, les chèvres paissantz all'entour de l'ancre, avoient les p^mières esté saisies & animées du vent soubsterrain, qui leur faisoit changer le ton de leur voix, & avoient esté cause que leurs bergers curieux d'aller voir de plus près que c'estoit, y avoient esté surprins des agitations et furies fatidiques.

Cez pillastres ou consoles, abbouttissent par en bas & se terminent à un seul pied, en forme de patte ou patturon, & de griffe de griffon, ou de Sphynx, (pour ne dire de lion) qui sont des appartenances d'Apollon & de son Tripied.

Mais le pillastre ou jambage tout entier, à guize de terme et de console, (comē les Atlantes ou Télamons, les caryatides, lamies, ancules, & aultres pareilles figures), n'est possible pas sans quelq. rapport à ces spectres, ou phantosmes nocturnes que l'on nommoit aultres foyes *EMPUSES*, pour n'avoir qu'un pied de bronze, et pour ne marcher en apparence que d'un seul pied, lesquelles empruntoient diverses faces ou visages, ce qui n'excluroit pas la teste de chèvre. Et s'y on s'y vouloit arrester, & l'examiner de plus près il s'y trouveroit peut estre bien de quoy discourir un peu plus pertinemm^t.

Le Tripied du Cavalier Gualdo a trois petitz pillastres qui par en hault soustiennent des testes de femmes, lesquelles portent le bassin : et par en bas sont portéz sur une patte d'animal semblable à celle cy de griffon. Mais il semble que ceste patte aye de plus la teste de je ne sçay quel animal qui porte & soustient led. pillastre sans qu'on aye peu distinguer sur le petit dessin imprimé, si cest la teste d'un griffon, ou d'une chèvre, ou d'un daulphin, ou plustost d'un serpent, et quelle que ce soit, elle ne seroit pas mal compatible avec cez mesmes Empuses.

Et pour cez trois testes de femmes le dessein est si confus que malaysémt s'y peult il rien distinguer de bien certain. Toutesfois elles ont par les costéz ou par le derrière je ne sçay quel crochet ou aisleron (faict vraysemblablem^t pour servir de tenon & d'appuy au bassin qui se porte dessus) lequel pourroit, si c'est un aisleron, avoir quelque dépendance des aisles des sphynxes, sinon, quand ce ne seroient que simples accoudoirs, tousj. auroient ilz rapport à cez Ancones & Prothyrides mentionnéz cy dessus; et possible à cez Ancones qui sont prins en un vieil glossaire pour incantatores; et encore mieux à cez ANCULAE qui estoient des petites déitéz des servantes, lesquelles deitéz avoient quelque sorte de rapport à leur ministère servile.

Ce qui ne semble pas tant mal convenable à l'office que font cez pillastres ou consoles & à cez Empulses non plus se trouvent parmy les anticailles une infinité de semblables marmousetz en forme de console, de fort goffe manière la plupart, qui pouvoient estre fort vraysemblablem^t de cez Ancules ou déitéz de gentz bien viles & infimes, lesq^{lles} ont leur seul pied indifféremment tantost en forme de patte de lyon ou de chat, comē ces Ancules icy : tantost en forme de pied d'asne, ou aultre d'animal à pied fourchu; comē aucuns l'ont voulu particulièrem^t attribuer aux Empuses. Mais les testes y sont tantost humaines, tantost d'oyseaux, tantost d'aultres animaulx, et qui scait si ce que l'on appelle encore en Provence des ANCOULES, pour les arcs bouttans qui soubstiennent les vaultes des églises & et les encoigneures des maisons, n'ont pas quelque dépendance de cez anciennes Ancules et de leur fonction.

Aucuns ont bien escript qu'Apollon, filz de Silène, ayant esté tué par Python, avoit esté ensevely dans le Tripied, qui pour raison de ce avoit prins son nom des trois filles de Triope, lesquelles y avoient pleuré & lamenté leur Apollon. Si on vouloit rapporter à cez trois

filles les trois testes de femme de ce Tripied, on n'y seroit pas sans fondem^t et qui voudroit aller chercher & approfondir plus avant toutes cez mythologies, sans doubte quil y rencontreroit mille aultres tenantz & abboutissantz, encore plus convenables à tous cez p̄tenduz mystères & superstitions fatidiques ; et possible en cez testes mesmes de chèvre, plus de rapport qu'on ne se pourroit imaginer, avec ces filles Triopides, & avec tout ce qui en depend, voire le nombre des trois prebstresses ou Pythonisses qu'il y a eu quelq. temps en ce temple Delphique, lors qu'il estoit le plus en splendeur, pouvoit avoir esté affecté par relation aux mesmes Triopides, et réputé en cez petitz Tripiedz par les trois testes de femmes.

Pour l'antiquité de la pièce, puis que la manière en semble assez apparemm^t estre Grecque, et par l'ordre d'Architecture, et par la façon de mesurage des pièces, il y a de l'apparence qu'elle ayt esté faicte avant que ceste coste maritime fust acquise aux Romains.

Soit que ce feussent encore des reliques des despouilles que les Gaulois rapportèrent de la Grece, et particulièrement du pillage du temple de Delphes.

Soit que les Phocenses l'eussent apportée avec le culte de leur Apollon, en laissant leur patrie pour venir fonder Marseille : ou bien que ce fust des ouvrages fabriquéz sur les lieux par lesd. Marseillois, qui furent assez longtemps les maitres de ceste mer, & de ceste coste, tandis que leur république & leur liberté fut en estat, durant laquelle c'est sans doubte, quilz tindrent en grande vénération & leur Apollon & son Tripied, ainsy qu'il se void par un bon nombre de leurs médailles & monnoyes de cuyvre, ou le Tripied sert de principale marque de leur religion ou superstition pour ce regard.

Ne pouvant pas cet ouvrage cy estre plus moderne, puis que l'usage de telz instrumentz se perdit quasi tout a faict avec la cessaõn des oracles dont il ne se parla plus guières depuis que l'Empire Romain eust engloutty cette pauvre République à la suite des Gaules & des guerres civiles.

On est maintenant aprez à fouiller derechef, pour descouvrir les fondementz du temple, & des vieilles mazures d'alentour du lieu, où ce Tripied à esté trouvé. Ce pendant on demeure d'accord, que le lieu auquel cette pièce a esté desterrée, est pavé de marbre blanc fort tenue

& fort délié, & qu'il est constroict cōme une petite galerie ; laquelle estoit pourtant garnie par un costé, de colonnes de brique, & de petitz sièges fort proprem^t faictz, mais enfoncé si profond en terre, que l'on tient que ce fust un caveau sousterrain, & par dessoubz le niveau du terrain & du pavé du temple, possible pour mieulx imiter les lieux plus sacréz & plus retiréz du temple de Delphes, où les Pythonisses descendoient pour y aller monter sur le grand Tripied.

Il s'y est aussy trouvé des tuyaux de plomb & de cuyvre pour des fontaines, et y a un grand aqueduct antique qui ne passe pas loing de là, et dont on pouvoit destourner quelque rameau dans ce temple, pour y imiter les sources des sacrées fontaines Castaliennes ou Delphiques.

Et fort prèz de là se sont trouvez des manches ou poignées de dague ou d'espée, ou bien de cousteaux & d'aultres instrumentz des sacrificateurs, fort bien travaillez en bronze à feuillages de cez plus anciens vraysemblablement que l'on nommoit *MTKHC* pour ce qu'ilz aboutissoient à un pōneau aulcunem^t semblable à un champignon : ung chapiteau bien feuilleté de chandelier de bronze antique à trois faces, qui monstre que le pied debvoit estre en triangle cōme le Tripied, ainsy que portoit l'usage plus com̄un des anciens & d'aultres, petites galanteries, qui ne méritent point d'estre négligées, & qui ont peu servir pour l'usage des sacrifices, si ce n'estoient des présentz & despouilles appendües au temple, cōme pouvoient estre cez espées ou poignardz dont les lames de fer sont allées en pouldre, et dont les manches & pommeaux estoient peut estre bien plus convenables que toute aultre sorte de despouilles à ce qu'on appelloit *MANUBIAE*.

Et ce qui est le plus important en ce mesme lieu là fut trouvé environ trente ans y a ung excellent camayeul d'agate orientale, où sont représentées les Nymphes d'Homère avec des perches à la main, soubz un arbre chargé de petitz Amours (lequel camayeul fut porté à Rome l'an 1600 & vendu au feu S^r Lelio Pasqualini, et depuis est tombé èz mains du Cardinal Boncompagno) qui estoit ung noble joyau & digne de servir d'ornem^t & d'enrichissem^t d'ung temple des plus augustes, & de tous les dons qui y pouvoient estre.

Non guières loing de là il s'est trouvé d'aultres mazures & ruines de fabriques bien plus superbes, car il y a à force colonnes, frises & incrustations de marbre. Mais ce lieu là semble avoir esté conservé

longuement dans sa pauvreté plus ancienne & dans les ornementz de simple brique, hors du seul pavé de marbre qui n'a pas plus d'espoisseur que d'ung doigt ou d'une douziesme partie de la Spitama. Les colonnes sont de six briques a chacune assiette, qui sont faictes en triangle, et prēnent la sixiesme partie de la circonférence de la colonne, & vont toutes aboutir comme à un centre dans le cœur ou noyau de la colonne. Et puis les assiettes & jointures des briques s'entrecroissent assez proprem^t quoy que la fabrique de ces briques soit bien grossière et partant vraysemblablem^t bien ancienne.

10 août 1630.

Paris. Archives nationales. MSS *Boncompagni* n° 7, f° 53 r° à f° 60 r°.

Voir sur ce trépied la lettre de Rubens à Pierre Dupuy d'octobre 1630.

DCLXXXIII

BALTHASAR MORETUS A JEAN VAN VUCHT.

13 août 1630.

En Anveres a 13 de Agosto 1630.

.
 Met den voorgaenden hebbe aen U.L. brieven
 van Mons^r Rubens gesonden, sal geerne verstaen wat U.L. oft aen
 myn heer Baron van wegghen de schilderye geanswerdt heeft, ende
 volghen U.L. ordre.

Archives du Musée Plantin-Moretus. Copie de lettres 1625-1635, p. 150.

TRADUCTION.

BALTHASAR MORETUS A JEAN VAN VUCHT.

Anvers, le 13 août 1630.

.
 Par ma précédente je vous ai envoyé des lettres de
 Mons^r Rubens. Je voudrais savoir ce qu'il a répondu à vous ou à Monsieur
 de Baron au sujet du tableau et je suivrai vos ordres.

23 août 1630.

BALTHASAR MORETUS A BALTHASAR CORDERIUS.

R^{da} in Christo Pater.

.
 Remitto Emblema pro Thesibus, quod non nisi
 intra annum, aut paullo minus, incidatur; et quidem pretio mille sex
 centorum circiter florenorum. D. Rubenius laudat ingenium delineationis,
 at manum alieno operi apponere recusat; imo malit picturam aliquam
 depingere, quam delineationem istam refingere, pretium haud dubie præter
 R. V. mentem, et amici cui operam hanc navat, cujus 47 patacones,
 cui volet, hic restituum: aut partem eorum Thesibus excudendis
 impendam, si sine emblemate tam precioso, et tam lento, excusas
 desideret: in eum finem Theses hic servabo, quas proximo tabellario
 missuram si R. V. scribit.

Antverpiæ, in officinâ Plantinianâ 23 Augusti 1630.

Archives du Musée Plantin-Moretus. Copie de lettres latines 1628-1633, p. 120.

TRADUCTION.

BALTHASAR MORETUS A BALTHASAR CORDERIUS.

Révérend Père.

.
 Je renvoie l'emblème destiné aux thèses; il ne pourrait
 être gravé avant un an d'ici ou à peu près et au prix d'environ seize cents
 florins. Monsieur Rubens loue l'esprit du dessin, mais il refuse de toucher à
 l'œuvre d'autrui. Il préfère exécuter quelque peinture nouvelle que de refaire
 ce dessin. Le prix serait sans doute plus élevé que celui auquel vous et l'ami,
 qui soigne cette affaire, l'estimez. Je rendrai ses 47 patacons à qui vous
 voudrez, ou bien j'en emploierai une partie pour imprimer les Thèses, si vous
 voulez que je les imprime sans illustration si coûteuse et d'une exécution si
 lente. Dans cette intention, je conserverai ici les thèses et vous les enverrai
 par le prochain courrier si vous m'écrivez d'en agir ainsi.

Anvers, de l'officine Plantinienne, le 23 août 1630.

La thèse, dont il s'agit ici et qui fut imprimée par Moretus, est ainsi annotée dans le catalogue manuscrit de ses publications : *Andreae Guilielmi Dietelii Canonici Wratislaviensis Exercitatio Theologica pro Doctoratu Ferdinando III Ferdinandi Pii Cæs. patris pat. Semper aug. filio Pannoniæ Regi dicata in-folio. fol. 9 et binæ figuræ æneæ fl. 1 st. 8.* Suivant un autre catalogue, renseignant le nombre des exemplaires imprimés de chaque ouvrage, la thèse fut tirée à 600 exemplaires. Les gravures, dont il est question ici, ne furent pas faites d'après le dessin de Rubens; nous ne savons quel artiste en fut chargé et, malgré toutes nos recherches, nous ne sommes pas parvenus à découvrir un exemplaire de cette impression plantinienne.

DCLXXXV

BALTHASAR MORETUS A JEAN VAN VUCHT.

23 août 1630.

En Amberes a 31 de Agosto 1630.

.
 Met myn heer Rubbens hebbe gesproken, ende opentlijck
 geseght van hondert pattacons die U.L. soude willen besteden : waerop
 antwoorde dat geen van drye subjecten onder de twee hondert pattacons
 soude kunnen maecken midts te vol wercks zijn. Bij soo verre U.L.
 Diana met twee nymphen soude begheeren geschildert te hebben, oft
 eenighe andere materie van twee oft dry personen, soude U.L. seer
 geerne dienen voor dese voorschreven hondert pattacons. Sal hier op
 U.L. antwoorde verwachten.

Archives du Musée Plantin-Moretus. Copie de lettres 1625-1635, p. 152.

TRADUCTION.

BALTHASAR MORETUS A JEAN VAN VUCHT.

Anvers, le 31 août 1630.

.
 J'ai parlé à M. Rubbens et je lui ai dit ouvertement que vous

31 août 1630.

voudriez dépenser cent patacons. Il me répondit qu'il ne saurait faire aucun des trois sujets au-dessous de deux cents patacons, puisqu'ils exigent trop de travail. Mais si vous vouliez faire peindre une Diane avec deux nymphes ou quelque'autre sujet de deux ou trois personnages, il vous fournirait volontiers pareil tableau pour les cent patacons. Il attendra votre reponse là-dessus.

DCLXXXVI

2 septembre 1630.

SIR H. VANE AU SECRÉTAIRE LORD DORCHESTER.

My Lord :

Here is an advertisement come from Rubens to the States that for certaine the peace between his Ma^{ty} & the K. of Spaine is concluded. Yo^r L^p may guesse wath discourse this begetts here, & how they exclaime against this proceeding. I assure them that I know no such thing neither do I believe it, but this satisfies not & they will not believe other, but tell me Amb^{rs} sometymes have the knowledge of affaires from their Masters last, or att least they will seeme to have it soe.

Your Lord^{sh} most humble and affectionate servant

H. VANE.

Hage this 2 of September 1630 St^o novo.

Londres. Public Record Office. Foreign State Papers, Holland 193.

Publié par NOËL SAINSBURY, op. cit. p. 154.

TRADUCTION.

SIR H. VANE AU SECRÉTAIRE LORD DORCHESTER.

Monsieur.

Il y a ici une nouvelle envoyée par Rubens aux États disant pour certain que la paix est conclue entre Sa Majesté et le roi d'Espagne. Votre Seigneurie peut s'imaginer quelle sensation cela produit ici et combien l'on se récrie contre cette manière d'agir. Je leur assure que je ne connais rien de cette

affaire et que je n'y crois pas, mais cela ne les satisfait pas et ils ne veulent pas m'en croire, mais ils me disent que parfois les Ambassadeurs sont les derniers à être instruits des affaires de leurs maîtres ou bien cherchent à faire croire qu'il en est ainsi. 2 septembre 1630.

De Votre Seigneurie le plus humble et affectionné serviteur
H. VANE.

La Haye, 2 septembre 1630, style nouveau.

COMMENTAIRE.

La paix entre l'Espagne et l'Angleterre ne fut signée que le 15 novembre 1630 et proclamée le 15 décembre suivant. Le traité renouvelait les stipulations de celui de 1604. Par un accord particulier, Philippe IV promit d'intervenir auprès de l'empereur et du collège électoral pour faire rétablir le comte palatin dans ses états et s'engagea à restituer les villes du palatinat que ses propres amis détenaient, dès que le comte Frédéric aurait fait acte de soumission à l'empereur et aurait été déclaré lui ou ses fils habiles à rentrer en possession de ses états.

Suivant les historiens anglais, un traité secret fut signé le 31 janvier 1631 entre Olivarez et Cottington, par lequel le roi d'Angleterre s'engageait à joindre ses armes à celles de Philippe pour la réduction des Provinces-Unies, mais au moment de le ratifier Charles hésita et par ce retard perdit le droit d'exiger de Philippe l'accomplissement de sa promesse en faveur du palatin.

DCLXXXVII

BALTHASAR MORETUS A BALTHASAR CORDERIUS.

13 septembre 1630.

R^{de} in Christo Pater.

Theses Theologicas accepi, quas eleganter et cito excusas curabo. At de imaginibus laboro qui absolvantur. Rubenius delineare eas recusât, nisi ad trimestre delineatio differri possit. Et solet fere à me præmoneri sex mensibus, ut titulum aliquem meditetur, et describat cum plenissimo otio, et diebus fere sacris : nam profanos operi tali haud impendit ; aut centum florenos pro unica delineatione exigeret. Itaque per alium delineari

13 septembre 1630. curabo : sed hactenus verum Ferdinandi Regis imaginem haud vidimus, si isthic exstet vel picta vel sculpta, operæ pretium sit eam transmitti. Vale R^e in Christo Pater. Antverpiæ in officinâ plantinianâ 13 sept. 1630.

Archives du Musée Plantin-Moretus. Copie de lettres latines 1628-1633, p. 124.

TRADUCTION.

BALTHASAR MORETUS A BALTHASAR CORDERIUS.

Révérénd Père.

J'ai reçu les thèses théologiques que je ferai imprimer élégamment et à bref délai. Mais je suis embarrassé des gravures que Rubens refuse de faire à moins qu'on ne puisse en différer le dessin de trois mois. D'habitude, je le préviens six mois d'avance pour lui laisser le temps de réfléchir à la composition d'un titre et pour qu'il l'exécute avec tout le loisir voulu et cela les jours fériés, car les jours ouvrables il ne s'occupe pas de pareils travaux, ou bien pour un seul dessin il demanderait cent florins. Je le ferai donc dessiner par un autre ; mais jusqu'ici nous n'avons pas vu le portrait du roi Ferdinand ; si là-bas il en existe un en peinture ou en sculpture, ce sera la peine de nous le faire parvenir. Je vous salue, révérend père en Christ.

Anvers, dans l'officine plantinienne, le 13 septembre 1630.

COMMENTAIRE.

Les Thèses théologiques. Il s'agit des mêmes thèses dont il est question ci-dessus dans la lettre DCLXXIV.

DCLXXXVIII

R. MASON A SIR H. VANE.

15 octobre 1630.

Ratisbone, Oct. 15, 1630.

My most noble and much honoured Lord :

It will perhapps seeme strange to some in England, that after y^e first overture made long since by y^e Abbott de la Scaglia of a peace wth Spaine. After Jerbier's imployem^t to Rubens in y^e lowe Countreyes. After Rubens his interposition in y^e name of y^e Infanta betwixt y^e Kings of England & Spaine & his expresse journey to y^t purpose into Spaine. After another of M^r Endimion Porter to that King. After Mr. Rubens his knowne agencye in England wth comission from y^t King & y^e extraordinarie Ambassage of S^r Francis Cottington begunne long before y^e beginning of this diet. After all these close and open treatyes & a Duke of Turcis pretensively sent from Spaine, for y^e service of y^e K. of England, in y^e behalfe of y^e Palsgrave : his Maties Extraordinarie Amb^r heere should have but once audience of y^e Emp^r in all this tyme & scarce one dispatch out of England.

Y^r Lo^{ps} most affectionate

R. M.

Londres. Public Record Office. Foreign State Papers.

Publié par NOËL SAINSBURY, op. cit. p. 155.

TRADUCTION.

R. MASON A SIR H. VANE.

Ratisbonne, le 15 octobre 1630.

Très honorable et très honoré Seigneur.

Il paraîtra peut-être étrange à certaines personnes en Angleterre qu'après les premières ouvertures faites il y a longtemps par l'abbé de la Scaglia en vue d'un traité de paix avec l'Espagne ; après les pourparlers de Gerbier et

15 octobre 1630. de Rubens dans les Pays-Bas ; après l'intervention de ce dernier au nom de l'Infante entre les rois d'Angleterre et d'Espagne, et son voyage en Espagne entrepris expressément dans ce but; après un autre voyage d'Endymion Porter vers le roi de ce pays; après la mission bien connue de Rubens en Angleterre avec un mandat de ce même roi et l'ambassade extraordinaire de Sir Francis Cottington, commencée longtemps avant le commencement de cette diète; après tous ces traités secrets ou publics et après qu'un duc de Turcis eut été prétendument envoyé d'Espagne pour le service du roi d'Angleterre en faveur du comte palatin, il paraîtra peut-être étrange, dis-je, que l'ambassadeur extraordinaire de Sa Majesté n'ait obtenu de l'Empereur qu'une seule audience et que de tout ce temps il n'ait reçu qu'une dépêche d'Angleterre.

De Votre Seigneurie le très affectueux
R. M.

DCLXXXIX

22 octobre 1630.

BALTHASAR MORETUS A JEAN VAN VUCHT.

En Anveres a 22 de Otubre 1630.

.
. Aengaende mijn heer Rubbens doet geerne vriendschap sonder syne schade : soo U.L. gredient is met eene schilderije van drye oft vier personagien, sal U.L. gerieven vande selve groote die U.L. is begeerende voor 100 pattacons.

Archives du Musée Plantin-Moretus. Copie de lettres 1625-1635, p. 155.

TRADUCTION.

BALTHASAR MORETUS A JEAN VAN VUCHT.

Anvers, le 22 octobre 1630.

.
. Quant à Monsieur Rubbens, il fait volontiers une gracieuseté, pourvu que ce ne soit pas à son détriment. Si vous pouvez vous contenter d'un tableau de trois ou quatre personnages, il vous le fournira de la grandeur que vous désirez pour cent pattacons.

Monsieur.

J'ay esté très ayse d'avoir de vos nouvelles et je vous supplie de croire que le seul respect de ne vous importuner ma retenu de ne vous prévenir par mes lettres pour renouveler notre ancienne correspondance, laquelle jay regretté plusieurs fois d'avoir perdu (à mon opinion) par mes voyages d'Espagne et Angleterre, car elle ne m'estoit seulement agréable pour vos bons advis mais par vostre qualité et réputation me donnoit des atacles d'ambicion, oultre que ce bonheur me venoit de part de M. De Peresc que j'onore aultant que personnage du monde. J'ay quelquefois de ses nouvelles, par le moyen d'un marchand naguerrres venu de Marseille à demeurer en ceste ville. Il na jamais perdu son bon goust en matière d'antiquité par les calamitez publiques de sa patrie (1), ains a tousjours continué à m'envoyer de ses gentilleses accoustumées, me donnant part de ses observacions et desseyens tirez de quelq. pièces antiques et particul^r dun tripas de bronse trouvé en un temple ruineus de Neptune, et plusieurs aultres galanteries. Je suis bien ayse qu'il est de retour chez soy, après une si longue et ennuyeuse absence. Mons. de Valavez son vray frère de nature et courtoysie, m'at honoré aussi quelq. fois de ses lettres. Il me semble que la peste faict sa gyravolte par toute l'Italie on escrit de Venise qu'elle y faict des grans progrès. Quant à la mort de Monsieur le Marquis Spinola je ne puis dire aultre particularité sinon quelle at esté causée par des travaulx et ennuys, vires ultra sortemq. senectæ. Il semble quil estoit las de vivre on a veu une siene lettre escrite se portant ancor bien qui disoit Espero que N. S^r me hara la merced da cavar mi vida con este mes de settiembre; o antes (2). Il estoit fort degousté pour les mauvais offices quon luy rendoit en Espagne et particul^r Mons^r l'Abbé Scaglia sen estoit déclaré partie, et tout exprès allé en Espagne pour luy faire la guerre, et digia auparavant il n'estoit pas bien avecq Mons^r le conte

(1) La peste et la guerre avaient désolé la Provence dans ces dernières années.

(2) J'espère que Dieu me fera la grâce de m'appeler à lui à la fin de ce mois de septembre ou même avant.

octobre 1630.

dOlivares. Ce néanmoins il n'est pas vray qu'on l'at despouglé de ses charges contre son gré avant sa mort mais bien supposant sa mort et ayant digia S. Ex^{ce} mesme prévenu se sentant à lextremité à transférer le gouvernement en la personne du marquis de S^{ta} Cruz. Son mal estoit un léthargue duquel ayant esté creu mort le 12 de settembre il revint et quant on pensoit estre asseurée son escapade, une récidive le porta le 25 du mesme moys. Il at, selon qu'on escrit de tous costez parachevé ceste guerre avecq sa vie. C'est une marque de la grandeur de son destin et de la puyssance de son génie. J'ay perdu en sa personne un des plus grans amys et patrons que j'avoys au monde comme je puis tesmoingner par une centurie de ses lettres. (1) Quant à Mons. de Saint Ambroyse je vous asseure que je suis son très humble serviteur et que j'estime aultant son amitié et faveur que me manquant ses bonnes grâces je feroys mon comte d'avoir perdu ma fortune en France, sans plus penser à louvrage de la Royne-Mère du Roy ou chose quelquonque de ce costé là. Aussi je confesse luy estre débiteur de tous les bons succès passez etc^{ra}. Et pour le présent je ne sçay pas qu'il y at aulcun différent entre nous sinon quelq. malentendu touchant les mesures et symmétries de ceste galerie de Henry le Grand. Je vous supplie dentendre s'il y a quelq. rayson en mon endroit me remettant entièrement à vostre jugement. On m'at envoyé les mesures de tous les tableaux dès le commencement les accompagnant monsieur l'Abbé de ses lettres fort exactement selon sa coustume et m'ayant gouverné selon ses ordres et fort avansé quelques pièces des plus grandes et importantes, comme le Triumphe du Roy au fond de la galerie depuis le mesme Mons^r l'Abbé de S^t Ambroyse me retranche deux pieds de la haulteur de tableaux et aussi il hausse tant les frontispices sur les huys et portes qui perçent en quelques endroits les tableaux que sans remède je suis contrainct d'estropier gaster et changer quasi tout ce que jay faict. Je confesse que je lay senti fort et plaint à Mons^r l'Abbé mesme (nul autre) le priant pour ne couper la teste au Roy assis sur son chariot triumphal me faire grâce d'un demy-pied, et aussi luy remonstrant lincommodité de laccroissement des portes susdittes. Jay dict à la ronde que tant de traverses au commencement de cest ouvrage me sembloient des mauvais Augures pour espérer un bon succès, me trouvant abattu

(1) En marge : On m'escrit de Brusselles que le ducq d'Alve présentement viceroy de Naples est déclaré gouverneur de Milan.

de courage et à dire la vérité aulcune^t dégousté par çes nouveautez et changemens à mon très grand préjudice et de louvrage mesme, lequel diminuera grande^t de splendeur et lustre par ces retranchemens, toutesfoix si on les eult ordonnez de la sorte du commencement on pouvoit faire de la nécessité vertu. Ce non obstant je suis tout prest pour faire tout ce que me sera possible pour complaire e servir Mons^r l'Abbé et je vous pryé me favoriser de vostre moyen. Quid enim mali feci. Je vous en seray redevable de mon très humble service tout le durant de ma vie outre l'obligacion précédente qui ma mis au rang de ceulx qui font profession d'estre ce que je suis, Monsieur

Vostre très humble et très affect^r
serviteur

PIETRO PAUOLO RUBENS.

Anvers ce 1630. (Rubens n'a pas rempli la date du mois.)

Je vous prie m'excuser d'avoir pris la hardiesse d'escire ceste en la langue francoyse sans en avoir aucune cognoissance ce que jay faict seulement pour ceste foix en cas quil fust besoing de la communiquer à mons^r de St Ambroyse.

Monsieur je vous prie de bayser bien humblement de ma part les mains à mons^r vostre frère.

Autographe à la Bibliothèque nationale de Paris.

Publié par GACHARD. *Bulletin de la Commission royale d'histoire* II, p. 191; par E. GACHET. *Lettres inédites de Rubens*, p. 255 et par AD. ROSENBERG, op. cit. p. 195.

COMMENTAIRE.

Le marchand de Marseille. Ce marchand était un Anversois, ami de Rubens, nommé Picquery, qui avait habité Marseille et qui était revenu à Anvers vers 1630.

Spinola dirigeait le siège de la ville de Casal lorsqu'il tomba malade et se fit transporter à Castello de Incisa entre Alexandrie et Nice où il mourut le 25 septembre 1630. Le 4 septembre, la ville de Casal lui fut livrée, à l'exception de la citadelle qui provisoirement fut laissée aux Français commandés par Monsieur de Toiras. Le 27 novembre 1630, la ville et la citadelle furent remises entre les mains du duc de Mantoue, ce qui mit fin à la guerre entre la France et l'Espagne.

octobre 1630.

La Galerie de Henri IV. Rubens fut chargé par la reine-mère de peindre, en même temps que la Galerie représentant l'histoire de Marie de Médicis, une seconde galerie représentant celle de Henri IV. Le 7 mars 1622, Peiresc écrivit à Aleander : « Pierre-Paul Rubens est retourné chez lui. Il a entrepris de faire les peintures des deux galeries de la reine-mère au prix de vingt mille écus. » Il termina la première avant de songer à mettre la main à la seconde. Au commencement de 1628, il avait commencé les dessins de cette dernière ; après son retour d'Angleterre, il s'était mis sérieusement au travail et dans la présente lettre il expose les difficultés survenues qui l'empêchent de continuer cette besogne, la plus importante à ses yeux qui lui fût jamais commandée. Les troubles politiques survenues en 1631 la lui firent abandonner complètement. Quelques tableaux étaient fort avancés, les esquisses d'autres étaient exécutées. (Voir à ce sujet mon *Œuvre de Rubens* nos 755 à 762.)

DCXCI

24 octobre 1630.

PEIRESC A JEAN-JACQUES CHIFFLET.

J'ai donné à M. Rubens le dessein d'un trépied de bronze antique [trouvé] en ces quartiers de deçà puis peu de mois où il se void bien des marques de ces anciens mystères delphiques et fatidiques. Je voudrois que vous eussiez veu l'original mesmes, car je m'asseure que vous y trouveriez à dire des merveilles.

Cependant je vous dois de nouveaux compliments du livre de Lalaing que j'ay enfin receu avec les portraits de M^{rs} Rubens, Gevartius et Puteanus, bien marry de n'avoir eu par mesme moyen le vostre.

Beaugency, 24 Octobre 1630.

Bibliothèque de Carpentras. Minutes des lettres de Peiresc, Tome III.

COMMENTAIRE.

Le dessin d'un trépied de bronze. Ce fut entre le 8 et le 18 décembre 1629 que Peiresc envoya à Rubens les dessins et discours du trépied en bronze. (Voir plus haut pages 316, 317 et suivantes.)

Le Livre de Lalaing. Il s'agit, à n'en pas douter, de l'*Histoire du bon chevalier Jacques de Lalain*. Cette *Histoire* est racontée dans une chronique longtemps attribuée à Georges Chatelain, actuellement reconnue comme l'œuvre de Jean Lefèvre, seigneur de Saint Rémy. Au moment où Peiresc écrivit la présente lettre, l'*Histoire du bon chevalier* n'existait qu'en manuscrit. Peiresc en avait fait faire une copie ; dans la lettre qu'il écrivit le 21 juillet 1629 à l'un des frères Dupuy, (1) il dit : « J'ay esté bien aise d'apprendre que vous ayez receu la coppie du manuscrit de Jacques de Lalain, que j'avois faict transcrire sur un exemplaire du sieur Chifflet, n'ayant pas sceu que M. Godefroy ne M^r Chrestien en eussent de semblables, car j'eusse eu recours à eux plutost qu'au dict sieur Chifflet, mais il importe peu d'où que la coppie en vienne, pourveu qu'elle soit bien correcte. Cependant, je vous remercie de l'advis de ces deux autres exemplaires, pour m'en pouvoir prévaloir en la collation si besoing estoit. » La transcription faite pour Peiresc est conservée à la bibliothèque Inguimbertaine à Carpentras. Quatre années plus tard, l'*Histoire du bon chevalier Jacques de Lalain* fut publiée par Jules Chifflet, d'après un manuscrit qui se trouvait dans la bibliothèque de son père Jean-Jacques (Bruxelles, 1634, in-4°).

24 octobre 1630.

(1) *Lettres de Peiresc aux Frères Dupuy*, publiées par TAMIZEY DE LARROQUE, II, p. 133.

DCXCII

6 décembre 1630.

IN NUPTIAS

Nobilis Clarissimique Viri

D. PETRI-PAULI RUBENII,

EQUITIS,

Regiæ Majestati in sanctiore Concilio a Secretis, etc,

Sæculi sui Apellis, secundum se Sponsi :

ET

Lectissimæ Virginis

D. HELENÆ FORMENTIÆ

Moribus et venustate incomparabilis,

Celebratas ANTVERPIÆ vi. Idus Decembris M.D.C.XXX. (1)

ARGIVÆ vultus HELENÆ dum pingere Zeuxis,

Gemmantesque oculos, oraque blanda parat :

Crotonâ quinas delegit in urbe puellas,

Ut formæ ferret symbola, quæque suæ.

Hæc dedit eximios frontis candentis honores ;

Hæc fusam rutilo vertice cæsariem.

Purpureas dedit illa genas, et eburnea colla,

Æmula sideribus lumina, labra rosis :

Attulit illa humeros molles, stantesque papillas ;

Hæc pectus niveum, lacteolasque manus.

Sic juncta expressit tabulâ ingeniosus in unâ,

Quæ Natura aliis singula dona dedit.

Zeuxide sed major RUBENIUS, ille potenti

Eloquio, dubium, clarior an graphio ;

(1) Rubens épousa Hélène Fourment, non le 6 des Ides de décembre (10 décembre), mais le 6 du mois de décembre. Dans le registre de l'église St Jacques le fait est relaté en ces termes : « Petrus-Paulus Rubens Helena Fourment. Solemnisatum ipso Nicolai (festo) 1630, cum dispensatione proclamationum et temporis clausi, coram Petro Fourment et Daniele Fourment. »

Ecce HELENÆ Aduaticæ spirantia possidet ora,
 Argivam longè quæ superant HELENEN.
 Non hæc Ledæi jactat mendacia cycni,
 Membra licet nivibus candidiora gerat :
 Nulla superciliis labes interflua serpit,
 Tyndaridos frontem quam violasse ferunt :
 Hæc cunctas niveo complexa est pectore dotes,
 Quas Graiæ aut Latiae vix habuere nurus.
 Talis ab æquoreis orta est Cythereia quondam
 Fluctibus, effusâ conspicienda comâ :
 Talis et Æaconio Tethis est sociata marito,
 Cum caperet magnos Thessala terra Deos.
 Delicias formæ vincunt insignia morum,
 Candida simplicitas, ingenuusque Pudor :
 Uni fida viro Mens, sedatusque Cupido :
 Theseus nequicquam, vel Paris arma paret.
 Macte novis thalamis, sæcli florentis Apelles :
 Ars tua nil quò jam progrediatur habet :
 Jam spirans et casta HELENÆ tibi ridet Imago :
 Formarum cessit palma suprema Tibi.
 Tu verò, tali felix, ò Virgo, marito,
 Quem tanto illustrem nomine Fama canit :
 Qui totum vivis animare coloribus orbem,
 Naturæ potuit qui superare decus :
 Cedere Praxiteles cui Parrhasiusque fatetur,
 Et, Titiane, tuus, Massisiique labor ;
 Templâ quis enumeret, quis celsa Palatia Regum,
 Illius artificis nobilitata manu ?
 Hanc Tagus, hanc Tiberis, Ister veneratur et Arnus,
 Et proprium gaudet Scaldis habere decus.
 Sequana divinos Artis miratur honores,
 Hujus ab Ingenio, Regia gesta stupet.
 Quid Latiae studium referam, Graiæque Minervæ ?
 Notaque de primo sæcula ducta die ?
 Gloria Picturæ minima est, si cognita Regi
 Consilii spectes Judiciiue bona.

Conspicuum nuper ramis frondentis olivæ
Obstupuit Tamesis Principis ore loqui.
Cumque illi lustris ætas bis quinque peractis
Nunc eat in primo quæ tibi flore viret ;
Ille tuis iterum, Virgo, juvenescet in ulnis,
Eque tuo accedet vividus ore vigor :
Alciden qualis Hebe formosa maritum
Ætatis vetuit noxia damna pati.

C. GEVARTIUS lud.

Original aux Archives du royaume de Belgique. Cartulaires et manuscrits n° 542
(Fonds Routard) pp. 667-669.

TRADUCTION.

Sur le Mariage du noble et illustre homme Pierre-Paul Rubens, chevalier, secrétaire de Sa Majesté royale au Conseil privé etc, Apelles de son siècle, l'heureux époux, et la très distinguée demoiselle Hélène Fourment, incomparable par la conduite et par la beauté, le 6 décembre 1630.

Lorsque Zeuxis se prépara à peindre les traits de l'Hélène grecque, et ses yeux brillants et son doux visage, il choisit dans la ville de Crotone cinq vierges pour composer de leurs beautés diverses la beauté de son héroïne. L'une lui fournit l'exquise blancheur de son front ; l'autre la chevelure qui lui descendait en ondes ardentes de la tête ; une autre encore ses joues empourprées, son cou d'ivoire, ses yeux brillants comme des astres, ou les roses de ses lèvres ; celle-là ses épaules dodues, ses seins fermes ; celle-ci sa poitrine de neige, ses mains blanches comme le lait. Ainsi l'artiste réunit en un seul tableau les dons répartis par la nature à plusieurs belles. Mais plus grand que Zeuxis est Rubens dont on ne saurait dire s'il se distingue plus par l'éloquence que par l'art ; voilà qu'il possède l'image vivante de l'Hélène anversoise, qui de loin dépasse Hélène la Grecque. Elle ne s'enorgueillit pas des fausses grâces du cygne de Leda quoique ses membres soient plus blancs que la neige. Entre ses sourcils ne serpente nulle tache comme celle qui, dit-on, souilla le front de la fille de Tyndare. Sa poitrine de neige renferme tous les dons que possédaient les filles de la Grèce et du Latium. Telle naquit un jour Vénus sortant des eaux, adorable dans sa chevelure déployée ; telle aussi Thétis fut réunie à son mari Pélée, quand la Thessalie donna asile aux grands Dieux. La beauté de ses

formes est surpassée par l'agrément de ses manières, par sa gracieuse simplicité, par sa chaste réserve. Elle sera fidèle à l'homme de son choix qu'elle aimera d'un amour paisible. Thésée et Pâris aiguiseront en vain leurs armes contre elle. Prépare-toi donc à de nouvelles luttes amoureuses, Apelles de notre siècle florissant; ton art ne saurait plus faire des progrès nouveaux; rien ne dépasse la beauté des formes créées par toi; l'image chaste et vivante de ton Hélène te sourit déjà.

6 décembre 1630.

Et toi, Vierge, sois heureuse d'un mari, dont le nom illustre est chanté par la renommée, qui de ses couleurs anime l'univers entier, qui, par la beauté de ses œuvres, dépasse la nature, devant qui s'inclinent Praxitèle, Parrhasius, Titien et Quentin Matsys. Qui énumérera les temples et les palais royaux qu'il a ennoblis de ses mains? Le Tage, le Tibre, le Danube et l'Arno le vénèrent, mais l'Escaut se réjouit de pouvoir se glorifier de le posséder. La Seine admire les merveilles de son art et reste éblouie devant l'histoire de la Reine. Parlerai-je de ses études du pays latin et de l'art grec et de sa connaissance de l'histoire la plus ancienne? Et encore sa gloire comme peintre est peu de chose si on la compare à ses connaissances et à ses talents comme conseiller du roi. Naguères la Tamise s'étonna de l'entendre parler au nom de son souverain et de le voir conquérir les rameaux de l'olivier verdoyant. Qu'il aille, lui qui a passé ses deux fois cinq lustres, reverdir dans ta jeune floraison; dans tes bras, jeune épouse, il rajeunira et il puisera une vigueur nouvelle dans tes charmes ainsi que la belle Hébè empêcha son mari Hercule de ressentir les suites fâcheuses de la vieillesse.

C. GEVARTIUS.

DCXCIII

DIPLOME DE CHEVALIER

15 décembre 1630.

DÉLIVRÉ A RUBENS PAR CHARLES I.

Carolus Dei gratiâ Magnæ Britanniæ, Franciæ et Hiberniæ Rex, fidei Défensor, etc., universis et singulis, Regibus, Principibus, Ducibus, Marchionibus, Comitibus, Baronibus, Proceribus, Dominis ac Nobilibus quibuscumque ad quos præsentis litteræ pervenerint, Salutem.

Quum nihil habeat nec natura nostra melius, quam ut velimus, nec fortuna nostra majus, quam ut possimus virtutem condignis præmiis

15 décembre 1630.

afficere, et eo dignitatis nos sciamus à divinâ bonitate evectos, ut habeant boni quem suspiciant meritorum humanorum remuneratorem publicum et a summo proximum, Nos ex bonorum numero selegimus Petrum Paulum Rubenium ex urbe Antwerpia oriundum, Serenissimi Regis Hispaniarum Philippi Secrètarium et ejusdem Senatûs Privati in Flandriâ Conciliarium, Serenissimæ Infantæ Isabellæ Claræ Eugeniæ ex Famulatio Aulico Nobilem et virum, tum, magno ergà nos et subditos nostros affectu et meritis, nobis apprimè charum, tum vero maxime, insigni ergà Regem Dominum suum fide et morum sapientiâ scientiæque rerum, quibus ingenii et generis sui nobilitatem illustravit, Regiæ nostræ curiæ commendabilem, quin etiam memores sumus quantâ integritate et industriâ sese publicæ tranquillitatis necnon pacis inter Nos et Regem suum novissimè sancitæ studiosum apud Nos præstitit, quamobrem Nos, in affectus Nostri et virtutis suæ monumentum, suprâ dicto Petro Paulo Rubenio ad avitam nobilitatem insuper Equitis aurati gradum contulimus, eâque illum dignitate lubentes merentem insignivimus, tum gladium quo Equitem creavimus ipsi dono dedimus, atque, ut gratiæ nostræ etiam ad posteros ejus luculentum aliquod argumentum derivetur, maturo consilio, certâ scientiâ et de plenitudine Regiæ nostræ potestatis, ejusdem Petri Pauli Rubenii clypeo armorum gentilitiorum additamentum ex insignibus nostris regiis decerptum, videlicet Leonem aureum in cantone rubro, sicut in margine præsentium clarius depictum cernitur, adjunximus. Volentes et confirmantes quod præfatus Petrus Paulus Rubenius et hæredes ejus masculi de corpore suo legitimè procreati additamentum prædictum in clypeis et insignibus suis gestare atque uti possint in perpetuum, eademque hæc omnia et singula Serenissimos Regem Hispaniarum et Archiducissam Austriæ præfatos grata habituros minimè dubitamus. In quorum testimonium has litteras nostras fieri fecimus patentes. Dat. apud Palatium nostrum Westmonasteriense decimâ quintâ die Decembris, anno regni nostri sexto, verum à Virginis partu salutifero supra millesimum sexcentesium tricesimo.

CAROLUS R.

Publié par A. VAN HASSELT. *Histoire de P. P. Rubens*, 1840, p. 146, et par SMIT & VAN GRIMBERGEN. *Historische Levensbeschrijving van P. P. Rubens*, 1840, p. 448.

DIPLOME DE CHEVALIER
DÉLIVRÉ A RUBENS PAR CHARLES I.

Charles, par la grâce de Dieu roi de la Grande-Bretagne, de France et d'Irlande, défenseur de la foi, etc. A tous ceux, Rois, Princes, Ducs, Marquis, Comtes, Barons, Grands, Seigneurs et Nobles, qui verront ces présentes lettres, Salut. Comme notre nature n'a rien de meilleur que de vouloir, et notre fortune rien de plus grand que de pouvoir dignement récompenser la vertu, et comme nous savons que nous avons été élevé si haut en dignité par la Grâce Divine, afin que les bons sachent qu'ils possèdent, après Dieu, un rémunérateur public des mérites humains, nous avons choisi, dans le nombre des bons, Pierre-Paul Rubens, issu de la ville d'Anvers, secrétaire du sérénissime roi d'Espagne, Philippe, et membre de son conseil privé en Flandre, gentilhomme de la cour de la sérénissime Infante Isabelle-Claire-Eugénie, lequel nous est particulièrement cher, non seulement par son affection et ses mérites envers nous et nos sujets, mais plus encore parce qu'il s'est rendu recommandable à notre cour par son insigne fidélité au Roi son maître, par la sagesse et par les connaissances pratiques qui rehaussent si éminemment la noblesse de son esprit et la gloire de sa race; comme, en outre, nous prenons en considération l'intégrité et l'intelligence qu'il a montrées en s'employant à la paix récemment conclue entre nous et le roi son maître, Nous avons, en souvenir des bonnes qualités dont il a fait preuve et de notre affection spéciale, ajouté à la noblesse de famille dudit Pierre-Paul Rubens, la dignité de chevalier de l'Eperon d'or, et lui avons librement conféré ce grade qu'il méritait, et fait présent de l'épée avec laquelle nous l'avons affilié à l'ordre, et afin qu'il reste à ses descendants une preuve évidente de notre faveur, nous avons, après mûre délibération, avec connaissance de cause et selon la plénitude de notre pouvoir royal, ajouté au blason dudit Pierre-Paul Rubens une augmentation d'armes prise dans notre blason royal, à savoir un canton de gueules au lion d'or, tel qu'il se trouve plus clairement dépeint en marge des présentes lettres; voulant et confirmant que ledit Pierre-Paul Rubens et ses héritiers mâles légitimes, puissent porter et employer à perpétuité ladite augmentation d'armes en leur blason, ne doutant pas que toutes ces choses et chacune d'elles en particulier ne soient agréables au sérénissime roi d'Espagne et à la sérénissime archiduchesse d'Autriche. En foi de quoi nous avons fait dresser ces lettres patentes. Ainsi fait en notre palais de Westminster, le quinziesme jour du mois de décembre, l'an mil six cent trente après la salutaire délivrance de la Vierge, de notre règne le sixième.

CHARLES R.

Alphonse Wauters a soulevé des doutes graves sur l'authenticité de cet acte. (1) Les rois d'Angleterre ne prirent le titre de roi de la Grande-Bretagne qu'en 1707, après l'union des deux monarchies, l'Angleterre et l'Écosse, jusque là complètement distinctes; le diplôme cite inexactement les titres de Rubens et emploie des formules inusitées dans les chancelleries anglaises. Le diplôme étant daté du 15 décembre 1630 style anglais, devrait être transféré au 25 décembre de notre style. Notons que Rubens figure sur la liste des chevaliers créés par Charles I le 21 février 1630. (Voir plus haut p. 275). Il est, on ne peut plus, improbable que son diplôme ne lui aurait été délivré que dix mois plus tard.

DCXCIV

décembre 1630.

DE VRIES A PEIRESC.

M^r. J'ay à la fin trouvé la commodité de faire le pourtraict de Mons^r le Card. Bagny, je l'allay trouver peu de temps après son arrivée pour luy proposer vostre désir à quoy il s'accorda tout aussy tost et comme quelqu'un luy parla du lieu où nous le ferions, il respondit qu'il me viendroit trouver à cause de mon jour et de façon que je n'avois nulle difficulté de le luy persuader. Il ne manqua point de me venir veoir au matin assigné et je l'ay tellement peint que luy et les siens en ont resté fort satisfaicts. J'ay grand désir d'avoir de vos nouvelles, et attendray sur ceste présente l'honneur de vos commandemens. Je mettray le pourtraict de M^r le Card^l de Bagny entre les mains de Monsieur du Puy pour le vous faire tenir tout aussy tost que je l'auray achevé d'habiller.

Je croy que vous avez sceu comme M^r Rubens s'est remarié avec une fille (dit-on) de dix et sept ans. Je me recommande mille et mille fois à vos bonnes grâces et demeure à jamais

Monsieur

Votre très humble
et très affectionné serviteur
DE VRIS.

(1) ALPH. WAUTERS. *P. P. Rubens*. (*L'Art* 1877. T. III, p. 206.)

Bibliothèque nationale de Paris. Recueil des lettres originales adressées à Peiresc. Mss. français n° 9542, tome VIII du Recueil, f° 79. La lettre ne porte point de date, mais le mariage de Rubens ayant eu lieu le 6 décembre 1630 ; c'est peu de jours après qu'elle doit avoir été écrite.

décembre 1630.

Publié par M. CH^e RUELENS dans le *Bulletin Rubens* I, p. 188.

DCXCV

COPIE D'UNE CONSULTE DU CONSEIL D'ÉTAT PROPOSANT UN TITULAIRE COMME AMBASSADEUR ORDINAIRE ET RÉSIDENT EN ANGLETERRE.

21 décembre 1630.

Señor.

El Secretario Andrés de Rocas, con orden del Conde-Duque ha dicho en el Conssejo que V. M. manda se le propongan personas para la Embaxada ordinaria de Inglaterra, y por haver de pasar luego á Flandes D. Cárlos Coloma y ser posible que no pueda partir tan presto el Embaxador que V. M. nombrare, ha dado á entender el Conde-Duque que V. M. se servirá de que tambien el Conssejo diga si entre tanto seria bien imbiar allí un Residente, y haze memoria para esta ocupacion del Secretario Juan de Necolalde, Pedro Pablo Rubens y de Juan Baptista Wanmale, para que el Conssejo diga á V. M. lo que se le ofrece sobre todo; y haviéndose conferido, se proponen á V. M. las personas siguientes, sin gradar por el lugar ninguna dellas.

El Conde Oñate á D. Christóbal de Venabente, don Manuel Pimentel, el Marqués de Oropesa, y tendria el Conde por lo mejor, que el que V. M. nombrare partiese luego sin que fuese necessario nombrar residente ; mas por si acaso no pudiere partir tan presto y V. M. fuere servido de resolver que entre tanto vaya residente, propone á Juan de Necolalde y á Juan Baptista Wanmale, y tubiera por muy apropósito la persona de Pedro Pablo Rubens para la correspondencia por la noticia y introduccion que tiene en aquella corte, *mas por ser persona de officio*, que en fin es de manifatura y venal, le pareze segun su dictámen que tiene algo de dificultad que V. M. le mande dar titulo de ministro suyo.

El Marqués de Gelves propone para Embaxador :

A D. Fernando de Toledo, señor de Igares.

D. Christóbal de Venabente, Conde de Oñate y Villamediana.

Y para Residente :

Al Secretario Juan de Necolalde.

Pedro Pablo Rubens.

Juan Baptista Wanmale.

El Padre confesor propone para la Embajada :

Al Marqués de Oropesa.

Al Marqués de Manzera.

Conde de Oñate y Villamediana.

Y para Residente :

Al Secretario de Juan de Necolalde.

Pedro Paulo Rubens.

Juan Baptista Wanmale.

El marques de Flores propone para la Embajada :

Al Conde de Oñate y Villamediana.

A D. Manuel Pimentel.

A D. Christóbal de Venavente.

Y para Residente :

Al secretario Juan de Necolalde y al secretario de la Embajada que oy es de D. Cárlos Coloma.

El conde de Castrillo propone :

A. D. Christóbal de Venabente.

Al Marqués de Oropesa y al Marqués de Castañeda, aunque está nombrado para la Embajada de Francia, por verle aquí desocupado y con poca comodidad, y parécele que en el estado presente podria tener inconveniente sacar de aquel puesto al Marqués de Miravel, y ser necessaria muchos dias su asistencia allí, en que el Marqués de Castañeda vendria á padecer lo que se vee. Parécele que se podria escusar imbiar residente á Inglaterra dejando D. Cárlos Coloma en aquella negociacion á su secretario entre tanto que se despacha el Embajador y que huviere de yr, porque quedará con todas las noticias de aquella Corte y con mayor introducion en ella, y se escusará con esto el acrecentar sueldo y la ayuda de costa que se havrá de dar al que huviere de yr y graduar un ministro mas *para ocupacion que parece ha de durar poco*, fuera de que quedando acá por ínterin el secretario de D. Francisco Cotinton es mas igual que quede allí el de D. Cárlos Coloma sin acrecentar puesto ni gasto.

El Padre confesor volvió á hablar y se conforma en esta parte del Residente con el conde de Castrillo.

El Conde de Castrillo, al señalar esta consulta dijo : que si por estar nombrado para Francia el Marqués de Castañeda no se huviere de hazar novedad, propone en su lugar al Conde de Umanes.

V. M. mandará lo que mas fuere servido. En Madrid á 21 de Diciembre de 1630. — Hay cinco rúbricas. 21 décembre 1630.

(Decreto.) El Marqués de Castañeda tiene Embaxada igual á la de Ingalaterra, y procedió muy bien en Génoba, y se le hizo sinrazon en sacarle de aquella Embaxada como se le sacó solo por satisfazer á la República, y así parece que miéntras el de Mirabel estuviese en Francia hará bien esta Embaxada, y aunque no se ha de publicar que se le da en el interim, vos, el secretario Rocas, sin leerlo en el Consejo, le direis á él esto en secreto, pero que fio que me servirá tambien allí y que se hará tanto lugar con aquel Rey y sus ministros cabidos, que me merezerá muchas mercedes allí, y sacarle á otros mayores puestos : y para residente nombro á Juan de Nicolalde y D. Luys Felipe parta precisa é indispensablemente en estas fiestas, y estraño mucho que haviéndome ese consejo mismo consultado por tan necesario el criar españoles para cabezas militares, y calificádome para esto á D. Manuel Pimentel, y yo por este respecto héchole merced del castillo de Amberes, y mandádole que vaya á Flandes el mismo consejo, oy totalmente le tuerze el camino consultándolo para Embaxador ordinario de Ingalaterra, y así será bien que el consejo me diga si ha sabido alguna cosa por donde D. Manuel no convenga que siga lo militar.

Archives de Simancas. Estado : Leg. 2519 f. 112.

Publié par G. CRUZADA VILLAAMIL, op. cit. p. 267.

TRADUCTION.

COPIE D'UNE CONSULTE DU CONSEIL D'ÉTAT PROPOSANT UN TITULAIRE COMME AMBASSADEUR ORDINAIRE ET RÉSIDENT EN ANGLETERRE.

Monsieur.

Le secrétaire André de Rocas, par ordre du comte-duc, a dit dans le conseil que V. M. ordonne de lui proposer des personnes pour l'ambassade ordinaire en Angleterre et, comme don Carlos Coloma devra passer bientôt en Flandre et qu'il est possible que l'ambassadeur à nommer par V. M. ne pourra pas partir de sitôt, le comte-duc a donné à entendre que V. M. aurait trouvé agréable que, dans l'intervalle, il soit envoyé un résident en Angleterre et il indiqua pour cette fonction le secrétaire Juan de Nicolalde, Pierre-Paul

21 décembre 1630. Rubens et Jean-Baptiste van Male, pour que le conseil dise à V. M. lequel de ces trois il préfère aux autres et après délibération on propose à V. M. les personnes suivantes sans désigner expressément aucune d'elles :

Le comte d'Oñate proposa comme ambassadeur Don Christobal de Benavente, don Manuel Pimentel, le marquis de Oropesa, et il préférerait que celui que V. M. nommera partit de suite, sans qu'il soit nécessaire de nommer un résident, mais dans le cas où l'ambassadeur ne pourrait pas partir à aussi bref délai et qu'il plût à V. M. que dans l'intervalle un résident soit envoyé, il propose Juan de Necolalde et Jean-Baptiste van Male et trouverait comme très recommandable la personne de Pierre-Paul Rubens, à cause des relations qu'il s'est créées dans cette cour et pour les connaissances qu'il s'y est faites, mais que, comme *c'est un homme de métier* qui travaille de ses mains pour de l'argent, il lui paraît, selon sa manière de voir, que S. M. pourrait lui accorder assez difficilement le titre de son Ministre.

Le marquis de Gelbes propose comme ambassadeur : Don Fernando de Tolède, seigneur de Igares et D. Christobal de Benavente, Comte de Oñate et Villamediana. Et comme résident : Le secrétaire Jean de Necolalde, Pierre-Paul Rubens, Jean-Baptiste van Male.

Le Père confesseur propose pour l'ambassade : le marquis de Oropesa, le marquis de Mansera, le comte de Oñate et Villamediana, et comme résident : le secrétaire Jean de Necolalde, Pierre-Paul Rubens et Jean-Baptiste van Male.

Le marquis de Flores propose pour l'ambassade : le comte de Oñate et Villamediana, D. Manuel Pimentel, D. Christobal de Benavente, et comme résident : le secrétaire Jean de Necolalde et le secrétaire de l'ambassade qui aujourd'hui est le secrétaire de D. Carlos Coloma.

Le comte de Castrillo propose : Don Christobal de Benavente, le marquis d'Oropesa et le marquis de Castañeda. Quoique ce dernier soit nommé pour l'ambassade de France, on le voit ici inoccupé et sans grand profit et il lui semble que, dans l'état présent, il pourrait y avoir de l'inconvénient à retirer de ce poste, le marquis de Mirabel, vu que sa présence là-bas sera nécessaire pendant plusieurs jours, tandis que le marquis de Castañeda assisterait passivement à ce qui se passe. Il lui paraît qu'on pourrait se passer d'envoyer un résident en Angleterre; D. Carlos Coloma pourrait laisser gérer cette affaire par son secrétaire en attendant qu'on envoie un ambassadeur qui devrait y aller. Le secrétaire resterait à Londres avec toutes les relations qu'il a dans cette Cour et avec les meilleures introductions auprès de celle-ci et ainsi on évitera l'augmentation de traitement et les secours d'argent qu'il y aura à donner à celui qui devra y aller, dans le cas où on nommerait un ministre de plus à une fonction qu'il semble ne pas devoir remplir longtemps. Sans

compter que, en laissant ici le secrétaire de Cottington, on agit de la même manière en laissant là celui de don Carlos Coloma, sans augmenter le nombre des fonctions ni le montant des traitements.

21 décembre 1630.

Le père confesseur se rallie sur la question du résident à l'avis du comte de Castrillo.

Le comte de Castrillo en levant la séance dit : que si, en nommant le marquis de Castañeda ambassadeur en France, on n'innovait en rien, il proposerait à sa place le comte de Umanes.

Votre Majesté ordonnera ce qui lui plaira le mieux. A Madrid, ce 21 décembre 1630. Il y a cinq paraphes.

(*Décret.*) Le marquis de Castañeda occupe une ambassade égale à celle de l'Angleterre et a fort bien réussi dans celle de Gênes et on lui avait fait tort en le retirant de cette ambassade, comme si on lui faisait quitter celle de Gênes pour plaire à la république. Il semble aussi que, pendant que de Mirabel se trouverait en France, il gérera bien l'ambassade d'Angleterre et bien qu'on ne doive pas publier qu'on la lui donne ad interim, vous, le secrétaire Rocas, sans en donner lecture au Conseil, vous le lui direz en secret, et aussi que j'ai confiance qu'il me servira là aussi bien qu'il l'a fait auprès du roi de France et de ses ministres compétents, qu'il se rendra digne de grandes récompenses et pourra être nommé à des postes plus élevés : et comme résident je nomme Juan de Necolalde et je veux que D. Luis Felipe parte absolument et sans faute pendant ces jours de fêtes et je m'étonne beaucoup que ce Conseil lui-même m'ayant conseillé comme très nécessaire de préparer des Espagnols aux dignités militaires et ayant désigné à cet effet D. Manuel Pimentel et l'ayant, pour cette raison nommé au commandement de la citadelle d'Anvers et ayant ordonné qu'il aille en Flandre, le même conseil change complètement d'avis en le recommandant comme ambassadeur pour l'Angleterre et il sera bon que le Conseil me dise s'il connaît quelque raison pour laquelle Don Manuel ne convient pas à suivre la carrière militaire.

COMMENTAIRE.

La paix entre l'Angleterre et l'Espagne ayant été signée le 15 novembre 1630, la Cour d'Espagne voulut faire rentrer le plus tôt possible don Carlos de Coloma en Flandre, où il devait reprendre son commandement dans l'armée. Il s'agissait donc de désigner son remplaçant. A cet effet, le Conseil d'État fut convoqué à Madrid le 21 décembre 1630. Comme on prévoyait que le futur ambassadeur ne pourrait se rendre immédiatement à son poste, on voulut en même temps désigner un résident qui le remplacerait provisoirement.

21 décembre 1630. Pour ce dernier emploi le Conte-duc proposa trois candidats : Jean de Necolalde, secrétaire du roi qui se trouvait en ce moment aux Pays-Bas ; Pierre-Paul Rubens et Jean-Baptiste van Male, conseiller au Conseil des Finances, laissant le choix au Conseil d'État. Jean de Necolalde fut le candidat préféré et ce fut lui que Philippe IV nomma comme résident. Le comte de Oñate avait trouvé très recommandable la candidature de Rubens à cause des relations qu'il s'était créées à la Cour d'Angleterre, mais il lui semblait que le roi ne pouvait décerner le titre d'ambassadeur à un homme de métier qui travaillait de ses mains. A Londres, on avait cru à un certain moment qu'il avait chance d'y revenir. Le 8 mars 1630, l'ambassadeur vénitien Giovanni Soranzo écrivit au doge à propos de Rubens : « On croit que ce peintre peut encore revenir ici en qualité d'ambassadeur ordinaire. » (1) Le marquis de Castañeda fut nommé ambassadeur.

Le 7 janvier 1631, Philippe IV ordonna à l'Infante Isabelle d'envoyer Jean de Necolalde à Londres, mais la Gouvernante, ayant besoin de lui pour des affaires de comptabilité, le retint à Bruxelles et envoya à sa place Henry Taylor, un Anglais depuis longtemps fixé à Bruxelles. Philippe IV en exprima son mécontentement à sa tante par sa lettre du 6 avril 1631, dans laquelle il lui donna l'ordre d'envoyer immédiatement Rubens à Londres, ce qui ne se fit pas, comme nous verrons plus loin.

DCXCVI

3 février 1631.

BALTHASAR MORETUS A STEENHUYZE.

.
 Also gecocht hebbe alle de resterende exemplaria van de Opera Huberti Goltzij, midtsgaeters vierhondert en vier copere platen daer toe dienende, de welcke Jacobus de Bie saliger heeft doen drucken met privilegie aen hem eertydts verleent, soo ist dat ick desgelyckx van de voors. Opera Huberti Goltzij Octroij versoecke.

Vuyt Antwerpen den 3^{en} february 1631.

Archives du Musée Plantin-Moretus. Copie de lettres 1625-1635, p. 171.

(1) Si crede che questo pittore possa ancora venir per ambasciator ordinario. (Archives de Venise reg. 35 *Inghilterra* 1630, pièce 34. Cité par GACHARD, op. cit. p. 197.)

BALTHASAR MORETUS A STEENHUYZE.

.....
 Comme j'ai acheté tous les exemplaires restants des œuvres
 de Hubert Goltzius ainsi que quatre cent et quatre gravures sur cuivre y
 appartenant que feu Jacques De Bie a fait imprimer avec le privilège qui
 lui avait été accordé autrefois à cet effet, je sollicite également l'octroi des
 dits Opera Huberti Goltzii.
 D'Anvers, le 3 février 1631.

COMMENTAIRE.

Par cette lettre adressée à Steenhuyze, le secrétaire du Conseil de Brabant, Balthasar Moretus, sollicite de ce corps le privilège pour une édition nouvelle des Œuvres de Hubert Goltzius. Il avait acheté de Rubens ce qui restait de la seconde édition de cet important ouvrage archéologique. La première édition avait été publiée à Bruges de 1563 à 1576 par Hubert Goltzius lui-même en quatre volumes in-folio, auxquels il faut joindre ses *Images des empereurs romains* publiées à Anvers, en cinq langues différentes, de 1557 à 1559, et le *Thesaurus rei antiquariæ*, in-4°, imprimé chez Plantin en 1579.

La seconde édition des Œuvres fut publiée à Anvers, de 1617 à 1620, en quatre volumes, in-folio, par Jacques De Bie (Biæus) et imprimée par Gérard Wolschaten. Elle ne comprenait ni les *Images des empereurs romains* ni le *Thesaurus rei antiquariæ*.

Goltzius grava lui-même les nombreuses planches que renferme la première édition de ses œuvres. Ces planches servirent dans l'édition de De Bie, à l'exception des frontispices dont deux furent copiés et deux furent remplacés par d'autres compositions pour la seconde édition.

A la mort de Jacques De Bie, un grand nombre d'exemplaires de son édition étaient invendus. Avec les cuivres des planches, ils devinrent la propriété d'un certain Jacques Loemans dont Rubens les acquit. Cette vente comprenait aussi 24 exemplaires imparfaits des *Empereurs romains* de la première édition.

Le document suivant non daté que nous avons trouvé dans les papiers de la maison plantinienne nous apprend en quoi consistait cet achat et comment Rubens céda à Balthasar Moretus les volumes acquis et complétés.

3 février 1631.

COMPTE DE RUBENS CONCERNANT
L'ACHAT ET LA VENTE DES ŒUVRES DE GOLTZIUS.

Myn Heer Petrus Paulus Rubenius is schuldigh aen S^r Jaques Loemans.

300	Goltzij Opera, in f ^o complet &c	
39	Goltzij Fasti in f ^o imperf.	
42	Goltzij Sicilia & magna Græcia f ^o imperf.	
223	Goltzij Græcia universa f ^o imperf.	
24	Goltzij Julius Cæsar, &c f ^o imperf.	
	Voor de Defecten	fl. 30.—

S^r Jaques Loemans moet goedt doen aen Myn Heer Pet. Paulus Rubenius, voor 't Papier en drucken, tot volmaeckinghe vande 300 Exemplaren Goltzij. —

282	Fasti in f ^o ghebreken 37 bladeren, maecken Riemen —	18 : 10
223	Julius Augustus &c. Cæsares ghebreken 39 bladeren en	
	in 47 exemplaren ghebreken de titels, maecken R. —	17 : 12
85	Græcia universa ghebreken 24 bladeren maecken R. —	4 : 2
	Voor Casse papier, onderboecken en overboecken R. —	4 : —
		R. 44 : 4

Archives du Musée Plantin-Moretus. Lettres reçues Q. R. p. 817.

TRADUCTION.

COMPTE DE RUBENS CONCERNANT L'ACHAT ET LA VENTE
DES ŒUVRES DE GOLZIUS.

Monsieur Pierre-Paul Rubens doit à S^r Jacques Loemans :

300	Goltzii Opera in-f ^o complet etc.	
39	Goltzii Fasti in-f ^o incomplet	
42	Goltzii Sicilia et Magna Græcia incomplet	
223	Goltzii Græcia Universa f ^o incomplet	
24	Goltzii Julius Cæsar, etc incomplet	
	Pour les exemplaires incomplets	30 florins.

S^r Jacques Loemans doit indemniser Monsieur Pierre-Paul Rubens du papier et de l'impression pour compléter les 300 exemplaires de Goltzius :

3 février 1631.

282 Fasti in-f ^o manquent 37 feuilles font	Rames	18 : 10
223 Julius Augustus etc. des Cæsars. Manquent 39 feuilles et dans 47 exemplaires les frontispices manquent font	Rames	17 : 12
85 Græcia universa manquent 24 feuilles font	Rames	4 : 2
Pour papier cassé et couvertures	Rames	4 : —
	Rames	44 : 4

COMMENTAIRE.

Le 27 novembre 1630, Rubens céda à Balthasar Moretus les volumes qui étaient devenus sa propriété. Le Musée Plantin-Moretus possède l'original de la créance souscrite par Moretus. Elle est de la teneur suivante :

Je soussigné reconnais devoir à Monsieur Pierre-Paul Rubens la somme de quatre mille neuf cent et vingt florins pour trois cent vingt-huit exemplaires de Goltzius à quinze florins l'exemplaire : laquelle somme je promets de lui payer en trois paiements égaux : à savoir le premier paiement au comptant, le second un an après, et le troisième deux ans après la date du présent acte. Item je reconnais lui devoir mille florins à payer en livres pour les planches de Goltzius, que je promets de lui fournir à son gré au prix ordinaire : et pour autant qu'ils seraient brochés je lui accorderai un rabais de deux sous par florin. En témoignage de quoi, j'ai écrit cette pièce de ma main propre et l'ai signée à Anvers le 27 novembre 1630.

BALTHASAR MORETUS. (1)

Sur le même papier que Balthasar Moretus écrivait la reconnaissance de sa dette, Rubens écrivit la quittance du premier et du second paiement ; Balthasar Moretus inscrivit celle du troisième. Ces quittances sont de la teneur suivante :

(1) Ick onderscreven kenne schuldigh te syn aen myn heer Petro Paullo Rubbens de somme van vier duysent negenhondert en twintich guldens voor dryhondert acht en twintich exemplaria Goltzij tot vyfthien guldens het stuck : de welcke somme hem belove te voldoen in drye gelycke payen : te weten deerste paye contant, de tweede naer een jaer, ende de derde naer twee jaeren naer datum van desen. Item kenne schuldigh te wesen duysent guldens in boecken voor de platen van Goltzius ; de welcke hem belove te leveren naer syn beliefte, achtervolgens ordinaris prys ; en by soo verre die ongebonden nemt, sal hem geven rabat van twee stuyvers op elcken gulden. Des oorkonden hebbe dit met myn eyghen handt gescreven en onderteeckent, binnen Antwerpen den 27ⁿ november XVI^e en dertich.

BALTHASAR MORETUS.

3 février 1631.

J'ai reçu là-dessus pour le premier paiement de Monsieur Moretus la somme de seize cent et quarante florins (florins 1640) le 27 mars 1631.

PIERRE-PAUL RUBENS. (1)

Reçu de Monsieur Moretus la somme de	florins	1940
à savoir pour le second paiement	florins	1640
et pour quelques exemplaires qui n'étaient pas compris dans		
la vente des 328 exemplaires susdits	florins	300
et encore pour l'intérêt d'une demi année	florins	47
	Total florins	1987

Echu en novembre 1632. (2)

(Cette quittance est écrite de la main de Rubens, mais non signée.)

Aujourd'hui 29 février [par erreur pour janvier] 1638 payé pour le troisième paiement 1640

Item pour l'intérêt de ce troisième paiement pendant cinq ans florins 410

Et ainsi mon obligation m'a été rendue. (3)

Les exemplaires ainsi acquis servirent à Balthasar Moretus pour faire la troisième édition des Œuvres de Hubert Goltzius.

Il fit placer une nouvelle préface en tête du premier volume, réimprimer les préfaces des trois autres volumes, graver l'adresse de l'officine plantinienne sur les anciens frontispices et exécuter un nouveau frontispice pour le premier volume.

(1) Hierop hebbe ick ontfanghen voor de eerste paye van mynheer Moretus de somme van guldens sestien hondert ende veertich (gulden 1640) den 27 Martii 1631. PIETRO PAUOLO RUBENS.

(2) Onvanghen van mynheer Moretus de somme van guldens	1940
te weten voor de tweede paye guldens	1640
Ende voor eenighe exemplaria die niet begrepen en waeren in den coop van de 328 exemplaria bovenghemelt guldens	300
Ende noch voor de rente van een half jaar guld.	47

Somme guld. 1987

Verschenen in November 1632.

(3) Item 29 ^{en} februarii [Januarii] 1638 betaelt voor de derde paye	1640
Item voor interest vande voors. derde paye voor vyf jaeren fl.	410
Ende alzoo wederom ontfanghen mijne obligatie.	

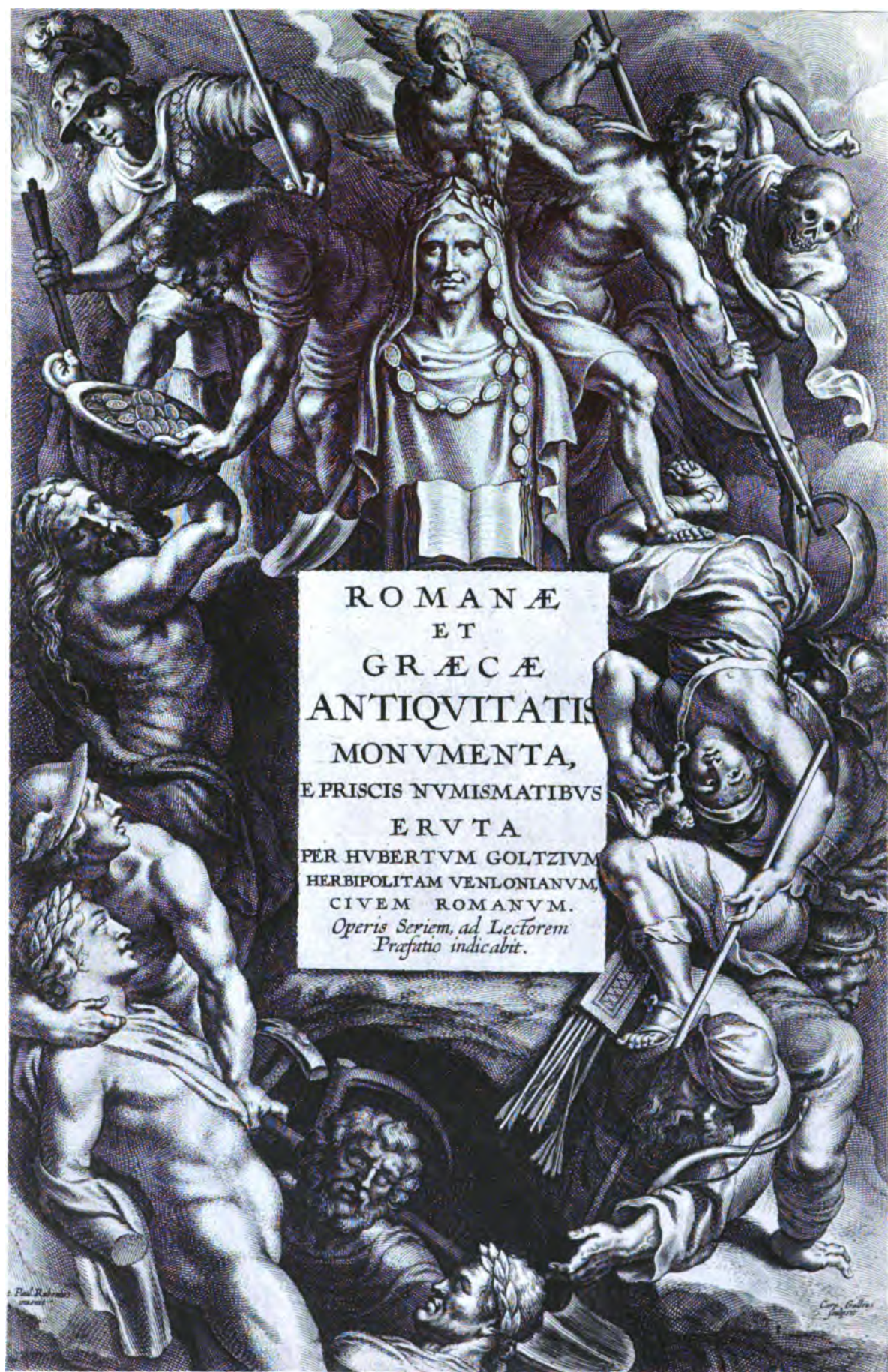
Le 29 janvier 1638, Balthasar Moretus annota dans les Dépenses particulières de l'imprimerie :

Adi 29 ditto betaelt aen Mynheer Pedro Paulo Rubens voor reste van den coop van Opera Goltzii met den interest ende getelt in de handen van syne Huysvrouwe 854 pattacons a 8 schellingen) (les *schellingen* étaient de

6 sous, les pattacons de 48) 2049-12
moneta 8

fl. 2050

(Monsieur Pierre-Paul Rubens pour reste de l'achat des Opera Goltzii avec l'intérêt compté entre les mains de sa femme 854 pattacons à 8 escalins font 2049-12 en monnaie d'appoint 8 sous = 2050 fl.)



FRONTISPICE DES ŒUVRES DE HUBERT GOLTZIUS

Publiées par Balth. Moretus en 1645

Gravé d'après Rubens par Corn. Galle Jr

La part la plus importante que Balthasar Moretus prit à la troisième édition des Œuvres de Goltzius fut la réimpression du cinquième volume, les Images des empereurs romains que De Bie n'avait pas compris dans son édition. Il fit graver par Christophe Jegher, le fameux graveur sur bois, les médaillons des empereurs pour remplacer ceux de Goltzius, il réimprima le texte ancien et le fit compléter par la vie des empereurs qui avaient régné depuis 1559 ; enfin, il fit graver pour ce volume un nouveau frontispice.

3 février 1631.

Rubens contribua à la publication nouvelle des Œuvres de Goltzius. Ce fut lui qui dessina le nouveau frontispice du premier volume que Corneille Galle grava. Il n'est pas douteux qu'il aida de ses conseils Erasme Quellin, son disciple, qui fournit le dessin du nouveau frontispice pour le cinquième volume et Christophe Jegher dans la copie des anciens médaillons et la gravure des nouveaux. Balthasar Moretus II atteste que Rubens dessina plusieurs figures d'empereurs romains. (1) Nous ne contesterons pas cette affirmation, mais nous ferons remarquer que l'imprimeur confondait volontiers Erasme Quellin avec son maître quand il avait intérêt à cette substitution.

L'édition plantinienne de Goltzius ne parut qu'en 1645 et ne fut mis en vente qu'en 1646. De nombreuses années furent perdues à attendre la rédaction des biographies des derniers empereurs.

A son tour, l'imprimeur Corneille Verdussen reprit des Moretus, en 1708, les planches des Œuvres de Goltzius et les exemplaires non vendus. Il fit paraître une quatrième édition en 1708 ; et ses héritiers pourvurent de nouveaux titres, datés de 1758, une partie des exemplaires de cette dernière édition.

DCXCVIII

TABULÆ PRÆLIMINARIS SIVE FRONTISPICII EXPLICATIO (OPERUM HUBERTI GOLTZII).

3 février 1631.

Tabella Præliminaris, a Petro-Paullo Rubenio, Equite, Ævi nostri Apelle, designata & delineata, Antiquitatis Reviviscentis Typum exhibet.

(1) Ac nonnullæ ex iis, et præsertim Romano-austriacorum imperatorum imagines a præstantissimi Rubenij manu sunt delineatæ. (Préface de l'édition des Œuvres de Hubert Goltzius écrite par Balthasar Moretus.)

Ad sinistrum Tabulæ latus, in superiori parte, Tempus est, Senis alati habitu, Falcem tenens, unaque Mors adstans, qui prisca Romanæ, Macedonicæ, Persicæ & Medicæ, Monarchiarum Simulacra in profundum Ævi Specum præcipitant.

Romanam Monarchiam designat Deæ Galeatæ inversæ Effigies, quæ Victoriolæ signum lævâ, hastam puram dextrâ gestat. Quâ formâ in priscis Nummis Roma spectatur.

Macedonicam, sive Græcam, denotat Alexandri galeati & thoracati Figura, dextrâ Fulmen tenentis : quo habitu ipsum ab Apelle olim depictum esse refert Plinius lib. XXXV, cap. X.

Persicam repræsentat Diadematum Caput Darii, cujus dorso insidens incumbensque Alexander Regem eundem opprimit.

Medicam refert Imago Principis Vittati, Arcum & pharetram inversam gestantis, laxâque & fluidâ veste (qualis erat Medorum) amicti, atque in obscurum caligantemque Ævi Specum jam propè immersi.

Dextro Specus lateri adstat Mercurius more suo Petasatus, alterâ manu ligonem tenens, cui eruderata Græcorum, Romanorumque Ducum marmorea Capita adjacent. Alterâ manu Mercurius propè integram prisce Imperatoris Statuam Laureatam & Paludatam è specu educit.

Paullò suprâ Hercules, Leonis exuviis amictus, Vas ingens Numismatibus plenum servo succincto tradit.

Pallas Galeata, Artium Præses Dea, Facem admovens, effossa priscorum Regum Caesarumque Numismata illustrat & interpretatur.

Media Tabulæ parte, ipsa Antiquitatis Velatæ & Laureatæ, variisque Numismatibus concatenatis circumdatæ spectatur Effigies. Liber apertus, pectori ejus appositus, Historiam & Interpretationem Numismatum designat.

Antiquitatis, vertici Phoenix insidet, *Παλιγγενεσίας*, id est, Reviviscentiæ & Perennitatis Symbolum.

Imprimé en tête du premier volume des Œuvres de Hubert Goltzius publiées par Balth. Moretus en 1645.

EXPLICATION DE LA PLANCHE PRÉLIMINAIRE
OU DU FRONTISPICE
(DES ŒUVRES DE GOLTZIUS).

Le frontispice composé et dessiné par le chevalier Pierre-Paul Rubens, l'Apelles de notre siècle, représente la Renaissance de l'antiquité.

Du côté gauche, dans le haut de la planche, se trouve le Temps, sous la forme d'un vieillard ailé, tenant une faux, et, à côté de lui, la Mort qui précipitent dans l'abîme des âges les représentants des monarchies de Rome, de la Macédoine, de la Perse, de la Médée.

La monarchie romaine est représentée par une déesse casquée et renversée qui, dans la main gauche, tient une statuette de la Victoire; dans la main droite, une lance sans fer. C'est ainsi que Rome est représentée sur les anciennes monnaies.

La monarchie de la Macédoine ou de la Grèce est représentée par une figure d'Alexandre, casqué et cuirassé, tenant la foudre de la main droite; tel que, selon Pline (lib. XXXV, cap. X), il a été autrefois peint par Apelles.

Le royaume des Perses est représenté par la tête de Darius, coiffée du diadème; Alexandre assis sur le dos de ce roi, l'écrase.

Le royaume des Mèdes est rappelé par la figure d'un prince, coiffé d'un turban, tenant l'arc et le carquois renversé, vêtu d'habits amples et flottants, tels que les Mèdes en portaient, et près de disparaître dans le gouffre obscur et ténébreux du temps.

A droite de la grotte se tient Mercure, coiffé du pétase, qui, d'une main, tient une houe, dont il s'est aidé pour déterrer les bustes en marbre des généraux romains et grecs qui se trouvent près de lui. De l'autre main, il retire de la grotte la statue presque intacte d'un ancien empereur romain couronné de lauriers et vêtu du manteau militaire. Un peu plus haut Hercule, vêtu des dépouilles du lion, tend un grand vase rempli de monnaies à un esclave légèrement vêtu.

Minerve, la déesse des arts, casquée, tient un flambeau, explique et déchiffre les monnaies déterrées des anciens rois et des empereurs.

Au milieu du frontispice, on voit le buste de l'Antiquité voilée, couronnée de lauriers et ornée d'une chaîne formée de diverses monnaies. Un livre ouvert posé sur sa poitrine fait allusion à l'histoire et à l'interprétation des monnaies.

Sur la tête de l'Antiquité est perché le Phénix, symbole de la Renaissance et de l'Éternité.

3 février 1631.

COMMENTAIRE.

Cette explication d'une composition rubénienne est une des très rares pièces de ce genre que nous possédions. Elle est écrite probablement par Gevartius, et nous permet de saisir sur le vif combien d'ingéniosité Rubens mettait dans ces pièces allégoriques, dont parfois certains détails restent inexplicables pour nous. Le frontispice portait dans un carré blanc au milieu de la page le titre gravé : « Romanæ et Græcæ Antiquitatis Monumenta e priscis numismatibus eruta per Hubertum Goltzium Herbipolitam Venlonianum civem Romanum. Operis seriem, ad Lectorem Præfatio indicabit. » Dans le bas on lit : « Pet. Paul. Rubenius invent. Corn. Galleus sculpsit. » La gravure fut payée à Galle le 28 juin 1632. Elle ne fut utilisée qu'en 1645, lorsque l'ouvrage parut avec l'adresse : « Antverpiæ, ex officina plantiniana Balthasaris Moreti. M.DC.XLV. » in-folio.

DCXCIX

14 février 1631.

BALTHASAR MORETUS A BALTHASAR CORDERIUS.

R^{da} in Christo Pater.

Imagines tandem absolutæ, atque adeò hoc ipso vespero quo has scribo. In sequentem septimanam trecenta quinquaginta exemplaria excusa curabo, et mittam quot licebit per cursorum hîc præfectum; imò per Dominam Viduam Baronis de Tassis, quæ huic imperat, et nescio quam legem nuperrimè indixit, ne minoris folia impressa quàm ipsas epistolas æstimaret. Cæterùm imagines placituras spero; quas non semel refingi atq. emendari curavi, donec mihi et Apelli nostro Rubenio placerent : adeò ut tempore acquisita bonitas facilè omnem moram compenset.....

Antverpiæ in officinâ plantinianâ 14 februarii 1631.

Archives du Musée Plantin-Moretus. Copie des lettres latines 1628-1633, p. 160.

BALTHASAR MORETUS A BALTHASAR CORDERIUS.

Révérénd Père.

Enfin les gravures sont terminées et cela le soir même que je vous écris la présente. La semaine prochaine, j'en ferai tirer trois cent cinquante exemplaires et je les enverrai autant que possible par le gouverneur des postes, c'est-à-dire, par Madame la baronne douairière de Tassis, qui se trouve ici à la tête de ce service. Elle a édicté, en dernier lieu, je ne sais quel règlement, en vertu duquel les feuilles imprimées ne paient pas moins que les lettres. Pour le reste, j'espère que les gravures vous plairont ; je les ai fait refaire et corriger plus d'une fois jusqu'à ce qu'elles me plussent à moi et à notre Apelles Rubens ; de sorte que l'excellence de l'ouvrage compensera largement le temps perdu.

Anvers, de l'imprimerie plantinienne, le 14 février 1631.

DCC

BALTHASAR MORETUS A BALTHASAR CORDERIUS.

21 février 1631.

R^{di} in Christo Pater.

Moram in imaginibus incidendis per breves et frigidos Brumæ dies excusari oportet ; atque insuper attendere, non quam citò, sed quam benè. Certe ut absolverant sculptores, quædam emendari curavi, non meo tantum sed Appellis nostri Rubenij judicio : atque adeo omnino confido, expectioni vestræ abundè satisfacturum.

Antverpiæ in officinâ plantianâ 21 febr. 1631.

Archives du Musée Plantin-Moretus. Copie des lettres latines. Registre 1628-1633, p. 163.

21 février 1631.

TRADUCTION.

BALTHASAR MORETUS A BALTHASAR CORDERIUS.

Révérénd Père.

Vous devez excuser le retard apporté à la gravure des planches par ces jours froids et brumeux et attendre non que le travail se fasse vite, mais bien. Certes, lorsque les graveurs avaient fini, j'ai fait faire quelques corrections, non d'après mon avis seulement, mais encore d'après celui de Rubens, notre Apelles, et je compte bien que maintenant elles répondront entièrement à votre attente.

• Anvers, de l'officine plantinienne, le 21 février 1631.

COMMENTAIRE.

Les gravures, dont il s'agit ici, n'étaient pas destinées à illustrer un livre imprimé par Balthasar Moretus; c'étaient des feuilles volantes. Elles n'étaient pas faites d'après des dessins de Rubens. Nous ne citons ces deux lettres que pour montrer comment l'imprimeur avait recours aux conseils de son ami le peintre et combien volontiers celui-ci se prêtait à cette intervention.

DCCI

27 mars 1631.

RUBENS A PIERRE DUPUY.

Molto illustre Signor mio osservantissimo,

Io sono debitore di rispota a due lettere di V. S. delle quale la prima fù delli 17 di januario, e l'ultima, che ricevetti per mano del signor suo fratello, di dieci di febraro, che mi fece l'honoré di visitarmi et mostrò colla sua gentilezza e cortesia d'esser vero fratello di V. S. Mi dubito che il signor ducca suo padrone sarà partito di qui con poco gusto, perchè, si come mi raccontò della sua propria bocca, non restò troppo sodisfatto delli marchesi d'Aytona e Leganes, e quelli recipro-

camente pichati anzi scandalizzati del suo procedere. La causa fù che il signor duca di Vandosme si faceva trattar d'Altezza e ricevette le visite di grandi di Spagna, aspettandole di piè fermo nella sua camera, et al uscire gli accompagnava scarsamente: che parve più strano perchè il principe di Conde si contentava d'Eccellenza e nel resto s'accommodava al uso della nostra corte. Gli disgusti di Bruxelles causarono d'altre conseguenze, di maniera che, nè al suo arrivo nè al partire di questa città, fù sparata una sol canonata e recusata l'intrata nel castello: di che mostrò gran sentimento, et a me rincrebbe in estremo di vederlo partire con tanto di mal talento. È però vero che della serenissima infanta restò intieramente contento. Fù notata una puntualità in Bruxelles, che venendolo vedere il giovanetto principe de Chimay, volse al uscire il duca di Mercurio accompagnarlo, ma fù dal padre ritenuto: che si prese in mallissima parte. In somma se n' andò senza rendere le visite a gli duoi marchesi sudetti, anzi si fece scusar per un paggio, fingendosi indisposto, la sera precedente alla sua partenza.

Ma lasciamo andar questo principe per il mondo, che non mancherà di riscontrar delle cortesie conformi al suo merito e grado, e vediamo un poco le novità della corte di Francia che certo sono grandissime, e piacerà a Dio che la catastrophe non sia infelicissima. Io hò gran obbligo a quella disputa toccante le misure co'l signor abbate di Sant Ambrosio, che mi ha tenuto sospeso più di quattro mesi senza mettere la mano a l'opera, e pare che qualche buon genio mi habbia ritenuto a non imbarcarmi più avanti. Certo io tengo tutto quello che hò fatto per fatica buttata a perdere, perchè è da temere che una persona tan eminente non si confina per rilasciarla, e l'esempio della scappata precedente causerà tal cautela *in posterum* che non occorre sperarla più. In somma tutte le corti sono soggette a gran varietà di casi, ma quella di Francia n'abunda più d'ogni altra. È difficile far giudizio perfetto delle cose che si vedono da lontano, et perciò me ne tacerò più tosto che censurar male.

Qui facciamo apparato di guerra con più fervore del solito, havendo Spagna proveduto denari più largamente del solito, et le provincie obediienti fanno un sforzo estremo a mantener molta gente a spese proprie: di maniera che potiamo sperare ch' el nemico non farà progresso quest' anno.

27 mars 1631.

Con che, non avendo altro, mi raccomando humilmente nella buona gracia di V. S. e del signor suo fratello, et ad ambidue bacio di vero cuore le mani, restando per sempre.

Di Vostra Signoria molto illustre
Servitor affettionatissimo,
PIETRO PAUOLO RUBENS.

D'Anversa, il 27 di marzo, l'anno 1631.

Viene da Milano per generale del essercito reggio in Fiandra il marchese Santa Croce, che si crede sia già incaminato.

Quei libri mentionati nella sua lettera, cioè del imperator Juliano et Strologi greci, si trovano qui, e perciò non occorre che V. S. s'incomodi a mandarmeli : che nulla di manco resto obligatissimo alla cortese offerta di V. S.

L'original passa dans la vente J. G. chez Charavay en 1846. En 1877, il appartenait à M. Hagemans alors membre de la Chambre des représentants en Belgique.

Publié par CH. RUELENS *Pierre Paul Rubens. Documents et Lettres*. Bruxelles 1877. p. 144. Traduction p. 120. GACHARD, op. cit. p. 317 ; AD. ROSENBERG, op. cit. 198.

Ruelens croyait la lettre écrite à Peiresc, Gachard à Valavez ; nous sommes convaincus qu'elle était adressée à Pierre Dupuy et que le frère, dont il est question dans le premier alinéa, est un frère de Pierre Dupuy, c'est-à-dire Jacques, prieur de Saint-Sauveur. Le ton de Rubens, quand il écrivait à Peiresc, était plus intime. Il n'aurait pas parlé à son ami résidant dans le midi, des nouvelles de la Cour de France, il ne lui aurait pas parlé de livres à envoyer ou à ne pas envoyer, il n'aurait pas parlé de Valavez comme d'un homme qu'il voyait pour la première fois. La lettre ne peut être adressée à Valavez, le premier alinéa le prouve de la manière la plus formelle ; Rubens n'aurait jamais adressé à son ami intime le compliment qu'il était vraiment le frère de Valavez et le frère qui lui avait remis la lettre aurait dû être Peiresc qui n'avait pas quitté la Provence.

TRADUCTION.

RUBENS A PIERRE DUPUY.

Monsieur.

Je suis débiteur d'une réponse à deux de vos lettres ; à celle du 17 janvier et à celle du 10 février que j'ai reçue par les soins de monsieur votre frère, qui m'a fait l'honneur d'une visite, et, par ses nobles manières et sa courtoisie, m'a montré qu'il était vraiment votre frère.

Je ne doute pas que le duc, son maître, ne soit parti d'ici médiocrement enchanté, car il m'a raconté, de sa propre bouche, qu'il n'est pas très satisfait des marquis d'Aytona et de Leganès, lesquels, de leur côté, sont piqués, voire scandalisés de ses procédés. En voici le motif : M. le duc de Vendôme se faisait traiter d'Altesse et reçut les visites des grands d'Espagne en attendant ceux-ci de pied ferme dans son appartement, et en faisant à peine un pas pour les reconduire à leur sortie. Cela paraissait d'autant plus extraordinaire que le prince de Condé s'était contenté du titre d'Excellence et, pour le reste, s'accommodait des usages de notre cour.

Ces désagréments de Bruxelles ont produit d'autres conséquences, car à son arrivée à Anvers comme à son départ, on n'a tiré qu'un seul coup de canon et on lui a refusé l'entrée de la citadelle. Il en montra un grand dépit, et moi-même, à la fin, je fus triste de le voir partir aussi mal intentionné. Néanmoins, il est vrai qu'il a été entièrement satisfait de la Sérénissime Infante. On a remarqué un fait de son humeur prétentieuse à Bruxelles. Le jeune prince de Chimay était venu lui faire une visite; à la sortie de ce prince, le duc de Mercœur se mit en devoir de le reconduire, mais Vendôme, son père, le retint, ce qui fut pris en très mauvaise part.

En somme, il est parti sans rendre leurs visites aux deux marquis susdits; mais auparavant, il s'était fait excuser par un page, en feignant d'être indisposé le soir qui précéda son départ.

Mais laissons ce prince courir le monde : il ne manquera pas d'y recevoir des politesses en rapport avec son mérite et son rang. Voyons un peu les nouvelles de la cour de France : nouvelles qui, certes, sont de haute importance. Il plaira à Dieu de faire que la catastrophe ne soit pas très malheureuse ! Je suis très heureux de la discussion, au sujet des mesures, avec l'abbé de Saint-Ambroise qui m'a tenu en suspens pendant plus de quatre mois, sans que je misse la main à l'œuvre. Il semble, vraiment, qu'un bon génie m'a empêché de m'embarquer dans cette affaire. Je tiens certainement tout ce que j'ai fait pour un travail en pure perte ; car il est à craindre qu'un personnage aussi éminent ne finisse par l'abandonner, et l'exemple de l'aventure précédente me fera prendre dorénavant de telles précautions, qu'il ne m'arrivera plus de me livrer à des espérances.

Enfin, toutes les cours sont sujettes à de grandes variétés de hasard, mais à la cour de France, elles abondent plus qu'en aucune autre. Mais, comme il est difficile de juger parfaitement des choses qui se voient de loin, je me tais pour ne pas m'exposer à critiquer sans droit.

Nous faisons ici des apprêts de guerre avec plus d'ardeur que de coutume, l'Espagne ayant été plus large à nous fournir de l'argent, et les provinces

27 mars 1631.

font d'extrêmes efforts pour maintenir, à leurs propres deniers, une nombreuse armée, de sorte que nous pouvons espérer de voir, cette année, l'ennemi arrêté dans ses progrès. N'ayant plus rien à vous apprendre, je me recommande humblement à vos bonnes grâces et à celles de monsieur votre frère et je vous baise les mains restant pour toujours

Votre très affectionné serviteur,

D'Anvers, le 27 mars 1631.

PIERRE-PAUL RUBENS.

Le marquis de Santa-Cruz vient de Milan pour être général de l'armée royale en Flandre. On croit qu'il est déjà en route.

Les ouvrages que vous mentionnez dans votre lettre, c'est-à-dire de l'empereur Julien et des Astrologues grecs, je les trouve ici, il ne faut donc point vous donner la peine de me les envoyer. Je vous suis néanmoins très obligé de votre offre si courtoise.

COMMENTAIRE. (1)

Rubens fait allusion, dans sa lettre, à l'un des mille petits incidents de la politique ténébreuse de ce moment.

Le duc de Vendôme, *César Monsieur*, comme on l'appelait, était l'aîné des fils que le galant Henri IV avait eu de la belle Gabrielle; le fils cadet se nommait moins modestement, Alexandre. Naturellement, tous deux avaient été légitimés; tout naturellement aussi, un jour, ils montèrent une conspiration. A la cour de Louis XIII, d'ailleurs, les conspirations, vraies ou non, étaient de règle.

Richelieu — toujours, tout naturellement — eut avis de ce qui se tramait. Alexandre et César furent arrêtés, le 12 juin 1626, et enfermés au château d'Amboise. Alexandre, le grand prieur de France, y mourut. César demanda la liberté à son bon frère le Roi, et l'obtint à la condition de sortir de France pendant une année.

On annonça qu'il allait en Italie; mais changeant d'avis, il se tourne vers le Nord. Il arrive à Bruxelles, le 23 février 1631, accompagné d'une belle suite de gentilshommes français: l'aristocratie belge et espagnole se rend à sa rencontre. Il descend à l'hôtel du comte de Rœulx, maître d'hôtel de l'Infante. Celle-ci s'est chargée de défrayer le séjour du noble voyageur.

(1) Monsieur Charles Ruelens fit suivre la traduction de cette lettre parue dans son *Pierre-Paul Rubens, Documents et Lettres* (1877), d'un commentaire étendu, comme il fit d'ailleurs pour tous les documents publiés dans ce volume. Je me fais un plaisir d'en emprunter les principales parties.

Au commencement de mars, il fut reçu en audience par l'archiduchesse. Il était accompagné de son fils, Louis, duc de Mercœur, qui avait 19 ans.

Que venait-il faire chez l'Infante Isabelle ? Allait-il simplement accomplir un acte de politesse ? S'y présentait-il en victime de Richelieu et offrait-il ses services ? Était-il chargé de quelque mission secrète ? Toutes les conjectures sont admises. Le caractère de l'homme qui tirait l'épée pour ou contre son roi, selon les accès de ses ambitieuses colères, et les roueries de la politique en ce temps-là autorisent plus d'une supposition. Il est possible qu'il eût déjà l'idée de se rendre en Hollande, auprès du stadhouder. La guerre n'était pas encore engagée et tous les jours il passait par nos provinces des gentils-hommes de France, qui allaient joindre les armées de nos ennemis du Nord. Cependant le bruit courait en Belgique, disent les *Tydinghen* d'Anvers, que Vendôme ira de Bruxelles à Louvain et à Anvers, puis à Berg-op-Zoom, Bréda, Bois-le-Duc, La Haye, pour passer de là en Angleterre et en Allemagne, ou même en Suède.

De toutes les façons, sa présence ici était un danger pour le pays. Le marquis de Mirabel, ambassadeur d'Espagne en France, dans une dépêche au roi, son maître, prévenait celui-ci du danger qu'offrait le séjour du bâtard d'Henri IV à Bruxelles. C'était pour le cardinal un prétexte de porter ses troupes vers les frontières du Nord de la France, « ce qui serait d'autant plus présumable, dit-il, qu'il pourrait ainsi offrir une diversion favorable aux entreprises des Hollandais. Il serait urgent, je pense, d'engager l'archiduc de se tenir sur ses gardes et de surveiller les moindres mouvements de ses voisins. (CAPEFIGUE, *Richelieu*, chap. 50.)

Quoi qu'il en soit, nous voyons par la lettre de Rubens que le fils de Gabrielle d'Estrées n'eut pas lieu d'être satisfait de sa réception à Bruxelles, où l'on savait à quoi s'en tenir, sans doute, sur son compte, et où le marquis d'Aytona, ambassadeur du roi et général de la flotte et le marquis de Leganès, le gendre de Spinola, faisaient toutes les diligences pour rassembler des troupes contre l'agression imminente de la France.

Vendôme quitta donc Bruxelles. Il se rendit à Anvers, où il fit visite à Rubens.

A Anvers, la réception du prince se fit avec une maigre solennité, un seul coup de canon et un refus d'entrée pour la citadelle. A Bréda, occupée par les Espagnols, le gouvernement lui refusa de même l'entrée de la place, « sur la défiance qu'il avoit que les Hollandois la muguétoient et avoient quelque dessein sur icelle. » Ainsi s'exprime le *Mercur françois* (T. XVII, p. 598). On avait donc vent de ses projets.

Enfin, il arrive à La Haye, le 15 mars et y fut bien accueilli. Il part le

17 mai avec le prince d'Orange, comme lieutenant de celui-ci, pour le suivre dans la campagne entreprise contre la Flandre. L'armée hollandaise traverse l'Escaut, aborde à Watervliet et vient mettre le siège devant Bruges. Vendôme, chargé sans doute tout particulièrement de réduire la ville, lui fit sommation de se rendre et demanda à l'évêque une entrevue, par une lettre que l'on peut tout au moins qualifier de très-singulière, bien qu'elle émanât d'un homme qui passait pour avoir de l'esprit. Les Brugeois y répondirent par une chanson en français. (V. Kervyn de Lettenhove. *Hist. de Flandre*, VI, 434.) La lettre et la chanson ont été reproduites dans le *Recueil de chansons, poèmes etc., relatifs aux Pays-Bas*, publié par la Société des bibliophiles de Belgique (T. I, p. 127). La tentative sur la Flandre n'ayant pas réussi, ou plutôt ayant été interrompue, par ordre des États-Généraux des Provinces-Unies, Frédéric-Henri opéra la retraite de ses troupes et revint en Hollande. Nous soupçonnons fort les députés de Hollande et le stadhouder de s'être défiés de leurs alliés français, comme ils s'en défièrent plus fortement encore quatre ans plus tard, lors de la campagne en Brabant. César Monsieur n'aurait-il pas eu quelque envie de se tailler, au moyen de l'armée des Provinces-Unies, une petite souveraineté dans les Pays-Bas espagnols ?

Son épée — peu redoutable d'ailleurs — ne fut pas longtemps au service des Provinces-Unies. Cependant il ne courut pas le monde, comme le croyait Rubens, il obtint de rentrer en France, où plus tard il conspira de nouveau.

Sans entrer ici dans des considérations sur les idées de Rubens en matière de politique nationale, nous voyons clairement, par cette lettre et par d'autres, qu'il approuvait les efforts qui se faisaient pour maintenir l'intégrité du pays. Ces efforts, en effet, furent considérables. Déjà à la fin de l'année précédente, les Marquis d'Aytona et de Leganès, le comte de Coupigny, etc., avaient été députés auprès de diverses provinces pour obtenir des hommes et de l'argent. Toutes y consentirent, à condition de manier elles-mêmes les fonds votés et de procéder à une réforme générale de l'armée. Elles ne voulurent plus fournir des aides et subsides à l'Espagne ; les rôles étaient intervertis ; le pays — indépendant encore, puisque l'archiduchesse était en vie — le pays prétendait se défendre lui-même ; l'Espagne apportant, bien entendu, son concours de troupes et de doublons. De cette façon, le patriotisme entraînait en jeu, l'on évitait le gaspillage, et l'on ne dépendait plus de l'incurie du gouvernement de Madrid.

On établit ensuite par une ordonnance, en date du 5 mars 1631, une contribution forcée dont la répartition est curieuse comme tarif de la richesse sociale du temps.

L'Edit énumère toutes les classes, toutes les administrations, et fixe la taxe

individuelle dont le maximum ne dépasse pas cent florins. Il y a, d'abord, la Cour, dont le premier officier est le chapelain major qui doit donner 100 florins, tandis que le *cerrero-major* et le *salcier* ne paient que 25 florins, les apothicaires, chacun 12 florins et le lieutenant du maître des pages, seulement 6 florins. Parmi les *ecclésiastiques*, le cardinal de la Cueva et la dame de Nivelles doivent 100 florins, et les abbayes 1 florin, par religieux. Dans la *Noblesse*, les ambassadeurs, ducs, princes, marquis et comtes verseront 100 florins, et leurs serviteurs et servantes 1 florin. Les chefs officiers des grandes villes, le mayeur, l'amman, etc., chacun 50 florins. A l'Université de Louvain, le *rector magnificus* doit 50 florins, les vendants de la bière des caves de la bière, chacun 3 florins. En regard de l'immense armée de fonctionnaires et de privilégiés, les marchands ne sont taxés que de 25 florins à 1 florin; ce qui ne prouve pas en faveur de la prospérité commerciale. Quant aux rentiers, *vivant sur leurs rentes*, chacun d'eux en est quitte moyennant 12 florins, moins de la moitié de la taxe du *salcier* de la cour.

Grâce à ces efforts extrêmes, l'ennemi, en effet, ne fit guère de progrès cette année-là. Mais nous n'avons pas à faire ici l'histoire des événements militaires. Il suffira de dire, pour rester dans la lettre de Rubens, que le marquis de Santa-Cruz arriva à Bruxelles le 20 avril et qu'il ne réalisa point les espérances que l'on avait fondées sur lui.

Les ouvrages, dont il est question dans le *post scriptum*, sont probablement : 1^o la nouvelle édition des œuvres de l'empereur Julien, donnée par le père Petau, en 1630, et qui contient plusieurs parties inédites, et 2^o l'*Uranologion seu systema variorum auctorum qui de sphaera ac sideribus eorumque motibus graece commentati sunt*. Lut. Paris. 1630, f^o. édition des astronomes grecs, donnée par le même père Petau:

Rubens se tenait au courant des publications de ce savant, mais intraitable jésuite, il en parle en termes très vifs dans sa lettre à Dupuy, du 22 avril 1627. (V. Gachet, *Lettres*, etc., p. 106 et plus haut Tome IV p. 246.)

6 avril 1631.

PHILIPPE IV A L'INFANTE ISABELLE.

Serenissima Señora,

Juzgo que estará ya ahí don Cárlos Coloma, de vuelta de Inglaterra, segun lo que me escribió en carta de dos de febrero pasado. Y aunque Enrique Teller, á quien Vuestra Alteza imbió á aquella negociacion, me dizen es persona de la confianza y inteligencia que conviene, podria ser que como natural se recatasen dél aquel rey y sus ministros. Y así ordeno á Necolalde que pase luego : con que podrá volver Teller, sin que parezca novedad ni él se desconfíe. V. A. mandará que esto se haga así. Rubens es muy bien visto en aquella córte y apto á propósito para qualesquier negocio, por la discrecion con que los trata. Estos accidentes de la prision de la reyna madre podrán dar ocasion de tratar algo allí, particularmente con la reyna, disponiéndola á declararse por su madre con el sentimiento que el tiempo aconsejare. V. A. le mandará tambien que pase á aquella córte luego, pues no faltará pretexto para ello ; y allá se le adbertirá de lo que hubiere de hazer. Y en estas ocasiones donde quiera son menester ministros de inteligencia y satisfaction. Dios guarde á V. A. como desseo.

Buen sobrino de Vuestra Alteza,
YO EL REY.

ANDRÈS DE ROÇAS.

Madrid, á 6 de abril 1631.

Original aux Archives du royaume, à Bruxelles
Publié par GACHARD, op. cit. p. 315.

TRADUCTION.

PHILIPPE IV A L'INFANTE ISABELLE.

Sénérisime Dame.

Je suppose que Don Carlos Coloma est rentré de sa mission en Angleterre, d'après ce qu'il m'a écrit dans sa lettre du 2 février passé. Quoique Taylor

que Votre Altesse a chargé de cette mission soit, selon ce qu'on me dit, une personne de toute confiance et très intelligente, il pourrait arriver que, comme il est du pays, le roi et ses ministres se tinssent sur la réserve avec lui. J'ordonne donc à Necolalde de se rendre sans délai en Angleterre ; et, en conséquence, Taylor pourra retourner à Bruxelles, sans que cela paraisse une révocation de la commission qui lui a été donnée, ni un manque de confiance envers lui. Votre Altesse veillera à ce qu'il en soit fait ainsi. Rubens est très bien vu à la cour d'Angleterre et très propre à négocier toute sorte d'affaires, par la prudence avec laquelle il les traite. Le fait de la détention de la reine-mère peut donner lieu, dans cette cour, à quelque négociation, particulièrement avec la reine, afin de la disposer à se déclarer en faveur de sa mère d'après ce que les circonstances lui suggéreront. Votre Altesse ordonnera aussi à Rubens de se rendre tout de suite à Londres ; les prétextes ne manqueront pas pour cela. Quand il y sera, on l'informera de ce qu'il aura à y faire. En de telles occasions, on a besoin de ministres qui aient donné des preuves d'intelligence et dont on ait eu lieu d'être satisfait. Que Dieu garde Votre Altesse selon ses désirs.

Bon neveu de Votre Altesse,
MOI LE ROI.

ANDRÈS DE ROÇAS.
Madrid, 6 avril 1631.

COMMENTAIRE.

Il avait été question à la junte de Madrid du 21 décembre 1630 de nommer Rubens résident à Londres en attendant que l'ambassadeur définitif fût désigné et arrivé à son poste. La possibilité de cette nomination même avait été prévue à Londres, comme il appert de la communication de l'ambassadeur vénitien que nous avons citée plus haut, page 356. Nous avons annoté à la même page que, à la place de Necolalde, l'Infante envoya à Londres Henry Taylor et que Rubens ne partit point.

Isabelle répondit au roi le 8 juin pour lui dire que Necolalde allait partir pour l'Angleterre. Elle ajouta : « J'y aurais déjà envoyé Rubens ; je ne l'ai pas fait faute d'occasion et parce que je n'ai pas trouvé en lui la volonté d'accepter cette mission, à moins que ce ne fût pour quelques jours seulement. » (1)

(1) A Rubens huviera embiado tambien dios ha : paro no lo he hecho por no haver tenido ocasion ni hallado en él voluntad de aceptar aquella agencia, si no es por algunos dios. (Correspondance t. XXIX, fol. 56. Cité par GACHARD, op. cit. p. 199.)

6 avril 1631.

Rubens venait d'épouser Hélène Fourment le 6 décembre 1630. Dans son ménage reconstitué, dans son atelier où les travaux de tout genre l'attendaient, il devait éprouver peu de goût pour quitter le pays et pour accepter un emploi qui pouvait le tenir éloigné pendant des mois. Il ne partit donc point. Taylor resta à Londres comme agent de l'Infante, qui lui envoya ses lettres de créance le 13 septembre 1631. Le 26 mai de la même année, Charles I avait accredité auprès d'elle Balthasar Gerbier « écuyer de son corps. »

Le désir du roi de voir envoyer Rubens à Londres fut regardé à Madrid comme un ordre et on crut là que le peintre n'aurait pas manqué d'y déférer et de se rendre en Angleterre. La lettre suivante le prouve.

DCCIII

5 mai 1631.

ARTHUR HOPTON AU SECRÉTAIRE LORD DORCHESTER.

May it please yo^r Lo^d :

This kinge is now resolved to send for Leiger Emb^r into Eng^d Don Cristoval de Benavente, whoe is now in Venice..... He hath shewed himselfe a man of great integrity, wisdom, and moderation, to the satisfaction of both sides. But I conceive hee canot bee in Eng^d yet these three monthes, and that may bee the cause why Rubens and Nicolaldy (whoe is a man much esteemed by the Conde of Olivarez) are comanded to goe presently thether, and to remaine there untill the Emb^{rs} arrivall, thus much the Conde tould mee the last time I was wth him.

Yo^r Lo^{ps} most humble servant
ART. HOPTON

Madrid May 5^o 1631 St^o n^o.

Londres. Public Record Office. Foreign State Papers. Spain 70.

Publié par NOËL SAINSBURY. Op. cit. p. 157.

ARTHUR HOPTON AU SECRÉTAIRE LORD DORCHESTER.

Plaise à Votre Seigneurie.

Le roi d'Espagne a résolu en dernier lieu d'envoyer comme ambassadeur résidant en Angleterre, Don Christoval de Benavente qui est maintenant à Venise. Il s'est montré un homme de grande intégrité, sagesse et modération à la satisfaction des deux parties. Mais j'estime qu'il ne peut arriver en Angleterre en deans les trois mois, et cela peut être la cause pourquoi Rubens et Necolalde (qui est un homme très estimé par le Comte d'Olivarez) ont reçu ordre actuellement de se rendre là-bas pour y rester jusqu'à ce que l'ambassadeur arrive ; voilà ce que le Comte Olivarez m'a dit lorsque je l'ai rencontré la dernière fois.

De Votre Seigneurie le très humble serviteur,
ARTH. HOPTON.

Madrid, le 5 mai 1631, style nouveau.

COMMENTAIRE.

Necolalde. Necolalde fut envoyé comme agent diplomatique à Londres en attendant l'arrivée de l'ambassadeur espagnol à Londres. Le roi ne nomma pas Christoval de Benavente comme le prévoyait Arthur Hupton, mais bien le marquis de Castañeda.

DCCIV

COPIA DE CONSULTA ORIGINAL

23 mai 1631.

DEL CONSEJO DE ESTADO A SU MAJESTAD, FECHA EN MADRID

A 23 DE MAYO DE 1631.

Señor.

Henrique Teller en cartas de 12, 16 y 18 de marzo deste año y Pedro Pablo Rubens en otras de 10 y 18 del mismo mes para el Conde Duque

23 mai 1631.

despues de la partida de Inglaterra de Don Carlos Coloma dan algunos avissos de designios de Holandeses de alguna interpressa sobre Hulst de que Teller havia dado quenta a la Señora Infanta y que tratavan de imbiar sus Diputados á aquel Rey, y de las speranças con que el Cardinal de Richelieu tenia a Ingleses de asistirles a la recuperacion del Palatinato que ellos no deshechavan, y del Estado en que quedava la restituzion de los azucares que se havian tomado, y dize lo mucho que conviene que el Embaxador que estuviere nombrado llegue alli quanto antes, para que con su autoridad y mano sustente y acredite las materias que estan entabladas. Rubens en sus cartas discurre en diferentes materias del servicio de V. M^d en flandes, que V. M^d tiene entendidas per otros despachos, y en algunos particulares suyos.

Y haviendose visto en el Consejo en que concurrieron el Marques de Gelves, El de Leganes, El de flores, Don Gonzalo de Cordova y el conde de la Puebla pareze :

Que á Henrrique Teller se le den graçias del cuidado y atencion que muestra en lo que escribe y se le diga que vaya governandose alli por las noticias y advertimientos que le hubiere dejado Don Carlos Coloma y le ordenare la Señora Infanta procurando conservarse en buena inteligencia en aquella Corte y penetrar lo mas que pudiere, lo que alli se trata en todas materias, que apriete lo de las pesquerias por ser negoçio tan importante, y la execucion de lo que esta resuelto sobre la restitucion de los açucares, ateniendo mucho á conservar y adelantar el Tratado de las pazes, que se le encargue vaya avisando a V. M^d y á la Señora Infanta lo que pudiere entender de las asistencias que diere aquel Rey al de Sueçia, haziendo los officios que convengan para que se escuse, o se dilate.

Parece al Consejo que conviene mucho que el Embaxador nombrado para aquella Corte, pase luego, tanto mas sino pudiere desembarazarse Juan de Necolalde con brevedad (como se ha entendido) de lo que esta a su cargo en flandes por que en estos prinçipios se han de yr adelantando las negoçiaçiones y procurar no dejar caer las que Don Carlos Coloma, dejò comenzadas y para esto es menester persona del porte inteligencia y autoridad de un Embaxador.

A Rubens se le avise del reçivo de sus cartas y se le den graçias de lo que scribe y justa satisfacion en sus pretensiones.

V. M^d mandara lo que mas fuere servido en Madrid A de Mayo de 1631 = Hay una rubrica.

Real Decreto = Como parece y passe Nicolalde y despachese las pretensiones que aqui tiene. — Hay una rubrica.

Archivo general de Simancas. Secretaría de Estado. Leg. N^o 2519 f^o 137.

RAPPORT AU ROI
SUR UNE RÉUNION DU CONSEIL D'ÉTAT TENUE A MADRID
LE 23 MAI 1631.

Sire.

Henri Taylor dans ses lettres du 12, 16 et 18 mars de cette année et Pierre-Paul Rubens dans les siennes du 10 et du 18 du même mois adressées au Comte-duc d'Olivarez et écrites après le départ de l'Angleterre de Don Carlos Coloma donnent quelques nouvelles sur les projets des Hollandais contre la ville de Hulst. Taylor en avait rendu compte à Madame l'Infante et ses lettres parlaient d'envoyer ses députés au roi d'Angleterre, et de l'espoir que nourrissait le Cardinal de Richelieu qu'il aiderait les Anglais à reconquérir le Palatinat ce que ces derniers ne rejetaient pas ; elles parlaient encore de la restitution des sucres dont les Anglais s'étaient emparés et insistaient sur la nécessité que l'ambassadeur nommé arrive là-bas le plus tôt possible, pour que de son autorité et de son énergie il pousse et appuie les affaires entamées. Rubens dans ses lettres parle de différentes matières se rapportant au service de V. M. en Flandre, que V. M. a appris à connaître par de précédentes dépêches de lui et d'autres.

Le Conseil où se trouvaient réunis le marquis de Gelves, le marquis de Leganès, le marquis de Flores, don Gonzalez de Cordoue et le comte de Puebla est d'avis :

Que l'on remercie Henri Taylor des soins et de l'attention qu'il montre dans ses messages et lui ordonne de se conduire d'après les instructions que lui a laissées don Carlos Coloma et d'après les ordres de Madame l'Infante en ayant soin de se conserver en bonne intelligence avec la cour d'Angleterre et de pénétrer le plus possible ce qui s'y traite dans les différentes matières, notamment dans celles de la pêcherie qui est une affaire si importante et dans ce qui a été résolu touchant la restitution des sucres, en s'efforçant de conserver et d'améliorer les stipulations du traité de la Paix. Qu'on lui recommande d'avertir V. M. et Madame l'Infante de ce qu'il pourrait entendre des secours que le roi d'Angleterre pourrait donner au roi de Suède, en faisant le nécessaire pour qu'il refuse ou diffère.

Le Conseil estime qu'il est hautement désirable que l'ambassadeur nommé auprès de la Cour d'Angleterre parte incontinent, autrement Juan de Necolalde pourrait susciter des difficultés à cause du peu de temps qui lui est laissé, comme nous l'avons déjà entendu, pour terminer ce qu'il a à faire en Flandre.

23 mai 1631.

En effet il faut faire avancer les négociations entamées à ce sujet et ne pas laisser tomber celles qui sont commencées par don Carlos Coloma. A cet effet il faut un homme du rang, de l'intelligence et de l'autorité d'un ambassadeur.

Que l'on avise Rubens de la réception de ses lettres et qu'on le remercie de ce qu'il a écrit et lui accorde les justes satisfactions qu'il réclame.

V. M. ordonnera ce qui lui plaira le mieux.

Madrid le mai 1631.

Il y a une signature.

Décret royal. Qu'il soit fait suivant cette décision et que Necolalde passe en Angleterre et qu'on lui accorde ce qu'il désire.

Il y a une signature.

COMMENTAIRE.

Par le présent document, nous apprenons qu'après son retour de Londres Rubens continua à entretenir une correspondance politique avec le gouvernement espagnol à laquelle on attachait de l'intérêt à Madrid. Le Conseil d'État insiste encore pour que Necolalde parte pour Londres ; il ne parle plus de faire partir Rubens, quoique le roi eût enjoint à l'Infante, par sa lettre du 6 avril 1631, de le faire partir incontinent et quoique dans l'entourage du roi on ne doutât pas que le peintre se rendrait à Londres en même temps que Necolalde. Un mois plus tard, on croyait encore à la Cour de Bruxelles qu'il ferait le voyage. Le 23 juin 1631, Gerbier écrivit à Dorchester : « Je croy que Monsieur Rubens fera le voyage d'Angleterre et qu'il vera en ce qu'y est de la science particulière que les uns ont faict et que les aultres sont encore à commencer. La première œuvre que je feray sera de le mettre au souvenir de Poeteus et Ann et de mettre le tiltre. » (Londres, Public Record Office. Foreign State Papers Flanders 57.)

DCCV

20 juin 1631.

BALTHASAR MORETUS A MATTHIEU MAIRHOFER.

MATTHIÆ MAIRHOFER MONACHII.

Rd^e in Christo Pater.

Librum vestrum contra Atheos rectè accepi, uná cum frontispicio in æs inciso : quod haud satis probo, cum τὸ πᾶρεργον tantum spatii occupet

ut τῷ ἔργῳ vix locus relinquatur. Tituli ipsius verba, grandiusculis excusa litteris, ac decorè disposita, eminere haud minùs quàm imagiuncula debent; et proinde refingi frontispicium, et denuo incidi, ut decorum observetur. Cæterùm opus ipsum laudo, et utile ac gratum fore haud diffido....

20 juin 1631.

Antverpiæ, in officinâ Plantinianâ 20 Junii 1631.

Archives du Musée Plantin-Moretus. Copie de lettres latines 1628-1633, p. 203.

TRADUCTION.

BALTHASAR MORETUS A MATTHIEU MAIRHOFER A MUNICH.

Révérend Père.

J'ai reçu votre livre contre les Athées en même temps que le frontispice gravé sur cuivre. Celui-ci n'est pas entièrement à mon goût parce que les accessoires occupent tant d'espace que le principal y trouve à peine de la place. Les lettres du titre, assez grandes et bien disposées, doivent ressortir autant que les ornements; la planche doit donc être gravée de nouveau pour que cette règle soit observée. Pour le reste le livre me plaît bien et je suis sûr qu'il sera utile et bien reçu....

Anvers, dans l'Officine Plantinienne, le 20 juin 1631.

COMMENTAIRE.

L'auteur auquel cette lettre est adressée est le père Jésuite Mathias Mayrhofer ou Meirhofer, professeur de théologie à Ingolstadt et recteur à Dillingen. Il écrivit plusieurs livres de théologie; parmi ceux qui sont mentionnés, nous n'en trouvons point qui corresponde à celui dont parle Moretus et qui était dirigé contre les Athées. Il n'est pas certain non plus qu'il fût imprimé. En tout cas, il ne sortit point des presses plantiniennes. Nous donnons la présente lettre parce qu'elle sert d'éclaircissement à celle du 18 juillet suivant, qui traite du même sujet et où le nom de Rubens est mentionné.

20 juin 1631.

RUBENS A FABRICE VALGUARNERA.

Molto Ill^{re} signor mio oss^{mo}.

Mi maraviglio che V. S. non mi habbia dato risposta toccante il soggetto e misure del quadro chio sono obligato di fargli de mia mano propria. Io mi ritrovo una adoracione delli magi di sette a otto piedi d'altezza di forma quasi quadrata che non è finita di tuto punto e potria servire sopra l'altare di qualche capella privata et ancora per adornar la cheminea di un salon grande. Perciò desidero saper di V. S. se ella agradirebbe un tal soggetto pregandola mi faccia sapere la sua inclinacione liberamente con sicurtà e chio son disposto per servirla conforme ad ogni suo gusto e secondo l'obbligo chio tengo a V. S. alla quale mi raccomando.

Anversa il 20 di Junio 1631.

De V. S. molto Illustre
servitore affectionatissimo
PIETRO PAUOLO RUBENS.

Scrivo questa a caso non sapendo s'ella si trova a Napoli o a Palermo o in altra parte pur spero ch'ella havra buon ricapito sapendo che ghentilhuomini pari suoi sono conosciuti da per tutto.

Lettre publiée dans le *Bulletin Rubens*, Tome III, p. 214, par A. BERTOLOTTI, qui l'avait trouvée dans l'Archivio di Stato de Rome.

TRADUCTION.

RUBENS A FABRICE VALGUARNERA.

Monsieur.

Je m'étonne que vous ne m'ayez point répondu touchant le sujet et les mesures du tableau que je suis obligé de vous peindre de ma main propre. Je possède une *Adoration des Mages*, de sept à huit pieds de haut, de forme

presque carrée ; elle n'est pas entièrement terminée ; elle pourra servir pour l'autel de quelque chapelle privée ou encore pour orner la cheminée d'une grande salle. C'est pourquoi je voudrais savoir si le sujet vous agréé ; je vous prie de me faire connaître votre désir en toute liberté et assurance. Je suis prêt à vous servir selon votre goût et selon l'obligation que j'ai contractée envers vous.

20 juin 1631.

Anvers, le 20 juin 1631.

Votre serviteur très affectionné
PIERRE-PAUL RUBENS.

Je vous écris ceci au hasard, ne sachant si vous êtes à Naples ou à Palerme ou ailleurs ; j'espère toutefois que ma lettre arrivera à son adresse ; je sais que les gentilshommes de votre rang sont connus partout.

COMMENTAIRE.

De tous les exemplaires de l'*Adoration des Mages* par Rubens, que nous connaissons, celui du Musée de l'Ermitage se rapproche le plus de la dimension de celui dont parle Rubens, il mesure 236 centimètres de haut sur 277 de large, donc de 7 pieds en longueur et de 8 en largeur ; seulement il doit avoir été fait vers 1620. Un autre se rapproche bien de celui qui est mentionné dans cette lettre par la date de l'exécution ; c'est celui que Rubens fournit à Anna van Zeverdonck de Louvain, en 1634, pour l'autel du couvent des Dames Blanches, actuellement chez le duc de Westminster à Eaton Hall, seulement ici les dimensions diffèrent considérablement, le tableau mesurant 328 centimètres de haut sur 246,5 de large.

La présente lettre constate que Rubens s'était engagé à peindre un tableau pour un certain Fabricio Valguarnera, qui l'avait guéri de la goutte en 1629. En communiquant le texte de cette lettre, Bertolotti fournit au *Bulletin Rubens* certains détails sur ce personnage qui ne manquent pas de saveur et que nous reproduisons :

Le 12 juillet 1631, le gouverneur de Rome, recevait de Cesar Ruggieri, romain, fondé de pouvoirs de Balthazar et Ferdinand de Grotti, espagnols, une accusation de vol contre un certain Don Fabricio Valguarnera, un palermitain, qui devait être arrivé à Rome. Dans sa plainte, il exposait que les susdits Grotti avaient expédié de Lisbonne à M. Paul Sonnio ou Zonio, flamand résidant à Madrid, par un courrier, de nombreux diamants bruts provenant des Indes, et que ceux-ci furent consignés à Emmanuel Alvarez de Carapetto, caissier de Mugno Mendez de Boito, très riche négociant à

Madrid. Or, le dépositaire et Valguarnera, son intime ami, dépouillèrent le muletier porteur des diamants; puis craignant d'être découverts, ils déguerpirent de Madrid.

Après avoir dépensé plusieurs milliers d'écus pour retrouver la trace des voleurs, les propriétaires des diamants parvinrent à savoir qu'ils étaient arrivés à Rome, où Valguarnera avait commencé à se défaire des précieuses pierres et même à les échanger contre des tableaux et des objets d'art.

A sa requête d'accusation, le procureur ajoutait une description diffuse du vol et des coupables, rédigée par les propriétaires des diamants, le 27 avril 1630; il n'est pas inutile pour l'intelligence de l'affaire, d'en extraire quelques passages.

« Le véritable voleur, y est-il dit, est un Portugais ayant peu de barbe, le visage maigre, le nez long, la bouche grande, la figure pleine de taches; on le nomme ici Manuel Alvarès Cascapeto... Son compagnon est un Sicilien, qu'on appelle ici don Fabricio di Valguarnera; de médiocre stature, rouge et large de visage; il parle mal l'espagnol, il a une hernie et porte des bandages... il est âgé de 38 à 40 ans. Il est marié en Sicile et pratique la peinture.... M. Rubens le connaît bien; il se peut qu'il lui ait écrit, attendu qu'il possède une obligation du susdit M. Rubens, par laquelle celui-ci « promet de lui » envoyer un tableau et lui a vendu ici un autre tableau représentant Adam, » ce dont on pourra s'informer ici immédiatement.... Vous pourrez aisément » trouver le Sicilien; il a envoyé en Sicile une relique du bras de St. Siméon le » prophète, que notre Infante en Flandre avait donné au confesseur de Son » Altesse, lequel l'avait apportée ici. Après sa mort, elle fut achetée par Don » Fabricio... Enfin il est grand amateur de choses rares, licencié en droit, » mathématicien, et s'entend aussi très bien en diverses sortes de médecine : » il a guéri là-bas M. Rubens de la goutte; c'est un homme de bonne maison; » la femme du voleur était sa maîtresse. Ledit Fabricio di Valguarnera se » trouve ici, il est en bonne correspondance avec Corneille De Wael, peintre, » lequel demeure près de la porte Ste Catherine (à Gènes)... Si l'on ne parvient » pas à le découvrir lui, Valguarnera, ou à se mettre sur ses traces, il faudra » avoir recours à M. Corneille De Wael, qui est homme de bien et de confiance, » et par lequel on saura trouver la résidence du susdit. »

A la requête était jointe une liste des diamants, au nombre de plus de 7,760, avec le poids de chacun d'eux.

Dominique Fernandez, portugais, muletier de Lisbonne, qui avait consigné les diamants, en 16 paquets, au caissier, en présence de deux autres muletiers et de la femme du caissier, porta plainte immédiatement à Madrid contre Alvarez, lequel, non content de nier la remise des diamants, avait tenté, d'accord avec

Valguarnera, de le tuer, lui, le muletier, par le moyen d'un stratagème qui ne réussit point.

Je laisse de côté d'autres documents déposés à la cour du gouverneur de Rome et tendant tous à convaincre la police romaine du vol des diamants et à obtenir l'arrestation des coupables. La capture fut ordonnée, les sbires trouvèrent Valguarnera logé dans la maison des religieuses de St. Silvestre. Non seulement il fut arrêté, mais on mit encore en séquestre tous les objets qui lui appartenaient; on fit porter à la cour de Tordinona une masse de papiers, de tableaux, de médailles, de diamants, etc.; le tout dûment inventorié par le greffier.

Voici quelques passages du procès-verbal de la procédure.

L'inculpé est de taille médiocre, il paraît avoir 38 ans, cheveux noirs, teint rougeâtre, barbe châtain, longues moustaches, visage plutôt rempli que maigre.

Aux interrogatoires il répondit :

— Je m'appelle D. Fabrizio Valguarnera de Beltrano; je suis né à Palerme, mon père est mort; il se nommait don Vincenzo Valguarnera, ma mère dona Beatrix Capua et Beltrano; elle est morte. Je suis docteur en lois et je me plais aux choses curieuses. Je suis marié depuis 6 ou 7 ans; ma femme se nomme Jeanne Valguarnera et Diana, elle habite Palerme, sa ville natale et ne l'a jamais quittée.

Il dit qu'il ignore la cause de son arrestation. Il ajouta qu'il s'est transporté à Madrid, où il a un ami nommé D. Mariano Valguarnera, chapelain de S. M. C.; il y résida trois ans, dans l'espoir d'y obtenir quelque position en qualité de docteur en lois. Il est passé en France pour chercher à Toulouse la généalogie de la famille de sa mère dont les ancêtres sont originaires de cette ville.

Dans le second interrogatoire, qui eut lieu le 15 juillet, il reconnut comme siens les objets séquestrés et en donna les explications suivantes.

J'ai acheté en Espagne la relique de St. Simon.

Parmi les tableaux, j'en ai acheté un de Jérôme Canetta, miniaturiste à la *Chiesa nuova*, à Rome (1), d'autres de Ferrante de Carolis (2), de Lanfranchi, de Roccatagliata (3), de Poussin (4), du cav. Joseph (5), de Corneille De Wael, etc. etc., à Naples, à Gênes, et je ne me rappelle pas tous mes vendeurs.

(1) Artiste inconnu; je le crois crémonais. Zani parle d'un Caneti, J. B., dit le Cremosino, miniaturiste habile.

(2) C'était un lettré de Parme, amateur d'art, grand admirateur de Lanfranchi. Bottari (*Raccolta*, etc.) a publié plusieurs lettres de Lanfranchi à Carli.

(3) Amateur d'art de Gênes. (V. BERTOLOTI, *Artisti subalpini in Roma.*)

(4) V. BERTOLOTI, *Artisti francesi in Roma.*

(5) Il caval. d'Arpino ou le Josepin.

Le grand tableau, représentant la déesse Flore, m'a été donné par l'ambassadeur de Savoie, en échange d'un anneau de diamants d'une valeur de 150 écus.

Le petit tableau *Saint Ignace avec la Madone* provient du peintre Andreuccio (1) à qui je l'ai payé 30 écus.

Une tête de femme a été acquise à Rome par l'entremise du peintre Carosello (2). Le tableau de moyenne grandeur, *Adam et Eve chassés du Paradis*, a été obtenu à 50 écus par l'entremise du sculpteur Jules César (3).

De Jean Roos (4), à Gênes, il a acheté les deux grands tableaux dont l'un représente des oiseaux et l'autre des fleurs, pour la somme de 50 écus d'or. Pietro da Cortona (5) lui avait vendu pour la même somme un *Enlèvement des Sabines*.

Dans un autre interrogatoire sur les personnes qu'il connaissait à Rome, il répondit que quinze jours avant son arrestation, il était allé à Frascati avec Jean, peintre flamand (6). Il affirmait avoir à Rome, au séminaire, deux neveux, Don Ottavio et Don Vitale, fils du prince Valguarnera, de Sicile.

Il déclare qu'il possède le secret de faire de l'outremer, qu'il est connaisseur en peinture, sans être peintre. « Je me réjouis, ajoutait-il, de connaître les secrets pour guérir diverses maladies, telles que la goutte et la pleurésie. »

Afin de vérifier l'exactitude des dépositions de Valguarnera, le gouverneur de Rome fit rechercher par la ville les artistes et les autres personnes ayant été en rapport avec l'accusé.

Devant le tribunal, Alexandre Moretti (7), diamantaire, avoua immédiatement avoir travaillé des diamants bruts pour Valguarnera.

Le cav. Gio Lanfranchi dit que l'accusé lui avait ordonné de terminer l'esquisse d'une *Madeleine*, pour laquelle il reçut 40 écus ; puis il lui commanda un *Christ en croix* qui fut payé 70 écus, plus un diamant d'environ 50 écus et une once d'outremer.

(1) Probablement André Pacchi, surnommé Andreucci.

(2) Angiolo Caroselli, peintre romain, mort en 1653, selon Passeri qui lui a consacré une notice biographique.

(3) Je ne sais s'il s'agit de Jules César Conventi, bon statuaire de Bologne, selon Malvasia, et décédé selon Zani, en 1640.

(4) Jean Roos, d'Anvers (1591-1638).

(5) Berettini Caval. Pietro da Cortona.

(6) Dans mes *Artisti Belgi in Roma*, j'ai fait connaître plusieurs Jean, peintres flamands, et on en connaît plusieurs autres, par exemple Jean Miel.

(7) C'était un Vénitien. Dans mes *Artisti bolognesi, ferraresi, ecc. in Roma*, je le cite comme ayant été de 1640 à 1646. le joaillier de la cour papale.

L'accusé acheta encore un *Christ distribuant les pains à la foule*, pour 150 écus, une once et demie d'outremer, valant 50 écus l'once, et un diamant de 50 écus. Pour d'autres travaux, il donna deux diamants en pendants d'oreille, une chaîne en or, etc.

Ferrante Carli vendit à Valguarnera des tableaux de Louis Carrache et de Lanfranchi, ainsi que le portrait de Bembo par le Titien, pour de l'argent et des diamants ; Don Gio. Stefano Roccatagliata avait vendu à l'accusé des tableaux, entr'autres un *Roi Midas* du Poussin, et avait été également payé en monnaie et en diamants. Le Poussin comparut aussi et déposa qu'il avait vendu au Sicilien un *Printemps* et l'*Arche enlevée par les Philistins*, pour 200 écus. On interrogea ensuite Monsieur Valentin, dont le greffier signale pour la première fois *Bologne* comme nom de famille. On sait l'incertitude qui règne au sujet du nom et du prénom de ce peintre français. Baglione, qui l'avait connu, l'appelle simplement *Valentino*. Des écrivains postérieurs y ont ajouté le nom de Pietro ou de Moïse, probablement une corruption de *Monsieur*. Mais notre document judiciaire prouve que ce Valentin Bologne doit être le peintre français Valentin, lequel, né à Coulommiers, en 1600, mourut à Rome le 7 août 1634, laissant de nombreux ouvrages.

Dans son interrogatoire du 30 juillet 1631, Valentin dit qu'il habite depuis de longues années la Via Margutta et qu'il a peint sur la commande de Valguarnera une *Zingara* pour le prix de 100 écus.

Plus tard, comme supplément d'interrogatoire des peintres, on appela au prétoire Alexandro Turco (1), fils de feu Silvestre, de Vérone, lequel dépose : Je suis à Rome depuis 18 ans, je demeure au bas de la Trinité des Monts, dans une des maisons de Bernardino Naro, je suis peintre. Valguarnera est venu chez moi avec le menuisier Bartolomeo, et me pria de lui montrer quelques tableaux. J'avais esquissé un *Adam et Ève pleurant Abel mort* ; l'ébauche lui plut ; il me commanda de l'achever, ce que je fis pour le prix convenu de 50 écus, qu'il me paya quelques jours après, en monnaie d'argent, et je lui délivrai le tableau. Je lui arrangeai depuis, d'après une esquisse, une *Présentation au Temple* pour 200 écus. Il me commanda encore diverses copies de l'*Adam et Ève*.

Pendant que le juge poursuivait l'instruction, laquelle étant portée sur la correspondance saisie, nous aurait appris de curieux renseignements sur Rubens, Corneille De Wael, Jean Roos et van Dyck, l'accusé mourut en prison, comme le constate cette note du procès : *2 Januarii obiit in carceribus illius examine nondum perfecto Valguarnera*. D'après une attestation du médecin

(1) Alessandro Turchi, dit l'Orbetto, de Verone, (V. Pozzo, *Le Vite di pittori ecc. Veronesi*.)

20 juin 1631.

de la prison de Tordinona, l'accusé depuis le mois de septembre 1631 avait été pris de fièvre et de vomissements et, le 2 janvier 1632, le chef des geôliers déclarait : « Ce matin, après plusieurs jours de fièvre, est décédé D. Fabrizio Valguarnera, prisonnier, inculpé d'un vol de diamants. Il est mort dans la prison nommée *Carcere del Sei*. »

Arrêtons-nous un instant sur cette instruction.

Les Valguarnera sont sortis des comtes d'Ampurias, de Catalogne, possesseurs de fiefs en Sicile jusqu'au temps du roi Pierre 1^{er} d'Arragon. Cette famille était comptée parmi les meilleures familles baroniales de la faction catalane et elle produisit de célèbres hommes de guerre, entr'autres François, prince de Valguarnera, capitaine de galère qui se distingua en 1676 (1).

Don Fabrizio, qui sortait d'une branche cadette, s'était rendu à Madrid, où il avait peut-être un parent éloigné, chapelain de Sa Majesté catholique. On croirait trouver en lui un prédécesseur de Cagliostro. Amateur de peinture, s'occupant de médecine, de chimie et de toutes choses curieuses, il guérissait empiriquement diverses maladies, parmi lesquelles la goutte ; il semble aussi avoir entrevu la formation de l'outremer. Tout cela lui donna de la considération à Madrid, où il devait fréquenter la cour, grâce à sa noble extraction et plus encore au crédit de son parent le chapelain.

Il n'a pas été difficile à l'intrigant Sicilien de savoir que Rubens était travaillé de la podagre et d'avoir à ce propos cherché à se mettre en relation avec lui. Et puis il n'est pas rare de voir un empirique se servir de bons remèdes ou de palliatifs et d'obtenir même des guérisons. D'un autre côté, on conçoit qu'en voyant la science impuissante à calmer des souffrances, on s'adresse même à un charlatan qui promet de rendre la santé. Or, on vient de voir par l'instruction ci-dessus, qu'à Madrid, on savait que Valguarnera avait guéri Rubens de la goutte. Il est certain que le grand artiste fut, à cette époque, délivré de ce mal qui plus tard devait reparaître et causer sa mort. Il n'est donc pas étonnant que Rubens ait témoigné à cet homme une reconnaissance, d'autant plus grande qu'il le croyait appartenir à la première noblesse de Sicile et qu'il voyait en lui un amateur intelligent de peinture, presque un Mécène pour les artistes.

Les propriétaires des diamants ont avancé que Rubens avait vendu à Valguarnera un tableau d'*Adam*. Parmi les tableaux séquestrés, on ne le voit pas figurer ; il faut en conclure que, si la vente a été réelle, l'acheteur avait déjà vendu cette œuvre pendant ses voyages.

(1) V. PALIZZOLO GRAVINA. *La Nobiltà Siciliana nelle armi, nelle scienze, nelle lettere e nelle arti*.

La lettre publiée plus haut nous apprend que le peintre, fidèle à sa parole, avait écrit déjà précédemment pour connaître le sujet que l'on désirait : cette lettre est perdue, celle qui succéda fut reçue par Valguarnera, un peu avant son arrestation. Les deux hommes sont entrés en relation à Madrid, en 1628 ou 1629, pendant le séjour de Rubens à la Cour de Philippe IV.

20 juin 1631.

DCCVII

GERBIER AU LORD TRÉSORIER WESTON.

9 juillet 1631.

(EXTRAIT)

Monseigneur.

Monsieur Rubens part promptement vers Dunquerque pour y veoir le Marquis d'Aytona, lequel pour estre Ambassadeur du Roy son Maistre en ces quartiers gouverne absolument les affaires de dehors et par conséquent ne se résout rien sens luy. Je feray toute la diligence que me sera possible pour apprendre ce qu'ils résoudront sur l'affaire de *monsieur de q. moth. de queen dela quelle je pençois escribre les particularitez, mais je suis surpris du courrier j'en ay touché deux mots en la lettre au Roy et paracheveray par l'ordinaire brochain.*

de V. E.

le très humble
très obéissant et très obligé serviteur
B. GERBIER.

Bruxelles, ce 29 Juin 1631.
stillo Anglia.

Londres. Public Record Office. Foreign State Papers. Flanders 57.
Traduction anglaise dans NOËL SAINSBURY, op. cit. p. 157.

Les mots en italique après « sur l'affaire » sont en chiffres avec le texte clair à côté. Les mots *q. moth.* (queen mother) *de queen* désignent évidemment Marie de Médicis, reine, mère de la reine d'Angleterre; MONSIEUR est Gaston, duc d'Orléans..

Le Marquis d'Aytona, don Francisco Moncada, était venu remplacer auprès de l'Infante Isabelle, comme ambassadeur de Philippe IV, le cardinal de la Cueva. Lorsque le commandeur de Valençay, Achille d'Étampes, l'envoyé des ducs de Lorraine et d'Orléans, arriva à Bruxelles à la fin du mois de juin 1631, afin de demander à l'Infante un secours pour les deux ducs contre Louis XIII, Isabelle chargea le Marquis d'Aytona de le recevoir. Mais le marquis étant parti pour l'armée, à Dunkerque, ce fut à Rubens, son homme de confiance, qu'elle transféra la mission de recevoir le commandeur. A la suite de leur entretien, Rubens crut nécessaire d'informer et de consulter Aytona et se rendit vers le 29 juin à Dunkerque.

Il rentra de cette manière dans la politique malgré le désir qu'il avait exprimé si vivement d'y rester étranger. Résumons les événements qui l'y amenèrent cette année-là et le rôle qu'il y joua.

Marie de Médicis, reconciliée avec son fils en 1620, avait commencé par soutenir le cardinal de Richelieu. Elle avait contribué à le faire entrer au ministère et à le rendre tout puissant. Les rapports de la reine-mère et de son favori se refroidirent dans les années suivantes et, à la fin de 1630, une rupture violente eut lieu. Gaston d'Orléans, le frère du roi, faisait cause commune avec sa mère contre le cardinal et contre Louis XIII qui protégeait son ministre et lui gardait toute sa confiance. Le duc d'Orléans quitta la Cour avec éclat, pour se rendre à Orléans. Le roi envoya des troupes contre lui. A leur approche Gaston quitta Orléans et s'enfuit en Bourgogne d'abord, en Franche Comté ensuite. De là il se mit en relation avec le duc de Lorraine, lui demandant l'hospitalité dans ses États. En même temps, l'Infante Isabelle lui envoya Jacques de Brecht, greffier de ses finances, pour engager Gaston d'Orléans à passer en Lorraine et pour lui offrir un secours de 25.000 écus. Le duc de Lorraine l'accueillit dans ses états, leva des troupes pour le soutenir dans sa révolte contre son frère et envoya Achille d'Étampes, commandeur de Valençay, à l'Infante pour lui demander son concours. L'archiduchesse fit connaître à son neveu Philippe IV, l'entrée du duc d'Orléans en Franche Comté et le secours pécuniaire qu'elle lui avait envoyé. Philippe IV l'approuva, mais lui fit savoir qu'il désirait ne pas aller plus loin et ne pas vouloir sortir de son rôle de

médiateur entre la reine-mère et son fils (1). A la suite de cet avis le commandeur de Valençay ne reçut à Bruxelles qu'un accueil fort réservé : l'infante l'adressa à Rubens, comme nous l'avons dit plus haut. Le peintre le reçut à Anvers ; l'envoyé des ducs développa son plan qui ne tendait à rien moins qu'à envoyer la flotte de Dunkerque pour tenter une attaque sur les côtes de la France, tandis qu'une armée de terre pénétrerait par l'Est. Rubens se rendit à Dunkerque auprès du marquis d'Aytona, pour lui communiquer les décisions de l'Infante. Celle-ci lui ordonna de temporiser et les pouvoirs du commandeur se trouvant insuffisants, on l'engagea à retourner à Nancy pour les compléter.

Le duc de Lorraine crut que les affaires iraient mieux en unissant la cause du duc d'Orléans à celle de sa mère; il engagea Marie de Médicis, qui avait été interné au château de Compiègne le 23 février 1631, à s'enfuir de là et demanda à l'Infante si elle voulait recevoir la reine-mère dans ses États. Isabelle était fort perplexe et répondit, le 10 juillet, qu'elle allait demander des instructions à Madrid. Elle assura la reine-mère qu'en tout cas elle recevrait un accueil digne d'elle dans les États de son beau-fils Philippe IV. Marie de Médicis craignit qu'en se jetant dans les bras des Espagnols, elle révolterait l'opinion publique en France et crut plus prudent de se réfugier dans une place forte française de la frontière, dont le gouverneur lui était dévoué. Tel était le marquis de Vardes, commandant de La Capelle. Dans la nuit du 18 au 10 juillet, Marie de Médicis s'échappa de Compiègne et se dirigea vers La Capelle. Elle en était encore éloignée de deux lieues lorsque le marquis de Vardes, venu à sa rencontre, la prévint que son père, l'ancien gouverneur de la place, ayant appris le plan de son fils, qu'il désapprouva, était rentré dans la ville, s'était fait reconnaître par la garnison et avait fait fermer les portes de la place. Il ne resta d'autres ressources à Marie de Médicis qu'à rentrer à Compiègne ou à franchir la frontière. C'est ce dernier parti qu'elle choisit ; le 20 juillet, elle entra à Avesnes.

Aussitôt après son arrivée dans cette ville, la reine-mère informa de son entrée dans les Pays-Bas l'Infante Isabelle, son fils Gaston et le duc de Lorraine. En même temps, elle envoya un de ses partisans à Louis XIII pour le prévenir de sa sortie du royaume. Le 28 juillet, elle s'installa à Mons sur l'invitation de l'Infante et désigna le marquis de la Vieuville pour traiter de ses intérêts ; du côté de l'Infante, ce fut Rubens encore qui fut chargé de s'entretenir avec le représentant de Marie de Médicis. (2)

(1) Consulte du Conseil d'État du 24 avril 1631.

(2) Lettre du marquis d'Aytona à l'Infante Isabelle datée d'Avesne le 29 juillet 1631. (Archives de Simancas. Estado Legajo 2045, fol. 29.)

9 juillet 1631.

C'est à cette mission que se rapportent les lettres du 30 juillet, du 1^r et du 23 août 1631. En premier lieu, une lettre du marquis d'Aytona à Philippe IV racontant en détail les événements des derniers jours ; en second lieu, une lettre de Rubens au comte d'Olivarez se rapportant aux mêmes faits et à la politique à suivre à l'égard des réfugiés français ; en troisième lieu, une lettre de Philippe IV à sa tante sur le secours à accorder au duc d'Orléans et à Marie de Médicis.

DCCVIII

16 juillet 1631.

CONSULTE DU CONSEIL SUPRÊME DE FLANDRE, ADRESSÉE A PHILIPPE IV, SUR LA REQUÊTE DE RUBENS TENDANT A OBTENIR LE TITRE DE CHEVALIER.

Señor,

Pablo Rubens, secretario de V. M^d en su consejo privado en Flándes, representa que ha servido á V. M^d en los negocios que á V. M^d y á sus ministros son notorios, y con toda fidelidad y satisfacion. Y desseando continuarlo con mas lustre y autoridad en las ocasiones que se ofrecieren, supplica á V. M^d se sirva de honrarle con titulo de Cavallero.

La serenissima infante escribe á V. M^d en recommendacion desta pretension con mucho encarecimiento, representando los servicios del suplicante, y suplicando á V. M^d se sirva de hazerle la merced que pide. V. M^d le conoce y sus buenas partes, y save quan raro es en su profession : por lo qual y sus servicios hechos en cosas de importancia, y ser ya secretario de V. M^d, no podrá causar consecuencia para otros de su arte el hazerle la dha merced. El emperador Carlos Quinto la hizo á Ticiano de un hábito de Santiago. Y assi parece al consejo que V. M^d podrá servirse de hazersela al suplicante del titulo de cavallero que pretende. Ordenará V. Má. lo que más fuere servido.

En Madrid, à 16 de julio 1631.

Apostille du Roi : Hagasse.

Archives de Simancas : *Secretarias provinciales*, leg. 2435.

Publié par GACHARD, op. cit. p. 316. Traduction p. 200.

CONSULTE DU CONSEIL SUPRÊME DE FLANDRE,
ADRESSÉE A PHILIPPE IV, SUR LA REQUÊTE DE RUBENS
TENDANT A OBTENIR LE TITRE DE CHEVALIER.

Sire,

Paul Rubens, secrétaire de Votre Majesté en son conseil privé aux Pays-Bas, représente qu'il l'a servie, avec toute fidélité et satisfaction, dans les affaires qui sont connues à elle et à ses ministres. Désirant continuer à le faire avec plus de lustre et d'autorité dans les occasions qui pourront s'offrir, il supplie Votre Majesté de l'honorer du titre de chevalier.

La sérénissime infante recommande cette requête à Votre Majesté avec beaucoup d'instance, en faisant valoir les services du suppliant. Votre Majesté le connaît; elle a pu apprécier son mérite; elle sait combien il est éminent dans sa profession. Par ce motif et en considération aussi des services qu'il a rendus en des affaires importantes et de ce qu'il est déjà revêtu de la charge de secrétaire de Votre Majesté, l'octroi de la grâce qu'il sollicite ne pourra tirer à conséquence pour d'autres artistes. L'empereur Charles-Quint fit Titien chevalier de Saint-Jacques. Il paraît donc au Conseil que Votre Majesté pourrait accorder au suppliant le titre de chevalier qu'il demande.

Madrid, 16 juillet 1631.

Apostille du Roi : Que cela se fasse.

COMMENTAIRE.

Le roi accueillit favorablement la demande de Rubens. Il lui accorda le titre de chevalier. Le diplôme fut délivré le 20 août 1631, nous le publions à cette date

DCCIX

18 juillet 1631.

BALTHASAR MORETUS A MATHIEU MAIRHOFER.

R^{de} in Christo Pater.

Gaudeo nuperâ meâ responsione R. V. satisfactum ac mihi nundum de frontispicij imagine : nam præter tituli quem requiro splendorem, majorem Sapientiæ majestatem desidero : quæ in veste muliebri, non virgineâ, apparet. Ego Palladem armatam velim, sed Christianam et divinam, cum scuto fidei : atque ita mecum censet ævi nostri Appelles Rubenius. At vero de totâ imagine deliberabo, an emendari et innovari hæc possit ; an novam omnino incidi oporteat, pro Typographiæ Plantinianæ decoro : idque meis, non R. V. impensis, quæ mihi satisfecerit, si operis excusi quam plurima isthic exemplaria divendi curet. Vale R^{de} in Christo Pater.

Antverpiæ, in officinâ Plantinianâ, 18 Julij 1631.

Archives du Musée Plantin-Moretus. Copie des lettres latines 1628-1633, p. 207.

TRADUCTION.

BALTHASAR MORETUS A MATHIEU MAIRHOFER.

Révérénd Père.

J'apprends avec plaisir que ma réponse à votre dernière lettre vous a donné satisfaction ; quant à moi, je ne suis pas encore content de la gravure du frontispice. En effet, outre que je n'y trouve pas l'éclat voulu, je voudrais voir la figure de la Sagesse entourée de plus de majesté qu'il ne s'en trouve dans la draperie qui est d'une femme mais non d'une vierge. Je voudrais une Minerve armée, mais une Minerve chrétienne et divine, portant le bouclier de la foi. C'est là aussi l'avis de Rubens, l'Apelles de notre siècle. Mais j'examinerai toute la planche et verrai si, à cet égard, elle peut être corrigée ou changée, ou bien s'il faut en faire graver une toute nouvelle par respect pour la typographie plantinienne et cela à mes dépens, non aux vôtres. Vous

me donnerez satisfaction en prenant soin de faire vendre le plus grand nombre possible d'exemplaires de l'ouvrage imprimé.

18 juillet 1631.

Je vous salue, Révérend Père en Christ.

Anvers, dans l'Officine plantinienne, le 18 juillet 1631.

COMMENTAIRE.

Voir la lettre du 20 juin 1631.

DCCX

GERBIER AU SECRÉTAIRE LORD DORCHESTER.

25 juillet 1631.

(EXTRAIT)

Monsieur.

.
Monsieur Rubens n'est pas encore assuré de son voyage d'Angleterre, m'a dict que le tableau de Snyders qu'il a fait peindre pour V. Ex. est achevé, il faudroit que V. E. m'envoyast la mesure des tableaux quelle désire et sur cela je pouray punctuellement respondre et faire sçavoir le pris, et en tout je seray, Monsieur

de V. Ex.

le très humble et très obéissant serviteur

B. GERBIER.

Bruxelles ce $\frac{15}{25}$ de Juillet 1631.

Londres. Public Record Office. Foreign State Papers. Flandres 57.

Traduction anglaise dans NOËL SAINSBURY, op. cit. p. 158.

3o juillet 1631.

DON FRANCISCO MONCADA, MARQUIS D'AYTONA
A PHILIPPE IV.

Señor.

Al mismo tiempo que se supo la retirada del duque de Orlans de Francia, llegó persona expresa suya à Bruselas pidiendo á Su Alteza que le socorriese, y juntamente vinó un gentilhombre del duque de Lorena avisandó á Su Alteza de lo mismo y pidiendo tambien que ayudase y socorriese al de Orlans. A todos los ministros de V. M. que asistimos á S. A. nos parece que no se podía dejar de asistirle y amparalle en todo aquello que no fuese rompimiento con Francia, para que el cardinal de Richelieu no le oprimiese ó le obligase á unirse con él. Y así S. A. despachó el graffier de finanzas Jaques de Brecht, persona de inteligencia y confianza, á Lorena y Borgoña, para que persuadiese á entrambos príncipes que el uno viniese á Lorena y el otro le recibiese. Y le llevó al duque de Orlans 25,000 escudos del dinero que está en Amberes á disposicion del marqués de Miravel; y esto se hizo para desviar al de Orlans, quanto se pudiese, que à estos Estados viniese. El duque de Lorena vinó bien en lo que de aquí se le propuso, y recogió al de Orlans, que de ninguna manera quiso tocar á los 25,000 escudos que se le embiaron : con que se volvió el graffier Brecht, dejando allá depositados los 25,000 escudos, para que se le diesen al de Orlans, siempre que los huviese menester, porque éste fué al parecer del duque de Lorena.

Después fué continuando el mismo duque el embiar personas á S. A. dando quenta de lo que pasava, que todo era cosa de muy poca consideracion, hasta que, poco ántes de salir en campaña, vinó el comendador de Valencé con cartas de credencia del duque de Orlans y del de Lorena, persona al parecer de juycio y de resolucion y muy dependiente de la reyna madre. S. A. me le remitió, para que yo oyese sus propuestas y tratase con él. Pero como yo huve de salir en campaña luégo, supliqué á S. A. se sirbiese de encargar á Rubens que platicase con este personage, para ver si podía sacar dél alguna firmeza

y seguridad. De sus discursos y propuestas, de las réplicas que se le hicieron por mi parte y la de Rubens, nació él pedir licencia para volver á Lorena á traer mas firme resolucion del duque de Orlans y del de Lorena ; y así, al retirarnos de Brujas, vino Rubens, por órden de S. A., á comunicarme la resolucion de Valencé, que yo tuve por buena, porque con esto se ganava algun tiempo para dar quenta á V. M.

Fué y bolvió con gran diligencia, pero no vió al ordinario del rey (1) porque así se lo aconsejó el mismo duque, sino al duque de Lorena fuera de Nanci ; no truxo la seguridad que se prometia, y me dixo á mi que para asegurar el partido del ordinario del rey era necesario que la reyna madre estuviese en libertad. Y al mismo tiempo que me dixo esto, llegó un gentilhomme enviado del duque de Lorena á saver de S. A. si recogeria á la reyna madre en estos Estados, en caso que se escapase de la prision. S. A. lo consultó con el cardenal de la Cueva y conmigo, y nos pareció á entrambos que este caso no dava tiempo ni para consultallo con V. M. ni para dejar de dar respuesta categórica ; y así se respondió que si los negocios de la reyna madre estuviesen en estado que permitiesen alguna dilacion, diese lugar á que se consultase á V. M., no porque dudase de recibir á la reyna, sino para que Su Mag^d tuviese lugar para poder prevenirse contra lo que el cardenal quisiese executar en estos Estados, viendo á la reyna en ellos, pero que en caso que la reyna se viese tan apretada que no pudiese dilatar su resolucion, que S. A. no dejaria de hacer lo que se devia á su persona.

Con esta respuesta se despachó la persona enviada por el duque de Lorena. Y entretanto que se estava ordenando el despacho para dar quenta dello á V. M., vino Mos. de Sigot, secretario y confidente del duque de Orlans. Y estando tratando con él, llegó á Bruselas un gentilhomme enviado de la reyna madre á dar quenta á S. A. de que se havia retirado á estos Estados, y á saver de S. A. si podia estar con seguridad en ellos : con que se hechó de ver que aun no le havia llegado el aviso del duque de Lorena de la respuesta que acerca desto se le dió. S. A. respondió con el cumplimiento que se devia, y me mandó hir á Avenas, donde se hallava ya la reyna, á visitarla de su parte y saver sus intentos.

Yo llegué á Avenas á 26 de julio, y hallé á la reyna con grandísimo

(1) Sic dans le manuscrit. Par *ordinario del rey*, il faut entendre le frère du roi, Gaston.

reconocimiento de la buena acogida que había hallado en S. A. Y después de haver hecho todos los cumplimientos que S. A. me mandó, dixé á la reyna que S. A. deseava saver su gusto y lo que mandava que se hiciese en su serbicio, y que todo lo que S. A. pudiese hacer sin órden de V. M. lo haría. Y apretando lo que pude para descubrir su ánimo, me respondió, riéndose, que pues ella estava ya en manos de V. M., habría de hacer lo que V. M. quisiese. Díxome que olgaría de que yo platicase con el marqués de la Viovila, y vinó bien en que Rubens (á quien yo llevé conmigo con éste intento) fuese et interprete.

Hasta aora no ha avido lugar de ajustar materias tan grandes para dar quenta dellas á V. M. fixamente : pero lo que yo puedo colegir es que pedirán á V. M. 200,000 escudos y permission ó ayuda secreta para levantar alguna gente, para que con la que ellos tienen ya levantada en diferentes partes, y las grandes inteligencias que tienen en Francia, que son las mayores que jamás a tenido ningun partido, puedan ponerse en campaña ; tambien pienso que an de pedir navíos, porque tienen alguna empresa de consideracion en sus costas del mar Oceano.

Anoche entró la reyna en esta villa de Mons, porque yo di priesa á que saliese de Avenas, por ser aquella plaza muy flaca, y por no dar tambien ocasion al rey de Francia de que, viendo á su madre sobre la frontera, arrimase sus fuerzas á ella.

El intento de la reyna, quando salió de Compiena, fué con alguna inteligencia de sus criados y del governador de la Capela, donde se quiso recoger : pero, dos leguas ántes de llegar á aquella plaza, tuvo aviso de que el padre del governador había entrado en ella y hechado á su hijo : con que la reyna se halló casi perdida, y entónces se resolvió de entrar en estos Estados, y llegó á una aldea dentro el confin, donde pasó toda la noche sin atreverse á llegar á Avenas hasta saver si la recibirían. Luégo que se vió con seguridad en esta plaza, despachó un gentilhombre al rey su hijo á darle quenta de como había salido de Francia. Encontró este gentilhombre al rey al salir de Paris, y entre otras cosas le dió grandes quejas del governador de la Capela, de que no hubiese admitido á su madre en la plaza y de que hubiese hecho traycion semejante, porque con esto se halló obligada à salir fuera del reyno, y que si la reyna hallára lugar de poder hablar con la libertad con él, que nunca huviera salido de aquel reyno. El rey se fué luégo

adonde el cardenal estava, y de allí respondió á su madre, á gusto del cardenal. No prendieron á este mensajero ni prenden á ninguno de los que aora envia la reyna á Francia.

Un villano, que fué guia de la reyna, fué á Paris y pidió albricias al rey por lo bien que havia guiado á su madre, y el rey se lo agradeció y le dió seis doblones : pero dicen que al otro dia el cardenal le mandó prender. La recámara y bagaxe de la reyna an dejado salir ; solo an arestado á su thesorero.

Todos los dias van llegando no solo los criados de la reyna, sino tambien otros muchos cavalleros y personas de mucha calidad. Dicen que el cardenal ofrece á la reyna una de las provincias de Francia en govieno con todas las plazas para su seguridad, y que al duque de Orlans le darán 30,000 hombres pagados para que busque su fortuna fuera del reyno. La reyna y todos sus ministros están persuadidos que V. M. no romperá con Francia, y ellos casi aseguran que el rey de Francia tampoco romperá con V. M., y tambien como V. M., teniendo una guerra tan grande contra Holandeses, no les puede asistir poderosamente. Ellos tienen, como he dicho, grandes inteligencias en Francia, y esperan, en poniéndose en campaña, tener la mayor parte del reyno.

V. M. ni ninguno de sus reales predecesores an tenido ocasion como ésta para humillar sus mayores enemigos y que mas contrapesan su grandeza, porque nunca se ha visto como aora á disposicion de V. M. una reyna que tantos años ha governado á Francia y que tiene tanta gente obligada, y un hermano del rey presentemente heredero forzoso de aquella corona.

Suplico á V. M. se servira de mandar avisar de su real voluntad, no solo por el camino de Francia, sino por Italia, Inglaterra, por si acaso en Francia con estas novedades hicieren mal pasaje á los correos de V. H., porque hasta que se sepa lo que V. M. ordena en este negocio, no se podrá obrar cosa de importancia en él, si no es que la necesidad fuerze, como lo seria el romper el rey de Francia primero : que, aunque no es cosa creyble, puede succeder, V. M. se hallará en estos Estados con grueso ejército en llegando la gente que viene de Italia, y si los hombres de negocios pagan las letras, se podrá mantener esto.

30 juillet 1631.

Guarde Dios á V. M., etc.
Mons, 30 juillet 1631.

Bibliothèque royale de Bruxelles, MS. 16149, fol. 60.

Publié par GACHARD, op. cit. p. 319.

TRADUCTION.

DON FRANCISCO MONCADA, MARQUIS D'AYTONA A PHILIPPE IV.

Sire.

En même temps que l'on apprit la sortie du duc d'Orléans de France, il arriva à Bruxelles un homme de confiance qui lui demanda de le secourir, et avec celui-ci vint un gentilhomme du duc de Lorraine qui en donna également connaissance à Son Altesse et demanda aussi aide et secours pour le duc d'Orléans. A tous les ministres de Votre Majesté qui forment le conseil de Son Altesse, il a paru que l'on ne pouvait refuser de l'assister et de le soutenir en toute chose qui ne causerait pas de rupture avec la France, pour empêcher le cardinal de Richelieu de l'opprimer ou de le forcer à s'unir à lui. Pour cette raison, Son Altesse (l'Infante) envoya en Lorraine et en Bourgogne le greffier des finances Jacques de Brecht, personne d'intelligence et de confiance, pour engager l'un des deux princes à se rendre en Lorraine et l'autre à l'y recevoir. Ce délégué apporta au duc d'Orléans 25.000 écus de l'argent qui se trouve à Anvers à la disposition du marquis de Mirabel : ceci pour détourner si possible le duc d'Orléans de venir dans ce pays. Le duc de Lorraine accueillit bien la proposition qui lui avait été faite d'ici et donna l'hospitalité au duc d'Orléans qui de son côté préféra ne toucher d'aucune façon aux 25.000 écus qui lui avaient été envoyés. Là-dessus le greffier Brecht revint, en laissant déposés là les 25.000 écus pour qu'ils pussent être donnés au duc d'Orléans quand il en aurait besoin. C'était là le désir du duc de Lorraine.

Depuis lors le duc de Lorraine continua à envoyer diverses personnes à Son Altesse pour lui rendre compte de ce qui se passait, ce qui était de peu d'importance, jusqu'à ce que, peu de temps avant que je devais entrer en campagne, arriva à Bruxelles avec des lettres de créance du duc d'Orléans et du duc de Lorraine le commandeur de Valençay, un homme à ce qu'il paraît de bon jugement, de caractère résolu et fort attaché à la reine-mère. Son Altesse me l'envoya pour que j'entendisse ses propositions et pour traiter avec lui. Mais, comme je devais incontinent entrer en campagne,



FRANÇOIS DE MONCADE, MARQUIS D'AYTONA

Gravé d'après van Dyck par Luc Vorsterman

je priai Son Altesse de désigner Rubens pour entrer en pourparlers avec ce personnage afin de voir si l'on pouvait tirer de lui quelque affirmation et certitude. De ses discours et propositions et de son entretien avec moi et avec Rubens naquit sa demande d'autorisation de retourner en Lorraine pour tirer une résolution plus ferme du duc d'Orléans et du duc de Lorraine et ainsi, à notre départ de Bruges, Rubens vint par ordre de Son Altesse pour me communiquer la résolution concernant Valençay que je trouvai bonne parce qu'elle nous fait gagner du temps pour rendre compte à Votre Majesté.

Il y alla et retourna en toute hâte sans rencontrer le frère du roi. Le duc de Lorraine lui conseilla d'en agir ainsi, mais il vit ce duc hors de Nancy; il n'apporta pas l'engagement qui lui avait été promis et me dit que, pour rassurer le parti du frère du roi, il était nécessaire que la reine-mère fût en liberté. Au moment même, où il me disait cela, arriva un gentilhomme envoyé par le duc de Lorraine pour s'informer auprès de S. A. si elle accueillerait dans ses États la reine-mère dans le cas où elle s'échapperait de sa prison. S. A. en délibéra avec le cardinal de la Cueva et avec moi, et nous fûmes tous deux d'avis que le cas ne souffrait pas de délai suffisant pour consulter V. M. ni pour remettre à plus tard une déclaration catégorique, et ainsi il fut répondu que si les affaires de la reine étaient dans un état qui souffrait quelque délai, il y avait lieu de consulter V. M., non parce qu'on hésitait à recevoir la reine, mais pour que S. M. fût à même de se prémunir contre ce que le Cardinal voudrait exécuter dans ses États si la reine y venait; dans le cas cependant où la reine se trouvait tellement pressée qu'elle ne pouvait pas différer sa résolution, Son Altesse ne manquerait pas de faire pour elle ce qui était dû à sa personne royale.

L'envoyé du duc de Lorraine partit avec cette réponse. Et, pendant qu'on préparait la dépêche pour en rendre compte à V. M., arriva Monsieur de Sigot, le secrétaire et le confident du duc d'Orléans. Pendant que je traitais avec lui, arriva à Bruxelles un gentilhomme, envoyé par la reine-mère, pour informer S. A. qu'elle s'était réfugiée dans ces contrées et pour demander à S. A. si elle pouvait y séjourner avec sécurité. On voyait par là que la nouvelle de la réponse donnée au duc de Lorraine n'était pas encore arrivée. Son Altesse répondit avec les égards dus et m'envoya hier à Avennes, où se trouvait la reine, pour aller la voir de sa part et apprendre ses intentions.

J'arrivai à Avesnes le 26 juillet et trouvai la reine fort reconnaissante du bon accueil qu'elle avait trouvé auprès de Son Altesse. Et, après lui avoir adressé tous les compliments dont S. A. m'avait chargé, je dis à la reine que S. A. désirait savoir son intention et ce qu'elle voulait qui fût fait à son service en y ajoutant que S. A. ferait tout ce qui lui était possible de faire

sans prendre les ordres de V. M. Et posant mes questions autant que possible pour découvrir sa pensée, elle me répondit en riant que, puisqu'elle se trouvait déjà entre les mains de V. M., elle avait à faire ce que V. M. désirait. Elle me dit qu'elle approuverait ce dont le marquis de la Vieuville conviendrait avec moi et acceptait comme intermédiaire Rubens que j'avais emmené à cet effet.

Jusqu'à présent je n'ai pas eu à régler des choses d'assez grande importance pour en rendre compte à V. M. d'une manière certaine. Mais, ce que j'ai pu conclure de nos entretiens, c'est qu'ils demanderont à V. M. une somme de 200.000 écus et la permission ou l'assistance secrète pour lever quelques troupes, afin que avec celles-ci, avec ce qu'ils ont déjà levé ailleurs et les nombreuses intelligences qu'ils conservent en France, les plus grandes que jamais aucun parti y ait possédées, ils pussent entrer en campagne. Je pense également qu'ils demanderont des navires pour pouvoir tenter un coup considérable sur les côtes de la France.

Hier au soir, la reine fit son entrée dans la ville de Mons, parce que j'avais pressé son départ d'Avesnes, cette ville étant fort ouverte, et pour ne pas donner l'occasion au roi de France de diriger ses forces contre sa mère en la voyant si près de la frontière.

L'intention de la reine, en s'enfuyant de Compiègne, fut de s'établir à Cappelle avec l'aide de ses domestiques et de connivence avec le gouverneur de cette place. Elle n'était plus qu'à deux lieues de distance de cette place lorsqu'elle apprit que le père du gouverneur était entré dans la ville et en avait chassé son fils. Par là, la reine se sentit presque perdue et prit la résolution d'entrer dans ces États. Passant la frontière, elle arriva à un hameau où elle passa la nuit ne se hasardant pas à arriver à Avesnes avant de savoir si on la recevrait. Dès qu'elle se vit en sécurité dans cette place, elle envoya un gentilhomme au roi, son fils, pour lui rendre compte de sa sortie de France. Ce gentilhomme rencontra le roi au sortir de Paris et, entre autres choses, il se répandit en plaintes contre le gouverneur de Cappelle qui n'avait pas admis la mère du roi dans la place et qui avait commis une sorte de trahison, parce qu'ainsi il avait obligé la reine-mère de sortir du royaume ; si la reine avait pu parler librement avec lui, elle ne serait jamais sortie du royaume. Le roi se rendit immédiatement au lieu de résidence du cardinal et de là répondit à sa mère ce que son ministre lui dicta. Ils n'arrêtèrent pas ce messenger ni aucun de ceux que la reine a envoyés jusqu'ici en France.

Un paysan, qui avait servi de guide à la reine, s'en alla à Paris demander au roi un pourboire, parce qu'il avait si bien conduit la mère de Sa Majesté. Le roi le remercia et lui donna six doublons, mais lui dit que le lendemain

le cardinal le ferait arrêter. On a laissé sortir les effets et les bagages de la reine, mais on a arrêté son trésorier.

30 juillet 1631.

Tous les jours arrivent non seulement les domestiques de la reine, mais beaucoup d'autres cavaliers et des personnes de haute qualité. On dit que le cardinal offre à la reine le gouvernement d'une des provinces du royaume avec toutes les places fortes en garantie de sa sécurité et que l'on donnerait au duc d'Orléans une armée de 30.000 hommes, dont on paierait la solde, pourqu'il cherche fortune hors du pays. La reine et tous ses ministres sont persuadés que V. M. ne rompra pas avec la France et ils affirment presque que le roi de France ne rompra pas non plus avec V. M. Ils sont, en outre, assurés que V. M. ayant une guerre si lourde à soutenir contre les Hollandais, ne pourra les assister puissamment. Ils entretiennent, comme j'ai dit, de nombreuses alliances en France et espèrent qu'en entrant en campagne la plus grande partie du royaume sera avec eux.

Votre Majesté ni aucun de ses royaux prédécesseurs n'a jamais eu une occasion aussi propice pour humilier ses plus grands ennemis, ceux qui contrebalancent le plus sa grandeur, parce que jamais on n'a vu comme à présent à la disposition de V. M. une reine qui a gouverné pendant d'aussi longues années la France et qui y a obligé tant de personnes, et un frère du roi, l'héritier présomptif de la couronne.

Je prie Votre Majesté de vouloir bien m'informer de sa royale volonté, non seulement par le chemin de la France, mais encore par l'Italie et par l'Angleterre, car, par suite des nouveaux événements en France, on pourrait contrarier le passage des courriers de Votre Majesté. Aussi longtemps qu'on ne saura ce que V. M. ordonne en cette affaire, on ne pourra rien faire d'important, sinon ce que la nécessité forcerait de faire, comme le serait de rompre les premiers avec le roi de France, ce qui, quoique la chose ne soit pas croyable, pourrait arriver. Votre Majesté se trouvera en ces États avec une grande armée dès qu'arriveront les forces qui viennent de l'Italie et, si les hommes d'affaires paient les lettres de crédit, cet état de choses pourra être maintenu.

Que Dieu garde V. M.

Mons, 30 juillet 1631.

1^{re} août 1631.

RUBENS AU COMTE-DUC D'OLIVAREZ.

Excellentissimo mio Signore.

No si doverà maravigliar V. E. se io mi ritrovo ancora qui, perchè ley sa che no si ha sodisfatto sin adesso del canto suo alle objectioni fatte della Serenissima et di me circa la qualità della mia missione, et fra tanto si sono offerte delle occasioni così segnalate d'impiegarmi nel servizio di S. M. per di qua, ch'io ardisco di rimettere al giudizio del istesso signor abate Scaglia se conviene abbandonarle et venirme in Inghilterra nella congiuntura che il sig^r Necólade si è partito aquella volta, oltra che non abbiamo ancora aviso del arrivo del sig^r abate a quella corte. Non aspetti però V. E. altro di me che una pura e semplice ubedienza in tutto et per tutto, et creda ch' io non mi trattengo qui nè m'ingerisco in cosa alcuna senon d'ordine espresso de la Serenissima e del signor marchese d'Aytona.

Grandi sono le novità di Francia, sendosi venuta a jettar nelli braccia di S. A. la regina madre, spinta della violenza del cardinal de Richelieu, senza risguardo che lui sia creatura et che ella l'habbia non solo alzato del fango, ma posto nel luoco eminente donde fulmina contra di lei le saiette della sua ingratitudine. Se io dovessi far il calculo secondo gli interessi di persona privata, rimeterei in dubio il negocio: ma considerando che gli gran precipi devono fundar le lor raggioni di Stato nella reputatione e buona opinione appresso tutto il mondo, non veggo che per questo conto si possa desiderar davantaggio che la madre e suocera di tanti rè venga con tal confidenza a mettere la sua persona nel arbitrio di S. M. Catt^a, dando si stessa per ostaggio del suo figliuolo similmente fugitivo fuori del regno nel qual immediatamente deve succedere al fratello.

Certo che habbiamo nella età nostra un esempio chiaro quanto possa far del male un privato che si muove più per l'ambicion propria che per il ben pubblico et il servizio del suo re, et a che signo si lascia trasportar un buon precipe mal informato a violar gli obligj della natura verso la madre et il propio sangue. Al riscontro, si come ogni

cosa dal suo opposto riceve maggior lustro, vede il mondo nella persona di V. E. di quanto appoggio et allivio sia ad una monarchia come la nostra un ministro dotato di valore e prudenza e che non aspira ad altro che a la vera gloria e grandezza del re suo signore : che sarà più evidente secondo ch'ella saprà valerse della occasione che il signor Iddio gli ha posto nelle mani.

Et se mi è lecito, per la solita sua benignità, di dire la mia opinione, pare quanto V. E. si mostrerà più avversa d'ogni rispetto o collusione co'l cardinal di Richelieu, declinarà non solo maggiormente la invidia et infamia che luy causa generalmente a tutti li favoriti de' prencipi, ma si acrescerà et confermarà in infinito la verissima opinione che si ha universalmente della sua sincerità et felicità del suo governo.

Io non crederey alle relazioni delli nemici del cardinal, se non havessi provato, nella negoziazione di Inghilterra, che colla sua perfidia si è reso incapace di poter giamai più per l'avenire ingannar alcuno : che mi pare la peggior raggione di Stato che si possa praticar nel mondo, poichè nel solo credito si funda ogni commercio del gener humano. Questo ha causato la fuga de la regina madre ; questo rende irreconciliabile la sua causa e quella di Monsieur. Perciò la regina me ha detto di sua bocca propria ch' ella si accomoderà giamai co'l re suo figliuolo mentre che il cardinal non sia per terra, perchè sa di certo che se giamai, sotto pretesto di qualsivoglia trattato, si fidaranno di luy, saranno persi senza remedio.

Io non hò giamai trattato di guerra, come V. Ex. ne pò far fede, ma procurato sempre, in quanto hò potuto, la pace da per tutto et se io vedessi che la regina madre o Monsieur mirassero a causar rottura tra le due corone, io mi retirerei della praticà : ma perchè mi assicuranno che non hanno tal fine, non mi ritrovo scrupolo alcuno, sendo molto chiare le lor raggioni, perchè il servirse apertamente delle armi di Spagna contra el cardinal, che si copre sotto la persona e manto del re di Francia, gli renderebbe tanto odiosi a tutti Francesi che sarebbe la ruina del suo partito; anzi si renderebbe Monsieur quasi incapace della corona di Francia, alla quale tanto è lontano che lui aspire in vita del fratello quanto è certo che luy si defende della violenza del cardinale e piglia l' armi di necessità, non trovando sicurtà per la sua vita e della madre in alcun genere di pace.

È pero ben verisimile che un partito sia grosso, sendo composto di tre fattioni, poichè non trovandosi il re di Francia troppo ben complessionato, tutti spettano verso il sol Oriente, desiderando ognuno nella sua affectione preoccupar la sua buona gracia : di che potrei dar buon conto a V. E., havendomi il signor marchese d'Aytona impiegato a far la diligenza per informarmene particolarmente : ma di questo bisogna fidarsi della lor parola, non potendosi exigere documenti delle intelligenze secrete, che veramente sono grandissime rispetto Monsieur solo, oltra che la regina, per il spazio di trenta anni, si è guadagnata et obligata una infinità de principi e gentilhuomini nelli quali consiste il nervio del regno di Francia : ma sopra tutto valerà l'odio universale contra il cardinal, che va crescendo ciascun momento per l'estremo rigore che usa con tutti, carcerando gli uni et exilando gli altri et confiscando lor beni senza formar processo. Manca solo che Monsieur possa alzar la bandiera e mettersi in campagna, a fine che possino levar la mascara e ricorrere alla sua piazza d'armi, perchè non sendosi formato ancora il partito, nissuno pò scuprirsi.

Con quelli che hanno delle fortezze in mano mi dicono haver intelligenze grandi, et che, tra gli altri, il duca di Bullon riceverà gente di Monsieur in Sedan, per mantenersi contra il re di Francia ; et il conde de la Rochefocaut, governor del Poictou, farà il simile con tutta la provincia, come mi assicura il propio suo fratello il marchese d'Etissac che qui è in persona. Similmente dicono che il governor di Calais si è offerto di rendere la piazza a Monsieur, il cui bravo fratello il commendatore de Valançay già di un pezzo si ritrova a Brusselas. Il simile dicono de la ciudad di Reimsi et altri luochi di Picardia. Mi assicuranno ancora d'haver intelligenza colli duchi di Guisa et Epernon et altri signori di qualità, oltra che hanno praticato gli medesimi coroneli e capitani delli reggimenti di guardia di Sua Ma^{ta} che, venendo alle mani, promettno di voltar la casacca. Parte della nobiltà è già ricorsa verso Monsieur, come mons^r de Ligniere, el conde de la Fullade, el marchese de la Ferté, mons^r de Caudray Montpensier, mons^r du Roy, fratello del duco de Bullon, mons^r de la Ferté. Non occorre nominar il duca d'Elbeuf o Bellegarde, ne gli altri che già si sono dichiarati o stanno già con Monsieur, come il conde de Moret, fratello naturale del re, e il duca de Roane, cognato del duca d'Elbeuf, il marchese de

Boisi, suo figlio, e molti altri che s'offeriscano a far le lor troppe, come s'usa nelle guerre civile dentro il regno di Francia. Et in primis il duca de Bullon farà de 4,000 fanti et 1,500 cavalli; un prencipe esterno l'istesso numero de fanti de 500 cavalli; mons^r di Vateville, suissero, 4,000 fanti; un personaggio secreto, 3,000 fanti e 500 cavalli, et di più una infinità della nobiltà francese s'offerisce a far delle levate per Monsieur in tal quantità che si trova in pena per scusarse. Ma tutto questo andará in fumo in breve tempo se Monsieur non venerà soccorso prontamente de danari per pagar le levate; et come mi dice il marchese de la Vieuville, persona primaria appresso la regina, se lasceremo raffreddare quel furore propio della nazione francese senza servirsi del primo impetu, daremo tempo a gli artificj del cardinal, e sventarano fra tanto l'impresa et intelligenze, sendo la lor anima la secretezza e pronta essecutione, et il tutto si risolverà in niente, et gli amici di Monsieur e di la regina riceveranno, in premio della lor buona volontà, crudelissimi castigi, e pagaranno col sangue, vita e robba gli altrui mancamenti; et se Monsieur in questi principj non si farà valere per falta de la nostra assistenza, perderà il credito appresso gli suoi nè potrà giamai ricuperarlo.

La somma che dimanda por adesso è tanto poca che non par verisimile a noi che possa farle gran effetto. È ben vero ch'io hò representato largamente a la regina la mala staggione che corre, stando il nostro esercito in fronte del nemico in campagna, al qual non potiamo, per non incorrere maggiori inconvenienti, levar le page per impiegar altrove. È però la necessità di Monsieur sì urgente, e tanto fuor di ragione di lasciare scappar delle mani una così bella occasione qual non si è presentata in cent' anni, che bisognaria far della necessità virtù e contribuire il sangue per la reputatione et interesse di Stato di S. M. Cattolica, perchè in effetto la liga cattolica co'l duca di Guisa e fratelli, nella quale gastò il rey don Felipe Secondo tanti milioni, non era da comparare in modo alcuno colla occasion presente.

Gran falta ha fatto a Monsieur che il duca di Feria non habbia pagato li 200,000 ducados al tempo preciso, che doppo molte dilacioni sono remessi al marchese de Mirabel, che poi gli assigna sopra il marchese de Aytona, che ben potrebbe pagarli se il milione destinato per Alemania e Francia fosse effectivo: ma consistendo in papelli, no

volendo los hombres de negocio anticipar cosa alcuna, resta il povero Monsieur in bianco, e la regina madre burlata, che mi disse il marchese de Mirabel haverli offerto quella somma in Compiena per terza mano.

Sola V. E., appresso Iddio, pò remediar a questo, che di sua generosità naturale ama l'impresie grandi, et ha non solo la prudenza et il valore ma anco la sustanza in mano per esegutarle. Ma bisognerà mandar prontamente qualche raggione nel provisione che possa arrivar a tempo per potersi metere in campagna prima che manchi il forraggio et si vuotino li granari. Questo non è negozio da farlo a metà, perchè se non si socorre Monsieur di maniera che possa salir colla sua intentione, sarà ruinarlo doppiamente, e nel poco più o meno consiste el obligarselo in eterno co'l buon successo, o di perderlo insieme co'l beneficio; che in fine non potendo subsistere co'l nostro soccorso, sarà sforzato a jettarsi nel azilo delli Hollandesi, si come già il prencipe de Oranges gli ha offerto per sua ritirata il suo prencipato : che di quanto pregiudicio et infamia sarebbe a Sua Maesta Cattolica rimetto da considerar bene a la prudenza di V. E.

È però risoluto la regina e Monsieur di non servirsi in alcun modo delli ugonotti, nè rilevar in parte o in tutto quel partito, nè causar altra ruyna nel regno di Francia, che tocante la persona del cardinale, il qual veramente non ha giamai procurato altro, con tutta la sua industria e forze, che contramminar, affrontar et abbassar la monarquia di Spagna, che doverebbe comprar a miliari la ruyna di un nimico tanto pernicioso, nè l'haverà giamai a si vil prezzo che per le mani e co'l sangue delli medesimi Francesi, li quali si dubitano che forse, essendosi prevaluti di nostri subsidj, non lo recognosceranno colla debita gratitudine, benchè non si possa sospettar, al meno colle discordie intestine, si consumerà gran parte di loro e s'indebbolirà quella nacion feroce per se stessa : di maniera che vinza o perda l'uno o l'altro, haveremo un nimico di manco.

Non è da temere che gli Holandesi siano a far qualche cosa di quest' anno, et habbiamo un esercito potente in piedi, del quale si potranno in apparenza reformar alcuni tercj e lasciargli passar alla desfilata verso Monsieur, si come s' ha praticato a tutti tempi, e particolarmente durante la tregua, senza dismembrar le compagnie, ma solamente cangiando di comissione, nè perciò corressimo un minimo

pericolo di rottura. Questo genere di soccorso, e quando pure ancora si desse passaggio alla deshilada a qualche truppe di Monsieur per l'impresa di Calais o Sedan, non sarebbe ancora per contrapesar la minima parte delli aiuti che dà il re di Francia alli Holandesi, che permette si batti il tamburo in mezzo Paris, e non solo provvede ma spedisce e signa di sua mano le patentì de carichi et ufficj di quei reggimenti che mantiene a sue spese a lor servizio, comandati da marichialli, duchi e pari di Francia. Certo mi parerrebbe la maggior indignità e indicio di fiachezza di soffrir tal cosa senza ardire di servirsi alla pareglia d'una occasione così pia et honesta come il soccorso della suocera et cognato di Sua Ma^{ta}. Anzi mi rallegro di poter dare il parabien a V. E. per esser caduta, come dal cielo, nelle sue mani, questa materia così atta per dar lustro e splendore al suo governo, sperando ch'ella vorrà e potrà disporla di maniera che ne resultarà una gloria eterna al re nostro signore, e a V. E. fama immortale e merito immenso appresso tutti gli ben affetti verso questa monarquia.

In effetto la somma che si dimanda per mettere Monsieur a cavallo, compresi li ducento mille del marchese de Mirabel, monta a trecento mille scudi d'oro, di 12 reali l'uno : che non essendo la provision di due mesi per Fiandra, con questo se farà la prova. Che si succede bene l'impresa, alimentaràse stessa dentro le viscere del regno di Francia; et se forse Monsieur non havesse seguito che si credi, si havrà sodisfatto con questo poco, dal canto nostro. Ma quando fosse necessario di continuar il subsidio, al miò parer non si potrebbe impiegar meglio la hazienda real per sicurtà nostra che nel sustento delle guerre civili in quel regno, che per il manco non potrà in quel mentre dar assistenza alli nostri nemici in Fiandra et Alemania.

Il marchese de la Vieuville mi disse che il duca de Fritlandt haveva offerto il suo servizio a la regina, e credeva che venirebbe in persona con altri prencipi di Alemania, permettendo Sua Ma^{ta} Catto^{ca} che si facino delle levate nelli suoi Stati per servizio di Monsieur : che non mi par cosa di poca consideratione.

Il signor Gerbier fa gran offerte a Monsieur da parte del re suo signore : di maniera che verisimilmente il signor abate Scaglia arriverà in buona congiuntura, che certo ha molto male instrutto in questa materia il suo amicissimo marchese di Santa Croce : ma credo, se

stessero una hora insieme (se ben cognosco l'humor del uno e l'altro), lo tirarebbe facilmente nel suo parere. Che se V. E. pigliare, come spero e richiede l'honor suo, il corrente negozio a petto, bisognerà proveder subito subito il più necessario, come ho detto, e lasciar agire la serenissima infanta et il marchese d'Aytona secondo le occorrenze che si offriranno d'ora in hora, et che del altro canto il marchese di Santa Croce servi di riparo contra li Holandesi, ove, al parer mio, correrano poche faccende. Il prencipe d'Oranges favorisce ancora il partito di Monsieur di sotto mano, essendo lui irritato contra il cardinal per il tradimento della fortezza d'Oranges. Sarebbe cosa desiderabile che riuscendo bene il negozio, si facesse finalmente, a spese del cardinal, che tiene il mondo imbrogliato, una buona pace universale, colla interventione di Francia e Inghilterra, non solo in Fiandra, ma anco nella Germania, anzi per tutta la cristianità. Io spero che il signor Iddio l'abbia riservato a V. E., che per la sua pietà e santa divozione verso il servizio di Sua Divina Maestà et del re nostro signore, merita questa e maggior gloria d'esser l'unico stromento d'una sì grande buon' opera.

Non posso traslaciare di dire a V. E. che il marchese de la Viovilla, esiliato come è, e confiscata la maggior parte delli suoi beni, contribuisce, per il sustento del negozio comune, 50,000 pistole : il qual mi disse, trattando seco d'ordine della regina e del marchese d'Aytona sopra la materia, anco con interventione di mons^r Monsigot, primo segretario di Stato di Monsieur, che se si trovasse colla comodità solita, non farebbe difficoltà d'assistere un amico con tal somma che si pretende per Monsieur : che me parve una voce molto generosa et che dovrebbe incitar il maggior monarca del mondo a far più di questo per il suo cognato e suocera, insieme per non lasciarsi vincere della magnanimità di un huomo privato. E perciò supplico V. E. sia servita di levar questo opprobrio della sua generosissima nazione spagnuola, che se gli imputa a torto, per una inveterata opinione generalmente, ch'ella non si può risolvere ad abbracciar prontamente l'occasioni, quando si presentano, ma che deliberando senza fine manda ben spesso *post bellum auxilium* : che non quadra colla celere frettezza, virtù propria di V. E.

Non penso che il marchese de Mirabel incitarà V. E., non so per qual gelosia, a far gran cosa per Monsieur, perchè, a dire il vero, questi signori francesi non ardiscono di comunicarli le lor imprese

secrete, con tutto ciò che lui faccia istanza per saperlo, non perchè si diffidano della sua persona, ma della poca secretezza di qualche suo ministro, il quale non conosco, nè voglio cargar alcuno, ma solo riferisco quello che mi viene detto da buona parte. È però vero che il marchese de Mirabel ordena si paghino a Monsieur 50,000 ducados, che pare tanto poco che si buttarà a perdere senza frutto alcuno; et al parer mio gli soccorsi si devono dare a proportion del bisogno, o lasciargli del tutto, per non perdere l'amico et il danaro in una volta. Io aspetto della generosità di V. E. delle gran resoluzioni in questa congiuntura, bench'è dura fatica di persuaderlo a questi signori, che non hanno considerato così d'appresso, come io, il genio heroico di V. E.

1^{re} août 1631.

Con che humilmente mi raccomando nella gracia di V. E., et di verissimo cuore li baccio i piedi.

PIETRO PAUOLO RUBENS.

Mons en Haynault, 1^o de agosto 1631.

Mi disse la regina, reingranciando Sua Alt^a per gli regali ch'ella gli haveva mandato, che certo furono gentillissimi et gratissimi a S. M., che il maggior regalo et il più caro sarebbe prompto soccorso al suo figliuolo, onde dipende tutto il suo contento; che del resto si passaria leggiermente per la sua persona, servendo solo il favore e gracia secondo il bisogno prontamente in quel particolare. Mi disse voler mandar in Spagna persona espressa per jettarse a gli piedi di Sua Maestà, benchè la necessità sia tan pressante che la risposta sarà tarda per aspetarla prima del soccorso, havendo già il re di Francia gran truppe che marciano per opprimer Monsieur ancora imparato.

Copie aux Archives de Simancas. Estado. Leg. 2045.

Publié par GACHARD, op. cit. p. 324. Traduction Ibid. p. 213. AD. ROSENBERG, op. cit. p. 315.

TRADUCTION.

RUBENS AU COMTE-DUC D'OLIVAREZ.

Très excellent Seigneur,

Votre Excellence ne doit pas s'émerveiller si je me trouve encore ici, puisqu'elle sait que jusqu'à cette heure il n'a pas été satisfait, de son côté,

aux objections faites par la Sérénissime Infante et par moi touchant la nature de ma mission (1), et entretemps il s'est offert des occasions si notables de m'employer par ici au service de Sa Majesté, que j'ose remettre au jugement de l'abbé Scaglia lui-même s'il convient que j'y renonce pour aller en Angleterre alors que M. Necolalde vient de s'y rendre, outre que nous n'avons pas encore reçu avis de l'arrivée de M. l'abbé à cette cour (2). Que Votre Excellence n'attende donc autre chose de moi qu'une pure et simple obéissance en tout et partout et qu'elle veuille croire que je ne demeure ici et ne m'ingère en rien que d'ordre exprès de la Sérénissime Infante et du seigneur marquis d'Aytona.

Grandes sont les nouveautés de France, puisque la reine-mère est venue se jeter dans les bras de Son Altesse, poussée à cela par la violence du cardinal de Richelieu, lequel, sans égard à ce qu'il est sa créature et qu'elle l'a non seulement tiré de la boue, mais encore mis à la place éminente qu'il occupe, lance contre elle les foudres de son ingratitude. Si je devais n'envisager que les intérêts d'une personne privée, je douterais de ce qu'il y a à faire : mais, considérant que les grands princes doivent prendre pour fondement de leurs raisons d'État leur réputation et la bonne opinion du monde à leur égard, je ne vois pas que, sous ce rapport, on puisse désirer plus que ceci : que la mère et la belle-mère de tant de rois vienne, avec une telle confiance, remettre sa personne au pouvoir de Sa Majesté Catholique, se donnant elle-même pour otage de son fils, semblablement fugitif du royaume sur lequel il doit régner immédiatement après son frère.

Certes, nous avons, de notre temps, un exemple manifeste de tout le mal que peut faire un favori qui est mû plus par ambition personnelle que par le bien public et le service de son roi, et du point jusqu'où un bon prince, mal informé, peut se laisser conduire à violer les obligations de la nature envers sa mère et son propre sang. Au contraire, et comme toute chose reçoit plus d'éclat de ce qui lui fait opposition, le monde voit, en la personne de Votre Excellence, de quel appui et soulagement est pour une monarchie telle que la nôtre un ministre doué de mérite et de prudence, qui n'aspire à rien qu'à la véritable gloire et grandeur du roi son maître. Et cela sera plus évident encore selon que Votre Excellence saura profiter de l'occasion que le seigneur Dieu est venu lui offrir.

Et si elle me permet, par sa bénignité accoutumée, de dire mon opinion,

(1) En Angleterre.

(2) Il n'y arriva qu'au mois de septembre. Il eut ses deux premières audiences du roi Charles le 21 et le 23 de ce mois, comme nous l'apprend une lettre écrite par lui, le 26, à Philippe IV.

il me paraît que plus Votre Excellence se montrera éloignée de toute intelligence et collusion avec le cardinal de Richelieu, et plus non seulement s'affaiblira l'envie et l'infamie qu'il attire sur tous les favoris des princes, mais encore s'accroîtra et se confirmera infiniment l'opinion très justifiée qu'on a universellement de la sincérité de Votre Excellence et des succès de son administration.

Je ne croirais pas aux rapports des ennemis du cardinal si, dans la négociation d'Angleterre, je n'avais acquis l'expérience que, par sa perfidie, il s'est rendu incapable de pouvoir jamais plus abuser quelqu'un : ce qui me paraît la pire raison d'État qui se puisse imaginer au monde, puisque sur le crédit seul se fonde tout commerce du genre humain. Cela a causé la fuite de la reine-mère ; cela a rendu irréconciliables sa cause et celle de Monsieur. Pour cela la reine m'a dit, de sa propre bouche, que jamais elle ne s'accommodera avec le roi son fils tant que le cardinal ne sera pas par terre : car elle sait, avec certitude, que si jamais, sous prétexte de traité, quel qu'il fût, ils seraient perdus sans remède.

Je n'ai jamais poussé à la guerre, comme Votre Excellence en peut faire foi, mais toujours j'ai tâché, en ce qui m'a été possible, de procurer la paix partout ; et si je voyais que la reine-mère ou Monsieur eût en vue d'amener une rupture entre les deux couronnes, je ne me mêlerais plus de l'affaire. Mais, comme ils m'assurent qu'ils n'ont pas un tel but, je ne me sens aucun scrupule, d'autant que leurs raisons sont fort claires : car s'ils se servaient ouvertement des armes d'Espagne contre le cardinal, qui se couvre de la personne et du manteau du roi de France, ils se rendraient si odieux à tous les Français que ce serait la ruine de leur parti ; et Monsieur deviendrait par là presque incapable de succéder à la couronne de France, à laquelle il est aussi éloigné d'aspirer du vivant de son frère, qu'il est certain qu'il se défend contre la violence du cardinal et qu'il prend les armes parce qu'il y est forcé, aucun genre de paix ne lui offrant de garantie pour sa vie et celle de sa mère.

Il est bien vraisemblable que son parti soit très nombreux, étant composé de trois factions, parce que le roi de France n'étant pas trop bien complexionné, tous regardent vers le soleil levant, et chacun désire s'acquérir la bonne grâce de Monsieur. Je pourrais rendre bon compte de cela à Votre Excellence, le seigneur marquis d'Aytona m'ayant chargé de faire toutes diligences pour m'en informer particulièrement : mais là-dessus il faut se fier à leur parole, car on ne peut exiger de preuves écrites des intelligences secrètes, qui véritablement sont très grandes, par rapport à Monsieur seulement, outre que la reine, par l'espace de trente ans, a rendu ses obligés et ses affectionnés une infinité de princes et de gentilshommes dans lesquels consiste le nerf du royaume de

France : mais ce qui surtout agira en leur faveur, c'est la haine contre le cardinal, laquelle va en augmentant chaque jour, par l'extrême rigueur dont il use envers tous, emprisonnant les uns, exilant les autres, et confisquant leurs biens sans forme de procès. Il ne manque qu'une chose : c'est que Monsieur puisse arborer son drapeau et se mettre en campagne, afin que ses adhérents puissent lever le masque et se rassembler à leur place d'armes, car, tant que le parti n'est pas formé, personne n'ose se découvrir.

Ils me disent qu'ils ont de grandes intelligences avec les gouverneurs des forteresses, et qu'entre autres le duc de Bouillon recevra les gens de Monsieur à Sedan, pour se maintenir contre le roi de France. Le comte de la Rochefoucauld, gouverneur de Poitou, fera de même avec toute cette province, comme me l'assure son propre frère le marquis d'Estissac, qui est ici. Ils disent encore que le gouverneur de Calais, dont le brave frère, le commandeur de Valençay, est déjà depuis quelque temps à Bruxelles, offre de rendre cette place à Monsieur, et qu'il en sera de même de la ville de Reims et d'autres lieux de Picardie. Ils m'assurent encore qu'ils sont d'intelligence avec les ducs de Guise et d'Épernon et d'autres seigneurs de qualité, sans compter qu'ils ont pratiqué les colonels mêmes et les capitaines des régiments de la garde du roi, lesquels, si 'on en vient aux mains, ont promis de tourner casaque. Une partie de la noblesse est déjà allée vers Monsieur, comme M. de Lignières, le comte de la Feuillade, le marquis de la Ferté, M. de Caudray-Montpensier, M. du Roy, frère du duc de Bouillon, M. de la Ferté. Il n'est pas besoin de nommer le duc d'Elbeuf, ni Bellegarde, ni les autres qui se sont déclarés déjà ou qui sont avec Monsieur, tels que le comte de Moret, frère naturel du roi, le duc de Rohan, beau-frère du duc d'Elbeuf, le marquis de Boissy, son fils, et plusieurs autres qui s'offrent à lever leurs troupes, comme c'est d'ordinaire dans les guerres civiles en France. Et d'abord le duc de Bouillon lèvera 4,000 gens de pied et 1,500 chevaux; un prince étranger le même nombre d'infanterie et 500 chevaux; M. de Vateville, Suisse, 4,000 gens de pied; un personnage secret, 3,000 gens d'infanterie et 500 de cavalerie; de plus, une infinité de personnes appartenant à la noblesse française s'offre à faire des levées pour Monsieur en tel nombre qu'il se trouve embarrassé pour s'en excuser. Mais tout cela s'en ira bientôt en fumée, si Monsieur n'est promptement secouru d'argent pour payer les levées, et, comme me l'a dit le marquis de la Vieuville, personne qui occupe le premier rang auprès de la reine, si nous laissons se refroidir cette furie propre à la nation française, sans avoir tiré parti du premier mouvement, on donnera du temps aux artifices du cardinal, et par là s'évanouiront les entreprises et les intelligences, car l'âme de celles-ci est le secret et la prompte exécution, et le tout se réduira à rien, et les amis

de Monsieur et de la reine recevront, en récompense de leur bonne volonté, de très cruels châtimens ; ils payeront, de leur sang, de leur vie, de leurs biens, les manquemens d'autrui. Et si Monsieur, dans ces commencemens, par faute de notre assistance, ne se fait pas valoir, il perdra tout crédit auprès des siens, et jamais il ne pourra le recouvrer.

La somme qu'il demande, quant à présent, est si petite qu'il ne nous paraît pas vraisemblable qu'il puisse avec cela faire un grand effet. Il est bien vrai que j'ai longuement représenté à la reine combien sont défavorables les conjonctures actuelles, notre armée étant en face de l'ennemi en campagne, à laquelle nous ne pourrions, sans nous exposer à de très grands inconvéniens, retrancher rien de sa solde pour l'employer ailleurs. Les besoins de Monsieur sont cependant si urgents, et il serait si déraisonnable de laisser échapper une si belle occasion, qui ne s'est pas présentée en cent années, qu'il faudrait faire de nécessité vertu et donner son sang pour la réputation et l'intérêt d'État de Sa Majesté Catholique : car, certainement, la ligue catholique avec le duc de Guise et son frère, pour laquelle le roi Philippe II dépensa tant de millions, n'était à comparer en aucune manière avec l'occasion qui se présente aujourd'hui.

C'a été une grande faute pour Monsieur, que le duc de Feria n'ait pas payé les 200,000 écus à la date fixée : après bien des délais, ils ont été remis au marquis de Mirabel, qui depuis les assigne au marquis d'Aytona, lequel pourrait bien les payer si le million destiné pour l'Allemagne et la France était effectif ; mais, comme il consiste en lettres de crédit, et que les hommes de négoce ne veulent faire aucune avance, le pauvre Monsieur reste en panne et la reine-mère jouée : car elle m'a dit que le marquis de Mirabel lui a, par tierce personne, fait offrir ladite somme à Compiègne.

Votre Excellence seule, après Dieu, peut remédier à cela : sa générosité naturelle lui fait aimer les grandes entreprises, et elle a non seulement la prudence et la valeur, mais encore les moyens nécessaires dans les mains, pour exécuter celle-ci. Mais il sera nécessaire d'envoyer promptement quelque provision qui arrive à temps pour qu'on puisse se mettre en campagne avant que les fourrages manquent et que les greniers se vident.

Ceci n'est pas une chose à faire à moitié, parce que, si Monsieur n'est pas secouru de manière qu'il puisse exécuter son dessein, ce sera le ruiner doublement. Du plus ou du moins, il dépend qu'il soit éternellement obligé pour le bon succès de l'entreprise, ou qu'il soit perdu avec les avantages qu'on peut se promettre de celle-ci ; et enfin, s'il ne peut subsister par notre secours, il sera forcé de se jeter dans les bras des Hollandais : déjà le prince d'Orange lui a offert, pour sa retraite, la principauté qu'il possède. De quel

1^{er} août 1631.

préjudice et de quelle infamie cela serait à Sa Majesté Catholique, je laisse à la prudence de Votre Excellence à le considérer.

La reine-mère et Monsieur sont pour cela résolus de ne se servir en aucune manière des Huguenots, ni de relever ce parti en tout ni partiellement, ni de causer d'autre ruine au royaume de France qu'à l'égard de la personne du cardinal, lequel véritablement ne s'est jamais attaché à autre chose, avec toute son industrie et ses forces, qu'à contreminer, affronter et abaisser la monarchie d'Espagne. Celle-ci devrait acheter, même au prix de milliards, la perte d'un ennemi si pernicieux, et elle ne l'obtiendra jamais à si vil prix que par les mains et avec le sang des Français eux-mêmes, lesquels peut-être, après s'être servis de nos subsides, ne le reconnaîtront pas comme ils le devraient ; mais on peut s'attendre à ce qu'une grande partie d'entre eux périra par les discordes intestines, et que cette fière nation s'affaiblira ainsi de ses propres mains : de manière que, soit que l'un ou l'autre triomphe ou soit vaincu, nous aurons un ennemi de moins.

Il n'est pas à craindre que les Hollandais fassent quelque chose cette année : nous avons une armée puissante, de laquelle apparemment quelques régiments pourront être réformés, qu'on laissera passer file à file vers Monsieur, comme cela s'est pratiqué de tout temps, et particulièrement durant la trêve, sans démembrer les compagnies et en changeant seulement la commission, et cela ne nous ferait pas courir le moindre danger de rupture. Ce genre de secours, et même quand on livrerait passage file à file à quelques troupes de Monsieur pour l'entreprise de Calais ou de Sedan, n'équivaudrait pas encore à la moindre partie de l'assistance que donne aux Hollandais le roi de France, lequel permet qu'on batte le tambour au milieu même de Paris, et non seulement ordonne, mais encore expédie et signe de sa main les patentes des charges et offices des régiments qu'il entretient à ses frais à leur service, commandés par des maréchaux, des ducs et des pairs de France. En vérité, ce serait, selon moi, la plus grande indignité et en même temps une marque de faiblesse, que de souffrir une telle chose sans oser rendre la pareille en embrassant une occasion aussi pieuse et aussi honnête que le secours de la belle mère et du beau-frère de Sa Majesté. Aussi je me réjouis de pouvoir féliciter Votre Excellence de ce qu'il est tombé, comme du ciel, en ses mains une chose si propre à donner du lustre et de la splendeur à son gouvernement : espérant qu'elle voudra et pourra la disposer de manière qu'il en résultera une gloire éternelle au roi notre seigneur, et à Votre Excellence une réputation immortelle et un immense mérite auprès de tous ceux qui sont bien affectionnés à cette monarchie.

La somme qui se demande pour mettre Monsieur à cheval est de trois

cent mille écus d'or, de douze réaux l'écu, y compris les deux cent mille du marquis de Mirabel : elle n'égale pas la provision de deux mois pour les Pays-Bas ; avec cela il fera son expédition. Si l'entreprise réussit, elle s'alimentera d'elle-même dans les entrailles du royaume de France ; si Monsieur ne trouve pas les adhérents que l'on croit, nous aurons, avec ce peu d'argent, satisfait à ce qu'on pouvait attendre de nous. Mais alors même qu'il fallût continuer ce subsidé, à mon avis les finances royales ne se pourraient mieux employer pour notre sûreté qu'en soutenant la guerre civile dans ce royaume : car pour le moins il ne pourra, pendant ce temps, donner assistance à nos ennemis en Flandre et en Allemagne.

Le marquis de la Vieuville m'a dit que le duc de Friedland a offert son service à la Reine : il croit que le duc viendra en personne, avec d'autres princes d'Allemagne, si Sa Majesté Catholique permet qu'on fasse des levées dans ses États pour le service de Monsieur. Et cela me paraît n'être pas de peu de considération.

M. Gerbier (1) fait de grandes offres à Monsieur de la part du roi son maître, de manière que vraisemblablement M. l'abbé Scaglia arrivera à Londres en bonne conjoncture. Certes, il a fort mal informé en cette matière son grand ami le marquis de Santa Cruz (2) ; mais je crois que s'ils étaient une heure ensemble (autant que je connais l'humeur de l'un et de l'autre), il l'amènerait facilement à son avis. Si Votre Excellence, comme je l'espère et comme son honneur l'exige, prend à cœur l'affaire qui est sur le tapis, il faudra de suite, de suite, pourvoir au plus nécessaire, comme j'ai dit, et laisser agir la sérénissime Infante et le marquis d'Aytona selon les occurrences qui s'offriront d'heure à autre, et que le marquis de Santa Cruz nous serve de défense du côté des Hollandais, où, à mon avis, il se fera peu de chose. Le prince Frédéric-Henri favorise aussi sous main le parti de Monsieur, étant irrité contre le cardinal pour la trahison du château d'Orange (3). Il serait désirable, si l'affaire réussissait bien, qu'il se fit enfin, aux dépens du cardinal, qui tient le monde en trouble, une bonne paix universelle, à l'intervention de la France et de l'Angleterre, non seulement aux Pays-Bas, mais encore en Allemagne et par toute la chrétienté. J'espère que le seigneur Dieu l'a réservée à Votre Excellence, qui par sa piété et son rare dévouement au service de Sa Divine

(1) Il était devenu l'agent du roi d'Angleterre auprès de l'Infante Isabelle.

(2) Le roi venait d'envoyer Santa Cruz aux Pays-Bas, pour y commander les armées.

(3) Jean de Herthoge d'Osmael, seigneur de Valckembourg, gouverneur de la principauté d'Orange pour Frédéric-Henri, avait traité avec Richelieu afin de livrer à la France le château d'Orange. Il fut tué, en 1630, par les partisans du prince avant d'avoir pu mettre à exécution ce dessein. Voy. La Pise. *Tableau de l'histoire des princes et de la principauté d'Orange*, pp. 835 et suiv.

1^{er} août 1631.

Majesté et du roi notre seigneur, mérite cette gloire d'être l'unique instrument d'un si bon ouvrage et une plus grande encore.

Je ne puis laisser de dire à Votre Excellence que le marquis de la Vieuville, exilé comme il est et ayant la majeure partie de ses biens confisquée, fournira cinquante mille pistoles pour le soutien de la cause commune. Conférant avec lui sur la matière, par ordre de la reine et du marquis d'Aytona, et à l'intervention de M. Monsigot, premier secrétaire d'État de Monsieur, il m'a dit que, s'il se trouvait avec la commodité accoutumée, il ne ferait pas difficulté d'aider un ami d'une somme comme celle qui se prétend pour Monsieur : ce qui me paraît une parole très généreuse et qui devrait porter le monarque le plus grand du monde à faire plus encore alors qu'il s'agit de son beau-frère et de sa belle-mère, et aussi pour ne pas le céder en magnanimité à un simple particulier. Je supplie donc Votre Excellence d'ôter cet opprobre de sa très généreuse nation espagnole, qu'on lui impute à tort, par une opinion invétérée généralement, qu'elle ne peut se résoudre ni embrasser promptement les occasions quand elles se présentent, mais que, délibérant sans fin, elle envoie bien souvent *post bellum auxilium* : ce qui ne cadre pas avec la célérité, vertu propre de Votre Excellence.

Je ne pense pas que le marquis de Mirabel engagera Votre Excellence (je ne sais pour quelle jalousie) à faire grand'chose pour Monsieur (1) : car, à dire la vérité, ces seigneurs n'osent pas lui communiquer leurs entreprises secrètes, malgré les instances qu'il fait pour les connaître : non qu'ils se défient de sa personne, mais pour le peu de discrétion de quelqu'un de ses secrétaires que je ne connais pas : je ne veux d'ailleurs charger personne, et je rapporte seulement ce qui m'est dit de bonne part. Le marquis de Mirabel, il est vrai, ordonne qu'on paye à Monsieur cinquante mille écus : mais cela est si peu que ce sera perdu sans fruit aucun. A mon avis, les secours doivent être proportionnés aux besoins, ou il n'en faut pas donner, pour ne pas perdre en même temps et l'ami et l'argent. J'attends de la générosité de Votre Excellence, en cette conjoncture, des résolutions grandes, bien que j'aie de la peine à en persuader ces seigneurs, qui n'ont pas considéré de près, comme moi, le génie héroïque de Votre Excellence.

Je me recommande humblement à la grâce de Votre Excellence, et du cœur le plus sincère je lui baise les pieds.

PIERRE-PAUL RUBENS.

Mons, 1^{er} août 1631.

(1) Rubens se trompait en ce point, le marquis de Mirabel conseilla d'agir en faveur du duc d'Orléans.

P. S. La reine me dit, en remerciant S. A. pour les cadeaux qu'elle lui a envoyés, qui, certes, étaient très beaux et qui ont été infiniment agréables à Sa Majesté, que le plus grand et le plus vrai cadeau serait un prompt secours à son fils, d'où dépend toute sa satisfaction; que, du reste, il fallait peu s'occuper de sa personne, mais faire servir promptement à cet objet particulier, selon le besoin, la faveur qu'on lui témoigne. Elle m'a dit vouloir envoyer en Espagne une personne exprès pour se jeter aux pieds de Sa Majesté, bien que la nécessité soit si pressante que la réponse sera tardive au cas qu'il faille l'attendre avant le secours, le roi de France faisant déjà marcher de grandes troupes pour opprimer Monsieur, qui n'est pas encore prêt.

1^{er} août 1631.

COMMENTAIRE.

A ces lettres du marquis d'Aytona et de Rubens se joignit celle du marquis de Mirabel du 6 août pour exhorter le roi d'Espagne de saisir cette occasion pour porter un coup sérieux à la force de la France. Le roi ordonna que le Conseil d'État en prît connaissance et délibérât sur le parti à prendre. Il se réunit le 19 août; la séance fut extraordinairement longue. Le comte-duc d'Olivarez, le duc d'Albe, le comte d'Oñate, le marquis de Gelvès, le Père Confesseur, le marquis de Leganès, le marquis de Flores, don Gonzalo de Cordova, le comte de Puebla prirent successivement la parole. Ils se prononcèrent unanimement contre l'intervention en France telle que la proposa Rubens; le comte-duc, tout en rendant justice aux bonnes intentions du secrétaire du Conseil privé, trouva que sa lettre renfermait beaucoup d'absurdités et de verbiage italien. « Quand, dit-il, on emploie ces gens dans une négociation, ils y vont en aveugles et ne font plus attention qu'à celle-là. » (1) Les résolutions de Philippe IV, conformes presque en tout point à l'avis du Conseil d'État furent portées à la connaissance de l'Infante Isabelle avec les motifs sur lesquels elles se fondaient, par la dépêche royale du 23 août que nous publions à sa date. Le roi était d'avis de s'entremettre entre les partis ennemis pour amener une conciliation, mais ne voulait pas entendre d'une intervention active en France. Ses ministres étaient du même avis.

(1) No discurre sobre el papel de Rubens porque trae muchos despropósitos y chacharas italianas aunque cree cierto que todo con muy buena intencion pero esta gente viendose empleada en una de estas negociaciones obra con cequedad en ella y sus mas atencion que a aquello. (Consulte du 19 août 1631. Archives de Simancas *Estado*, leg. 2045.)

DCCXIII

10 août 1631.

GERBIER AU SECRÉTAIRE LORD DORCHESTER.

Monsieur.

.
J'ay escript par ma dernière pour les mesures des tableaux que V. E. désire, qu'il faut avant que l'on puisse faire le marché. Mons^r Rubens m'a donné le nom de ceux de ce Pays qui méritent d'y mettre la main, le dict S^r Rubens est encore avec le Marquis d'Aytonna près de la Reyne Mère laquelle tardera quelques jours encore à Monts et y prendra Médecinne.

Brussels ^{July 22}_{1 August} 1631.

V. E. &c. &c.
B. GERBIER.

Londres. Public Record Office. Foreign State Papers. Flandres 57.
Traduction anglaise publiée par NOËL SAINSBURY, op. cit. p. 158.

DCCXIV

DIPLOME DE CHEVALIER DÉLIVRÉ A RUBENS PAR PHILIPPE IV.

Philippe, par la grâce de Dieu, Roy de Castille, de Léon, d'Arragon, des Deux-Siciles, de Hierusalem, de Portugal, de Navarre, de Grenade, de Tolède, de Valence, de Galice, de Maillorques, de Séville, de Sardaine, de Cordue, de Corhèque, de Murcie, de Jaen, des Algarbes, de Algezire, de Gibraltar, des îles de Canaries, des Indes tant Orientales que Occidentales, des isles de terre ferme de la mer Océane, archiduc d'Autriche, duc de Bourgogne, de Lothier, de Brabant, de Limbourg et de Luxembourg, de Gueldre et de Milan, comte d'Habsbourg, de Flandres, d'Artois, de Bourgogne, de Thirol, Palatyn et d'Haynau, de

Hollande, de Zélande, de Namur et de Zutphen, prince de Zwave, marquis du Saint-Empire de Rome, Seigneur de Foize, de Salins, de Malines, des cités, villes et pays d'Utrecht, d'Over-Yssel et de Groeninghe, dominateur en Asie et Africque, — à tous ceux qui ces présentes verront, salut. Sçavoir faisons que pour la bonne relation que fait nous a esté de notre cher et féal Paul Rubens, secrétaire de nostre conseil privé ès Pays-Bas, et des bons et agréables services qu'il nous a rendus en différentes occasions, tant en nosditz Pays-Bas, en ceste nostre court, qu'en Angleterre où il a esté envoyé de nostre part pour affaires concernans grandement nostre service et le bien public, s'estant en tout honorablement et utilement acquitté de son devoir, à nostre entière satisfaction, et avecq particulier tesmoignage de son zèle, dextérité et souffisance : pour ces causes, et tout ce que dessus considéré, mesmes afin de le stimuler davantage et luy donner occasion par quelque marque d'honneur de s'esvertuer de plus en plus en nostre service, nous, désirans favorablement le traicter, décorer et eslever, avons à l'advis et favorable intercession de nostre très-chère et très-amée bonne tante Madame Isabel-Clara Eugenia, par la grâce de Dieu Infante d'Espagne, etc., ledict Paul Rubens fait et créé, faisons et créons Chevalier par les présentes, voulans et entendans que doresnavant il soit tenu et réputé pour tel en tous ses actes et besoignes, et jouissance des droicts, libertez et franchises dont jouyssent et ont accoustumé de jouyr tous autres chevaliers par toutes nos terres et seigneuries, signament en nos Pays-Bas, tout ainsy et en la mesme forme et manière comme s'il eust esté faict et créé Chevalier de nostre propre main; mandons et commandons à tous nos lieutenans et gouverneurs, mareschaux, et autres nos justiciers, officiers et subjects, à qui ce peult toucher en quelque manière que ce soit, que le dict Paul Rubens ils souffrent et laissent dudict titre de Chevalier, et de tout le contenu en ces dittes patentes, plainement et paisiblement jouyr et user, sans luy faire, mettre ou donner, ni souffrir estre faict, mis ou donné aucun trouble, destourbier ou empeschement, au contraire, car ainsy nous plaist-il, pour ce qu'au préalable ces dittes présentes soient présentées à Don Juan de Castille nostre secrétaire du registre des Mercèdes, afin d'en estre tenu note et mémoire ès livres de sa charge. En tesmoignage de quoy nous avons signé ces présentes de nostre main et à icelles faict mettre nostre grand scel. Donné en nostre

20 août 1631.

ville de Madrid, royaume de Castille, le vingtième jour du mois d'aoust de l'an de grâce mil six cent trente et un, et de nos règnes le onzième.

PHILIPPE.

Publié par A. VAN HASSELT, *Histoire de P. P. Rubens*, 1840, p. 150, SMIT et VAN GRIMBERGEN, *Historische Levensbeschrijving van P. P. Rubens*, 1840, p. 451, REIFFENBERG, *Bulletin de l'Académie*, 1^{re} série, t. XI, p. 11.

DCCXV

22 août 1631.

GERBIER AU LORD TRÉSORIER WESTON.

Monsieur.

.....
Monsieur Rubens m'a souvent entretenu sur le refus que les Hollandois font de traictter par l'entremise de Sa Ma^{te} m'a dict que l'Abé d'Escaglia estoit party de Madrid avec pouvoir de traicter avec les Hollandois, mais toutesfois que cela devoit estre par l'entremise de Sa Ma^{te}.

Que maintenant l'on pourroit bien entrer, en pourparler, mais que l'Abé ayant les ordres l'on ne les pouroit revoquer; Toutesfois le dict S^r Rubens croit qu'il sera nécessaire d'en avoir d'autres; Car les Hollandois obstinément et malicieusement ne veulent pas traicter par la voye de S^a Ma^{te} en quoy (s'il est vray) ils font cognoistre leur ingratitude et comme peu ils ont envie d'obliger le Roy de Bohême.

.....
Bruxelles ce 12 d'Aoust 1631. Stilo Anglesi.

V. E. etc. etc.

B. GERBIER.

Londres. Public Record Office. Foreign State Papers. Flanders 59.

Traduction anglaise NOËL SAINSBURY, op. cit. p. 161.

COMMENTAIRE.

Le lendemain du jour où Gerbier écrivait cette lettre, il se trouvait à Anvers avec sa femme et dînait avec Rubens et Hélène Fourment chez M. de

Montfort. C'est l'évêque Ophovius qui nous fournit ce détail dans son *Diarium* où il annote : Post congregationem (Episcoporum) pransus sum cum D. Montfort ubi erat D^{ns} Rubbens cum uxore et D. van Oncle et Agens Regis Angliæ cum uxore. (Sabbatto 23 Aug. 1631).

22 août 1631

(Voir la note sur Ophovius au 17 septembre 1626).

DCCXVI

PHILIPPE IV A L'INFANTE ISABELLE.

23 août 1631.

Serenissima Señora,

.
Las cartas de los ministros dan alguna luz de los intentos del Monsieur y de la reyna madre en estos accidentes, y de los malcontentos de Francia que parece seguirán su partido, y hablan (particularmente Rubens) en lo que conviene no perder esta ocasion para mortificar á Francia, apartar al cardenal de Richelieu de la mano y authoridad que tiene en el gobierno, y poner á aquel rey en cuydado de su propria casa y en obligaciones de gasto que le diviertan y retiren de las assistencias que en Holanda y en Alemania da á nuestros enemigos, pudiendo nosotros juntamente dexar á la reyna madre y al Monsieur obligados y agradescidos para lo venidero. Yo no dudo que es muy bueno el zelo con que discurren en esto, ni que de mi parte ay razones que justifiquen el poder emprendello : pero, considerados los medios que el tiempo y la materia da de si, y el estado de nuestras cosas y de las de Francia, se vee quanto conviene entrar con pié fijo en qualquier designio.

Las relaciones por que Rubens se muebe, de que tambien se dexa llevar el marques de Aytona, son de Franceses fáciles á movimientos y á palabras poco seguras. Pero quando fíemos dellos, he considerado que queriendo encarezer las assistencias que tendría el Monsieur, el que las refirió á Rubens llega á dezir que serían 15,000 infantes y 2,500 cavallos, todo gente francesa, sin señalar por quanto tiempo se la mantendrán; y si aun bien mantenida, se deshaze presto por su natural

inquietud, ésta podría ser que, aun sin llegar á la plaza de armas, se deshiziesse en quatro dias; y el presupuesto de que el de Guisa y Pernon asistirán al Monsieur y Bullon le meterá en Sedan, no tiene mas seguridad que una relacion : con que vienen á ser flacos los fundamentos de todo. Y habiendo de ser mis assistencias de dinero effectivas y en cantidad tan considerable como cerca de 400,000 escudos en dos meses, no parezeria buen acuerdo aventurarlos para solo irritar el rey de Francia y quedarnos en mayor embarazo y con verisimil impossibilidad ó dificultad grande de salir del empeño de la reyna madre; y quando se quiera alentar lo possible el partido del Monsieur y se halle con un ejército de 24,000 infantes y 6,000 cavallos, pagado por seis meses (de que no ay apariencia), devemos considerar al rey con sus regimientos viejos y de la guardia, y reforzado de nuevas recrutas, con las plazas por suyas cubiertas de su ejército animado todo de su persona, y se hechará de ver que Monsieur puede obrar poco :

Porque, si quiere sitiár plazas, se deshará su ejército y verisimilmente podrá socorrer el rey qualquiera que sitiare; si toma algun puesto, con ponerse el rey á la frente, se le hará inútil y le cortará los vivres; no teniendo Monsieur segundo ejército, si se mete en una plaza, el re le cerrará en ella, y seria perderse; dar una batalla será con fuerzas inferiores á las del rey en el número y calidad de la gente; empeñarse con esperanza de que los guardas del rey se passarán al Monsieur, sería mal acuerdo; creer que se moverá el de Guisa y Pernon ó otros es vano fundamento, porque la facilidad con que Franceses solían moverse contra su rey nació de ver fuerte y seguro el cuerpo de los hugonotes, donde hallavan assistencia y acojimiento. Oy falta esto, y todos se contendrán; el de Guisa, segun dicen, no tiene mucha opinion en Francia; Pernon está acabado; Candala no es reputado por hombre de partes; el duque de la Valeta, se cree, es amigo grande del cardenal de la Valette, su hermano, y éste del cardenal de Richelieu con estrechez. Y assí parecen flacos los fundamentos que mis ministros se proponen; y si se haze pié en ellos para empeños grandes, se aventura hazienda y reputacion con poca ó ninguna esperanza de buen successo.

Dixe á V. A. que en el partido del Monsieur no se podía hacer designio de cantonar la Francia, porque no querria de buena razon ver

dividido el reyno en que espera ha de succeder. Parece que se antevió lo mismo que la reyna madre y sus ministros declaran ahora, pues excluyen el valerse del partido de los hugonotes y qualquier intento de restaurarle : en que se vee quan atentamente miran por los intereses y conveniencias del Monsieur, y que la reyna madre no pretende otra cosa que la ruina del cardenal.

No habiendo pues partido en Francia de subsistencia, ni fuerza considerable ni que pueda tener fines en beneficio de mi corona, ni aun mezclar mis conveniencias con las suyas, sino sólo apartar del lado del rey al cardinal de Richelieu, parece que se herraría si se assistiesse al Monsieur con lo que se me propone; y que no sería más que gastarlo vanamente, concitar el odio del rey, dar mayor cuerpo al enemigo; y inconvenientes desta natura difficultan los fines y el consuelo de la reyna madre y el acomodamiento de todo. Y si bien no se me propone rotura de corona á corona por la reyna (aunque el marqués de Aytona y el de Mirabel, no sin admiracion mia, inclinan á ello), no se puede negar que, siendo públicas, como lo havrían de ser necessariamente, mis assistencias de dinero al Monsieur, y estando él en campaña, se da occasion al rey su hermano para que rompa conmigo, y si no lo hiziere oy, podrá mañana; y llegar á estos empeños sin fines grandes y medios proporcionados y seguros, no cabe en buen consejo.

Si, como avise á V. A. en mi despacho antecedente de 13 deste, se embarcassen el emperador, el rey de Ingalaterra, el duque de Saboya y el de Florencia, cada uno con designio proprio, y unidos á la satisfacion de la reyna madre, tomaria el negocio otro color y otra fuerza, porque estos príncipes meten reputacion en la barca, tienen intereses que pueden assentar, tienen sustancia y fondo para mantenerse, y una vez unidos, á su sombra y á su nombre se puede esperar que sigan movimientos grandes. Podría se entónzes formar liga con la reyna madre y con Monsieur, y el adherir yo con dinero hasta su reduccion á Francia no sería romper de corona á corona, ni aún quando (en caso de no poderse escusar) me obligára yo á la diversion que apunté por la Provenza. Pero sin la firmeza y ajustamiento destos medios pareze desacierto y en alguna manera indignidad embarcarme yo con casi 400,000 escudos el primer dia y con navíos de Dunquerque en el partido del duque de Bullon y de los otros embozados, que lo aparente y lo encubierto,

quando lo creamos como lo figuran, no pueda ser bastante para assegurar los successos ni la reputacion.

Háme parezido dar parte á V. A. destas consideraciones que offrezze la misma materia, y no dudo que allá se havrá pensado en ellas y en otras que puedan persuadir lo mismo que acá se entiende, para poder mis ministros decir á la reyna madre, por vía de consideracion, en primer lugar, quanto he estimado que me aya dado ocasion de assistirla y acudir á su consuelo, y que esto haré siempre con muy buena voluntad ; que en quanto á su reduccion á Francia ay dos medios : el uno, el de la tratacion, en que yo offrezco todo lo que puedo enteramente ; el otro, el de la fuerza, y en esto desseo hazer quanto pudiere. Y porque no podrá ser lo necessario mientras durare la guerra de Flándes, no querría que S. M. Christianissima errasse el lanze, pues si se yerra una vez, queda intratable su reduccion y casi en desconfianza de conseguirse. Y advertidos los ministros de las razones y consideraciones que he apuntado, y de las que á ellos se les havrán offrezido, para juzgar que con los partidos que havía descubiertos, de que se me ha dado quenta hasta ahora, ningun empeño es conveniente ni seguro, podrán dezir á la reyna el que parece lo será y tendrá fuerza para poder obrar cosa de consideracion en la forma que va referido, en que desde luego vendré de muy buena gana : con que hechará de ver la reyna madre que no quiero escusar el gasto, sino gastar con utilidad y conveniencia suya, de manera que el obrar á priesa sin union y fuerza proporcionada, por lo ménos de dos exércitos, no estorve lo que, obrando prudentemente y con fundamentos seguros, se puede esperar en qualquier designio que la reyna madre se proponga.

Tambien se me offrezze que se le podría dezir (anteponiendolo á todo en razon de conveniencia) que en caso de tener Monsieur (como se apunta en la carta de Rubens) modo para meterse en Calés ó en otra plaza semejante á quien no pueda quitarsele el socorro, yo lo apruebo y ayudaré á semejante hecho de muy buena gana ; y se le podrá offrezzer lo que pareziere á caso executado. Y con esto los interesados podrían animarse y cabrar reputacion todos los partidos de Francia ; y mientras se forma el de Monsieur y las negociaciones se dan la mano con él, causaría gran diversion à su hermano, y todo correria bien y podría disponerse con nervio y reputacion.

De Madrid, á 23 de agosto 1631.

YO EL REY.

Original déchiffré aux Archives du royaume à Bruxelles : Correspondance, t. XXIX, fol. 97.

Publié par GACHARD, op. cit. p. 334. Traduction Ibid. p. 227.

TRADUCTION.

PHILIPPE IV A L'INFANTE ISABELLE.

Sérénissime Dame.

Les lettres des ministres jettent quelque lumière sur les projets de Monsieur et de la reine-mère ainsi que sur les mécontents de France qui paraissent disposés à suivre leur parti ; on y lit (particulièrement dans celles de Rubens) qu'il convient de ne pas perdre cette occasion d'humilier la France, d'enlever au cardinal de Richelieu l'autorité qu'il a dans le gouvernement, de créer des soucis au roi pour sa propre maison et de le mettre ainsi dans la nécessité de faire des dépenses qui le forceront à retirer l'assistance qu'il donne à nos ennemis en Hollande et en Allemagne, et d'agir en même temps de manière à rendre la reine-mère et Monsieur nos obligés, et reconnaissants envers nous pour l'avenir.

Je ne doute pas que ces ministres ne soient animés d'un bon zèle dans ce qu'ils proposent, ni qu'il n'y ait des raisons qui m'autoriseraient à y donner suite. Mais, considérant les moyens dont on pourrait disposer, vu le moment et l'affaire elle-même, vu aussi l'état de nos affaires et de celles de la France, on voit combien il importe de n'agir dans toutes ces questions qu'avec fermeté.

Les rapports sur lesquels Rubens se fonde et auxquels le marquis d'Aytona aussi ajoute foi, sont de Français qui se remuent aisément et dont les paroles sont peu sûres. Alors même qu'on pourrait se fier à eux, j'ai considéré que, voulant exagérer l'importance des troupes dont Monsieur disposerait, celui qui en a parlé à Rubens a fait mention de 15,000 hommes d'infanterie et de 2,500 cavaliers, tous français, sans dire pour combien de temps on les entretiendrait : or, vu le caractère mobile des Français, il pourrait arriver que, même étant bien entretenus, ils se dispersassent en quatre jours avant

d'être arrivés sur le terrain où ils auraient à agir; et la supposition que les ducs de Guise et d'Épernon aideront Monsieur et que le duc de Bouillon lui livrera Sedan n'a d'autre base qu'un simple rapport. Les fondements de tout cela sont donc bien faibles; et, comme mes secours en argent devraient s'élever jusqu'à environ quatre cent mille écus en deux mois, il ne paraîtrait pas sage de les hasarder uniquement pour irriter le roi de France, tandis que nous resterions dans un plus grand embarras encore et, selon toute vraisemblance, avec l'impossibilité ou du moins une difficulté grande d'arranger l'affaire de la reine-mère. Que si l'on veut encourager, autant que possible, le parti de Monsieur, et qu'il parvienne à rassembler une armée de 24,000 hommes d'infanterie et 6,000 chevaux payée pour six mois (ce qui n'est guère probable), nous devons considérer que le roi a ses vieux régiments et ceux de sa garde, renforcés de nouvelles recrues, qu'il a les places à lui et couvertes de son armée et que ses troupes seront animées par sa présence. Alors il sera évident que Monsieur peut faire peu de chose :

Parce que, s'il veut assiéger des places, son armée devra se morceler, et vraisemblablement le roi pourra secourir celles dont il entreprendra le siège. S'il emporte quelque'avantage contraire aux intérêts du roi, celui-ci le lui rendra inutile et lui coupera les vivres. Monsieur, n'ayant pas une seconde armée, s'il entre en une place, le roi l'y enfermera, et se serait sa perte. Donner une bataille, il ne le pourrait faire qu'avec des forces inférieures en nombre et en qualité à celles du roi. S'aventurer dans l'espérance que les gardes du roi passeront à Monsieur serait une détermination peu sage. Croire que les ducs de Guise et d'Épernon, ou d'autres, se soulèveront, est un fondement vain, parce que la facilité avec laquelle les Français se soulevaient contre leur roi naissait de la force et de la sûreté que présentait le parti des huguenots, auprès duquel ils trouvaient accueil et assistance : aujourd'hui cela leur manque, et tous se contiendront dans le devoir. Le duc de Guise, à ce qu'on dit, n'a guère pour lui l'opinion en France. Le duc d'Épernon est fini. Candale n'est pas réputé homme de ressources. Quant au duc de la Valette, on le croit grand ami du cardinal son frère, et celui-ci intime du cardinal de Richelieu. Les arguments sur lesquels se fondent mes ministres paraissent donc bien faibles et, si l'on s'en laissait persuader pour prendre de grands engagements, on aventurerait l'argent et la réputation avec peu ou point d'espérance de succès.

J'ai dit à Votre Altesse qu'il ne fallait pas compter sur le parti de Monsieur pour le *cantonnement* de la France, parce que Monsieur, avec raison, ne voudrait pas voir divisé le royaume auquel il espère succéder. Il paraît qu'on a prévu ce que la reine mère et ses ministres déclarent maintenant, puisqu'ils excluent

le recours au parti des huguenots et toute tentative de le restaurer : ce qui fait voir avec quelle attention ils veillent aux intérêts et aux convenances de Monsieur, et que la reine mère ne prétend autre chose que la ruine du cardinal.

Comme il n'y a donc pas en France ni de parti puissant ni de force considérable sur laquelle je puisse compter pour l'avantage de ma couronne, ni même pour confondre mes intérêts avec les siens, et qu'il ne s'agit que d'éloigner de la personne du roi le cardinal de Richelieu, il paraît que ce serait une erreur d'assister Monsieur de la manière qu'on me le propose ; qu'on ne ferait par là que dépenser l'argent sans fruit, exciter la haine du roi, augmenter la force de l'ennemi ; et des inconvénients de cette nature ne peuvent que rendre plus difficile aussi bien les vues et le secours à donner à la reine-mère que l'arrangement des affaires en général. On ne me propose pas, à la vérité, de rompre de couronne à couronne pour la reine (quoique les marquis d'Aytona et de Mirabel y soient enclins, ce qui me surprend) : mais on ne peut nier que, mes secours d'argent à Monsieur étant publics, comme ils devraient l'être nécessairement, et lui s'étant mis en campagne, le roi son frère y trouverait l'occasion de rompre avec moi, soit aujourd'hui soit demain ; et entreprendre de telles actions sans un but élevé et des moyens proportionnés, ce ne serait pas sage.

Si, comme je l'écrivis à Votre Altesse dans ma dépêche du 13, l'empereur, le roi d'Angleterre, les ducs de Savoie et de Florence s'embarquaient dans l'entreprise, chacun avec ses vues propres, et s'unissaient à la satisfaction de la reine-mère, l'affaire prendrait un autre aspect et une autre force, parce que ces princes mettraient leur réputation en jeu : ils ont des intérêts qui se peuvent concilier ; ils ont les moyens de se soutenir, et une fois unis, à leur ombre et en leur nom, on pourrait espérer que de grands mouvements se produiraient. Alors une ligue pourrait être formée avec la reine mère et Monsieur, et ce ne serait pas, de ma part, rompre de couronne à couronne, que d'y adhérer en fournissant un subside jusqu'au retour de la reine et de Monsieur en France, ni même si je m'engageais (au cas que je ne pusse faire autrement) à la diversion du côté de la Provence dont il a été question. Mais, sans le règlement et l'assurance de ces moyens, il paraît que ce serait, de ma part, une bétise et en quelque manière une indignité de fournir tout d'abord près de quatre cent mille écus et des vaisseaux de la flotte de Dunkerque au parti du duc de Bouillon et des autres qui ne se sont pas fait connaître. Ce qui est apparent et ce qui est caché, même en y croyant comme ils se le figurent, ne suffit pas pour assurer le succès ni garantir la réputation.

Il m'a paru à propos de communiquer à Votre Altesse ces réflexions que suggère la matière même. Je ne doute point que là-bas on ne les ait

23 août 1631.

faites aussi et d'autres encore qui conduisent, comme ici, à penser que mes ministres pourraient dire à la reine mère, par manière de considération, en premier lieu, combien je me suis félicité qu'elle m'ait donné l'occasion de l'assister et de la consoler, et que toujours je le ferai de très bonne volonté ; qu'en ce qui concerne son retour en France, il y a deux moyens : l'un des négociations, et pour celui-ci j'offre entièrement tout ce qui est en mon pouvoir ; l'autre de la force : quant à ce dernier, je ferai tout ce qui me sera possible. Mais, comme, tant que durera la guerre de Flandre, ce ne pourra être tout ce qu'il faudrait, je ne voudrais pas que Sa Majesté Très Chrétienne échouât dans son entreprise, parce que, si celle-ci venait à manquer, son retour deviendrait impossible à négocier avec quelque espoir de succès. Les ministres, voyant, par les raisons que j'ai dites et celles qui se seront présentées à leur esprit, qu'aucun engagement avec les partis qui se sont découverts et dont on m'a rendu compte jusqu'à présent, n'est convenable ni sûr, pourront désigner à la reine celui qu'ils estiment le plus sûr et moyennant lequel on obtiendra quelque résultat d'importance de la manière que j'ai dit : ce à quoi je coopérerai très volontiers. La reine-mère verra ainsi que je ne cherche pas à éviter la dépense, mais que je veux dépenser d'une manière utile et convenable à ses intérêts : de façon que, par une action précipitée, sans union et sans qu'on puisse compter au moins sur deux armées, on n'empêche pas ce qu'on peut espérer en agissant prudemment, et sur des fondements certains, pour l'exécution de projets que la reine-mère pourra former.

Je pense aussi qu'on pourrait dire à la reine (et cela avant tout, par raison de convenance) que si Monsieur, comme il est exprimé en la lettre de Rubens, a le moyen de se mettre dans Calais ou dans une autre place semblable où le secours lui est certain, j'y donnerai mon assentiment et j'y aiderai très volontiers ; on pourra même offrir à la reine ce qui sera jugé à propos après que la chose aura été exécutée. Les intéressés prendraient ainsi courage ; tous les partis en France en acquerraient de la réputation ; au moment où celui de Monsieur se forme, cela causerait une grande diversion à son frère, et tout marcherait bien et on pourrait agir avec vigueur et autorité.

.
Madrid, le 23 août 1631.

MOI LE ROY.

BALTHASAR MORETUS A ANTOINE DE WINGHE.

11 septembre 1631.

ANTONIA DE WINGHE LÆTIIS.

R^{de} admodum Domine.

Errorem quem R. V. in imagine frontispicii reprehendit, non sculptor Galleus, sed pictor Rubenius commisit : at hic haud fatebitur errorem, sed certa ratione et judicio sic pinxisse : Jesum Christum sublimiori loco apparere, etsi Deipara à dextris ejus, juxta sacræ Scripturæ legem ; Adstitit Regina à dextris ejus.

Antverpiæ, in Officina plantiniana XI Sept. 1631.

Archives du Musée Plantin-Moretus. Copie de lettres latines 1628-1633, p. 218.

TRADUCTION.

BALTHASAR MORETUS A ANTOINE DE WINGHE A LESSINES.

Très Révérend Père.

L'erreur que vous signalez dans la planche du frontispice n'a pas été commise par le graveur Galle mais par le peintre Rubens. Cependant celui-ci ne reconnaîtra pas qu'il y a erreur ; il soutiendra qu'il a fait son dessin avec raison et discernement, de telle sorte que Jésus-Christ apparaisse à un rang élevé, quoique la Vierge se trouve à sa droite, conformément à ces paroles de l'Écriture sainte : La reine se trouvait à sa droite.

Anvers, dans l'Officine plantinienne le 11 septembre 1631.

COMMENTAIRE.

La lettre est adressée à Antoine de Winghe, abbé de l'abbaye de l'Ordre des Bénédictins à Lessines, en Hainaut, qui avait pris sur lui de diriger la publication du volume *Venerabilis patris D. Ludovici Blosii monasterii lætiensis ordinis S. Benedicti in Hannonia abbatis Opera*, Antverpiæ ex officina plantiniana Balthasaris Moreti M.DC.XXXII. In folio. (1) Dans le haut de ce titre, on voit Jésus-Christ, assis sur les nuages, ayant sa mère à sa droite.

(1) MAX ROOSES, *Œuvre de Rubens* n° 1246.

11 septembre 1631.

CONSULTA DEL CONSEJO DE ESTADO FECHA

A 11 DE SETIEMBRE DE 1631.

(EXTRAIT. POINTS RELATIFS A RUBENS.)

Señor.

El despacho de Flandes de 19, 20 y 21 de Agosto, y el del Marques de Mirabel de 27 y 28 del mismo, que ha estado en las reales manos de V. M. y por mayor brevedad vuelve con esta consulta, se ha visto oy en el Consejo, y haviendose conferido sobre el, y leído el parecer del Conde Duque que imbio por escrito, se voto como se sigue :

El Conde Duque

El papel que remite Rubens en nombre de la Reyna madre, trae muy buenas proposiciones muy justificadas y muy aparentes y plausibles, pero difficultosissimos de conseguir por via de tratados, porque si el Rey de Francia cree que el Cardenal le ha defendido como se infiere de algunos papeles de aquel Rey de supresar a su persona, y que su madre le ha faltado y su hermano conspirado contra el, como es verisimil que aya de admitir lo que se propone principalmente hallandose aquel Rey a su parecer satisfecho del Cardenal y persuadido invenciblemente del animo de su madre y de su hermano, y aunque considero que los officios hechos en esta forma no tubieran buen suceso no reparara mucho en que se hizieran contra el Cardenal por complazer a la Reyna madre, pero verdaderamente tiene el Conde particulares motibos para entender que al servicio de V. M. no conviene hazer officios publicos contra el Cardenal sin certeza de haverse de salir con su ruina, porque en esta parte se pretende empeñar a V. M. con particularidad, y a su parecer no conviene sino en el casso dicho, y siempre que V. M. mandare que del fundamento que tiene en esta parte (de que V. M. es savidor) de quenta a alguno o algunos ministros para que digan si conforme a ello tiene el Conde razon de juzgar lo que juzga lo hara, y *a la Reyna madre* se le podria responder que V. M. desea infinito su reconciliacion con aquel Rey que por este papel queda V. M. informado de lo que su M.

xpianissima desea, y que con el Duque de Terranova que imbia a saver de su buena llegada a aquellos estados y de la salud conque se halla en ellos, procurara que al passo el mismo Duque, sepa la voluntad del Rey xpianissimo en esta reconciliacion, y entretanto por el Marques de Mirabel lo procurara tambien entender por ganar tiempo y que vistos los medios que el Rey de Francia propone y los que su M. xpianissima imbia, se vera que medios pueden ser proporcionados, y que estos mandara. V. M. promover instando con su M. xpianissima y con el Rey su hijo para que cada uno por su parte se disponga a la buena y feliz conclusion desta reunion.

El punto que Rubens escribe de la proposicion de la Reyna Madre al Principe de Oranje parece que Dios se le rebelo, porque es lo mismo cassi que V. M. propuso en el postrer despacho, y no ay duda en que la sazón presente trae consigo circunstancias que no han concurrido en otras, y si Dios quiere que lo que dizen se deseaba intentar en Flandes no se aya herrado, se puede esperar muy buen suceso desta platica, y desde luego le parece *que deve V. M. mandar* dar las gracias a la Reyna madre de su voluntad y de la demostracion della en esta ocasion y escribir a la señora Infante que V. M. no se apartara de una tregua razonable, que lo que desea es dos cosas. La primera que esta platica no deshaga ni ataje lo que conviniera hazer contra los enemigos. Segundo que no se entre en ella sino es debajo de seguridad de poder concluir y firmar en dos oras con entero poder de las Provincias, porque V. M. de otra manera no quiere entrar en tratado siendo cierto (como V. M. lo ha visto) que estos malditos Rebeldes no quieren otra cossa que tener a V. M. empeñado en la forma que estos años atras, con esperanzas y equivocos y publicar que V. M. les ruega, conque crecen en reputacion y se hazen asistir de sus confederados y emulos de V. M. mucho mas que nunca y assi juzga que de ninguna manera se debe abrir puerta a tratado ninguno que no traigan los que hubieren de intervenir en esto poder para ajustarlo y que quede roto todo lo que no se concluyere en cada conferencia. Limitando los dias de manera que no puedan conseguir lo que otras vezes. *En este caso pareceria* al Conde que V. M. mandase imbiar poder a la señora Infante para concluir promptamente una tregua larga como la passada volviendo ellos a Pernambuco, pues en esto se consigue

11 septembre 1631. alguna reputacion para nosotros y ellos no pierden nada, porque verisimilmente con la ayuda de Dios es muy posible que se alle aquello en estado que a ellos les este bien el salir del empeño.

Tambien vendria por su parecer del Conde en que se les volviese a Breda y se desmantelare Linghen porque nos vuelvan a Bolduque, y cree que si la Reyna madre tomase a pechos esta materia y hizieren todo lo que pudiesen ella y Monsiur para que los franceses que estan en Holanda mueban alguna turbacion o nos entreguen algun puesto, a qualquier precio por caro que sea, no hay partido destos y de otros mejores que V. M. no pueda conseguir en el estado que estan las cosas y las fuerzas de V. M. en aquellos estados dandose la mano estos accidentes favorables en forma conveniente y gobernados con destreza. Pero por lo que se deve temer del artificio desta gente y de sus estratagemas, es de parecer *que V. M. mande* que con grandissima destreza se gobierne lo que mira a esto, y sin descubrirse ni a la misma Reyna madre, antes bien juzga que su Alt^a debria dezir a la Reyna despues de las *palabras de agradecimiento* que los rebeldes han engañado muchas vezes a su Alt^a y su Alt^a empeñadose con V. M. creyendolos, y que assi si ellos trajeren animo de tomar una breve resolucion y efectuarla, su Alt^a por desocuparse para las cosas de la Reyna madre aunque fuese menester contra hazer una firma de V. M. lo haria. Pero que de otra manera su Alt^a no solamente lo aceptara ni lo propondra a V. M. porque no quiere caer en otra verguenza como la pasada.

.
El Confesor de V. M. Conformase en lo que dize en *conformidad de* lo que dize Rubens (si bien entiendo sera casso imposible) que se procure con todas veras encaminar lo que la Reyna muestra desear de reconciliarse y reunirse juntamente con el Monsiur con el Rey su hijo. Esta accion parecera muy bien a los ojos de Dios y en todos los bien considerados, si con esto se pudiere juntar la descomposicion de Richelieu que tanto descompone la xpiandad seria cossa de mucho servicio de nuestro Señor. *En una carta* de las que vienen en este despacho se dize que el Nuncio de su S^d le yba a proponer que le estaria bien el retirarse a Roma y que parecia que su S^d no desintio desto, si hubiere modo como el se accomodase a este medio seria lo que a el mejor le estubiese y bien a todos.

Conformase con lo que dize el Conde que si la Reyna se retirase a algun lugar que V. M. alli la socorriese *con los seis mil ducados* que en segundo lugar dize el Conde Duque porque esta cantidad no es grande y todo el mundo tiene puesto los ojos en la grandeza de V. M. tanto mas quanto menos los que tienen las mismas obligaciones se sacuden dellas como escriven lo hazen los de Inglaterra que toman con gran frialdad las cosas desta señora, y del Duque de Saboya no se save que hasta aora aya movido la mano en ello.

11 septembre 1631.

.
El Marques de Flores, se conforma con el Conde Duque en este despacho y le parece que la Reyna madre esta muy puesta en la razon que es atraer a su hijo a lo que deve y que del papel de los puntos de Rubens no sale la Reyna a otra cosa que a esta y al gusto que muestra que se haga disgusto al Cardenal de Richilieu el qual fuera muy justo si se pudiera, y en esto se conforma con lo que el Conde Duque dize se haga en este punto, parecele que el tiempo esta muy adelante, y que para ver si Monsiur tiene coraje y seguitto basta lo que se le ha dado, porque el Marques no tiene buena relacion de sus partes . .

Don Gonzalo de Cordova. Que se conforma con el voto del Conde Duque en lo que aprueba la atencion con que se gobiernan los ministros de Flandes en la asistencia del Duque de Orliens, y en lo que toca a retirarse la Reyna Madre fuera de Bruselas, insiste en lo que en otras consultas ha votado añadiendo que segun el estado de las cosas presentes se havria de esperar aora a que las instancias por su parte fuesen muy apretados sin dar lugar a sospecha que su Alt^a se alegre dello o los ministros de V. M. de los quales los que son grandes señores y el Cardenal de la Cueva debrian templarse mucho en pretensiones de lugares y cortesias que desean las de la Reyna madre por los inconvenientes que en este despacho se representan, y porque el cuydado se deve poner a su entender en escusarle embarazos aun en cosas que importen mas. En sus votos antecedentes represento Don Gonzalo los inconvenientes de asistir al Duque de Orliens en Lorena y en particular el peligro de aquella Provincia del qual parece que el Duque se ha querido resguardar con la retirada de Monsiur a Vizanzon no son menores los inconvenientes que a V. M. se le siguen de hallarse Monsiur en Borgoña y en todo lo que sobre esto discurre el Duque Conde se

11 septembre 1631. conforma Don Gonzalo *entendiendo que se deve esforzar* mucho por parte de los ministros de V. M. con la Reyna madre y a Monsiur entren en conocimiento que es impossible dar principio y proseguir aquella guerra con esperanzas sin que a disposicion de Monsiur se ocupe primero en la frontera alguna plaza de consideracion, advirtiendole particularmente a los ministros y a Rubens tambien de todo lo que el Conde Duque discurre sobre esto para que desvanezcan estos designios de exercitos en campaña sin tener plaza, que no sirvan demas de lo que el Conde Duque representa y el Cardenal de Richelieu tiene entendido.

Sobre los papeles de Rubens parece se deve hazer fundamento en lo que toca a las noticias por hallarse tan introduzido en estos negocios, y en lo que toca a sus presupuestos conforme a lo que valieren. *La reconciliacion* del Cardenal de Richelieu con la Reyna madre la tiene Don Gonzalo por impracticable conforme lo considera el Conde Duque y fundandose la principal accion de las quejas de la Reyna madre en las sinrazones que el Cardenal de Richelieu le ha hecho en la reputacion que ha perdido con los testimonios que la ha levantado y en lo mal que juzga la sirve a ella y a su hijo. No vee don Gonzalo de Cordova como pueda continuarse negociacion apretada de conciertos sin que descubiertamente se haga el ultimo contraste al Cardenal de Richelieu, lo qual parece que se debria desear juzgandose al Cardenal por indifidente del servicio de V. M. sin esperanzas que aya de mudar esta opinion, *pero se remite* Don Gonzalo en esto a lo que el Conde Duque representa en su voto, pues es cierto lo habra considerado con la prudencia que emplea en todos sus pareceres.

.
Lo que escribe Rubens de la proposicion de la Reyna madre al Principe de Oranje no se ha visto en este consejo y assi solo puede dezir Don Gonzalo que la tregua con las condiciones que dize en su voto el Conde Duque la tiene por conveniente al servicio de V. M. pero por cossa impracticable que se consiga por medio de la Reyna madre, ni que se trate con la brevedad y en la forma que el Conde Duque dize *y fuera arto conveniente* para el servicio de V. M., y assi lo acuerda Don Gonzalo sobre este punto si sera bien continuandose aquella platica dar noticia al *Rey de Inglaterra* por los respectos que en otra ocassion obligaron a V. M. a mandarlo assi.

V. M. mandara en todo lo que mas fuere servido. En Madrid
A 11 de Setiembre 1631.

DECRETO.

Como parece en todo y en lo que se vota sobre la carta de Rubens en raçon del recaudo que la Reyna madre havia imbiado al Principe de Oranje sobre la tregua con lo que añade Don Gonzalo : pero adbirtiendo a mi tia y a los ministros que den quenta a tiempo que no puedan deshazerlo cargandose mi tia de alguna culpa si la huviere en dar mas tarde esta quenta y cargando tambien a la Reya madre su parte de culpa y escrivase a mi tia y a los Marqueses en esta materia vayan con grande tiento y circumspeccion a no empeñarse en nada sino con seguridad del succeso y mostrando a la Reyna madre que mi tia se empeña en esto solo por verse desemberazada para asistir a la Reyna madre pero si no es a cosa hecha de ninguna manera entrara en ello por el escarmiento que tiene del artificio y falta de fe conque en esto han procedido los Hollandeses en estos postreros tratados.

Archives de Simancas. Estado. Legajo 2045, folio 48.

TRADUCTION.

RAPPORT D'UNE RÉUNION DU CONSEIL D'ÉTAT

TENUE LE 11 SEPTEMBRE 1631.

(POINTS RELATIFS A RUBENS.)

Sire.

La dépêche de Flandre du 19, 20 et 21 août et celles du marquis de Mirabel du 27 et du 28 du même mois qui ont été mises entre les mains de V. M. et qui, pour gagner du temps, sont jointes à ce rapport, ont été vues aujourd'hui par le Conseil et après avoir délibéré sur leur contenu et entendu l'avis du comte-duc qui l'a envoyé par écrit, le Conseil a voté comme suit.

Le comte-duc

L'écrit que Rubens envoie au nom de la reine-mère contient nombre de

11 septembre 1631. bonnes propositions parfaitement justifiées, très séduisantes et plausibles, mais difficiles à exécuter au moyen de traités. En effet, si le roi de France croit que le Cardinal l'a défendu contre ceux qui voulaient se défaire de lui, comme il ressort de certains papiers de ce souverain, que sa mère lui a manqué d'égards, et que son frère a conspiré contre lui, comme on peut admettre avec vraisemblance que ce fut leur but principal, le roi a des raisons pour être satisfait du cardinal et persuadé invinciblement de l'état d'esprit de sa mère et de son frère. Bien que j'estime que notre intervention dans ces conditions ne sera point couronnée de succès, je ne ferai pas grande objection à ce qui se fera contre le cardinal pour complaire à la reine-mère ; mais en vérité le comte-duc a des raisons particulières pour penser qu'il ne convient pas, au service de V. M., d'agir publiquement contre le cardinal sans avoir la certitude d'aboutir à sa ruine, parce que dans l'occurrence, on cherche à engager V. M. dans une affaire privée. Il lui paraît que cela ne convient pas, sinon dans le cas indiqué, et toujours il faudrait que Votre Majesté ordonne que V. M. rende compte à l'un ou à plusieurs de ses ministres de la conduite qu'elle tient dans cette affaire (ce dont V. M. est juge) pour que ce qu'ils disent soit conforme à la pensée de V. M. Ce que l'on croit devoir décider, le comte-duc l'exécutera. Et on pourrait répondre à la reine-mère que V. M. désire infiniment sa réconciliation avec le roi son fils, que par la lettre de la reine-mère V. M. est informée de ce que le roi très chrétien désire et ce que désire également le duc de Terre Neuve (1) qui envoie la nouvelle de sa bonne arrivée en France et de la santé dont il y jouit. Le comte-duc fera en sorte qu'en passant par Paris, ce même duc connaisse la volonté du roi très chrétien au sujet de la réconciliation avec sa mère, et entretemps il fera également prendre par le marquis de Mirabel des informations pour gagner du temps. Ayant vu les moyens que le roi de France propose et les personnes qu'il envoie, on verra quels moyens pourront être proposés et mis en œuvre par V. M. qui insistera, de concert avec le roi, fils de la reine-mère, pour que chacun de son côté prenne les dispositions voulues afin d'aboutir à la bonne et heureuse conclusion de cette conciliation.

Quant à ce que Rubens écrit de la proposition de la reine-mère au prince d'Orange, il paraît au comte-duc que Dieu le lui a révélé puisque c'est à peu près la même proposition que celle faite par V. M. dans sa dernière dépêche et il n'y a pas de doute que le temps présent apporte avec lui des circonstances qui ne se rencontraient pas dans d'autres moments. Et s'il plaît à Dieu que ce qu'ils disent que l'on désire tenter en Flandre ne soit pas erroné,

(1) Envoyé par le roi d'Espagne à Paris pour négocier un accord entre Louis XIII et sa mère.

on peut espérer un bon résultat de cette entreprise, et il lui semble clair que V. M. doit faire remercier la reine-mère de son intention et de son initiative en cette occasion et qu'elle doit faire écrire à Madame l'Infante que V. M. n'admettra autre chose qu'une trêve raisonnable et qu'elle désire deux choses. La première est que cet essai ne détruise ni n'arrête ce qu'il convient de faire contre les ennemis. La seconde est qu'on ne le tente qu'avec l'assurance de pouvoir le terminer et conclure en deux heures avec les pleins pouvoirs des Provinces-Unies, parce que autrement V. M. ne veut s'engager dans un traité. En effet, le comte-duc (comme V. M. l'a vu) est certain que ces maudits rebelles ne cherchent autre chose que de tenir en suspens V. M. par des espérances et des équivoques, de la même façon que dans ces dernières années, et de pouvoir publier que V. M. les a sollicités, pour accroître ainsi leur réputation et se faire aider plus vigoureusement que jamais par leurs alliés et par les rivaux de V. M. Il croit encore qu'il ne faut ouvrir la porte à aucun traité qui n'engage pas ceux qui doivent intervenir pour déterminer les pouvoirs à conférer, et veut que tout ce qui ne se conclue pas dans cette conférence reste rompu. Il faut limiter le nombre des jours de la négociation de manière qu'on ne puisse revenir sur les décisions une fois prises. Dans cette affaire le comte-duc voudrait que V. M. envoie à Madame l'Infante les pouvoirs nécessaires pour conclure promptement une trêve de même durée que la précédente. Il faudrait que les Hollandais se retirent de Pernambouc (1), et qu'on insère dans le traité quelques stipulations pour que nous autres ni eux ne perdent rien, parce que vraisemblablement, avec l'aide de Dieu, il est fort possible qu'un état de choses survienne dans lequel ils seront bien aises de sortir d'embarras.

Le comte-duc est également d'avis que s'ils rendent Bréda et démantèlent Linghen, nous leur rendions Bois-le-duc et il croit que, si la reine-mère prend à cœur cette matière et fait tout ce qu'elle peut, elle et Monsieur, pour que les Français qui se trouvent en Hollande suscitent quelque trouble ou nous livrent quelque place, à quelque prix que ce soit, il n'y a rien que V. M. ne puisse obtenir des choses et des forces dans ces contrées qui lui appartiennent, pourvu que les circonstances se montrent favorables et soient dirigées avec habileté. Mais puisque l'on a tout à craindre de l'artifice de ce peuple et de ses stratagèmes, le comte-duc est d'avis que V. M. ordonne qu'on se conduise avec la plus grande habileté dans tout ce qui les regarde et sans rien dévoiler même à la reine-mère, avant que V. M. juge que Son Altesse doive dire à la reine-mère, après l'avoir remerciée, que les rebelles ont maintefois trompé Son Altesse et que Son Altesse

(1) Les Hollandais s'emparèrent de Pernambouc en 1630 et le gardèrent jusqu'en 1654.

11 septembre 1631. s'engagerait avec V. M. en se fiant à eux, mais que, s'ils sont disposés à prendre une brève résolution et à l'exécuter, Son Altesse, afin de terminer les affaires de la reine-mère, quand même il faudrait contrefaire une signature de V. M., le ferait. Mais qu'autrement Son Altesse non seulement ne l'acceptera ni ne le proposera à V. M., parce qu'elle ne voudrait pas encourir encore une fois une honte comme celle qu'elle a subie autrefois.

Le confesseur de V. M. se range de l'avis de Rubens (bien entendu si la chose est faisable). Il veut qu'on cherche en toute sincérité à se conformer au désir que montre la reine-mère de se reconcilier et de s'accorder avec Monsieur et avec le roi son fils. Cette action sera agréable aux yeux de Dieu et de tous les hommes bien intentionnés. Et si en même temps on peut amener la chute de Richelieu, qui cause tant de mal à la chrétienté, on fera une chose très utile au service de notre roi. Dans une des lettres comprises dans cette dépêche, il est dit que le Nonce de Sa Sainteté exprime l'avis qu'il serait bon que le cardinal se retire à Rome et que Sa Sainteté paraît ne pas être contraire à cette idée, si l'on trouvait un moyen d'en agir ainsi, ce serait le meilleur expédient dans l'intérêt de tout le monde.

Il se range de l'avis du Comte-duc lorsque celui-ci conseille que dans le cas où la reine-mère se retirait quelque part, V. M. vienne à son secours au moyen des six mille ducats que le comte-duc a proposés en second lieu, parce que cette somme n'est pas grande et que tout le monde admirerait la générosité de V. M., d'autant plus que parmi ceux qui ont des obligations pareilles à remplir il y en a peu qui s'en acquittent. C'est ainsi, écrit-on, que font ceux de l'Angleterre; ils montrent une grande froideur pour les intérêts de cette dame, et quant au duc de Savoie, jusqu'en ce moment, on ignore s'il a déjà remué la main dans cette affaire.

Le marquis de Florès est d'accord avec le comte-duc dans cette affaire. Il lui semble que la reine-mère a grandement raison de vouloir ramener son fils à son devoir et que des points traités par Rubens dans sa lettre il ne ressort rien d'autre, si ce n'est qu'elle a ce désir et qu'elle montre son aversion pour le cardinal de Richelieu, qui serait très justifiée si elle pouvait y donner suite. Il partage l'avis du comte-duc quand il dit que le temps va manquer pour cela. Et pour voir si Monsieur a autant de courage et de persévérance qu'il s'en est vanté, il suffit des preuves qu'il en a données et au sujet desquelles le marquis n'a pas de bonnes informations.

Don Gonzalès de Cordova. Il se range de l'avis du comte-duc. Il approuve la circonspection avec laquelle se conduisent les ministres de Flandre dans

la question du secours demandé par le duc d'Orléans et de la retraite de la reine-mère hors de Bruxelles. Il rappelle ses votes dans d'autres séances du Conseil, en ajoutant que, vu l'état actuel des choses, il y aura à son avis de l'espoir que les instances peuvent être très pressantes sans donner lieu au soupçon que Son Altesse verrait avec plaisir la reine-mère s'éloigner et sans que les ministres de V. M., parmi lesquels on compte de grands seigneurs, ainsi que cardinal de la Cueva, doivent se préoccuper beaucoup des prétentions de rang et de prévenances auxquelles prétendent les dames de la suite de la reine-mère. Les inconvénients de cette conduite sont exposés dans cette dépêche et il faut avoir soin de s'appliquer à excuser les embarras suscités dans les choses de la plus grande importance. Dans ses votes précédents, Don Gonzalès a fait ressortir les inconvénients de secourir le duc d'Orléans en Lorraine et en particulier le péril pour cette province. Il paraît que le duc a cherché à s'en garantir en faisant partir Monsieur pour Besançon. Non moindres sont les inconvénients pour V. M., s'il arrivait que Monsieur se trouvait en Bourgogne. Et tout ce qu'expose le comte-duc, à cet égard, don Gonzalès l'approuve. Il pense que de la part des ministres de V. M. on doit se donner beaucoup de peine pour faire comprendre à la reine-mère et à Monsieur qu'il est impossible de commencer et de continuer cette guerre avec quelque espoir, à moins que Monsieur ne commence par occuper quelque place forte importante sur la frontière, et que l'on doit particulièrement avertir aussi les ministres et Rubens de tout ce que le comte-duc a dit à ce sujet, afin de dissiper ces idées d'armées en campagne qui ne s'appuyeraient pas sur une place forte, chose qui ne servirait de rien, comme le représente le comte-duc et comme le comprend bien le cardinal de Richelieu.

Sur les papiers de Rubens, il est d'avis que l'on doit en tenir compte vu sa compétence en tout ce qui touche aux renseignements qui nous font connaître ces affaires et l'importance que l'on doit y attacher. Don Gonzalès tient pour irréalisable la réconciliation du cardinal de Richelieu avec la reine-mère, pour les raisons qu'a fait valoir le comte-duc et parce que la principale raison des plaintes de la reine-mère se fonde sur les injustices que le cardinal de Richelieu a commises à son égard, sur les calomnies qu'il a fait répandre contre elle et par lesquelles il lui a fait perdre sa réputation et sur le mal que selon elle il a fait à elle et à son fils. Don Gonzalès de Cordova ne voit pas comment on pourrait continuer une négociation pour arriver à la bonne entente, sans qu'éclate, à toute évidence, l'extrême antipathie contre le cardinal de Richelieu, ce que l'on semble devoir désirer, puisqu'on regarde le cardinal comme contraire au service de V. M., sans qu'on puisse espérer de changer cette opinion. Mais don Gonzalès s'en rapporte à ce que le comte-duc exprime par son vote parce

11 septembre 1631. qu'il est convaincu qu'il a examiné la question avec la prudence qu'il met dans tous ses avis.

.

Ce que Rubens écrit sur la proposition de la reine-mère au prince d'Orange n'a pas été introduit en ce Conseil, aussi Don Gonzalès se contente de dire qu'il tient pour favorable aux intérêts de V. M. la trêve dans les conditions exposées par le comte-duc, mais il regarde comme chose impraticable que cela se fasse par l'intervention de la reine-mère; il ne croit pas davantage que cela puisse se traiter avec la rapidité et de la manière dont parle le comte-duc et en dehors de la forme voulue dans l'intérêt de V. M. et ainsi don Gonzalès est d'accord sur ce point qu'il sera bon de persévérer dans l'habitude de donner avis au roi d'Angleterre, pour les mêmes raisons qui, dans une autre occasion, obligèrent V. M. à l'ordonner ainsi.

V. M. ordonnera en tout ceci ce qui lui plaira le mieux.

Madrid, le 11 de septembre 1631.

DÉCRET.

Comme il paraît en général et par ce qui a été voté sur la lettre de Rubens, relative à la communication qu'a envoyée la reine-mère au prince d'Orange touchant la trêve et par ce que don Gonzalès y a ajouté : mais en avertissant ma tante et les ministres qu'ils doivent rendre compte à temps de leur conduite et qu'ils ne peuvent défaire ce qui a été fait et accuser ma tante de quelque faute, s'il en avait été commise une, en rendant ce compte trop tard, tout en chargeant la reine-mère d'une part de la faute, il faut que l'on écrive à ma tante et aux marquis de se conduire dans cette affaire avec beaucoup de tact et de prudence, de ne s'engager en rien sinon avec l'assurance du succès et en montrant à la reine-mère que ma tante ne s'engage en ceci que pour faire son devoir en assistant la reine-mère, mais, si la chose n'est pas faite, elle n'y entrera d'aucune manière à cause de son expérience de l'artifice et de la mauvaise foi avec lesquels ont procédé les Hollandais dans les derniers traités.

DCCXIX

COPIE D'UNE COMMUNICATION
DU SECRÉTAIRE ROZAS AU COMTE-DUC.

13 septembre 1631.

Senor.

En el papel que imbio Rubens ha resuelto su M. que se scriba a la Reina madre la carta de que va aqui minuta. Offrecese en ella a su M. xpianissima, que por ganar tiempo se encargara al Marques de Mirabel la misma diligencia que ha de hazer al Duque de Terranova al paso por Paris, conforme a esto aunque su M. no lo manda explicitamente parece que se habra de embiar copia deste papel al Marques de Mirabel y orden de lo que ha de hazer, vea V. S. si esto ha de ser por despacho suyo supuesto que Rubens remitio el papel a V. S. o por aqui.

Madrid 13 de Septiembre 1631.

ROÇAS.

Archivo general de Simancas. Secretaría de Estado. Legajo 2045. Folio 49.

TRADUCTION.

COPIE D'UNE COMMUNICATION
DU SECRÉTAIRE ROZAS AU COMTE-DUC.

Sire.

Au sujet de la lettre qu'a envoyée Rubens, Sa Majesté a résolu de faire écrire à la reine-mère la lettre dont la minute est ci-jointe. Dans cette lettre, on propose à Sa Majesté très chrétienne que, pour gagner du temps, le marquis de Mirabel soit chargé de faire la même diligence que doit faire le duc de Terranova en passant par Paris. Conformément à ceci, quoique S. M. ne le lui ordonne pas explicitement, il semble que l'on aura à envoyer copie de cette lettre au marquis avec l'ordre de ce qu'il a à faire. V. S. jugera ce qu'il y a à faire pour cette sienne dépêche en supposant que Rubens remette cette lettre à V. S. ou à une autre adresse à Madrid.

Madrid, le 13 septembre 1631.

ROÇAS.

13 septembre 1631.

MINUTE D'UNE LETTRE
DU ROI PHILIPPE IV A MARIE DE MÉDICIS.

A la Reina Madre.

Rubens me ha remitido un papel en nombre de V. M. y por el quedo informado de lo que V. M. dessea que se procure encaminar, puede V. M. estar cierta que holgare mucho de ver al Rey Christianissimo mi hermano tan dispuesto al consuelo y satisfacion de V. M. como debe y spero en Dios que ha de disponer las cosas de manera que se vea V. M. con el en la union y estrechez que conviene y deseamos todos. Al Duque de Terranova imbio a alegrarme con V. M. de su buena llegada a estos estados y a saber de la salud con que V. M. se halla en ellos llevara orden de procurar entender al paso por Paris la voluntad del Rey Christianissimo al sosiego destos disgustos, y el Marques de Mirabel encargare lo mismo por ganar tiempo, y entendidos los medios que el Rey mi hermano propone, y conferidos con los que contiene este papel se veera los que pueden ser proporcionados y esos hare yo promover instando con V. M. y con el Rey xpianissimo para que cada uno por su parte se disponga a la buena y conveniente composicion destas desavenencias que se debe procurar. Nuestro señor etc.

Archivo general de Simancas. Secretaria de Estado. Leg. 2045. Folio 52.

TRADUCTION.

MINUTE D'UNE LETTRE
DU ROI PHILIPPE IV A MARIE DE MÉDICIS.

A la Reine-mère.

Rubens m'a remis une lettre au nom de V. M. et par elle j'ai été informé de la conduite que V. M. se propose de suivre. V. M. peut être certaine que je serai très heureux de voir mon frère le roi très chrétien être disposé à

faire plaisir et donner satisfaction à V. M., comme cela lui est dû, et j'espère que Dieu arrangera les choses de telle façon que V. M. se remette dans l'union et l'amitié qui convient et que nous désirons tous. J'envoie une lettre au duc de Terranova pour lui dire que je me réjouis avec V. M. de sa bonne arrivée dans ces États et de la nouvelle que V. M. se trouve en bonne santé. L'ordre sera donné au duc de s'informer en passant par Paris de la volonté du roi très chrétien pour apaiser ces différends. Au marquis de Mirabel j'ordonnerai la même chose pour gagner du temps et je le chargerai, après avoir entendu les moyens que mon frère le roi de France propose et, après avoir délibéré sur ce que contient votre dépêche, de voir ce qui est le plus approprié au but et je le ferai mettre en œuvre et je ferai tous mes efforts avec V. M. et avec le roi très chrétien pour que chacun de son côté se dispose à effectuer la réalisation du bon et convenable accommodement de ces brouilleries. Notre Seigneur, etc.

13 septembre 1631.

COMMENTAIRE.

Après que le roi eut fait connaître sa décision à la reine-mère, l'Infante Isabelle et Rubens continuèrent à s'occuper des intérêts de Marie de Médicis. Le 12 août 1631, elle avait quitté Mons en compagnie de l'Infante Isabelle et s'était établie à Bruxelles. Pendant son séjour dans cette ville, elle fit parvenir à Madrid par son intermédiaire un projet d'accommodement avec son fils que le comte-duc, dans le Conseil d'État du 26 octobre, trouva conçu dans des termes très convenables, mais que le marquis de Mirabel, l'ambassadeur de Philippe IV à Paris, jugea irréalisable à cause de l'opposition que le cardinal de Richelieu y aurait faite. Rubens d'ailleurs tenait le ministre espagnol au courant de ce qui se passait autour de la reine-mère.

Nous en trouvons la preuve dans le rapport du Conseil d'État tenu le 18 novembre 1631 qui débute ainsi :

Señor.

Las cartas de la señora Infanta Doña Isabel de 5 y 21 de Ottobre y las del Marques de Santa cruz, Marques de Mirabel, Don Luys Phelipe de Guevara Pedro de San Juan, y Pedro Pablo Rubens de diferentes fechas para V. M. y el Conde Duque de Sanlucar contienen los puntos que por haverlas visto V. M. se sacan aqui sucintos.

Pedro Pablo Rubens. Avisa que aquel gentilhomme de la Reyna madre fue ya a Holanda con instruccion conforme a la mente de V. M. y dize lo que siente en la materia.

Da noticia de haver dispuesto la Reyna madre su vinienda fuera de

13 septembre 1631. Palacio, y de las disençiones que entre la Reyna madre y Duque de Orliens procura mover un clerigo de oratorio que ha dos meses fue alli desde Lorena el qual ha grangeado tal credito con la Reyna que la gobierne absolutamente.

Que esto clerigo (se entiende) esta sobornada del Duque de Lorena de cuyo motibo fue alla y apunta Rubens que segun loque le ha dicho el mismo clerigo para obtener por scrito el consentimiento de la Reyna madre tocante al matrimonio del Duque de Orliens con la hermana del de Lorena.

Siente Rubens que no obstante las inquietudes deste clerigo el partido del de Orliens disimulara mucho por no llegar a division con la Reyna madre el qual se obliga a no hazer paz sino es con direccion de S. A.

Que la empresa de Sedani se hubiera puesto en execucion sino fuera por alguna falta de nuestra parte.

Que se cree tendra effecto aunque el Duque de Lorena trata imposibilitarla quien se entiende esta dispuesto a la voluntad del Cardenal Richilieu por promesa de darle consentimiento del Rey para el matrimonio de su hermana con el de Orliens.

Que ha estado en Amberes el presidente Loineux ministro principal del de Orliens que parece perssona de buena intencion y buen criado de su Amo.

TRADUCTION.

Sire.

Les lettres de Madame l'Infante Isabelle du 5 et du 21 octobre et celles du marquis de Santa-Cruz, du marquis de Mirabel, don Louis de Guevara, Pierre de San Juan et Pierre-Paul Rubens de différentes dates pour V. M. et pour le comte-duc de San Lucar, contiennent les passages que V. M. a vus et que nous résumons ici.

Pierre-Paul Rubens. Fait savoir que ce gentilhomme de la reine-mère est déjà allé en Hollande avec des instructions conformes à la pensée de V. M. et dit ce qu'il pense à ce sujet.

Il fait savoir que la reine-mère est disposée à vivre hors du palais et les dissensions qu'a fait naître entre la reine-mère et le duc d'Orléans, un prêtre de l'oratoire qui il y a deux mois est venu ici de la Lorraine et qui a conquis un tel pouvoir sur la reine qu'il la gouverne absolument.

Que bien entendu ce prêtre est aux ordres du duc de Lorraine, dans l'intérêt duquel il travaille et l'on dit ici que Rubens annote que le même prêtre est ici pour obtenir par écrit le consentement de la reine-mère au mariage du duc d'Orléans avec la sœur du duc de Lorraine.

Rubens croit que, non obstant les intrigues de ce prêtre, le parti du duc

d'Orléans usera de beaucoup de dissimulation pour ne pas arriver à une brouille avec la reine-mère, ce qui l'oblige à ne faire la paix que d'après le conseil de S. A. 13 septembre 1631.

Il dit que l'entreprise de Sedan sera mise à exécution sans aucune faute du moins de notre côté.

Il croit qu'elle sortira ses effets, quoique le duc de Lorraine essaie de la rendre impossible; on entend dire de celui-ci qu'il se conformera à la volonté du cardinal de Richelieu pour obtenir la promesse du consentement du roi au mariage de sa sœur avec le duc d'Orléans.

Que le président Loineux, ministre principal du duc d'Orléans, a été à Anvers, qu'il paraît être un homme bien intentionné et un bon serviteur de son maître.

DCCXXI

DECRETO.

16 septembre 1631.

Lo que juzgo por mas conveniente es que no se escriba esta carta a la Reyna madre sino que se diga lo que contiene a Aytona para que lo diga a la Reyna Madre en rrespuesta del papel que embio Rubens aca de su parte, y al de Mirabel se de quenta de todo esto, no para que hable, sino en caso de parezerle conveniente y avisarselo de Flandes los Ministros, y todo esto ha de yr por estado y no por aca, y a Rubens no le dire mas de acusar el rrecivo de sus despachos y rremitirme a los de su Mag^d.

Del Aposente 16 de Septiembre 1631. (OLIVAREZ).

Archivo general de Simancas. Estado. Legajo 2045. Folio 49.

TRADUCTION.

DÉCRET.

Ce que je juge être le plus convenable est que l'on n'écrive pas cette lettre à la reine-mère (1), mais que l'on dise ce qu'elle contient à Aytona pour qu'il le rapporte à la reine-mère en réponse à la lettre que Rubens a envoyée ici de sa part et que l'on rende compte à Mirabel de tout ceci, pour qu'il en parle seulement dans le cas où cela lui paraîtra convenir et que l'on en

(1) Il s'agit de la lettre de Philippe IV à Marie de Médicis dont nous avons donné la minute plus haut à la date du 13 septembre 1631 (p. 444).

16 septembre 1631. avise les ministres de Flandre. Tout cela doit aller par le Conseil d'État et non par ici et à Rubens on ne fera rien savoir d'autre sinon que l'on a reçu ses dépêches et que l'on m'a remis celles de Sa Majesté (la reine-mère). . .

De mes appartements, le 16 septembre 1631.

(OLIVAREZ).

COMMENTAIRE.

Les lettres de Rubens restèrent donc sans effet et le Conseil d'État décida de n'y point répondre.

Le secours demandé par la reine-mère ne lui fut point accordé. Elle n'en continua pas moins sa lutte contre Richelieu, mais sans succès. Elle s'adressa au roi Louis XIII et au Parlement pour faire tomber le tout-puissant ministre, mais celui-ci triompha de toutes les attaques dirigées contre lui. Il força le duc de Lorraine de passer le Rhin avec les troupes qu'il avait enrôlées, et celles dont disposait le duc d'Orléans étaient trop faibles pour entreprendre quelque chose d'important. Le 28 janvier 1632, ce dernier rejoignit à Bruxelles sa mère et les émigrés qui s'étaient groupés autour d'eux. Là on comptait sur le duc de Bouillon qui avait promis de se rendre maître de Sedan et de leur livrer cette forteresse.

En avril 1632, Rubens, fatigué de ses démarches inutiles, demanda d'être déchargé de toute intervention dans cette politique qui n'amenait aucun résultat et lui faisait perdre son temps. Sa demande lui fut accordée, ce qui n'empêcha pas le duc de Bouillon de lui dépêcher, en mai 1632, un gentilhomme pour le prier d'intervenir auprès de l'Infante afin de la disposer favorablement envers les projets que le duc de Bouillon formait pour soutenir Gaston d'Orléans. Les instances de Marie de Médicis et de son fils et de leur parti eurent enfin quelque résultat. Philippe IV leur fournit les moyens de réunir une petite armée à Trèves où le duc d'Orléans se rendit le 18 mai 1632. Il pénétra en France où le duc de Montmorency se joignit à lui avec quelques troupes. Mais il fut battu à Castelnaudary le 1^{er} septembre; le duc de Montmorency fut blessé, fait prisonnier et décapité à Toulouse. Le 29 septembre 1632, Gaston d'Orléans fit sa soumission à son frère. Deux mois après cependant, il quitta de nouveau la France et, avec sa mère, il résida de longues années encore dans les Pays-Bas espagnols. Ils firent tant qu'à la fin, en 1635, la guerre éclata entre la France et l'Espagne. En 1642, Gaston d'Orléans se réconcilia avec son son frère, le 3 juillet 1642. Marie de Médicis mourut à Cologne où elle s'était retirée; le 4 décembre suivant, Richelieu et le 14 mai 1643, Louis XIII moururent. Après sa lettre écrite à l'Infante, le 11 mai 1632, Rubens ne s'occupa plus des affaires de Marie de Médicis.

(EXTRAITS)

Sire.

.....
 Il y a deux jours qu'un Courier est venu de Madrid par lequel le Roy d'Espagne par Cartas Reales a communiqué ce secret, (que les Espagnols veulent voir Mons^r assuré d'une place forte avant que s'engager plus ouvertement, la place forte doit estre entre ces mains pendant quinze jours plus ou moins) après l'Infante au Marq : de St. Croix, Marq : de Aytona, le Cardinal de la Coeva, et le Chevalier Reubens lesquels ont charge de ne le communiquer à Ame vivante ny à aucun autre Ministre qui n'est point en ce secret.

.....
 J'ay appris que la cause pourquoy la Royne Mère a fait ce long séjour à Anvers, c'estoist (joint à la compagnie qu'elle a tenue à l'Infante) pour faire des levées de deniers sur ces joiaux qu'elle a à la fin envoyez en Holande où estant l'on luy a donné une appréhension que le Cardinal de Richelieu les pourroit faire attraper. J'en suis si bien informé que le S^r Reubens m'a monstré luy mesmes deux pièces sur lesquelles il a presté argent.

.....
 Monsieur Rubens se plaint des soudaines boutades du Secrétaire de Monsieur qui fait ces couronnels & officiers de ceux lesquels secrettement sont conjédiez, sans demander l'opinion du Marquis d'Aytona y ayant parmy les officiers lesquels pourroyent tromper Monsieur.

.....
 Reubens m'a dict que le Marquis de la Vieu Ville envoyé secrettement pour retirer des moyens cachez qu'il a pour contribuer à l'employ de Monsieur.

V. Majesté, Sire, le très humble très obéiss, très fidèle, &
 très dévot, Subject & Serviteur

Anvers ce ... de Septemb.
 1631, stilo Angliæ.

B. GERBIER.

2 octobre 1631.

La lettre d'où ces extraits sont tirés se trouve placée entre deux autres datées toutes deux du 22 septembre (2 octobre 1631).

Londres. Public Record Office. Foreign State Papers. Flanders 59.

Traduction anglaise NOËL SAINSBURY, op. cit. p. 161.

DCCXXIII

21 octobre 1631.

BALTHASAR GERBIER AU ROI CHARLES I.

Au Roy.

Sire.

.
La Vérité est que le Père Chanteloupe duquel j'ay touché en ma lettre à Mons^r le Secrét: susdit s'est laissé visiblement gagner ou tromper du Cardinal de Richelieu, lequel il sert icij comme estant sa créature. Il a du tout ruiné la Royne Mère en l'estime des Espagnols et de cette Court: l'Infanta estant scandalizée jusques à un tel point de l'inconstance de la ditte Royne envers le Marquis de la Vieu Ville, sur la prudence et probité duquel l'Espagne se hazardoit de déclarer les bonnes intentions qu'elle avoit p^r la Royne Mère. Que comme Reubens m'a dit on a tout à plat résolu de ne plus communiquer qu'avecq les Ministres de Monsieur, ne faire rien de ce qui sera proposé par Chanteloupe, Valance ou auqu'n autre venant de la part de la Royne, et en suite de résolution l'Infante a secrettement donné advis au Marquis d'Aytona de n'advouer auqu'une de leur demandes ny ne traiter avecq eux de sorte que c'est un mal incurable.

de V. Maj^{te}

le très humble, &c, &c.

B. GERBIER.

Lettre non datée placée entre deux autres du 11 octobre Stilo angliæ.

Londres. Public Record Office. Foreign State Papers. Flanders 60.

Traduction anglaise NOËL SAINSBURY, op. cit. p. 162.

Le père Chanteloupe ou plutôt Chantelouve. Un des partisans de Marie de Médicis. Au commencement de 1631, Richelieu le fit reléguer dans la maison de son ordre à Nantes; le 31 mars suivant, le roi le fit déclarer coupable du crime de lèse majesté pour avoir aidé à provoquer par ses mauvais conseils la sortie du royaume du duc d'Orléans. Ce fut un des ecclésiastiques qui se rallièrent à la cause de la reine-mère et allèrent la rejoindre à Bruxelles. La lettre de Gerbier nous apprend qu'il y joua un rôle fort suspect.

Le marquis de la Vieuville. Charles, marquis de la Vieuville, né vers 1582, fut nommé surintendant des finances en 1623, prit le cardinal de Richelieu comme collègue au ministère, et fut renversé par lui et incarcéré au château d'Amboise au mois d'août 1624. Treize mois après, il parvint à s'échapper de sa prison. En 1626, le roi lui accorda son pardon, il rentra à Paris et animé de sa haine contre le cardinal, il se joignit au parti du duc d'Orléans. En 1631, il alla rejoindre le prince à Bruxelles et fut un de ses partisans les plus enthousiastes et les plus actifs. A Paris, Richelieu le fit décréter d'accusation et condamner à mort. Après la mort du cardinal, le roi lui permit de revenir à Paris et, en 1643, il fut réintégré dans ses biens et honneurs. En 1651, il reçut le titre du duc et pair et fut mis par Mazarin à la tête des finances. Il mourut à Paris le 2 janvier 1653.

DCCXXIV

MEMORANDUM

26 octobre 1631.

QUE SIR WILLIAM BALFOUR A EMPORTÉ.

Oct^{bre} le 16^{me} 1631 stilo angliaë

Sur la Séparation du Marquis de la Vieu Ville il y a dire : Que la Royme Mère s'est tellement laissé emporter par Chanteloupe que sans donner raison de sa volonté, elle persécute Vieu Ville à ce point qu'ayant fait parler par le S^r Rubens pour obliger l'Infante à faire sortir Vieu Ville hors de ces Estasts avecq ceste protestation que s'il n'en sortoit qu'elle n'y demeureroit pas, et ne trouvant la ditte Royme en la

26 octobre 1631. responce du S^r Rubens autre sinon que l'Infante ne pouvoit faire sortir le S^r Marq. de la Vieu Ville, la Royne a envoyé le père Chanteloup pour tenir le langage précédant à l'Infante touchant le S^r Marquis.

Londres. Public Record Office Foreign State Papers. Flandres 60.
Traduction anglaise. NOËL SAINSBURY, op. cit. p. 163.

DCCXXV

10 novembre(?) 1631.

BALHAZAR GERBIER AU ROI CHARLES I.

Au Roy.

Sire.

.
J'expédie ce courier exprès pour donner avis à V. M. d'un secret que le chevalier Reubens m'a fié sur ce voyage, toutesfois le dit S^r Reubens m'a obligé au secret par serment qui m'eust fort gehenné sans ceste eschappatoire de ne luy avoir promis de n'en escrire à V. M. laquelle tiendra cest advertissement à un profond silence, car autrement il seroit impossible que ceux que V. M. faict l'honneur d'employer apprennent jamais choses secrettes.

C'est donques que le S^r Rubens m'a monstre lettre de l'Abé d'Escaglia, que le dict S^r Rubens avoit deschiffré en laquelle y avoit ces mots suivants au S^r Reubens : — Il est nécessaire selon que je vous ay deja escript sur le voyage de la Royne Mère en Angleterre que l'on ne perde ceste occasion de l'accouchement de la Royne pour faire ce passage, sachant combien pourroit la présence en ces affaires, négotiez le avec l'Infante, mais qu'âme vivante ne sçache que l'avis vienne de moi.

B. GERBIER.

Bruxelles ce (Lettre non datée placée entre une lettre du 29 octobre et une autre du 2 novembre. Style anglais.)

Londres. Public Record Office. Foreign State Papers. Flandres 60.
Traduction anglaise NOËL SAINSBURY, op. cit. p. 163.

RUBENS A L'ABBÉ SCAGLIA.

16 novembre 1631.

Non entendo pero quello che V. E. mi dice avermi scritto che non trovo in alcuna delle sue precedenti, che si se tratto de questo dever esser cosa molto occulta, et non passa per mano de 100 (1) il quale si e reso molto sospetto di 221 (2) per aver sostenuto con qualche animosita el Marquis. Pero non saria gran cosa se a luy celessero il vero secreto. L'infante mi dice haverne sentito qualche vento.

Advertisse V. Exc.: che se lo trovo buono non deve confidarlo a 100 il quale e contrario, pur per il bene chio gli voglio l'ho advertito che no sopponga directamente ad una cosa che non e impossibile che habbio effetto, per non remanere colto in mezzo tra persone tanto congruente, et di qualita tan eminente. Almeno io ne alcun dependente del Rey d'Espagne ni de l'Infante se deve ingerire in questo, ansi piu tosto cerchar d'imperdirlo ch'altro ; ancor che fosse solo per salvar il decoro del nostro. Etc.

16 Nov.

London. Public Record Office. Foreign State Papers. Flanders 60.

Publié par NOËL SAINSBURY, op. cit., p. 253, traduction p. 164. AD. ROSENBERG, op. cit., p. 323.

Noël Sainsbury date la lettre du 15 novembre. Le document du London, Public Record Office est daté du 6 novembre, vieux style, et porte la note suivante : Extrait of a letter of S^r Peter Reubens to the abbé d'Escaglia sent by M^r Hurst S^r Robert answered and secret, the 6 november 1631 stilo angliæ. Rosenberg le date par erreur du 12 avril 1632.

TRADUCTION.

RUBENS A L'ABBÉ SCAGLIA.

(Extrait d'une lettre de S^r Peter Rubens envoyée à l'abbé Scaglia,
le 6 novembre, style anglais.)

Mais je ne comprends pas ce que V. E. me dit touchant ce qu'elle m'aurait écrit et ce que je ne trouve dans aucune de ses précédentes lettres, notamment

(1) 100 = Gerbier (déchiffré en marge).

(2) 221 = Chantelouve (id.)

16 novembre 1631. que si cette affaire doit être traitée, cela doit se faire dans le plus grand secret et ne pas passer par les mains de Gerbier, qui s'est rendu fort suspect à Chanteloup pour avoir pris le parti du marquis (de la Vieuville) avec quelque'empyement. Mais il n'y aurait pas grand mal si on lui cachait le vrai secret. L'Infante m'a dit en avoir eu quelque vent.

J'ai averti V. Exc. que, si vous le trouvez bon, vous ne devez pas vous fier à Gerbier, qui est d'opinion contraire, mais à cause du bien que je lui veux, je l'ai averti de ne pas s'opposer directement à une affaire qui pourrait peut-être avoir des effets et pour ne pas rester placé au milieu de personnes si compétentes et de qualité si élevée. Du moins moi ni personne de ceux qui dépendent du roi d'Espagne ou de l'Infante ne doivent s'en mêler, mais plutôt chercher à empêcher l'autre, quand ce ne serait pour sauver l'apparence de notre côté. (Le reste de la lettre se rapporte à la manière peu sage dont la reine-mère dirigeait ses affaires.)

DCCXXVII

19 décembre 1631.

BALTHASAR GERBIER AU ROI CHARLES I.

Brussels, December $\frac{9}{19}$ 1631.

Sire :

In my letters of the 23^d Septemb., I wrote to y^e Lord Viscounte Dorchester of y^e request Collonel Parrum told me that Count Jean de Nassau had to make unto your Maj^{tie} not to mediate a Peace or Truce for the Hollanders, That y^e Prince of Orange had declared unto him, being att Wesell, y^e States would never harken unto a Treaty moved by your Maj^{tie}.

.
The motto of this Enigma is, y^t S^r Peter Reubens is gon on Sunday last, the $\frac{14}{4}$ of this month, wth a Trumpetter towards Bergen op Zom, wth ful power for to give y^e fatall stroke unto Mars, and life unto this State & the Empire.

This voyage was resolved since y^e defeate of the Challoupe-Army, but not knowne of any living Soule, save the Infanta and the Marquis d'Aytana.

The other particularities are come to my knowledge by one Mons. Montfort, Garde-Dames to y^e Infanta, who is solely in trust wth Sr Peter Reubens, who, before his departure from this Court, gave me just subject of suspicion that he was bound for some important journey, for I, being entred in discourse wth him on the French business, he let slip a word that he had one in hand, the good successe whereof may tend to the salvation of this State and the Empire : I replied, that sure (as every one here would kill y^e king of Sweden) he was not to dispatch a Ravalac : he saide, my dispatch is but one letter, w^{ch} I saw him recieve from the Infanta, under a covert without superscription. I tould him that sure he was to goe for Holland, which he slighted as being a time unfitt, but next morning he was gon for Antwerpe. His Confident Mons. Montfort told me since the truth of it and that the dessignes of Spaine where to send the one part of the troupes of this State to Italie and the other for the defence of the Palatinate.

What reason will oblige them to a restitution your Maj. in his great wisdom can judge.

Your Majesty's, &c.,

B. GERBIER.

Londres. Public Record Office. Foreign State Papers. Flanders 60.

Publié par NOËL SAINSBURY, op. cit. p. 165.

TRADUCTION.

BALTHASAR GERBIER AU ROI CHARLES I.

Bruxelles, le $\frac{9}{19}$ décembre 1631.

Sire,

Dans ma lettre du 23 septembre, j'ai écrit au lord vicomte Dorchester secrétaire, que le Colonel Parrum m'a dit que le comte Jean de Nassau avait pour mandat de faire que Votre Majesté ne négocie point de traité de paix ou d'armistice pour les Hollandais et que le prince d'Orange lui avait déclaré lorsqu'il se trouvait à Wesel, que les États ne prêteraient jamais l'oreille à un traité provoqué par Votre Majesté.

Le mot de cet énigme est que le Sr Peter Rubens est allé dimanche dernier le $\frac{4}{14}$ de ce mois à Bergen op Zoom, accompagné d'un trompette,

19 décembre 1631. avec plein pouvoir de mettre fin à la guerre et de donner la vie à ce pays et à l'Empire.

Ce voyage fut résolu depuis la défaite de l'armée de Challoupe, mais n'était connu d'âme qui vive, en dehors de l'Infante et du marquis d'Aytona.

.

Les autres particularités sont venues à ma connaissance par un certain Monsieur Montfort, garde-dames de l'Infante, qui n'a dans sa confiance que Mr Peter Rubens. Ce dernier avant son départ de cette Cour me donna des raisons fondées de soupçonner qu'il était chargé d'une mission importante. En effet, dans une conversation que j'eus avec lui sur les affaires de la France, il se laissa aller à dire qu'il avait en main une affaire dont le succès aurait de l'influence sur le salut de cet État et de l'Empire. Je repliquai que assurément (comme chacun ici voudrait tuer le roi de Suède) il ne voulait pas envoyer un Ravallac. Il dit : je n'ai qu'à envoyer une lettre. Or, je lui ai vu recevoir une mission de l'Infante sous un couvert sans adresse. Je lui dis que sans doute il devait partir pour la Hollande, ce qu'il rejeta, le temps n'étant pas propice, mais le lendemain il était parti pour Anvers. Son confident Monsieur Montfort m'a dit depuis lors la vérité, à savoir que les projets de l'Espagne étaient d'envoyer une partie des troupes de cet état en Italie et une autre pour défendre le Palatinat.

Quelle raison les obligera à faire une restitution ? Votre Majesté dans sa sagesse en jugera.

De Votre Majesté etc.

B. GERBIER.

COMMENTAIRE.

La présente lettre et les deux suivantes se rapportent à un événement de la vie de Rubens qui ne nous est connu que par ces trois documents. Gerbier, l'ami particulier de Rubens et son partenaire dans les tentatives faites pour amener une entente entre l'Angleterre et l'Espagne, était en ce moment agent diplomatique de Charles I à Bruxelles. Il était donc bien placé pour connaître les faits et gestes politiques de son ami. De ses lettres, il résulte que le 14 décembre 1631 Rubens se rendit en Hollande pour traiter de la paix et de la guerre entre les Provinces-Unies et les Pays-Bas espagnols. Cette mission était secrète; dans les provinces méridionales, quelques personnages haut placés seuls en avaient connaissance. C'était évidemment une tâche toute de confiance qui lui avait été confiée par l'Infante. Celle-ci prévoyant que l'irritation des nobles Belges, provoquée par la nomination de titulaires espagnols aux plus hautes dignités de l'État, allaient lui susciter des difficultés, songeait à prendre

ses précautions. Les regards des mécontents se tournaient vers le Nord ; ils songeaient à s'entendre avec les provinces affranchies pour se détacher à leur tour de l'Espagne. L'Infante, désirant plus que jamais la paix avec la maison d'Orange, prit l'initiative d'envoyer Rubens à La Haye pour sonder le prince et lui faire des propositions. Rubens était en possession d'un sauf-conduit pour la Hollande. Dans ce pays, personne n'était prévenu de sa démarche et personne n'avait connaissance de son arrivée, si ce n'est le prince d'Orange et l'un de ses intimes. Par l'intermédiaire du conseiller Junius, Rubens fit parvenir une lettre au prince d'Orange ; il fut reçu par lui mais n'obtint aucun résultat. Selon Gerbier, le voyage aurait duré neuf jours, trois pour aller, deux passés à La Haye, quatre pour retourner. Le Sr de Baugy, ambassadeur de France à La Haye, adressa au secrétaire d'État pour les affaires étrangères, une dépêche datée du 23 décembre dans laquelle il dit : « Le peintre Rubens a fait ici une course laquelle, quoique fort secrète, n'a pas laissé d'éclater et de déplaire à beaucoup de gens qui sçavent de quoy il se mesle. Il n'y a esté que du soir au matin et n'a conféré qu'une demi-heure. » (1) Baugy n'était pas exactement informé ; Rubens avait passé deux jours à La Haye. Selon Grotius, il avait mission d'offrir l'échange des prisonniers et la liberté de la pêche, mais ce n'étaient là que des prétextes et le véritable but de sa mission était de préparer les pourparlers de la trêve et de la paix. Nous savons que Rubens fut chargé, en 1632, de renouveler ces tentatives et qu'à la fin de cette année et au commencement de 1633 il était encore l'intermédiaire entre l'Infante et le prince d'Orange. Les notables de nos provinces qui, à cette époque, étaient réunis à Bruxelles aux États et avaient de leur côté noué également des pourparlers avec le gouvernement des États-Unis, furent offusqués du rôle confié par l'Infante à Rubens et montrèrent de la façon la plus grossière leur antipathie contre le député préféré de la gouvernante.

(1) Archives des Affaires Étrangères à Paris, vol. intitulé *Hollande 1631-1632*. (Cité par GACHARD, op. cit. p. 233).

DCCXXVIII

26 décembre 1631.

BALTHASAR GERBIER AU VICOMTE DORCHESTER.

A Mons^r le Viscount Dorchester.

Monsieur.

J'ay escript a V. Ex: du voyage de Mons^r Reubens en Hollande ; il a este trois jours à aller, deux jours à la Haye et quatre jours à retourner : il n'a este veu d'Ame vivante que du Prince d'Orange et et du Chevalier Morgan en retournant.

Le soir de son arrivée à la Haye, le S^r Rubens envoya pour parler à un nommé le Conseiller Junius, par luy il fist entendre au Prince d'Oranges qu'il avoit à luy parler. Le Prince d'Orange feignant d'estre fort esmerveillé que Reubens estoit venu ainsi, dist qu'il estoit de bonne prinse, et qu'il ne sçavoit autre remedde pour luy sinon de s'en retourner sur ces mesmes pas, encore le soir de son arrivée, ceste responce renvoya le Conseiller Junius tout esperdu, Reubens escript au Prince une lettre, par laquelle il le conjuroit par les tesmoignages passez de sa gentille générosité, et de la bienveillance qu'il avoit tesmoigné en son endroit de permettre qu'il le vist, qu'il n'estoit pas venu sans sauf-conduit qu'il avoit de sa main propre jà passé un An. Le Prince ayant leu sa lettre, faisoit encore comme s'il estoit en peine, toutesfois dit à Junius, het is quaet dat men niet hooren noch niet sien en mach (1), et ordonne que le S^r Reubens tardast jusques au lendemain, lequel soir il le fit venir à la Court secrettement, le Prince dit au S^r Reubens que le semblant qu'il avoit fait, n'estoist que pour les Estasts : ainsi chasqu'n joue la comédie, soit que du costé d'Hollande, ils dissimulent bien est certain que ceux cy demandent leur pain p^r l'Amour de Dieu ouvertement. Le S^r Reubens a fait fort le réservé n'a tardé qu'une nuict à Bruxelles retournant le lendemain à Anvers, où il me disoit d'aller pour faire sa despeche en Espagne, pour un courier qu'ils expédient icij sur son retour. J'ay fait suivre le dit S^r Rubens pour estre advertij s'il ne retourne pas en Hollande ; il ne s'est nullement ouvert n'ayant peu attrapper de

(1) Il est regrettable qu'on ne puisse entendre ni voir.

luy sinon que par une parolle qu'il se laissa eschapper, par une tentative que je luy ay donné, qu'il me sembloit qu'il avoit mal pris ces mesures voyant la conjuncture du temps qui ne permettoit pas que les Hollandois fissent la Trevve quand leur adverse partie est si bas, il dit que quand le Roy d'Espagne voudroit laisser eschapper Breda, qu'ils auroient la fin de la guerre. Il y a grand'apparence qu'ils frappent par ce marteau à l'oreille du prince d'Oranges, et que c'est la cause qu'il n'a veu personne que luy, afin qu'il travail secrettement. Cependant que leur courier d'Espagne apportera la résolution ; voilà ce qui se sçait de ceste affaire.

26 décembre 1631.

B. GERBIER.

Bruxelles ce ¹⁶/₂₆ Décembre 1631.

Londres. Public Record Office, Foreign State Papers. Flanders 60.

Traduction NOËL SAINSBURY, op. cit., p. 166.

DCCXXIX

HUGO GROTIUS A PIERRE DUPUY.

décembre 1631.

Monsieur,

Je vous suis très obligé de nouveau à cause tant de voz bons souvenirs que de vos advis. Quant à mes affaires, je n'y voy pas clair encore. Le meilleur est que je m'en soucie fort peu me souvenant d'une chanson que j'ay ouy en France : A que le monde est grand ! Notre bon amy monsieur Rubens, comme vous aurez entendu, n'a rien faict ayant esté renvoyé par le prince d'Orange presque si tost qu'il fust arrivé. Sa commission estoit d'offrir l'eschange des prisonniers, la liberté de la pesche du harang et autre grand poissons dans l'Océan à condition qu'à ceux de Flandre fust permis la petite pesche sur leur coste, tous acheminements à un pourparler de tresve, redoubté grandement en ce temps icy par le Prince d'Orange à cause qu'on travaille asteure pour obtenir des Provinces les moyens nécessaires pour faire quelque chose de bon de cette année, une chose assez difficile en soy sans qu'on y apporte du destourbier. Les grand succès du Roy de Suède donnent

décembre 1631.

au dict Prince enuye à s'efforcer, et le povre Palatin a levé l'argent qu'il avoit presté à ce pays et engagé les bagues de sa femme pour trouver de la compagnie qui le ramène dans son Palatinat. Car pour Bohême et ce qui en dépend il semble que tout cela se va mettre d'entre les mains de ceux qui le garderont mieux que luy n'a faict.

Monsieur

Le serviteur très humble

H. GROTIUS.

A Monsieur
Monsieur du Puy
à Paris.

Publié dans *Notice sur Hugues de Groot*, suivie de lettres inédites, par le Vicomte de Caix de Saint Aymour. Paris, Charravay, 1883, page 63.

COMMENTAIRE.

Hugo Grotius. Le célèbre jurisconsulte hollandais comptait, comme on le voit par la présente lettre, au nombre des « bons amis » de Rubens. On a voulu voir le portrait du savant dans mainte effigie peinte par Rubens, mais sans raison sérieuse. Nous avons déjà antérieurement constaté que Rubens devait être entré en relation avec Grotius. (Voir lettres du 26 février et du 1^{er} septembre 1622.) Celui-ci s'était évadé de sa prison de Loevestein le 21 mars 1621 et s'était rendu à Paris, où il rencontra Peiresc et se lia d'amitié avec lui. Nul doute que Rubens ne fût mis en relation avec Grotius lors de ses différents séjours à Paris de 1622 à 1625. En 1631, Grotius cédant aux instances de ses amis, risqua de retourner dans sa patrie. Il arriva à Rotterdam vers la fin de septembre. Il n'y resta pas longtemps : proscrit de nouveau, il quitta la Hollande le 17 avril 1632. C'est pendant ce court séjour qu'il écrivit la présente lettre à son ami Pierre Dupuy. Elle ne porte pas de date, mais nul doute qu'elle ne fût écrite, comme celles de Gerbier, vers la fin de décembre 1631.

FIN DU TOME CINQUIÈME.

TABLE.

	PAGES
DLXI. L'Infante Isabelle à Philippe IV.	Bruxelles, 6 septembre 1628 . 1
DLXII. Jacques Dupuy à Peiresc.	Paris, 12 » » . 8
DLXIII. Morisot à Rubens.	» 13 » » . 9
DLXIV. Rubens à Peiresc.	Madrid, 2 décembre » . 10
DLXV. Peiresc à Pierre Dupuy.	Aix, 19 » » . 13
DLXVI. Rubens à Gevartius.	Madrid, 29 » » . 14
DLXVII. Gevartius à Peiresc.	Anvers, 15 janvier 1629 . 21
DLXVIII. Rubens au Comte de Carlisle.	Madrid, 30 » » . 24
DLXIX. » » » »	» janvier-avril » . 25
DLXX. Peiresc à Adrien De Vries.	Aix, 2 février » . 26
DLXXI. Peiresc à Pierre Dupuy.	» 3 » » . 27
DLXXII. Rubens » » »	Madrid, 22 avril » . 29
DLXXIII. Philippe IV à l'Infante Isabelle.	» 27 » » . 33
DLXXIV. » » » » »	» 27 » » . 36
DLXXV. Patentes de secrétaire du Conseil Privé délivrées à Rubens.	Bruxelles, 27 » » . 37
DLXXVI. L'Abbé de Scaglia au Comte de Carlisle.	Madrid, 28 » » . 39
DLXXVII. » » » à Gerbier.	» 28 » » . 40
DLXXVIII. Jacques Dupuy à Gevartius.	Paris, 12 mai » . 40
DLXXIX. L'Infante Isabelle à Philippe IV.	Bruxelles, 17 » » . 41
DLXXX. Pierre Dupuy à Peiresc.	Paris, 18 » » . 43
DLXXXI. Don Carlos Coloma au Comte de Carlisle.	Bruxelles, 20 » » . 44
DLXXXII. De Barozzi au Comte de Carlisle.	Londres, » » . 45
DLXXXIII. » » » »	» 27 » » . 46
DLXXXIV. Hughe Ross à William Boswell.	Dunkerque, 18/28 mai » . 47
DLXXXV. Dudley Carleton au Secrétaire lord Dorchester.	La Haye, 18/28 mai » . 48
DLXXXVI. Le roi Charles I au Comte de Holland.	Londres, mai » . 49
DLXXXVII. Le roi Charles I à John Mennes.	Greenwich, 20/30 mai » . 51
DLXXXVIII. Peiresc à Pierre Dupuy.	Aix, 2 juin » . 52
DLXXXIX. John Mennes à la Cour de l'Amirauté.	Douvres, 25 mai/4 juin » . 54
DXC. Le Secrétaire lord Dorchester à Dudley Carleton.	Greenwich, 27 mai/6 juin » . 56
DXCI. Le Secrétaire Barozzi au Duc Charles- Emmanuel.	Londres, 6 juin » . 56

				PAGES.
DXCII.	Le Secrétaire sir John Coke à Jacques Han.	Londres, 5/15 juin	1629	. 60
DXCIII.	Dudley Carleton au Secrétaire lord Dorchester.	La Haye, 11/21 »	»	. 70
DXCIV.	L'Abbé de Scaglia au Comte de Carlisle.	Madrid, 23 »	»	. 73
DXCV.	Rubens au Comte-duc d'Olivarez.	Londres, 30 »	»	. 74
DXCVI.	» » » »	» 30 »	»	. 80
DXCVII.	» » » »	» 30 »	»	. 88
DXCVIII.	Le Secrétaire lord Dorchester à sir Isaac Wake.	» 2 juillet	»	. 90
DXCIX.	Rubens au Comte-duc d'Olivarez.	» 2 »	»	. 92
DC.	Sir Isaak Wake au Secrétaire Lord Dorchester.	Turin, 4 »	»	. 95
DCI.	Sir Thomas Edmondes au Secrétaire lord Dorchester.	Paris, 4 »	»	. 97
DCII.	Rubens au Comte-duc d'Olivarez.	Londres, 6 »	»	. 98
DCIII.	L'Infante Isabelle à Philippe IV.	Bruxelles, 10 »	»	. 104
DCIV.	Gerbier (au Secrétaire lord Dorchester?)	Londres, 3/13 »	»	. 106
DCV.	Écrit remis à Rubens par le Grand-Trésorier d'Angleterre Richard Weston.	» 13 »	»	. 108
DCVI.	Sir Isaac Wake au Secrétaire lord Dorchester.	Turin, 18 »	»	. 110
DCVII.	Richard Weston au Comte-duc d'Olivarez.	Londres, 10/20 »	»	. 111
DCVIII.	Cottington au Comte-duc d'Olivarez.	» 20 »	»	. 113
DCIX.	Rubens au Comte-duc d'Olivarez.	» 22 »	»	. 115
DCX.	» » » »	» 22 »	»	. 119
DCXI.	» » » »	» 22 »	»	. 126
DCXII.	» » » »	» 22 »	»	. 129
DCXIII.	La Junta que se haze en el Aposento del Conde-duque, sobre las materias de Inglaterra a 24 de Julio de 1629. Con las cartas que ha escrito al Conde Duque Pedro Pablo Rubens.	Madrid, 24 »	»	. 135
DCXIV.	Copia de junta sobre lo que contienen dos cartas de la Infanta y Pedro de San Juan acerca de la negociacion de Rubens en Inglaterra. Madrid 24 Julio 1629.	» 24 »	»	. 143
DCXV.	Rubens à Pierre Dupuy.	Londres, 8 août	»	. 147
DCXVI.	Rubens à Peiresc.	» 9 »	»	. 152
DCXVII.	Peiresc à Dupuy.	Aix, 11 »	»	. 159
DCXVIII.	Peiresc à De Vries.	» 11 »	»	. 160
DCXIX.	Le Marquis de Mirabel au Comte-duc d'Olivarez.	Paris, 13 »	»	. 161
DCXX.	Rapport au roi sur la réunion de la Junte du 20 août 1629.	Madrid, 20 »	»	. 164

DCXXI.	Don Juan de Villela au Comte-duc d'Olivarez.	Madrid, 23 août 1629	. 167
DCXXII.	Rubens au Comte-duc d'Olivarez.	Londres, 24 »	. 168
DCXXIII.	» » » »	» 24 »	. 174
DCXXIV.	» » » »	» 24 »	. 182
DCXXV.	» » » »	» 24 »	. 184
DCXXVI.	» » » »	» 24 »	. 186
DCXXVII.	» » » »	» 24 »	. 188
DCXXVIII.	Peiresc à Dupuy.	Aix, 2 »	. 190
DCXXIX.	Rubens au Comte-duc d'Olivarez.	Londres, 2 »	. 190
DCXXX.	Balthasar Moretus à Jean van Vucht.	Anvers, 6 »	. 195
DCXXXI.	Rubens à Gevartius.	Londres, 15 »	. 196
DCXXXII.	Rubens au Comte-duc d'Olivarez.	» 21 »	. 201
DCXXXIII.	» » » »	» 21 »	. 210
DCXXXIV.	» » » »	» 21 »	. 218
DCXXXV.	» » » »	» 21 »	. 221
DCXXXVI.	» » » »	» 21 »	. 225
DCXXXVII.	» » » »	» 21 »	. 228
DCXXXVIII.	Copia de una junta celebrada en el aposenta del Conde Duque en Madrid a 28 de Octubre de 1629.	Madrid, 28 octobre »	. 230
DCXXXIX.	Don Juan de Villela au Comte-duc de San Lucar.	» 30 »	. 233
DCXL.	Lettre délivrée par Charles I d'Angleterre à Cottington, l'accréditant comme son ambassadeur spécial pour stipuler le traité de paix avec l'Espagne.	Westminster, 20/30 octob. 1629	235
DCXLI.	Peiresc à Gevartius.	Boisgency, 19 octobre 1629	. 238
DCXLII.	Peiresc à Vendelinus.	» 21 »	. 238
DCXLIII.	Rubens à Gevartius.	Londres, 23 »	. 239
DCXLIV.	Rubens à l'Infante Isabelle.	» 23 »	. 243
DCXLV.	» » » »	» 24 »	. 245
DCXLVI.	Le roi Charles I à sir Francis Cottington.	Whitehall, 19/29 octob. »	. 248
DCXLVII.	Rubens au Comte-duc d'Olivarez.	Londres, 14 décembre »	. 251
DCXLVIII.	Charles I au Secrétaire F. Cottington.	Westminster, 15 »	. 253
DCXLIX.	Peiresc à Pierre Dupuy.	Boisgency, 15 »	. 256
DCL.	Peiresc à Gevartius.	» 20 »	. 257
DCLI.	Balthasar Moretus à Balthasar Corderius.	Anvers, 21 »	. 258
DCLII.	Note pour l'envoi des correspondances.	Londres, 21 »	. 259
DCLIII.	Philippe IV à l'Infante Isabelle.	Madrid, <u>22 décembre 1629.</u> <u>22 septembre 1630.</u>	259
DCLIV.	Cottington au Secrétaire lord Dorchester.	Lisbonne, 13/23 décembre 1629	261
DCLV.	Henri Brandt à Gevartius.	Londres, 28 »	263
DCLVI.	Peiresc à Dupuy.	Boisgency, 17 janvier 1630	. 266
DCLVII.	Le Secrétaire lord Dorchester à Cottington.	Londres, 10/20 » 1629-30.	268

		PAGES.
DCLVIII.	Peiresc à Chifflet.	Boisgency, 30 janvier 1630 . 269
DCLIX.	Philippe Chifflet à Guidi di Bagno.	Bruxelles, 9 février » . 270
DCLX.	Rapport fait au Roi.	Madrid, 26 » » . 270
DCLXI.	Balthasar Gerbier à lord Cottington.	Londres, 17/27 » » . 271
DCLXII.	G. Gage à Endymion Porter.	» 20 févr./2 mars » . 276
DCLXIII.	Joachimi aux États généraux des Provinces-Unies.	Chelsea, 5 mars » . 277
DCLXIV.	Don Carlos Coloma au Secrétaire Coke.	Londres, 11 » » . 281
DCLXV.	Le Secrétaire John Coke au Secrétaire lord Dorchester.	» 2/12 » » , 282
DCLXVI.	Le Vicomte Dorchester à sir John Coke, secrétaire de Sa Majesté.	Newmarket, 3/13 » » . 286
DCLXVII.	Lettre anonyme.	Londres, 6/16 » » . 287
DCLXVIII.	Le Secrétaire lord Dorchester à sir F. Cottington.	» 21/31 » » . 288
DCLXIX.	Balthasar Moretus à Pierre Linsselius.	Anvers, 8 avril » . 291
DCLXX.	Note de la main de Rubens.	» » » . 291
DCLXXI.	Balthasar Moretus à Jean van Vucht.	» 27 mai » . 293
DCLXXII.	Certificat délivré par Rubens à Guillaume Panneels.	» 1 ^r juin » . 295
DCLXXIII.	Rubens au Secrétaire Lord Dorchester.	Bruxelles, 18 » » . 298
DCLXXIV.	Balthasar Moretus à Jean van Vucht.	Anvers, 25 » » . 300
DCLXXV.	» » » Balthasar Corderius.	» 5 juillet » . 301
DCLXXVI.	» » » Louis-Joseph D'Hu- veter.	» 7 » » . 302
DCLXXVII.	Balthasar Moretus à Jean van Vucht.	» 13 » » . 304
DCLXXVIII.	Godefroid Wendelinus à Gaspar Gevartius.	21 » » . 305
DCLXXIX.	Balthasar Moretus à Balthasar Corderius.	Anvers, 2 août » . 305
DCLXXX.	Requête de Rubens aux Magistrats de la ville d'Anvers demandant exemption des accises, contributions et autres charges.	» 8 » » . 307
DCLXXXI.	Rubens à Peiresc.	» 10 » » . 309
DCLXXXII.	Mémoire de Peiresc sur un trépiéd de bronze.	10 » » . 317
DCLXXXIII.	Balthasar Moretus à Jean van Vucht.	Anvers, 13 » » . 331
DCLXXXIV.	» » » Balthasar Corderius.	» 23 » » . 332
DCLXXXV.	» » » Jean van Vucht.	» 31 » » . 333
DCLXXXVI.	Sir H. Vane au Secrétaire lord Dorchester.	La Haye, 2 septembre » . 334
DCLXXXVII.	Balthasar Moretus à Balthasar Corderius.	Anvers, 13 » » . 335
DCLXXXVIII.	R. Mason à sir H. Vane.	Ratisbonne, 15 octobre » . 337
DCLXXXIX.	Balthasar Moretus à Jean van Vucht.	Anvers, 22 » » . 338
DCXC.	Rubens à Pierre Dupuy.	» octobre » . 339
DCXCI.	Peiresc à Jean-Jacques Chifflet.	Boisgency, 24 octobre » . 342
DCXCII.	In Nuptias D. Petri Pauli Rubenii equitis et D. Helenæ Formentiaë. C. Gevartius.	Anvers, 6 décembre » . 344

DCXCIII.	Diplôme de Chevalier ^r délivré à Rubens par Charles I.	Londres, 15 décembre 1630	. 347
DCXCIV.	De Vries à Peiresc.	? décembre 1630	. 350
DCXCV.	Copie d'une consulte du Conseil d'Etat proposant un titulaire comme ambassadeur ordinaire et résident en Angleterre.	Madrid, 21 » »	. 351
DCXCVI.	Balthasar Moretus à Steenhuyze.	Anvers, 3 février 1631	. 356
DCXCVII.	Compte de Rubens concernant l'achat et la vente des œuvres de Goltzius.	» 3 » »	. 358
DCXCVIII.	Tabulæ præliminaris sive Frontispicii explicatio Operum Huberti Goltzii.		361
DCXCIX.	Balthasar Moretus à Balthasar Corderius.	Anvers, 14 » »	. 364
DCC.	» » » » »	» 21 » »	. 365
DCCI.	Rubens à Pierre Dupuy.	» 27 mars »	. 366
DCCII.	Philippe IV à l'Infante Isabelle.	Madrid, 6 avril »	. 374
DCCIII.	Arthur Hopton au secrétaire Lord Dorchester.	» 5 mai »	. 376
DCCIV.	Copia de consulta original del Consejo de Estado a su Majestad, fecha en Madrid a 23 de Mayo de 1631.	» 23 » »	. 377
DCCV.	Balthasar Moretus à Mathieu Mairhoffer.	Anvers, 20 juin »	. 380
DCCVI.	Rubens à Fabrice Valguarnera.	» 20 » »	. 382
DCCVII.	Gerbier au lord Trésorier Weston.	Bruxelles, 29 juin/9 juill. »	. 389
DCCVIII.	Consulte du Conseil suprême de Flandre adressée à Philippe IV sur la requête de Rubens tendant à obtenir le titre de Chevalier.	Madrid, 16 juillet »	. 392
DCCIX.	Balthasar Moretus à Mathieu Mairhofer.	Anvers, 18 » »	. 394
DCCX.	Gerbier au secrétaire lord Dorchester.	Bruxelles, 15/25 »	. 395
DCCXI.	Don Francisco Moncada, marquis d'Aytona à Philippe IV.	Mons, 30 » »	. 396
DCCXII.	Rubens au Comte-duc d'Olivarez.	» 1 août »	. 404
DCCXIII.	Gerbier au Secrétaire lord Dorchester.	Bruxelles, 22 juill./1 ^{re} août »	. 420
DCCXIV.	Diplôme de chevalier délivré à Rubens par Philippe IV.	Madrid, 20 août »	. 420
DCCXV.	Gerbier au lord trésorier Weston.	Bruxelles, 12/22 »	. 422
DCCXVI.	Philippe IV à l'Infante Isabelle.	Madrid, 23 » »	. 423
DCCXVII.	Balthasar Moretus à Antoine de Winghe.	Anvers, 11 septembre »	. 431
DCCXVIII.	Consulta del Consejo de Estado fecha a 11 de setiembre de 1631.	Madrid, 11 » »	. 432
DCCXIX.	Copie d'une communication du Secrétaire Rozas au Comte-duc.	» 13 » »	. 443
DCCXX.	Minute d'une lettre du roi Philippe IV à Marie de Médicis.	» 13 » »	. 444

	PAGES.
DCCXXI. Décret.	Madrid, 16 septembre 1631 . 447
DCCXXII. Balthasar Gerbier au roi Charles I.	Anvers, (2) octobre » . 449
DCCXXIII. » » » » » »	Bruxelles, 21 » » . 450
DCCXXIV. Memorandum que sir William Balfour a emporté.	Londres, 26 » » . 451
DCCXXV. Balthasar Gerbier au roi Charles I.	Bruxelles, 29 » (?) » . 452
DCCXXVI. Rubens à l'abbé Scaglia.	Anvers, 16 novembre » . 453
DCCXXVII. Balthasar Gerbier au roi Charles I.	Bruxelles, 9/19 décembre » . 454
DCCXXVIII. » » au vicomte Dorchester.	» 16/26 » » . 458
DCCXXIX. Hugo Grotius à Pierre Dupuy.	La Haye, fin » » . 459

PORTRAITS.

	PAGES.
Portrait d'Isabella Clara-Eugenia	I
» du Comte-duc Olivarez	80
» de Cæsar-Alexandre Scaglia	160
» de Charles I, roi d'Angleterre	248
Frontispice des Œuvres de Hubert Goltzius	360
Portraits de Moncade, marquis d'Aytona	400

100-443887-100

b89054771589a

$$\begin{array}{r} W10 \\ \cdot 1282 \\ \hline \times \\ 5 \end{array}$$

~~MAR 22 78~~

AUG 13 90

KOHLER ART LIBRARY